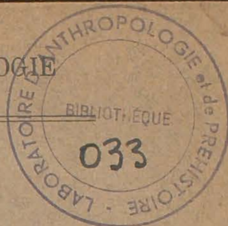
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN



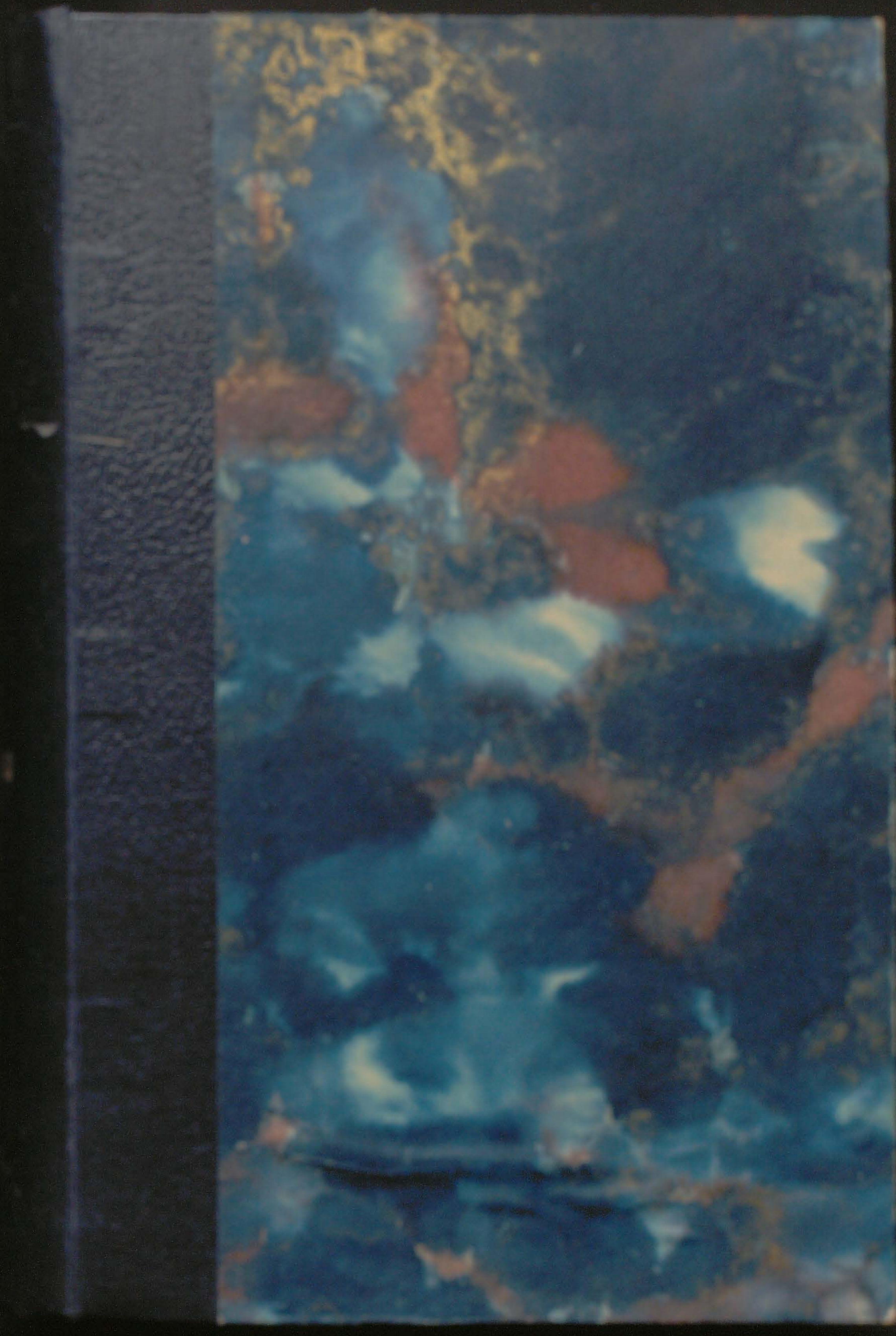
BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — TOME XXIII
FASCICULE XCIV. — JANVIER A MARS 1903

SOMMAIRE

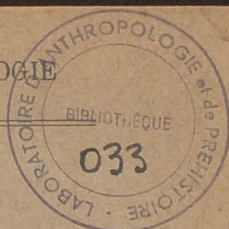
Avis aux Membres de la Société au sujet du Bulletin et de la Géographie du Maroc. (Voir le verso de la couverture).

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)
1903




033

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN



BULLETIN TRIMESTRIEL

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — TOME XXIII
FASCICULE XCIV. — JANVIER A MARS 1903

SOMMAIRE

Avis aux Membres de la Société au sujet du Bulletin et de la Géographie du Maroc. (Voir le verso de la couverture).

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1903

AVIS

à MM. les Membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

---

1° BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Sont mis en vente, au prix de **1** franc chacun, les fascicules disponibles dont les numéros suivent :

Année 1879 : n° 5.
— 1880 : n° 7.
— 1881 : n°s 8 et 9.
— 1882 : n°s 11 et 12.
— 1885 : n°s 26 et 27.
— 1886 : n°s 29, 30 et 31.
— 1887 : n°s 32, 33 et 34.
— 1888 : n° 39.
— 1889 à 1895 : n°s 40 à 67.
— 1896 : n°s 69, 70 et 71.
— 1897 à 1901 : n°s 72 à 89.
— 1902 : n°s 91 et 92.

2° GÉOGRAPHIE DU MAROC

Le Comité de la Société, dans sa séance du 5 janvier 1903, a décidé qu'un exemplaire de la *Géographie du Maroc*, éditée par ses soins, serait offert à chaque membre **payant** de la Société.

Les sociétaires de l'intérieur recevront cet ouvrage contre l'envoi de **1** fr. **10**, montant de l'affranchissement. Ceux habitant Oran pourront le faire prendre chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran.

La *Géographie du Maroc* est vendue : **5** fr. (**6** fr. par la poste) aux membres **non payant** ainsi qu'aux autres membres de la Société qui demanderaient un 2e exemplaire ; ce prix est resté fixer à **6** fr., (**7** fr. par la poste) aux personnes étrangères à la Société.

S'adresser pour achat du *Bulletin* et de la *Géographie du Maroc*, à M. Pock, trésorier de la Société, boulevard Malakoff, n° 1.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXIII[e]. — 1903

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1903

LISTE GÉNÉRALE des MEMBRES de la SOCIÉTÉ

au 1er Janvier 1903

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun, avocat à Oran.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE

M. Bouty, contrôleur principal des Mines, en retraite, à Oran.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
Le Général commandant la Division d'Oran.
Le Préfet d'Oran.
De Brazza, ancien gouverneur du Congo.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut.
René Cagnat, membre de l'Institut.
Le Conseil général du département d'Oran.
Le Colonel Marchand, explorateur.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Elisée Reclus, géographe à Bruxelles.
Jules Verne, à Amiens.
Binger, explorateur.
Caron, id.

MM. Foureau, explorateur.
Monteil, id.
Nanssen, id.
Trivier, id.
Verminck, id.

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

MM. René Basset, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger.
Augustin Bernard, professeur de Géographie de l'Afrique du Nord, à la Sorbonne, à Paris.
Dr Carton, médecin-major de 1re classe au 4e Régiment de Tirailleurs Algériens.
A.-L. Delattre (des Pères Blancs), correspondant de l'Institut, à Carthage.

MM. Gentil, maître de conférences à l'Université de Paris (Sorbonne).

Lacroix, chef de bataillon, chef du Service des Affaires indigènes au Gouvernement général de l'Algérie.

Gauthiot, secrétaire général de la Société de Géographie Commerciale de Paris.

Mesplé, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, président de la Société de Géographie d'Alger.

COMPOSITION DU BUREAU

MM. Derrien, président.
Mouliéras, 1er vice-président.
Tartavez, père, 2e vice-président.
Flahault, secrétaire général.
Pock, trésorier.
Guillaume, bibliothécaire-archiviste.
Gasser, secrétaire de la Commission de Géographie.
Boissin, adjoint de la Commission de Géographie.
Fabre (Abbé), secrétaire de la Commission d'Archéologie
Koch, adjoint de la Commission d'Archéologie.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

MM. Barthélémy.
Bassompierre.
Bel Edgar.
Doumergue.
Gillot.
Hadj-Hassan.
Jacques, fils.

MM. Jullian Charles.
Nessler.
Pousseur.
Renucci.
Rocchisani.
Roux-Freissineng.
Stephanopoli.

MEMBRES PERPÉTUELS

ayant versé une somme de 100 francs, conformément à l'art. 4 des Statuts

MM. Bonnard, avocat, à Tunis.
Cheylard, commandant en retraite, à Mustapha.
Dagne, architecte, à Oran.
Delinon, directeur du Gaz, à Barcelone.
Derrien, lieutenant-colonel en retraite, à Oran, correspondant du Ministre de l'Instruction publique.
Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et de Yunam, à Paris.
Goyt, topographe principal en retraite, à Oran.
Poinssot, propriétaire, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ACHARD, docteur en médecine, à Aïn-Temouchent.

ALLIOT, directeur de l'Hôpital civil d'Oran.

ALTEMAIRE, médecin principal de 2e classe, chef de l'Hôpital militaire d'Oran.

AMILLAC, médecin-dentiste, à Oran.

AMOROS, négociant, à Oran.

ANTOINE, instituteur à l'Ecole Karguentah, à Oran.

ANTONA, Joseph, géomètre, à Roseville (Oran).

ARON, avocat, à Oran.

ARROYO, négociant, à Oran.

AUBERT, directeur de la succursale de la maison Billard et Cuzin, à Oran.

AUDÉOUD, administrateur délégué de la Société Immobilière d'Algérie, à Oran.

AYASSE, docteur en médecine, à Oran.

AYMÉ, conducteur des Ponts et Chaussées, à Tlemcen.

AZAN, lieutenant d'Infanterie, détaché à la section historique du Ministère de la Guerre, à Paris.

BANTON (abbé), aumônier du Lycée d'Oran.

BARON (de), notaire, à Tizi-Ouzou.

BARTHÉLEMY, pharmacien, à Oran.

BARTHOLOMÉ, directeur des Tramways électriques, à Oran.

BASSOMPIERRE, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital militaire d'Oran.

BASTIDE, maire de Bel-Abbès.

BATTESTI, capitaine à la Direction des Affaires arabes, à Oran.

BEL, Alfred, professeur à la Médersa de Tlemcen.

BEL, Edgar, professeur au Lycée d'Oran, conservateur-adjoint du Musée d'Oran

BEN DAOUD, colonel en retraite, à Oran.

BEN SAAD, étudiant en pharmacie, à Oran.

BERNAUER, docteur en médecine, à Oran.

BÉVIN, inspecteur des Chemins de fer de l'Etat, à Perrégaux.

BEYNA, directeur de la Compagnie Algérienne, à Tunis.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE LA MOSQUÉE, rue d'Arzeu, à Oran.

BISTER, interprète judiciaire, à Relizane.

BLANCHET, avocat, à Tanger.

BOISSIN, directeur de l'Ecole Sédiman, à Oran.

BOSSI (abbé), curé de Bou-Sfer.

BOUCHARD, pharmacien, à Oran.

BOUGNOL, notaire, à Tlemcen.

BOU KHALLOUA BOU ABDALLAH ben MOHAMMED, bach-adel à la mahakma de Saïda.

MM. BOUTY, contrôleur principal des Mines en retraite, à Oran.
BRUNEL, géomètre principal, à Mustapha.
BRUNIE, Pierre, ingénieur des Arts et Manufactures, à Oran.

CABANEL, chef des gares, à Oran.
CABANEL, huissier, à Mostaganem.
CAIROL, photographe, à Oran.
CANAL, ingénieur, chef du Service des Bâtiments de la Marine, à Ferryville (Tunisie).
CARDONA, chancelier du Consulat d'Espagne, à Oran.
CARLI, représentant de commerce, à Oran.
CARRAFANG, conseiller général, à Saïda.
CASTANIÉ, ingénieur en chef des Mines de Beni-Saf, à Oran.
CASTANIÉ, fils, armateur, à Oran.
CAYLA, Emile, ingénieur, à Oran.
CHAMPION, Victor, administrateur-adjoint, à Sebdou.
CHANCOGNE directeur du Comptoir d'Escompte, à Mascara.
CHANDELIER, Marius, propriétaire du *Café Riche*, à Oran.
CHAMPENOIS, docteur en médecine, à Oran.
CHATROUSSE, administrateur des Affaires indigènes détaché à la Préfecture d'Oran.
CHOLET, directeur de la Cie l'Ouest-Algérien, à Oran.
COHEN-SOLAL, professeur d'arabe au Lycée d'Oran.
COLOMBANI, docteur en médecine, à Oran.
CONSEIL MUNICIPAL DE BEL-ABBÈS.
CONSEIL MUNICIPAL DE PERRÉGAUX.
CONSEIL MUNICIPAL DE RELIZANE.
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS-DU-SIG.
CORRIÉRAS, instituteur à l'Ecole Sédiman, à Oran.
COTTENEST, lieutenant, détaché au Bureau arabe, à Marnia.
COULONDON-RONGIER, directeur du Comptoir de la Cie Algérienne, à Oran.
COURRECH, instituteur, à Eckmühl (Oran).
COURSERANT, notaire honoraire, à Mostaganem.
COURTINAT, avocat-défenseur, à Oran.
COUTURE, chef d'escadron d'Artillerie en retraite, à Oran.
COUTURIER, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Oran.

DANIEL, Paul, négociant, à Oran.
DARMON, Moïse de Guenoun, mercier, à Oran.
Mme DELARUE, institutrice à l'Ecole Sédiman, à Oran.
MM. DESSIRIER, général, commandant le VIIe Corps d'Armée, à Besançon.
DIDIÈRE, géomètre, à Oran.
DOUINE, propriétaire, à Frendah.
DOUMERGUE, professeur au Lycée d'Oran.

MM. Doutté, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger.
Dubourget, instituteur, à Nédromah.
Dupuy, liquoriste, à Oran.
Durr, Maurice, propriétaire-viticulteur, à Mascara.
Duvaux, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs algériens.
Duzan, maire de Saint-Leu.

Emard, conservateur des Eaux et Fôrets, à Oran.
Emerat, conseiller général, à Oran.
Engel, ingénieur civil, à Oran.
Etienne, député d'Oran, vice président de la Chambre des Députés, à Paris.

Fabre, receveur des Contributions diverses, à Tiaret.
Fabre (Abbé), aumônier de l'Hôpital civil d'Oran.
Fabre, commis principal des Télégraphes, à Oran.
Fabriès, médecin, à Bel-Abbès.
Farochon, professeur au Lycée d'Oran.
Fauconnet, sous-intendant militaire de 1re classe, directeur du Service de l'Intendance de la Division, à Oran.
Faure, pharmacien, à Aïn-Temouchent.
Faure, entrepreneur, à Oran.
Féraud, ingénieur civil, à Mustapha.
Fidel, C. licencié en droit, attaché au Service des Etudes financières du Crédit Lyonnais, à Paris.
Flahault, ingénieur-architecte, à Oran.
Flamand, professeur à l'École supérieure des Sciences d'Alger.
Forterre, instituteur en retraite, à Oran.
Fould, Alfred-Israël, propriétaire, à Oran.
Fouque, Laurent, conseiller général, à Oran.
Foureau, explorateur, rue Blanche, 10, à Paris.

Gacem Miloud ben Djilali, instituteur arabe de l'Ecole principale indigène de Relizane.
Gachet, Paul, négociant, à Oran.
Garlandier, ingénieur-architecte, à Oran.
Garoby, secrétaire général de la Préfecture, à Oran.
Garrau, instituteur à l'Ecole Saint-Pierre, à Oran.
Gasser, docteur en médecine, à Oran.
Gavach, Henri, employé à la Mairie d'Oran.
Gaudefroy Demombynes, secrétaire des Langues orientales, à Paris.
Gaudibert, docteur en médecine, à Oran.
Gautsch, agent de la Compagnie Touache, à Tanger.
Gibou, Émile, entrepreneur des travaux publics, à Saïda.

MM. GILLOT, professeur au Lycée d'Oran.
GIRAUD, Hippolyte, avoué, à Oran.
GIRAUD, Jules, négociant, à Oran.
GIRAUD, Edmond, avocat, à Alger.
GOBERT, maire d'Oran.
GOISBAULT (Abbé), vicaire général de l'Évêché, à Oran.
GOURLIER, administrateur, à Nédroma.
GRANDJEAN, instituteur, à Aïn-Temouchent.
GSELL, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, inspecteur des monuments historiques de l'Algérie.
GUÉRIDO, conseiller de Préfecture, à Oran.
GUEYDON (Comte DE), commissaire de l'Inscription maritime, à Oran.
GUILLAUME, préparateur au Lycée d'Oran.
GUILLET, général, commandant la Subdivision d'Oran.
GUIOL, propriétaire, à Bou-Henni.

HADJ HAMED EL HALOU, négociant, à Relizane.
HADJ HASSAN, conseiller général, à Oran.
HASSAN, Léon, négociant, à Oran.
HEINTZ, imprimeur, à Oran.
HÉRELLE propriétaire, à Oran.
HERTOGH, propriétaire, à El-Ançor.
HEUYER, médecin principal de 1re classe, directeur du Service de Santé de la Division, à Oran.
HOUDOU, père, rentier, à Oran.
HUERTAS, Emile, curé, à Aïn-el-Turck.
HUERTAS, Raphaël, aumônier des SS. Trinitaires, à Oran.

JACQUES, père, ancien sénateur d'Oran.
JACQUES, fils, conseiller général, à Oran.
JOLIET (abbé), professeur au Séminaire d'Oran.
JONCHAY (du), capitaine, chef du Bureau arabe, à Méchéria.
JARSAILLON, propriétaire, à Oran.
JULLIAN, Charles, vice-consul de Russie, à Oran.

KERMINA, entrepreneur, à Mostaganem.
KIÉNER, juge suppléant au Tribunal civil, à Oran.
KOCH, ingénieur civil, à Oran.
KRUM, commis de Préfecture, à Oran.

LABROSSE, lieutenant au 2e Régiment de Zouaves.
LAPAINE, sous-préfet de Castres.
LAURENT, conseiller général, à Perrégaux.
LAURET, pharmacien, à Oran.
LÉCHELLE, Maurice, représentant de commerce, à Oran.

MM. Lemoine, conducteur des Travaux du P.-L.-M., à Perrégaux.
Leruste, directeur du *Crédit Foncier*, à Oran.
Lescure, docteur en médecine, à Oran.
Levé, chef d'escadron, chef de la maison militaire du Gouverneur général de l'Algérie.
Leygue, agent voyer en chef du département, à Oran.
Loge Maçonnique de l'Union Africaine, à Oran.
Lorenzo, greffier notaire, au Télagh.
Loys (de), agent principal de la Cie Cyprien Fabre, à Oran.

Mantoz, inspecteur des Contributions diverses, faisant fonctions de directeur à Constantine.
Marchant Xavier, propriétaire, à Oran.
Marégiano, notaire, à Oran.
Marquet, lieutenant au 2e Régiment de Tirailleurs algériens.
Massa, avoué, à Mascara.
Mayaudon, notaire, à Oran.
Mélis, clerc de notaire, à Oran.
Merle, géomètre principal, à Oran.
Mhammed ben Rahhal, propriétaire, à Nédroma.
Millière, administrateur, à Saïda.
Milsom, ingénieur civil, propriétaire, à Beni-Saf.
Miot, professeur au Lycée d'Oran.
Miramont, Léon, négociant, à Oran.
Monbrun, avocat, à Oran.
Mondot, docteur en médecine, à Oran.
Monteil, instituteur à l'École Karguentah, à Oran.
Moteley, Albert, boulevard Malakoff, 18, à Oran.
Mouliéras, professeur à la Chaire d'arabe, à Oran, conservateur du Musée d'Oran.
Moulin, Gustave, caissier de la *Société générale des Eaux*, à Oran.

Nataf, interprète judiciaire, à Mercier-Lacombe.
Nessler, vice-consul d'Autriche-Hongrie, à Oran.
Nicolaï, capitaine du Port, à Oran.

Oliva, instituteur, à Renault.
Ollivier, propriétaire, à Moudzouch (Bou-Tlélis).
Ondedieu, chef d'escadron d'Artillerie, en retraite, à Oran.
Oudri, général, commandant la 9e Division d'Infanterie, à Orléans.

Pallu de Lessert, avocat, à Paris.
Pastorino, notaire, à Oran.
Pastre, agent voyer communal, à Bel-Abbès.
Pellet, architecte, à Oran.

MM. Péquignot, directeur des Salines d'Arzeu.
Perchicot, répartiteur des Contributions directes, à Tiaret.
Perrier, Paul, directeur de l'*Echo d'Oran*, à Oran.
Peyret Dortail, médecin de colonisation, à Montagnac.
Pillot, chef de bataillon au 2e Régiment Etranger.
Pinguet, commissionnaire en marchandises, à Oran.
Pitollet, notaire, à Oran.
Planté-Longchamps, receveur des Contributions diverses, à Perrégaux.
Plat, directeur de la *Société générale des Eaux*, à Oran.
Platel, conducteur des Ponts et Chaussées, à Oran.
Pock, caissier de la *Caisse Nationale d'Epargne*, à Oran.
Poindrelle, chef de bataillon au 87e Régiment d'Infanterie.
Pointeau, notaire, à Tlemcen.
Potter, professeur d'anglais au Lycée d Oran.
Pousseur, directeur du Gaz, à Oran.
Pouyer, entrepreneur, à Oran.
Prades, répartiteur des Contributions directes, à Nemours.
Prailly, notaire, à Aïn-Temouchent.
Prieur de Lacombe, colonel du 2e Régiment de Zouaves, à Oran.
Provenzali, professeur au Lycée d'Oran.
Prunier, administrateur-adjoint, détaché à la Sous-Préfecture de Mascara.

Quiévreux, Clément, huissier, au Télagh.
Quiquandon, lieutenant-colonel du 2e Régiment de Tirailleurs, major de la garnison, à Oran.

Ramier, conseiller général, à Oran.
René-Leclerc, professeur d'arabe au Collège de Médéah.
Renucci, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Oran.
Réunion des Officiers, à Oran.
Réunion des Officiers, à Bel-Abbès.
Richomme, lieutenant au 144e Régiment d'Infanterie.
Rimbaud, professeur de musique, à Oran.
Robert, administrateur à Bordj-bou-Arréridj.
Rochefort (de), agent principal de la *Compagnie Transatlantique*, à Oran.
Rocchisani, directeur des Postes et Télégraphes, à Oran.
Roques, pharmacien, à Oran.
Roux-Freissineng, avocat, à Oran.
Rouzaud, chef de l'Exploitation des chemins de fer de l'Etat, à Oran.
Rouziès, instituteur à Tizi.

MM. Sabatier, avocat-défenseur, à Tlemcen.
Saget, François, négociant, à Oran.
Saint-Amans, Aristide, propriétaire, à Tlemcen.
Saint-Germain, sénateur d'Oran, à Paris.
Saintpierre, Charles, négociant, à Oran.
Sajous, géomètre, à Tiaret.
Sandras, docteur en médecine, à Oran.
Sartin, greffier au Tribunal civil d'Oran.
Scheuberg, conducteur des Ponts et Chaussées, à Tiaret.
Secrétariat de l'Évêché, à Oran.
Segonzac (de), explorateur, à Paris.
Sépulcre (Abbé), curé à Lamoricière.
Simon, propriétaire aux Hamyans, Saint-Leu.
Soipteur, propriétaire, à Tlemcen.
Souine, propriétaire, à Marnia.
Stéphanopoli, conseiller de Préfecture, à Oran.

Tabary, inspecteur des Douanes, à Philippeville.
Tartavez, officier principal d'Administration, en retraite, à Oran.
Tartavez, médecin-major de 2e classe à l'Hôpital militaire d'Oran.
Terrade, entrepreneur, à Oran.
Thibaudat, receveur principal des Postes et Télégraphes, à Oran.
Thiébault, conservateur des Hypothèques, à Oran.
Thouvenin, capitaine au 80e Régiment d'Infanterie.
Tournayre, pharmacien, à Oran.
Tournier, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique*, à Oran.
Tridon, chef d'Escadron de Gendarmerie, en retraite, commissaire du Gouvernement près le 2e Conseil de guerre, à Oran.
Tuduri, commis principal des Contributions diverses, à Oran.
Turot, médecin, à Saint-Denis-du-Sig.

Vaffier-Pollet, lieutenant de vaisseau de réserve, à Tanger.
Vallois, capitaine en retraite, à Arzeu.
Varnier, secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie.
Venisse, administrateur détaché à la Sous-Préfecture de Tlemcen.
Viala, interprète judiciaire, à Lalla-Marnia
Viénot, chef de bataillon en retraite, à Oran.
Vogley, consul de Belgique, à Blida.

Zuani, capitaine du Port d'Ajaccio.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Paris. — Société de Géographie. — Société de Géographie commerciale.

Alger, Bordeaux, Bourges, Douai, Dunkerque, Le Havre, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Rochefort, Rouen, Toulouse, Tours.

Amsterdam, Anvers, Berne, Bruxelles, Budapesth, Buenos-Ayres, Edimbourg, Genève, Helsingfors, Le Caire, Lisbonne, Madrid, Manchester, Munich, Neuchâtel, New-York, Rio-de-Janeiro, Saint-Gall, Saint-Pétersbourg.

SOCIÉTÉS DIVERSES

Paris. — Association philotechnique. — Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Musée Guimet. — Office colonial. — Questions diplomatiques et coloniales. — Revue coloniale. — Société des Etudes maritimes et coloniales. — Société nationale des Antiquaires de France.

Alger. — Ecole supérieure des Lettres. — Société historique algérienne. – Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Autun. — Société Eduenne.

Bône. — Académie d'Hippone.

Constantine. — Société archéologique.

Dax. — Société de Borda.

Gap. — Société des Etudes des Hautes Alpes.

Rouen. — La France colonisatrice.

Saint-Dié. — Société philomathique Vosgienne.

Saïgon. — Société des Etudes Indo-Chinoises.

Toulouse. — Revue archéologique du midi de la France.

Tunis. — Institut de Carthage.

Vienne (Isère). — Revue épigraphique.

Cordoba. — Academia nacional des Ciencias.

Guatemala. — Sociedad Guatemalteca de Ciencias.

Madrid. — Real Academia de la Historiai.

Mexico. – Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

Rome. — Istituto archeologica Germanico.

Saint-Pétersbourg. — Section impériale d'Archéologie.

Stockholm. — Académie des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités.

Toronto. — The Canadian Institute.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTE

EN 1902

(SUPPLÉMENT)

St Gsell. — Les monuments antiques de l'Algérie (deux volumes).

Arthur de Claparède. — Annuaire universel des Sociétés de Géographie (1892-1893). — Au Japon. Notes et souvenirs. — A travers le monde. De ci de là. — Corfou et les Corfiotes. — Coup d'œil sur la Géographie et ses divisions en général, et sur la Géographie économique et sociale en particulier. — Souvenir du VIIe Congrès international de Géographie. Berlin 1899. — En Algérie.

A. Rainaud. — Note sur la division des Alpes franco-italiennes. — « La Bretagne » de Rütimeyer, analyse critique. — La Pentapole Cyrénéenne et la colonisation.

J. Franconie. — La transformation des Banques coloniales. Banque de l'Algérie. Banque de l'Indo-Chine. Banque de l'Afrique occidentale.

CONGRÈS NATIONAL

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉOGRAPHIE EN 1903

Ce Congrès tiendra sa 24e session à Rouen, du 3 au 8 août 1903, sous la présidence de M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Il coïncidera avec la 25e année de la fondation de la Société Normande de Géographie, qui célébrera ses noces d'argent

Les Membres de la Société de Géographie d'Oran qui voudront bien prendre part aux travaux de ce Congrès, pourront être assurés de trouver dans la vieille capitale de la Normandie, l'accueil le plus empressé.

Ils sont priés de vouloir bien s'inscrire au Secrétariat de la Société et de faire connaître, le plus tôt possible, en vue de la rédaction du programme de la session, les sujets d'études ou les communications qu'ils auraient l'intention de remettre à l'examen du Congrès.

Des excursions sur les rives de la Seine seront organisées par le Bureau du Congrès, ainsi qu'un voyage en Angleterre après la clôture des travaux.

Les Compagnies des chemins de fer français accordent aux Congressistes une réduction de 50 °/o sur les tarifs généraux.

Les Compagnies de navigation accordent une réduction de 30 °/o pour les billets d'aller et retour.

Pour plus amples détails, s'adresser au Secrétaire général de la Société de Géographie d'Oran, rue Saint-Denis, 11.

LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE AU MAROC

LE COMMERCE DU MAROC EN 1900

Par Camille FIDEL

(SUITE ET FIN)

CINQUIÈME PARTIE

LE ROLE DE LA FRANCE
DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU MAROC

§ I. — LE COMMERCE TOTAL DU MAROC ET LA PART DU COMMERCE FRANÇAIS

Au début de cet ouvrage nous avons dressé un tableau détaillé du commerce des ports marocains lequel se totalise ainsi pour l'année 1900 :

Importations....	Fr.	40.974.885
Exportations.....	—	44.841.168
Total...	Fr.	85.816.053

Si l'on ajoute à ces chiffres le mouvement du numéraire dans les ports de Tanger, Mazagan et Mogador (fr. 8.113.500 à l'importation, et fr. 4.407.200 à l'exportation), on obtient un mouvement commercial de fr. 49.088 445 à l'importation, et de fr. 49.248.368 à l'exportation ; et en tenant compte du mouvement du numéraire dans les autres ports, on peut évaluer ainsi le commerce total des ports marocains en 1900 :

Importations.....	Fr.	50.000.000
Exportations.....	—	50.000.000
Total ..	Fr.	100.000.000

Pour avoir le montant total du commerce du Maroc il faut ajouter au commerce des ports ouverts le trafic qui s'effectue par voie de terre entre le Maroc et l'Algérie, entre le Maroc et les *Presidios* espagnols, entre le Maroc et les régions françaises du Sahara et du Soudan (en ce qui concerne seulement les produits de provenance et à destination du Maroc) :

Commerce des ports marocains (en chiffres ronds)......	Fr.	100.000 000	
» terrestre entre le Maroc et l'Algérie	—	11.500.000 (1)	
» terrestre entre le Maroc et les *Presidios* ..	—	2.000.000	chiffres très
» terrestre entre le Maroc et le Sahara-Soudan	—	4.000.000	approximatifs
Total.....	Fr.	117.500.000	

(1) Le montant total du commerce entre le Maroc et l'Algérie ressort en 1900 à près de 12 millions de francs ; mais nous déduisons de ce chiffre la valeur approximative des exportations de Tanger en Algérie, comprises au total précédent.

Ce chiffre est évidemment au dessous de la réalité, car il se fait par les frontières maritimes et terrestres un important commerce de contrebande qu'il est impossible de déterminer. Si l'on ne tient pas compte du mouvement du numéraire, le total de fr. 103.500.000 représentant le chiffre du commerce des marchandises en 1900, se repartit de la manière suivante par pays de provenance et de destination :

	Importations Fr.	Exportations Fr.	Total Fr.	Pourcentage °/o
France, Algérie et Afrique française...	14.000.000	21.000.000	35.000.000	33,81
Angleterre et Gibraltar...............	21.900.000	12.800.000	34.700.000	33,60
Espagne et *Presidios*	1.600.000	10.500.000	12 100.000	11,68
Allemagne........................	3.800.000	7.700.000	11.500.000	11,10
Belgique..	3.100.000	»	3.100.000	2,98
Etats-Unis.........	»	2.200.000	2.200.000	2,11
Autres pays et divers................	»	»	4 900.000	4,72
		Total. ..	103.500.000	100,00

Le montant global des transactions de la France, l'Algérie et l'Afrique française avec le Maroc est donc sensiblement égal à celui du commerce de l'Angleterre et Gibraltar avec ce pays ; mais cette constatation une fois faite, d'importantes réserves s'imposent. Il ressort du tableau précédent que le commerce anglais domine à l'importation, tandis que le commerce français domine à l'exportation de produits marocains, d'où il résulte que le premier a un caractère plus actif que le second : les importations de marchandises françaises proprement dites ne représentent guère que la moitié des importations de marchandises anglaises. Cependant il convient de remarquer que le mouvement de numéraire, qu'il est impossible de classer par pays de provenance et de destination, a une grande importance et que la France y prend une part très active, surtout à l'importation. D'une manière générale, on peut dire que le commerce français occupe au Maroc une situation de tout premier ordre, et qu'il paraît être entré dans une période de progression durable.

S'il est intéressant de constater que le commerce franco-marocain représente en 1900 33,81 °/° du commerce total du Maroc, il est encore plus intéressant de reconnaître qu'il y a certaines régions de ce pays où le commerce français occupe une place bien plus considérable que dans d'autres, et que les régions où s'affirme notre prépondérance commerciale sont précisément, circonstance sur laquelle nous ne saurions trop

insister, celles où nos intérêts politiques sont également de premier ordre, et celles où la pénétration par l'Algérie est la plus facile. Il s'agit d'abord du Maroc oriental, en y comprenant presque toute la vallée de la Mlouïa et les oasis sahariennes, et à l'exclusion du Rif dont le débouché naturel est le port de Melilla : à part cette exception le Maroc oriental rentre de plus en plus dans l'orbite commercial de la France-Algérie. Mais il y a une autre partie du Maroc, beaucoup plus importante au point de vue économique où le commerce français occupe une place prépondérante : c'est la magnifique vallée du Sbou, avec Fez et le Rarb, la vallée du Loukkos au nord, celle du Bou-Regrag au sud, avec les Zaïr et Zemmour, jusqu'aux plaines fertiles de la Chaouïa.

Voici en effet les chiffres de l'ensemble du commerce en 1900 des trois ports qui sont, abstraction faite de Tanger, les débouchés de cette région, Larache, Rabat et Casablanca :

	Importations	Exportations	Total	
Commerce total..... Fr.	12.279.232	11.697.718	23.976.950	
Commerce français..	4.157.831	4.479.367	8.637 198	36,02 °/₀
Commerce anglais...	6.209.800	2.160.063	8.369.863	34,90 °/₀

Pour l'année 1901, il est vrai, la proportion devrait être renversée, à l'avantage du commerce anglais, à cause surtout d'une forte diminution des exportations du port de Casablanca en France ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, ce fait est dû à des causes transitoires, telles que la mévente des laines en 1901 ; en outre, les importations françaises à Casablanca sont en progrès sensible en 1901 par rapport en 1900. Si d'un autre côté on fait entrer en ligne de compte les 3 millions de francs représentant la valeur des bœufs de la région des Zemmour expédiés par Fez et Tlemcen en Algérie et en France, on peut dire que le commerce français représente environ 40 °/₀ du commerce de cette région.

Ainsi, les intérêts économiques de la France au Maroc ne le cèdent guère en importance à ses intérêts politiques, et seul notre pays peut se prévaloir d'une situation aussi avantageuse et aussi solide. Nous n'avons point à examiner ici les motifs d'ordre politique que l'on peut invoquer à l'appui d'une intervention pacifique de la France au Maroc ; ils se résument tous dans notre domination algérienne et saharienne, ou plus exactement dans notre situation de puissance prépondérante dans l'Afrique du Nord-Ouest. Mais ce que nous désirons

mettre en relief, c'est la corrélation étroite qui existe entre les intérêts politiques et les intérêts économiques de la France au Maroc, en ce sens que la partie de ce pays où notre influence politique peut et doit s'exercer le plus efficacement parce que nous sommes les maîtres des voies de pénétration qui y conduisent, est précisément, par une coincidence heureuse, celle où le commerce français est le plus florissant. Cette région, qui correspond dans une certaine mesure à l'ancien royaume de Fez est délimitée au nord par le Rif, à l'ouest par la côte de l'Atlantique de Larache à Casablanca, les bassins de l'Oum-er-Rbia et du Dra ; au sud elle confine au Sahara, à l'est à l'Algérie. Cette région comprend tout le bassin de la Mlouia, celui du Loukkos, celui du Sbou, celui du Bou-Regrag, c'est-à-dire la Dhahra, la province de Fez, la province des Djebala (sauf la région du détroit), la Chaouia, la partie orientale des Beraber, le Tafilelt, le bassin de Ghir et de la Zousfana avec Figuig. Dans cette région plus que dans toute autre partie du Maroc, nous ne pourrions voir avec indifférence une ingérence quelconque d'une puissance étrangère, sous quelque forme que ce fût (concessions territoriales, concessions de chemins de fer, droits miniers, etc.).

---

§ II. — FINANCES MAROCAINES

La Question d'un Emprunt

Le Sultan actuel, Moulaye-Abd-el-Aziz, séduit par les idées de civilisation et de progrès semble vouloir inaugurer une politique de réformes administratives et paraît favorable à l'exécution de travaux publics. Mais pour la construction de routes, de ponts, de chemins de fer, de ports, il faut des capitaux, et le Maroc ne se trouve pas dans un état de civilisation assez avancé pour les fournir. Il pourra les emprunter à l'étranger s'il est en mesure d'offrir des garanties suffisantes. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu de la situation financière du Maroc, ou, plus exactement, de la situation du Trésor du Sultan, qui se confond avec le Trésor de l'Etat.

Les chiffres du *budget* marocain sont purement hypothétiques, car il n'existe aucune comptabilité. Voici un

essai très approximatif d'évaluation des recettes et des dépenses : (1)

RECETTES

Droits de douane et de port ; octroi ou droit de portes *(hak-el-bab)*........	Fr.	10.000.000
Impôts (*âchour* et *zekat*)...............	—	3.000.000
Amendes *(daera)*, tributs, confiscations.	—	1.000.000
Cadeaux des fonctionnaires............	—	1.000.000
Présents périodiques (*hedia*)...........	—	500.000
Monopoles...........................	—	500 000
Droits sur les caravanes	—	250.000
Droits de marchés, etc	—	250.000
Location du domaine impérial..........	—	250.000
Revenu des propriétés du Sultan.......	—	100.000
Impôt sur les Juifs....................	—	150.000
Total.....	Fr.	17.000 000

DÉPENSES

Armée de terre........................	Fr.	3.000.000
Marine militaire.......................	—	150.000
Maison impériale, harem, palais, écuries, jardins publics....................	—	2.500.000
Cadeaux à la Mecque, aux chérifs, aux mosquées, etc....................	—	750.000
Dépenses pour les ports, les douanes, etc.	—	250.000
Traitement de fonctionnaires...........	—	250.000
Honoraires des Consuls en Europe......	—	75.000
Courriers.............................	—	25.000
Total.....	Fr.	7.000.000

Les recettes des *douanes* sont la source de revenus la plus importante, et celle dont la réception s'effectue le plus régulièrement. Les administrateurs des douanes sont généralement les plus intègres parmi les fonctionnaires marocains ; ils font en outre l'office de banquiers du gouvernement pour les

(1) Dans ce tableau nous avons adopté en partie les évaluations de M. Jules Duval (*La Question du Maroc et les intérêts européens*, *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1859) et de M. de la Martinière (*Notice sur le Maroc*, extrait de la *Grande Encyclopédie*, p. 50).

paiements à effectuer à l'étranger. Parmi eux sont choisis les gouverneurs, ambassadeurs, et agents de confiance en général ; mais ils ne sont malheureusement, qu'une exception dans le monde officiel marocain.[1]

Les *impôts* réguliers sont l'*âchour* (عشور), ou dixième de la récolte des grains, et le *zekat* (زكاة) calculé à raison de 2 °/₀ de la valeur des bestiaux ; leur fixation a lieu de la manière la plus arbitraire, et leur recouvrement s'effectue souvent par la force armée ; le montant de ces impôts n'entre d'ailleurs dans les coffres du Sultan qu'après s'être allégé en route des multiples prélèvements opérés par les fonctionnaires qui se dédommagent ainsi de l'insuffisance de leur solde.[2] Les *monopoles* financiers du tabac et de l'opium ont été abolis ; mais ceux du soufre, de la poudre, du salpêtre, du plomb, des armes et munitions de guerre existent encore.[3] Des *amendes* (*daèra* دائرة) et des confiscations (ou spoliations) frappent communément les familles aisées, les tribus révoltées, et les caïds considérés comme trop riches. Les fonctionnaires, non seulement ne touchent pas d'appointements, mais doivent faire en entrant en charge, un cadeau sérieux au Sultan : aussi se rattrapent-ils au moyen d'exactions inouïes sur les contribuables ; mais souvent, lorsqu'on estime qu'ils se sont suffisamment enrichis aux dépens de leurs administrés, on les emprisonne et l'on confisque leurs biens : ils ne peuvent conjurer leur sort que par de riches présents.[4] Des cadeaux (*hedia* هدية) sont également envoyés au Sultan trois fois par an, à l'occasion des grandes fêtes religieuses. La *mouna* (مونة) est une contribution d'hospitalité réservée aux personnages porteurs d'une lettre du Sultan et aux fonctionnaires du gouvernement. Chez les tribus insoumises, le recouvrement des taxes ne s'effectue qu'au moyen d'expéditions militaires, qui rapportent en outre, en cas de succès, des butins de guerre plus ou moins considérables.

Le Maroc, s'étant acquitté de ses dettes envers l'Europe, n'avait, jusqu'à ces derniers temps, plus de dette publique ; d'autre part les travaux publics n'existent pas. Les principales dépenses sont celles du *harem* du Sultan et celles de l'*armée*,

(1) Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, p. 225 et 226.
(2) *Le Maroc, Bulletin de la Société d'Etudes coloniales*, Bruxelles 1900.
(3) Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, p. 220 et suiv. Cf. V. Collin, *Le Maroc et les intérêts belges*, p. 41.
(4) Budgett Meakin, *loc. cit.*

bien que la solde de celle-ci, très modique, soit très irrégulièrement payée. Il faut ajouter à cela les dépenses faites par le Sultan pour subventionner tous les chefs religieux influents, dans le but d'étendre son autorité. Il ressort du tableau précédent que le Sultan réalise une économie annuelle de 10 millions de francs, dont il faut déduire, il est vrai, les commandes imprévues d'armes, de matériel de guerre, etc., (1) les commandes de monnaie d'argent faites en Europe, et les indemnités fréquemment dues pour meurtre, emprisonnement ou vol dont des Européens ont été victimes.

Le Sultan a inauguré récemment un nouveau système de taxes annuelles fixes applicables à l'agriculture, aux jardins et au bétail, destinées à remplacer les impôts arbitraires prélevés par les caïds. D'après la circulaire chérifienne, ces taxes devront être également payées par les riches et les pauvres, les nobles et les vilains. Des fonctionnaires spécialement nommés à cet effet et assistés de notaires sont chargés d'en fixer l'assiette et d'en percevoir le montant : ils doivent être payés pour ce service par le trésor impérial. De cette façon tout contribuable connaîtra à l'avenir le montant de sa quote-part d'impôts, et les receveurs doivent lui donner quittance contre paiement. (2) Voici le nouveau tarif, tel qu'il a été communiqué aux légations européennes : (3)

		PAR AN
		Dollars (5 pesetas)
Oliviers	Par 100	5
Vignes	»	1
Figuiers, grenadiers et amandiers	»	2 1/2
Chameaux	Par tête	1
Bœufs, chevaux, mulets	»	1/2
Anes	»	1/4
		Centimos (100 = 1 peseta)
Moutons	»	50
Chèvres	»	25
		Dollars
Charrues à deux chevaux		10
» » bœufs		5
» » ânes		2 1/2

(1) H.-M.-P. de la Martinière, *Notice sur le Maroc*. Extrait de la *Grande Encyclopédie*, p. 50.

(2) D'après le *Réveil du Maroc*, cité par la *Politique Coloniale* du 25 septembre 1901.

(3) Ce tarif est reproduit dans le rapport de M. Madden, vice-consul britannique à Mogador, pour 1901. *Foreign Office. Annual Series*, n° 2791.

Les caïds ont été avertis qu'aucun impôt ne pourra être prélevé par eux, à quelque titre que ce soit, en dehors des taxes ainsi établies. Enfin, et ce point est d'une importance capitale, les caïds, qui, jusqu'à présent, obtenaient leurs charges en avançant au trésor des sommes considérables, recevront à l'avenir des appointements fixes. Il est impossible de méconnaître l'esprit d'équité dont ces réformes sont empreintes ; elles devraient, logiquement, accroître la popularité du Sultan, car elles tendent à améliorer sensiblement la condition des indigènes. Reste à savoir dans quelle mesure elles pourront être appliquées. Etant donné l'état troublé du Maroc du Nord, à la suite de l'insurrection du prétendant Bou-Hamara, les réformes n'ont pu être tentées jusqu'à présent que dans un rayon assez restreint autour de Marrakech, et cette mise à exécution partielle ne permet pas encore de se prononcer sur leur résultat probable. D'autre part les indigènes sont en général hostiles aux innovations, même à celles qui sont de nature à améliorer leur sort. Enfin les réformes en question rencontreront l'opposition de tous les fonctionnaires qui se sont enrichis sous le régime précédent.

A deux reprises, le Maroc a été endetté envers l'Europe. A la suite de la guerre de 1859-1860 contre l'Espagne, cette puissance imposa au gouvernement marocain, par les préliminaires de paix ratifiés le 26 avril 1860, une indemnité de guerre de 400 millions de reales vellon (environ £ 4.200.000 ou Fr. 105.000.000), payable en vingt annuités et garantie par les recettes des douanes marocaines. L'Espagne devait occuper la ville de Tétouan jusqu'au paiement intégral de l'indemnité.

Mais le gouvernement britannique, qui avait stipulé le maintien de l'intégrité territoriale du Maroc, protesta contre cette dernière condition, et, afin d'obtenir de l'Espagne l'évacuation de Tétouan, consentit au Maroc une avance pour lui permettre de s'acquiter d'une partie de l'indemnité de guerre. Un emprunt 5 °/₀ de £ 501.200 (Fr. 12.531.000) fut contracté en 1862 à Londres avec MM. Robinson et Fleming, et Philip P. Blyth : l'émission eut lieu à 85 °/₀, ce qui produisit £ 426.000 (Fr. 10.650.000). Cet emprunt était amortissable à raison de 5 °/₀ l'an. Le paiement des intérêts et l'amortissement de cet emprunt étaient garantis par 50 °/₀ du produit des Douanes des ports marocains, et le gouvernement anglais nomma des commissaires spéciaux pour percevoir les droits des Douanes :

deux fois par an ces commissaires remettaient aux banquiers avec lesquels l'emprunt avait été contracté une somme suffisante pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de l'emprunt, lequel avait lieu par tirages au sort et remboursement au pair. Les sommes restant disponibles après le prélèvement nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement, devaient être restituées au gouvernement marocain.(1) L'Espagne, de son côté, nomma des commissaires pour percevoir 50 °/₀ du produit des douanes marocaines. Ce double contrôle dura pendant plus de vingt ans, jusqu'en juin 1882, date à laquelle l'emprunt contracté à Londres fut complètement amorti. Le contrôle espagnol ne cessa qu'en 1887, après paiement intégral d'indemnité de guerre. (2) Cette administration étrangère eut pour résultat une augmentation considérable du produit des douanes marocaines.

A la suite de la guerre du Rif, en 1894, le Maroc dut, de nouveau, payer à l'Espagne une indemnité de 20 millions de pesetas. Il était stipulé, d'une part, que l'Espagne ne pourrait mettre la main sur les recettes des douanes qu'en cas de non-paiement ou de retard dans le paiement de l'indemnité, d'autre part que le Maroc ne pourrait, cette fois, contracter, pour s'acquitter, un emprunt garanti par les douanes, cela afin de déjouer les projets anglais. (3) L'indemnité fut payée (intégralement, selon toute probabilité) par Moulaye-el-Hasan peu de temps avant sa mort. (4)

On peut s'étonner de la ponctualité avec laquelle le Maroc a rempli ses engagements envers l'Europe. Mais il ne faut pas oublier que le Sultan réalise chaque année des bénéfices considérables ; il faut tenir compte également de l'importance de la population et de la richesse du pays. Si le recouvrement des impôts se faisait normalement et régulièrement sur toute l'étendue du territoire marocain, et si le système de perception qui vient d'être inauguré par Moulaye-Abd-el-Aziz pouvait être généralisé, les impôts seraient susceptibles d'un rendement infiniment plus considérable. Pour le moment, les douanes

(1) *Fenn's Compendium of the English and Foreign Funds*, 1883, p. 505.
(2) Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, p. 177.
(3) Marcel Paisant, *Le Maroc et les puissances européennes*, *Revue Encyclopédique*, 1894.
(4) Budgett Meakin, *The Land of the Moors*. p. 371.

paraissent être la seule source de revenus pouvant servir de garantie à un emprunt.

Vers la fin de janvier 1903, le Sultan qui éprouvait de pressants besoins d'argent créés par la nécessité de se procurer des armes et de payer des combattants pour en finir avec la révolte de Bou-Hamara, s'est décidé à faire appel au crédit et a négocié, par l'intermédiaire de la maison Gautsch de Tanger, avec les banques parisiennes parmi lesquelles la Banque de Paris et des Pays-Bas figure seule en nom, une avance de fr. 7.500.000 portant intérêt à 6 %, remboursable en 10 ans, et garantie par les recettes des douanes de Tanger. Le produit de cette avance devait être employé à l'achat de 40.000 kilogs d'argent pour la frappe. En dehors de cet emprunt contracté en France, le Sultan a, à ce que l'on prétend, traité avec des banquiers de Madrid pour un emprunt de pesetas 10.000 000 et avec une maison de Londres pour un emprunt de £ 300.000 (francs 7.500 000) : on peut voir là une preuve de l'état de gêne momentanée où se trouve le trésor du Sultan par suite de l'insurrection. Dans tous les cas il y a lieu de se féliciter de ce que la France ait pris la tête de ce mouvement : il y a là un acte de politique avisée, qui constitue un précédent utile.

Un emprunt pour l'exécution de travaux publics serait évidemment une opération d'une importance et d'une portée bien plus considérables que l'avance dont nous venons de parler, car le contrôle étranger d'une ou de plusieurs administrations du pays, qui en serait la conséquence forcée, pourrait entraîner pour celui-ci, comme le fait remarquer avec raison M. R. de Caix dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, la perte graduelle de son indépendance. « Il en est de même « dit-il, du personnel nécessaire à l'exploitation des ports ou « chemins de fer ainsi construits. Ce personnel est inévita- « blement étranger, un peuple comme celui du Maroc étant, « pour une période indéterminée, absolument incapable de le « fournir. Il ne peut même pas le protéger efficacement, dans « le désordre naturel à un pareil milieu, et au contrôle finan- « cier nécessaire pour sauvegarder l'argent se joint fatalement « le contrôle politique de l'étranger pour donner la sécurité « aux hommes importés par lui. »(1) Le bruit a couru récem-

(1) R. de Caix, « *Choses du Maroc* », *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, octobre 1902.

ment que le Sultan contracterait avec de grandes banques anglaises un gros emprunt garanti par les douanes, dont le produit servirait à la construction de nombreuses routes carrossables, de voies ferrées et de lignes télégraphiques. Ce bruit n'a pas été confirmé. Dans tous les cas, l'avance consentie au Sultan par les banques françaises peut être envisagée comme une garantie de participation de la France à toute grosse opération financière éventuelle. Elle constitue un précédent et nous montre la marche à suivre.

---

§ III. — LES TRAVAUX PUBLICS

La Question des Chemins de fer

L'exécution de travaux publics au Maroc est la condition essentielle du développement économique du pays et de l'utilisation de ses richesses naturelles. La construction de *routes carrossables* et de *ponts* sur les fleuves et rivières est d'une nécessité absolue pour le commerce. A ce propos on a annoncé que le Sultan avait envoyé un ingénieur pour inspecter les routes entre Fez et Tanger, améliorer les communications, construire des ponts sur les rivières, amener de l'eau à Tanger. La *régularisation du cours* de certains fleuves et la construction de *canaux* permettraient à la navigation intérieure de se développer. La construction de *ports*, en facilitant les communications des navires avec la côte, accroîtrait les échanges dans une proportion considérable : ce point intéresse particulièrement l'industrie française, car le rapport officiel récemment publié par les soins du ministère des affaires étrangères sur la fortune française à l'étranger, dit que « nous paraissons avoir acquis une sorte de spécialité pour la « construction de *docks*, de *quais*, de *ports*, dans divers pays. »[1] Il y aurait lieu d'envisager également l'établissement au Maroc de *lignes télégraphiques*. Mais le moyen par excellence de pénétration commerciale comme de transformation économique, politique et sociale est le *chemin de fer*.

L'importante question de la construction des chemins de fer au Maroc présente en outre, depuis quelque temps, un grand

(1) *Journal Officiel* du 25 septembre 1902.

intérêt d'actualité. Nous allons exposer quelles nous paraissent être, au point de vue économique, les lignes les plus nécessaires, nous contentant, au point de vue technique, de reproduire l'opinion des personnes autorisées.

***

On a élaboré dans ces dernières années un certain nombre de projets de construction de chemins de fer au Maroc, mais l'hostilité des populations indigènes a jusqu'à présent fait obstacle à leur mise en exécution. Signalons, à titre de curiosité, une information d'après laquelle des ingénieurs auraient été chargés d'étudier la possibilité de construire un chemin de fer de Fez à Marrakech par la Chaouïa. Dans tous les cas, comme nous l'avons dit plus haut, le Sultan Abd-el-Aziz paraît prendre un assez vif intérêt à la question des chemins de fer, son séjour dans le port de Rabat, où il s'est arrêté en se rendant de Marrakech à Fez, a été mis à profit par la plupart des puissances intéressées pour lui envoyer des ambassades : or il y a tout lieu de croire qu'au cours des entretiens qu'ils ont eus avec le Sultan les représentants des puissances ont abordé la question des concessions et notamment celle des chemins de fer. On a même prêté à certaines puissances, notamment à la Belgique, des projets assez ambitieux. L'*Indépendance Belge*, du 15 janvier 1902, publiait l'information suivante de son correspondant parisien : « Le Sultan du Maroc, acquis en partie aux « idées modernes, paraît décidé à entreprendre des travaux « publics et notamment des chemins de fer. Mais en présence « des récentes déclarations de M. Delcassé, le Sultan aurait « abandonné l'idée d'accorder des concessions aux Anglais ; « d'un autre côté il n'a pas encore fait d'ouvertures aux « Français : dans l'état des choses, le roi des Belges aurait « l'intention de proposer le concours des sociétés belges ; de « cette façon le Sultan du Maroc ne s'engagerait ni avec « l'Angleterre ni avec la France. En ce qui concerne la France, « le roi Léopold n'agira pas sans pressentir le quai d'Orsay « qui n'a pas eu encore à étudier l'éventualité de semblables « négociations. » D'autre part, une dépêche de Tanger, en date du 21 février 1902, annonçait que le diplomate désigné pour remplacer M. Anspach, ministre plénipotentiaire de Belgique, décédé, serait chargé de faire des propositions au Sultan pour la construction du réseau marocain par la Belgique.

Une telle éventualité ne saurait nous laisser indifférents. Il importe surtout de ne pas perdre de vue que la construction de chemins de fer par une puissance étrangère dans le Maroc oriental et septentrional, c'est-à-dire dans toute la partie située à l'Est de l'Oum-er-Rbia et de la vallée du Dra, lèserait gravement nos intérêts en ce sens qu'elle réaliserait une ingérence étrangère sous sa forme la plus efficace dans une région où des raisons d'ordre politique et économique nous obligent à exercer une action prépondérante. C'est donc à la France, maîtresse par sa domination algérienne et saharienne des voies naturelles conduisant dans ces régions, qu'est logiquement réservé le rôle d'en tenter la pénétration économique et la mise en valeur par la construction d'un réseau qui sera le prolongement de nos chemins de fer algériens.

Actuellement les chemins de fer de pénétration vers la frontière marocaine en exploitation dans l'Oranie sont au nombre de quatre, les trois premiers constituant le réseau de l'Ouest-Algérien, et le quatrième exploité par l'Etat :

1° Ligne d'Oran à Aïn-Temouchent (76 kilomètres) ;

2° Ligne d'Oran à Tlemcen (165 kilomètres) ;

3° Ligne d'Oran à Ras-el-Ma (152 kilomètres), empruntant la ligne d'Oran à Tlemcen jusqu'à Tabia ;

4° Ligne d'Oran à Duveyrier et à Beni-Ounif (640 kilomètres), à 6 kilomètres du Figuig.

Considérées en tant qu'amorces de chemins de fer de pénétration dans le Maroc oriental, ces quatre lignes sont d'importance inégale. Deux questions distinctes doivent être envisagées : celle de la pénétration des oasis marocaines du Sud de l'Atlas, et celle de la pénétration du Maroc proprement dit, au Nord de l'Atlas.



Le chemin de fer du Sud-Oranais est actuellement prolongé jusqu'à Beni-Ounif, à 6 kilomètres de Figuig. Tout le trafic de l'oasis abandonnera la route longue et couteuse de Melilla pour emprunter notre chemin de fer.

Déjà, comme nous l'avons indiqué plus haut, les résultats de l'exploitation du tronçon d'Aïn-Sefra à Duveyrier accusent un excédent de recettes.

Mais au trafic de Figuig, le chemin de fer pourra joindre

bientôt celui d'un centre beaucoup plus important, l'oasis de Tafilelt. Nous avons signalé un bruit qui a couru, d'après lequel le Sultan du Maroc aurait accordé à la France la concession pour la construction d'un chemin de fer de Duveyrier à Dajat-el-Daura, sorte de lac formé par l'ouad Zig à l'extrémité méridionale du Tafilelt.

La question qui se pose est la suivante : le chemin de fer doit-il être prolongé vers le Sud ou vers le Sud-Ouest ? Sa prolongation projetée vers Igli par la vallée de la Zousfana, puis vers Beni-Abbès et vers le Touat par la vallée de la Saoura constituerait un acheminement vers la réalisation du chemin de fer transsaharien : mais ce tracé du Transsaharien ne pourrait avoir pour but que Tombouctou et le Niger : or, le fait que le commerce de ces régions est draîné de plus en plus vers nos possessions de l'Afrique occidentale atteste l'inutilité d'un tel tracé ; des considérations d'ordre stratégique et économique dans lesquelles nous n'avons point à rentrer ici, militent en faveur de la construction du Transsaharien vers nos riches territoires de la région du Tchad et du Centre africain, qui sont privés de tout moyen de communication facile et rapide avec le littoral (1). La seule raison d'être de la prolongation du chemin de fer du Sud-Oranais vers le Touat serait de faciliter le ravitaillement de nos postes et de développer le commerce de ce pays.

Mais, comme le fait remarquer l'auteur d'un intéressant article écrit sur place (2) : « le Touat ne paraît appeler à « aucun grand avenir et jamais son commerce ne justifiera la « création d'une voie ferrée.... Les vallées de l'ouad Dermel, « de la Zousfana et de la Saoura sont trop pauvres et trop « peu peuplées pour fournir un aliment au trafic d'un « chemin de fer. La vallée de l'ouad Ghir est plus productive ; « pour bien des raisons, il serait à souhaiter qu'elle fût « atteinte par la voie ferrée qui, par cela même, se rapprocherait du groupe des oasis du Tafilelt relativement riches et « habitées et où se font des échanges commerciaux de « quelque importance. » La récente convention franco-

(1) Nous renvoyons, pour l'étude de cette question, à un rapport très documenté présenté en 1901 par M. Dubuc, conseiller général de la Seine, sur une pétition de M. Broussais, ancien président du Conseil général d'Alger, relativement au Transsaharien.

(2) *Quelques notes sur la région de Figuig*, rédigées par un officier et publiées par la *Revue de Géographie* de novembre 1902.

marocaine nous donne le droit de prolonger le chemin de fer dans la direction que l'on considèrera comme la plus favorable : or, tandis que le trafic du Touat, qui ne justifie peut-être pas un pareil effort, nous est d'ores et déjà assuré, le commerce beaucoup plus important du Tafilelt, qui s'effectue actuellement par Fez et par Tanger dans des conditions très défavorables, nous reste à conquérir. Aussi, nous semble-t-il que le véritable rôle de ce chemin de fer serait d'être une ligne de pénétration marocaine plutôt que saharienne. Elle a déjà pris la direction du Sud-Ouest ; il y aurait intérêt, croyons-nous, à la continuer dans ce sens, le long des dernières pentes méridionales de l'Atlas, en suivant la vallée de l'oued Kheroua, affluent de l'oued Ghir ; la ligne desservirait l'importante oasis de Kenadsa et aboutirait à l'endroit désigné sous le nom de « El Bahariat », où, comme ce nom l'indique, la vallée du Ghir s'élargit au point de constituer un grand lac intermittent. Notons que ce tracé traverse les territoires des *Oulad-Djerir* et des *Doui-Menia*, tribus qui ont été placées sous notre dépendance par le protocole franco-marocain du 20 juillet 1901. A partir de El Bahariat la ligne pourrait être prolongée ultérieurement vers l'Ouest jusqu'à Dajat-el-Daura, ou plutôt jusqu'au ksar d'Abouam, le centre le plus important du Tafilelt. La longueur totale de ce tracé serait d'environ 300 kilom. Nous venons de dire que nous considérons ce chemin de fer comme une ligne de pénétration marocaine ; il importe de préciser notre pensée. Nous la considérons comme une voie de pénétration vers les oasis qui dépendent politiquement, en droit sinon en fait, du Maroc ; mais son importance ne va pas au-delà, car ce n'est pas au Sud, mais au Nord de l'Atlas que doit être tentée la pénétration économique du Maroc, et c'est à Fez que doit porter tout le poids de notre action.

***

Parmi les trois lignes de chemin de fer qui, au Nord de l'Atlas se dirigent d'Oran vers l'Ouest, il en est une, la ligne de Tabia à Ras-el-Mâ, à l'entrée des Hauts-Plateaux, qui n'a qu'un caractère local : d'ailleurs on ne peut songer à tenter la pénétration du Maroc oriental par les Hauts-Plateaux, région pauvre, aride et peu habitée. Restent les lignes d'Oran à Tlemcen et d'Oran à Aïn-Temouchent.

Avant de résoudre la question de la construction d'un chemin de fer de pénétration au Maroc, il y a à trancher celle de la construction du chemin de fer d'Oran à la frontière du Maroc. Ici deux systèmes sont en présence : l'un consiste à prolonger sur Marnia le chemin de fer d'Oran à Tlemcen, par une ligne de 58 kilomètres dont le classement a été décidé par une loi du 18 juillet 1878 ; l'autre consiste à continuer la ligne d'Oran à Aïn-Temouchent jusqu'à Marnia par la vallée de la Tafna. Le second tracé aurait le grand avantage de créer une voie de communication plus courte entre Oran et la frontière (1) ; mais d'un autre côté, la ligne à construire de Aïn-Temouchent à Marnia serait beaucoup plus longue que la ligne de Tlemcen à Marnia et aurait, en outre, le grave inconvénient de laisser, en dehors de la grande voie de communication algéro-marocaine, l'importante ville de Tlemcen dont les relations commerciales avec le Maroc ont déjà pris un développement considérable. Dans tous les cas, quel que soit le tracé adopté, on est généralement d'accord pour reconnaître que Marnia doit être le point de départ du chemin de fer de pénétration vers Fez qui empruntera la longue dépression située entre le Rif et l'Atlas, la grande voie commerciale entre l'Algérie et le Maroc, permettant la communication entre le Maroc oriental et les régions voisines de l'Atlantique.

La route suivie par les caravanes entre Marnia et Fez passe par Oudjda, les Angad, la vallée de la Mlouïa et de son affluent le Msoun, Taza, la vallée de l'Innaouen, affluent du Sbou. Le chemin d'Oudjda à Fez traverse sur presque toute sa longueur une région où l'autorité du Sultan est purement nominale, habitée par des tribus presque continuellement en état de révolte, telles que les R'iata et les Dsoul qui gardent le défilé de Taza, les Haïaïna, les Beni-Ouaraïn. A cause des dangers que présente cette route, la plupart des voyageurs qui vont d'Algérie à Fez dans un but d'exploration ou de commerce, s'embarquent à destination de Tanger ou de Larache et se rendent de là à Fez. L'itinéraire de Fez à Oudjda n'a été parcouru que par un petit nombre d'Européens, notamment

(1) Ce projet est préconisé par M. Milsom. *Le chemin de fer d'Oran au Maroc. Les chemins de fer marocains.*

par le capitaine anglais Colville [1], M. de Campou [2], M. de la Martinière [3], le comte de Chavagnac [4], M. G. Delbrel [5], et particulièrement, en 1901, par M. de Segonzac. D'après M. de Campou, la route de Fez à Oudjda, dont il évalue la longueur à 320 kilomètres, comprend deux parties bien distinctes : la première, sur 120 kilom. environ, accidentée, contenant plusieurs cols à franchir, où la population est assez abondante et l'eau également ; la 2e, sur 200 kilomètres, tout entière dans le bassin de la Mlouïa ou de ses affluents et de l'ouad Isly, se compose de plaines où la population ne se trouve qu'auprès des ouidan Msoun, Mlouïa et Za [6].

Nous empruntons à M. G. Delbrel [7] les renseignements suivants sur la route de Fez à Oudjda. Le parcours de Fez à Oudjda par le Dsoul est effectué par les caravanes en 10 jours. Par les R'iata et Taza, de bons cavaliers peuvent, à marches forcées, l'accomplir en 7 jours et en autant d'étapes : Souk-el-Tleta (Innaouen), Oulad Ajaj (R'iata), Msoun, Merarda (Mlouïa), Za, Kasbah-Sidi-Mellouk, Oudjda. Cet itinéraire est de beaucoup préférable à ceux des haut et bas Dsoul, que rendent impraticables les moindres pluies ; malheureusement, il est dangereux pour les voyageurs à cause de l'état d'indépendance des tribus qui habitent la vallée de l'ouad Innaouen (partie comprise entre Souk-el-Tleta et Taza. La route, laissant au Sud le territoire des Oulad-el-Hadj, traverse le Sbou à 5 kilomètres à l'Est de Fez, sur un pont de construction ancienne, mais bien entretenu, long de 80 mètres, large de 13 et formé de 8 arches. Un peu plus loin, les trois routes conduisant du Maroc occidental au Maroc oriental se séparent pour ne se rejoindre qu'à Msoun. A l'Est du Sbou, ces routes traversent le territoire des Haïaïna, tantôt soumis, tantôt rebelles, qui prélèvent des zetats sur les caravanes et souvent les pillent. La route qui longe la vallée encaissée de

(1) Cap. Colville, *A ride in petticoat and slipers*, Londres, 1882.
(2) L. de Campou. *Un Empire qui croule. Le Maroc contemporain.*
(3) H. M. P. de la Martinière. *Itinéraire de la route suivie de Fez à Oudjda.*
(4) De Chavagnac, « *Itinéraire de Fez à la frontière algérienne* ». *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1886.
(5) G. Delbrel, « *De Fez à l'Oranie* ». *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 15 septembre 1900.
(6) De Campou, ouvrage cité, p. 228 et 229.
(7) G Delbrel, *De Fez à l'Oranie à travers le pays des R'iata (vallée de l'Innaouen)*, 1899. *La Géographie*, 15 septembre 1900, p. 167 à 182.

l'Innaouen passe ensuite, jusqu'à Taza, sur le territoire des R'iata, tribu indépendante, rebelle au Makhzen, soumise à des cheikhs qui prélèvent les impôts sur les souks et font payer les zetats aux caravanes sans toutefois les préserver du pillage ; aussi, ne s'aventurent-elles dans ces régions qu'armées et en nombre suffisant pour pouvoir résister à toute attaque. Au Nord des R'iata, les Dsoul détroussent également les voyageurs. A l'Est des R'iata, se trouve la puissante tribu des Beni-Ouaraïn. La ville de Taza (1), sur l'Innaouen, où réside un âmel et des réguliers chérifiens, mais où les R'iata sont maîtres incontestés, est une position stratégique de première importance, qui commande les routes de Fez, d'Oudjda et de Melilla (par Meknessa Fougania). A Msoun, sur la rivière du même nom, affluent de la Mlouïa, la route venant de Fez par l'Innaouen et Taza bifurque avec celle qui conduit de Fez à Msoun par les Dsoul et Meknessa-Fougania : cette dernière ne peut être suivie à l'époque des pluies, à cause de ses pentes marneuses et argileuses. « La véritable route stratégique, dit M. Delbrel, « qui relie le R'arb à l'Est marocain et qui pourrait servir de « base à un projet, non encore étudié, de voie ferrée entre « l'Algérie, le centre Marocain et l'Atlantique, par Fez, « Meknès et Rabat, est celle de Fez-Innaouen, Taza-Msoun et « Zouzat-Angad ». La Kasbah de Msoun, qui ne possède pas de représentant du Makhzen, est occupée par les Haoura ; c'est un marché de cotonnades, de sucres et de thé apportés de Mélilla par les Beni-Metalça. La plaine du Djel, située entre Msoun et l'ouad Mlouïa, est au pouvoir des Haoura, tribu insoumise, qui prélèvent des zetats sur les caravanes et des impôts sur les commerçants. La Mlouïa est traversée au gué de Zouzat, près de l'embouchure du Msoun, dont la profondeur varie entre 0^m60 et 1 mètre. A l'Est de la Mlouïa, le pays d'abord plat, puis accidenté, est désert et infertile, sauf dans la vallée du Za ; il est parcouru par des tribus indépendantes. La route de Za à Aïn-Sidi-Mellouk, est pierreuse et accidentée. Dans la Kasbah de Sidi-Mellouk réside un agha commandant des réguliers chérifiens. La localité est un important marché, un des centres principaux de l'Angad : de là partent des routes de caravanes vers Oudjda, Fez, Melilla, le Rif, les Beni-Snassen, etc.

(1) Cette région vient d'être le théâtre de l'insurrection de Bou-Hamara.

La construction de la ligne de Marnia à Fez est prévue dans un avant-projet dressé par M. J. Berlier, ingénieur civil, comportant un tunnel sous le détroit de Gibraltar, se reliant à un chemin de fer au Maroc, de Tanger à Lalla-Marnia par Fez. Nous reviendrons sur l'ensemble de ce projet[1] que M. Berlier a eu l'extrême obligeance de nous communiquer. Les plans et études de la ligne de chemin de fer sont dus à M. Mustapha de Courten, ex-capitaine du génie au service du Sultan du Maroc, ingénieur aux chemins de fer de la Basse-Egypte.

Examinons d'abord le tracé de la ligne d'Oudjda à Fez, d'une longueur de 306 km. 5 (331 km. 5 de Lalla Marnia à Fez). De Oudjda à l'ouad Za, la ligne parcourt la grande plaine des Angad ; elle traverse l'ouad Za à Kasbah-bou-Ismaïl ; après avoir franchi la Mlouïa, elle remonte la vallée de l'ouad Msoun, affluent de la Mlouïa, et aboutit à Taza, non loin de l'ouad Innaouen, affluent du Sbou. Dans toute cette première partie, la construction de la ligne, presque entièrement en pays de plaines, ne renconterait pas de grandes difficultés matérielles : les seuls ouvrages d'art importants seraient les ponts sur la Mlouïa et son affluent le Za dont les rives sont assez escarpées. Nous avons signalé précédemment l'importance exceptionnelle, au point de vue économique et stratégique, de la ville de Taza située à l'endroit appelé par les Marocains *Foum-el-R'arb* (bouche du Maroc), clef de communications entre la vallée de la Moulïa et celle du Sbou, entre le versant de la Méditerranée et celui de l'Atlantique, entre l'Algérie, d'une part, Fez et le R'arb, d'autre part. De Taza à Fez, la ligne descend la vallée étroite et encaissée de l'ouad Innaouen ; la construction de la voie dans cette région montagneuse et accidentée, offrirait plus de difficultés qu'entre Oudjda et Taza. Parmi les ouvrages d'art, signalons le pont à construire sur le Sbou avant d'arriver à Fez.

De Fez à Tanger, la ligne projetée a une longueur de 260 kilomètres. Elle dessert les plaines fertiles et peuplées du R'arb, traverse une seconde fois le Sbou après l'avoir longé sur une grande distance. Elle passe ensuite dans la vallée du Loukkos, fleuve aux berges escarpées qu'elle traverse à Ksar-el-Kbir, important centre commercial. Après avoir franchi un

(1) J. Berlier. *Tunnel intercontinental sous-marin du détroit de Gibraltar, se reliant à un chemin de fer au Maroc*, Paris, 1899.

grand nombre de fleuves côtiers de moindre importance, la ligne aboutit à Tanger. La ligne de Fez à Tanger, en plaine sur presque toute sa longueur, n'offrirait pas de grosses difficultés de construction, mais nécessiterait un nombre considérable de ponts.

D'après ce projet, les rampes maxima ne dépassent pas 0 m 20 par mètre et ne sont qu'exceptionnellement réparties sur une longueur totale de 46 kilom. La plate-forme comporterait une double voie de 1 m 45. L'auteur du projet estime que les frais d'établissement ne dépasseraient pas 200.000 francs par kilomètre, cette somme se répartissant comme suit :

Frais généraux, intérêts des capitaux. .	Fr. 25.000
Terrains, frais de concession	26.000
Terrassements, ouvrages d'art.	40.000
Bâtiments stations, ateliers.	10.000
Voie, pose, télégraphe	60.000
Matériel roulant.	28.000
Mobilier	1.000
Imprévu et divers	1.000
TOTAL	Fr. 200.000

Soit pour les 591 kilomètres 5 de Tanger à Lalla-Marnia Fr. 118.400.000, et pour le parcours de Fez à Lalla-Marnia seulement, (331 kilom. 5), Fr. 66.800.000.

L'autre partie, on pourrait dire la partie essentielle, du projet de M. Berlier consiste dans la construction d'un tunnel sous le détroit de Gibraltar. Abandonnant, à cause des profondeurs considérables, le tracé le plus court entre le cap Ciris et la côte espagnole (14 kilom.), M. Berlier se prononce en faveur du tracé partant de Tanger et aboutissant à l'anse Vaqueros (Espagne), où les profondeurs ne dépassent pas 400 mètres et les rampes 25m/m par mètre. Ce tracé comporte une longueur totale de 41 kilom. dont 32 sous la mer. Les frais de construction du Tunnel sont évalués à 123 millions. Si l'on ajoute à cette somme les frais de construction du chemin de fer au Maroc, on obtient une somme de Fr. 242.000.000 représentant le coût total du projet. M. Berlier évalue le produit du chemin de fer à 14.000 francs par kilomètre (produit net moyen de la ligne de Philippeville à Constantine, une des meilleures du réseau algérien existant), soit pour 591 kilom. Fr. 8.274.000 ; il évalue le produit net de la section sous-

marine à Fr. 6.935.000 : le produit net total se chiffrerait donc par Fr. 15.209.000.

Cette grande entreprise dont l'objet essentiel serait de raccorder les réseaux des chemins de fer européens au réseau des chemins de fer algériens créerait un important trafic international qui permettrait sans doute de rémunérer assez rapidement les capitaux engagés. Cependant nous croyons devoir ajouter quelques observations en ce qui concerne le tracé. La ligne de Lalla-Marnia à Fez, c'est-à-dire la ligne de pénétration française par excellence verrait certainement son trafic augmenter si elle était prolongée par une ligne de Fez à Tanger, car au trafic algéro-marocain se joindrait un trafic européen ; mais la ligne elle-même de Tanger à Fez, à cause de la situation toute spéciale de Tanger qui met cette ville tout à fait en dehors de notre sphère d'action, aurait un caractère plus international que français. Aussi croyons-nous que ce projet devrait être complété par la construction de voies ferrées mettant en communication Fez avec les ports de l'Atlantique les plus rapprochés, où les intérêts français sont proportionnellement plus importants qu'à Tanger.

De la ligne de Fez à Tanger pourrait se détacher un embranchement de Ksar-el-Kbir au port de Larache, longeant la vallée inférieure du Loukkos. Cette ligne, d'une longueur d'environ 35 kilom., aurait un double intérêt : d'abord elle mettrait Fez en communication avec un de ses principaux ports de transit, dans lequel le commerce français notamment tend à prendre une place de plus en plus grande ; en second lieu elle desservirait le centre important de Ksar-el-Kbir et la vallée inférieure du Loukkos, extrêmement fertile, et dans laquelle, grâce à l'irrigation, il serait possible d'acclimater des fruits et légumes de toutes sortes. L'explorateur allemand Fischer préconise, comme nous l'avons vu plus haut, la construction d'un chemin de fer de Ksar-el-Kbir à Larache qui serait, d'après lui, une entreprise peu couteuse et immédiatement rémunératrice, que l'on devrait compléter par la construction d'un port à l'embouchure du Loukkos. (1)

Une autre ligne nous paraît très désirable en vue de mettre en communication avec l'Atlantique Fez et Meknès, et la riche région située au Sud de ces deux villes. Cette ligne se détache-

(1) The Fischer, *Reise in Atlas-Vorlande von Marokko*, p. 34 et 35.

rait de la ligne de Fez à Tanger et se dirigerait vers Meknès (52 km.) à travers un pays de plaines situé au Sud du Djebel Zerhoum. A partir de Meknès la ligne s'engagerait dans la vallée de l'ouad Rdem, étroite et encaissée jusqu'au défilé de Sidi-Kassem (35 km.) : ce défilé étant très difficilement praticable actuellement, et toutes les lignes de chemin de fer à construire de l'Atlantique vers Meknès et Fez devant passer par cet important passage, M. Fischer, dit qu'il faudra construire un tunnel en cet endroit.(1) A la sortie du défilé de Sidi-Kassem, la ligne quitterait l'ouad Rdem pour se diriger vers l'ouad Beht, autre affluent du Sbou, qu'elle traverserait à Sidi-Sliman (20 km.). Puis pendant 60 kilomètres, de l'ouad Rdem au Sbou, la ligne parcourrait la grande plaine des Beni-Hassen. Au point où la ligne atteindrait le cours inférieur du Sbou, une dizaine de kilomètres la sépareraient encore de Mehedia, à l'embouchure du fleuve. Cette ligne dont le développement tetal serait d'environ 180 kilomètres, serait construite entièrement en plaine, sauf sur la section de Meknès au défilé de Sidi-Kassem. La construction du chemin de fer devrait être complétée par la création d'un port à Mehedia, localité qui, par sa situation privilégiée à l'embouchure du Sbou, le grand fleuve navigable du Maroc du Nord, pourrait être appelée à un développement extraordinaire si l'on y construisait un port et si l'on régularisait la navigation à l'embouchure du fleuve dont la barre rend l'accès très dangereux. Il est inutile d'ajouter que cette localité croîtrait doublement en importance si elle devenait la tête de ligne d'un chemin de fer vers Fez.

On peut se demander s'il n'y aurait pas avantage à prolonger la voie ferrée dans la direction du Sud-Ouest, en suivant la côte, jusqu'au port de Rabat (35 km.) de cette façon le chemin de fer aurait pour tête de ligne une ville importante. Mais le trafic du port de Rabat, malgré l'activité industrielle de la ville et sa situation favorable au point de vue des communications intérieures, est presque insignifiant par rapport à celui des autres ports marocains, à cause de la barre qui existe à l'embouchure du Bou-Regrag et qui empêche tout embarquement pendant une grande partie de l'année. Donc, que l'on adopte Rabat ou Mehedia comme point de départ de la ligne de Fez,

---

(1) Th. Fischer, *Reise in Atlas-Vorlande von Marokko*, p. 136.

la construction d'un port est indispensable. Comme d'autre part il importe de ne point disperser les efforts, mais au contraire de les concentrer sur un seul point, il faut choisir entre Rabat et Mehedia. Rabat est actuellement le débouché de Meknès et de la région des Zaïr et des Zemmour, mais ne sera jamais, à cause de son éloignement, le débouché de la vallée du Sbou, tandis que Mehedia, situé à l'embouchure du fleuve, semble tout naturellement appelé à ce rôle : c'est pourquoi nous nous prononçons en faveur de Mehedia.

Voici d'autre part la longueur comparée des trois tracés que nous venons d'étudier, entre Fez et la mer :

Ligne de Fez à Tanger : 260 kilomètres.
Ligne de Fez à Larache : 201 kilomètres.
Ligne de Fez à Mehedia : 180 kilomètres.

La ligne de Fez à Mehedia est ainsi la plus courte des trois. Etant en plaine sur presque tout son parcours, elle ne présenterait pas de grosses difficultés de construction. Elle desservirait non seulement Fez et Meknès, mais encore les vallées inférieures du Sbou et de ses affluents (ouad Rdem, ouad Beht), du Bou-Regrag, si riche en cultures et en pâturages, et dont le sol est caractérisé par cette fameuse *terre noire* dont l'extraordinaire fertilité a été signalée par tous les explorateurs ; elle faciliterait le transport vers l'Algérie des bœufs de la région des Zemmour ; enfin, en dehors des plaines du R'arb, elle desservirait la région montagneuse du Moyen-Atlas, laquelle est aussi très riche, au dire de M. de Segonzac qui l'a parcourue en 1901. Au point de vue français, en particulier, cette ligne aurait un intérêt considérable : en tant que prolongement de la ligne de Tlemcen à Fez, elle réaliserait la pénétration française depuis la frontière algérienne jusqu'à l'Atlantique à travers une région où les intérêts français sont prédominants.

En résumé, le *réseau marocain de première urgence* dont la construction nous paraît de nature à rendre possible le développement économique du Maroc en même temps qu'à consolider l'influence française dans la partie de ce pays où nous devons revendiquer une situation prépondérante, paraît être le suivant :

I. — Au nord de l'Atlas

1° *Ligne de Tlemcen à Fez*, par Lalla-Marnia Oudjda, Taza	390 kilom.
2° *Ligne de Fez à Tanger*.	260 —
3° *Ligne de Ksar-el-Kbir à Larache*	35 —
4° *Ligne de Fez à Mehedia*, par Meknès . . .	180 —

II. — Au sud de l'Atlas

Prolongement de la ligne d'Oran à Beni-Ounif jusqu'au Tafilelt, par Kenadsa, El-Bahariat, Dajat-el-Daura ou Abouam. . . . Environ.	300 —
Total. . . .	1.165 kilom.

Nous ferons également rentrer dans le réseau de première urgence une ligne reliant la capitale du Sud, Marrakech, à l'un des trois ports qui lui servent de débouché : Mazagan, Saffi ou Mogador. Pour le tracé à adopter, le choix existe, semble-t-il, entre une ligne descendant le Tensift jusqu'à une faible distance de son embouchure pour bifurquer sur Saffi et Mogador, et une ligne mettant en communication Marrakech avec Mazagan, le port avec lequel la capitale du Sud entretient actuellement les relations les plus actives. Un chemin de fer de Marrakech à la côte ne présente pas, au point de vue français, le même intérêt que les précédents ; il a cependant sa raison d'être en tant que voie de pénétration du Maroc du Sud. Si l'on adopte la *ligne de Mazagan à Marrakech*, d'une longueur approximative de 190 kilomètres, on obtient un total de 1.355 kilomètres pour le réseau marocain de première urgence.

Une ligne longeant la côte de l'Atlantique ne nous semble pas devoir être comprise dans ce réseau, car les ports qu'elle relierait peuvent être suffisamment desservis par les lignes de navigation. M. Milsom (1), ingénieur des mines, précise ainsi le rôle des futurs chemins de fer marocains : « Dans un pays « neuf, au point de vue des chemins de fer, comme le Maroc, « qui possède de nombreuses vallées, mais peu ou point de « cours d'eau navigables, les vallées indiquent naturellement

(1) G. Milsom, *Le chemin de fer d'Oran au Maroc. Les chemins de fer marocains*, p. 36.

« la direction générale des *voies de pénétration* qu'il convient « tout d'abord de construire, pour drainer les produits de « l'intérieur du pays vers le littoral où les embarquements « peuvent se faire. . . Fez et Marrakech sont les deux centres « d'où doivent partir et où doivent aboutir toutes les voies « commerciales du Maroc ; les lignes les plus urgentes à « créer sont donc celles qui relieront ces centres à leurs ports « d'embarquement. Ce qu'il faut au Maroc qui, pendant long- « temps ne sera qu'un pays d'exportation et d'importation, « ce sont des voies ferrées qui sillonnent son territoire perpen- « diculairement au littoral, reliant chaque centre de production « au port le plus voisin et par le plus court chemin ».

Cependant, la construction d'une ligne côtière *Mehedia-Salé-Rabat-Casablanca-Mazagan*, se comprendrait dans le but de relier entre eux les deux réseaux de Fez et de Marrakech. Pour la *ligne de jonction Fez-Marrakech*, qui ferait partie du réseau de deuxième urgence, deux tracés seraient, en effet, possibles. L'un, se rapprochant de l'itinéraire suivi par M. de Foucauld, emprunterait les vallées de l'ouad Beht et de l'Oum-er-Rbia (Tadla), et après Demnat, passerait dans la vallée du Tensift. Ce tracé, qui constituerait la voie de communication la plus courte entre Fez et Marrakech, soulève de graves objections . d'abord il traverse la région montagneuse du Moyen-Atlas et présenterait, par suite, de grosses difficultés de construction ; en second lieu, il suivrait un parcours qui a été abandonné par les caravanes à cause de l'extrême insécurité des régions traversées, peuplées de tribus en état de révolte perpétuelle contre l'autorité du Sultan. Celui-ci, d'ailleurs, pour se rendre d'une de ses capitales dans l'autre, fait le détour par la côte. Le second tracé, qui consisterait à raccorder les deux lignes Fez-Mehedia et Mazagan-Marrakech, par une ligne côtière : Mehedia-Salé-Rabat-Casablanca-Mazagan, nous paraît préférable, au double point de vue de la sécurité et de la moindre difficulté de construction ; en outre, d'importants centres maritimes seraient mis en communication directe avec les capitales. D'ailleurs, la ligne centrale *Meknès-Bou el-Djad-Demnat-Marrakech*, pourrait être construite ultérieurement, en vue de mettre en communication plus directe Fez et Marrakech.

Un certain nombre de lignes d'intérêt local feraient également partie du réseau de deuxième urgence :

Ligne de pénétration de la Mlouia, qui, partant du Kiss, remonterait le cours inférieur de la Mlouia et s'embrancherait sur la ligne principale de Tlemcen à Fez: cette ligne donnerait une grande importance au trafic du Kiss, débouché naturel de la vallée inférieure de la Mlouia ; en outre le Kiss est le port algérien le plus rapproché de Fez.

Ligne *Tanger-Tétouan-Ceuta*.

Ligne *Marrakech-Mogador*, par le Tensift, qui pourrait avoir sa raison d'être malgré la construction de la ligne Marrakech-Mazagan.

Ligne de pénétration du Sous, par Agadir et Taroudant, qui, par un tunnel à travers l'Atlas, pourrait être reliée à Marrakech.

Les voies de pénétration des autres vallées de l'Atlas, (Oum-er-Kbia, Dra, etc.) seraient exécutées ultérieurement.

Quel serait le coût approximatif du réseau de première urgence ? Les évaluations varient sensiblement suivant que l'on se prononce en faveur de l'adoption de la *voie large* ou de la *voie étroite*. Cette question a été traitée avec une grande compétence par M. Milsom, ingénieur des mines, qui a mis en lumière, dans une récente brochure, (1) les avantages que présente la voie étroite de 1 m 055 sur la voie large de 1 m 45. La voie étroite qui nécessite des travaux moins importants que la voie large, permet de réaliser dans la plupart des cas, d'après des témoignages autorisés, une économie supérieure à 50 °/₀ ; en ce qui concerne le Maroc, son adoption réduirait au minimum les aléas provenant de la traversée de régions, pour la plupart inconnues, qui seraient à bon droit redoutées pour la voie large. Un réseau à voie étroite peut être établi plus rapidement qu'à voie large : or, dans un pays neuf, il s'agit surtout de faire vite, et il est plus utile de posséder 4 kilomètres de chemins de fer quels qu'ils soient, que un kilomètre réalisant tous les perfectionnements. L'emploi de la voie étroite réduit non seulement les frais de construction, mais encore les frais d'exploitation : il suffirait pour les besoins actuels du Maroc, car il s'agit de réunir entre elles des localités situées à une grande distance et dont le trafic ne pourra atteindre

(1) G. Milsom, *Le Chemin de fer d'Oran au Maroc. Les chemins de fer marocains.*

celui d'un réseau semblable d'Europe qu'à une époque fort éloignée, et à ce moment on pourrait établir une double voie pour augmenter la circulation des trains.

M. Milsom estime que l'on peut admettre au Maroc le coût kilométrique moyen des chemins de fer algériens, c'est-à-dire 254.400 francs pour la voie large de 1 m 45 (si l'on ne tient pas compte de la ligne de Constantine à Philippeville qui a coûté 680.800 francs le kilomètre), et 108.000 francs pour la voie étroite de 1 m 055 (si l'on ne tient pas compte de la ligne de Blida à Berrouaghia qui a coûté 331.000 francs le kilomètre).

En appliquant les coûts kilométriques moyens des lignes algériennes du réseau marocain de première urgence, on obtient pour ce réseau les coûts comparatifs suivants, selon que l'on adopte la voie large ou la voie étroite :

LIGNES	Longueur totale kilométrique	Voie large de 1 m 45 coût en francs	Voie étroite de 1 m 055 coût en francs
1° Tlemcen à Fez . . .	390	99.216.000	42.120.000
2° Fez à Tanger.	260	66.144.000	28.080.000
3° Ksar-el-Kbir à Larache	35	8.904.000	3.780.000
4° Fez à Mehedia	180	45.792.000	19.440.000
5° Figuig au Tafilelt. . .	300	76.320.000	32.400.000
6° Marrakech à Mazagan	190	48.316.000	20.520 000
Total du réseau :	1.355	344.692.000	146.340.000

Il est bien entendu qu'il ne pourra être sérieusement question de la construction de chemins de fer que lorsque la situation intérieure du Maroc offrira les garanties de stabilité et de sécurité nécessaires pour mener à bien une œuvre aussi considérable. On ne peut nier les tendances progressistes de la politique du Sultan actuel : mais les populations indigènes se sont montrées jusqu'à présent profondément hostiles à ces tentatives d'innovation, et le gouvernement ne paraît pas avoir la force nécessaire pour les contraindre à accepter un nouveau régime, un régime permettant l'ouverture du pays aux entreprises européennes. C'est pourquoi la construction du réseau des chemins de fer marocains ne nous paraît guère possible sans un contrôle politique étranger portant, si non sur le pays tout entier, du moins sur la région devant être traversée par le chemin de fer. Cela s'applique surtout à la

ligne de pénétration la plus utile, la plus urgente au point de vue français, la ligne de Tlemcen à Fez. Des précédents peuvent être invoqués, il est vrai, en faveur de la construction de chemins de fer de pénétration dans des pays plus ou moins pacifiés. C'est en 1876, c'est-à-dire cinq ans avant la conquête de la Tunisie, que le gouvernement beylical accorda à la Société de construction des Batignolles la concession d'une ligne de la frontière algérienne à Tunis par la vallée de la Medjerda, ligne qui est exploitée aujourd'hui par la compagnie Bône-Guelma; le gouvernement français a accordé sa garantie à la ligne de la Medjerda.

Si l'on prend un exemple plus récent, en 1901, le Gouvernement français, pour entreprendre la pénétration commerciale du Yun-Nan par le Tonkin, s'est procuré par voie d'emprunt les capitaux nécessaires à la construction du chemin de fer. Ne pourrait-on pas tenter dans les mêmes conditions la pénétration du Maroc par l'Algérie. Le bruit a couru récemment avec persistance que les Français sollicitaient la concession d'une ligne de la frontière algérienne à Fez. Malheureusement la construction de cette ligne se heurte, comme nous l'avons déjà montré au cours de cette étude, à l'hostilité des tribus berbères dans une région où l'autorité du Sultan est extrêmement précaire, pour ne pas dire nulle. Dans tous les cas la réalisation de cette entreprise, à laquelle on ne peut contester un caractère d'intérêt national, serait impossible sans le concours du gouvernement français pour la garantie des capitaux engagés, et la protection de la main-d'œuvre. Tout d'abord, on pourrait tenter, par la coopération des autorités françaises et des autorités chérifiennes, de rétablir l'ordre dans ces régions; puis il conviendrait d'envoyer sur les lieux des missions pacifiques, mais armées, en vue de l'étude du tracé. On commencerait par construire la ligne en territoire algérien jusqu'à Marnia, puis jusqu'à Oudjda; ensuite, par étapes successives, on se rapprocherait de Taza et de Fez. L'expérience a montré plus d'une fois que les chemins de fer sont de puissants moyens de pacification; à mesure que la voie ferrée s'avancerait dans l'intérieur du Maroc, les indigènes comprendraient qu'ils auraient intérêt à s'en servir, et leur hostilité tomberait peu à peu pour faire place au désir de gagner et de s'enrichir, désir que nous leur offririons le moyen de satisfaire.

Quels seraient les résultats financiers de cette entreprise ? Il est presque impossible de les déterminer avec un peu de précision. La ligne bénéficierait d'abord de la presque totalité du trafic terrestre algéro-marocain qui s'est élevé à environ 16 millions en 1901. D'autre part, elle attirerait une partie du commerce de Fez qui s'effectue actuellement par Tanger, notamment une grande quantité des produits de l'industrie de Fez (tissus de laine, tapis, babouches, etc.), dont l'exportation par Tanger dans les différents pays de l'Afrique du Nord a atteint, en 1900, près de 3 millions. En outre, une bonne partie des produits marocains à destination de l'Europe emprunteraient le chemin de fer pour être embarqués soit à Oran, soit au Kiss qu'un embranchement pourrait relier à la voie principale. Enfin, les produits français importés à Fez, notamment les sucres, les tissus, etc., emprunteraient la voie algérienne et le chemin de fer de pénétration. Il se créerait également un important mouvement de voyageurs, car le chemin de fer permettrait à de nombreux marocains de venir s'employer en Algérie. On peut donc admettre que la ligne pourrait compter au début sur un trafic de 20 à 25 millions. Mais là, comme partout ailleurs, le chemin de fer sera beaucoup moins le collecteur d'un trafic existant que le créateur d'un trafic nouveau. Au Maroc, pays riche et peuplé, où il n'y a actuellement ni routes ni ponts, et pas d'autres moyens de communication que les sentiers de caravanes, la révolution économique résultant de l'apparition des chemins de fer sera extraordinaire : tous les genres d'exploitation agricole, industrielle, minière y deviendront possibles, et le commerce pourra devenir non pas deux fois ou trois fois, mais dix fois plus considérable qu'il ne l'est actuellement.

---

§ IV. — L'EXPLOITATION DES RICHESSES MINIÈRES

Nous venons de montrer, en examinant la question des travaux publics au Maroc, quel vaste champ d'exploitation ce pays pourra offrir à nos capitaux et à notre industrie lorsque la situation intérieure présentera les conditions de sécurité indispensables à la création et au développement de toute entreprise. A ce moment, le Maroc sera un *champ vierge*

pour l'ingénieur qui n'aura pas à rectifier les erreurs de ses prédécesseurs.(1) C'est alors seulement que l'on pourra exploiter avec profit les ressources minières de toutes sortes (*or*, *argent*, *platine*, *cuivre*, *fer*, *étain*, *plomb*, *antimoine*, *zinc*, *mercure*, *nickel*, etc.) que le Maroc, suivant les relations des voyageurs, les récits des indigènes, et les rapports des missions militaires françaises envoyées à Marrakech et à Fez, renferme en abondance surtout dans la région montagneuse de l'Atlas, et aussi dans celles du Sous et du Rif. Il en sera de même des gîtes de substances minérales utilisables, comme le *pétrole*, le *soufre*, le *sel*, le *phosphate de chaux*, les *matériaux de construction*, etc. que ce pays renferme également, ainsi que des *nitrates de soude* et *de potasse* (*salpêtre*) dont on a reconnu l'existence dans la région des oasis sahariennes. Si enfin on vérifiait l'existence d'importants gisements de *houille*(2) au Maroc, ce fait aurait une influence incalculable sur les destinées futures du pays. Actuellement, dit M. L. Pelatan,(3) à qui nous empruntons ces renseignements, « l'exercice de l'industrie « minière est interdit aux sujets du Sultan, celui-ci se « réservant tout ce que peut produire le sous-sol de ses Etats, « sans rien faire toutefois pour en tirer parti. Quelques rares « autorisations sont bien accordées de temps à autre à des « étrangers recommandés par les représentants des puissances « amies ; mais l'imparfaite connaissance du pays, l'absence « de routes, le défaut de protection au milieu de populations « fanatiques dont les chercheurs de mines ne savent pas « toujours se concilier la bienveillance, ont empêché jusqu'à « présent les autorisations accordées d'être utilisées avec fruit. « Dès qu'on pourra arriver à surmonter les difficultés d'ordres « divers qui ne permettent pas actuellement d'implanter « l'industrie minière au Maroc, celle ci prendra très rapide- « ment un essor considérable, car à côté de ressources « naturelles pour ainsi dire illimitées on recrutera dans le « pays même une *main-d'œuvre* de bonne qualité et extrê-

---

(1) Rapport de M. Maclean, vice-consul britannique à Dar-el-Baïda, *Foreign Office. Annual Series*, n° 2323.

(2) M. Budgett Meakin, rapporte que Moulaye-el-Hasan permit à un ingénieur européen à son service, le caïd Silva, de prospecter pour du charbon, mais les découvertes que fit ce dernier dans l'Anjera, non loin de Tanger, ne furent pas utilisées. Cf. B. Meakin, *The Land of the Moors*, p. 25 à 34.

(3) Louis Pelatan, « *Ressources minières du Maroc.* » *Revue franco-musulmane et saharienne*, septembre 1902.

« mement économique. Les Kabyles (Berbères) marocains « qui forment la majorité de la population de l'Empire sont « d'excellents travailleurs. On les recherche dans toute « l'Algérie et la Tunisie à cause de leurs aptitudes tout à fait « remarquables pour les professions de terrassier et de « mineur. »

« Il est à souhaiter, poursuit M. Pelatan, que le Gouverne- « ment du Maroc soit conduit graduellement par l'action « officieuse de nos représentants diplomatiques et consulaires « à reconnaître combien il serait avantageux pour le pays de « laisser exploiter ses richesses minérales si variées. Cette « entreprise offrira certainement des difficultés, mais avec du « temps et de la patience on pourrait arriver à faire ouvrir à « notre initiative les districts miniers situés dans les provinces « plus spécialement soumises à la domination du Maghzen. « Dans les régions où le pouvoir du Sultan est purement « nominal ou même à peu près nul, il ne suffirait pas de « recourir à l'autorité chérifienne ; il faudrait qu'en même « temps nos nationaux prissent le parti de s'adresser directe- « ment aux autorités locales qui peuvent être amenées à « comprendre tout le bénéfice qui résulterait pour elles du « développement des réserves de richesses cachées dans les « profondeurs de leur sous-sol. Nous pouvons facilement, « nous devrions même être les premiers à profiter de la mise « en exploitation des mines du Maroc.... Nous devons être « les premiers à y ouvrir des mines et les premiers à « construire des chemins de fer pour transporter les produits « de ces mines. »

Rappelons que la France a obtenu du gouvernement marocain, par le traité du 24 octobre 1892, le droit d'exporter tous les minerais, sauf le plomb. Cette autorisation n'aura évidemment d'intérêt que lorsque l'exploitation minière sera devenue possible.

---

§ V. — PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Avant que l'on puisse songer à utiliser ses richesses minières, le Maroc restera et sera de plus en plus un *pays de grande exploitation agricole et pastorale*, et ce sont les *céréales*, les *fruits* et *légumes*, les *bestiaux*, les *laines* et *peaux* qui continueront à être échangés contre des produits naturels

ou surtout fabriqués d'origine européenne. La mainlevée récente des interdictions qui frappent l'exportation de certains produits agricoles, notamment le *blé* et l'*orge*, donnera vraisemblablement une grande impulsion à la culture de ces céréales. Le Maroc qui a été dans l'antiquité un des greniers de Rome redeviendra t-il un grand producteur de blé ? Il est permis de l'espérer. M. G. Wolfrom dit qu'en prenant 6 000.000 d'hectares de terres pouvant produire du blé, et en calculant à 18 hectolitres par hectare, on aurait une production de 108.000.000 d'hectolitres qui, à 3 fr. 70 l'hectolitre, représenterait une valeur de 399.600.000 francs ; si l'on déduit 32.000.000 d'hectolitres pour nourrir 8 millions d'habitants en comptant 4 hectolitres de blé par an et par tête, il reste 76.000.000 d'hectolitres disponibles pour l'exportation (1). Ce chiffre est évidemment sujet à varier, suivant les évaluations que l'on adopte pour la population du Maroc : mais n'importe comment, il resterait toujours une quantité importante de blé pouvant être exportée. A vrai dire, cette éventualité intéresse moins la France que les pays d'Europe qui sont obligés d'importer soit la totalité, soit une grande partie du blé qu'ils consomment, mais les maisons françaises pourraient jouer le rôle d'intermédiaires et Marseille pourrait devenir un important marché des blés marocains.

Il y a d'ailleurs au Maroc un grand nombre d'autres cultures d'avenir, notamment celles de la *vigne*, de la *pomme de terre*, de la *graine de lin*, pour ne point revenir sur les nombreuses variétés de légumes et de fruits déjà cultivés sur une assez vaste échelle. Quant aux grandes *forêts* de l'Atlas et du Rif, leur exploitation deviendra possible lorsqu'on aura créé des voies de communication et régularisé le cours des fleuves pour permettre le flottage des bois.

Quant à l'*élevage*, on peut le considérer comme une source de richesse inépuisable, susceptible de donner lieu *dès maintenant* à une exploitation rémunératrice. Les expéditions d'*animaux vivants* (moutons, bœufs, etc.) et de *peaux* se font déjà sur une assez grande échelle. Mais c'est surtout en tant que producteur de *laine* que le Maroc paraît être assuré d'un brillant avenir. Les laines marocaines, déjà appréciées sur les marchés de Dunkerque et de Marseille, paraissent appelées à

(1) G. Wolfrom, *Le Maroc, étude commerciale et agricole*, p. 3.

concurrencer les laines argentines et australiennes, et, pour cet article, la France est le principal client du Maroc.

Les tendances progressistes de la politique du Sultan permettent d'espérer l'aplanissement graduel des difficultés qui s'opposent encore à l'acquisition de terrains par les étrangers, et l'époque n'est peut-être pas très éloignée où de grandes exploitations agricoles pourront être tentées, d'abord dans la région côtière, ensuite plus avant dans l'intérieur, à mesure que le permettront la sécurité et la création de voies de communication. Le Maroc, grâce à sa proximité de l'Europe, grâce surtout à son climat tempéré, apparaît comme un pays éminemment propice à l'établissement des Européens, surtout dans les plaines fertiles situées entre l'Atlas et l'Atlantique, la partie qui se prête le mieux à une transformation rationnelle. D'après M. Fischer (1), le Maroc, par suite de son exposition aux vents marins et à cause de la grande chaîne qui le garantit de l'influence désertique, est certainement la plus favorisée des trois parties de la Berberie. Dans le « Vorland », les vents d'Ouest et du Sud-Ouest dominent en hiver, ceux du Nord-Est ou alizés en été, d'autant plus durables et réguliers qu'on s'avance davantage vers le Sud (8 mois au cap Juby). Grâce à ces vents froids, toute la côte marocaine paraît avoir une température moyenne annuelle assez basse, en même temps qu'assez égale. Les pressions et les vents déterminent la saison des pluies, liées aux vents marins d'Ouest : la quantité est abondante dans le Nord, suffisante dans le centre et le Sud ; l'irrigation, ainsi qu'il a été dit au cours de cet ouvrage, pourrait être beaucoup développée et étendue à des milliers de kilomètres carrés. M. Fischer signale l'importance de la rosée. Dans l'intérieur, dans la région des steppes, la quantité des pluies est moindre et le climat est beaucoup plus continental.

Les Européens qui se rendront au Maroc y trouveront non seulement un climat des plus favorables, mais aussi une *main-d'œuvre* abondante, active et à bon marché et des terres d'une fertilité extraordinaire. Les résultats déjà obtenus par les indigènes avec leurs procédés primitifs de culture, permettent

---

(1) Th. Fischer, *Climatologie von Marokko. Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, 1901, nº 6, p. 325 avec carte au 1/400.000ᵉ (cité par A. Bernard, *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 2ᵉ trimestre 1901).

d'imaginer ce que sera le rendement de ces terres lorsqu'elles auront été fécondées par les méthodes européennes. Le commerce en ressentira les heureux effets. Non seulement les exportations s'accroîtront dans des proportions considérables, mais l'augmentation du bien-être des indigènes, par suite du développement de l'agriculture et du commerce et les besoins des immigrants, détermineront une demande énorme de produits européens, qui se traduira par un accroissement non moins sensible des importations ; celles-ci prendront encore bien plus d'extension lorsque la construction des chemins de fer, l'ouverture des mines et les différents travaux publics nécessiteront des commandes considérables de l'industrie européenne.

Lorsque cette transformation économique sera accomplie, à quel chiffre pourra s'élever le commerce extérieur du Maroc ? Sous le régime que nous venons d'envisager pour ce pays, le commerce de l'Algérie s'élève à 600 millions de francs en chiffres ronds, et celui de la Tunisie à plus de 100 millions, ce chiffre ayant presque décuplé depuis la conquête de 1881 : soit, au total, un commerce d'environ 700 millions pour une population inférieure à 7 millions d'habitants. Dans les mêmes conditions de développement économique, il n'est pas téméraire de supposer qu'au Maroc, pays plus riche que l'Algérie et la Tunisie, et où le chiffre de 8 millions pour la population peut être considéré comme un minimum, le commerce extérieur s'élèvera rapidement du chiffre actuel de 100 millions de francs à celui d'*un milliard.*

La France a tout intérêt à contribuer à cette révolution économique : aucune puissance n'est mieux placée qu'elle pour en tirer profit, tant au point de vue de l'emploi de ses capitaux qu'au point de vue du développement de son commerce avec le Maroc.

---

§ VI. — LES CAPITAUX ÉTRANGERS AU MAROC

Quel est à l'heure actuelle le montant approximatif des capitaux français employés au Maroc ? Le récent rapport dressé par les soins du ministère des affaires étrangères sur la fortune française à l'étranger (1) fournit à cet égard quelques

(1) *Journal Officiel* du 25 septembre 1902

indications sommaires : 6 millions et demi de capitaux français sont placés au Maroc ; sur ce chiffre, les capitaux des maisons de commerce françaises se montent à 1 million et demi et les propriétés ont une valeur de 3 millions. Ces chiffres sont bien faibles, et le capital des maisons de commerce françaises établies au Maroc serait inférieur à celui des maisons allemandes qui, d'après un rapport officiel du ministère de la marine allemand, s'élèverait à près de 2 millions de marks (soit 2 millions et demi de francs) ; d'ailleurs, d'après ce même rapport, si l'on tient compte des maisons industrielles allemandes représentées au Maroc et des compagnies d'assurances, la valeur totale des intérêts de l'Allemagne dans ce pays se monterait de 8 à 10 millions de marks (1).

Ces chiffres montrent surabondamment que les capitaux français sont loin d'avoir au Maroc l'importance qui convient à une puissance dont les intérêts politiques et économiques y sont prépondérants. Nous venons de montrer les perspectives qu'offre à l'emploi de nos capitaux cette « terre vierge », dont la richesse est attestée d'une manière de plus en plus précise par la concordance des témoignages les plus autorisés ; perspectives presque illimitées, car là tout est à créer : routes, ponts, chemins de fer, télégraphes, ports, régularisation des cours d'eau, irrigation, canaux, exploitations agricoles et forestières, entreprises industrielles, entreprises minières, industrie pastorale, etc. Un pays neuf tel que le Maroc se prêterait admirablement à la création de sociétés de commerce et de colonisation, dont l'objet très vaste comporte à la fois l'exploitation agricole et minière, la construction des chemins de fer et des voies de communication, l'exportation des produits du sol, etc. La création d'entreprises françaises au Maroc, de quelque nature qu'elle soit, constituerait un placement rémunérateur pour nos capitaux et servirait utilement les intérêts et la cause de la France.

Il vient de se constituer à Berlin, sous les auspices du Congrès colonial, une *Compagnie marocaine*, dont le but est de développer les relations entre l'Allemagne et le Maroc, d'organiser des missions scientifiques destinées à explorer les régions incomplètement connues, et de créer éventuellement

(1) *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, de décembre 1901.

des entreprises économiques ; la présidence d'honneur a été donnée à l'explorateur Théobald Fischer (1). N'y a-t-il pas pour nous, dans cette création, à la fois un enseignement et un exemple à suivre ?

---

§ VII. — LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE & DE LA NAVIGATION DE LA FRANCE AU MAROC

Dans l'état actuel des choses, c'est notre commerce qui doit être, au Maroc, l'objet de nos préoccupations immédiates. Certes, le rang que nous occupons dans les échanges avec ce pays est, comme nous l'avons montré, des plus honorables ; mais il est de toute nécessité non seulement que notre commerce se développe d'une manière absolue, mais aussi qu'il conserve sa part proportionnelle dans le commerce total du Maroc. Or, nous avons à compter avec de redoutables concurrences.

Ceci est vrai, d'abord de notre principal article d'importation, le *sucre*. En 1900, sur un chiffre d'importation de produits français s'élevant à 11 millions de francs, les importations de sucre figurent pour 6.450.000 francs environ. La valeur des sucres belges importés a été d'environ 2.130.000 francs ; quant aux sucres austro-hongrois le chiffre d'importations de 250.000 francs environ en 1900, a dû être triplé en 1901 par suite de la création de services directs de navigation entre l'Autriche-Hongrie et les ports marocains. Les sucres belges et austro-hongrois se conservent moins bien que les sucres français et leurs qualités sucrantes sont inférieures ; mais ils sont meilleur marché et les fabricants belges et austro-hongrois accordent de plus grandes facilités de paiements que les fabricants français. En outre il ne faut pas oublier que le système des primes a particulièrement favorisé l'exportation française et que sa suppression affectera davantage le commerce français que le commerce belge et austro-hongrois. Cependant les producteurs français conserveront l'avantage du fret : en effet les raffineries marseillaises sont les plus proches des côtes marocaines ; quant aux raffineries de l'Ouest de la France, la création de communications maritimes plus directes leur

---

(1) *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, de février 1903.

permettra d'écouler plus facilement leurs sucres au Maroc. D'autre part les importations au Maroc de sucres français par la frontière algérienne, sous le régime de transit organisé par le décret du 27 décembre 1896, quoique étant encore faibles, sont en progrès très sensible, et de ce côté, nous n'avons pas à craindre la concurrence étrangère. On pourrait enfin donner de l'extension en Algérie à la culture de la betterave à sucre, et créer dans la région frontière, des fabriques de sucre et des raffineries : la marchandise fabriquée trouverait dans tout le Maroc oriental un écoulement assuré, à des prix rémunérateurs.[1]

Il est impossible, malgré tout, de ne pas concevoir quelque crainte en ce qui concerne l'avenir de notre importation sucrière au Maroc ; aussi, pour maintenir notre rang, devons-nous nous attacher à développer nos envois d'autres produits. Notre second article d'importation consiste dans les *soieries* : nous en avons introduit en 1900, pour environ 1.500.000 francs, surtout par Tanger ; la France importe encore au Maroc la presque totalité des *soies brutes* et des *tissus de soie* : mais sur ce dernier article elle commence à ressentir la concurrence de l'Italie, de l'Angleterre, et surtout de l'Allemagne, notamment en ce qui concerne les foulards de soie. Quant aux *draps* et *lainages*, leur fourniture est pour ainsi dire monopolisée par l'Allemagne qui introduit, entre autres articles, les *satins de chine* pour lesquels la demande est considérable. Nous aurions intérêt à importer tous ces articles. En ce qui concerne les *cotonnades*, le gros article d'importation anglaise qui trouve au Maroc un si vaste débouché, nous ne pouvons guère songer à concurrencer l'Angletere dans les ports. Mais des débouchés nous sont ouverts dans le Maroc oriental et dans les oasis du Sahara marocain.

Il y a un grand nombre d'autres articles dont nos envois au Maroc sont susceptibles d'être augmentés : le *papier*, dont nous introduisons la plus grande quantité ; les *farines et semoules* ; les *vins* français qui pourraient venir concurrencer les vins espagnols ; les *fers et aciers* ; la *quincaillerie*, la *verrerie*, notamment le *verre à thé de couleur*, dont nous fournissons déjà une quantité appréciable ; les *faïences* ; les *matériaux de construction* (ciment, briques, tuiles, plâtre

(1) Cf. F. Caillol, *La plage du Kiss et son avenir commercial.*

etc.) ; les *huiles* (dont nos envois sont en augmentation) ; les *savons* ; le *pétrole* ; les *allumettes* ; le *tabac* ; le *café* ; le *thé* ; les *épices* ; les *conserves* ; les *drogues* et *produits chimiques* ; les *sacs* et *toiles d'emballage*. Nous pourrions tenter de reconquérir le marché des *bougies*, tout au moins dans le Maroc oriental, introduire des *vêtements*, de la *bijouterie*, des *articles de Paris*, des *armes*, etc.

Quant aux exportations de produits marocains en France et en Algérie (*laines*, *peaux de chèvres*, *cuirs*, *moutons*, *chèvres*, *bœufs*, *chevaux*, *tissus de laine*, *tapis*, *babouches*, *savon minéral*, *céréales*, *fèves*, *pois chiches*, *amandes*, *cire*, *huile*, *fruits*, *graine de lin*, etc.), leur progression, comme nous l'avons montré, est des plus satisfaisante, surtout en ce qui a trait aux expéditions du Maroc en Algérie.

Pour rendre plus étroites les relations commerciales entre le Maroc et l'Algérie, il faudrait améliorer leurs commuications maritimes. Si en effet Tanger est mis en relations directes avec Oran et l'Algérie par les vapeurs de la compagnie de Navigation Mixte, il n'en est pas de même des ports marocains de l'Atlantique. Or, nous avons vu combien les produits de l'industrie marocaine (vêtements, cuirs ouvragés, babouches, tapis, etc.) sont recherchés dans toute l'Afrique musulmane : il y aurait donc intérêt à créer un service de transports maritimes entre les ports marocains et nos possessions de l'Afrique du Nord, en vue de faciliter l'exportation de ces produits ; cette création pourrait d'ailleurs faire partie d'un programme plus vaste, basé sur les considérations suivantes :

Actuellement, le cabotage sur les côtes marocaines est effectué d'une manière tout à fait rudimentaire par de petits voiliers espagnols, portugais et marocains. Or, ce service est un de ceux dont l'organisation serait le plus indispensable au développement économique du pays. Etant donnée, en effet, la difficulté des communications intérieures, il est presque impossible actuellement d'écouler en grande quantité des produits naturels d'une province dans une autre : or, certains produits sont extrêmement abondants dans telle partie du pays et très rares dans telle autre; en outre, il arrive fréquemment qu'au même moment une province où la récolte a été bonne se trouve dans l'abondance, tandis qu'une autre, par suite de l'insuffisance de la récolte, d'une invasion de sauterelles, ou des exactions des fonctionnaires chérifiens, souffre

de la famine, et l'on ne peut rétablir l'équilibre en faisant passer dans la seconde le trop-plein de la première. Si l'on tient compte de ce fait, que grâce à la configuration géographique du Maroc, il y a peu de provinces de ce pays qui soient très éloignées de la côte, on s'aperçoit qu'un service régulier de cabotage à vapeur remédierait à l'état de choses que nous venons de décrire : ce service bénéficierait de l'autorisation accordée par le gouvernement marocain d'expédier les produits en franchise d'un port à l'autre de la côte marocaine. Il importerait que ce service de cabotage fût exploité par une compagnie de navigation française qui mettrait en communication nos ports de l'Algérie et de la Tunisie avec nos possessions de l'Afrique occidentale en desservant les ports marocains, le cap Juby, le Rio de Oro. Ainsi serait réalisé ce double but : 1° permettre l'échange des produits naturels entre les différentes parties du Maroc maritime ; 2° faciliter l'exportation des produits naturels et fabriqués du Maroc dans nos possessions d'Algérie et de Tunisie, d'une part, du Sénégal et de l'Afrique occidentale, d'autre part, et créer un important mouvement d'échanges entre l'Afrique française du Nord-Ouest et le Maroc. Il est indispensable de resserrer les liens économiques entre nos possessions africaines et le Maroc, qui n'en est, somme toute, qu'une enclave. Une ligne de navigation française qui relierait deux groupes de possessions françaises en desservant l'importante enclave qui les sépare, ne pourrait que contribuer à y développer l'influence économique et politique de la France.

Il serait désirable que les compagnies de navigation françaises qui font le service de la côte occidentale d'Afrique et de l'Amérique du Sud fissent escale à Tanger, qui est en voie de devenir, à cause de sa situation privilégiée, un port de relâche des plus importants. En ce qui concerne l'établissement de communications directes entre les ports marocains de l'Atlantique et les ports de l'Ouest et du Nord de la France, la création par la « Société Navale de l'Ouest » d'une ligne du Havre aux ports marocains a donné en partie satisfaction à ce besoin : peut-être ce service permettra-t-il aux cotonnades françaises de concurrencer les cotonnades anglaises. Il faudrait aussi que les ports marocains soient mis en communication directe avec Dunkerque, en vue de développer l'exportation des laines marocaines dans le Nord de la France et de permettre

en même temps aux fabricants de Roubaix et de Tourcoing d'expédier au Maroc des tissus de laine. En ce qui concerne la création d'une communication entre nos ports de l'Atlantique et les ports marocains, nous apprenons qu'une société de Nantes se dispose à inaugurer un service de navigation entre Nantes, Bordeaux et Casablanca: (1) ce service facilitera l'envoi des sucres de nos *raffineries* de l'Ouest.

La France, à la différence des autres nations, n'a pas seulement à songer à accroître ses relations maritimes avec le Maroc, mais aussi à développer ses relations terrestres avec ce pays car la possession de l'Algérie la met, à ce point de vue, dans une situation unique et privilégiée. Quelles sont les conditions de développement du commerce terrestre avec le Maroc? Nulle part elles n'ont été mieux indiquées que dans le discours prononcé à Oran, en 1901, par M. Paul Revoil, gouverneur général de l'Algérie,(2) dont l'extrait suivant concerne nos relations avec le Maroc :

« Le commerce marocain n'est pas moins digne de nos efforts « et de nos préoccupations. Nous possédons avec ce grand « Empire le seul voisinage de terre utilisable pour ses relations « commerciales : ce voisinage s'étend aujourd'hui du rivage « de la mer aux confins du désert. Il n'est pas douteux que « nos relations commerciales avec lui ne répondent pas « encore à ce qu'elles devraient être en raison d'une situation « aussi privilégiée ; je me félicite, certes, de l'accroissement « considérable des importations du Maroc sur notre marché « où il vient renforcer notre production locale. Je sais que « déjà le courant de nos importations suit chaque jour une « marche ascendante, mais ce trafic ne pourra vraiment se « développer que par la création d'un régime qui multiplie et « favorise les échanges, et fasse disparaître, dans la plus large « mesure possible, les entraves fiscales ou règlementaires. Sous « quelque ciel et quelque loi qu'il vive, un invincible instinct « pousse le cultivateur vers les marchés où il pourra échanger « les produits du sol qu'il cultive avec les objets qui sont « nécessaires à sa vie, mais que l'industrie nationale ne lui « fournit pas.

(1) *Voyage au Maroc* du capitaine B..., *Revue mensuelle du Touring Club de France*, septembre 1902.
(2) *Politique Coloniale*, du 31 octobre 1901.

« Pour un tel échange, l'Algérie a droit au bénéfice que lui « assure la supériorité de sa civilisation parmi tous les pays « de l'Afrique du Nord. Qu'elle travaille à se l'assurer chaque « jour davantage. Il n'y a là que l'exercice loyal et légitime « d'une influence pacifique que personne aujourd'hui ne songe « plus à contester à la France. »

---

§ VIII. — LES COMMERÇANTS EUROPÉENS AU MAROC. — LA SÉCURITÉ. — LES VOYAGES

CONCLUSION

Nous avons énuméré plus haut les conditions auxquelles doit se plier le commerce français pour conserver et accroître sa clientèle au Maroc : vendre bon marché, satisfaire les goûts et les fantaisies des indigènes, accorder de longs délais de paiement, nous efforcer de conserver nos débouchés et d'en acquérir de nouveaux en augmentant le nombre de nos maisons de commerce et en faisant parcourir le pays par des représentants. Nous ne reviendrons que sur ce dernier point, pour traiter la question des *relations commerciales avec les indigènes* et des *voyages au Maroc.*

La grosse difficulté qu'ont à surmonter les Européens nouvellement arrivés au Maroc est de se procurer une habitation ; les autorités marocaines, opposées à toute extension de la propriété étrangère, leur créent des obstacles de toute nature. En fait, l'autorisation d'acquérir la propriété n'est accordée par le gouvernement marocain aux termes de l'art. 11 de la convention de Madrid que si la demande est énergiquement appuyée par le représentant d'une grande puissance. Les notaires ou fonctionnaires qui signent un acte de vente sans autorisation expresse sont sévèrement punis. Toutes les contestations relatives à la propriété sont réglées conformément à la loi du pays. L'opposition du gouvernement marocain va plus loin que l'interdiction des ventes (qui peut entraîner l'emprisonnement et la condamnation à une amende pour les vendeurs non protégés), car partout, sauf à Tanger, on ne peut construire qu'après avoir obtenu une autorisation spéciale ; si

celle-ci est refusée, les ouvriers que les Européens emploieraient seraient promptement arrêtés. On peut tourner il est vrai, cette difficulté en important de la main-d'œuvre étrangère, ce qui a été fait plus d'une fois avec succès[1]. A Tanger, tout européen qui achète un immeuble demande au Pacha l'autorisation nécessaire, puis, quand il l'a obtenue, il se présente accompagné du vendeur devant les *adouls* (notaires) qui rédigent le contrat en langue arabe. Une excellente précaution est de faire enregistrer ce contrat à la légation[2].

En ce qui concerne l'exploitation de terrains, les étrangers ne peuvent se rendre acquéreurs de domaines assez considérables, pour qu'une culture savante puisse y être appliquée avec chances de profits ; de plus, dans l'intérieur, la sécurité est insuffisante pour que les Européens puissent s'y établir. On est donc forcé d'avoir recours à l'association et l'on dépend de la bonne foi de l'associé indigène. Pour l'élevage, on est également obligé de pratiquer l'association ; mais là, la surveillance est plus facile : l'indigène a un intérêt considérable à satisfaire son associé étranger, la protection étrangère seule lui garantissant la propriété de ses troupeaux. On donne 100 moutons à l'indigène à un prix convenu ; l'indigène en a soin pendant trois ans sans rétribution ; au bout de trois ans, le produit de la laine et l'augmentation du troupeau ont amorti le capital ; l'indigène devient propriétaire de la moitié. Ces opérations sont souvent faites par des étrangers fixés à la côte, notamment dans la région de Larache, et généralement avec bénéfice[3].

L'Européen qui vient s'installer dans un port dans le but d'y faire du commerce, trouve difficilement à louer un logement et les locaux nécessaires. Cette difficulté une fois surmontée, le nouvel arrivant ne pourra faire directement des affaires avec les indigènes, que s'il possède suffisamment la *langue arabe* ou les *dialectes berbères*, suivant les cas. Il devra, en outre, se familiariser avec une diversité extraordinaire de poids, de mesures et de monnaies[4].

Le plus ordinairement, les Européens, dans leurs rapports

(1) Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, p. 390 et 391.
(2) A. Cousin, *Tanger*, p. 31.
(3) A. Bernard « *Les Productions l'Agriculture et l'Industrie au Maroc* ». *Revue générale des Sciences*, du 30 janvier 1903, p. 83.
(4) Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, p. 410.

avec les tribus de l'intérieur, se servent de courtiers indigènes, musulmans ou juifs (désignés sous le nom de *censaux*), qui jouissent de la protection de la nation à laquelle appartient l'Européen qui les emploie. Cette protection est si recherchée par les indigènes désireux de se soustraire à l'oppression des fonctionnaires chérifiens, que très souvent ce n'est pas le négociant européen qui paie une commission au courtier indigène qu'il emploie, mais c'est le courtier lui-même qui paie, pour exercer une profession qui, aux termes des traités, lui assure la protection. Aussi ce système peut-il être la source de nombreux abus : mais il restera indispensable tant que l'administration marocaine n'aura pas été réformée de fond en comble (1).

A l'intérieur, les affaires sont traitées presque exclusivement par ces censaux qui, très souvent, achètent les récoltes avant qu'elles ne soient ensemencées, fournissant ainsi aux fermiers les moyens d'acheter la semence. Ce système d'avances entraîne de sérieux abus : dans les mauvaises années, les fermiers, incapables de tenir leurs engagements, doivent consentir à abandonner aux intermédiaires la récolte suivante, à des conditions ruineuses. On retrouve la même pratique dans le trafic de la laine, celui du bétail et d'autres Beaucoup de maisons européennes ont éprouvé des pertes pour avoir accordé de longs crédits à des Marocains, qu'une mauvaise récolte et la situation troublée du pays ont empêché de tenir leurs engagements.

Pour le recouvrement des dettes, la coutume est de s'adresser au gouvernement marocain, ce qui est encore une nouvelle ressource d'abus, car le débiteur riche et solvable, peut se tirer d'affaire en corrompant les fonctionnaires, tandis que le débiteur pauvre est jeté en prison.

A ces inconvénients s'ajoutent ceux des systèmes des prêts usuraires. D'après la loi musulmanne, il ne peut être stipulé d'intérêts : mais étant données les difficultés que l'on éprouve pour obtenir le paiement des dettes de toute nature, il est d'usage que l'emprunteur fasse un reçu pour une somme ronde (principal et intérêt), représentant la valeur de telle quantité déterminée de marchandises : il s'engage à les livrer dans un certain endroit, à une certaine date, ou bien à

(1) Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, p. 414-422.

rembourser l'argent. Le prix est ordinairement calculé si bas, qu'il est bien plus avantageux de « rembourser » l'argent. Mais si le règlement n'a pas lieu, le papier doit être renouvelé à l'échéance, le taux de l'intérêt « honnête et purement philanthropique » étant de 5 % par mois ; mais le taux fréquemment exigé actuellement est de 100 % pour 6 mois et même davantage, si le débiteur est déjà en prison et ne peut obtenir sa libération qu'en passant par les conditions du prêteur. Ces prêts sont ordinairement garantis par des cautions qui peuvent affecter deux formes différentes : le *daman-el-wajah*, qui consent à se présenter lui-même dans un certain endroit pour prendre la place du débiteur, s'il ne paie pas ; et le *daman-el-mal* (le plus fréquent), qui peut être poursuivi pour le montant de la dette en cas de non-paiement. Les livres du vendeur constituent fréquemment la seule preuve de la dette.

Ce sont ordinairement les *Juifs* qui traitent ces sortes d'affaires. D'ailleurs, il faut reconnaître qu'ils ont un rôle essentiel dans le commerce intérieur et extérieur du Maroc : dans beaucoup de régions montagneuses, ils constituent presque le seul lien commercial entre des tribus hostiles : ce sont eux également qui fréquentent le plus les *marchés* qui se tiennent certains jours de la semaine dans toute l'étendue du pays et où se font les échanges des produits naturels de la région contre les marchandises de provenance européenne et les denrées coloniales [1].

Le commerce se ressent encore du manque de monnaie courante satisfaisante, bien que les choses, à ce point de vue, se soient sensiblement améliorées. Dans l'intérieur circulent encore d'anciennes monnaies espagnoles dépréciées ; mais dans les ports on n'accepte plus que les monnaies ayant cours en Espagne, et le gouvernement marocain a fait frapper une assez grande quantité de pièces en France et en Allemagne [2]. Les fluctuations du change espagnol sont une autre cause d'incertitude pour le commerce. Lorsque le change est très élevé, les importateurs, au lieu d'acheter des traites à des prix ruineux, effectuent leurs remises en expédiant des produits locaux [3].

Pour résumer les observations qui précèdent, nous dirons

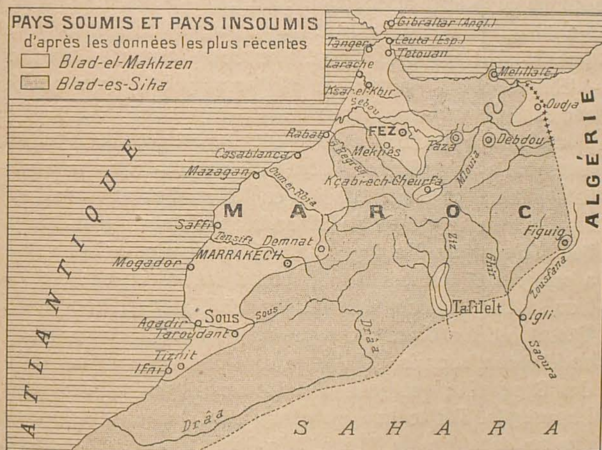
(1) Budgett Meakin, *The Moors*, p. 167 à 173.
(2) Budgett Meakin, *The Moors*, p. 183.
(3) *Foreign Office. Annual Series*, nos 2296 et 2791.

qu'un commerçant français, pour réussir au Maroc, doit joindre à une grande prudence une connaissance très approfondie du pays. En outre, d'importants capitaux sont indispensables. Les maisons métropolitaines doivent effectuer avec le plus grand soin le choix de leurs agents locaux et n'accorder de longs crédits qu'aux maisons marocaines d'une solidité éprouvée. Enfin, pour lutter avantageusement contre la concurrence étrangère, on recommande aux maisons françaises d'accroître le nombre de leurs voyageurs de commerce au Maroc. Ici se pose l'importante question des conditions de sécurité dans lesquelles les Européens peuvent voyager dans ce pays.

*
* *

Il importe de faire, à ce point de vue, une distinction très nette entre les différentes parties dont se compose le Maroc, et quelques données géographiques sont nécessaires.

On divise ordinairement le pays en territoires soumis (*Blad-el-Makhzen*) et en territoires indépendants (*Blad-es-Siba*) :



dans ces derniers l'indépendance des tribus est plus ou moins complète. M. Demontès (1) constate que cette division

(1) V. Demontès. « *La plaine de Marrakech.* » *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 2e trimestre 1901.

politique et aussi ethnographique (car les Berbères forment la majeure partie des habitants insoumis, les Arabes celle des soumis et les métis d'Arabes, de Berbères et de Nègres celle des habitants à moitié indépendants), correspond dans ses grandes lignes à celle des régions naturelles. Dans les grandes plaines qui s'étendent, en s'abaissant par terrasses successives, entre l'Atlas et l'Océan, la population sédentaire ne pouvait opposer une grande résistance aux troupes du Sultan : aussi les pays situés à l'Ouest d'une ligne longeant les premiers contreforts montagneux et passant par les trois capitales du Maroc, Fez, Meknès et Marrakech, dépendent en presque totalité du Blad-el-Makhzen, sauf une partie montagneuse centrale ayant la forme d'un triangle, dont le sommet est à Rabat sur l'Atlantique. Les régions de l'Atlas, du Rif et des oasis sahariennes forment le Blad-es-Siba. Toutefois, les parties excentriques de cette région, le Sous et la plaine d'Oudjda ont été conquises, le premier à la suite d'expéditions faites surtout en vue de piller des tribus réputées pour leur richesse, la seconde à cause des craintes que faisait courir le voisinage de la France. L'étendue du Blad-el-Makhzen dépend essentiellement de la fortune des armes chérifiennes. Voici, d'après M. de Segonzac [1], quelle est actuellement la situation de l'Empire : « Le noyau en est formé par le pays que les « anciens géographes nommaient les royaumes de Fez et de « Marrakech, royautés un peu précaires et dont le loyalisme « est soumis à certaines fluctuations suivant que le Sultan « habite l'une ou l'autre de ses capitales, Fez ou Marrakech « Au Sud du royaume de Marrakech s'étend le bassin de « l'ouad Sous que Moulaye-el-Hasan, père du Sultan actuel, « a conquis et qui est actuellement encore occupé par les « troupes impériales et soumis jusqu'à Tiznit, aux confins du « Tazeroualt. Au Nord du royaume de Fez, le Rif, sans être « entièrement soumis, est encore sous le coup de l'expédition « des Beggouia ; quelques détachements gardent des points « importants. J'ai trouvé un camp à la Qacha de Selouen et « des postes au cap de l'Agua, à la Qacha de Djenada près de « Melilla, à Snada près du préside espagnol de Peñon de « Velez. Aux environs de Fez, les tribus djebaliennes des « Haïaïna, des Dsoul, des Oulad-el-Hadj reçoivent les caïds

(1) Extrait d'une conférence faite par M. de Segonzac à la « Réunion d'Études Algériennes. » *Politique Coloniale*, 11 et 12 août 1902.

« du Sultan et sont sinon soumises, du moins pacifiées. « Chez les Braber, Taza qui barre la vallée de l'ouad Innaouen, « la route de Fez à Oudjda, a un caïd et des soldats impériaux, « mais les R'iata ne les tolèrent que sous la condition formelle « qu'ils paient une redevance, un droit de protection, « la « zetata ». Oudjda est gouvernée par un amel ; la « Qacha d'Aïn-Sidi-Mellouk est occupée par un poste. Plus au « Sud, la citadelle de Kçabi-ech-Cheurfa, qui garde la route « de Fez au Tafilelt, a dû être réoccupée. La petite garnison « avait fui lors de la révolte des Aït-Ioussi. Cette tribu reçoit « une subvention en échange de laquelle elle assure la police « de la route du Tafilelt. Elle s'était révoltée alors que le « Sultan était à Marrakech ; elle a fait amende honorable dès « qu'il est revenu à Fez. De même, deux fractions des Beni- « Mtir, la ville d'Arro, chez les Beni-Mguild, et la tribu des « Zaïan reçoivent des subventions et gardent la route de « Meknès au Tafilelt. Au Sud du Haut-Atlas, les caïds de « Demnat, du Glaoui, du Goundafi s'efforcent de faire recon- « naître leur suzeraineté et d'installer leurs représentants « jusqu'à l'ouad Dra. C'est ainsi qu'on trouve à Tikirt, « à Taznakht et jusqu'à Tindouf, des caïds qui n'ont ni « autorité, ni escorte, ni considération, mais qui sont de « précieux agents de renseignements pour le Makhzen. De « même aussi le Sultan subventionne tous les chérifs puis- « sants, tous les marabouts, tous les personnages influents, « et, grâce à l'intervention de tous ces agents secrets, il « s'efforce de régner, il gouverne selon la formule « *divide* « *ut imperes* » ; il sème les discordes, entretient ou fait naître « ces éternelles querelles de tribu à tribu, de village à village, « qui ruinent et affaiblissent les Berbères, leur ôtent toute « possibilité de cohésion et permettent au souverain théocra- « tique d'exercer un semblant de pouvoir. » Il faut observer, toutefois, que l'insurrection de Bou-Hamara, dans la vallée de l'Innaouen, a apporté, au moins temporairement, certaines modifications dans les relations des tribus du Nord avec le Makhzen.

Si nous nous sommes étendus un peu longuement sur ce sujet, c'est pour bien montrer que dans une très grande partie de l'empire chérifien, où l'autorité du Sultan est ou bien tout à fait nulle, ou bien très précaire, il ne peut guère être question actuellement que d'explorations, et non pas de

voyages commerciaux. De tels voyages ne peuvent être effectués dans le « Blad-es-Siba » que par des indigènes. Quant aux Européens, ils ne peuvent le parcourir qu'à l'abri d'un déguisement, à condition de solliciter la protection (*anaïa*) des chefs de tribus traversées et de payer les redevances (*zetata*) exigées (1), de vivre de la vie des musulmans en se conformant à tous leurs usages et à leurs pratiques religieuses et de posséder d'une manière très approfondie la langue arabe et les dialectes berbères.

M. Mouliéras, au début de son livre sur le *Maroc Inconnu* (2), montre que pour explorer avec fruit toutes les parties du Maroc, il est nécessaire de connaître assez bien l'*arabe littéraire* et parfaitement bien l'*arabe vulgaire*, qu'il faut, en outre, prononcer avec le plus pur accent : ces conditions, comme M. Mouliéras n'a pas de peine à le prouver, ne sont pas des plus faciles à remplir pour un européen, étant donnée la richesse extraordinaire de cette langue. En outre, dans les nombreuses régions où les Berbères dominent, il serait bon de joindre à la connaissance de l'arabe celle de dialectes berbères.

Si nous cessons de nous placer au point de vue de l'explorateur pour en revenir au voyageur de commerce européen, il est évident que ce dernier, dans les conditions actuelles, ne peut guère se rendre que dans les régions faisant partie du Blad-el-Makhzen. Deux auteurs, un allemand, M. Theobald Fischer et, un anglais, M. Budgett Meakin ont donné récemment des renseignements précieux sur la manière de voyager dans les pays soumis au Sultan.

Les saisons les plus favorables pour entreprendre un tel voyage sont, d'après M. B. Meakin (3), le printemps et l'automne, l'été étant trop chaud, et les pluies de l'hiver rendant les chemins impraticables en beaucoup d'endroits. Les districts situés le long de la côte, connus sous le nom de Sahel, plats et sablonneux, et les régions pierreuses appelées *blad harch* peuvent être traversées à tous moments ; mais les régions agricoles de nature argileuse, *blad tirch*, et les pentes des collines deviennent vite impraticables pendant les

(1) Voir Ch. de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 7.
(2) A. Mouliéras, *Le Maroc Inconnu*, 1re partie, *Exploration du Rif*, pp. 2, 3 et 4.
(3) Budgett Meakin, *The Land of The Moors*, p. 16.

périodes de pluies et les rivières débordées retiennent le voyageur pendant longtemps sur leurs rives, devenant ainsi, à cause de l'absence des ponts, des obstacles aux communications, alors que leur rôle naturel serait de les faciliter. Les voyages effectués en hiver sont très pénibles. M. Fischer (1) dit que la saison convenable pour le voyage est le printemps, les mois de mars, avril et mai, bien que dans le Nord du Maroc les pluies soient encore abondantes jusque vers le milieu d'avril ; dans le Maroc central et méridional les pluies sont rares même en hiver. Mais une des principales raisons qui doit faire préférer le printemps, c'est qu'en cette saison on trouve partout de l'eau et du fourrage pour les bêtes. M. Fischer recommande de ne boire que de l'eau filtrée et bouillie.

Sauf dans quelques villes de la côte, il n'y a point d'hôtel au Maroc. Aussi est-il nécessaire d'emporter avec soi des *tentes*, tout ce qui est nécessaire pour le repos, de la batterie de cuisine et des conserves. Les bêtes de somme les plus recommandées pour les voyageurs sont les *mules* ; bien préférables aux chevaux pour les longs parcours, car ces derniers supportent beaucoup moins bien les fatigues : d'ailleurs les mules coûtent trois fois plus cher que les chevaux ordinaires. Quant aux bêtes de trait, on ne peut employer que les mulets ou les *chameaux*. Le prix des chameaux est intermédiaire entre celui des mulets et celui des chevaux : aussi sont-ils plus avantageux comme bêtes de trait, car ils peuvent porter, en général, 200 kilos environ, c'est-à-dire le double de la charge d'un mulet. Les ânes sont utiles pour de petites excursions. M. Fischer dit qu'il est préférable à tous les points de vue d'acheter les bêtes que de les louer.

La connaissance de l'*arabe parlé* est nécessaire pour entreprendre un long voyage et ne peut être qu'insuffisamment remplacée par celle de l'*espagnol* qui est cependant la langue européenne la plus comprise au Maroc. En Blad-el-Makhzen le déguisement comportant l'assimilation complète de l'européen au musulman n'est pas indispensable ; cependant M. Budgett Meakin recommande aux voyageurs de revêtir un costume indigène : de cette façon ils cessent d'être un objet de curiosité et cette métamorphose a pour effet de rendre les rapports plus intimes entre européens et indigènes, de combler

(1) Th. Fischer, *Reise in Atlas-Vorlande von Marokko*, pp. 4 et 5.

en partie le fossé qui existe entre eux. Il est également nécessaire de connaître les usages et les convenances à observer dans les relations avec les musulmans (1). Même si l'on possède la langue arabe, il est presque indispensable de se faire accompagner, sinon d'un interprète, du moins d'un guide de confiance qui se chargera de tous les soins matériels multiples et incessants que comporte le voyage.

Dans le « Blad-el-Makhzen », tout au moins dans les pays de plaines, la sécurité pour les européens est presque absolue en temps ordinaire pendant la journée. Cependant il est prudent de ne voyager qu'escorté d'un *soldat du Sultan*, d'un *makhzni* (مخزني), car il a été convenu dans les traités signés entre le Maroc et les Puissances, que le gouvernement chérifien, dans ce cas seulement, peut être tenu pour responsable de la sécurité des européens. Ce soldat serait-il en cas de danger d'un secours véritable ? C'est là, dit M. Fischer, une autre question (2). En outre, on doit être muni d'une *lettre du Sultan* ordonnant aux caïds et à tous les fonctionnaires de veiller à l'entretien et à la sécurité du voyageur, considéré comme l'hôte de leur maître. La plupart du temps, sur présentation de la lettre du Sultan, les caïds et les chefs de village apportent la *mouna*, c'est-à dire une quantité plus ou moins considérable de vivres pour la caravane et du fourrage pour les bestiaux : mais il est préférable de ne pas toujours compter sur cette libéralité. Les caïds sont tenus également de prêter leur concours au voyageur pour le passage des riviéres et de leur fournir la protection nécessaire, notamment des gardes de nuit.

C'est seulement à certains endroits situés dans des passages dangereux que l'on trouve des caravansérails *fondak* (فندق) sortes de grandes cours entourées par des rangées de cellules pour les voyageurs (3). Sur les plus importantes voies de communication, le gouvernement marocain a établi des *nzala* (نزالة), refuges composés d'une haie impénétrable d'arbustes épineux, de forme circulaire, et pourvus de gardiens. Le plus ordinairement on passe la nuit dans les villages dont les chefs ont intérêt à veiller à la sécurité des voyageurs, car ils sont responsables de leur personne. Quant à camper en

(1) Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, p. 21 à 23.
(2) Th. Fischer, *Reise in Atlas-Vorlande von Marokko*, p. 6,
(3) Budgett Meakin, *The Moors*, p. 174.

pleine campagne pendant la nuit, il est impossible d'y songer, si ce n'est dans certaines régions voisines de la côte de l'Atlantique où la sécurité est suffisante. Le vol d'animaux pendant la nuit est très fréquent[1]. M. Fischer recommande de ne pas dresser les tentes à proximité des *zaouïas*, pour ne pas provoquer le fanatisme religieux[2].

En ce qui concerne spécialement les voyageurs d'affaires, M. Budgett Meakin reproduit une lettre d'un résident expérimenté, conseillant au nouvel arrivant de se munir d'une lettre de recommandation pour une maison avantageusement connue du port qui doit être la base de ses opérations : cette maison lui donnera des traites sur n'importe quelle ville de l'intérieur qu'il a l'intention de visiter, et le conseillera pour l'engagement des guides, muletiers, etc. les plus dignes de confiance[3].

***

Tels sont les excellents conseils pratiques que nous lisons dans les ouvrages de ces deux auteurs. Ils ne peuvent trouver leur application, avons-nous dit, qu'aux territoires soumis au Sultan. Mais le temps n'est peut-être pas éloigné où la pénétration économique de la France dans les régions insoumises ou à moitié soumises, voisines de l'Algérie, pourra avoir lieu ouvertement, par suite des liens d'intérêt de plus en plus étroits créés par les relations de bon voisinage que les Français et les indigènes de l'Oranie, notamment les négociants de Marnia et du Kiss entretiennent avec les tribus marocaines du voisinage et avec leurs chefs. Les Arabes et Berbères de la région frontière commencent à comprendre qu'ils ont tout à gagner à venir vendre leurs produits sur nos marchés, et l'appât du gain aura finalement raison chez eux du fanatisme qui a si longtemps paralysé leurs relations avec nous. Nombreux sont les Marocains qui viennent tous les ans dans la province d'Oran s'employer aux travaux de la terre : rentrés chez eux ils peuvent, en racontant à leurs comptriotes ce qu'ils ont vu chez nous, devenir d'utiles auxiliaires de notre influence Comme nous l'avons montré plusieurs fois au cours de cet ouvrage, nous avons au Maroc sur nos concurrents étrangers

(1) Th Fischer, *Reise in Atlas-Vorlande von Marokko*, p. 7, 8 et 9.
(2) Th. Fischer, *Reise in Atlas-Vorlande von Marokko*, p. 10.
(3) Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, p. 24.

un avantage inappréciable, celui du *voisinage terrestre immédiat*. Tandis que le commerce français dans les ports ouverts lutte difficilement contre la concurrence des autres pays, ce même commerce à la frontière algérienne est sans concurrent : les statistiques prouvent d'ailleurs que le commerce franco-marocain, stationnaire dans les ports, est en progression constante à la frontière. Nous croyons avoir démontré, dans tous les cas, que le commerce de la France au Maroc est dès à présent assez important et que ses perspectives d'avenir sont assez séduisantes pour justifier un ensemble de mesures d'intervention économique qui seraient le véritable moyen d'établir notre prépondérance dans le pays. Il serait bon de multiplier les missions commerciales au Maroc en vue de l'étude de ses ressources et des besoins de la population, ces missions devant être confiées à des personnes possédant la langue arabe, et, le cas échéant, certains dialectes berbères; nos indigènes d'Algérie nous seraient d'un très grand secours dans de telles entreprises, car, pouvant entrer, mieux que les Français, en contact direct avec les Marocains, ils propageraient parmi eux nos idées, leur feraient connaître et apprécier notre civilisation, et recueilleraient d'utiles renseignements. La propagation de la langue française au Maroc doit être également l'objet de nos préoccupations : Tandis qu'en Orient et en Extrême-Orient les missions catholiques ont contribué par leur enseignement à propager dans ces pays la langue française, il n'en est pas de même au Maroc où l'Espagne à le privilège exclusif d'entretenir des missions catholiques : les Franciscains espagnols sont avec les missions protestantes anglaises et américaines les seuls ordres religieux chrétiens enseignant au Maroc. Il y a cependant dans ce pays certains centres de rayonnement de l'influence française : ce sont les *mellah* ou quartiers juifs des villes, où l'on enseigne avec succès [1] le français dans des écoles fondées par l'*Alliance Israélite Universelle de Paris*. N'y a-t-il pas là un mouvement intéressant, un embryon d'influence à utiliser et à développer ?

Nous sommes heureux de signaler, à ce propos, la création récente, sous le patronage de l'*Alliance Française* de l'Ecole Franco-Arabe de Tanger, qui a réalisé des progrès remar-

(1) Voir, A. Mouliéras, *Fez*.

quables depuis la fondation et compte déjà une soixantaine d'élèves [1].

D'un autre côté il y aurait lieu non seulement d'augmenter le nombre des maisons françaises au Maroc et de faire parcourir le pays par un plus grand nombre de voyageurs de commerce, mais aussi de créer des sociétés pour le commerce avec le Maroc, lesquelles, se limitant d'abord aux opérations commerciales proprement dites, pourraient, dans la suite, acquérir des terrains en vue de les exploiter. C'est surtout du côté de la frontière algérienne qu'il importe de développer nos échanges commerciaux. Peut-être les conditions intérieures des régions voisines de l'Algérie s'amélioreront-elles dans un avenir peu éloigné au point de rendre possibles les études préparatoires du futur chemin de fer de pénétration destiné à relier notre réseau algérien à Fez et à l'embouchure du Sbou. Comme le fait justement remarquer M. Dubief dans son rapport sur le budget du ministère des affaires étrangères [2], le Maroc « est dans notre sphère d'influence » et c'est à la France qu'il appartient de le mettre en valeur. M. Dubief préconise de développer l'instruction dans les écoles franco-arabes, et améliorer nos relations avec les indigènes par des missions laïques qui nous feront mieux connaître, de développer sourtout nos rapports commerciaux et industriels, et de contribuer dans la plus large mesure possible à doter le pays d'un outillage économique et à multiplier ses voies de communication. « La France, dit-il, ne peut renoncer à la porte « que le Maroc lui laisse sur l'Atlantique, et c'est la raison « pour laquelle elle ne pourrait admettre que la région qui « sépare l'Oranie de l'Océan échappât à sa légitime influence. » L'œuvre civilisatrice de la France dans l'Afrique du Nord est magnifiquement commencée : il lui reste à s'exercer dans la partie la plus riche et la plus peuplée de la Berbérie : elle pourra être considérée comme achevée lorsque, reprenant la tradition des Romains et des Arabes, la France aura réalisé la conquête économique du « Far-West » africain et qu'un long ruban ferré se déroulera sans interruption depuis le golfe de Tunis jusqu'aux rivages de l'Atlantique.

C. FIDEL.

---

(1) D'après le *Réveil du Maroc*, « bulletin du Comité de l'Afrique Française » novembre 1902.
(2) *Journal Officiel* du 16 février 1903.

APPENDICE

LE COMMERCE DU MAROC EN 1901

Nous n'avons pu donner, au cours de cet ouvrage, que les résultats complets du commerce marocain en 1900, et les résultats de 1901 ne nous sont parvenus en temps utile pour être insérés qu'en ce qui concerne les ports de Casablanca et de Mazagan, et le commerce algéro-marocain. Nous trouvant maintenant en possession, grâce aux rapports consulaires anglais (1), de renseignements statistiques complets pour 1901, nous croyons devoir faire suivre notre étude d'un exposé succint du commerce du Maroc pendant l'année considérée, et d'en comparer les chiffres à ceux de l'année précédente.

Signalons, tout d'abord, que l'année 1901 a été marquée par d'importantes concessions commerciales : autorisation d'exporter le *blé* et l'*orge* ; autorisation d'exporter les *pommes de terre*, les *tomates*, les *oignons*, les *pois verts*, les *bananes*, les *courges* ; franchise accordée pour le *cabotage* entre les ports marocains. En outre, il a été pris certaines mesures favorables à la navigation.

***

Dans son ensemble, le commerce des ports, ouverts en 1901, accuse par rapport à 1900 une augmentation assez sensible aux importations et une diminution considérable aux exportations, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

IMPORTATIONS (francs)

	1900	1901
Angleterre	21.893.943	24.176.825
France	10.439.704	10.701.275
Allemagne	3.768.824	3.332.825
Belgique	3.064.765	2.903.315
Autriche-Hongrie	298.200	1.188.285
Espagne	576.989	605.283
Italie	416.500	191.875
Hollande	124.825	68.100
Suède	240.000	64.000
États-Unis	18.750	18.750
Russie		17.150
Portugal	25.550	4.725
Divers	106.836	220.700
TOTAL	40.974.885	43.493.108

(1) *Foreign Office. Annual Series*, nos 2,787 et 2,791.

EXPORTATIONS (francs)

	1900	1901
Angleterre	12.766.988	12.008.850
France	9.007 857	5.925.975
Espagne	9.528.677	5.729.905
Allemagne	7.674.146	4.039.475
Etats-Unis	2.191.900	1.377.290
Egypte et Tripolitaine	1.416.050	1.195.175
Italie	1.099.338	1.019.132
Portugal	861.200	425.600
Hollande		35.200
Belgique	2.400	1.800
Divers	292.612	702.950
TOTAL	44.841.168	32.461.352

Il ressort de ce tableau que les résultats commerciaux de l'année 1901 ont été défavorables pour presque toutes les puissances, sauf pour l'Angleterre dont l'importation est en augmentation sensible grâce aux expéditions de cotonnades, et pour l'Autriche-Hongrie, dont l'importation en 1901 est presque quadruple de celle de 1900 : ce pays tend à prendre une place de plus en plus grande parmi les nations importatrices au Maroc, et ses sucres commencent à faire une concurrence redoutable aux sucres français. L'importation allemande et l'importation belge sont en diminution. A l'exportation, tandis que l'Angleterre n'enregistre qu'une diminution inférieure à 1 million, les exportations vers l'Espagne, l'Allemagne et la France présentent respectivement une diminution de 3 à 4 millions de francs. Hâtons-nous d'ajouter qu'en ce qui concerne la France, la diminution de l'exportation des ports marocains en France et en Algérie a été plus que compensée par l'augmentation des exportations du Maroc en Algérie par la frontière terrestre.

Si l'on totalise les importations et les exportations des ports marocains, on constate que le commerce maritime (abstraction faite des métaux précieux) s'est élevé en 1901 à Fr. 75.954.460, contre Fr. 85.816.053 en 1900. En ajoutant à ce chiffre le commerce terrestre algéro-marocain (Fr. 17.300.000 environ) et le montant approximatif des échanges entre le Maroc et les *Presidios* (Fr. 2.000.000) et entre le Maroc et le Sahara-Soudan (Fr. 4.000.000), on obtient un total de Fr. 99.250.000 environ qui se répartit de la manière suivante parmi les principaux pays de provenance et de destination.

	Importations	Exportations	Total	Pourcentage	
		(Francs)		(1900)	(1901)
France, Algérie et Afrique française	14.500.000	23.500.000	38.000.000	38,29 °/o	33,81 °/o
Angleterre et Gibraltar	24 200.000	12.000.000	36.200.000	36,47	33,60
Espagne et Presidios	1.600.000	6.700.000	8.300.000	8,36	11,68
Allemagne	3.300.000	4.050.000	7.350.000	7,41	11,10
Belgique	2.900.000	»	2.900.000	2,92	2,98
Autres pays et divers	»	»	6.500.000	6,55	6,83
		Total...	99.250.000	100,00 °/o	100,00 °/o

Non seulement le montant global des échanges franco-marocains s'est accru d'une manière absolue en 1901 par rapport à 1900 ; mais, en outre, leur part dans le commerce total s'élève de 33,81 0/0 à 38,29 0/0. Le commerce anglais a, il est vrai, vu augmenter sa part proportionnelle de 33,60 à 36,47 0/0, cette augmentation ayant porté presque uniquement sur les importations anglaises qui représentent plus de la moitié des importations totales et qui laissent loin derrière elles les importations françaises. Si, en 1901, le chiffre global du commerce français est légèrement supérieur à celui du commerce anglais, cette circonstance est due uniquement au développement considérable des échanges par la frontière algéro-marocaine : c'est par là, en effet, que nous pouvons tenter la pénétration économique du Maroc avec le plus de chances de succès, car là nous n'avons pas, comme dans les ports, à lutter contre la concurrence étrangère. Quant à l'Espagne et l'Allemagne leur part dans le commerce marocain a sensiblement décru en 1901 par rapport à 1900.

*
* *

Le mouvement de la navigation des ports marocains en 1901 a été un peu supérieur à celui de 1900, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

PAVILLONS	NOMBRE ET TONNAGE DES NAVIRES ENTRÉS EN 1901																	
	TANGER		TÉTOUAN		LARACHE		RABAT		CASABLANCA		MAZAGAN		SAFFI		MOGADOR		TOTAL	
Anglais	274	140.018	66	4.866	40	27.322	25	18.123	85	75.837	67	71.693	31	33.016	53	63.490	641	434.365
Allemand	62	53 970	3	2.830	18	14.025	14	10.299	54	48.754	59	52.369	41	33.816	47	44.233	298	260.296
Français	122	82.510	18	13.423	31	17.954	20	11.607	72	44.035	60	39.245	11	6.673	37	24.110	371	239.557
Espagnol	641	137.718	55	1.157	51	2.000	2	422	75	26.648	68	26.829	2	648	9	3.344	903	198.766
Italien	18	29.894	»	»	»	»	»	»	1	170	1	394	»	»	2	2.255	22	32.713
Austro-Hongrois	12	19.641	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3.275	14	22.916
Hollandais	14	13.697	»	»	2	184	1	134	»	»	1	196	2	231	»	»	20	14.372
Portugais	24	524	»	»	10	600	»	»	14	1.801	3	478	5	770	1	16	57	4.189
Norwégien	»	»	»	»	2	440	»	»	1	675	1	357	1	302	»	»	5	1.774
Danois	»	»	»	»	3	449	1	64	2	278	»	»	11	1.227	»	»	17	2.018
Suédois	1	357	»	»	»	»	»	»	1	697	»	»	1	58	»	»	3	1.112
Russe	»	»	»	»	1	129	»	»	2	247	2	340	»	»	»	»	5	716
Marocain	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1.696	»	»	»	»	5	1.740	8	3.436
TOTAL. en 1901	1.168	478.259	142	22.276	158	63.103	63	40.649	310	200.838	262	191.901	105	76.741	156	142.463	2.364	1.216.230
TOTAL. en 1900	1.136	423.917	127	28.293	165	45.336	56	37.758	320	207.216	288	189.013	114	83.415	143	132.326	2.539	1 147.274
TOTAL. en 1899	1.044	358.599	143	17.502	161	75.473	84	65.324	258	166.269	237	155.810	106	69.565	149	119.008	2.182	1.027.550

Les statistiques comparées du mouvement des ports marocains en 1901, 1900 et 1899 permettent de constater qu'il est en augmentation continue, et que cette augmentation a profité surtout au port de Tanger dont l'importance, au point de vue international, s'accroit sans cesse.

Le tonnage des principaux pavillons a atteint les chiffres suivants, en 1900 et en 1901 :

	1900	1901
Navires anglais..	394.132	434.365
— allemands	254.570	260.293
— français	201.088	239.557
— espagnols	217.856	198.766
— italiens..........	28.707	32.713
— austro-hongrois..	13.868	22.916
— hollandais	17.621	14.372

On voit que l'accroissement du mouvement maritime en 1901 par rapport à 1900 a surtout profité aux navires anglais, français et austro-hongrois. L'augmentation du tonnage des navires allemands est insignifiante ; quant à celui des navires espagnols, il présente une diminution sensible. Le tonnage des navires français, inférieur à celui des navires espagnols en 1900, le dépasse de beaucoup en 1901 et n'est inférieur que d'environ 20.000 tonnes à celui des navires allemands. Ce résultat favorable est dû principalement à l'augmentation considérable de la navigation française dans le port de Tanger : le nouveau service de la « Compagnie Navale de l'Ouest », du Hâvre, et l'augmentation des entrées des navires de la « Compagnie Paquet » et de la « Compagnie de Navigation mixte » y ont contribué. Mais il y a lieu de signaler que 5 navires du *Nord deutscher Lloyd* ont touché à Tanger en 1901 et qu'en avril 1902 la *Deutsch Ost-Afrika Linie* devait inaugurer un service entre Brême et les ports de l'Afrique Orientale avec escale à Tanger. On peut donc s'attendre à une augmentation de la navigation allemande en 1902.

***

Nous avons donné les résultats du commerce algéro-marocain, ainsi que ceux du commerce des ports de Casablanca et Mazagan en 1901. Il nous reste à faire un exposé succinct du commerce de Tanger, Tétouan, Larache, Rabat, Saffi, Mogador en 1901.

TANGER

	IMPORTATIONS (francs)		EXPORTATIONS (francs)	
	1900	**1901**	**1900**	**1901**
Angleterre.....	5.903.475	3.574.225	2.000.425	2.098.025
France........	2.860.400	2.080.925	999.150	628.625
Espagne.......	433.875	386.150	3 317.275	2.532.975
Allemagne.....	1.570.475	697.000	1.166.175	184.775
Autriche-Hongrie...	298.200	754.825	»	»
Belgique	589.750	408.025	2.400	1.800
Italie..........	382.450	161.925	35.900	17.300
Etats-Unis	»	»	686.900	288.225
Hollande	124.825	68.100	»	»
Suède.........	30.300	43.750	»	»
Portugal	23.400	»	32.575	»
Egypte et Tripoli...	»	»	1.416.050	1.195.175
TOTAL...	12.217.150	8.174.925	9.656.850	6.946.900

Malgré l'augmentation du tonnage des navires ayant fait relâche à Tanger en 1901, on constate une diminution générale des affaires, laquelle a affecté le commerce de toutes les puissances sauf toutefois celui de l'Autriche-Hongrie qui passe du 7ᵉ au 3ᵉ rang des pays importateurs.

La diminution considérable de l'importation des *cotonnades* à Tanger, qui a atteint seulement fr. 2.278.875 en 1901, contre fr. 5.868.425 en 1900, est due à la création par MM. Bland et Son, de Gibraltar, d'un service direct de cargos vers les ports de Tétouan, Larache et Rabat, où les navires attendent jusqu'à ce qu'il leur soit possible d'effectuer leur déchargement : ce service permet aux négociants anglais de faire débarquer leurs marchandises directement dans les ports en question, tandis qu'auparavant, vu la difficulté de franchir la barre à Larache et à Rabat, et vu l'absence d'un service de remorquage à Tétouan, les marchandises étaient très souvent débarquées à Tanger et transportées ensuite par voie de terre. Maintenant les marchandises sont débarquées à Tanger, mais elles ne sont point comprises dans les statistiques car on les réexpédie par le nouveau service côtier. Dans le total de fr. 2.278.875, les importations anglaises entrent pour fr. 2.016.325 et les importations françaises pour 158.625. Les importations de *sucre* ont atteint en 1901, fr. 858.950 : tandis que la part de la France dans ce total tombe à fr. 265.650, celle de l'Autriche-Hongrie est en augmentation sensible et prend la première place ; d'après M. Smith, consul britannique, le sucre austro-hongrois, bon marché, est très apprécié par les indigènes. S'il y a lieu de

regretter que la France se laisse enlever par ses concurrents le marché des sucres à Tanger, par contre il est agréable de constater que la France tend à monopoliser la fourniture des *soieries* qui deviennent son principal article d'importation : en effet, sur une importation totale de fr. 834.800 en 1901, la part de la France figure pour fr. 717.125. Les *draps* et *tissus de laine* ont été fournis surtout par l'Allemagne, l'Angleterre et la Belgique ; les *fers* et la *quincaillerie* par l'Angleterre, la France et la Belgique ; la *papeterie* par la France ; les *huiles* par la France ; les *bois* par l'Autriche-Hongrie ; la *verrerie* par la France ; les *vins* par l'Espagne ; le *thé* par l'Angleterre et l'Allemagne ; les *drogues* et *produits chimiques* par la France. Le commerce du *café* paraît avoir été enlevé par les Allemands aux Français. L'augmentation considérable constatée dans les importations de *tabac* est due surtout aux envois de tabac en feuilles d'Autriche-Hongrie. Les *bougies* sont venues presque uniquement d'Angleterre. La diminution des importations de *farines* doit être attribuée à l'autorisation donnée par le gouvernement chérifien d'exporter le blé et l'orge, ce qui a entraîné une baisse des prix des farines indigènes, et, par suite, une diminution de la demande des farines étrangères ; la totalité des farines importées est venue d'Angleterre, tandis que la France qui en avait importé la plus grande partie en 1900, n'a rien importé en 1901. Il a été importé d'Angleterre et de Belgique une plus grande quantité de *charbon* en 1901 qu'en 1900. Les *briques et tuiles* sont importées presque entièrement par la France : l'augmentation des envois de ces articles est dû au développement des constructions nouvelles à Tanger.

La plus grosse diminution que l'on constate dans les exportations de Tanger en 1901, porte sur les envois de *cire*, surtout en Allemagne, lesquels n'ont atteint que fr. 222.300 contre fr. 1.154.825 en 1900. Les exportations *d'œufs*, principalement en Espagne, à Gibraltar et en Angleterre ne se sont élevées en 1901, qu'à fr. 1.542.650, contre fr. 1.954.525 en 1900. La valeur des *bœufs* exportés a également diminué de fr. 1.892.725 en 1900, à fr. 1.606.775 en 1901. La diminution de l'exportation des *peaux de chèvres* (fr. 580.300 contre fr 1.012 525) a affecté surtout les envois aux Etats-Unis : l'augmentation considérable constatée en 1900, n'a pu être maintenue parce que les peaux exportées ne présentaient pas les qualités requises. Les exportations de *babouches* en Angleterre, France, Algérie, Egypte, Tripolitaine, Espagne n'ont atteint en 1901 que fr. 1.374.375, contre fr. 1.550.000 en 1900 ; les exportations de *tissus de laine* (*haïks*, *djelabas*, couvertures, vêtements mauresques, tapis) à Melilla, en Egypte et Tripolitaine, en Algérie, n'ont atteint que fr. 740.000 (contre fr. 1.299.550). Il a été expédié pour 30.000 francs de *haïks* au Sénégal.

TÉTOUAN

	IMPORTATIONS (francs)		EXPORTATIONS (francs)	
	1900	**1901**	**1900**	**1901**
Angleterre.......	575.325	932.300	68.150	64.450
France..........	191.325	215.000	25.700	48.025
Espagne.........	24.900	48.325	15.150	25.375
Allemagne......	48.100	70.000	»	3.750
TOTAL...	839.650	1.265.625	109.000	141.600

Le commerce de Tétouan en 1901 se présente en augmentation, tant aux importations qu'aux exportations, par rapport en 1900. Il est à remarquer que l'augmentation relativement considérable des importations a profité surtout à l'Angleterre qui a introduit pour près de 500,000 francs de *cotonnades*, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 1900. On constate également en 1901 une augmentation considérable de l'importation des farines, dont l'Angleterre et la France ont fourni la plus grande partie.

LARACHE

	IMPORTATIONS (francs)		EXPORTATIONS (francs)	
	1900	**1901**	**1900**	**1901**
Angleterre....	1.462.425	3.069.600	349.625	539.300
France........	1.097.650	1.461.600	408.500	375.000
Belgique.......	235.050	381.850	»	»
Espagne.......	3.775	»	232.800	216.575
Allemagne....	64.125	101.725	56.525	21.075
Portugal.......	2.150	4.725	128.375	78.450
Autriche-Hongrie...	»	14.600	»	»
Italie..........	2.150	»	»	»
Côte du Rif...	»	9.775	»	»
TOTAL...	2.867.325	5.043.875	1.175.825	1.230.400

Les importations de Larache, en 1901, présentent une augmentation considérable par rapport à 1900 et reviennent au chiffre de 1899. Cette amélioration des affaires est attribuée au retour du Sultan à Fez, ce qui a amené une demande considérable de marchandises. Cette augmentation des importations a surtout profité à l'Angleterre qui a importé en 1901 pour francs 2 254.225 de cotonnades, contre francs 956.000 en 1900. Tous les autres principaux articles d'importation sont en augmentation en 1901, notamment les *sucres*, dont la valeur a atteint francs 1.411.250 contre francs 1.065.400 en 1900 : les sucres belges ont gagné du

terrain sur les sucres français, car tandis qu'en 1900 le pourcentage des sucres français était de 83,97 0/0 et celui des sucres belges de 16,03 0/0, en 1901 la proportion se trouve être de 77,29 0/0 et de 21,79 0/0 ; en outre, les sucres austro-hongrois ont fait leur apparition à Larache en 1901, en faible quantité il est vrai.

Le vice-consul britannique, M. Forde, fait figurer dans ses statistiques pour une somme de 250.000 francs la valeur approximative des articles importés pour le compte du Sultan : canons à tir rapide avec munitions, batteuse, matériel d'un petit chemin de fer à voie étroite, machines, matériel électrique, bicyclettes, faïences, quincaillerie, meubles, etc.

Les exportations de *fèves* ont été environ deux fois plus considérables en 1901 qu'en 1900. Les exportations de *laines* sont tombées au chiffre le plus bas qui ait été constaté depuis 1884, cela en raison des pertes subies par les exportateurs en 1899-1900.

RABAT

	IMPORTATIONS (francs)		EXPORTATIONS (francs)	
	1900	**1901**	**1900**	**1901**
France........	857.768	1.134.125	324.941	299.850
Angleterre.....	922.100	1.662.125	68.738	51.750
Allemagne	364.551	544.725	231.208	81.800
TOTAL....	2.144.419	3.340.975	624.887	433.400

L'augmentation des importations en 1901 a porté principalement sur les *cotonnades* (francs 1.204 675, contre francs 755.000 en 1900) et sur les *sucres* (francs 1.166.300, contre francs 917.750.)

SAFFI

	IMPORTATIONS (francs)		EXPORTATIONS (francs)	
	1900	**1901**	**1900**	**1901**
Angleterre	1.206.375	999.050	2.224.125	1.410.675
Allemagne	59.075	338.775	868.625	630.275
Belgique.......	524.225	654.550	»	»
France	102.150	95.600	147.450	60.475
Espagne.......	»	»	195.800	130.350
Portugal.......	»	»	124.650	»
Suède.........	185.000	20.250	»	»
Autres pays...	»	»	25.300	146.550
TOTAL...	2.076.825	2.108.225	3.585.950	2.378.325

L'importation des *sucres* à Saffi est passée de francs 603.750 en 1900, à francs 988 425 en 1901 : ces sucres sont fournis par la Belgique et par l'Allemagne dont les importations accusent en 1901 une augmentation considérable. Il est regrettable que la France ne prenne, pour ainsi dire, aucune part dans ce commerce ; ses envois à Saffi sont de plus en plus insignifiants.

MOGADOR

	IMPORTATIONS (francs)		EXPORTATIONS (francs)	
	1900	**1901**	**1900**	**1901**
Angleterre.....	3.605.500	3.045.625	3.208.800	2.505.600
France........	1.876.025	1.759.375	1.849.625	1.889.150
Allemagne	248.725	334.300	3.367.850	2.348.350
Etats-Unis	»	»	518.025	831.000
Italie..........	»	11.050	819.000	874.625
Belgique.......	264.100	368.050	»	»
Autriche-Hongrie...	»	234.100	»	»
Espagne.......	43.350	44.525	108.350	114.000
Hollande	»	»	»	35.200
Côte marocaine.	118.075	210.925	318.150	556.400
TOTAL...	6.155.775	6.007.950	10.189.800	9.154.325

Les résultats commerciaux de 1901, ont été moins satisfaisants que ceux de 1900 surtout aux exportations, à cause de la diminution considérable des expéditions d'amandes, laquelle a affecté surtout le commerce allemand. Néanmoins les exportations de Mogador en 1901, dépassent celles de n'importe quel autre des ports marocains.

Les importations anglaises sont en baisse sensible à cause de la diminution considérable des expéditions de *cotonnades* (fr. 1.731.125, contre fr. 2.332.750 en 1900). Par contre les importations de *sucres* passent de fr. 1.716.050 en 1900, à fr. 2.021.800 en 1901. Le sucre est toujours en très bonne demande à Mogador, car les indigènes consomment beaucoup de thé et le boivent très sucré. La France a envoyé en 1901 pour fr. 1.460.925 de sucres, la Belgique pour fr. 313.750 et l'Autriche-Hongrie pour fr. 196.875 ; les sucres français sont plus chers que les sucres belges et autrichiens, mais ils sont plus appréciés : les sucres autrichiens notamment n'ont pas les mêmes qualités sucrantes et ne se conservent pas si bien. On importe à Mogador un peu de sucre de canne anglais. Les importations de thé sont passées de fr. 704.000 en 1900 à fr. 935.600 en 1901.

Tandis qu'en 1900, le commerce d'exportation de Mogador a été caractérisé par les expéditions d'amandes, il l'a été surtout en 1901 par les expéditions d'*huile d'olive*. Ces dernières qui n'avaient atteint que fr. 696.275 en 1900, se sont élevées à fr. 3.345.050 en 1901 et ont été réparties de la manière suivante :

Marseille.........	Fr. 1.083.000
Italie.............	673.000
Londres..........	614.850
Hambourg........	611.600

L'huile marocaine est particulièrement appréciée en Allemagne où elle est employée pour la fabrication des savons et pour le graissage des machines ; elle est affranchie des droits d'entrée dans ce pays s'il est établi qu'elle n'est pas destinée au raffinage. Les exportations d'*amandes* n'ont atteint que fr. 1.052.825 en 1901, contre fr. 5.261.250 en 1900 : l'Allemagne prenant la plus grande quantité de ce produit, le commerce allemand a particulièrement souffert de cette dépression. Les prix en 1901 ont été sensiblement inférieurs à ceux de 1900.

Les expéditions de *peaux de chèvres* en 1901, ont atteint fr. 2.845.050, contre fr. 1.681.025 en 1900 ; il en a été expédié pour fr. 831.000 aux Etats-Unis et au Canada.

PERSPECTIVES POUR 1902

D'après le rapport de M. Smith, consul britannique à Tanger(1), les pluies ont été abondantes dans le Nord du Maroc en 1901 et les récoltes s'annonçaient comme très satisfaisantes. Il en était de même dans le Sud du Maroc, d'après le rapport de M. Maclean, consul britannique, à Casablanca(2) : dans cette région aussi, les pluies ont été abondante ; il n'y a pas eu d'invasion de sauterelles, et les nouvelles étaient bonnes en ce qui concerne les récoltes de graines de lin, de maïs, de pois chiches, d'orge, et, à un moindre degré de fèves. A la suite de la promulgation des réformes fiscales, un grand nombre d'habitants sont retournés à leurs cultures. M. Madden, vice-consul britannique, à Mogador(3), dit qu'il n'y a pas lieu de s'attendre pour 1902, à des fortes exportations d'amandes, d'huile d'olive et de cire ; les expéditions de peaux de chèvres, d'œufs et de gommes s'annonçaient par contre, comme abondantes. La franchise accordée pour le cabotage entre les différents ports et l'autorisation d'exporter l'orge et certains légumes ont donné une grande impulsion aux ensemencements. D'une manière générale, on peut s'attendre à une augmentation des exportations pour l'année 1902. Il y a lieu de craindre toutefois que la situation troublée du Maroc du Nord résultant de l'insurrection de Bou-Hamara à la fin de 1902 et au commencement de 1903 n'exerce une influence défavorable sur les transactions.

(1) *Foreign Office Annual Series*, n° 2.787.
(2) *Foreign Office Annual Series*, n° 2.791.
(3) *Foreign Office Annual Series*, n° 2.791.

BIBLIOGRAPHIE

Le recueil bibliographique le plus considérable qui ait paru sur le Maroc est celui du lieutenant-colonel Sir Lambert Playfair et du Dr Robert Brown (*Bibliography of Morocco... to the end of 1891, Supplementary papers of the Royal Geographical Society*, volume 3, 3e partie, publiée séparément par Murray, Londres 1892). Cet énorme recueil contient 2.243 indications d'ouvrages. Un extrait mentionnant les ouvrages les plus importants se trouve dans la *Notice sur le Maroc*, de M. H.-M.-P. de la Martinière (extrait de la *Grande Encyclopédie*, Ladmirault et Cie. Paris, 1897) Depuis 1892 la littérature marocaine s'est singulièrement enrichie, à en juger par les nombreuses œuvres parues aux cours de ces dernières années. Signalons l'intéressante * *Revue bibliographique des travaux sur la Géographie de l'Afrique du Nord*, publiée tous les ans par M. Augustin Bernard dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger* (2me trimestre 1901, 2me trimestre 1900). Une bibliographie des plus complètes a été dressée par M. Budgett Meakin (*The Moorish Empire*, p. 449-560) : plus de 200 ouvrages comprenant les plus importants du recueil de Playfair, ainsi qu'un certain nombre de publications postérieures à 1892 y sont analysés et soumis à une critique judicieuse qui rend la lecture de cette bibliographie extrêmement utile pour quiconque désire se documenter sur un sujet quelconque relatif au Maroc. Etant donné le caractère très général de cette bibliographie (ouvrages historiques arabes et étrangers, ouvrages de géographie générale et locale, récits de voyages, comptes-rendus d'ambassades, ouvrages d'érudition et d'étude de la langue arabe, etc.), nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur, et, pour ne point sortir du cadre où nous nous sommes renfermé, nous donnerons une bibliographie d'ordre surtout *économique*, c'est-à-dire mentionnant de préférence les ouvrages de cette nature (et surtout ceux qui nous ont servi à faire notre étude), ainsi que les livres de fond contenant des renseignements économiques. *Les ouvrages que nous avons consultés sont marqués d'une astérisque.*

I. — RAPPORTS CONSULAIRES et PUBLICATIONS OFFICIELLES

1° * *Foreign Office. Diplomatic and Consular Reports. Annual Séries.*

Les rapports consulaires anglais sont une source indispensable si l'on veut avoir des renseignements commerciaux *récents* et *complets*. En effet, on publie tous les ans deux séries de

rapports : l'une relative au *district consulaire de Tanger* et comprenant les rapports des agents consulaires de Tanger, Tétouan, Larache et Fez; l'autre relative au *district consulaire de Dar-al-Baïda* et comprenant, outre des considérations générales, les rapports des agents consulaires de Rabat, Casablanca, Mazagan, Saffi et Mogador. Ces rapports contiennent des renseignements économiques précieux et sont accompagnés de statistiques détaillées qui permettent, en les totalisant, de se faire une idée du commerce total des ports marocains. Une très grande partie des renseignements statistiques contenus dans la présente étude est extraite des rapports consulaires anglais. Les numéros consultés sont les suivants :

* 2,296.	Juin	1899	(district de Tanger).
* 2,323.	Août	1899	(— Dar-al-Baïda).
* 2,603.	Mai	1901	(— Tanger).
* 2,632.	Juin	1901	(— Dar-al-Baïda).
* 2,723.	Octobre	1901	(— Tanger).
* 2,787.	Mai	1902	(— Tanger).
* 2,791.	Mai	1902	(— Dar-al-Baïda).

2° * *Rapports commerciaux des Agents diplomatiques et consulaires de France* annexés au « *Moniteur Officiel du Commerce.* »

Les rapports des agents diplomatiques et consulaires français présentent le plus grand intérêt tant au point de vue des renseignements qu'ils fournissent qu'au point de vue des conseils éclairés qu'ils donnent à nos négociants et industriels ; mais ils contiennent rarement des tableaux d'ensemble du commerce maritime. Voici la liste des rapports consultés :

* « Moniteur Officiel du Commerce », du 26 mars 1896, n° 339 : *Le Commerce du Maroc*, par M. Collin de Plancy, contenant une infinité de renseignements utiles ainsi que des conseils pratiques qui conservent aujourd'hui encore toute leur valeur.
* « Moniteur Officiel du Commerce », du 20 avril 1899 : *Le Commerce des sucres à Fez.*
* « Moniteur Officiel du Commerce », du 27 juillet 1899 : *Mouvement commercial du Maroc.*
* « Moniteur Officiel du Commerce », du 25 janvier 1900 : *Mouvement commercial de Casablanca en 1899.*
* « Moniteur Officiel du Commerce », du 8 mars 1900 : *Le commerce extérieur de Tanger, Larache, Mazagan, Saffi et Rabat en 1898.*
* « Moniteur Officiel du Commerce », du 3 mai 1900 : *Commerce de Mogador et de Saffi en 1898.*
* « Moniteur Officiel du Commerce », du 30 août 1900 : *Mouvement commercial de Larache en 1899.*

* « Moniteur Officiel du Commerce », du 8 novembre 1900 : *Casablanca en 1899.*

* « Moniteur Officiel du Commerce », du 27 décembre 1900 : *Le Marché de Casablanca. Concurrence européenne.*

* « Moniteur Officiel du Commerce », du 11 juillet 1901 : *Mouvement commercial de Casablanca et Mazagan en 1900.*

* « Moniteur Officiel du Commerce », du 9 janvier 1902, n° 82 : *Commerce général du Maroc en 1900*, par M. Saint-René Taillandier. Intéressant rapport d'ensemble.

* « Moniteur Officiel du Commerce ». du 4 septembre 1902 : *Mouvement commercial de Casablanca et Mazagan en 1901.*

3° * *Rapports consulaires allemands* publiés par le « *Deutsches Handels-Archiv.* » (« Zeitschrift für Handel und Gewerbe, herausgegebein im Reichsamt des Innern. »)

Numéros consultés : * Juin 1901
* Juillet 1901
* Août 1901

4° *Recueil consulaire belge.*

5° *The Board of Trade Journal.*

6° * *Tableau général du Commerce et de la Navigation*, publié par la Direction générale des Douanes.

7° * *Documents statistiques*, publiés par la Direction des Douanes de l'Algérie sur le commerce de ce pays en 1901.

8° * *Journal Officiel de la République française.*

9° * *Annales du Commerce extérieur.*

10° * Annuaires : * *Almanach de Gotha.*
* *Statesman's Year-Book*, édité par J. Scott Keltie, Londres, Macmillan et C°.
* Otto Hubner's : *Geographisch–Statistische Tabellen*, Francfort, H. Keller.

II. — OUVRAGES DE DOCUMENTATION, ETUDES ECONOMIQUES

H.-M.-P. de la Martinière et N. Lacroix : *Documents pour servir a l'étude du Nord-Ouest africain.*

* E. Rouard de Card : *Les Traités entre la France et le Maroc.* Paris, Pedone, 1898.

L'auteur se livre à une étude historique des relations juridiques entre les deux pays et à un commentaire approfondi des traités conclus. L'ouvrage, qui contient le texte de ces traités jusqu'à celui du 24 octobre 1892, ainsi que des conventions internationales telles que la convention de Madrid du 3 juillet 1880, a une grande importance au point de vue documentaire. Il est en quelque sorte complété par une brochure du même auteur. *La frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901.* Pedone, 1902.

* Victor Collin : *Le Maroc et les Intérêts belges*. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1900.

Tout en n'admettant pas la conclusion de l'auteur qui propose pour la solution de la question marocaine la constitution d'un Etat indépendant administré par des Belges, nous considérons cet ouvrage, où l'auteur examine les intérêts politiques et économiques des puissances au Maroc, comme très utile à consulter, à cause surtout des sources belges et autres, dont ses renseignements sont extraits.

* H.-M.-P. de la Martinière : *Notice sur le Maroc*, Extrait de la « Grande Encyclopédie ». Paris, H. Ladmirault et Cie, 1897.

Description géographique, renseignements politiques et économiques, histoire, bibliographie.

* Gustave Wolfrom : *Le Maroc, Etude Commerciale et Agricole.* Paris, A. Faivre, 1893.

Cette brochure contient un grand nombre de renseignements économiques et commerciaux. On y trouve notamment les prix des marchandises importées et exportées, ainsi que les droits d'entrée et de sortie (tarif).

Jannasch : *Die Deutsche Handels expedition 1886.*

Compte-rendu d'une tentative commerciale allemande au Sous.

* *Le Commerce du Maroc par l'Oranie. Les marchés francs*, « Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris », t. xxii, 1900.

* F. Bianconi : « *Maroc* », *carte commerciale*, avec notice descriptive. Paris, Chaix, 1891.

* Augustin-Bernard : *Les productions naturelles, l'agriculture, l'industrie et le commerce au Maroc*. « Revue Générale des Sciences pures et appliquées », 30 janvier et 15 février 1903.

Dans cette remarquable étude, très sérieusement documentée, l'auteur examine d'une manière très approfondie les productions minérales et végétales, l'état de l'agriculture et de l'élevage, la situation de l'industrie ; il fait connaître les conditions du commerce intérieur et du commerce extérieur, et donne à ce sujet les résultats commerciaux de l'année 1899, ainsi que des statistiques du commerce des puissances basées sur la moyenne des cinq années 1894-1898.

* E. Doutté : *Une Mission d'Etudes au Maroc* Rapport sommaire d'ensemble. Supplément au « Bulletin du Comité de l'Afrique française », de décembre 1901.

Géographie, exploitation du sol, ethnographie, organisation politique, religion, industrie et commerce. Signalons les conseils pratiques donnés par M. Doutté aux négociants français.

* L. Pelatan : *Ressources minières du Maroc*, « Revue franco-musulmane et saharienne », septembre 1902.

* Theobald Fischer ; *Die Bodenschaetze Marokkos* « Zeitschrift für praktische Geologie », avril 1900.

* Theobald Fischer ; *Climatologie von Marokko* « Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin », 1901, n° 6.

* *Le Maroc*, Etude économique. « Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales », Bruxelles, mars 1900.

III. — EXPLORATION, GÉOGRAPHIE (OUVRAGES DE FOND)

Leo Africanus : *Della Descrizione dell' Africa*. Rome, 1526. Traductions française et anglaise

Marmol Caruajal : *Descripcion general de Africa*, 3 vol. Granada, 1573.

Georg Host : *Nachrichten von Marokos und Fes*. Copenhague, 1779.

Ali Bey : *Voyages au Maroc*. Paris, 1814.

James Grey Jackson : *An Account of the Empire of Marocco and of Timbuctoo*. Londres, 1809.

Emilien Renou : *Description Géographique de l'Empire du Maroc*. Paris, 1846.

Heinrich Von Maltzan : *Drei Jahre im Nordwesten von Afrika*, 4 vol. Leipzig, 1863.

Abbé-Léon Godard : *Le Maroc. Notes d'un voyageur*. Paris, 1860.

Gerhard Rohlfs : *Mein erster Aufenlhalt in Marokko*. Brême, 1873. *Reise durch Marokko*. Brême, 1868.

Oskar Lenz : *Timbuktu ; Reise durch Marokko*. Leipzig, 1884. Traduction française *Le Maroc*. Paris, 1886.

Charles Tissot : *Recherches sur la géographie de la Maurétanie Tingitane*. Paris, 1877.

Joseph Thomson : *Travels in the Atlas and Southern Morocco*. Londres, 1889.

Hooker, Ball & Maw : *Morocco and the Great Atlas*. Londres, 1879.

J. H. Drummond Hay : *Western Barbary*. Londres, 1861.

* De Foucauld (Vicomte Charles) ; *Reconnaissance au Maroc*, vol. in-quarto accompagné d'un atlas contenant 21 cartes de l'Atlas. Paris, Chalamel, 1888.

Le vicomte de Foucauld a exploré et révélé la plus grande partie du Maroc montagneux et insoumis : par le nombre et l'exactitude des données qu'il a recueillies, il a rendu à la géographie de ce pays des services inappréciables. Son ouvrage contient également des renseignements économiques d'une grande valeur.

* Jules ERCKMANN : *Le Maroc moderne*, Paris, Challamel, 1885.

L'ouvrage du capitaine Erckmann, ancien chef de la mission militaire française, contient beaucoup de renseignements sur la géographie, l'ethnographie, le commerce intérieur, l'organisation politique, etc.

* ELISÉE RECLUS : *Géographie Universelle. Afrique Septentrionale*, 2e partie, Paris, 1886.

* R. J. FRISCH : *Le Maroc*, Paris, E. Leroux, 1895.

Dr Paul SCHNELL : *Das Marrokkanisch Atlas gebirge « Petermanns Mitteilungen*, 1892. Ergaenzungsheft, n° 103. * Traduction par A. Bernard, *L'Atlas marocain*, Paris, Leroux, 1898.

* Ludovic De CAMPOU : *Un Empire qui croule. Le Maroc contemporain.* Paris, Plon, 1886.

Dr Gustav DIERCKX : *Materialien zur Kenntniss der Marokko-Frage*, Berlin, 1894.

Arthur De GANNIERS : *Le Maroc d'aujourd'hui, d'hier et de demain*, Paris, 1894.

A. B. Cunninghame GRAHAM : *Mogreb-el-Acksa, a Journey in Morocco*, Londres, 1898.

KERDEC-CHÉNY : *Guide du voyageur au Maroc*, Tanger et Paris, 1888.

* Auguste MOULIÉRAS : *Le Maroc inconnu* ;
* 1re partie, *Exploration du Rif*, Paris, André, 1895.
* 2e partie, *Exploration des Djebala*, Paris, Challamel, 1899.

M. Mouliéras a entrepris et poursuit avec un rare bonheur une œuvre considérable : faire connaître le Maroc grâce aux récits de voyageurs musulmans, et surtout du voyageur « Mohamed ben Tayyeb » qui a parcouru le Maroc dans tous les sens pendant 22 ans. Les ouvrages de M. Mouliéras contiennent une infinité de renseignements pratiques (richesses agricoles et minières, commerce, industrie, etc.

* THEOBALD FISCHER : *Wissenschaftliche Ergebnisse einer Reise im Atlas Vorlande von Marokko. Petermanns Mitteilungen.* « Ergaenzungtheft », n° 133. Gotha, Justus Perthes, 1900.

Le savant géographe allemand, dans le récit de son voyage, ne se borne pas seulement à l'étude de la structure physique et géologique des régions qu'il a traversées : il les étudie également au point de vue de leurs productions et de leur importance économique.

* Don TEODORO BERNNUDEZ REINA : *Geografia de Maruecos*, Revista Cientifico-Militar, Barcelone.

J. Canal : *Géographie générale du Maroc*, Oran, 1902.

* Budgett Meakin : *The Moorish Empire*, Londres. Swan Sonnenschein, 1899.

Histoire, administration, relations extérieures, bibliographie.

* Budgett Meakin : *The Land of the Moors*, Londres. Swan Sonnenschein, 1901.

Géographie physique et productions naturelles ; ports, capitales, villes importantes (description, commerce), etc.

* Budgett Meakin : *The Moors*, Londres. Swan Sonnenschein, 1902.

Ethnographie, usages et pratiques, industrie, commerce, etc.

Il n'y a qu'un mot pour caractériser l'œuvre de M. Budgett Meakin, celui d'*encyclopédie* : c'est certainement, à l heure actuelle, le plus important ouvrage de vulgarisation qui ait été écrit sur le Maroc. En dehors des faits tirés de l'expérience personnelle de l'auteur, ses sources sont si nombreuses et si heureusement choisies, que la lecture des trois volumes de M. Budgett Meakin peut dispenser de celle d'un grand nombre d'ouvrages, notamment d'auteurs anglais. Par l'abondance de ses renseignements économiques, l'œuvre de M. Budgett Meakin est aussi utile au point de vue pratique qu'au point de vue théorique.

A. Niessel : *Le Maroc*, Paris. R. Chapelot, 1901.

A. de B (Madame) : *Une mission à la cour chérifienne*, Paris. Fischbacher, 1901.

* Segonzac (Marquis de) : *Voyages au Maroc, 1900-1901*, Paris. Colin, 1903.

M. de Segonzac, continuateur de l'œuvre de M. de Foucauld, a parcouru les parties encore inconnues de la Berbérie, et son magnifique ouvrage fait faire un pas nouveau et décisif dans la révélation du « Blad-es-Siba »,

* Jean Hess : *La Question du Maroc*. Paris. Dujarric et Cie, 1903.

IV. — DESCRIPTIONS LOCALES, ITINÉRAIRES

* Albert Cousin : *Tanger*. Paris, Challamel, 1902.

De Cuevas : *Estudio General sobre el bajalato de Larache*, « Boletin de la Sociedad Geografica ». Madrid, 1884.

* A. Mouliéras : *Fez*. Paris, Challamel, 1902.

Delphin : *Fas, son université et l'enseignement supérieur musulman*. Paris, Leroux, 1889.

C. Douls : *Voyages dans le Sahara occidental et le Sud marocain*. Rouen, 1888.

GATELL ; *Viajes por Marruecos, el Sus, Uad Nun y Tekna.* « Boletin de la Sociedad Geografica ». Madrid, 1879.

PEREZ DEL TORO : *España en el Noroeste de Africa*, Madrid. 1892.

Rafael PEZZI : *Los Presidios Menores de Africa, y la Influencia Española en el Rif*, Madrid. 1893.

B. REPARAZ : *España en Africa*, Madrid, 1891

* X. COPPOLANI : *L'organisation des régions sahariennes* « Revue franco-musulmane et saharienne », 1902.

* X. COPPOLANI : *La Maurétanie Saharienne*, « Revue franco-musulmane et saharienne », 1902.

W.-B. HARRIS ; *Tafilelt*, Londres. 1895.

* F. CAILLOL : *Le Kiss*, Sens. 1901. Cf. « Politique Coloniale », 27 octobre, 8 et 25 novembre, 1901.

* H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE : *Itinéraire de la route suivie de Fez à Oudjda*, « Archives des missions du Ministère de l'Instruction publique », Paris. 1895.

* G. DELBREL ; *De Fez à l'Oranie. La Géographie*, 15 septembre 1900.

DE CHAVAGNAC : *Itinéraire de Fez à la frontière algérienne La Géographie*, 1886.

CAPT-COLVILLE : *A ride in petticoats and slippers*, Londres. 1880.

J. LECLERC : *De Mogador à Biskra, Maroc et Algérie*, Paris. Challamel, 1881.

* V. DEMONTÈS : *La plaine de Marrakech* « Bulletin de la Société de Géographie d'Alger, 2e trimestre 1901.

* V. DEMONTÈS : *La région du Sous* « Bulletin de la Société de Géographie d'Alger, 4e trimestre 1901.

* Dr F. WEISGERBER : *La province de Chaouia, Casablanca. La Géographie*, 15 juin 1900.

* DE FLOTTE ROQUEVAIRE : *Note sur le voyage au Maroc de Georges Forret* « Bulletin de la Société de Géographie Commerciale, t. XXII, 1901.

V. — PROJETS DE CHEMINS DE FER

* J. BERLIER : *Tunnel intercontinental sous-marin du détroit de Gibraltar se reliant à un chemin de fer au Maroc.* Paris, 1899.

* G. MILSOM : *Le chemin de fer d'Oran au Maroc. Les chemins de fer marocains.* Oran, Perrier, 1901.

Mustapha J.-L. de COURTEN : *Un chemin de fer au Maroc.* Le Caire, 1898.

VI. — REVUES ET JOURNAUX

* *Revue des Deux-Mondes* :
  * 15 décembre 1859. Jules DUVAL : *La Question du Maroc et les Intérêts européens.*
  15 juin 1893. E. PLANCHUT : *Les Anglais au Maroc.*
  * 15 février 1902. René PINON : *Le Maroc et les Puissances européennes.*

* *Revue Politique et Parlementaire* :
  * 10 juillet 1901. H. LORIN : *La Question du Maroc.*
  * 10 janvier 1903. René MILLET : *Nos Frontières dans l'Afrique du Nord Tripolitaine–Maroc.*

* *Bulletin du Comité de l'Afrique française.* Publication d'une importance capitale pour la connaissance des choses du Maroc.

* *Revue générale des Sciences.*

Revue Encyclopédique :
1894. Marcel PAISANT : *Le Maroc et les Puissances européennes.*

Revue de Droit international et de Législation comparée :
1892, n° 5. Torrès CAMPOS : *L'Espagne en Afrique.*

* *La Géographie. Bulletin de la Société de Géographie de Paris.*

* *Revue de Géographie.*

* *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris.*

* *Questions Diplomatiques et Coloniales.*

* *Annales Coloniales*, organe de la *France Coloniale Moderne* :
  * 1903. *Le Maroc. Que devons-nous faire ?* Opinions de personnes autorisées.

* *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger.*

* *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.*

* *Revue Franco-Musulmane et Saharienne.*

* *Bulletin de la Réunion d'Etudes Algériennes.*

* *Armée et Marine.*

* *Revue Bleue*, etc.

* — Bulletins des Sociétés de Géographie anglaises, belges, allemandes, italiennes, espagnoles. (* *La Lectura*, août 1901. *La Cuestion de los Marruecos*, important article attribué à M. SILVELA.)

* *Politique Coloniale.*

* *Dépêche Coloniale.*

* *Dépêche Coloniale Illustrée :*
* 31 mars 1902 : *L'Oranie.*

* — Journaux quotidiens et périodiques français, anglais, allemands, belges, autrichiens, italiens, espagnols.

Journaux européens publiés à Tanger :
* *Le Réveil du Maroc*, français.
Al-Mogreb-al-Aksa, anglais.
El Eco Mauritano, espagnol.
La Cronica de Tanger, espagnol.

VII. — CARTOGRAPHIE

René de Flotte Roquevaire : *Carte du Maroc*, au 1/1.000.000. Paris. Barrère, 1897.



CARTE DU MAROC
avec les
Chemins de fer projetés
Chemins de fer en exploitation
" projetés de première urgence
" " de deuxième urgence
Frontières
Echelle. (Kil.)
0 50 100 150 200
ESPAGNE
JEREZ
MALAGA
ALMERIA
CADIZ
Algeciras
GIBRALTAR (A)
Détroit de Gibraltar
Cap Trafalgar
Tarifa
Cap Spartel
TANGER
Ceuta (E.)
MER MÉDITERRANÉE
I. Alboran (E.)
Peñon de Velez (E.)
I. Alhucemas (E.)
Cap Tres Forcas
Melilla
Iles Chafarinas (E.)
MOSTAGANEM
Arzew
ORAN
Cheliff
Tiaret
MASCARA
SIDI BEL ABBES
Saïda
TLEMCEN
Oudjda
Arzila
TETOUAN
Larache
Ksar el Kbir
Chechaouen
Ouazzan
RIF
Ez Zerga
Mardja Ras-ed-Doura
Mehdia
Salé
RABAT
Sebou
Mekness
Innaouen
Msoun
Taza
Debdou
Ras el Ma
El Aricha
Teniet Sassi
Chott ech Chergui
Chott el Gharbi
FEZ
MEKNÈS
CASABLANCA
Azemmour
Mazagan
CHAOUIA
MOYEN ATLAS
MAROC
ALGÉRIE
Chott Tigri
Sfissifa
Aïn Sefra
Kasbah-el-Makhzen
Bou-el-Djad
TADLA
Djebel Aïan
Oum-er Rbia
Oualidia
Cap Cantin
DOUKKALA
Saffi
ABDA
RAHAMNA
Djebel Aiach
Aïn Chaïr
Figuig
Beni-Ounif
Tensift
Demnat
MOGADOR
MARRAKECH
GRAND ATLAS
TAFILELT
Kenadsa
Zousfana
El Baharia
Abouam
Dajat-el-Daura
Igli
Cap Ghir
Agadir
SOUS
Taroudant
Tamagrout
Massa
ANTI ATLAS
Tisint
El Debiaiat
El Harib
Beni Abbès
Aglou
Ifni
Tiznit
Ilîgh
Tatta
Akka
Timimoun
TOUAT
GOURARA
Saoura
I. Lanzarote
I. Fuerteventura
Iles Canaries (Esp.)
Arksis
Assaka
Noun
Ogoulmin
NOUN
Draa
Ouina
Puerto Cansado
Cap Juby
Tarfaia
(Ancienne Factorerie anglaise)
TEKNA
Chibika
Tindouf
SAHARA
Région d'influence française
Sagiat el Hamra
C. Bojador
RIO-DE-ORO (ESP.)
C. Fidel

L'Économie générale du Soudan

LES CAPTIFS — LA MONNAIE HOMME

Conférence faite le 10 mars 1903, à l'Hôtel-de-Ville, sous les auspices de la *Société de Géographie d'Oran*

M. le Lt-Colonel Derrien, président de la Société, présente le conférencier en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter M. Paul Prieux, payeur-adjoint à la Trésorerie d'Oran, et de le remercier, au nom de la Société de Géographie, d'avoir gracieusement accepté de nous faire ce soir une conférence sur le Soudan où il a séjourné pendant deux ans (1898-1899) comme préposé du Trésor du poste de Bandiagara, dans la boucle du Niger. C'est donc une réelle bonne fortune pour nous, d'entendre M. Prieux nous exposer les résultats de ses observations personnelles, ainsi que ceux de la mission officielle dont il fut chargé de rechercher les moyens de mettre en valeur les richesses du pays et de doter le Soudan d'un système monétaire en rapport avec les besoins des indigènes et les exigences de la colonisation. Mais je ne veux pas empiéter sur la narration de M. Prieux auquel je cède la parole, sans oublier toutefois de remercier les personnes qui ont bien voulu nous honorer de leur présence.

Mesdames, Messieurs,

Le Soudan a longtemps joui parmi nous d'une triste célébrité et cette fâcheuse impression n'est pas près de disparaître. Il faut convenir d'ailleurs que ce pays mérite dans une large mesure le mauvais renom qu'il a acquis.

Les difficultés de toute sorte qu'ont rencontrées à chaque pas les hommes courageux qui, dans ces vingt-cinq dernières années, ont réussi à asseoir notre domination dans le Soudan occidental et dans la boucle du Niger ont, en effet, été immenses.

Partout la nature et les hommes semblaient unis pour leur défendre l'entrée du continent noir.

Mais aussi grands qu'aient été les obstacles, l'énergie et le courage de nos officiers et de nos soldats ont été plus grands encore et, en moins d'un quart de siècle, ils ont réussi à doter la France d'un domaine colonial immense dans cette partie du monde.

Je vais passer très rapidement en revue les grandes périodes de notre prise de possession de l'Ouest africain : Sénégal et Soudan occidental.

Nos établissements du Sénégal, les portes qui nous ouvrirent le Soudan, datent de loin. Des marins Dieppois abordèrent, en 1368, dans la baie de Dakar et fondèrent, depuis le Cap-Vert jusqu'au golfe de Guinée, des établissements qui prospérèrent rapidement. Mais notre colonie, comme toutes celles que nous possédions alors, subit les fluctuations de la politique des rois qui gouvernèrent la France jusqu'à la Révolution.

La royauté s'occupa d'ailleurs peu du domaine colonial de la France. Seuls quelques grands ministres eurent vraiment conscience de ce que devaient donner de relief et de puissance à notre pays les possessions d'outre-mer et ils aidèrent, de tout leur crédit, les tentatives des Rouennais, des Malouins et même des Parisiens qui, avec des fortunes diverses, essayèrent les premiers de créer des établissements sur les côtes sénégaliennes.

En 1697, abordait à Saint-Louis un des hommes les plus remarquables entre tous ceux qui, à des époques différentes, essayèrent d'asseoir notre domination dans cette partie de l'Afrique : je veux parler d'André Brue. Administrateur intelligent, capable, ferme et résolu, André Brue cherche aussitôt son arrivée à se concilier les bonnes grâces des habitants — il passe avec eux des traités de commerce et d'amitié, obtient la création de comptoirs ; et, en homme qui connaît bien les gens avec qui il a affaire, il construit, pour protéger la colonie naissante, les premiers forts qui aient été créés par nous sur le Sénégal. — Ce français remarquable fut tour à tour diplomate, négociant et soldat ; il semble avoir réuni toutes les qualités que doit posséder l'homme qui se lance a la conquête des pays nouveaux, dans le but d'y faire pénétrer la civilisation. Sa fortune lui fut souvent adverse et les vicissitudes ne lui manquèrent pas. Mais il avait la foi, et malgré tout, son œuvre fut immense au point de vue français. Cette œuvre ne lui survécut pas.

Après lui, pendant un siècle, nos établissements périclitèrent et passèrent tour à tour des mains des Français à celles des Anglais, selon les hauts et les bas de notre politique nationale.

En 1817, une nouvelle compagnie commerciale entre en jeu. Elle ne sut pas non plus employer utilement son monopole et ne jeta aucun éclat nouveau sur notre œuvre coloniale. La colonie du Sénégal était devenue une source d'ennuis, lorsque Napoléon III y envoya le commandant Faidherbe, le créateur véritable du Sénégal actuel et l'âme de notre pénétration dans le Soudan.

Je n'ai pas l'autorité nécessaire pour glorifier ici comme il conviendrait de le faire l'œuvre de Faidherbe : ce serait d'ailleurs sortir du cadre de mon entretien de ce soir. Mais les récits de ses travaux, de ses souffrances et de ses belles campagnes sont certainement connus de beaucoup d'entre vous ; ils ont été les plus chères lectures de mon adolescence, et je ne puis m'empêcher de vous faire part de l'émotion qui m'a gagné, lorsque dans les premiers jours de novembre 1897, je pus contempler sa statue fièrement campée sur la place de Saint-Louis, dans ce Sénégal que son génie avait conquis à la France.

Faidherbe resta au Sénégal de 1854 à 1865. Pendant ces douze années, il employa toute son activité et toute son énergie à détruire les hordes pillardes des Maures qui faisaient obstacle à notre possession du fleuve Sénégal et empêchaient toutes les transactions commerciales. Il réussit ainsi à ramener la sécurité dans le pays et construisit les forts de Podor, de Saldé, de Matam, aux points qui commandent les principaux gués par lesquels on peut pénétrer des régions sahariennes dans le Soudan méridional et occidental.

La sécurité assurée, Faidherbe se fait diplomate, et tantôt de gré, souvent de force, il amène les roitelets nègres du Sénégal et de la Gambie à conclure avec lui des traités de commerce et d'amitié.

L'œuvre administrative qu'il inaugure ensuite n'est pas moins féconde en résultats Il dota la colonie naissante de l'outillage économique, dont elle avait besoin pour se développer : routes, ports, écoles, lignes télégraphiques, banque, etc., etc. Il encouragea les cultures du coton, de l'indigo, des arachides, etc. En même temps, des officiers étaient

envoyés par lui sous tous les points de la colonie, dont aucune partie ne restait inexplorée. « Il avait, écrit M. Lanier, assis solidement notre domination, donné des terres à nos colons, assuré le trafic à nos marchands, imposé à des indigènes insolents le respect de la France et préparé la conquête commerciale du Soudan pour un avenir prochain. »

Il fallut trente ans encore pour que cette conquête commerciale s'affirma réellement.

Après Faidherbe, en effet, une nouvelle période de stationnement nait pour notre colonie — le gouvernement impérial, aux prises avec les difficultés qui ont marqué la fin de ce régime, oublie les plans tracés par le génie de Faidherbe. — L'année terrible survient, et ensuite la France, entièrement occupée à l'œuvre de son relèvement, néglige ses colonies. Cet abandon forcé dure pour le Sénégal jusqu'en 1876. La 3e République reprend alors l'œuvre de Faidherbe, elle fait siennes ses conceptions et, avec le colonel Brière de l'Isle, qui devient gouverneur en cette même année, recommence notre œuvre de pénétration dans le continent noir. Mais il n'est plus question alors de conquête exclusivement pacifique. Les indigènes, Maures et Soudanais, devant notre inaction forcée, étaient devenus insolents et audacieux. Il fallait les châtier, et c'est alors que se révèlent les Galliéni, les Toutain, les Bayol, les Borgnis-Deshordes, les Frey, les Archinard, les Humbert, etc., qui, soldats braves et d'admirable initiative, surent se montrer aussi d'admirables organisateurs.

Après eux, notre prise de possession du Soudan occidental était désormais un fait acquis.

Mais si l'ère de la conquête proprement dite était close, celle de l'organisation commençait et il restait beaucoup de gloire à acquérir pour ceux qui, venant ensuite, avaient à coordonner les résultats généraux déjà obtenus et à pacifier le pays immense qui désormais faisait partie de notre empire colonial. Là encore, comme dans toutes les parties du monde où se sont promenées nos trois couleurs, aucun n'a failli à sa tâche, et les longues routes que j'ai parcourues au Soudan semées de tombes de nos officiers et soldats, disent bien tristement mais éloquemment combien cette conquête a été chèrement acquise et combien peu aussi chacun a marchandé le sacrifice de son existence à la grandeur de la Patrie.

Les deux derniers événements qui ont assuré la pacification

du Soudan et soumis définitivement le pays à notre influence : la prise de Sikasso et la capture de Samory se sont passés pendant mon séjour dans le pays et je crois devoir vous les rappeler brièvement.

La prise de la ville de Sikasso, qui commandait une des régions les plus riches du Soudan et le dernier refuge de Samory, eut lieu le 1er mai 1898.

Le fama de Sikasso, Bahemba, fort des exhortations de Samory et surtout des remparts qui entouraient sa ville, en était arrivé à insulter par lettre le Gouverneur du Soudan lui-même. La mission du capitaine Morisson, envoyée chez lui dans le même temps, fut honteusement chassée et dépouillée, bien qu'elle fut toute pacifique. Cette dernière injure détermina le colonel Audéoud à demander l'autorisation de diriger une expédition contre Sikasso. Cette opération fut des plus difficiles et sans avoir été absolument meurtrière elle nous coûta la vie de deux officiers, les lieutenants Gallet et Loury. La prise de cette place qui, parmi les noirs, était réputée imprenable eut dans le Soudan un grand retentissement, elle affermit le prestige de nos armes dans toute la région ou s'était réfugié Samory et prépara avantageusement la capture de celui-ci.

Mais c'est ce dernier événement qui fut le vrai couronnement de notre œuvre. Vous avez tous encore présentes à la mémoire les circonstances dans lesquelles le sergent Bratières, aidé du lieutenant Jacquin, de l'artillerie de marine, qui tous deux faisaient partie d'une colonne commandée par le capitaine Gouaut, réussit à capturer ce chef qui fut pendant longtemps la terreur du Soudan et qui par son astuce, sa duplicité et aussi par les forces imposantes dont il disposait, contraria pendant de longues années notre prise de possession du pays.

La capture de Samory eut en France, surtout dans le monde colonial, un retentissement considérable. Les journaux que nous recevions alors étaient pleins de ses exploits et de récits se rapportant à lui. Mais combien avaient le don d'en faire un être bien différent de ce qu'il fut jamais !

Lorsque je fus envoyé à Bandiagara, je rencontrai dans le poste de Kita l'almamy prisonnier, ramené à Kayes par le lieutenant Jacquin. Je passai auprès de lui deux jours qui me permirent de l'examiner et de le faire causer tout à loisir. Je dois vous avouer que je fus bien déçu en le voyant. Comme

bien d'autres, aux récits de ses exploits, je m'étais fait de lui une idée absolument fausse. Rien ne le différenciait d'un noir vulgaire. Seuls ses yeux doués d'un éclat extraordinaire et d'une mobilité très grande donnaient à sa physionomie un cachet particulier. De stature assez haute, son aspect général ne presentait rien de remarquable. Rien en lui ne semblait commander la crainte ou le respect. Sans doute les conditions dans lesquelles il vivait alors, captif des Français, étaient pour beaucoup dans l'humilité de son attitude : mais encore je fus déçu en écoutant les banales questions qu'il nous faisait poser par l'interprète et en présence de ses manières communes et vulgaires. Je n'ai retenu de lui que le souvenir d'un brigand de haut vol, tel d'ailleurs que je l'avais entendu qualifier précédemment par des gens qui l'avaient approché.

Sa grande préoccupation, lorsque je le rencontrai, était de savoir ce que le gouvernement allait faire de sa personne ; lui qui avait fait couler tant de sang et couper tant de têtes, ne sentait pas alors la sienne bien solide sur ses épaules ; et cette perspective peu réjouissante, jointe à la crainte de la déportation, troublait constamment son esprit. Il passait ses journées à égrener son chapelet et à lire des versets du Coran, mais je l'ai aperçu bien souvent, pendant les deux jours que j'ai passés auprès de lui, méditant profondément et j'ai tout lieu de penser que Mahomet n'était pour rien dans ses méditations. Il fut d'ailleurs bientôt fixé sur son sort et le général de Trentinian tout en lui rappelant combien serait légitime la peine suprême qui lui serait appliquée en expiation de tous les crimes qu'il avait commis, lui fit connaître que les Français, ne revenant pas sur la parole donnée, tenaient l'engagement pris au moment de sa capture en lui assurant la vie sauve, mais qu'il serait déporté hors du Soudan. Cette nouvelle le frappa beaucoup et il vous souvient, sans doute, qu'arrivé à Saint-Louis, il tenta de se suicider pour échapper à la déportation.

Ainsi disparaissait une des figures qui, avec celles de d'El Omar et Ahmadou, seront conservées dans l'histoire de la conquête du Soudan.

Nous voici, après la prise de notre dernier et plus puissant ennemi, possesseurs d'immenses espaces désormais pacifiés qui forment le Soudan occidental.

Que valent ces immenses régions ?

Tout d'abord, je crois qu'il convient, avant d'aller plus loin, de bien établir ce qu'il faut entendre par la valeur d'un pays nouveau que vient de s'adjoindre comme colonie un pays civilisé et de tacher de répudier la théorie exclusivement mercantile qui se traduit immédiatement par la question : Combien cela rapporte-t-il ? Je ne crois pas pouvoir faire mieux que de m'aider dans cette occurence de l'autorité de M. Gabriel Hanotaux qui, dans son admirable livre l'*Énergie Française*, répond victorieusement à cette question si souvent posée au sujet de l'Algérie :

« Il y a là, entre parenthèses, une réponse assez topique au « lieu commun qui circule au sujet de l'Algérie : « L'Algérie, « dit-on, ne nous rapporte rien ; l'Algérie coûte à la France. » « Admirons d'abord la simplicité du propos : « L'Algérie « ne nous rapporte rien. » Qu'est ce que cela veut dire ? « Sommes-nous donc, à l'égard de nos colonies, dans la « situation d'un propriétaire à l'égard de son fermier et « ne devons nous les considérer que comme des terres à « exploiter qui doivent mettre un revenu en écus sonnants « dans la poche de chaque contribuable français ? Je demande « alors quelle est la colonie au monde qui — dans ce sens — « ait rapporté ou rapporte à la mère patrie ? Quel est le « citoyen grec ou romain dans l'antiquité, quel est le citoyen « anglais ou hollandais aujourd'hui qui ait touché une « prébende annuelle du fait de l'annexion de telle ou telle « colonie ? . . . .
« . . . .

« Je pose à ces économistes remarquables la question « suivante : Qu'est-ce que la France rapporte à la France ? « Précisons encore : La Corse, les Basses-Alpes, les Pyrénées « Orientales sont des départements qui paient une quote-part « d'impôts très inférieure à la moyenne. Pourtant est-il « question de demander combien nous rapporte la Corse, « combien nous rapportent les Basses-Alpes, combien nous « rapportent les Pyrénées Orientales. Dites-moi, s'il vous plaît, « combien vous rapportent les vieillards, combien vous « rapportent les femmes ou les enfants ? Et à vous, combien « vous rapporte votre doigt ? Combien vaut votre bras ? « Combien un enfant rapporte-t-il à sa mère ? Toutes ques- « tions absurdes, n'est-ce pas ? Pas plus absurdes cependant « que celle-ci : « Combien nous rapportent nos colonies ? »

« Car je ne vois aucun moyen de distinguer cette question de « l'autre question identique : Combien nous rapportent la « Corse, les Basses-Alpes, etc. ?

« — On ne va pas chercher sur un territoire nouveau, quel « qu'il soit, un gain matériel immédiat, mais un acc.oisse- « ment d'influence.

« Si en plus il y a gain matériel — et c'est ce produit le « plus souvent — tant mieux ; mais de bénéfice réel, c'est « l'extension de l'autorité publique, de la langue, de la « civilisation, de la communauté, de la patrie. . . . .

« . . . .

« — Elle nous rapporte ceci : qu'il y a au monde une France « de plus. Elle nous rapporte ceci : qu'on parle le français au « Figuig par 35° au Nord de l'Equateur. Et elle nous rapporte « encore ceci : qu'en 1870, il y avait des turcos qui se battaient « pour nous à Reischoffen et qu'en 1896, il y avait des « tirailleurs algériens qui s'emparaient pour nous de Tana- « narive.

« Les intérêts économiques ne sont pas tout ».

Ce que M. Hanotaux dit pour l'Algérie s'applique en entier au Soudan. Et au bénéfice immense qui a consisté à agrandir le champ d'action et la grandeur de la France et qui suffirait a lui seul à justifier notre action dans ce pays s'ajouteront des bénéfices matériels auxquels s'applique seulement la question que je posais tout à l'heure : Que vaut ce pays ?

Pendant mon séjour de plus de vingt mois au Soudan, j'ai entendu dire beaucoup de bien et beaucoup de mal de ce pays. Pour les uns c'est un enfer, pour les autres, de beaucoup les moins nombreux j'en conviens, c'est presque un Eden. Mais tous sont d'accord pour louer la richesse de presque toutes les parties du pays qu'ils ont visitées : hormis toutefois les régions de Tombouctou et de l'extrémité de la bouche du Niger en général désertiques ou rocheuses et qui ne paraissent appelées à produire que de la gomme, le seul produit que j'aie vu moi-même être dans ces régions l'objet d'un trafic assez important. Dans le Soudan occidental au contraire les produits naturels différents sans doute selon les régions, sont tous de haut prix et très recherchés par les nations civilisées.

Les territoires qui avoisinnent la Gambie, la Falémé et ceux du Fouta Djallon sont là patrie de l'or : les régions des Volta

et tous les territoires rattachés aujourd'hui à la Guinée et à la Côte d'Ivoire et qui formaient autrefois ce que l'on appelait la région Sud, bien arrosées, couvertes de forêts souvent impénétrables donnent en abondance de l'ivoire et du caoutchouc ; elles renferment au surplus des bois précieux dont les échantillons sont apportés dans nos postes mais qui ne pourront être exploités que lorsque des voies de communications auront été ouvertes et permettront de transporter ces marchandises lourdes et encombrantes.

D'une façon générale d'ailleurs, lorsque la terre dans ces immenses espaces est bien arrosée elle est d'une fécondité remarquable et la végétation tropicale s'étale alors avec toute sa luxuriante vigueur. Le coton, le mil, les arachides, l'indigo, le tabac, poussent pour ainsi dire sans culture et sans soins et les régions innondées des fleuves qui avoisinent la rive droite du Niger donnent du riz en abondance. J'ai traversé aux environs de Mopti des plaines qui, couvertes par les eaux du Bany qui se jette dans le Niger non loin de là, m'ont rappelé à s'y méprendre les rizières si riches de la Basse Cochinchine et je ne doute pas que cultivées comme le sont celles de ces derniers pays par les Annamites, les rizières de cette région ne deviennent comme le delta du Mékoug un véritable grenier d'abondance. Au surplus j'ai vu sur tout le trajet du Niger jusqu'à Mopti des troupeaux de bœufs dont quelques uns, dans les endroits les plus abondamment pourvus de paturages, ne le cédaient en rien aux troupeaux que j'avais admirés précedemment dans les régions hautes de Madagascar.

Contrairement à ce que nous constatons fréquemment ici, leur système musculaire ne s'était pas atrophié, ces troupeaux étaient restés bien en chair et le système osseux n'avait pas comme chez nos espèces indigènes d'Algérie, pris un développement anormal.

Cela démontrait préremptoirement la vitalité de ces races et le parti que l'on pourra en tirer lorsque, aux moyens naturels d'existence et de reproduction, le blanc aura substitué une sélection judicieuse et une alimentation rationnelle et surtout lorsque, par des mesures d'hygiène, telles que celles qu'enseigne la science moderne, il aura fait disparaître les épidémies qui se produisent fréquemment et empêchent les espèces de pulluler.

Avec des moyens naturels comme ceux que je viens

d'indiquer très sommairement, il semble difficile de s'expliquer que ces pays soient des plus pauvres et soient restés au plus bas degrès de la civilisation : sinon, en général, dans la plus complète barbarie.

Trois causes principales à mon avis peuvent être considérées comme ayant donné naissance à cet état malheureux et comme ayant contribué à sa continuation à travers les siècles, ce sont : l'apathie naturelle du noir, l'état de guerre perpétuel dans lequel les peuples du Soudan ont trop longtemps vécu ; et, enfin, cause qui a elle seule a amené plus de maux que toutes les autres réunies : les pratiques de l'esclavage.

Des deux premières causes, je ne dirai pas grand chose d'abord parceque à la première il n'est pas de remède immédiat. Elle disparaîtra en grande partie par l'œuvre du temps et de la mise en valeur du pays. Au fur et à mesure que la condition morale et matérielle du noir s'élévera au contact de notre civilisation, ses besoins allant toujours en augmentant, il sera sollicité par le désir de les satisfaire et à sa paresse native et à son apathie actuelle succédera une activité plus grande et une accoutumance progressive au labeur obligatoire.

La seconde cause a disparu actuellement de nos possessions, la tranquillité et la sécurité ont succédé aux periodes troublées de jadis et je ne doute pas que l'influence heureuse de ce nouvel état de choses ne se fasse déja sentir actuellement dans le pays.

Quant à la troisième, elle constitue, à mon avis, le plus grand fléau qui ce soit jamais abattu sur tout le continent noir et qui désole encore actuellement les malheureuses contrées soumises non seulement à notre influence, mais aussi à celle de toutes les nations civilisées qui pendant le dernier quart de siècle se sont disputé le centre africain.

C'est ce seul fait économique que j'envisagerai ce soir, car je ne veux pas abuser de l'attention bienveillante que vous voulez bien me prêter et je veux limiter mes dires aux choses que j'ai vues ou pu contrôler pendant mon séjour au Soudan et surtout pendant le temps que j'ai passé à étudier la question monétaire dans ce pays.

Tous ceux qui ont écrit sur le Soudan ont été unanimes à relater et à déplorer la rareté des habitants dans la plupart des régions qu'ils ont visitées et dont beaucoup cependant conservent les traces d'un état jadis plus florissant.

En général, cette calamité a été attribuée en grande partie aux guerres incessantes qui ont désolé le pays et aux dévastations méthodiques des forbans soudanais.

Ces causes sont pour beaucoup sans doute dans le déplorable état de choses généralement constaté. Mais j'estime que, en ce qui concerne le Soudan français, la dépopulation provenant du fait de l'exportation des captifs dans la région du Sahara a été à elle seule d'un aussi grand poids que toutes les autres causes réunies.

Les guerres ont sans doute remué des masses considérables de populations. Mais à part les morts survenues du fait même des combats : ou bien, comme cela s'est produit souvent, du fait de la famine, le reste n'était pas détruit. Les masses étaient déplacées mais non annéanties, et si elles n'avaient pas disparu par le fait de la traite elles auraient continué à procréer et à peupler les vastes espaces aujourd'hui déserts.

Le plus cher désir de tout noir libre au Soudan est de posséder des captifs. Nous sommes riches lorsque nous avons pignon sur rue, un portefeuille bien garni ou des biens au soleil. Le soudanais lui est riche lorsqu'il possède des esclaves hommes ou femmes, de ces dernières surtout, qui lui assurent tous les besoins matériels de son existence, cultivent sa terre, soignent et rentrent sa récolte, s'occupent des bestiaux, etc. De là, nait ce que l'on appelle au Soudan le captif de case par opposition au captif de traite dont je parlerai plus loin. Sans doute la recherche du captif de case donne lieu à un trafic de chair humaine peu moral et qui révolte nos idées humanitaires, Mais la condition de cet esclave n'est en somme pas mauvaise et elle n'approche en rien de celle du captif de traite qui fait l'objet du trafic ignoble et ruineux qui s'effectue aussi au Soudan. Je vais plus loin dans cet ordre d'idées et j'estime que nous ne devons pas réagir brusquement contre cet état de choses et que vouloir précipiter son évolution vers un état meilleur serait aller à l'encontre des intérêts du noir aussi bien que des nôtres.

Je n'en dirai pas autant du trafic ruineux qui s'effectue sur les captifs qui sont surtout destinés à être exportés vers les régions sahariennes, au Maroc, et qui même viennent d'oasis en oasis jusqu'en Algérie.

Le « dioula », colporteur, véritable juif errant du Soudan, est l'instrument ordinaire de cette triste besogne. Il recherche

particulièrement les hommes jeunes, les jeunes femmes et les enfants, car le maure est difficile ; il sait bien qu'entre les entrepôts de chair humaine du Sahel et de Tombouctou et les gisements du sel, les oasis sahariennes ou le Maroc, le déchet sera considérable, même sur des sujets de choix. La faim, la soif, la fatigue font en effet de cruels ravages parmi ces malheureux qui voient en un jour leur nourriture et les conditions générales de leur existence complètement changées.

Pendant mon séjour à Bandiagara, de vieux indigènes, anciens acteurs de ces sinistres drames, m'ont raconté, avec un flegme et une placidité ignobles, les affreux détails du calvaire des captifs sur les routes du Sahara. J'ai conservé le souvenir de leurs longs récits et je regrette que le temps ne me permette pas de vous le rapporter.

Au moment ou j'ai commencé mon étude sur la question monétaire au Soudan, j'avais été immédiatement convaincu que la chair humaine, la monnaie homme, constituait le principal et le plus puissant des moyens monétaires en usage entre maures et dioulas. Les autres moyens d'échanges ne sont que peu importants par la valeur et comme ils sont en général d'un volume considérable, ils ne répondent en rien aux exigences des maures importateurs, et les moyens de transports réduits à l'homme lui-même, devenu bête de somme, ne permettent pas au surplus de les déplacer facilement.

Les captifs sont échangés dans les marchés de notre région du Sahel et de Tombouctou contre du sel, car vous n'ignorez pas que cette denrée précieuse fait complètement défaut dans tout le centre de l'Afrique. Et dans notre Soudan, comme au Tchad, au Gongo, au Dahomey et dans les possessions anglaises et allemandes du Haoussaland et du Cameroun la nécessité d'acquérir à grand frais du sel est la cause qui résume et qui domine toutes les pratiques de la recherche et de la traite des captifs.

Le sel qui est consommé par la majeure partie des habitants du Soudan français qui peuvent se payer ce luxe, provient de deux centres principaux d'extraction situés dans le Sahel : la sebka « El Khadera » et les mines de Taodenitt. Le premier de ces deux centres alimente, par nos postes de douanes de la région du Sahel, les grands marchés de Banamba, Ségou, Nyamine, Bamako et Siguiri ; le second alimente par Tombouctou les régions arrosées par le Niger

jusqu'à Sansanding et, en plus, le Hombari, le Mossi, la région de Djenné, le pays de Kong et toute la région du Niger oriental jusqu'à Say.

J'ai essayé d'évaluer la valeur du sel importé par les différentes voies de pénétration de notre Soudan Nord. Mais les renseignements que j'ai pu me procurer sont des plus contradictoires. Je me méfie d'ailleurs des statistiques faites au pied levé et sans esprit de critique dans les pays nouveaux. J'ai mis à contribution la remarquable étude, publiée par le Commandant de Lartigue, sur nos postes du Sahel et sur les Maures ; d'après cet éminent officier, le sel importé de la sebka « El Khadera » par nos postes du Sahel, représentait 16,000 barres de 25 kilogrammes chacune. D'autre part, M. Ballieu, capitaine d'artillerie de marine, directeur du Service local au Soudan, dans un rapport officiel, publié par le *Comité de l'Afrique française*, évaluait pour les mêmes postes, et pour l'année 1897, l'importation du sel à 1,353,335 kilogrammes, représentant 53,333 barres de 25 kilogrammes.

Oh, puissance des chiffres de la statistique officielle, combien je reconnais là tes coups ! Dans un pays ou la bascule est chose inconnue, même celle qui pèse à un quintal près, on arrive sur presque un million et demi de kilogramme à préciser jusqu'à 5 kil.

Comme personnellement il ne m'a été permis ni de contrôler ces chiffres, ni de m'en procurer de nouveaux, je ne puis m'en tenir qu'à une appréciation d'emsemble des faits et à me confiner dans le domaine des généralités. Dans cet ordre d'idées, un fait est acquis avant tout : c'est l'importance exceptionnelle du commerce du sel comparée à la masse général des transactions qui s'opèrent au Soudan. Au surplus des chiffres que j'ai rapportés plus haut, M. de Lartigue ajoute dans son travail que pendant toute l'année il en est importé des quantités considérables à Tombouctou et qu'à elles seules les tribus des Berabiches et des Kountas des régions de l'Adrar et du Mabrouk forment chaque année deux caravanes qui comprennent chacune de 3.000 à 4.000 chameaux, chargés chacun de quatre barres de sel, ce qui représente encore de 24.000 à 32.000 barres de 25 kil. importées par cette voie.

Le sel dit en vrac et de qualité très inférieure donne lieu aussi à quelques transactions qui, ajoutées à celles qui s'opèrent sur les bœufs, les moutons, les cuirs, le tabac et

d'autres objets d'importance moindre forment l'ensemble du commerce d'importations d'origine afiricaine au Soudan français.

Evaluer en francs la valeur des transactions ainsi opérées me semble imposible. L'usage du numéraire est en effet pour ainsi dire inconnu entre indigènes; et sa diffusion actuellement insuffisante ne lui permettrait pas de faire face aux besoins qu'elles font naître. Les objets échangés valent tant de cauris, de moutons, du pagnes, de barres de fer, de bandes de coton, de pièces de guinées, etc., etc. Mais on ne peut pas dire qu'ils valent tant de francs d'or ou d'argent, puisque ces signes de valeur ou ces termes de comparaison n'ont jamais été acceptés ni recherchés par les détenteurs des biens à acquérir et que de plus le rapport qui existe entre les biens monnaies qui servent à cet usage et la valeur du franc d'or ou d'argent n'a jamais été établie qu'empiriquement.

Cependant il demeure acquis que la valeur des transactions opérées entre Maures, vendeurs de sel, et Dioulas, vendeurs de captifs, est considérable, qu'elle se chiffre par millions; et que si quelques produits du Soudan, le riz, le mil, le beurre de Karrité, le coton tissé ou non entrent pour une part, très faible à mon avis, dans les transactions : c'est le captif, la chair humaine qui intervient pour l'appoint le plus considérable et qui, pourrais-je dire, acquiert à lui tout seul bien plus que tous les autres réunis, c'est lui qui constitue en un mot la monnaie par excellence. M. le commandant de Lartigue avoue d'ailleurs ouvertement l'emploi de ce moyen dans son étude et M. le capitaine Ballieu dans le rapport que j'ai déjà cité le laisse clairement deviner. Ce dernier parlant de la région du Sahel s'exprime ainsi : « Comme d'habitude il y a manque « complet d'équilibre dans cette région (le Sahel) entre les « chiffres de l'importation et ceux de l'exportation, l'explication « de cette anomalie ayant été donnée déjà plusieurs fois nous « nous contenterons d'en rappeler les causes succinctement. En « premier lieu, les caravanes qui sont groupées à leur arrivée « dans les postes de perception se désagrègent après la vente « de leurs produits et rejoignent la frontière par toutes sortes « de voies, de plus, les gros arrivages sont déposés dans des « entrepôts d'où ils sortent peu à peu pour la liquidation sans « qu'il soit possible de suivre tous ces mouvements ».

Pour se contenter de semblables explications il faut vraiment

n'être pas difficile. Peut-être auraient-elles quelque valeur s'il s'agissait d'expliquer une différence accidentelle et peu considérable entre les importations et les exportations, mais les chiffres du rapport font ressortir un excédent d'importation pour 1897 de 3.186.685 fr. 38, chiffre considérable que n'expliquent pas les raisons données plus haut.

Au surplus cet état de choses n'est pas accidentel et le capitaine Ballieu en convient lui-même lorsqu'il écrit dans son rapport : « Comme d'habitude il y a manque complet « d'équilibre.. ..»

Il constate ce fait comme normal, sans indiquer les éléments libératoires qui viennent s'ajouter à ceux que j'ai déjà cités pour solder les importations des maures. Cependant, à défaut d'argent monnayé et de tout moyen de crédit ou de tout autre élément de compensation, il faut reconnaître qu'il en existe ou bien admettre que les Maures font chaque année au Soudan un cadeau gracieux de quelques millions.

Cet élément c'est, je le répète, le capital arraché par le dioula aux régions de notre Soudan proprement dit.

Commercer, dans l'état de choses actuel, pour le dioula c'est rechercher des captifs d'une part pour les échanger contre du sel d'autre part. Tous les actes d'achats, de ventes ou d'échanges intermédiaires ont pour objectif final l'acquisition du premier de ces biens comme devant servir à acquérir les second ; la plupart des autres biens, monnaies employées, n'ont qu'un rôle subsidiaire ou d'appoint ; ce sont seulement les agents transformateurs du sel en captifs qui eux restent la vraie monnaie ayant cours dans le Sahel et à Tombouctou.

Il n'est pas possible de se faire une idée exacte de la perte subie dans le passé par le pays à cause de la saignée perpétuelle dont il est ainsi la victime. Nous ne pouvons que constater les tristes résultats qui en sont la conséquence. Mais nous ne saurions en tolérer la continuation.

En dehors de la cause de l'humanité, pour laquelle la France a toujours combattu dans le monde et qui a toujours guidé son action colonisatrice, notre intérêt nous commande impérieusement de réagir et de favoriser par tous les moyens en notre pouvoir le repeuplement de nos colonies du centre africain. C'est là une condition primordiale et essentielle pour assurer leur développement économique normal et arriver ainsi à tirer parti des immenses richesses qu'elles renferment.

La question de la main-d'œuvre qui se pose à l'heure actuelle avec tant de force dans nos colonies où notre action économique commence à s'exercer se posera incessamment au Soudan : et elle sera résolue avantageusement et sans secousse si, dès à présent, nos efforts tendent à faire pulluler la race de manière à ce que, en toute circonstance, la quantité puisse au moins suppléer à la qualité qui ne peut être acquise que par de longues années d'accoutumance et d'initiation progressive.

Pour arriver à ce résultat, il faut couper dans sa racine le mal qui ronge nos colonies : il faut, je le répète, supprimer radicalement la traite des captifs.

Mais cette œuvre doit être accompagnée et secondée par la création d'un outillage économique qui fait aujourd'hui totalement défaut.

Dans notre Soudan il est nécessaire de créer des bonnes routes, des chemins de fer ou des moyens de transports peu coûteux qui, en faisant disparaître le portage à dos d'hommes qui existe actuellement, supprimera l'un des emplois les plus ordinaires du captif et l'une de ses raisons d'être.

En second lieu, il faut mettre à la disposition des peuplades du centre africain, du sel à bon compte ; on échappera ainsi aux exigences des Maures du Sahel et la chasse à l'esclave devenant moins fructueuse se verra délaissée. Enfin, il faut se déterminer une fois pour toutes à adopter dans nos nouvelles possessions un autre système de monnaie courante en rapport avec le niveau intellectuel des peuples qui les habitent et qui remplacera avec le temps les esclaves et les cauries comme moyens monétaires.

J'aurais voulu pouvoir vous dire ce qui a été fait déjà pour l'extention de chacune de ces trois mesures primordiales et ce qui reste encore à faire, presque tout d'ailleurs. Mais j'ai déjà abusé de vos instants et je ne veux pas lasser votre bienveillante attention

Je n'ai fait qu'effleurer la question économique la plus importante de toutes celles que fait naître la mise en valeur de notre immense empire africain. Ce côté de notre œuvre civilatrice dans le pays noir ne saurait laisser aucun Français indifférent, mais les Français d'Algérie surtout doivent y apporter toute leur attention et tout leur intérêt. Les pays où se perpétuent les coutumes barbares dont je viens de vous entretenir sont peut-être nos voisins de demain. — Qui sait ce

que nous réserve un prochain avenir ? — Le Maroc ou se joue actuellement dans l'ombre une partie peut-être décisive ne deviendra-t-il pas bientôt le trait d'union qui réunira l'Algérie au Sénégal et au Soudan ? et alors commencera, pour la grande sœur de toutes nos colonies d'Afrique qu'est l'Algérie, le rôle qui lui est naturellement dévolu, rôle qu'à si magistralement tracé M. Hanotaux, dans son livre, l'*Energie Française*. Permettez moi de vous citer encore textuellementc ette page, elle formera la très brillante conclusion de cette modeste causerie :

« ..... Elevons nous plus haut encore, écrit M. Hanotaux, « envisageons les destinées du vaste empire que la France « vient de fonder dans l'Afrique septentrionale. Il s'étend « maintenant de la Méditerranée jusqu'au Congo. Il a ses « portes ouvertes sur les deux mers par la Tunisie, l'Algérie, « le Sénégal, la Casamance, la Côte d'Or, le Dahomey, le « Gabon. Il a son point central au milieu des terres, dans cette « vieille ville de Tombouctou, que la destinée a marquée, « depuis des âges reculés, pour unir l'Afrique du Nord à « l'Afrique centrale et à l'Afrique occidentale. Des popu-« lations diverses, que la « paix française » et l'abolition « de la traite des esclaves vont multiplier, le parcourent ou « l'occupent, les populations pour la plupart sont maho-« métanes.

« Cet immense empire va réclamer des voies de pénétration « son organisation, son administration. Il va développer son « commerce, demander l'ordre, la justice et la sécurité. Les « Soudanais, les Touaregs, les Peuls, les Dahoméens, les « Trarzas, les Congolais, les Mams-Mams entreront bientôt « dans nos cadres comme l'ont déjà fait les Arabes, les Kabyles, « et les Tunisiens. Un immense avenir s'ouvre devant nous. « Un immense effort de volonté d'invention et de génie est « réclamé d'ores et déjà, de la race française. Elle a conquis ; « il faut qu'elle organise sa conquête.

« Qui ne sent que, dans de pareilles circonstances, l'Algérie « et son Gouverneur ont des devoirs et des responsabilités « très hautes ? Certes il n'est nullement question de centraliser « à Alger, le vaste réseau de domination qui va couvrir ces « régions immenses. Que chacune d'elle garde son activité « propre et son régime particulier : ici, domination directe ; « là, protectoral ; ailleurs, systèmes des concessions plus ou

« moins étendues ; ailleurs encore, administration coloniale,
« soit civile, soit militaire.

« Pourtant, dans cet empire, l'Algérie n'est pas moins la « province la mieux formée, la plus achevée, la plus forte. Elle « a la première expérience, elle tient les fils. Le moindre signal « venant d'elle aurait, sur ces plaines qui s'étendent derrière « elle, un grand retentissement. Donc dans l'ensemble de « notre effort colonial et, particulièrement de notre effort « colonial africain, l'Algérie à un rôle à part. Elle a été la « première, elle a été l'initiatrice ; elle reste pour longtemps « encore, la maîtresse et le guide. Les difficultés propres se « perdent et se noient en quelque sorte dans l'œuvre immense « dont elle est la collaboratrice principale et nécessaire. Jamais « la Mère-Patrie ne l'aura trop près de son cœur. La compé « tence algérienne fait désormais partie de la compétence « gouvernementale française. Pour toutes ces raisons, la « présence du Gouverneur général de l'Algérie dans les « conseils du gouvernement français s'impose. Il est temps « qu'on parle de l'Algérie dans ces conseils à d'autres moments « que quand elle en souffre, s'agite ou que ses députés « interpellent.

« L'Algérie, partie intégrante de l'empire français, jouera « désormais dans nos destinées futures un rôle tout autre que « celui qu'on lui a réservé jusqu'ici. La France africaine fait « partie de la France. Elle est l'organe de la volonté française « en Afrique.

« Qu'elle prenne désormais, parmi nous, la place que lui « assurent sa grandeur, sa richesse, son avenir..... »

BIBLIOGRAPHIE

Les Hadjrat Mektoubat ou les pierres écrites du djebel Amour dans le Sud-Oranais. Contribution à l'étude des populations préhistoriques du Nord Africain, par M. le Docteur P. Delmas. (1)

Nommé médecin militaire à Aflou en 1899, M. le Docteur Delmas a consacré ses loisirs à des recherches préhistoriques dans l'Annexe. Il a résumé les résultats de ses découvertes dans une intéressante brochure qu'il a bien voulu nous adresser et dont nous croyons utile de donner une courte analyse.

Après avoir rendu hommage à ceux qui s'intéressèrent à ses travaux, l'auteur fait une description rapide de la géographie physique du djebel Amour et de l'Annexe d'Aflou. Il rappelle ensuite les magnifiques découvertes de notre savant collègue, M. J.-B. Flamand, découvertes qui ont fait l'objet d'une belle publication. (2)

M. Delmas adopte la classification donnée par M. Flamand qui range les gravures rupestres dans quatre groupes :

« 1° Sculptures préhistoriques ;
« 2° Gravures et inscriptions libyco-berbères ;
« 3° Inscriptions musulmanes ;
« 4° Inscriptions et dessins tout à fait récents, gravés surtout par nos soldats et d'un intérêt médiocre. »

Le 2e groupe et le 3e sont rarement représentés. En revanche les sculptures préhistoriques abondent.

M. Delmas énumère ensuite les sept stations qu'il a découvertes ; il décrit les principales scènes gravées sur la pierre et reproduit que'ques dessins. Ces gravures rupestres étonnent par la pureté du trait et le rendu de l'expression. Elles montrent bien que le génie humain s'est manifesté à tous les degrés de la civilisation.

La fig. 1, relevée à Aïn-Sfissifa, représente « un éléphant adulte qui protège un éléphanteau contre l'attaque d'une panthère ». C est frappant de vérité. Cette ébauche au trait n'est pas l'œuvre d'un artiste vulgaire.

---

(1) in *Bull. Soc. Dauph. d'Ethn. et d'Anthr.*, t. IX, 1902.

(2) G.-B. Flamand : *Hadjrat Mektoubat ou les pierres écrites*, in *Bull. Soc. Anthr.* Lyon, t. XX, 1901.

La fig. 2, représente « un âne au repos qui contemple un ânon en train de s'ébrouer ». C'est encore un tableau plein de vie où les lois de la perspective ne sont pas négligées.

De la station de Teniet-el-Karrouba, l'auteur reproduit une figuration humaine « œuvre dont l'analyse soulève des problèmes du plus haut intérêt. » Ce personnage représente « une divinité ». Il est caractérisé par sa tête qui rappelle celle du lapin. Il est assis et tient à la main un boumerang.

Le boumerang était l'arme de jet des anciens chasseurs égyptiens. L'antique bâton de commandement des chefs de la période néolithique avait des liens de parenté indiscutables avec le boumerang. Il est à peu près certain que cet insigne de la supériorité a été aussi un « symbole de la divinité. »

L'incarnation d'une idée religieuse dans l'homme au boumerang est aussi démontrée par les formes du personnage. Ce corps, qui tient à la fois de l'homme et de l'animal, rappelle bien celui des dieux de l'Egypte primitive.

Le personnage au boumerang est encore caractérisé par ses pieds à six orteils. Il est probable que les anciens voyaient dans cette anomalie assez fréquente le signe d'une influence surnaturelle.

La fig. 5, représente un magnifique bufle antique.

La fig. 6, reproduit le profil d'un homme « néolithique ». La tête est bien caractérisée ; les cheveux, assez longs, sont coupés au-dessous de la nuque ; le menton porte une courte barbiche. La main droite a six doigts. Les bras sont ornés de bracelets.

Dans les deux figurations humaines le sexe est très accusé.

Après avoir terminé l'exposé de ses découvertes l'auteur recherche à quel âge remontent les Hadjrat Mektoubat. Avec Pomel et M. Flamand, il attribue à l'homme néolithique ces manifestations de l'art préhistorique.

Au sujet de la divinité au boumerang, il examine l'un des côtés du problème si passionnant de l'évolution de l'idée religieuse. Il admet que « la théogonie égyptienne, directement issue du totémisme, a une origine nord-africaine. » Et aussi, « que la civilisation égyptienne n'a pas eu entièrement l'Asie pour berceau. Elle a reçu, ajoute-t-il, l'empreinte du génie d'une des races installées dans le nord de l'Afrique ».

Telles sont, en résumé, les conclusions de l'intéressante notice de M. le Dr Delmas.

Que le savant docteur nous permette de le féliciter pour ses belles découvertes. Nous le remercions de les avoir publiées. Nous souhaitons surtout que son zèle ne se ralentisse pas et qu'il revienne dans cette belle Afrique du Nord si riche en documents préhistoriques.

Les eaux thermales d'Aïn-el-Ouarka (Extrême Sud Oranais), par MM. A. Vidal et G. Delluc (1).

M. G. Delluc, dont nous avons déjà signalé les études hydrologiques sur la province d'Oran, a publié en collaboration avec M. A. Vidal, une intéressante note sur les eaux thermales d'Aïn-el-Ouarka.

Nous croyons uti'e de signaler ce travail, qui forme comme un appendice à celui que M. le Dr Romary a publié sur la Montagne de Sel dans le précédent bulletin.

« Aïn-el-Ouarka est situé à 30 kilomètres environ de la station d'Aïn-el-Hadjajd (ligne d'Aïn-Sefra à Duveyrier), dans le Sud-Est-Est, au milieu de la Montagne des Ksours. » (2)

C'est un magnifique site où la vie semble s'être concentrée au milieu du vaste espace désertique qui s'étend au loin de tous les côtés.

Autour de deux grands lacs, des formations triasiques forment une ceinture bariolée par les vives couleurs des roches éruptives. Le gypse et le sel gemme y sont « en amas considérables ».

Les lacs sont alimentés par d'abondantes sources chaudes et par une source froide.

MM. Vidal et Delluc ont analysé ces eaux et ont étudié leurs effets thérapeutiques. Voici les résultats de leurs observations :

1° Etude des eaux

Source froide :

« Résidu sec à 100°	1g975 par litre.
Chloré (en Cl)	0 446.
Acide sulfurique	Assez fortes proportions.
Chaux (en CaO)	0 471.
Magnésie	Traces.
Azotates	Traces à peine sensibles.
Azotites	Néant.

Groupement hypothétique :

Carbonate de chaux	1g161 par litre
Sulfate de chaux	0 938 —
Chlorure de sodium	0 767 —

« L'eau est donc chlorurée et séléniteuse. On peut la considérer comme absolument non potable. »

(1) in *Archives de Méd. et de Pharm. milit.* n° 1, Janvier 1903, p. 40-46.

(2) L'orientation me paraît erronée ou tout au moins mal précisée ; El Ouarka se trouve sur la route d'Aïn-el-Hadjajd à Bou Semghoun.

Sources chaudes :

Température à l'émergence. . . . . 46° 5.

Analyse :

« Densité.	1g0035
Réaction	Neutre.
Résidu sec	5g705 par litre.
Chlore	1 925 —
Acide sulfurique.	1 149 —
Chaux	0 776 —
Magnésie.	0 0426 —

Groupement hypothétique ;

Carbonate de chaux.	0g269 par litre.
Sulfate —	1 542 —
Sulfate de sodium.	0 310 —
Chlorure —	3 172 —

« Ces eaux sont donc nettement chlorurées sodiques et sulfatees calciques ».

« Comme type, elles se rapprochent assez de celles de Bourbonne-les-Bains et d'Hammam-Rira. »

Nous ajouterons aussi, de celles des Bains de la Reine d'Oran.

2° Effets thérapeutiques

Les eaux d'Ouarka sont utilisées par les indigènes ; elles paraissent efficaces pour combattre avec succès :

« 1° Les douleurs ou raideurs articulaires, les rétractions des muscles, les fausses ankyloses résultant de blessures ;

« 2° Le rhumatisme chronique, ancien, musculaire ou anthritique;

« 3° Les ulcères atoniques ;

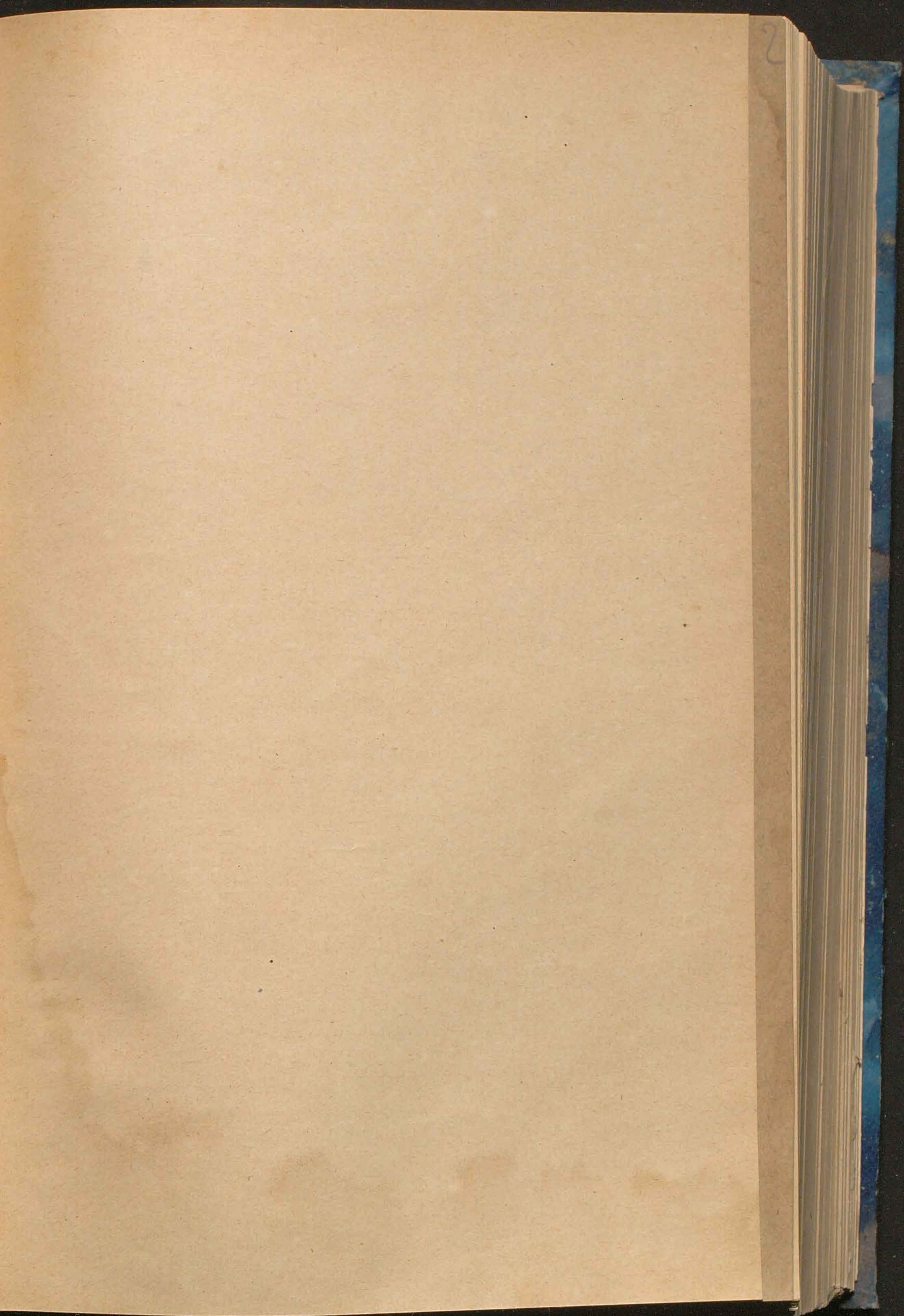
« 4° Les affections cutanées de nature dartreuse, etc. »

Les eaux d'Ouarka sont fréquentées par les indigènes de la région des ksours. Un hammam y a été aménagé : il comprend trois baignoires et une piscine.

MM. Vidal et Delluc ont fait œuvre utile en étudiant les eaux de cette station et en les signalant aux personnes compétentes. Nous ne saurions trop les en féliciter.

Certes, les thermes d'Ouarka ne sont pas encore appelés à faire concurrence aux stations balnéaires de France, d'Algérie ou d'ailleurs. Mais, en attendant, un local pourrait y être aménagé pour recevoir les malades de nos postes du Sud.

F. DOUMERGUE.



SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — TOME XXIII
FASCICULE XCV. — AVRIL A JUIN 1903

SOMMAIRE

Avis aux Membres de la Société au sujet du Bulletin, de la Géographie du Maroc et du Compte-rendu du Congrès de Géographie de 1902. (Voir le verso de la couverture.)

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1903

AVIS

à MM. les Membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

1° BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Sont mis en vente, au prix de **1** fr. chacun, les fascicules disponibles dont les numéros suivent :

Année 1879 : n° 5.
— 1880 : n° 7.
— 1881 : nos 8 et 9.
— 1882 : nos 11 et 12.
— 1885 : nos 26 et 27.
— 1886 : nos 29, 30 et 31.
— 1887 : nos 32, 33 et 34.
— 1888 : n° 39.
— 1889 à 1895 : nos 40 à 67.
— 1896 : nos 69, 70 et 71.
— 1897 à 1901 : nos 72 à 89.
— 1902 : nos 91, 92 et 93.

2° GÉOGRAPHIE DU MAROC

Le Comité de la Société, dans sa séance du 5 janvier 1903, a décidé qu'un exemplaire de la *Géographie du Maroc*, éditée par ses soins, serait offert à chaque membre **payant** de la Société.

Les sociétaires de l'intérieur recevront cet ouvrage contre l'envoi de **1** fr. **10**, montant de l'affranchissement. Ceux habitant Oran pourront le faire prendre chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran.

La *Géographie du Maroc* est vendue : **5** fr. (**6** fr. par la poste) aux membres **non payant** ainsi qu'aux autres membres de la Société qui demanderaient un 2e exemplaire ; ce prix est resté fixé à **6** fr. (**7** fr. par la poste) aux personnes étrangères à la Société.

3° VOLUME du COMPTE-RENDU du CONGRÈS de GÉOGRAPHIE

Le volume du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, tenu à Oran, en avril 1902, est déposé chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran, où les Membres de la Société de Géographie d'Oran, qui faisaient partie de cette association lors du dit Congrès, pourront le faire prendre ou demander à le recevoir en envoyant 0 fr. 75 en timbres poste.

MM. les Membres qui ne faisaient pas partie de la Société à cette époque et qui désireraient posséder cet ouvrage, voudront bien envoyer la somme de 3 fr. 75.

S'adresser pour achat du *Bulletin*, de la *Géographie du Maroc* et du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, à M. Pock, trésorier de la Société, boulevard Malakoff, n° 1.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin

Assemblée Générale du 10 Mai 1903

Présidence de M. le Lieutenant-Colonel DERRIEN

1° RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de la Société, pendant l'année 1902-1903

Messieurs et chers Collègues,

L'année 1902-1903 a été pour la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, une année de calme succédant aux fastes du Congrès national de 1902.

La Société a eu pendant cette période annuelle à déplorer le décès de trois de ses membres titulaires, MM. Pincemaille, ingénieur des Ponts et Chaussées, Ancey, administrateur, et Gibbal, architecte à Oran.

Nous avons eu à enregistrer en outre douze démissions, motivées pour la plupart par la rentrée des titulaires dans la métropole.

Par contre, dix-sept adhésions nouvelles sont venues combler ces vides, et, en résumé, le nombre des membres titulaires s'est accru de deux.

L'activité laborieuse de la Société ne s'est pas démentie pendant l'année écoulée :

Le *Bulletin trimestriel* a publié au cours de cette période d'intéressants travaux :

L'étude de notre sol a donné lieu à une notice de M. le Docteur Romary sur *la Montagne de sel du Djebel-Amour* ; à une autre étude de M. J. Bouty sur *la station thermo-minérale de Hammam Selama.*

Dans des notes bibliographiques, M. Doumergue a bien voulu en outre analyser pour nos lecteurs divers travaux :

De MM. A. Vidal et G. Delluc sur *les eaux thermales d'Aïn-el-Ouarka* (Extrême Sud Oranais). — De M. G. Delluc sur *l'hydrologie de l'Extrême-Sud Oranais, de Duveyrier à Beni-Abbès.* — De M. le Dr Romary, sur *la nature du sol, la faune et la flore de la région d'Igli.* — Enfin de M. J. Lahache sur *la mare d'Aïn-Taïba.*

Notre *Géographie régionale* a bénéficié de deux très intéressantes monographies, l'une de *la commune mixte de la Mina*, par M. René Leclerc, couronnée à notre concours de 1901, l'autre sur *la commune indigène de Tiaret-Aflou*, par M. Fabre, de Tiaret.

M. le Dr J. Gasser, a bien voulu dans une *chronique géographique*, signaler aux lecteurs du *Bulletin* les plus récentes explorations, comme aussi les grands efforts faits dans le sens de l'extension des courants commerciaux et des moyens de communication, par les nations qui se disputent le marché du monde.

La *Géographie économique* a pris cette année dans notre *Bulletin* une large place, M. Alphonse Aubert nous a donné une « *note sur l'Algérie économique, les industries algériennes.* »

M. Camille Fidel a publié sur *les intérêts économiques de la France au Maroc* un travail très important et très documenté, et dont l'actualité double encore l'intérêt; sans blesser la modestie de l'auteur, je dois à notre assemblée générale de lui signaler que l'étude de M. Fidel a été favorablement remarquée tant à Tanger qu'en France et en Algérie.

Le *Bulletin* a reproduit enfin la conférence que M. Paul Prieux a bien voulu nous faire sur *l'économie générale du Soudan, les captifs et la monnaie homme*

M. Lucien Jacquot a signalé dans le *Bulletin, un nouveau compas de mer enregistreur*, dû à M. le capitaine Clerc, de la *Medjerda.*

La *Météorologie oranaise* n'a pas été négligée, et M. Guillaume a bien voulu nous résumer les résultats enregistrés du 1er décembre 1901 au 1er décembre 1902 à la station météorologique de Santa-Cruz, et les commenter en les comparant à ceux obtenus à la station de l'Hôpital militaire d'Oran, pendant la même période.

L'*Archéologie* est représentée au *Bulletin* par une note de M. le Dr Louis Carton relative à *une sculpture sur un rocher de Bulla-Regia* — et par une *chronique archéologique* due à M. l'abbé Fabre.

Dans des notices bibliographiques, M. Doumergue a rendu compte d'un travail de M. le Dr P. Delmas sur *les Hadjerat-Mektoubat ou les pierres écrites du Djebel-Amour ;* enfin votre Secrétaire général a analysé dans une note très succincte le grand et magnifique ouvrage de M. Stéphane Gsell sur *les monuments antiques de l'Algérie.*

La Société a convié ses membres à deux *conférences* ; dans l'une M. Antoine a décrit le Sud-Oranais et l'itinéraire de péné-

tration par les vallées de la Zousfana, de l'Oued-Guir et de la Saoura, et fait défiler sous nos yeux une foule de vues inédites de cette région.

Dans l'autre, M. Prieux nous a entretenu du Soudan, de son organisation, de sa situation économique, de l'esclavage et du captif, monnaie humaine.

Les *séances du Comité* ont été suivies avec la plus grande régularité et elles ont toujours réuni une forte proportion des membres qui le composent. Nous passerons une rapide revue des décisions intéressantes prises dans les diverses réunions du Comité.

SÉANCE DU 2 JUIN 1902

Une souscription de 100 francs a été votée en faveur des malheureux sinistrés de la Martinique. Une subvention de même somme a été accordée à M. et Mme Bernard d'Attanoux pour les aider dans leur œuvre de propagation française auprès de la femme indigène.

Le Comité arrête le programme qu'il désire voir servir de type aux monographies de communes, mixtes ou autres, présentées à ses concours annuels.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1902

M. le Président rend compte des funérailles de M. l'Interprète militaire Olive, membre de la mission Cazemajou, tué le 6 mai 1898, entre le Soudan et le lac Tchad ; le bureau de la Société a tenu à accompagner à leur dernière demeure les restes de notre compatriote, qui ont été déposés au cimetière d'Oran, le 6 juin 1902.

Il annonce que M. le Président de la République a bien voulu souscrire à 15 exemplaires de la *Géographie du Maroc* et M. le Résident Général de Tunisie à 20 exemplaires de cet ouvrage.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1902

Des exemplaires de la *Géographie du Maroc* sont adressés sur leur demande à M. le Directeur du cabinet militaire de M. le Gouverneur général de l'Algérie, et à M. Justus Perthes, l'éditeur des *Mittheilungen* et de l'*Almanach de Gotha*.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1902

M. Fabre, de Tiaret, ayant obtenu du possesseur de l'inscription *Aurelioe Felicioe* la remise de ce document au musée d'Oran, son offre est acceptée avec gratitude et transmise à M. Mouliéras, conservateur du musée.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1902

La *Société Archéologique de Constantine*, s'apprêtant à fêter son cinquantenaire, M. l'abbé FABRE veut bien se charger de rédiger la notice que cette société demande sur nos travaux.

M. le Gouverneur général de l'Algérie a bien voulu souscrire à 50 exemplaires de la *Géographie du Maroc*.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1903

Sur la demande de M. GSELL, le Comité décide de faire parvenir à la Bibliothèque de la Sorbonne les numéros de notre *Bulletin* qui manquent à la collection de cet établissement scientifique.

Il est décidé que le volume la « *Géographie du Maroc* », de M. CANAL, sera adressé gratuitement, moyennant le paiement des frais d'envoi, aux membres titulaires résidant hors d'Oran, et qu'il est à la disposition des membres résidant dans cette ville, qui peuvent retirer le volume à la bibliothèque de la Société, située au musée DEMAEGHT.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1903

Le Comité vote un secours de 20 francs en faveur de la veuve d'un explorateur, sur le crédit ouvert au budget pour encouragements aux explorateurs.

M. H. LORIN est désigné pour représenter la Société au *Congrès des Sociétés Savantes* qui aura lieu à Bordeaux, du 14 au 17 avril 1903 et M. GILLOT pour la représenter à Rouen, au *Congrès National des Sociétés de Géographie* ; M. ROBERT, administrateur à Bordj-Bou-Aréridj, a accepté la délégation de notre Société au cinquantenaire de la *Société Archéologique de Constantine*.

M. GILLOT est chargé, comme les années précédentes, de l'acquisition des volumes que la Société offre comme prix de géographie aux élèves du Lycée et du Collège des jeunes filles.

SÉANCE DU 2 MARS 1903

M. le Président communique un vœu de la *Société de Géographie de Marseille*, émis à la suite d'une conférence de M. de SEGONZAC sur le Maroc, adressé à M. le Ministre des Affaires Étrangères et conçu en ces termes :

« *La Société de Géographie et d'Etudes Coloniales de Marseille*
« pénétrée de l'importance que présente pour la prospérité et la
« sécurité de l'Algérie, ainsi que pour le développement du
« commerce national, l'extension de l'influence française dans
« l'empire du Maroc, estime que toute tentative d'ingérence
« politique sur le Maroc de la part d'une puissance étrangère
« serait un acte anti-amical envers la France.

« Elle exprime le vœu que le Gouvernement saisisse toutes les « occasions d'affermir la suprématie de la France sur l'Afrique « du Nord, de la Tripolitaine à l'Atlantique et de resserer les liens « d'amitié et de confiance qui doivent attacher d'une façon durable « le Sultan du Maroc à la France. »

Invité par la Société de Marseille à se joindre à elle, le Comité de la Société d'Oran est d'avis qu'il y a lieu d'adresser le même vœu au Ministre des Affaires Etrangères, mais en le faisant précéder de considérants moins exclusifs et revêtant un caractère non politique :

« Monsieur le Ministre,

« La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, appelée « par sa situation à l'Ouest de l'Algérie sur les confins du Maroc, « à porter tout particulièrement ses études sur les moyens « d'assurer notre pénétration économique dans l'empire Chérifien « et d'y développer l'extension de notre influence, se rallie aux « désidérata patriotiques que la *Société de Géographie de Marseille* « vous a transmis tout récemment et exprime comme elle le vœu :

« Que le Gouvernement saisisse toutes les occasions d'affermir « la suprématie de la France sur l'Afrique du Nord, de la Tripo- « litaine à l'Atlantique et de resserer les liens d'amitié et de « confiance qui doivent attacher d'une façon durable le Sultan du « Maroc à la France ».

SÉANCE DU 6 AVRIL 1903

M. Guillaume est chargé par le Comité de remplir les formalités nécessaires pour se mettre en règle avec la loi de juillet 1901 sur les associations.

M. le Président annonce que les Compagnies de Chemins de fer accorderont une réduction de 50 °/₀ et les Compagnies de Navigation une réduction de 30 °/₀ sur les tarifs généraux aux membres se rendant au Congrès national de Rouen

SÉANCE DU 4 MAI 1903

M. Gasser, désigné comme rapporteur du concours annuel de 1902-1903, donne lecture de son rapport, dont les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. le Proviseur du Lycée et Mme la Directrice du Collège des jeunes filles remercient vivement la Société des prix d'honneur de géographie qu'elle vient de leur envoyer pour leurs élèves.

M. Fabre, receveur des Contributions diverses à Tiaret, adresse la photographie d'une inscription romaine très complexe, découverte il y a peu de jours à Sidi-Ali, dans la propriété de M. Bernoin, interprète judiciaire.

Enfin, votre Comité s'est occupé activement de la publication du *Volume du compte-rendu du Congrès national de 1902*. Ce volume, dont la publication a subi des retards résultant surtout des déplacements des auteurs des communications, est à l'impression et va paraître dans quelques jours.

Tel est, Messieurs et chers Collègues, le bilan de l'année 1902–1903, pendant laquelle l'activité de notre Société s'est maintenue et s'est manifestée d'une manière satisfaisante, comme nous venons de le constater par cet exposé.

Le Secrétaire général,
E. FLAHAULT.

2° RAPPORT DU TRÉSORIER

MESSIEURS,

Je viens vous exposer notre situation financière pour la période du 1er mai 1902 au 30 avril 1903, en ce qui concerne la Géographie proprement dite, les comptes du Congrès et de la *Géographie du Maroc* n'étant pas encore cloturés. Ce n'est pas mon éloquence, mais celle des chiffres que je vous soumets par les deux tableaux des recettes et des dépenses ci-joints ; je serai aussi bref que possible et je me bornerai à vous faire les quelques remarques ci-dessous :

Tout d'abord, l'excédent des recettes sur les dépenses s'élève à 1.563 francs 55 centimes, chiffre qui indique notre bonne situation financière.

En ce qui concerne les recettes, tous les articles se soldent par un excédent, surtout pour les cotisations, ce qui prouve que le nombre de sociétaires augmente sensiblement, grâce à l'importance toujours plus étendue et plus croissante de notre compagnie.

Pour les dépenses, le *Bulletin* a dépassé le chiffre prévu ; cette dépense indique que les collaborateurs ne font pas défaut à la Société et les tendances de cette dernière à élargir son cercle d'action. L'acquisition de la collection complète de la *Revue Africaine* a sensiblement augmenté l'article : Achat d'ouvrages. Enfin, la souscription pour les malheureux sinistrés de la Martinique auxquels notre Société ne devait pas rester indifférente et la subvention à M. D'ATTANOUX pour l'aider à accomplir une mission en pays arabe ont encore augmenté nos dépenses, qui néanmoins, sont atténuées par les nombreux articles où les dépenses sont inférieures aux prévisions de notre budget.

Le Trésorier,
POCK.

RECETTES

DÉTAIL DES RECETTES	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le Budget	DIFFÉRENCE en plus	DIFFÉRENCE en moins
Excédent des recettes sur les dépenses au 30 avril 1902	1.244 26	»	1.244 26	»
Intérêts des fonds de réserve	241 78	200 »	41 78	»
Subvention annuelle du Conseil général	500 »	500 »	»	»
Cotisations	2.970 68	2.700 »	270 68	»
Droit d'entrée des nouveaux Sociétaires (diplômes)	52 50	mémoire	52 50	»
Vente de bulletins	94 70	mémoire	94 70	»
Intérêts des fonds déposés en compte courant	38 30	mémoire	38 30	»
Recette accidentelle. — Publication pour le Crédit Algérien	49 40	»	49 40	»
Recette accidentelle. — Ouvrage perdu et remboursé par un sociétaire	10 »	»	10 »	»
TOTAUX	5.201 62	3.400 »	1.801 62	»
			1.801 f 62 en plus	

DÉPENSES

DÉTAIL DES DÉPENSES	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le Budget	DIFFÉRENCE en plus	DIFFÉRENCE en moins
Impression et confection du bulletin	2.220 16	2.000 »	220 16	»
Affranchissement du bulletin	161 48	200 »	»	38 52
Frais de correspondance et de recouvrement	226 43	250 »	»	23 57
Reliure et cartonnage	65 »	100 »	»	35 »
Indemnité annuelle au gardien du Musée pour l'entretien de la bibliothèque	160 »	160 »	»	»
Gratification annuelle à la concierge de l'Hôtel-de-Ville	25 »	25 »	»	»
Prix offerts par la Société aux lycée, collège de jeunes filles et écoles communales	195 35	200 »	»	4 65
Conférences (frais occasionnés par les)	23 50	100 »	»	76 50
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque	242 30	50 »	192 30	»
Achat de médailles pour récompense des concours organisés	12 25	150 »	»	137 75
Provision pour recherches archéologiques	»	100 »	»	100 »
Dépenses diverses et imprévues	106 60	65 »	41 60	»
Dépense accidentelle. — Souscription pour les sinistrés de la Martinique	100 »	»	100 »	»
Dépense accidentelle. — Subvention à M. d'Attanoux	100 »	»	100 »	»
Totaux	3.638 07	3.400 »	654 06	415 99
			238 f 07 en plus	

Ces deux rapports sont approuvés à l'unanimité.

3° ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En donnant votre approbation aux rapports que vous venez d'entendre sur nos travaux de l'année et sur notre situation financière, vous avez voulu rendre hommage au zèle et au dévouement constant de votre Secrétaire général et de votre Trésorier.

Cette approbation est aussi des plus flatteuse pour votre Comité dont vous reconnaissez et appréciez ainsi les efforts pour maintenir la marche ascendante et, par suite, le bon renom de la Société; mais permettez moi d'appeler votre attention sur un point important :

La principale manifestation de notre vitalité, vous le savez, réside en notre *Bulletin* ; les collaborateurs ne manquent pas, au contraire, et je profite de cette occasion pour leur exprimer toute notre gratitude, mais il importe avant tout que nos finances se maintiennent dans des limites qui ne nous laissent pas timorés ou pour parler plus clairement, qui nous permettent de ne pas lésiner sur le nombre de pages d'impression du *Bulletin* et pour cela il faut que chacun de nous fasse une propagande active et recrute de nouveaux adhérents. Cela servira non senlement les intérêts de la Géographie mais surtout les intérêts de l'Oranie que nous avons pour mission de faire connaître et apprécier.

4° RAPPORT

SUR LE CONCOURS OUVERT EN 1902 PAR LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE D'ORAN

Deux manuscrits ont été présentés, le premier a pour auteur M. LASRY, interprète judiciaire à Ammi-Moussa. La monographie sur Ammi-Moussa et son territoire est un travail complet, clair, concis et bien équilibré ; je souhaiterais des divisions plus marquées de façon à en rendre la lecture plus facile. La carte qui accompagne le travail de M. LASRY est assez soigneusement exécutée bien qu'elle ne contienne que des indications fort sommaires. J'ai noté au passage, que M. LASRY regrette de n'avoir pas la place suffisante pour étudier en détail les confréries religieuses musulmanes du territoire d'Ammi-Moussa. Je partagerai ce regret, car si les confréries religieuses sont nombreuses et comptent beaucoup d'adhérents parmi les tribus de la commune-mixte d'Ammi-Moussa, l'auteur me paraît bien placé et avoir la compé-

tence suffisante pour recueillir de précieux renseignements sur ce point. On sait l'intérêt qui s'attache à l'heure présente à cette question des ordres religieux musulmans, et les renseignements que nous possédons sur eux demandent à être vérifiés, remis au point et complétés. En conséquence, nous pourrions offrir à M. Lasry l'hospitalité du *Bulletin* de notre Société pour les notes qu'il voudrait bien ou pourrait recueillir sur cette question des confréries religieuses mulsumanes.

Quant au deuxième mémoire qui nous a été adressé sur la géographie du canton d'Ammi-Moussa, il révèle de très sérieuses qualités de son auteur. Le style en est simple, facile et agréable, malheureusement le temps semble avoir manqué à l'auteur pour faire œuvre harmonieuse, complète quoique concise. Si nous nous arrêtons avec complaisance au chapitre qui traite de l'histoire d'Ammi-Moussa, et qui, à lui seul, forme plus des deux tiers de la monographie totale, nous éprouverons quelque déception à en pas voir traiter avec autant de sûreté de vues et de précision dans le détail la géographie proprement dite du pays et la partie économique à laquelle nous attachons tant d'importance.

Encore une fois je regrette que le temps ait manqué à l'auteur : il m'eût été agréable de vous proposer une récompense pour son travail, alors que je dois me contenter de soumettre à vos suffrages le travail de M. Lasry.

Le rapporteur,
Dr GASSER.

La commission étant d'avis de récompenser M. Lasry, lui décerne une médaille d'argent.

5° Renouvellement annuel d'un tiers des Membres du Comité et remplacement des Membres démissionnaires

Sont réélus du tiers sortant :

MM. Barthélémy, Bassompierre, Gasser, Jullian, Mouliéras, Pock et Rocchisani.

Les trois membres nouveaux sont :

MM. Pastorino, notaire ; Rongier, directeur de la Compagnie Algérienne, et Tournier, agent de la Compagnie de Navigation Delmas, en remplacement de MM. Gillot, démissionnaire du Comité ; Frette et Renucci, démissionnaires de la Société.

6° ÉLECTION DU BUREAU

Dans sa séance du 18 mai 1903, le Comité ainsi reconstitué a réélu par acclamation les membres de son Bureau, tels qu'ils figurent à la page 2, du *Bulletin* précédent.

CONCOURS OUVERT EN 1903

PAR LA

Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

Plusieurs lacunes existent encore dans les documents que recueille notre Société pour la rédaction d'une géographie du département d'Oran.

Le concours de cette année a pour but de les combler et porte sur les monographies :

1° *Des communes mixtes de Saint-Lucien, Aïn-Temouchent, Mascara, Saïda, Frenda, Cacherou, Renault et Cassaigne;*

2° *Des communes mixtes militaires de Méchéria et Géryville ;*

3° *De la commune indigène de la Yacoubia.*

Ces monographies devront être établies d'après un programme que les intéressés pourront demander au Secrétaire général de la Société, M. Flahault, rue Saint-Denis, 11.

Les manuscrits devront être adressés au Président de la Société, avant le 31 mars 1904.

Des médailles de vermeil, d'argent ou de bronze, seront décernées aux auteurs des travaux qui en seront jugés dignes par le Comité. La distribution des récompences aura lieu à l'Assemblée générale de mai 1904.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1902 au 1er Juin 1903

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE minimum	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE moyenne (2)	TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE tombée en millimètres	PLUIE NOMBRE de jours	VENTS Direction des nuages	VENTS Force (de 0 à 9)	NEBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
1902														
Décembre	(3) 726,5	6,6	17,2	10,6	8,9	78,0	146,4	22,2	11	S. W.	2,9	4	14,7	8
1903														
Janvier	728,0	9,3	16,7	12,4	8,5	75,5	194,4	17,0	7	S.	3,5	5,5	13,7	5
Février	734,3	8,6	15,7	10,7	6,4	64,6	192,6	10,8	2	S. E.	2,5	2,7	16,2	3
Mars	729,5	10,5	18,5	13,3	6,8	60,2	228,4	39,8	3	N. W.	2,5	4	13,9	4
Avril	725,0	11,9	19,1	13,8	7,5	62,0	304,5	15,1	4	N. W.	2,5	4,5	10 5	2
Mai	724,5	14,0	20,9	15,3	8,8	66 0	275,4	22,4	9	N. W.	2,8	5,9	11,5	6
TOTAUX							1341,7	127,3	36					28

OBSERVATIONS. — (1) L'altitude de la station de Santa-Cruz est de 374 mètres au dessus du niveau de la mer.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.
(3) Les nomb es donnés sont les pressions barométriques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.

Albert GUILLAUME.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE SANTA-CRUZ D'ORAN

Altitude : 374 mètres

EXPOSÉ SOMMAIRE

des résultats obtenus du 1er décembre 1902 au 1er juin 1903, comprenant une étude comparative avec les résultats obtenus à l'Hôpital militaire pendant la même période.

Les résultats obtenus pendant ces six mois méritent de retenir particulièrement l'attention. Pour des raisons indiquées dans le tome XXII, page 536, dont la principale est la grande agitation de l'air sur les hauteurs du Murdjadjo, l'évaporation a été et sera toujours notablement supérieure à l'évaporation observée à l'hôpital, comme le montre le tableau suivant :

Du 1er décembre 1902 au 1er juin 1903

SANTA-CRUZ :	164,4 ;	194,4 ;	192,6 ;	228,4 ;	304,5 ;	275,4
HOPITAL MILITAIRE :	61,0 ;	98,2 ;	91,2 ;	110,9 ;	142,6 ;	151,3

Ces six premiers mois de l'année météorologique ont fourni de la pluie en très faible quantité pour 28 journées. Cette période exceptionnelle sera mieux connue par le tableau suivant :

SANTA-CRUZ (1er décembre 1902 au 1er juin 1903) :
22,2 ; 17,0 ; 10,8 ; 39,8 ; 15,1 ; 22,4. TOTAL : 127m/m3

HOPITAL MILITAIRE (1er décembre 1902 au 1er juin 1903) :
44,1 ; 26,5 ; 11 ; 43,2 ; 13,1 ; 21,8. TOTAL : 159m/m7

ORAN (moyenne de 20 années) :
73,4 ; 77,5 ; 67,1 ; 61,4 ; 42,5 ; 36,0. TOTAL : 357m/m9

Les deux stations fournissent donc des nombres inférieurs à la moyenne. En général, l'état pluviométrique est plus élevé en haut qu'en bas de la montagne. Pour expliquer ce résultat, il faut savoir que l'abaissement de la température d'un gaz ne peut avoir lieu que de trois manières, par conductibilité ou mélange, par rayonnement et par décompression, c'est-à-dire par une diminution de pression qui, pour la vapeur d'eau, la condense sans augmentation de volume et sans gain de chaleur. Une décompression pourrait se produire par l'élévation des masses humides de l'Hôpital militaire à l'observatoire de Santa Cruz. Cela n'a pas lieu ; il faut donc chercher

une autre explication. Les masses d'air humide qui se forment sur la mer gravissent les flancs de la montagne en éprouvant une diminution de pression, se condensent en majeure partie au-dessous ou au loin de l'observatoire qui ne reçoit qu'une partie de la vapeur d'eau arrivée à saturation. Ce phénomène a encore une tendance à s'accentuer à cause de la grande agitation de l'air qui règne sur cette hauteur.

Il faut naturellement chercher les causes qui tendent à mettre les grandes masses d'air humide en mouvement. C'est une question très complexe et très difficile à résoudre. Les causes en sont nombreuses. Je n'en étudierai aujourd'hui qu'une : l'influence de la différence de la température. Actuellement, grâce à la construction de cartes journalières donnant les isobares indiquant aux différents points du globe la pression atmosphérique réduite à *zéro degré* et *au niveau de la mer*, on peut prévoir les grands mouvements de l'atmosphère quelques jours à l'avance. C'est en construisant, chaque jour, des *courbes isothermiques analogues* que l'on pourrait expliquer et même prévoir quelque temps auparavant certains mouvements atmosphériques locaux, à Oran, par exemple, avec les deux stations qui y existent.

Les trois observations journalières ne peuvent donner une idée exacte de la température moyenne du jour. La demi-somme des températures minimum et maximum donnent déjà une idée plus précise. Mais grâce à une étude des observations des thermomètres enregistreurs, chaque observatoire peut établir un cœfficient de correction, variable pour chaque mois de l'année. Grâce à ce cœfficient, on obtient ce que l'on appelle la *température moyenne corrigée*. Mais pour pouvoir rendre compte des mouvements atmosphériques, il est une correction qui consiste à ramener toutes les températures des différentes stations *au niveau de la mer*. Ces températures, ayant subi les deux corrections, pourraient fournir une carte isothermique journalière. Cette dernière réduction est basée sur la décroissance de la température avec l'altitude. Les nombres que j'ai pris pour cette correction sont ceux adoptés en France et en Europe. Pour les mois de janvier et de décembre, cette correction est de 1° pour 200 mètres. Elle varie avec les différents mois de l'année. Pour appliquer par un exemple les considérations précédentes, supposons qu'au même instant on ait constaté 20° à Oran et 12° sur les Hauts-

Plateaux, à 1,000 mètres. D'après la loi admise, un point situé sur la verticale d'Oran, à 1,000 mètres, n'est plus qu'à 15°. Donc cette couche d'air horizontale est plus chaude à Oran que sur les Hauts-Plateaux. Si les stations intermédiaires sont dans les mêmes conditions, on pourra dire que les différents points de cette partie de l'Algérie sont plus froids que les couches d'air dans lesquelles ils sont plongés. Il en résultera donc une descente d'air froid allant du Sud au Nord, dans les couches inférieures et du Nord au Sud dans les couches supérieures. En résumé, ces cartes d'isothermes journalières permettront, dans un prochain article, d'étudier les vents de surface et de hauteur, dont l'intensité contrarie la condensation immédiate des nuages, sur les hauteurs du Murdjadjo.

Voici les tableaux comparatifs des températures des ces six mois :

1° Températures moyennes mensuelles *corrigées* :

SANTA-CRUZ (1er décembre 1902 au 1er juin 1903) :

10,6 ; 12,4 ; 10,7 ; 13,3 ; 13,8 ; 15,3

HOPITAL MILITAIRE (1er décembre 1902 au 1er juin 1903) :

11,7 ; 11,7 ; 9,9 ; 13,3 ; 13,9 ; 15,6

ORAN (moyenne de 20 années) :

10,9 ; 10,5 ; 11,0 ; 13,0 ; 15,1 ; 17,8

2° Températures moyennes mensuelles *réduits au niveau de la mer* :

SANTA-CRUZ (1er décembre 1902 au 1er juin 1903) :

12,4 ; 14,2 ; 12,5 ; 15,2 ; 15,8 ; 17,5

HOPITAL MILITAIRE (1er décembre 1902 au 1er juin 1903) :

12 ; 12 ; 10,2 ; 13,6 ; 14,3 ; 15,9

ORAN (moyenne de 20 années) :

12 ; 11,3 ; 12,1 ; 13,9 ; 16,9 ; 19,2

Il est bon de remarquer qu'à Oran, la température décroît du mois d'août au mois de janvier pour croître à partir du mois de février. — Les tableaux qui précèdent font voir que cette année la température de février, contrairement à la moyenne, a été inférieure à celle du mois de janvier. La température la plus basse a été de 0° 7 pendant la nuit du 24 janvier et la plus élevée de 25° 4 pendant la journée du 23 mai.

Albert GUILLAUME,

Préparateur de physique et de chimie au Lycée d'Oran.

LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A BORDEAUX

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* m'ayant fait l'honneur de me déléguer pour la représenter au Congrès des Sociétés Savantes qui s'est tenu à Bordeaux, du 14 au 18 avril 1903, je tiens à lui envoyer pour son *Bulletin* cette courte notice, où sont passées en revue les principales questions géographiques traitées au cours de la session. On sait que le Congrès des Sociétés Savantes comporte de nombreuses sections, il est donc impossible de suivre tous les travaux, et je me bornerai à parler ici des sujets d'ordre géographique, laissant à de plus compétents que moi le soin d'entretenir leurs collègues archéologues de la Société d'Oran. Je me permettrai d'ailleurs de renvoyer les lecteurs désireux de détails plus copieux que je n'en puis donner aux numéros du *Journal Officiel* (16 au 20 avril 1903) qui contiennent un compte-rendu complet de toutes les séances des sections

En l'absence de M. Bouquet de la Grye, retenu à Paris par un accident de voiture heureusement peu grave, les travaux de la section « de géographie historique et descriptive » ont été dirigés par MM. le Dr E. Hamy, l'anthropologiste bien connu, et Henri Cordier, professeur à l'école des langues orientales vivantes, l'un des savants qui ont révélé la Chine à nos contemporains ; les présidents des séances ont été, outre ces messieurs, des représentants de l'Université ou des Sociétés Savantes de Bordeaux, MM. Charles Bénard, F. Samazeuille, Cament d'Almeida, le Dr Lalesque et Henri Lorin.

La géographie régionale a fait l'objet de nombreuses communications : citons parmi les plus intéressantes celles qui ont trait aux forêts pyrénéennes et au déboisement dont elles sont victimes, au régime des rivières garonnaises, à la formation des régions littorales des Landes, du Médoc et de l'Aunis, aux courants marins et à la biologie du golfe de Gascogne.

Au XVIIIe siècle, les boisements pyrénéens étaient beaucoup plus touffus qu'aujourd'hui ; la marine exploitait, pour la

mâture des vaisseaux, les pentes de la vallée d'Aspe, qui nous apparaissent maintenant dénudées (communication de M. Buffault) ; le même travail de dégradation se poursuit dans le pays de Bigorre (M. Grandjean), dans la vallée de la Neste (M. l'abbé Marsan), dans les Pyrénées ariégeoises, d'où ne tombent plus que des rivières sauvages et inavigables (M. l'abbé Foran) ; même dans les pays de steppes, que l'on croirait volontiers à l'abri de la dénudation, la disparition des arbres divise le sol en ravins de plus en plus profonds et la frappe de stérilité (M. Camena d'Almeida) ; dans la région sous pyrénéenne, les effets de ce ravinement sont particulièrement désastreux, en raison de l'intensité des érosions, qui ont roulé jusqu'au près de l'Océan, des galets venus de la montagne (M. L.-A. Fabre). Rattachons à ces études la notice très neuve de M. Saint-Yves, sur les sources de la Garonne, qui ne vient pas de l'Oueil de Jonéon, mais bien du cirque de Daburedo et le substantiel résumé de M. Albert Rodel sur l'œuvre et le programme du *Sud-Ouest Navigable*, société d'études, très active, pour l'amélioration des voies navigables du Sud-Ouest de la France.

M. Saint-Jours est d'avis que la côte des Landes n'a pas subi, depuis l'époque historique, des variations sensibles ; M. Panlowski (devant la section d'archéologie) a cependant retracé avec beaucoup d'arguments spécieux les vicissitudes côtières de l'ancien Médoc ; mais nous savons que ses arguments, si bien présentés fussent-ils, n'ont pas convaincu tous les assistants de l'existence d'un antique Médoc insulaire. M. Camena d'Almeida, dans un mémoire riche en déductions géographiques d'une remarquable méthode, a montré l'originalité persistante du pays d'Aunis, malgré les rattachements qui lui ont été parfois imposés avec le Saintonge. A noter encore des communications de MM. l'abbé Marsan, de la Resta et Charles Duffault, sur le géographe du XVIIIe siècle, Claude Masse.

MM. Charles Bénard, Jeannanu et Manlez Bendell se sont partagés les communications sur le golfe de Gascogne ; ils ont conclu, ainsi que le permettaient des travaux antérieurs que les leurs confirment, à la non existence du courant de Rennell ; ils insistent sur l'utilité de dresser des cartes lithobiologiques des côtes gasconnes, nouveauté qui ne sera pas moins utile aux pêcheurs qu'aux géologues et géographes ; ils regrettent avec

raison que la pêche soit encore si peu scientifique sur nos côtes et insistent sur les services pratiques de cette science assez récente qui est l'océanographie. Nous signalerons à ce propos le mémoire présenté par M. Albert Rodel sur la crise sardinière et les moyens d'en prévenir le retour.

* * *

Les questions de géographie historique et coloniale ont occupé plusieurs séances, tant dans la section de géographie que dans celle des « Sciences économiques ». M. Joseph Fournier a raconté un essai d'introduction de la canne à sucre en Provence au XVIe siècle ; ce fut un échec, malgré la protection de Henri II, de François II et de Catherine de Médicis. M. Vuacheux a retrouvé à la Chambre de Commerce du Havre des documents intéressants sur l'éclatante prospérité des Antilles françaises pendant le règne de Louis XVI ; M Henri Cordier a résumé l'histoire de diverses missions en Indo-Chine, envoyées ou projetées par Napoléon Ier. MM. Saint-Yves et Henri Froidevaux ont respectueusement étudié les derniers jours de l'Inde française, sous Lally Tollendal, et l'expédition d'exploration et de conquête confiée par Colbert à l'amiral de la Haye dans la mer des Indes (1669). M. l'abbé Marsan a découvert des papiers qui prouvent que des vaisseaux français faisaient la traite des nègres en 1750 sur la côte Nord-Ouest de Madagascar ; M. le Dr Henri Girard a rapporté du Tonkin des renseignements précis et remarquablement classés sur les populations dites « sauvages » du haut pays. M. Henri Lorin a montré dans une étude sur les relations coloniales de Bordeaux à l'époque de Charles IX comment cette ville était déjà le siège d'un important commerce de morues pêchées à Terre Neuve et participait volontiers à des expéditions d'aventuriers comme celles de Gourgues qu'elle vengea à Florida des Français massacrés par les Espagnols et de Peyrot Moulin, fils de l'auteur des commentaires, qui finit à peine commencée, par la prise et le sac de Madère.

M. Philippe Delmas, empruntant son sujet à une époque plus proche de nous, établit que le commerce de Bordeaux avec la côte occidentale d'Afrique reposait au XVIIIe siècle sur la traite des noirs ; après une période de stagnation, qui date de 1789, les commerçants bordelais commencèrent vers 1850 à

traiter des produits naturels du Sénégal, en particulier de l'arachide ; le port de Bordeaux paraît appelé de nos jours à devenir l'entrepôt des produits de l'Afrique Occidentale, non seulement pour les arachides et la gomme, mais pour les bois, le caoutchouc etc... — M. Henri Lorin attire l'attention sur l'émigration des Basques comme pouvant fournir un appoint utile au peuplement français de l'Algérie ; il a fait ressortir que le mouvement qui, depuis 1832, porte les Basques vers l'Argentine, fut tout artificiel au début et qu'il ne serait pas impossible, en tenant le plus grand compte de circonstances locales qu'il a précisées, de dévier peu à peu ce courant vers nos colonies Nord africaines.

Pour terminer, rappelons des mémoires relatifs à la toponymie et à la topographie, sur le sens des Montjoies (M. Bellon) sur les communes de Saint-Maximain du Var (M. Fernand Cortan), de Fanières-sur-Sichon, dans l'Allier (M. Levistre) et sur le département des Vosges (M. Haillant). M. de Saint-Saud a expliqué le sens du mot *gavache*, donné par des populations locales de l'Espagne et du midi français, à d'autres populations situées plus au Nord et parlant une langue différente de la leur. A propos de toponymie, M. le Dr Henny a justement insisté sur la nécessité d'orthographier avec grand soin les noms géographiques, d'après les formes les plus anciennes, et de se défier d'une transcription hative de mots prononcés par des indigènes et qui ne sont pas toujours des noms de lieux : le Djebel *Manarf* par exemple ! — M. le capitaine Ribette et ses collègues de la Société de topographie de France ont présenté au congrès de remarquables cartes topographiques exécutées à Brive par le 14e Régiment d'Infanterie.

Nous pourrions relever encore, comme tenant à la géographie, des communications présentées un peu au hasard, à ce qu'il nous a semblé, dans les diverses sections, celle de M. l'abbé Fenan, sur les mines de l'Ariège, véritable monographie économique de ce pays, celle de M. le Dr Gilbert Lassena, sur la topographie sanitaire de Bordeaux, de M. Quignon sur les filatures de laine de l'Amiénois, etc. Mais comment omettre, parmi les occupations géographiques du Congrès, les excursions qui sont l'une des attractions les plus puissantes de ces réunions... savantes ? Les Sociétés de Bordeaux avaient convié leurs hôtes à une promenade en Gironde, au cours de laquelle on

dégusta les vins les plus exquis de la région ; après la session, les congressistes se partagèrent entre l'archéologie, qui leur fit voir Saint-Emilion, l'océanographie, qui les promena sur le bassin d'Arcachon et le tourisme qui les entraîna vers Bayonne, Biarritz et jusqu'à Saint-Sébastien . .

Il est possible que le prochain Congrès réservé à « la province » c'est-à-dire celui de 1905, ait lieu dans l'une de nos capitales africaines ; ce serait l'occasion de créer à côté des sections de géographie et des sciences économiques une section nouvelle réservée aux études coloniales ; il serait ainsi possible à ceux que ces questions intéressent particulièrement d'instituer des discussions d'ensemble, de suivre des programmes méthodiques ; le travail accompli serait assurément meilleur qu'avec la dispersion actuelle ; ce groupement faciliterait aussi certains comptes-rendus partiels du Congrès, considération à laquelle on ne m'en voudra pas d'attacher quelque prix.

Henri LORIN,

Professeur de Géographie coloniale à l'Université de Bordeaux.

EXCURSION A LA NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE

Parmi les promenades que j'ai entreprises au cours de mon récent voyage en Tunisie, une des plus curieuses a été assurément celle que j'ai faite à la nécropole de l'ancienne Hadrumète, dont Sousse, bâtie sur le même emplacement, devient l'héritière. C'est M. le Dr Carton qui nous a ménagé cette agréable excursion, à laquelle ont pris part un certain nombre des membres du Congrès de la *Ligue française de l'Enseignement.*

Les belles mosaïques de la salle d'honneur du 4e Tirailleurs, celles du musée de la ville et quelques autres, que j'avais pu admirer au Bardo, entre autres celle de Virgile et le triomphe de Neptune, attestent que Hadrumète devait posséder une école de mosaïstes très distingués. Les autres chefs-d'œuvre ou simplement des objets en terre cuite, stuc, marbre métal, ou verre irisé, admirés dans les vitrines des différents musées, mais provenant tous de la nécropole d'Hadrumète, nous poussaient vers les fouilles exécutées à cette nécropole, d'où l'on exhumait de si intéressants témoins d'un passé déjà lointain, que l'on s'occupe activement de ressusciter.

Avec un rare bonheur, le capitaine Ordioni et le lieutenant Maillet, du 4e Tirailleurs, ont réussi à découvrir tout récemment dans un espace fort restreint ($14^{m} \times 20^{m}$) de terrain en bordure sur la route de Kairouan et dont le service des antiquités vient de se rendre acquéreur, plusieurs genres de sépultures superposées ou accolées.

C'est tout d'abord un petit cimetière de famille cloturé par un mur d'enceinte, composé d'un tombeau en forme d'autel très curieux, bien conservé et ayant l'aspect d'un mausolée, flanqué de deux petits tombeaux presque cylindriques et très intacts. Tout à côté on voit 3 grands tombeaux à caissons, demi-cylindriques, genre assez répandu en Orient et que l'on rencontre surtout à Babylone et à Ninive. En face de chacun d'eux se trouve une *mensa.*

Au-dessous des tombeaux à caissons on avait inhumé le cadavre dans une fosse creusée dans le tuf et recouverte de grandes dalles placées horizontalement ; le tuyau aux libations

était bien à sa place ; à l'extrémité de ce tuyau ont été trouvées deux *tabellæ devotionis*.

A peu de distance, mais en dehors du petit mur d'enceinte, existe une maçonnerie dans laquelle on a cimenté 5 grandes amphores contenant des ossements de cadavres incinérés.

Le cimetière comporte en outre deux puits, dont l'un est complètement vidé et l'autre ne l'était pas encore, au moment de notre visite. A coté de ce dernier se trouve une mosaïque à dessins géométriques, sans grande importance, mais que l'on a tenu à conserver en place.

Tout contre ce petit enclos, mais toujours dans le même terrain, on a mis à jour deux hypogées païens: l'un d'eux, circulaire, creusé dans le tuf, de 3ᵐ de diamètre et d'une hauteur de 3ᵐ50, contenait 5 tombeaux non encore fouillés.

Le 2ᵉ hypogée, plus intéressant, est un couloir partant de la même tranchée, creusé dans le tuf comme le premier, d'une longueur de 16ᵐ et aboutissant à une chambre mortuaire, contenant elle-même 2 tombeaux, probablement ceux des chefs de la famille. — A la porte même de cette chambre on a pu remarquer un bas-relief en stuc, très beau, orné de deux personnages nus, entre lesquels se trouvent le tuyau aux libations, un palmier, des épis et enfin une petite inscription sur une plaquette de marbre.

D· M· S·

nous apprenant que Gilia vécut 68 ans et 4 mois. Tout le long de ce couloir se trouvent à droite et à gauche des tombeaux intacts et qui n'étaient pas encore fouillés au moment de notre visite.

Bien qu'inachevé, ce travail fait déjà ressortir l'importance de cette trouvaille, précieuse pour l'archéologue qui entreprendra d'écrire l'histoire de la tombe.

Au cours de cette excursion, un fait nous a frappé, c'est ce que peuvent produire l'initiative privée, l'union de bonnes volontés et d'intelligences poursuivant un but élevé, comme celui de la recherche des antiquités. L'œuvre accomplie par les officiers du 4ᵉ Tirailleurs mérite à ce titre d'être signalée à la reconnaissance des Sociétés d'Archéologie.

Je me suis fait un devoir de remercier au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, M. le capitaine Ordioni,

à qui notre savant collaborateur, M. le Dr Carton, membre honoraire de notre compagnie, avait eu l'amabilité de me présenter, des explications fort complètes qu'il m'a mis à même de vous apporter sur ses intéressantes recherches et de le féliciter de son dévouement désintéressé à la science en même temps que des heureux résultats qu'il a déjà obtenus. Ses travaux mériteraient à coup sûr un compte-rendu plus complet et plus étendu ; mais j'ai le plaisir de vous annoncer que vous le trouverez, d'après la promesse que j'ai obtenue de lui, dans le prochain *Bulletin* de la jeune *Société d'Archéologie* qui vient de se fonder à Sousse, sous la présidence de M. Carton, et dont le numéro de juillet contiendra, avec le texte explicatif, un plan des fouilles et une photographie du petit tombeau de famille. Peut-être même aurons-nous le plaisir d'y lire également les résultats des fouilles que le capitaine Ordioni a dû commencer la semaine dernière à l'effet de déblayer le théâtre de K'siba, à 7 kilomètres de Sousse.

Oran, le 2 mai 1903.

H. GILLOT.

Découvertes Archéologiques et Épigraphiques

DANS LA PROVINCE D'ORAN

1° Les Ruines romaines de Kalaa [1]

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Les ruines romaines de Kalaa sont situées à 10 kilomètres au Nord de Renault, entre la plaine de Gri et la vallée de l'oued Oukahal sur la limite, entre les deux départements d'Alger et d'Oran. Elles couvrent un immense plateau rocheux, véritable nid d'aigle, ayant environ deux kilomètres de longueur sur une moyenne de sept à huit cents mètres de largeur. On y arrive par deux sentiers étroits, tortueux, difficiles à suivre, coupés ça et là de blocs détachés de la montagne.

L'ancienne cité romaine occupait le centre du plateau ; trois remparts successifs l'entouraient, flanqués de bastions que l'on peut reconstituer facilement. C'était donc une véritable forteresse.

Je vais essayer de dégager parmi ces monceaux de cailloux épars, de colonnes debout ou renversées, de fûts, de chapitaux, quelques vestiges de constructions importantes. Tout d'abord, il est facile de retrouver les artères principales de la ville ; elles étaient droites, avec environ six mètres de large, quelquefois complètement taillées dans le roc. Il y a de grandes et de petites artères ; les plus importantes se dirigent vers la plaine du Gri ; ça et là, des monceaux de pierres attestent par leur disposition l'existence de monuments immenses. On y

---

(1) Ne pas confondre ce Kalaa avec le Kalaâ situé entre Mascara et l'Hillil.

remarque particulièrement un temple où il serait très intéressant de faire des fouilles.

A chaque angle des rochers en falaises qui entourent le plateau sont des postes vigies auxquels on arrive par des escaliers taillés dans le roc ; d'immenses fenêtres s'ouvrent sur la plaine ; c'est de là que les soldats faisaient le guet et avertissaient la population de la présence de l'ennemi.

Le rempart Est est le plus ancien, parcequ'il ne renferme que des moellons ; il a 3m 50 de largeur ; les bastions ont 2m de profondeur et 4m 50 de largeur. Le rempart Nord est de la même époque que le second et le troisième rempart.

Le deuxième rempart Est est moins ancien que le premier parce qu'il est bordé de pierres taillées et renferme au centre des moellons et parce que entre ces deux remparts on trouve quelques tombeaux. Les portes des remparts sont larges et très apparentes.

Parmi les ruines, j'ai trouvé, alignées par groupes de quatre, cinq ou six, des pierres tumulaires ou *stèles* taillées dans le roc et portant à la partie centrale de la courbe un croissant; la base est creusée de trois trous, l'un au milieu, ayant environ vingt centimètres de diamètre, deux latéraux plus petits.

Plusieurs stèles surmontent des caveaux de familles ; sur l'une d'elle on lit : D · M · S VIXIT ANIS ; sur une autre sont gravés un cheval et son cavalier ; sur un troisième un homme en buste. Il y a environ 80 stèles.

J'ai fait quelques fouilles heureuses : c'est ainsi qu'à la partie Ouest du plateau, j'ai trouvé environ trois cents tombeaux ; la plupart ont été ouverts, sans doute, par les indigènes qui espéraient y trouver quelques monnaies ou quelques vases antiques.

Deux squelettes presque complets et assez bien conservés ont été mis à jour ; les dents étaient absolument intactes. Le premier était couché sur le dos, dans une position naturelle, les bras allongés contre le corps qui reposait directement sur le roc ; il avait, debout, au sommet de la tête un morceau de marbre poli, mesurant 0m 31 de longueur, 0m 18 de largeur et 0m 01 d'épaisseur. A côté se trouvait un vase de verre émaillé fort joli ; le tombeau était cimenté de toutes parts, non seulement autour des dalles, mais encore sous la pierre tumulaire supérieure qui formait ainsi une sorte de voûte.

Le second squelette, au contraire, avait la face contre terre, les jambes repliées sur le ventre ; il reposait sur une couche de terre d'environ 20 centimètres d'épaisseur. Aucune trace de ciment dans ce caveau. Les Phéniciens avaient la coutume d'enterrer ainsi leurs morts.

Dès que mes loisirs me le permettront, je retournerai à Kalaa pour y faire des fouilles et je m'empresserai de vous en communiquer le résultat.

GAUCHET,

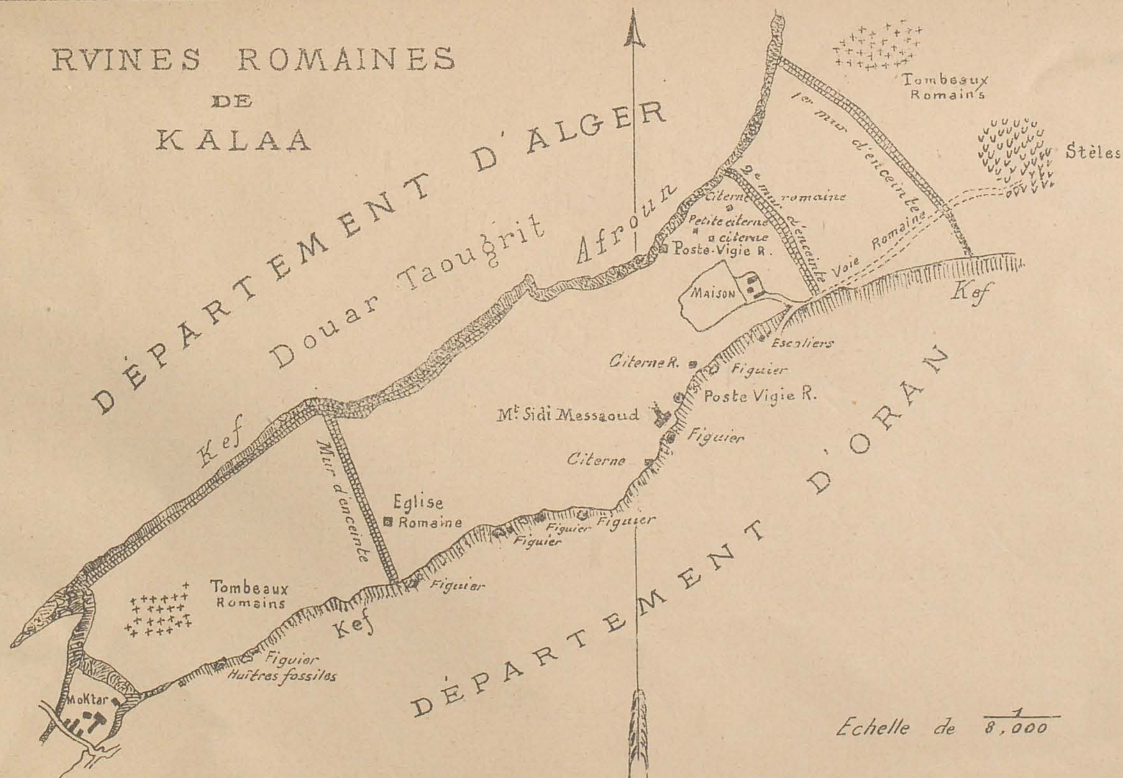
Instituteur à Renault.

NOTE DE LA RÉDACTION.

Les ruines romaines de Kalaa ont été signalées par le Commandant Demaëght dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran* de 1882 (« Note sur le Dahra occidental »). Elles ont été visitées en 1895 par M. Pallary et décrites par lui dans le volume de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, année 1896, session de Carthage (« sur l'occupation romaine dans le Dahara oranais »).

D'après M. Pallary, Kalaa était une ville militaire dominant le pays et surveillant à la fois la plaine du Gri et la vallée de l'oued Ouakahal. De plus, la présence du croissant et le caractère phénicien d'un groupe de sépultures lui font supposer que la garnison de Kalaa était composée (en partie au moins) d'une fraction de la légion Syrienne (*Numerus Syrorum*), cantonnée à Marnia sur la frontière marocaine.

M. Gsell, enfin, inspecteur des Monuments historiques de l'Algérie, a visité les ruines de Kalaa, en 1900, avec M. Gauchet, auquel il a pu donner des indications utiles pour son rapport.


RVINES ROMAINES
DE
KALAA
DÉPARTEMENT D'ALGER
Douar Taougrit
Afroun
Kef
Tombeaux
Romains
Stèles
1er mur d'enceinte
2e mur d'enceinte
Citerne romaine
Petite citerne
a citerne
Poste-Vigie R.
MAISON
Voie Romaine
Kef
Escaliers
Citerne R.
Figuier
Poste Vigie R.
Mt Sidi Messaoud
Figuier
Citerne
Mur d'enceinte
Eglise
Romaine
Figuier
Figuier
Figuier
Tombeaux
Romains
Figuier
Kef
Figuier
Huîtres fossiles
MoKtar
DÉPARTEMENT D'ORAN
Echelle de 1/8,000

2° Borne milliaire à Remchi (Montagnac)

Un colon de Montagnac travaillant dans la plaine, irriguée depuis fort peu de temps par le barrage construit sur l'oued Isser, a mis au jour une colonne romaine en pierre de près de deux mètres de hauteur et de forme arrondie. Le sommet est fracturé en plusieurs endroits; vers le milieu de sa hauteur on lit très distinctement le chiffre XVII; à droite se voit une forte bavure et tout donne lieu à croire qu il devait se trouver à ce niveau un autre X. Le chiffre marqué serait donc XXVII.

Cette colonne devait servir au jalonnement de l'ancienne route de Pomaria (Tlemcen) à la mer. Elle est à 200 mètres de la grande route actuelle.

Cette pierre milliaire n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'elle a été trouvée sur le bord du chemin que suivaient encore récemment les indigènes se dirigeant de Montagnac vers le Nord. Cette route n'a été abandonnée que depuis peu, après la construction des canaux d'irrigation qui servent à l'écoulement des eaux du barrage.

Dr PEYRET-DORTAIL,

Médecin de colonisation à Montagnac,
Membre de la Société de Géographie d'Oran.

Invité par le Président de la *Société de Géographie d'Oran* a examiner plus minutieusement la pierre, après un lavage soigné, M. Peyret-Dortail a pu découvrir une partie rectangulaire lisse où se trouve le chiffre indiqué ; au-dessus sont des dessins réguliers formés par des lignes entre croisées, à angle aigu ; mais aucune autre lettre n'apparut.

(N. D. L. R.)

3° Autel à sacrifice près de Tiaret

. . . .

A deux kilomètres à l'Ouest de la ville de Tiaret, dans un vallon qui donne naissance un peu plus bas à la source dite *Fontaine Maboul*, à 500 mètres Ouest de la ferme Jonca, existe un monument ou plutôt un travail bizarre qui semble remonter à une haute antiquité et dont la destination semble avoir été un autel à sacrifice.

Je ne crois pas qu'il ait été cité quelque part, et cela se comprend, car il est situé dans un lieu désert, loin de tout sentier, de toute route ; seuls les habitants de la ferme ou quelque garde forestier en tournée ont été à même de l'apercevoir. Il me parut donc utile de le signaler et d'en dresser un plan et une coupe.

L'autel a été entaillé en son entier dans une large assise de grès qui court du Sud au Nord et sert de limite à la forêt domaniale de Guertoufa.

Il se compose d'une plate-forme en pente douce de près de 4 mètres carrés, réunie par une gorge de 0m10 à 0m 15 centimètres à une fosse de 0m70, à 0m30 de profondeur. Des trous, les uns circulaires, les autres allongés servaient à fixer les appareils primitifs nécessaires à la cérémonie.

En raison de son élévation au-dessus du niveau de la plaine, un nombre considérable de spectateurs pouvaient suivre sans dificultés et dans leurs moindres détails les péripéties du sacrifice sanglant.

Cette particularité existe également dans la pierre de la route de Guertoufa, signalée et décrite par M. de La Blanchère et qui se trouve à 3 kilomètres, de l'autre côté du versant du mont Ghezoul. (1)

On est évidemment en présence d'un autel d'une religion primitive, dont les rites nous sont inconnus et qui a dû disparaître bien avant l'arrivée des Romains dans la région.

FABRE,

Receveur des Contributions diverses à Tiaret,
Membre de la Société de Géographie d'Oran.

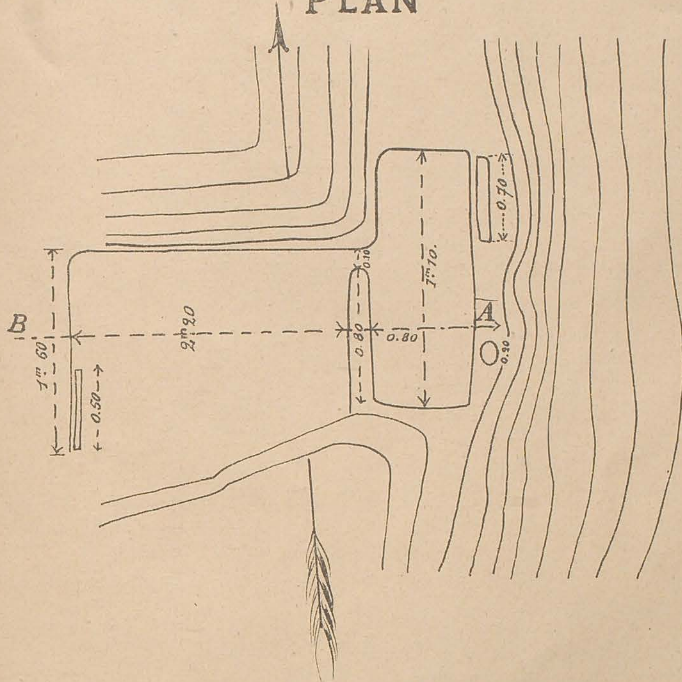
---

(1) Une autre pierre à sacrifice a été signalée par M. le Lt-Colonel Derrien, au Sud-Ouest de Tiaret, entre Takdempt et la Rahouda. Elle figure dans notre Bulletin de 1883, page 38. *(N. D. L. R.)*

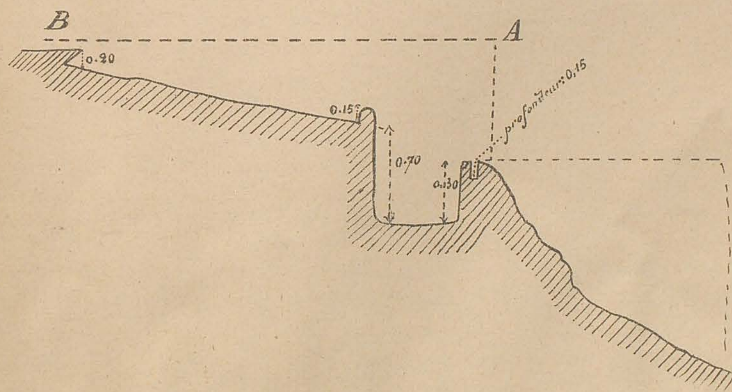
PIERRE A SACRIFICE

de l'ancienne Ferme JONCA près de TIARET

PLAN



COUPE



4° Inscription de Dar-Zemorah

Au cours d'une tournée médicale dans le Cercle de Tiaret, M. le Dr Georges Gauthier, médecin aide-major de 1re classe au 5e Régiment de Chasseurs d'Afrique, a photographié une inscription latine que notre collègue, M. Fabre, de Tiaret, s'est empressé de me communiquer.

La pierre faisait partie des murs extérieurs d'une pauvre maison construite en pierres sèches et habitée par un arabe à Dar-Zemorah, sur la rive gauche de l'oued Soussellem qui coule au pied du Nador parallèlement à la montagne.

Dar-Zemorah est à 7 kilomètres environ de Trézel. La pierre est en grès dur ; les caractères ont trois à quatre centimètres de hauteur :

ORIAEPOSVIT
PRO SALVTE
SVAE ETCOM
MTLITCV·V·
LIBES·A·V·S

Lettres douteuses par suite des dégradations au côté droit de la pierre : première ligne, les deux dernières ; troisième ligne, la dernière ; quatrième ligne, les deux dernières. *Particularités :* points triangulaires, indiquant le premier ou le deuxième siècle de l'ère chrétienne.

D'après M. Flahault, cette inscription votive paraît être un fragment d'une inscription plus longue et commence au milieu du mot (MEM)ORIAE et ne porte pas le nom du dédicant.

Elle peut se traduire ainsi : *a posé à la mémoire de.... pour son salut propre et celui de ses compagnons* MTLITC. *Il a voté le vœu, il l'a accompli de bon gré.* V(*otum*) V(*ovit*) LIBE(*n*)S A(*nimo*) V(*otum*) S(*olvit*).

M. Flahault considère comme douteuse la lecture de la quatrième ligne ; si les six premières lettres sont des initiales, il est étrange qu'elles ne soient pas séparées par des points, il estime, d'un autre côté, que le mot MTLITC lui paraît difficile à expliquer autrement que par *compagnons*.

M. l'Abbé Fabre est d'avis que les six lettres en question, non séparées par des points, appartiennent au même mot et qu'il y aurait lieu de lire : *pro salute sua et communi utilitati*.

En dehors de celle de l'oued Ksob, dans le djebel Amour, l'inscription de Dar-Zemorah est, croyons-nous, la plus éloignée dans le Sud qu'on ait découvert jusqu'à ce jour.

Lt-Colonel DERRIEN.

5o Inscription de Sidi-Ali

Nous devons encore à l'obligeance de M. Fabre, de Tiaret, la communication de la photographie de l'inscription découverte, il y a peu de jours, à Sidi-Ali, dans la propriété de M. Bernoin, interprète judiciaire.

Cette propriété est située à 800 mètres environ de la gare d'Aïn-Sarb, sur la ligne de Tiaret-Mostaganem, à 20 kilomètres environ de la première de ces localités.

La pierre trouvée dans un champ est actuellement encastrée dans un massif de maçonnerie qui supporte la noria de la ferme. L'inscription est en mauvais état et incomplète ; les caractères, de 0m 04 de hauteur, sont appelés à disparaître à bref délai. La photographie en a été faite, de concert avec M. Fabre, par M. Sajous, géomètre au Service topographique, membre de la Société de Géographie.

M. Cagnat, lors de son récent passage à Oran, a bien voulu déchiffrer cette inscription et a pu lire ce qui suit :

C L
S DEABVSQVE P
RO SALVTE ATQ
VE I *n* COLVMIT
a TE C\ C\ // // SANC
TISSIM /// M M
IVLI PHIII P PII FELI
CIS INVICTI AVG ET
M IVLI PI//ILIPPI NOBI
lissi MI CÆS AVG ETM
CAE OTACILIAE SE
verae AVG CONIVGIS
ꟷA / / / / / / / /
////FEC

D'après M. Cagnat, la photographie est insuffisante sur certains points, il faudrait un estampage soigné des lignes 5-6 et 11-14, car si le texte contient quelque chose d'intéressant, c'est-à-dire un nom de ville, il se trouve dans les lignes 13-14.

M. Fabre, avisé de ce desideratum, regrette, en raison de ses occupations professionnelles, de ne pouvoir procéder à l'estampage de la pierre, d'autant plus qu'il estime qu'avant peu la pierre, que son enfouissement à quelques centimètres dans le sol avait préservé jusqu'à ce jour, sera complètement dégradée, autant par les Arabes que par les agents atmosphériques.

Lt-Colonel DERRIEN.

6° Inscription de l'Oued Methkana

Lettre au Président de la Société

Vous avez bien voulu me demander pour le Bulletin de la Société le relevé d'une inscription latine inédite du Musée de Tlemcen, qui vous a été signalée récemment par M. Cagnat. Je m'empresse

de vous en adresser la photographie avec quelques renseignements sur l'inscription :

D M S
VALERIVS FIRMVS
VX MIX CVI PATER
FECI D MELEAP
DXIII

D(*iis*) M(*anibus*) S(*acrum*) VALERIVS FIRMVS V(*i*)X(*it*) A(*n*)N(*is*) IX CVI PATER FECI(*t*) D(*edit*) M(*erenti*) ET F(*ecit*) A(*nimo*) P(*io*) D(*iebus*) XIII. (1)

Cette inscription est gravée sur un bloc de grés du même *faciès* que le grès de Bou-Médine et qui a la forme d'une dalle épaisse et très grossièrement équarrie, d'une moyenne de 0m13 dépaisseur, 0m80 de largeur et 0m50 de hauteur. L'inscription a été tracée par une main inhabile ; les lignes de l'écriture sont irrégulières, la dimension des lettres et l'intervalle qui les sépare sont très variables et les lettres elles-mêmes sont frustes et sans aucune recherche artistique.

L'inscription a été déccuverte, il y a quelques mois, par M. Perdrizet, professeur au Collège de Tlemcen, dans un ruisseau (oued Methkana), au-dessous du village de Bou-Médine, à l'endroit ou ce ruisseau passe entre la route de Tlemcen à Temouchent et le marabout de Sidi-Ya'quoùb. Elle a été aussitôt transportée au Musée de Tlemcen où M. Perdrizet a eu l'amabilité d'en prendre une photographie des plus nette.

A. BEL,
Professeur à la Médersa de Tlemcen

---

(1) Il me semble que les 4e et 5e lignes doivent plutôt être lues ainsi qu'il suit ; FECI(*t*) D(*omu*) M(*a*) ETE(*Rualem*) A(*nno*) P(*rovinciae*) DXIII (513) (552 de J-C.)

Lt-Colonel DERRIEN.

7° Une Station de Bains de mer à l'Époque Romaine en Oranie

Dans une excursion malacologique que j'ai faite à Port-aux-Poules, pendant les fêtes de la Pentecôte, j'ai pu relever les vestiges d'une station romaine qui m'avait été signalée par mon compagnon d'excursion et ami, M. Pallary, et qui nous semble à tous deux n'avoir été mentionnée ou tout au moins décrite nulle part.

Il peut paraître singulier que des ruines romaines si voisines de Saint-Leu (9 kilom.) et presque sur le passage de la grande voie romaine qui se dirigeait vers *Quiza Municipium* aient pu échapper jusqu'à ce jour aux investigations des archéologues qui, cependant, ont dû rayonner autour de *Portus Magnus.*

Cela tient, plus que probablement, à ce que Port-aux-Poules, bien que possédant une église, une école, une gendarmerie et un poste douanier, installés sur la route nationale ou dans son voisinage, n'est ni un village agricole, ni un centre commercial; c'est plutôt un hameau de pêcheurs, auxquels, dans la saison chaude, viennent se joindre les habitants de quelques villes de l'intérieur, comme Perrégaux et Mascara, par exemple.

Et cependant, par sa position au centre du vaste golfe qui va d'Arzeu au cap Ivi, et pour ainsi dire à l'embouchure même de la Macta, abritée, comme elle l'est, des vents d'Ouest qui soufflent presqu'en permanence sur notre littoral, par un petit éperon rocheux qui coupe en deux la longue chaîne des dunes, l'anse de Port-aux-Poules aurait du éveiller l'attention des savants qui se plaisent à reconstituer le passé.

En revanche, les habitants de *Portus Magnus* avaient dû reconnaître les avantages tout particuliers que leur offrait ce point, et y avaient établi une station de bains de mer, ainsi que le prouve une partie des ruines dont la disposition et l'emplacement ne permettent aucune hypothèse.

En outre, d'après certains vestiges, je serais assez disposé à admettre que ce point a dû aussi servir d'abri aux navires romains. Peut-être partageait-il avec Arzeu l'honneur de servir de port à la ville romaine sur les ruines de laquelle s'élève Saint-Leu, et dont la plage n'a pu, en aucune façon, offrir le moindre abri aux navigateurs.

Car il n'y a jamais eu de port sur la plage de Saint-Leu ; il

n'est pas besoin d'être un marin pour le comprendre. On peut admettre à la rigueur que les galères faisaient escale à Saint-Leu ; mais elles ne pouvaient y stationner ; à la moindre alerte, elles devaient aller se réfugier soit à Arzeu, soit à Port-aux-Poules, où elles trouvaient un excellent abri, où elles pouvaient être au besoin tirées à terre et même remisées sous des hangars. A Port-aux-Poules, elles pouvaient, en outre, pénétrer, huit mois sur douze, dans la Macta et même aller assez en avant dans cette rivière. Le nom de *Portus Magnus* s'applique indubitablement à toute cette partie du littoral qui constitue ce que nous appelons le Golfe d'Arzeu : il ne doit donc pas être pris dans le sens étroit d'un grand port, mais bien dans celui plus large de grande rade, de grand golfe, de grand hâvre. Dans notre vieux français *port* avait exactement cette signification ; et si l'on se rapelle que *portus*, chez les Romains, désignait aussi l'embouchure d'un fleuve, on reconnaîtra qu'il y a de fortes présomptions pour que Port-aux-Poules ait été jadis plus qu'une station balnéaire.

Il est possible aussi que Port-aux-Poules n'ait été qu'un simple poste d'observation, occupé toute l'année par quelques gardiens à demeure fixe, auxquels, pendant la saison estivale, venaient s'adjoindre un certain nombre de familles de *Portus Magnus* : Ce qui expliquerait pourquoi, jusqu'ici, on n'y a trouvé ni inscriptions ni sépultures, celles ci rendues inutiles par la proximité de la ville (six milles ou neuf kilom. au plus).

Quoiqu'il en soit de toutes ces hypothèses que viendraient détruire ou confirmer des fouilles méthodiques qu'il serait bon d'entreprendre sur ce point, je vais exposer ce que j'ai pu relever dans une rapide prospection du terrain. Une carte indiquant la position approximative des diverses ruines, des plans-croquis relevés aussi exactement qu'on peut le faire sans instruments (je n'avais même pas un mètre à ma disposition), permettront, je l'espère, de suivre mes descriptions.

Les ruines peuvent se diviser en deux catégories, celles placées sur le bord immédiat de la mer et au *niveau de l'eau* (points 1, 2, 4 et 8), et celles qui, par leur position plus élevée ou plus éloignée de la mer, devaient être des maisons d'habitation ou des édifices, dont la destination pourra peut-être être établie par des recherches ultérieures (points 3, 5, 6, 7).

PREMIÈRE CATÉGORIE. — *Point 1*, pl. II. — Se trouve sur un affleurement de grès formant une petite pointe dans la

mer et situé au sud de la plage dite « Cimetière ». Ce point est à 100 mètres à peine de l'embouchure de la Macta. Il consiste en une esplanade rectangulaire entaillée dans la roche et formant radier. Les parois de l'entaille sont verticales et mesurent de 30 à 40 centimètres de hauteur dans la partie opposée au bord de l'eau ; mais du côté rivage, le radier est au niveau de la mer. On n'y voit, il est vrai, aucune trace de maçonnerie ou de béton ; mais cela n'implique pas nécessairement qu'il n'y a jamais eu de constructions en cet endroit : car le massif rocheux est fort peu élevé au-dessus de l'eau, et la mer qui, par les gros temps, le balaye de ses lames, a pu depuis longtemps en emporter les derniers vestiges.

Point 2, pl. III. — Situé sur le flanc Sud de la pointe qui sépare la plage du « Cimetière » de la plage-abri de Port-aux-Poules. Ici les constructions ont été plus nombreuses et l'on peut assez facilement en reconstituer les dispositions. Qu'on se figure une sorte de quai entaillé dans le rocher, long d'environ 60 mètres, d'une largeur variant entre 3 et 8 mètres et s'élevant au-dessus de la mer d'environ 60 à 70 centimètres. Sur ce quai, s'alignaient des loges en maçonnerie, de dimensions variables, s'appuyant toutes d'un côté contre le massif rocheux coupé à pic, et de l'autre s'ouvrant vers la mer. Les murs en pierre et mortier étaient recouverts d'un enduit assez épais et le sol des loges était constitué par un radier en béton, d'une épaisseur moyenne de 15 centimètres. Ces ruines sont en partie recouvertes ou obstruées par des éboulis, dans lesquels on aperçoit des fragments de poterie ; des pierres d'appareil se voient de çi de là, émergeant du sol ou même plongeant dans la mer.

A l'extrémité Est du quai, mais à un niveau supérieur d'environ 3 mètres et en retraite sur l'alignement général de ces loges, on trouve les restes d'une construction dont on n'aperçoit qu'un coin de mur et un radier bétonné, sur lequel on distingue encore les traces de trois piliers carrés.

Or, si l'on veut bien considérer : 1° que tant le point 1 que le point 2 se trouvent faire face au Sud ; 2° que le long du bord Sud les eaux sont peu profondes et le fond est de sable pur ; 3° que sur la face Nord, c'est-à-dire celle qui regarde le large, les fonds sont rocheux et plus profonds, parce que plus exposés aux grosses mers, on conviendra que ces deux points ne pouvaient être que des établissements de bains, offrant aux

dames romaines de *Portus Magnus* des installations commodes, bien abritées qu'elles n'auraient pu trouver ailleurs.

Point 4, pl. II. — Situé près d'un rocher plat, sur la plage proprement dite de Port-aux-Poules. — Ici, les restes de deux pièces, à sol bétonné, à quelques mètres de la mer, semblent indiquer également des cabines de bains : Toutefois, les restes d'une construction circulaire contigüe à la précédente, pourraient indiquer que l'édifice avait une autre destination.

Point 8, pl. IV. — Placé sur la pointe qui limite la plage de Port-aux-Poules. — Ce point rapelle, tout au moins dans sa partie Sud, la disposition du point 1 : comme celui-ci, la partie marquée A est une esplanade entaillée dans le roc et descendant jusqu'à la mer ; quant à la partie B, elle est de forme moins régulière ; ses parois Nord et Est sont plus hautes (près de $2^{m}50$), coupés à pic. — Comme au point 1, on ne voit aucun vestige de construction ; toutefois, une sous-cave, creusée au pied des parois, semblerait indiquer qu'un radier en béton devait garnir le sol. Il est possible que la partie B servit de cabine et que la partie A constituait un plan de descente à la mer.

Deuxième catégorie — *Point 3*, pl. I. — Je réunis sous le même numéro deux groupes de ruines voisines l'une de l'autre, mais qui probablement devaient appartenir à la même construction. Le groupe Sud est constitué par des débris de muraille assez épaisse, avec indices d'arceaux, chevauchant une large entaille du rocher et, même en un certain point, suspendus en encorbellement au-dessus de la falaise à pic. Le groupe Nord comprend deux pièces avec radier en béton, placées sur le bord extrême de la falaise. Cette situation, au bord même du précipice, n'est dûe, selon moi, qu'à un effondrement des roches sur lesquelles devait s'élever la construction : ce qui corrobore mon opinion, c'est qu'en cet endroit la falaise forme un angle rentrant taillé à pic, dans lequel s'amoncèlent d'énormes blocs détachés des parois qui, dans leur chûte, ont dû entraîner une partie des bâtiments, dont les murs ont laissé encore un témoin suspendu au-dessus de l'abîme.

Point 7, pl. I. — Situé à l'Ouest du point 8 et à peu de distance. — Les ruines indiquent une construction d'une certaine importance : sur un soubassement formé de pierres

de taille de fortes dimensions, s'élèvent deux murs plus ou moins ruinés qui dessinent une sorte de salle allongée : le mur occidental est le plus élevé des deux ; mais on reconnait que les ruines se prolongent à l'Ouest sous les broussailles et les décombres qui gisent sur le sol.

C'est dans les décombres de la salle que j'ai trouvé une anse d'amphore parfaitement caractérisée.

Point 5, pl. I. — Situé un peu au Nord du point 4. — C'est une construction de forme rectangulaire qui présente, sur les faces Est et Ouest, deux larges ouvertures, dont les chambranles sont formés de pierres de taille ; toute la partie Sud a disparu ou plutôt a été englobée dans une chaumière moderne servant de logement à un pêcheur. — A côté de ces ruines, et à l'Ouest, on trouve au milieu de la broussaille une dizaine de pierres de taille, dont quelques-unes ont au moins 80 centimètres de long sur 50 et 60 de largeur et de hauteur.

Point 6, pl. IV. — Situé à l'Ouest du point 7 et au Nord du point 5. — C'est un plateau rocheux, semblant avoir été nivelé par la main de l'homme, s'élevant d'environ 60 à 70 centimètres au-dessus du sol, Ouest et Sud, taillées à pic émergent des broussailles environnantes. A l'angle S.-O., deux rainures, larges d'environ 10 centimètres et d'une profondeur à peu près égale, se croisent à angle droit ; elles sont, par conséquent, parrallèles aux côtés du plateau dont elles sont distantes de un mètre. La rainure Ouest s'arrête à peu de distance d'une sorte de bassin circulaire de 1m 20 environ de diamètre, profond de 40 centimètres, sur un côté, et à l'intérieur duquel est creusé un bassin plus petit et peu profond. Trois ébauches de canaux aboutissent au grand bassin ; le canal de l'Ouest, toutefois, me semble dû à l'effritement de la roche, plutôt qu'à la main de l'homme. Je laisse à plus autorisé que moi le soin d'expliquer le but de ces rainures et de ce bassin.

Enfin, je signalerai le monticule (*point 9*, pl. I) sur lequel s'élève un marabout constitué par quatre petits murs en maçonnerie indigène et au sommet duquel on relève les restes de fondations d'un mur en béton entièrement dur, qui indiquent une petite construction ; on y relève aussi des débris de poterie. La position stratégique de ce monticule, bien dégagé et d'où la vue s'étend au loin sur la mer et sur la côte, semble indiquer qu'on y avait établi un poste d'observation et de signaux.

En plus de toutes ces ruines très apparentes, il suffit de

parcourir tout le terrain compris entre les points 2 et 3 et les maisons modernes, et par ce que j'ai indiqué approximativement par une ligne pointillée, pour rencontrer presqu'à chaque pas des fragments de poterie antique, des lambeaux de maçonneries et des pierres de taille disséminées çà et là. Des fouilles méthodiques entreprises sur ce point donneraient, certainement, des renseignements précieux, attendu que déjà dans les fouilles pratiquées pour les fondations des cabanons voisins, on a trouvé des fragments de poteries et d'autres vestiges indiquant que les constructions s'étendraient plus loin qu'elles ne le semblent actuellement.

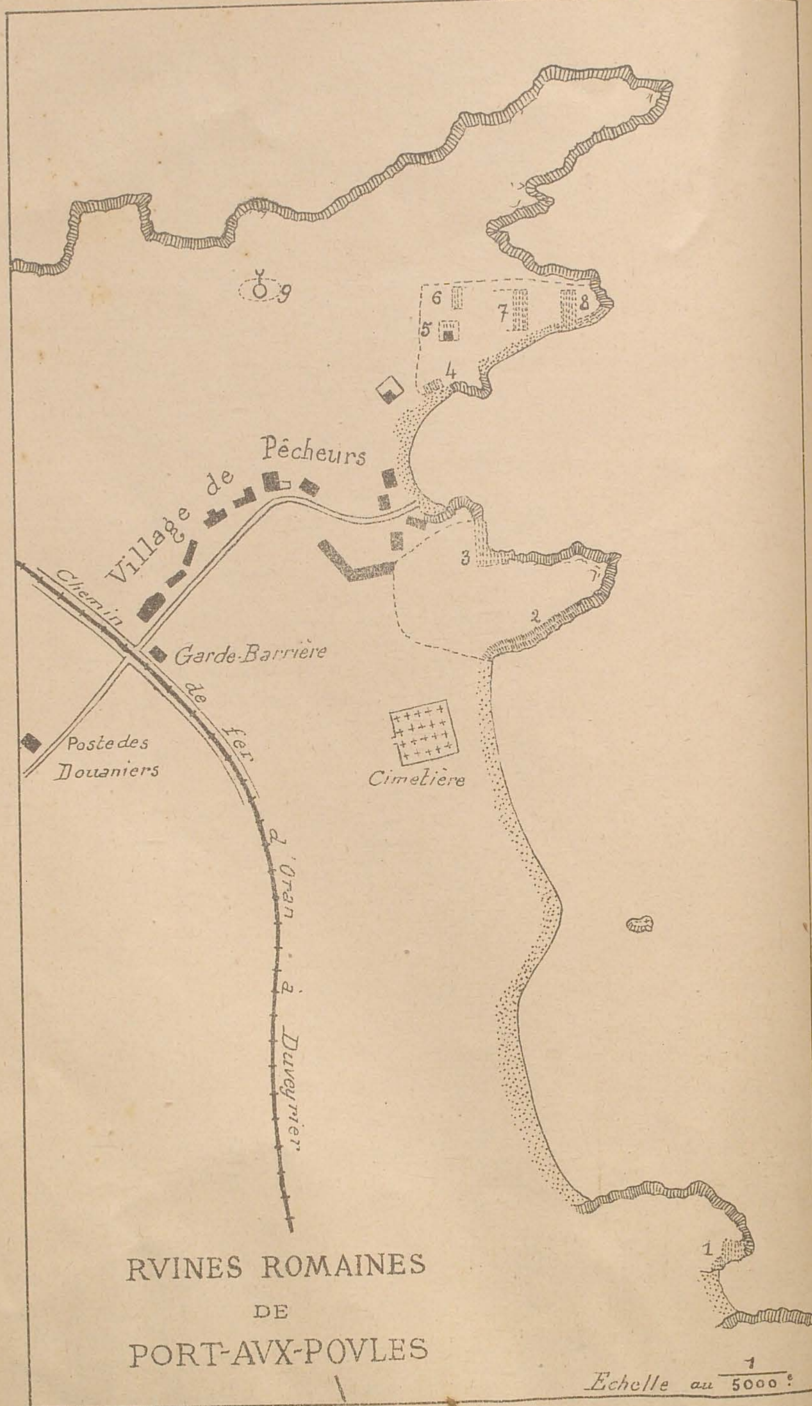
J'en dirai autant des alentours des points 4, 5, 6, 7 ; comme je l'ai dit plus haut, c'est à côté du point 7 que jai trouvé une anse d'amphore.

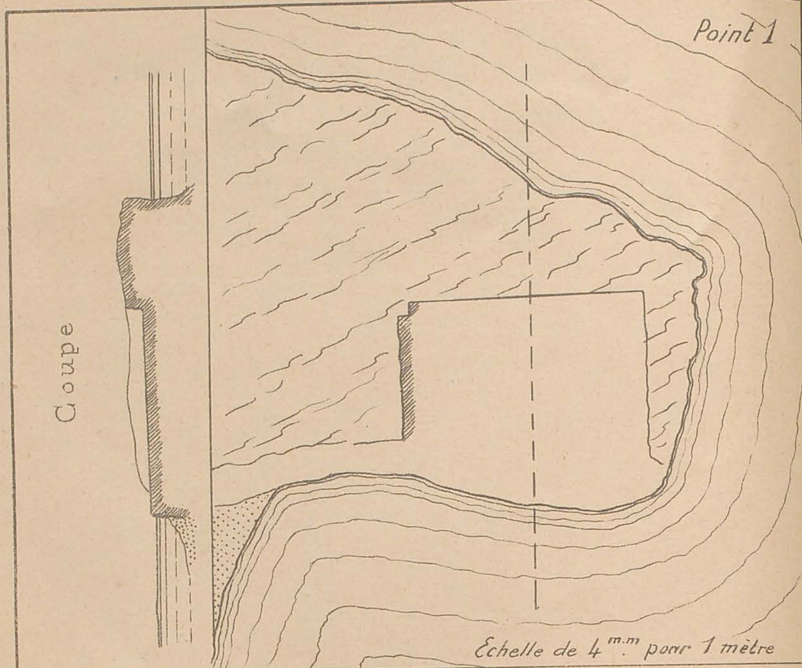
Ces ruines sont évidemment romaines. Leur construction soignée, l'aspect et la dureté des bétons et des enduits, les pierres d'appareil bien taillées, décèlent au premier coup d'œil leur origine. Comme particularité, je signalerai la composition singulière des mortiers et des bétons qui sont en grande partie composés de fragments de coquilles et de morceaux de poteries. Le gros gravier, base habituelle des bétons, manquant sur place, les constructeurs avaient imaginé de le remplacer par les coquilles, dont les débris garnissent encore les plages.

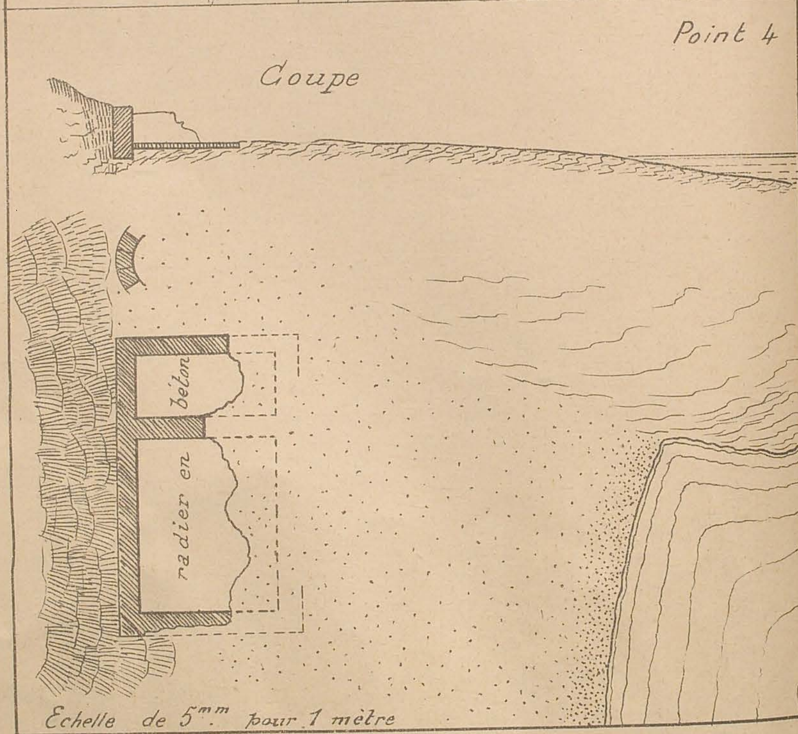
Comme on le voit, Port-aux-Poules a dû certainement être une station balnéaire ; quant aux autres hypothèses que j'ai émises au commencement de cet article, elles pourraient se soutenir facilement, si l'on venait à considérer les points 3 et 7, comme étant des postes fortifiés défendant à la fois la petite baie de Port-aux-Poules et l'embouchure de la Macta, avec un poste vigie, établi au point 9, et dont les signaux pouvaient être aperçus de *Portus Magnus*.

Souhaitons, en terminant cette courte note, que quelques fouilles soient entreprises, notamment près des points 2 et 3, avant que les constructions des estiveurs (qu'on me pardonne ce néologisme) modernes se hâtent de profiter de cette situation privilégiée, aient entièrement recouvert le terrain. Une somme très faible suffirait pour entreprendre des recherches qui nous éclaireraient davantage sur le passé de cette petite ville inconnue encore des archéologues.

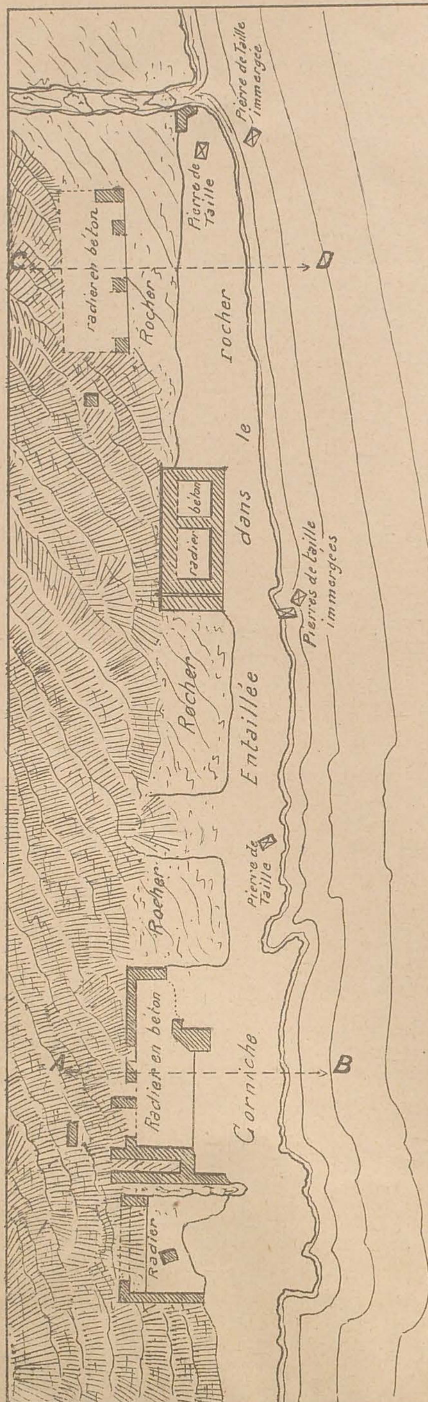
Ad. KOCH.


Village de Pêcheurs
Chemin de fer d'Oran à Duveyrier
Garde-Barrière
Poste des Douaniers
Cimetière
1
2
3
4
5
6
7
8
9
RVINES ROMAINES
DE
PORT-AVX-POVLES
Echelle au 1/5000e


Point 1
Coupe
Echelle de 4m.m pour 1 mètre


Point 4
Coupe
radier en béton
Echelle de 5mm pour 1 mètre

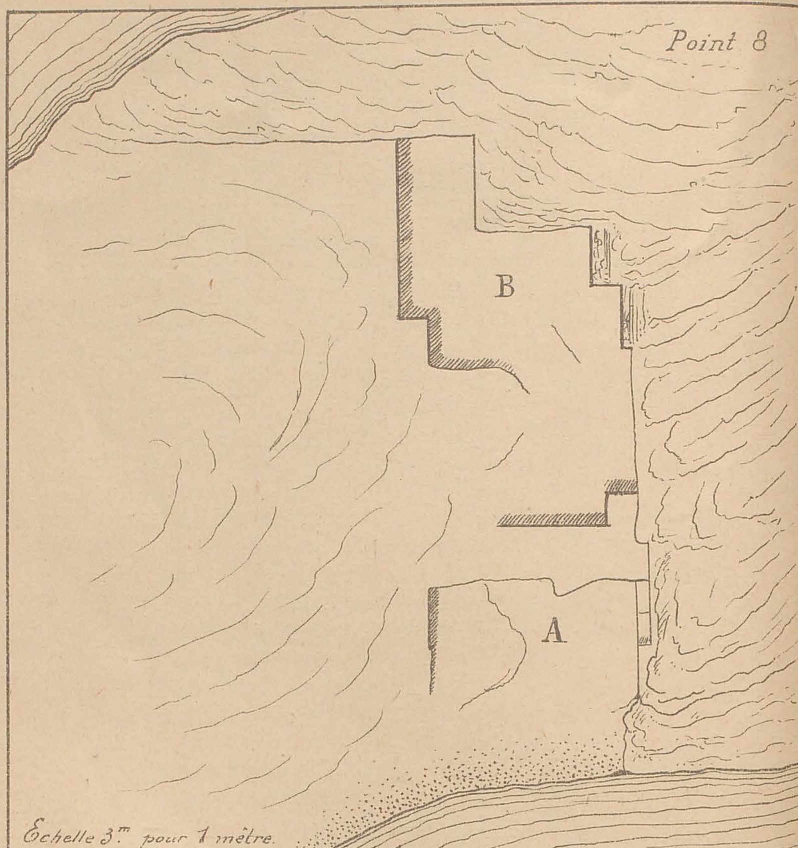
Point 2

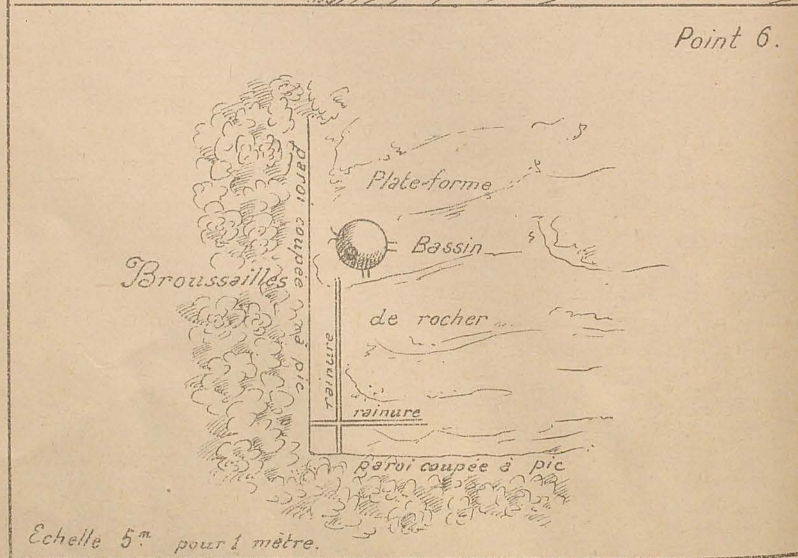


Coupe C.D.

Coupe A.B.

Échelle 3^{mm} pour 1 mètre.


Point 8
B
A
Échelle 3m pour 1 mètre.


Point 6.
Plate-forme
Bassin
Broussailles
de rocher
paroi coupée à pic
rainure
rainure
paroi coupée à pic
Echelle 5m pour 1 mètre.

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

EUROPE

La marche et les variations de la mer de Glace. — On sait que les principaux objets d'études de l'Observatoire du Mont Blanc sont les glaciers, et que M. Joseph Vallot s'est voué à cette œuvre avec un zèle et une abnégation dignes de notre admiration reconnaissante. Les *Annales de l'Observatoire du Mont Blanc* nous ont donné récemment le résultat des neuf premières années d'observations et d'expériences effectuées par M. Vallot sur la marche des glaciers. Les conclusions de l'auteur rectifient sur plus d'un point les notions courantes. C'est ainsi que les variations dans la longueur des glaciers ont pu être rapportées à la production d'une véritable vague qui se forme à la partie supérieure du glacier, sous l'influence de la chute des neiges, et dont l'écoulement à la surface de la glace profonde peut être bien mise en évidence. Cette vague de glace a mis cinq ans à parcourir la région de la mer de Glace qui s'étend des Echelets à son bord inférieur, sans qu'elle eut été influencée par les agents atmosphériques. On conçoit que le plus ou moins d'importance de cette vague augmentera plus ou moins la longueur d'un glacier à la partie inférieure duquel elle arrive.

Contrairement à ce que l'on croyait, M. Vallot a aussi montré que la vitesse d'écoulement de la glace est indépendante des saisons, et qu'elle varie avec la largeur, la profondeur et la pente dans chaque région du glacier, la pesanteur étant dès lors le seul facteur de la progression des glaciers.

Le régime des eaux dans le bassin de la Garonne. — L'amélioration de la navigabilité intérieure dans la région du Sud-Ouest a donné un regain d'activité aux études hydrologiques, consacré l'autorité du *Comité de la Garonne navigable*. Il convient de signaler, dans cet ordre d'idées, les *Études*, publiées à l'Imprimerie Nationale par MM. Lemoine et Babinet, sur les *bassins de la Garonne et de l'Adour* et le travail de M. Fabre sur l'*érosion pyrénéenne et les alluvions* de la Garonne dans les Annales de Géographie pour 1902. Parmi les faits rapportés par ces auteurs est une fois de plus étudiée l'énorme expulsion limoneuse effectuée par la Garonne, qui

n'est pas moindre de 100,000 tonnes de vase à chaque marée, soit, annuellement, 25 millions de mètres cubes. D'où envasement et exhaussement du lit du fleuve, obstruction au niveau de base, formation des dunes de Saintonge et de Gascogne. Les pertes causées par l'inondation et par l'envasement s'élèvent annuellement à 8 millions de francs. L'extension de la dénudation pastorale entraîne l'appauvrissement et l'irrégularité de débit des cours d'eau, et par suite, une décroissance dans leur utilité pour l'agriculture et l'industrie.

Les cours d'eau du bassin de la Garonne ont un caractère nettement torrentiel, dû à l'imperméabilité des terrains, jointe à la rapidité des pentes dans la partie supérieure des bassins. Cette imperméabilité des terrains est telle qu'un quart seulement de la superficie totale est perméable.

Les crues importantes de la Garonne ne sont pas déterminées par la fonte des neiges, mais uniquement par les pluies. L'inondation de 1875, par exemple, qui eut lieu en juin, fut la conséquence d'abondantes précipitations qui atteignirent, dans quelques localités, une hauteur de 200 millimètres.

Origine du nom du département de la Côte-d'Or. — Selon la croyance générale, ce nom proviendrait d'une chaîne de collines qui, d'après les uns serait celle qui traverse le département du Nord au Sud, et d'après les autres serait la chaîne située au Sud de Dijon. En 1790, lors de la création des départements, aucune colline ne portait le nom de Côte-d'Or, qui fut d'abord appliqué à la circonscription territoriale, puis aux collines de l'Ouest du département. Les recherches de M. Dumay établissent que, lors de la discussion des noms à donner aux départements, un député du bailliage de Dijon, Remy Arnoult, fit observer que le territoire de la région renfermait une « côte » *innomée*, sur laquelle croissaient les vignobles les plus réputés de la France, que ces produits étaient la fortune du pays et que cette « côte » pouvait être qualifiée de « côte d'or ». Et il proposa de donner ce nom au nouveau département. En Bourgogne, une côte est le versant d'une colline exposé au levant ou au midi. Le relief qui borde, à l'ouest, le bassin de la Saône, de Dijon à Chagny, est précisément la côte par excellence.

La navigation intérieure de l'Allemagne. — On sait que l'Allemagne a créé un magnifique réseau de voies de navigation intérieure. Les premières améliorations dans les conditions hydrographiques des fleuves ont été obtenues par des syndicats de riverains qui se sont chargés de la construction

des digues. Ce n'est que tout récemment que des administrations officielles ont été créées, et spécialement en Prusse, pour la régularisation du réseau fluvial intérieur. De 1881 à 1897, la Prusse, qui possède un peu moins des trois quarts des voies navigables de l'Empire, a dépensé pour leur amélioration plus de 312 millions de francs. De 1832 à 1898, les travaux de la Vistule ont absorbé 27 millions de francs, ceux de l'Oder 26 millions de 1888 à 1898. Le gros effort a porté sur l'Elbe ; de 1864 à 1894, ce fleuve a absorbé 132 millions, dont 48 depuis 1885. Dans ces trente dernières années, les rivières de la Marche de Brandebourg, la Havel, la Sprée, etc., ont disposé de 46 millions, et le Rhin, dans les territoires prussiens, 275 millions. Aujourd'hui, le réseau des voies de navigation intérieure de l'Allemagne atteint 13.925 kilomètres, dont plus de 8.000 accessibles à des bateaux de 3 à 400 tonnes. En 1895, le tonnage kilométrique sur l'ensemble des fleuves et canaux allemands s'élevait à 7.500 millions de tonnes. L'économie moyenne des transports par eau, par rapport aux tarifs des chemins des fer, était de 0 fr. 016 par tonne kilométrique, et les dépenses annuelles de l'Etat pour construction et entretien par tonne kilométrique, de 0 fr. 005. D'où une économie nette annuelle, pour la nation, de 74 millions, selon M. Laffitte à qui nous empruntons ces chiffres.

Un nouveau canal anglais. — Il se fait, par chalands entre la Medway et la Tamise, un important trafic évalué à au moins 3 millions de tonnes. Les chalands ont dans ces conditions à descendre la Medway sur une grande longueur, à doubler l'Isle of Grain, à prendre la mer pour remonter la Tamise jusqu'aux docks de Tilbury et à Gravesend. Pour éviter ce détour onéreux et parfois dangeureux, toujours assez difficile, le Parlement anglais vient de voter une loi qui prévoit le percement de l'isthme assez étroit qui sépare les deux cours d'eau. Ce nouveau canal prendra naissance à Rochester, en amont du port de Chatham, et ira finir dans la concavité que présente la rive droite de la Tamise, en face d'East Tilbury. La longueur de ce canal sera d'environ 7 kilomètres, alors que les chalands font actuellement au moins 55 kilomètres : il y aura un parcours de 2.800 mètres en tunnel, et la dépense est estimée à environ 6.300.000 francs.

Les dunes maritimes d'Allemagne. — Nous trouvons dans un livre publié par M. P. Gerhardt (Berlin, 1900) des renseignements de haute valeur sur les dunes qui couvrent presque tous les rivages allemands, de l'estuaire de l'Ems aux îles basses du Schleswig et sur toute la côte Baltique, princi-

palement dans la Prusse orientale. Jusqu'au XIXe siècle l'histoire de la fixation des dunes en Allemagne se résume, comme chez nous, en efforts individuels sans effets, puisque pas coordonnés ; l'action gouvernementale se fit sentir ensuite par des prescriptions générales ; l'on se rendit bientôt compte, comme chez nous, que la végétation forestière pouvait seule fixer la dune, mais que le boisement direct est à peu près impossible. La particularité propre aux dunes allemandes, c'est que la végétation des dépressions humides est différente de celle de nos côtes sablonneuses et salées, en raison des pluies plus abondantes en Allemagne qui entraînent rapidement le sel dans les profondeurs. D'où l'abondance des bruyères inconnues dans nos dunes. Les sables allemands sont d'abord fixés par une herbe, le gourbet (*Ammophila arenaria*) qui prépare le sol aux plantations ligneuses, sauf dans les îles littorales de la mer du Nord où les vents sont trop violents pour que rien autre que le gourbet résiste. Les essences qui ont donné les meilleurs résultats pour le boisement sont le pin sylvestre, l'aune, le bouleau et surtout le pin à crochets si répandu dans notre zône subalpine.

Port de Gibraltar. — Pour être un peu tardifs, les renseignements suivants publiés sur le port de Gibraltar par le *Colonial Reports*, depuis notre dernière chronique, n'en sont pas moins intéressants. En 1900, le mouvement de ce port s'est élevé à 8.238 navires contre 7.805 en 1899 (8.869.737 tonnes en 1900 contre 8.628 537 en 1899). En 1900, 2.378 vapeurs ont embarqué 302.655 tonnes de charbons (en 1899, 2.207 vapeurs et 276.264 tonnes de charbon). Le mouvement du port se décompose par nationalité, de cette manière : Angleterre, 4.630 navires, 6.012.360 tonnes ; Espagne, 1.308 navires, 599.608 tonnes ; Suède et Norwège, 540 navires, 373.327 tonnes ; Allemagne, 482 navires, 759.403 tonnes ; France, 312 navires, 235.638 tonnes. Au 31 décembre 1900, la population de Gibraltar était évaluée à 26.170 âmes, 19.877 civils (dont 17.318 anglais) et 6.293 militaires. Au recensement 1891 on comptait 19.100 civils (dont 16.759 anglais) et 5.896 militaires.

Une industrie nouvelle. — C'est du moins une industrie nouvelle pour nous, mais déjà ancienne chez nos voisins de Suisse, qui l'ont les premiers portée à sa perfection. Il s'agit de l'industrie du tourisme, sur laquelle M. Louis Farges nous donne, dans la *Revue des Deux Mondes*, des renseignements du plus haut intérêt pratique. On commence à peine à se rendre compte dans le public du revenu que la Suisse en tire

chaque année. Un rapport du consul des États-Unis à Genève évaluait à plus de 2 millions 1/2 le chiffre des voyageurs en Suisse pour la saison d'été de 1899, soit un chiffre presque égal à celui de la population. En évaluant à 200 millions les *bénéfices* réalisés par le commerce helvétique sur cette immense clientèle, on reste assurément en deça de la vérité. On voit quelle manne inépuisable le tourisme répand sur ce petit pays, et notamment sur ses parties les plus déshéritées. Et il n'y a pourtant pas un siècle que ce mouvement a commencé. Le plus vieux hôtel du Righi date de 1816. Aujourd'hui, on compte en Suisse 1,896 hôtels pour étrangers, dont la moitié ne restent ouverts que pendant la saison. Ces hôtels, avec leurs dépendances, disposent de 154,454 lits (soyons précis), y compris ceux du personnel. La saison est bonne quand un tiers de ces lits a été occupé en moyenne. La prédilection des touristes est acquise aux stations d'altitude, car les deux tiers des hôtels sont situés à plus de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

D'où viennent tous ces visiteurs ? En dépit des apparences, les Anglais ne viennent pas au premier rang comme nombre. Ils dominent dans les grands hôtels, mais les hôtels de second et de troisième rang, naturellement les plus peuplés, hébergent des flots pressés d'Allemands. Sur 100 clients de passage, la statistique des hôtels enregistre 33 Allemands, 20 Suisses, 17 Anglais, 11 Français, 5 Américains. Le reste se compose d'éléments divers. On remarque que le contingent français est encore appréciable, tandis que l'Autriche et l'Italie ne sont pour ainsi dire pas représentées. Ce courant, dont l'intensité ne se dément pas, bien qu'il paraisse ne plus guère augmenter, n'est pas seulement dû aux beautés naturelles de la Suisse ; il est dû aussi à la bonne renommée des hôtels helvétiques. La Société Suisse des hôteliers veille jalousement aux intérêts et aux progrès de la corporation, elle a ses publications à elle, elle a même son école professionnelle d'Ouchy-Lausanne, dont on a commencé par sourire et qu'on va maintenant imiter à Paris même.

Car un mouvement se dessine en France pour tâcher d'y développer l'industrie de tourisme. Le Touring-Club, avec ses 80,000 membres, qui en font la plus puissante des Sociétés similaires, a beaucoup fait avancer la question. Des « Syndicats d'initiative » en Dauphiné, en Savoie, en Auvergne et un peu partout, dans ces dernier temps, essayent d'attirer et de retenir les touristes sur notre sol, aussi riche en sites pittoresques que tout autre et plus riche en monuments et en souvenirs. Il y a là une œuvre du plus haut intérêt économique et qui a toutes les chances de réussir si nous arrivons à emprunter à nos voisins leur intelligence des besoins du touriste, notamment

en ce qui concerne les hôtels et les moyens de locomotion. Sachons faire les honneurs de notre domaine, et ce domaine sera visité comme il mérite de l'être, de la plage à la montagne.

ASIE

Le voyage de Swen Hedin en Asie. — Durant trois années le savant explorateur suédois, Swen Hedin, a fait une des plus belles explorations de l'Asie Centrale. Son objectif principal a été le bassin du Tarim, le désert de Tagla-Makan et la partie septentrionale du Thibet. Outre des observations scientifiques très variées et très nombreuses de météorologie, d'astronomie, de géographie, de géologie, etc., il a eu la bonne fortune de découvrir des ruines du plus haut intérêt artistique et archéologique, notamment toute une ville sur le cours inférieur du Tarim. Swen Hedin a fait une heureuse constatation, et non des moins inattendues ; on nous avait raconté que les Thibétains étaient des sauvages, repoussant les Européens avec férocité. « Chez aucun autre peuple de l'Asie, rapporte « Swen Hedin, je n'ai rencontré ni une aussi grande, ni une « aussi vraie amabilité, et pourtant tout le pays était agité par « notre arrivée. Lors de ma seconde tentative de marche vers « Lhassa, nous nous trouvames en présence d'une nombreuse « troupe armée, à qui il aurait été facile de nous exterminer « tous, en nous canardant au passage de quelque étroit défilé, « et pas un coup de fusil ne fut tiré ! »

La relation de cette exploration sera un travail des plus considérables, dont la rédaction demandera un assez long temps. Les levers opérés par Swen Hedin ne remplissent pas moins de 1.149 feuilles qui, mises bout à bout, atteignent une longueur de 300 mètres, représentant un itinéraire de 10.500 kilomètres, dont les neuf dixièmes sont en des régions précédemment inconnues.

La navigation à vapeur sur le haut Yang-tseu-Kiang. — On sait que le Yang-tseu-Kiang est le plus grand cours d'eau de l'Asie, qu'il se développe sur une longueur de plus de 5.000 kilomètres et qu'il possède un débit d'environ 20.000 mètres cubes à la seconde. Ce fleuve traverse les plus riches et les plus peuplées des provinces centrales de la Chine. La valeur du commerce contrôlé par les douanes maritimes chinoises étant d'environ 1 milliard 800 millions de francs (1900) la part de la région arrosée par le Yang-tseu s'élève à tout près d'un milliard. Et ce chiffre serait bien plus élevé si les transports fluviaux étaient moins rudimentaires.

Depuis 1860, des steamers circulent quotidiennement sur le bas fleuve, jusqu'à 1.000 kilomètres en amont de Shanghaï, c'est-à-dire jusqu'à Han-K'eou. En 1876, le port d'Yi-tch'ang (500 kilomètres au-dessus de Han-K'eou) a été ouvert au commerce étranger ; mais le lit du fleuve présente dans cette région quelques bas fonds et des roches émergentes qui empêchaient la navigation en hiver, saison des eaux basses. Depuis 1894 seulement, les conditions de la navigation ont été suffisamment améliorées pour permettre un service désormais régulier.

Mais Yi-tch'ang n'est qu'aux portes du bassin supérieur du Yang-tseu. Le cœur de la région est marqué par le port de Tch'ong-K'ing, à 600 kilomètres plus haut. Ce point est d'accès difficile, en raison de la pente d'abord (25 centimètres par kilomètre) et puis à cause des nombreux rapides que l'on rencontre sur le parcours (treize grands, soixante-douze petits) sans compter beaucoup de roches émergentes.

Cependant, le haut fleuve ayant été ouvert à la navigation étrangère par la convention de Tche-fou, des tentatives furent faites pour arriver par vapeur à Tch'ong-K'ing. La plus importante, celle qui paraît décisive, fut faite par deux petits bâtiments anglais, à hélice, le *Woodcock* et le *Woodlark* qui remontèrent le fleuve même à 300 milles au delà de Tch'ong-K'ing, au printemps de 1900. Le voyage fut répété à plusieurs reprises, en différentes saisons, à l'étiage aussi bien qu'au moment des crues, et, en définitive, les Anglais ont montré que sur tout le parcours du Yang-tseu que nous venons de dire, la navigation est praticable.

A la fin de 1900, les Allemands ont armé un fort beau bateau, qui malheureusement coula à pic quelques heures après avoir quitté Yi-tch'ang.

Quant à nous, nous avons apporté une importante contribution à cette question du Yang-tseu navigable. Le lieutenant de vaisseau Hourst, sur la canonnière l'*Olry*, a effectué une superbe traversée, en novembre 1901, d'Yi-tch'ang à Tch'ong-K'ing. Et le 28 décembre 1901, les enseignes de vaisseau Baucheron et Monnot arrivaient à leur tour à Tch'ong-K'ing sur la chaloupe canonnière le *Takiang* (*la Géographie*). Le problème peut donc être considéré comme résolu ; il ne s'agit plus que de construire les types de bàtiments les mieux appropriés à ce genre de navigation qui assurera des débouchés, actuellement insuffisants, à la fort riche région du Sseu-tch'ouang.

De Paris à Port-Arthur par le Transsibérien. — Pour se rendre à son poste de Tch'ong-K'ing, sur le Yang-Tseu, M. Bons d'Anty, consul de France, a suivi le Transsibérien.

Voici quelques passages d'une lettre qu'il adresse au secrétaire de la rédaction de la *Géographie* (septembre 1902) :

« Le trajet de Paris à Port-Arthur m'a demandé exactement 21 journées de chemin de fer : 3 de Paris à Moscou, 8 de Moscou à Irkoutsk et 10 d'Irkoutsk à Port-Arthur. A part la coupure que laisse subsister le lac Baïkal, j'ai trouvé un ruban de rails sans solution de continuité, depuis la gare du Nord à Paris jusqu'à la station sur le môle à Port-Arthur. Au delà d'Irkoutsk, surtout en Mantchourie, sur bien des points, la voie n'est que provisoire, posée presque à même sur le sol, suivant la ligne de moindre résistance, mais on s'occupe activement de rectifier et de parchever ces sections. Très souvent, à côté des rails qui nous portaient, je voyais une plate forme, soit déjà prête à recevoir les rails, soit même complètement terminée. Les seuls travaux d'art sont des ponts métalliques fort beaux ; un grand nombre sont en cours d'achèvement. Pour traverser les monts Khinghane, on doit entreprendre un tunnel ; nous les avons passés, en gravissant d'un bond leur pentes abruptes, puis en nous laissant descendre sur l'autre versant.

« Dans l'état actuel, il serait aisé de gagner quatre jours d'Irkoutsk à Port-Arthur, en diminuant les temps d'arrêt aux bifurcations, où l'on s'arrête actuellement dix, quinze et même dix-huit heures.

« Pour assurer la traversée du Baïkal en hiver, on emploie le grand brise-glace *Baïkal*. Dès que la banquise arrête la navigation, il est mis en mouvement et avance à travers la glace, à raison de 500 mètres par vingt quatre heures, m'a-t on dit. Dès qu'un chenal suffisamment long est ouvert, on met en service dans ce chenal un second brise-glace plus petit, l'*Angara*, qui est chargé d'assurer les communications entre la station « Baïkal Ozero », située sur la rive occidentale, et le terminus du canal d'eau libre. En ce dernier point, les voyageurs débarquent et poursuivent leur route sur des traineaux qui attendent sur la glace.

« Quand je me suis présenté sur le bord du lac, le *Baïkal* avait ouvert la route sur une distance de 50 kilomètres (il travaillait depuis trois mois) ; l'*Angara* nous transporta sur ce trajet, découpant avec la plus grande facilité la couche de glace, du reste très mince, qui se reforme après chacun de ses passages. Arrivés à l'endroit où le *Baïkal* était au travail, nous débarquâmes avec nos colis sur des traîneaux, et moins de deux heures après, nous étions à Peremnaya, le nouveau débarcadère de la rive occidentale, à 20 kilomètres du point où nous avions laissé l'*Angara*. »

La première conférence internationale du Transsibérien. — La première conférence destinée à traiter les questions pratiques du transit et du trafic du Transsibérien, vient de se réunir à Saint-Pétersbourg, du 3/16 au 6/19 décembre 1902. A cette conférence étaient représentés : les ministres russes de l'Intérieur et des Voies et Communications, les compagnies de chemin de fer de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie, la flotte volontaire, la compagnie française du Nord, la compagnie internationale de Wagons-lits, la compagnie des chemins de fer de l'État Belge, les compagnies du Sud-Est de la Grande-Bretagne, les compagnies de la Hollande, la compagnie Autrichienne du Nord, les chemins de fer de l'État de Prusse, les Messageries maritimes, le Norddeutscher Lloyd, etc.

Le discours d'ouverture prononcé par M. Kerberdz, constructeur de l'Est-chinois (Transmantchourien), contient de sages avis : « Il faut bien considérer, a-t-il dit, que ni le Transsibérien ni le Transmantchourien ne peuvent encore fonctionner d'une façon normale ; on ne réalisera que d'ici à quelques années l'idéal qu'on poursuit. Le voyageur actuel se rendant en Chine, devra, en bon philosophe, devenir quelque peu chinois ; or le chinois ne compte pas par heures, il compte par siècles ». Monsieur Kerberdz a taché de faire comprendre aux représentants des compagnies de l'Europe centrale qu'il ne faut compter ni sur de très grandes vitesses, ni croire qu'on pourra éviter les transbordements. — Monsieur Witte, ministre des Finances, et monsieur Kerberdz qui l'accompagnait, lors de leur récent voyage en Sibérie, ont bien fait en douze jours les 11.193 kilom. (10.500 verstes) qui séparent Moscou de Dalnü (point terminus près de Port-Arthur), mais c'était là un cas execeptionnel : le train ne contenait que 10 personnes ; chaque petite irrégularité sur la voie était immédiatement corrigée et réparée par des spécialistes. — Quant aux transbordements, on ne gagnerait à les vouloir éviter que de transformer les wagons en écuries.

Dès maintenant, voici ce qui a été sinon définitivement décidé, du moins presque définitivement annoncé pour le mois de mai prochain :

Billets de voyageurs. — Les stations suivantes délivreront des billets directs, en Angleterre : Londres et Liverpool ; en France : Paris, Amiens, Saint-Quentin, Calais, Boulogne, Dunkerque, Lille, Le Havre, Cherbourg, Lyon, Marseillle, Nantes, Bordeaux ; en Belgique : Bruxelles, Liège, etc. Ces billets directs pourront être délivrés pour les stations suivantes d'Extrême-Orient : Khaïlar, Karlin, Monkden, Inkoo, Port-

Arthur, Dalnü, Vladivostok, Shanghaï, Thilou, Kiou-Tchouang, Tien-Tsin, Nagasaki. Par ailleurs, Pékin sera relié directement à l'Est-Chinois. Ainsi, à partir du 18 avril-1er mai, on pourra prendre un billet direct au guichet de Nantes ou de Saint-Quentin, pour Tien-Tsin ou Shanghaï !

Trains et classes. — Il y aura des trains express ne comprenant que des voitures de 1re classe, auxquelles seront adjoints des compartiments à prix réduits pour les domestiques ; car les départs pour l'Extrême-Orient nécessiteront un personnel nombreux. Il y aura des express avec premières et secondes. Il y aura, enfin, des troisièmes dans les trains ordinaires ; cette dernière décision, réclamée par M. Kerberdz, a, d'abord, été combattue par les représentants des compagnies européennes. M. Kerberdz a obtenu gain de cause ; grâce aux troisièmes, on pourra faire le trajet de Hambourg à Sanghaï pour 96 roubles (250 fr.) ; les intérêts qu'on a fait valoir sont surtout ceux des soldats européens qui auront à rentrer de Chine en congé temporaire ou définitif et dont l'état de santé sera tel que le retour par la voie de mer et la traversée des régions tropicales serait un grand danger.

Bagages. — Sur la question de la franchise des bagages, les débats ont été mouvementés ; on a finalement concédé une franchise de 50 kilog. ; les Compagnies allemandes et belges devront, à titre de compensation, quelque peu hausser leurs tarifs.

Les billets auront la forme de livrets à coupons, et seront, ainsi que les bulletins de bagages, imprimés en français, en allemand, en russe, en anglais, et de plus, sur la ligne de l'Est chinois, en chinois.

Une dernière question, soulevée et non tranchée, était relative aux passeports. On demandait à la Russie de ne plus les exiger ; il a été décidé que l'on en référerait au Ministre de l'Intérieur.

La prochaine conférence internationale du Transsibérien se réunira à Vienne, en septembre 1903 (*La Géographie*, VII. 141).

Chemins de fer de l'Indo-Chine. — On sait qu'un vaste réseau de chemins de fer est en projet, complétant ceux existant actuellement dans nos possessions de l'Indo-Chine. En Cochinchine et dans le Sud de l'Annam une première voie partant de Saïgon doit se diriger sur Qui-Nhon. Tout d'abord on avait établi un tracé qui longeait la côte. Puis on le modifia pour le faire passer dans l'intérieur des terres par Djiring et le plateau de Lang-Bian (c'est ce tracé qui est figuré dans l'Atlas des colonies françaises de M. P. Pelet). Finalement on a craint des difficultés d'exécution pour la traversée du Lang-

Bian et on est revenu au projet primitif. Le tronçon de Saïgon à Tam-Linh se construit. Le projet du tronçon Tam-Ling à Phan-Rang est établi. On étudie le complément, de Phan-Rang à Qui-Nhon par Nha-Trang ; on cherche notamment les moyens de traverser le massif montagneux qui s'étend entre ces deux dernières localités pour se terminer au cap Varella. Enfin, le plateau de Lang-Bian sera desservi par une ligne de raccordement de Phan Rang à Da-Lat.

La ligne de Saïgon à Mytho sera prolongée sur Cantho par Vinh-Long : le projet est à l'étude ainsi que celui d'une ligne de pénétration au Cambodge.

En Annam, on travaille à la ligne de Tourane à Quang-Tri par Hué.

Au Tonkin, Hanoï-Lang-Son est réparé et exploité ; Hanoï-Haïphong a été livré à l'exploitation le 25 juin 1902. La ligne d'Hanoï à Nam-Dinh est terminée; son prolongement vers Than-Hoa par Nim-Binh a été inauguré le 8 janvier 1903 et l'on travaille à sa continuation sur Vinh. Enfin il est question de relier cette dernière localité à Luang-Prabang, aux portes du Laos.

Enfin, la ligne de pénétration d'Hanoï au Yunnan par Vietri, Lao-Cay, Mong-Tsé est en voie de construction.

Actuellement, 385 kilomètres de voie ferrée sont en exploitation au Tonkin.

Les charbonnages du Tonkin en 1901. — Les mines de Hongay ont fourni en 1901, la production suivante : 1° extraction de charbon, 248.622 tonnes contre 194.441 en 1900 ; 2° fabrication de briquettes, 60.824 tonnes contre 44.483 en 1900. La vente se répartit ainsi pour 1901 : 1° charbon, 17.076 tonnes en Indo-Chine et 188.924 à l'étranger ; 2° briquettes, 44.690 tonnes en Indo-Chine et 14.674 à l'étranger. La vente du charbon en 1901, a fléchi de 28.407 tonnes, tandis que celle des briquettes a augmenté de 12.230 tonnes.

AFRIQUE

Le climat du Maroc. — M. Theobald Fischer, l'explorateur allemand bien connu, qui engage vivement ses compatriotes à établir des exploitations agricoles dans le Nord-Ouest du Maroc, publie des renseignements sur le régime des pluies dans cette région qu'il divise en quatre zônes au point de vue de la distribution des précipitations atmosphériques :

1° Zône s'étendant de la latitude de Larache au cap Eghir et comprenant la région située au Sud du relief du Rif et de

l'Atlas, avec Fez et toutes les vallées supérieures des fleuves côtiers — région de terres à blé ; moyenne annuelle des précipitations atmosphériques : 4 à 600 millimètres.

2° Dans l'intérieur de cette première zone, une seconde zône elliptique, correspondant à peu près à l'isohypse de 1.000 mètres et comprenant les vallées moyennes des fleuves côtiers — région de steppes et d'arboriculture à la base des monts ; moyenne annuelle : 2 à 400 millimètres d'eau.

3° Au pied même de l'Atlas deux étroites bandes recevant respectivement de 4 à 600 millimètres d'eau et de 6 à 800 millimètres (isohypse de 1.000 à 2.000 mètres).

4° La zone des hauts sommets du Rif et de l'Atlas (au-dessus de 3.000 mètres) où les précipitations dépassent 800 millimètres (*Géographie* 1902. V. 364).

Géographie de la région des grands lacs de l'Afrique centrale. — On sait quel intérêt présente l'étude géologique de la région du lac Tanganyika. Un naturaliste anglais, M. Moore, arrivait à cette conclusion que le lac Tanganyika était le résidu d'une mer jurassique s'étendant autrefois vers l'Ouest à travers le Congo. Mais cette hypothèse, basée cependant sur un ensemble de faits très importants, devra être confirmée par des recherches géologiques détaillées.

Bien que les recherches de M. Fergusson sur la partie septentrionale du Tanganyika n'apportent aucun fait nouveau en faveur de l'hypothèse de M. Moore, elles nous font connaître les grands traits de la géologie de ces contrées encore bien peu étudiées.

On peut distinguer trois séries de terrains différents sur les rives du lac Tanganyika. Au Sud, des grès et des conglomérats gris ou rougeâtres, en lits inclinés vers le Nord, forment des falaises escarpées. Leur épaisseur atteint 1.000 mètres à Kitouta. Ils se poursuivent très loin vers le Sud et le Sud-Ouest. Ils bordent le lac jusqu'à la vallée de Lonfou, à l'Est, et se terminent à l'Ouest, à la station allemande de Kasanga. Des grès semblables, inclinés vers l'Est, reparaissent au Sud d'Oujiji, vers Ourimba, et se continuent jusqu'aux environs de Loumingi, où ils reposent sur le granit. Des grès plus récents, de couleur rouge sombre, existent à l'origine de la Loukouga, mais leur étendue est très restreinte ; ils doivent être considérées comme les alluvions anciennes de l'émissaire du lac.

Un second groupe de terrains, d'origine volcanique, occupe une bonne partie de la moitié méridionale du lac. Des porphyres quartzifères avec quelques rhyolites s'étendent de

la vallée de Lonfou et de Kasanga au Sud, jusque vers Kapampas et Tschakuola au Nord.

Au delà de cette bande porphyrique le sol présente une composition uniforme ; à part l'enclave de grès de la région d'Oujiji, on ne trouve que des granites, gneiss ou des micaschistes, qui se poursuivent d'une manière continue jusque vers le lac Albert Nyanza. Un dépôt de calcaire est signalé dans cette bande, à la mission française Mpala, à quelques kilomètres, au Sud de Temboui. C'est le seul lambeau calcaire actuellement connu, et c'est lui qui sert à approvisionner de chaux toute la région de Tanganyika.

Sur la plate-forme de terrains archéens qui supporte les lacs Kivou, Albert-Edouard, Ronisamba, sont installés deux districts volcaniques, ceux des lacs Kivou et Albert-Edouard. Celui du lac Kivou est le plus important. Il compte une dizaine de cônes volcaniques parmi lesquels deux émettent encore des vapeurs et des fumerolles. C'est le cas notamment du Kirounga-Cha-Gongo, qui a une altitude de 3.450 mètres et dont le diamètre du cratère est de 2.400 mètres au sommet. Les bouches volcaniques se trouvent groupées sur une ligne principale orientée vers le Nord-Ouest ; quelques orifices secondaires sont disposés suivant des lignes rayonnant du cône principal. Ces différents volcans ont émis des laves scoriacées qui ont comblé la grande vallée de fracture continuant celle du Tanganyika. Le lac Kivou a dû se déverser vers le Sud, dans le Tanganyika, par la rivière Rouzizi, au lieu de s'écouler vers le Nord. C'est probablement à des sources minérales, derniers vestiges de l'activité éruptive dans la région que l'on doit attribuer la richesse extraordinaire en carbonate de magnesium des eaux du lac Kivou.

Une nouvelle région volcanique existe au Nord du lac Albert-Edouard, au pied des monts Rouenzori, depuis les rives du lac jusqu'au fort Gerry. Les projections et les tufs volcaniques, les cratères-lacs, les sources minérales y abondent.

Enfin, le gneiss, avec filons de dolérite, se continue à l'Est dans l'Ouganda. Sur les rives orientale et occidentale du lac Victoria, ont voit les grès recouvrir le gneiss.

Le plateau de Nandi offre la même composition jusqu'à la région volcanique (trachytes et phonolites) du fossé d'effondrement oriental, vers Maux.

M. Fergusson a surtout étudié cette contrée au point de vue lithologique ; il ne donne aucun renseignement sur l'âge et l'origine des grès, les seules roches sédimentaires de la région qui permettraient d'en éclairer l'histoire (la *Géographie* V. 220).

RÉGIONS POLAIRES

Exploration Peary au Pôle Nord. — Après une absence de près de quatre années, Peary est rentré le 16 septembre 1902 aux États-Unis. L'explorateur américain était parti en 1898, sur le *Windward*, se proposant de visiter l'extrémité Nord du Groenland, pour se diriger ensuite droit au Pôle, en traversant à pied la banquise paléocrystique de Nares. Il atteignit la terre de Grinnell où il passa l'hiver 1898-1899, explorant dans l'intervalle les fjords de la côte Est de ce continent. Ravitaillé en juillet 1899 par la *Diana*, il hiverna à Fort-Conger et, dès avril 1900, contourna la côte Nord du Groenland qu'il releva jusqu'au voisinage de l'Indépendance Bay où il fut arrêté par les glaces et où il était déjà parvenu en 1892. Le point terminus du record ainsi effectué est le « cairn » Lockwood (83° 30' 25''). Au cours de cette partie de son expédition, Peary reconnut l'insularité du Groenland et fit de très intéressantes observations sur le mouvement des glaces, sur des phénomènes météorologiques divers et sur plusieurs points de zoologie ou de botanique polaires. C'est ainsi qu'il rencontra dans cette région des bœufs musqués, des ours, des lemmings, des lièvres, un loup.

Pendant son hivernage à Fort-Conger, Peary fut ravitaillé par sa femme qui séjourna à Port-Payer à un mille au Sud du cap Sabine et qui rentra le 13 septembre 1901 aux Etats-Unis.

L'hiver 1900-1901, Peary le passa dans l'Extrême-Nord, puis repartit en juin 1901 vers le Pôle, sans succès. Mais après l'hiver 1901-1902 passé à Port-Payer, il réussit à atteindre le 84° 17° de lat. N., malgré de terribles difficultés, franchissant ainsi la plus haute latitude à laquelle on soit parvenu au Nord de l'Amérique. Le 8 août, Peary rallia le *Windward* qui lui avait été envoyé en vue du rapatriement définitif.

Exploration de Sverdrup au Pôle Nord. — Parti de Norwège en 1898 sur le *Fram*, Sverdrup consacra la saison 1898-1899 à explorer la région du Hayes Sound. Pendant les trois années suivantes (1899-1902), l'expédition fut bloquée dans le détroit de Jones, sans pouvoir donner de ses nouvelles, mais effectua la reconnaissance des côtes Sud et Ouest des terres d'Ellesmere, de Grinnell et de Grant. Le point capital de l'exploration de Sverdrup fut la découverte, au Nord des îles Parry, à l'Ouest la terre de Grinnell, de trois grandes îles et de deux autres de moindres dimensions, constituées surtout par des calcaires et des grès dévoniens et carbonifères, par des schistes triasiques fossilifères et par des formations sableuses contenant des lignites tertiaires. Les terres de ces régions ne

sont pas toujours en proie à un hiver éternel. L'été, la neige disparaît dans toutes les régions basses et sa fusion détermine en juillet une crue considérable des cours d'eau. A cette époque les torrents sont guéés avec difficulté, mais en automne le lit en est toujours à sec.

Mesure d'un arc au Spitzberg. — Cette entreprise, opérée de concert depuis trois ans par la Suède et la Russie, a été entravée en 1901 par l'état des glaces. Le réseau de triangulation actuellement levé embrasse une longueur de 3° 30', du cap Celsius au cap Sud.

Exploration Baldwin-Ziegler au Pôle Nord — Cette expédition américaine, supérieurement organisée, avait quitté la Sibérie avec trois navires, 400 chiens et 15 chevaux, et était arrivée en août 1901 à la terre de François-Joseph. Malheureusement elle ne put franchir les canaux de l'Archipel, fermés par les glaces, et ne put constituer de dépôts de vivres. Elle est rentrée en Amérique en septembre 1902.

M. Ziegler reprend le projet ; son départ s'est effectué le 22 juin 1903.

L'expédition au Pôle Nord du Capitaine allemand Bauendahl. — Partie dans l'automne 1900, est rentrée après avoir hiverné à l'île des Danois, rapportant une riche moisson de documents sur le mouvement des glaces dans les régions arctiques.

Exploration de Toll dans l'Océan glacial de Sibérie. — Parti sur la *Zaria*, de Toll a passé l'hiver de 1900-1901 près de l'île Taïmour ; après la débâcle, il a doublé, le 1er septembre, le cap Tchétiouskine, trouvant devant lui la mer complètement libre. Traversant la mer de Nordenskjold, il aborda sur la côte Ouest de l'île Kotelnoï où il fut pris par les glaces le 24 septembre 1901. La saison fut occupée à la reconnaissance de l'île. Aux dernières nouvelles, de Toll a dû passer le printemps de 1902 à faire l'exploration de la terre de Sannikow dont la position et peut-être l'existence restent problématiques.

L'expédition allemande du Pôle Sud. — Le professeur von Drygolski, monté sur le *Gauss*, est arrivé au Cap le 23 novembre 1902 en route pour le Pôle Sud. Au cours de la première partie de son voyage, il a fait quelques études océanographiques intéressantes, notamment des sondages de l'Atlantique sous l'Equateur qui ont confirmé l'existence, dans ces parages, de grands fonds quartzeux de plus de 7.000 mètres. Un navire de soutien a amené une partie de la

mission allemande à Kerguelen avec l'intention d'y installer une station permanente.

L'expédition écossaise du Pôle Sud. — Sous la direction de M. Bruce, se mettra en route cet été, à bord du baleinier norwégien *Hekla* qui a reçu le nom de *Scotia*.

Elle se dirigera tout d'abord sur les Falklands pour ensuite explorer les îles Sandwichs avant de voguer plus au Sud.

L'expéditon anglaise du Pôle Sud. — Le 6 août 1901, le capitaine Scott, commandant la *Discovery*, quittait Cowes à destination du Pôle Sud. Après un court séjour à la Nouvelle-Zélande, il quittait cette île le 24 décembre 1901 pour la Terre Victoria qu'il abordait par le cap Adare et qu'il reconnaissait en longeant la barrière de glace vers l'Est jusqu'au 152° 20' long. O. de Gr., soit à 150 milles plus loin que les précédents navigateurs. Revenant ensuite vers l'Ouest, Scott remonta un passage dans la banquise par 174° de long. O., s'y engagea et s'avança jusqu'au 78° 50' de lat. S. Il aura dû hiverner dans une île située près des monts de l'Erèbe et de la Terror. La température descendit à 52° 7 au-dessous de 0. Malgré le froid, malgré des souffrances terribles, le personnel de l'expédition fit des reconnaissances en traineaux jusqu'au 80° 17'. D'après Scott la barrière de glace, horizontale, flotterait et serait alimentée par les banquises littorales. Un navire de ravitaillement, le *Morning*, a rallié Lyttelton (Nouvelle-Zélande) le 25 mars 1902 et a pris contact depuis avec la *Discovery*.

L'expédition suédoise du Pôle Sud. — Dirigée par Nordenskjold, embarquée sur l'*Antartic*, cette expédition a quitté l'Europe en octobre 1900, ayant pour premier objectif d'installer une station d'hivernage sur la terre de Graham.

Arrivé le 11 janvier 1901 aux îles Shetland du Sud, Nordenskjold reprend la mer et va installer la station d'hivernage projetée à la terre Louis-Philippe et un dépôt au cap Seymour.

Le 21 février 1902, laissant Nordenskjold à la terre Louis-Philippe, l'*Antartic* se dirigeait vers la Terre de Feu pour de là explorer la Géorgie du Sud et les îles Fackland (Malouines).

Le 15 novembre 1902, le navire ayant terminé son plan d'exploration devait repartir pour les régions antarctiques et ramener Nordenskjold. On sait que, depuis, aucune nouvelle n'est arrivée concernant l'expédition suédoise, et que notre compatriote le Dr Jean Charcot, avec le vaillant de Gerlache, ont organisé une expédition, qui doit se mettre en route incessamment, pour aller à la recherche des savants suédois.

J. G.

BIBLIOGRAPHIE

La prosodie arabe et la traduction de la **Khazradjyah**,
par M. René BASSET (1)

La poésie a toujours occupé une place importante dans l'énorme littérature des Arabes. Bien avant l'Islàm, elle formait, dans l'Arabie, le fond de la vie intellectuelle des Bédouins et les Imro-l-Qaïs, T'arafa, Zohaïr, Labîd, 'Amr ben Koltsoum, 'Antara, H'arîts ben H'illiza, En-Nabigha, qui brillèrent, à l'époque, véritablement classique, de la poésie arabe (VIe siècle et commencement du VIIe de J.-C.), ne sont que les principaux des nombreux poètes d'alors.

La poésie arabe doit être chantée et d'ordinaire avec accompagnement de luth ou du rbâb ; c'est une poésie lyrique. Les anciens arabes -- et les musulmans, leurs éternels imitateurs en poésie — attachaient une très grande importance à la forme du vers, au rythme de l'hémistiche. Les idées exprimées pouvaient être banales, le thème monotone, l'agencement du récit sans aucune suite, mais il fallait que la cadence fut parfaite. On raconte que Mahomet, inhabile en matière de poésie, se fit moquer de lui par ses contemporains, pour avoir fait une entorse à la métrique, en redisant des vers d'autrui.

Le Prophète d'Allah eut beau faire la guerre aux poètes (voyez par exemple : Qoran, XXVI, 221 et s.) ; il n'empêcha pas la poésie de se perpétuer chez ce peuple rêveur. Le rendez-vous des jouteurs de la rime, qui se tenait jadis à la grande foire de 'Okâdz supprimée par Mahomet, a lieu dans l'Islàm à la cour des khalifes et des princes, et ceux-ci paient grassement les vers de leurs panégyristes. La correspondance elle-même entre les grands personnages, entre les lettrés, se fait en vers ou au moins en prose rimée. Les écrivains, chroniqueurs ou juristes, conteurs ou théologiens, grammairiens ou philosophes, tous, depuis le simple secrétaire jusqu'au plus grand penseur, aiment comme le dit le cheikh El-Tidjâni « à revêtir leur ouvrage, de riches parures de la poésie et de la prose rimée, qui ornent si bien le discours. »

---

(1) R. Basset, *La Khazradjyah, traité de métrique arabe par Ali-el-Khazradji* (traduit et commenté), 1 vol. in-8, 178 pages, Alger-Fontana, 1902 (publication du Gouvernement général).

Ces beaux vers, « ornements » du langage, dans lesquels, les charmes d'une belle, les beautés d'un site, le courage d'un héros, les jouissances du mystique.....sont exposés au milieu de mille métaphores et avec le secours d'un vocabulaire d'une richesse surprenante, ne sont pas, certes, la moindre des difficultés de l'interprétation des textes arabes. Aussi bien, la première précaution à prendre, quand on se trouve en présence d'une pièce de vers arabes, est-elle d'en déterminer le mètre, sans quoi l'on s'expose à la mal vocaliser, à la lire incorrectement et à ne pas la comprendre. Les traités de métrique arabe composés par des musulmans ou des européens sont nombreux et les seconds ont plus ou moins pillé les premiers. Ces auteurs européens ont tenté d'exposer avec clarté le mécanisme compliqué de la prosodie arabe, soit en appliquant la méthode arabe ou en s'en inspirant, soit en essayant d'adapter à la prosodie arabe les procédés et la terminologie de la métrique européenne. Guyard, en se servant de la notation musicale, pour représenter les pieds des différents mètres, a eu une idée originale et son ouvrage mérite d'être signalé, entre tous. M. B. en faisant passer, intégralement, dans la langue française, un traité didactique arabe, sur la métrique, en apportant dans sa traduction tous les éclaircissements utiles, en recherchant les vers cités comme exemples, par les commantateurs arabes, dans les différents ouvrages où ils se trouvent mentionnés, et en essayant de les rétablir dans leur pureté originelle, a comblé une importante lacune de cette branche des études arabes ; il n'a pas seulement mis à la portée de tous un traité de métrique arabe, mais a contribué, aussi, à jeter un peu de jour sur les origines encore si confuses pour nous, des mètres arabes et de l'histoire de cette métrique dont C. Brockelmann a pu dire « tant qu'on ne fera pas des recherches exactes sur l'histoire des mètres arabes et sur la manière dont chaque poète les a employés, toute spéculation, sur ce sujet, restera stérile ». (*Geschichte der arabischen Litteratur*, Weimar, 1898, t. I, p. 14).

Les règles de la métrique arabe ne furent établies, semble-t-il, qu'au IIe siècle de l'hégire (M. B., introd. p. v.). Mais, depuis, nombre de traités furent composés, sur cette matière ; plusieurs d'entre eux furent écrits en vers, comme par exemple *la Khazradjyah* (poème de 97 vers sur le mètre t'awil). La composition en vers de traités didactiques, non seulement sur la métrique, mais, sur toutes les branches des études arabes (jurisprudence, grammaire, etc...) ne saurait étonner, dans une société, comme celle des musulmans, où les étudiants doivent apprendre par cœur, des ouvrages entiers, avant même, parfois, de les comprendre. L'élève retient plus facilement des vers, qu'il apprend en chantonnant, qu'un texte de prose ; en outre, la cadence du vers luiindique les omissions de mots et même de voyelles qu'il pourrait faire.

L'auteur de « l'art poétique » arabe dont M. B. a donné la traduction, est connu sous le nom d'**El-Khazradji** [intr. p. vii] (de là le titre d'*El-Khazradjyah* donné à son ouvrage) ; il était andalou, apprit le Qoran en Espagne et continua ses études en Orient, à la Mekke et Alexandrie notamment (**Maggari**, *Analectes*, éd. Leyde, I 590) ; il mourut dans la première moitié du VII[e] siècle de l'hégire (XIII de J.-C.).

Si l'on a peu de renseignements biographiques sur cet auteur, en revanche sa *Khazradjyah* est bien connue dans le monde des savants musulmans et des orientalistes européens. **El-Khazradji**, à l'exemple de tant d'autres musulmans, auteurs de manuels analogues, n'a pas hésité à sacrifier la clarté de l'exposition à la concision du style poussée à l'excès. En outre, pour compléter la mesure de ses vers, l'auteur a dû parfois ajouter des mots quelconques, dépourvus de sens, des chevilles, qui viennent encore accroître la difficulté de l'interprétation. Cette difficulté n'a échappé à aucun de ceux, qui ont eu ce texte entre les mains. D'anciens élèves de la Médersa de Tlemcen, qui ont entendu expliquer *la Khazradjyah*, par leur maître, feu Moulaï-Drìs, se souviennent très bien de la peine que ce savant tlemcennien avait à en saisir le sens, malgré les commentaires dont il disposait et l'auteur de ces lignes a pu, personnellement, apprécier l'obscurité de ce texte, lorsqu'étant étudiant lui-même, il eut à s'en occuper.

Dans son introduction, M. B. rappelle (p. VIII) qu'il n'est pas le premier à aborder la traduction, dans une langue européenne, de ce traité de métrique arabe, et que le texte, accompagné d'une traduction latine et d'un commentaire « souvent aussi obscurs que le texte » a été publié par Guadagnoli en 1642, dans les *Breves arabicæ linguae institutiones*. M. B. passe ensuite en revue (p. VIII–XIII) les 23 commentaires différents de *la Khazradjyah*, en ayant soin de donner une notice biographique de leurs auteurs et d'indiquer les éditions, quand ils ont été publiés, ou, dans le cas contraire, les bibliothèques, où l'on en trouve des manuscrits. Parmi ces commentateurs, relevons le nom (n° 4, p. IX) du célèbre tlemcennien **Ibn Marzoûq el-H'âfidz** (t. 842, f. 1439), de la grande famille des Marâzga encore représentée à Tlemcen par plusieurs membres. Remarquons encore le nom d **El-Qalaçâdi** (n° 6, p. x), un andalou qui passa également par Tlemcen, où il suivit, pendant quelques temps, les cours donnés dans cette ville et mourut en 891/1486. M. B. donne une liste des principaux ouvrages de ce commentateur. Ajoutons qu'El-Qalaçadi est encore l'auteur d'un autre commentaire sur un poème didactique de droit musulman, traitant de la question réputée si difficile des successions. Ce poème sur le mètre radjaz est connu sous le nom d'*Et-Tilimsânîya* du nom de son auteur **Abou Ashâq Ibrâhîm et-**

Tilimsâni(1). Ce dernier commentaire existe en manuscrit à la bibliothèque de la Médersa de Tlemcen (n° 21, f° 243, v° à 301 r°) sous le titre : الغرة الصرية في شرح ارجوزة التلمسانية(2)

Citons encore parmi les commentateurs de *la Khazradjyah* le nom (n° 10 p. xi) d'**Ahmed ben Ali el-Balawi el-Gharnat'i** (t. 938/1531-2) qui étudia longtemps à Tlemcen.

On peut voir, que parmi les commentateurs de *la Khazradjyah*, plusieurs étaient de Tlemcen, où y avaient étudié, à une époque (xve siècle de J.-C.), où les belles lettres étaient en grand renom dans la capitale du Maghrib central. Peut être faut-il penser, qu'à cette époque, dans les médersas de la ville des Beni-Zeiyan, les prédécesseurs de feu Moulaï-Dris dont j'ai parlé plus haut, expliquaient déjà à leurs disciples l'art poétique d'**El-Khazradji** ?

En terminant ces remarques, sur les éditions et commentaires arabes de *la Khazradjiya*, j'ajouterai que la bibliothèque de la Médersa de Tlemcen possède une copie, assez fautive du reste, du poème d'**El-Khazradji** (in Ms. n° 21 f° 227 v° à 230 v°). Cette copie d'une bonne main maghribine, ne renferme que le texte arabe, sans commentaire.

Dans son édition, M. B. a fait suivre le texte de chaque vers (ou groupe de deux vers) de sa traduction française, d'explications, tirées des commentaires arabes et des traités de métrique arabe des auteurs occidentaux. Des notes indiquent les ouvrages dans lesquels chaque point particulier est traité avec détail.

Les 14 premiers vers, qui forment la première partie de l ouvrage (p. 1-16) occupent les pages 2-25 dans le commentaire d'**Ed-Damâmîni** (éd. Qaire 1303 in 4) ; ils traitent des différents pieds et de la quantité de chacun d'eux(3). Ces pieds, et les syllabes qui les

(1) L'auteur de la *Bighîat er-Rowwâd*, consacre quelques lignes à la biographie de ce savant (cf. n° 26 de mon M. S.) il mourut en 697/1297-8 et non en 690/1291 comme l'a dit Bargès. *Compléments de l'Histoire des Beni-Zeiyan*, Paris 1887, 1 vol. in 8° p. 32 (voy. *Bostân*, M. S.).

(2) Selon Bargès, (*Compléments*, p. 30) le titre de ce commentaire, dont un manuscrit est à la Bib. Nationale de Paris (supplém. arabe n° 466), serait « *Monteha el bâny wa Martega el-hâny fy charh Manzoûmah Abi-Ishâq el-Télémcêny* ».

(3) En arabe, la valeur des syllabes est facile à retenir sans qu'il soit nécessaire, comme pour le latin, d'employer le fameux *Thesaurus poeticus*. Les règles ici sont que : 1° toute syllabe formée par une consonne mue, suivie d'une autre consonne sans voyelle ou, suivie de la lettre de prolongation de sa voyelle, est toujours longue ; 2° toute syllabe formée par une consonne mue et seule est une syllabe brève (sauf cependant à la fin des hémistiches où elle peut compter pour longue). Enfin, il faut remarquer (a) qu'un *élif waçla* s'élide toujours, (b) que la consonne *ha*, peut-être comptée pour longue ou pour brève. — On représente dans tous les traités de métrique arabe, les pieds par des paradigmes tirés de فعل ce sont : فعولن (o - -) ; مفاعيلن (o - - -) ; مستفعلن (- - o -) ; etc.

composent, ont reçu des noms empruntés aux diverses parties de la tente arabe (p. 2) ; ils sont ensuite groupés autour de cinq cercles, dans chacun desquels, en partant de tel ou tel pied et en tournant dans un sens déterminé, on obtient la suite des pieds de l'hémistiche d'un vers (1) déterminé.

Les trois vers suivants 15-17 (p. 16-23 et **Ed-Damâmîni** p. 25-28) donnent les noms des mètres et commencent la série des modifications autorisées, des licences poétiques. La copie de la Médersa de Tlemcen (n° 21 f° 228 r°) ajoute *deux* vers 18-19 qui ne sont pas d'**El-Khazradji**. Le premier figure dans le commentaire d'**Ed-Damâmîni** (p. 28) avec une légère variante au commencement : لاول حتمما وابل au lieu de : لاول حتمما نبل ou encore ; وللحجز حتمما وبل **Ed-Damâm.** (signal. p. M. B. p. 22 et n° 3) : le second de ces deux vers est celui que M. B. (p. 23) a relevé dans le *Madjmou 'l-Motoûn*, mais il est toutefois un peu différent, le voici :

وقد جوز الثانى بطي زعيمهم و نهكا بزيغ و هونزر متا اتل

L'auteur étudie ensuite (vers 18-52, p. 23-56 et *Ed-Damâm.* 28-52) les élisions d'une lettre, d'une syllabe, d'un pied, permises par la métrique. Ces licences ne sont pas la moindre des difficultés de la prosadie arabe. Les métriciens ne sont pas tous d'accord sur les cas, dans lesquels le poète peut se permettre ces suppressions. L'un des mérites du traducteur est d'avoir expliqué, plus d'une fois, la raison de ces divergences d'opinion, en montrant que certains d'entre eux ont été enduits en erreur par une leçon erronée des vers choisi comme exemple, pour légitimer telle ou telle licence.

On passe ensuite aux 27 vers (52-79), qui traitent des modifications, que peut subir chacun des quinze mètres fondamentaux de la prosodie arabe (p. 56-124 et **Ed-Damâmîni** p. 52 85). Ces modifications sont nombreuses et parfois si profondes qu'il est bien difficile de retrouver le mètre régulier primitif. **El-Khazradji**, pour cette partie de son art poétique, a composé des vers (52-77), avec des mots mis bout à bout, et dont l'ensemble est dépourvu de sens Dans ces vers, on ne doit retenir que la première lettre du premier mot, qui indique le mètre ; quant aux autres mots, chacun d'eux fait allusion à un vers d'un poète connu, pris comme exemple (ce vers est cité par le commentateur arabe) et dans lequel se trouve la modification permise dans la mesure ; cette modification est ainsi signalée à l'étudiant. Ce moyen mnémotechnique rappelle, assez, celui que nous employions, autrefois au

---

(1) Par suite d'une coquille, on lit *verbe* au l. d. *vers* dans la traduction (p. 15, vers 13)

lycée, pour retenir la suite des chiffres du nombre π ; il consistait à apprendre de mémoire les mots « que j'aime à faire apprendre un nombre utile au sage immortel Archimède, artiste ingénieur..» ; le nombre des lettres de chaque mot représente l'un des chiffres de π. On sait que sans la clé, fournie par le commentaire il serait impossible d'y rien comprendre.

M. B. a eu l'heureuse idée, de résumer ce chapitre difficile, en un tableau (appendice, p. 153-164) contenant pour chaque mètre la série des transformations autorisées, pouvant affecter les différents pieds (représentés par les paradigmes) de chaque hémistiche.

Enfin un dernier chapitre de la Khazradjya (vers 80-94) s'applique à l'étude de la rime. M. B. a rapproché la définition qu'en donne El-Khazradji (p. 80-81) de celle plus exacte d'El-Khalîl.

La rime par *assonance* n'est pas tolérée dans la langue grammaticale.

Les différentes parties (consonnes, voyelles, lettres de prolongation ou lettre *ha*) dont peut se composer la rime, sont ensuite énumérées avec leur nom, l'indication de leur position respective et des exemples à l'appui.

Le vers 92 indique les différentes espèces de rimes.

M. B. a ajouté, a sa traduction, deux index : le premier (p. 165-168) contient les noms des poètes, dont les vers sont cités comme exemples par les commentateurs arabes de la Khazradjyah : le second est un vocabulaire des termes techniques nombreux que renferme le poème d'El-Khazradji.

La haute compétence que le traducteur de la *Khazadjyah* a apportée dans sa tâche difficile, la clarté avec laquelle il a exposé et commenté ce traité de métrique arabe, les comparaisons qu'il a faites avec les autres ouvrages sur la matière, les recherches qu'il s'est imposé pour fixer la véritable leçon des vers nombreux cités comme exemples dans le commentaire, donnent à l'ouvrage, dont on vient de lire l'analyse sommaire, une place d'honneur parmi les publications, si utiles, du Gouvernement général de l'Algérie.

Alfred BEL.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — TOME XXIII
FASCICULE XCVI. — JUILLET A SEPTEMBRE 1903

SOMMAIRE

Avis aux Membres de la Société au sujet du Bulletin, de la Géographie du Maroc et du Compte-rendu du Congrès de Géographie de 1902. (Voir la 2e page de la couverture.)
Émission d'obligations garanties par l'Etat. (Voir la 3e page de la couverture.)

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)
—
1903

AVIS

à MM. les Membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

---

1° BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Sont mis en vente, au prix de **1** fr. chacun, les fascicules disponibles dont les numéros suivent :

Année 1879 : n° 5.
— 1880 : n° 7.
— 1881 : n°s 8 et 9.
— 1882 : n°s 11 et 12.
— 1885 : n°s 26 et 27.
— 1886 : n°s 29, 30 et 31.
— 1887 : n°s 32, 33 et 34.
— 1888 : n° 39.
— 1889 à 1895 : n°s 40 à 67.
— 1886 : n°s 69, 70 et 71.
— 1897 à 1901 : n°s 72 à 89.
— 1902 : n°s 91, 92 et 93.

2° GÉOGRAPHIE DU MAROC

Le Comité de la Société, dans sa séance du 5 janvier 1903, a décidé qu'un exemplaire de la *Géographie du Maroc*, éditée par ses soins, serait offert à chaque membre **payant** de la Société.

Les sociétaires de l'intérieur recevront cet ouvrage contre l'envoi de **1** fr. **10**, montant de l'affranchissement. Ceux habitant Oran pourront le faire prendre chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran.

La *Géographie du Maroc*, est vendue : **5** fr. (**6** fr. par la poste), aux membres **non payant** ainsi qu'aux autres membres de la Société qui demanderaient un 2e exemplaire ; ce prix est resté fixé à **6** fr. (**7** fr par la poste) aux personnes étrangères à la Société.

3° VOLUME du COMPTE-RENDU du CONGRÈS de GÉOGRAPHIE

Le volume du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, tenu à Oran, en avril 1902, est déposé chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran, où les Membres de la Société de Géographie d'Oran, qui faisaient partie de cette association lors du dit Congrès, pourront le faire prendre ou demander à le recevoir en envoyant 0 fr. 75 en timbres poste.

MM. les Membres qui ne faisaient pas partie de la Société à cette époque et qui désireraient posséder cet ouvrage, voudront bien envoyer la somme de 3 fr. 75.

S'adresser pour achat du *Bulletin*, de la *Géographie du Maroc* et du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, à M. Pock, trésorier de la Société, boulevard Malakoff, n° 1.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin

LA MENTALITÉ INDIGÈNE
EN ALGÉRIE

Dès le début de la conquête de l'Algérie, nous avons admis que pour faire accepter d'assez bonne grâce notre domination, nous devions laisser aux musulmans le libre exercice de leur religion. Diverses lois sont venues seulement régler les questions administratives, judiciaires, etc., en tenant compte des mœurs, des coutumes particulières et des textes religieux des Arabes, au fur et à mesure que nous connaissions mieux toutes ces bases de la législation à leur appliquer.

C'était exécuter loyalement le contrat passé, bien que celui-ci ait été dans la suite rompu fréquemment et d'une manière sanglante, par le parti vaincu. Une longue période de paix relative vient de s'écouler, pendant laquelle nous avons suivi les mêmes errements; quels sont les résultats acquis? L'Arabe du Tell a cessé d'être guerrier permanent, il voyage à âne au lieu de chevaucher, il gagne sa vie au moyen d'occupations tranquilles. L'hostilité armée a cessé d'être organisée contre nous, grâce à la présence en Algérie des forces militaires imposantes qui y sont entretenues et aux voies de communications qui, déjà multipliées, permettraient de concentrer rapidement au point voulu les troupes nécessaires contre un foyer insurrectionnel. Pouvons-nous en conclure que la conquête est maintenant assurée? Evidemment oui, mais à une condition formelle, c'est qu'aucune complication extérieure ne vienne distraire les troupes du 19me Corps d'Armée de leur mission. Les événements de 1871, ceux que l'on a « senti possibles » un instant après l'incident de Fashoda, sont pour nous un avertissement sérieux. L'Arabe algérien est individuellement soumis, mais s'il trouve, en bande, une occasion favorable et très sérieuse, il en profitera pour tenter de rendre à l'Islam le sol que nous lui avons pris. Cela, tout le monde le sait, on a pris toutes les précautions militaires pour y parer, le cas échéant, mais qu'a-t-on fait pour essayer de modifier la mentalité indigène à cet égard? A-t-on seulement cherché à connaître les sources qui alimentent ces sentiments d'hostilité

arabe anti-française, toujours vivaces malgré la bienveillance de notre législation algérienne? Quelques arabisants l'ont fait et ils ont trouvé, mais leur faible voix n'a pas réussi à faire école et à persuader. On a cru avoir assez fait en payant en honneurs et en traitements élevés le concours uniquement politique de quelques grands chefs indigènes en notre faveur et en créant un semblant de clergé musulman rétribué. Il est évident que si ces personnages avaient eux-mêmes une mentalité sincèrement pour nous, nous pourrions, étant donné leur influence, espérer voir un jour la masse indigène se rallier franchement à nous et foncer sur l'ennemi commun, fut-il musulman comme elle. C'est là que gît toute la question ; je vais essayer de la développer.

Tout d'abord, en quoi consiste l'influence des grands chefs indigènes? Celle-ci est surtout religieuse et n'est effective au temporel qu'autant que cette première condition est remplie. Nous aurons beau décerner les titres d'agha et de bach-agha à un arabe riche et apte au commandement, son pouvoir sera nul s'il n'est pas de haute naissance et héritier incontesté des droits religieux de ses ancêtres. Pour être de haute naissance, il faut appartenir à l'une des familles issues directement du Prophète, ou des premiers kalifes, ce qui explique la transmission héréditaire des pouvoirs religieux intimement liés aux pouvoirs féodaux. On peut chercher dans les annales de l'Islam, on ne trouvera aucun chef puissant qui n'ait pas rempli ces conditions ; il a pu se glisser des usurpateurs, mais ceux-ci ont dû leurs succès à l'usurpation préalable du titre feudataire sans lequel ils auraient bien vite échoué, ou à la qualité d'envoyé de Dieu qu'ils se sont donnée. En attribuant des honneurs et des traitements aux chefs arabes, nous augmentons à la fois leur puissance temporelle et leur prestige. Toutefois, leurs relations amicales avec les autorités infidèles qui les commandent tendraient plutôt à diminuer leur puissance religieuse, en ce que ces relations sont prêchées contraires aux prescriptions coraniques, mais il leur est facile, s'ils le croient nécessaire, de les présenter à leurs coreligionnaires sous un jour particulier laissant une porte ouverte à l'espoir d'une indépendance ultérieure, en un mot « ils ne peuvent faire autrement pour l'instant, et c'est travailler à la cause de l'Islam que s'incliner en attendant des jours meilleurs ». Nous ne pouvons pas savoir ce qui se dit en dehors des relations

officielles, où l'arabe à notre service est toujours déférent, quelquefois jusqu'à l'humilité ou la bassesse quand il n'a pas à craindre de se compromettre vis-à-vis d'autres musulmans. Il est probable qu'ils cherchent à se relever ensuite à leurs propres yeux quand ils ne sont plus qu'entre eux.

J'ai appris dernièrement un fait relativement récent auquel je n'ai pas assisté, mais dont la véracité ne m'étonnerait nullement: deux chefs arabes très connus se rencontrent ; le premier dit à l'autre, eux seuls en présence. « Les Français continuent à vous combler d'honneurs. » L'autre répond « oui ! en attendant....» et il achève en faisant le geste de tirer un coup de fusil. Ce colloque a été raconté à un ami français par le premier. Que sa divulgation ait été dictée par la jalousie ou même soit mensongère, il y a un fait certain, c'est que la possibilité des coups de fusil est admise par ce chef arabe à l'instigation de l'autre.

Heureusement, les grandes familles indigènes se jalousant plus ou moins et cela les empêchera encore pendant quelque temps de céder au désir de s'unir contre nous Toutefois, a-t-on remarqué que depuis peu il se produit des alliances matrimoniales entre quelques unes de celles de la province d'Oran et que ces unions ont une importance capitale dans les mœurs indigènes? Le fait pour un grand chef de prendre femme dans la famille d'un autre constitue un pacte d'amitié offensif et défensif contre un ennemi commun. Si cela continue, toutes les grandes familles de la province d'Oran seront ainsi alliées et notre sécurité pourra être, en partie sinon entièrement, à la merci du premier mécontent de l'une d'elles. Nous n'avons sans doute aucun moyen d'enrayer ces sortes d'alliances, mais nous devons nous étonner de les voir s'organiser presque simultanément et juste au moment où sont soulevés les incidents de Margueritte, des Oasis Sahariennes, du Maroc et d'Arménie. Sans admettre encore la complicité consciente des contractants, ne sommes nous pas en droit de supposer l'intervention d'un instigateur travaillant dans l'ombre pour créer ici une confédération indigène par la réunion des familles qui constituaient jusqu'à ce jour des çofs séparés n'ayant pas la moindre idée du mot « nation » ? Et quel pourrait être cet instigateur, si ce n'est le chef des Senoussia? Celui-ci, après avoir, à l'exemple du Madhi(1) gagné à l'Islam des peuplades idolâtres

(1) Il s'agit ici du Madhi soudanais vaincu par les Anglais à Khartoum,

du Centre Africain, continue à progresser dans cette voie en répandant partout ses nombreux mokaddem ; d'abord dissident du Sultan turc, il semble avoir composé avec lui et avec ses concurrents les madhistes qui ont probablement suivi la même voie ; son action sur le fanatisme et le rigorisme des uléma de Fez est en train de faire destituer, à son profit peut-être, le Sultan du Maroc trop ami des infidèles, pour le remplacer par un autre qu'il a choisi. En cas de succès, cette tentative peut avoir une répercussion considérable en Algérie en y faisant renaître plus que jamais l'espoir d'une intervention divine. Sans être pessimiste, on « sent » qu'il y a déjà quelque chose, une expectative silencieuse, dans l'Ouest de la province d'Oran, comme pendant la période qui a précédé la bataille d'Isly. Les signes en sont indéfinissables, comme toujours, mais ils ne peuvent échapper à un observateur quelque peu prévenu et au courant des mœurs indigènes. En Tripolitaine, le chef des Senoussia est à peu près le maître, et ce qui prouve bien qu'il accepte la suzeraineté du Sultan turc, c'est qu'il a comme garde, dans son repaire du Centre Africain[1], des réguliers du Bey de Tripoli, vassal lui-même du Sultan. Enfin, les Tedjinia, nos amis sincères je crois en Algérie, sont là-bas nos ennemis. N'y a-t-il pas là des signes très sérieux d'un vaste complot islamique, sinon organisé, du moins en voie de formation contre nous. Il est encore temps, sans doute de l'enrayer, dans le Centre Africain par certaines mesures qui ne sont pas de ma compétence, et ici par d'autres que je demande à exposer et qui sont indépendantes des moyens politiques.

Il se trouve des écrivains, même algériens, que leurs études ou leur situation ont mis à même de se croire très au courant de la mentalité indigène, et qui n'accordent qu'une influence minime à la question religieuse pour l'éventualité d'une insurrection algérienne. Quelques-uns ont essayé de prouver l'inanité des craintes formulées à ce sujet et en ont conclu que nous devions continuer à accorder toute liberté aux sectes et aux agents religieux, existants ou à venir, sans presque nous en occuper. Des arguments historiques invoqués à l'appui de cette thèse ont pu sembler probants, parce qu'ils s'arrêtent

(1) A Gourro, dans le Borkou, au N.-E. du lac Tchad. — De là il entretien le fanatisme des Ouadaïens contre nous au Chari et au Kanem, en attendant mieux.

aux grandes lignes de l'histoire, aux faits officiels. En matière arabe, il faut chercher plus loin, et surtout plus bas, et tabler sur des renseignements les plus divers, les plus étranges souvent, pour trouver les véritables causes des faits importants. De même, si l'ont veut pressentir des événements graves, des menées insurrectionnelles par exemple, ce ne seront que rarement des faits décisifs qui signaleront le mouvement, mais seulement des nuances, si légères souvent que l'observateur même convaincu ne trouverait rien pour prouver ses appréhensions. Il s'est fait une conviction personnelle, mais il ne peut pas la faire partager à ceux qui n'ont pas observé comme lui. Aussi, avons nous été fréquemment surpris par des débuts d'insurrection faute de signes assez probants pour faire accepter par l'autorité supérieure les craintes formulées à ce sujet par les services de renseignements. Je ne discuterai pas par l'énoncé de faits, ce courant d'idées émises au sujet des insurrections passées ; il faudrait pour cela reprendre, avec peu de chances d'y trouver les arguments nécessaires, une enquête détaillée auprès des vieux arabes de l'époque, à la condition encore qu'ils veuillent bien répondre franchement (et j'en doute) aux questions qui leur seraient posées. Les secrets arabes, les petits « potins » eux-mêmes sont beaucoup mieux gardés que les nôtres. Grâce aux lettres particulières, aux mémoires de nos personnages politiques ou militaires, nous avons pu, depuis une trentaine d'années, reconstituer un certain nombre de faits historiques que les contemporains avaient ignorés ou vus sous un jour différent du véritable. Nous ne disposons pas des mêmes éléments chez les arabes, ou s'ils en ont, ils les tiennent cachés, et leur langue sait mentir ou se taire en se retranchant derrière le sempiternel *ma narfche* (je ne sais pas).

Si au lieu d'attendre la fin d'une insurrection pour en rechercher les causes, nous avions adopté la règle de rechercher les causes qui pourraient bien produire une insurrection, je crois pouvoir affirmer qu'on aurait toujours trouvé la prédominance de la question religieuse. Que cette dernière ait toujours été sincère, je me garderai bien de le supposer, mais elle a toujours été l'argument frapprant destiné à convaincre les tièdes et les ignorants, au nom des versets les plus impératifs du Coran pour la chasse aux infidèles.

Nous implantons le drapeau français sur la côte algérienne au milieu d'un peuple qui depuis 600 ans est entièrement

soumis à l'Islam ; le seul évangile de l'islam, le « Livre des livres », « le Livre Evident », c'est le Coran, dans lequel Mohammed a introduit tout ce que sa vaste imagination a pu trouver pour pousser à la haine et au massacre des infidèles, et on veut prétendre que du jour au lendemain, parce que nous avons débarqué à Sidi-Ferruch, ces bons musulmans ont fait table rase de ces prescriptions coraniques ? Ce sont les maladresses de nos généraux, des gouvernements, les lacunes de notre législation, etc., qui ont été les seules causes des luttes sanglantes en Algérie ? Je ne pousserai pas plus loin la discussion, il me semble que ces arguments sont tout au moins aussi péremptoires que ceux que je prétends combattre.

A ceux qui voudraient les vérifier, je me contenterai de dire : « Lisez le Coran et ses commentaires reconnus par l'Islam, non pas superficiellement, mais très attentivement car ils sont souvent confus ou allégoriques ; faites des rapprochements avec ce que les circonstances de la vie courante vous permettent de voir et surtout d'entendre de la vie arabe dans divers milieux. Vous reconnaitrez bien vite que le Coran n'a rien perdu de sa puissance et que ses dangers pour nous, s'ils s'assoupissent quelquefois, sont susceptibles d'un réveil sanglant dans la masse indigène. »

Mohammed, quand il a conçu et prêché, adaptait surtout ces prescriptions guerrières aux besoins de l'époque ; il lui fallait, tout au moins dans les débuts, combattre les infidèles les armes à la main plutôt que par la prédication ; il ne pouvait donc pas *alors*, même s'il y a songé, admettre et surtout enseigner que dans les siècles futurs il serait possible de diminuer la rigueur de ses ordres. Nous verrons cependant plus loin que le Coran renferme un précepte à cet égard, mais sous forme problématique et qui a dû être révélé peu avant la mort du Prophète, mais ses continuateurs se sont bien gardés d'envisager eux-mêmes cette éventualité bienveillante, ne voulant pas perdre les moyens coraniques d'agir à leur gré sur la masse musulmane, soit pour l'intérêt de l'Islam, soit simplement pour celui de leurs aspirations temporelles.

Ici, il faut dire les choses franchement. Pourrait-on citer parmi les chefs religieux arabes qui ont passé ou passent actuellement pour les plus dévoués à la cause française, un seul qui ait osé prêcher sincèrement et publiquement l'atténuations du Coran, à notre égard ? En est-il même qui se

risquent à invoquer seulement devant leurs coreligionnaires les quelques passages du Coran favorables aux chrétiens ? Quelques indigènes lettrés du Tell, frottés à notre civilisation, auraient, je le crois, la bonne foi de n'y voir aucun mal, mais les autres, ceux précisément qu'il faudrait convaincre et chez qui les marabouts ignorants, gardiens farouches du Coran, entretiennent le rigorisme le plus étroit, les autres, dis-je, c'est-à-dire la grosse majorité, les traiteraient de renégats et cesseraient peut-être de leur obéir Exemple : le Sultan du Maroc, renié actuellement par son peuple à l'appel d'un rénovateur puritain, non pas seulement pour avoir voulu adoucir les relations entre les infidèles et ses sujets musulmans, mais surtout pour avoir violé le verset 130 de la sourate 21 : *Ne porte point les yeux sur les divers biens dont nous (Dieu) les faisons jouir, sur le clinquant de ce monde que nous leur donnons pour les éprouver*, et le verset 114 de la sourate 3 : *O croyants ! Ne formez de liaisons intimes qu'entre vous. Les infidèles ne manqueront pas de vous corrompre ; ils désirent votre perte, leur haine perce dans leurs paroles, mais ce que leurs cœurs recèlent est pire encore.*

Il est évident que cette violation commise par le Sultan marocain, la plus haute autorité de l'Islam, puisque descendant direct et indiscuté du Prophète il donne l'investiture même au Sultan turc, doit gêner singulièrement la combinaison Senoussiste. On emploie donc un moyen radical : lui substituer un autre et donner la suzeraineté, provisoirement tout au moins, au sultan de Turquie resté pur croyant malgré qu'il tolère chez lui quelque peu de la civilisation abhorrée reprochée à son rival.

La longue période des luttes entre les dynasties musulmanes du Nord de l'Afrique a fourni une foule d'exemples analogues, car toutes ces luttes avaient pour prétexte la nécessité de réformes religieuses, bien que le but véritable des chefs assaillants eût été le plus souvent le désir de chasser les occupants pour prendre leur place.

En un mot, que la guerre ait sévi entre musulmans ou entre chrétiens et musulmans, le grand levier pour mobiliser les masses armées arabes a toujours été la religion ; contre les chrétiens, c'était le *djïhad*, la guerre sainte, œuvre la plus louable selon le Coran.

Du fait que les musulmans ont cessé depuis longtemps de

chercher a étendre leur religion ailleurs que chez les idolâtres, avons-nous le droit de conclure qu'ils ont renoncé à tout désir d'expulser les infidèles des pays précédemment soumis à l'Islam ? Là, il se sont inclinés devant la force brutale et se sont résignés, pour l'instant, à accepter la domination des infidèles, ainsi que le Coran le leur a permis, sans s'exiler, quand ils y sont contraints. Si le fondateur de la secte des Senoussia, parti des environs de Mostaganem vers la fin de l'occupation turque, n'avait pas précédé la pénétration européenne dans le centre africain, celle-ci aurait pu lui barrer complètement toute propagande, mais il est trop tard maintenant car la puissance de cette secte est devenue formidable et c'est elle au contraire qui nous enserre et elle continue à s'étendre. Les officiers et autres fonctionnaires qui reviennent du Soudan central et qui ont tenu à se renseigner là-bas sur les agissements senoussistes, sont unanimes à les considérer comme un très grand péril pour les possessions européennes en Afrique. L'explorateur Gentil, qui, secondé par une poignée de troupes, vient de conquérir à la France toute la région du Chari, a le premier formellement signalé ce nouveau péril[1]. Ses successeurs dans la région et les faits eux-mêmes sont venus le confirmer. Je ne puis mieux faire que citer ce passage magistral d'une publication parue en 1902 dans la *Revue du Cercle Militaire* et dûe à la plume du capitaine de Lamothe qui faisait partie de la deuxième mission Gentil au Chari :

« L'Islam a fait faire à toutes les populations (du centre « africain) un progrès immense. Il se développe aveç la plus « grande rapidité. Mais il est pour nous un danger sérieux : « jamais un musulman n'acceptera sans arrière-pensée la « domination chrétienne et cette vérité apparait d'autant plus « certaine au centre de l'Afrique, que l'influence du Cheikh « Si-el-Madhi-ben-Es-Senoussi y est plus considérable. A la « différence des autres confréries musulmanes, qui ne mêlent « à leur idéal religieux que des préoccupations de politique « locale, celle-ci a des rêves panislamistes. Elle veut et pour- « suit avant tout l'expulsion de l'infidèle du Dar-el-Islam et « depuis longtemps elle prépare tout dans ce but. L'influence

(1) Voir son livre si intéressant et écrit avec la plus grande sincérité : La chûte de l'Empire de Rabah publié en 1902, et celui de Duveyrier : Exploration du Sahara, qui déjà en 1884 dénonçait les agissements Senoussistes au Nord de l'Afrique.

« de son chef s'étend partout. Le jour où il croira le moment « venu, il donnera le signal ; alors paraîtra le « Moulay Sahaa », « le maître de l'heure, le Madhi, que des mers de Chine à « l'Atlantique tout croyant attend, et alors éclatera une insur- « rection formidable qui entraînera les timides et les hésitants, « remuera profondément le monde musulman, soulèvera ses « masses fanatisées et mettra en péril les dominations euro- « péennes, aussi bien au Soudan qu'en Algérie ou en Egypte. « France, Angleterre, Allemagne, pour ne citer que les trois « grandes puissances qui, en Afrique, ont violé la terre du « Prophète, sont également menacées. Souhaitons qu'entre « elles une entente s'établisse pour combattre, chacun dans « sa sphère, l'ennemi commun, entraver sa propagande et « prévenir si possible le danger peut-être prochain. »

Il est difficile de dire exactement jusqu'à quel point les théories des Senoussia ont été accueillies dans le Tell algérien, mais il y a un fait certain, quoi qu'en disent certains optimistes, c'est que dans de nombreux milieux indigènes de la province d'Oran se trouvent des *mokaddem et des khouan* (prédicateurs et adeptes) qui sont peu connus ; à Tlemcen, foyer de littérature arabe et de rigorisme religieux, il y en a plus que partout ailleurs. Quant aux tribus du Sahara et du Sud marocain, on ne peut guère avoir de doute sur leur entente avec les Senoussia, étant donné les conditions si favorables qu'elles offrent à l'affiliation. Restées guerrières, peu frottées à nous, soumises depuis peu ou encore ennemies, elles ont dû être les premières a accepter l'idée d'une association capable de chasser un jour l'infidèle (1).

(1) L'explorateur Duveyrier a donné des preuves irréfutables de ces affiliations. Bou-Amama, bien qu'ayant fondé un ordre issu de celui des Oulad-Sidi-Cheikh est en même temps un prédicateur fervent du Senoussisme. Il faut en effet savoir que contrairement à la règle des divers confréries musulmanes, Senoussi laisse aux adeptes de chacune d'elles la faculté d'y rester fidèles tout en entrant dans la sienne, ils ajoutent simplement aux prières de leur chapelet particulier celle du rite senoussi. Telle est l'innovation qui lui permet de rallier à lui toutes les confréries qui sans cela formeraient autant de chapelles dont nul ne peut sortir sans être renégat. Elle permet en outre à tout affiliè de garder son secret ; aux yeux des autres, il est Darkaoui, Aïssaoui, Tedjini, etc., mais on ignore qu'il est Senoussi. Par ce lien mystérieux, elle a donc réalisé la confédération mondiale de l'islamisme tout en respectant les sentiments et les intérêts particuliers de chacun. Un seul doit en pâtir : l'infidèle ; d'après Senoussi, il est défendu au musulman de lui parler, de le saluer et d'être à ses gages ; l'infidèle doit se convertir ou payer le tribut, si non il faut le piller et le tuer, quant au musulman, il a aussi sa part d'exigences : prohibition du luxe dans le vêtement, de toute

Dans le Tell, il est heureusement quelques éléments sur lesquels nous pouvons peut-être compter, parce qu'ils ont acquis une situation matérielle à laquelle il leur serait dûr de renoncer, même pour « marcher dans le sentier de Dieu ». Il y a d'abord les indigènes possesseurs personnels de propriétés étendues ou seulement suffisantes pour leurs besoins, puis les fonctionnaires jouissant d'un traitement, les autres gens établis et qui gagnent leur vie dans les villes, les retraités militaires, et enfin les tièdes qui ont trouvé dans la vie en commun avec les infidèles des satisfactions terrestres préférables à celles de la vie arabe et ne les empêchant pas cependant d'espérer obtenir dans la vie future celles promises par Mohammed. Tous ces éléments ne constituent pas, il est vrai, une majorité, mais seulement un noyau plus intelligent que la masse et capable de maintenir celle-ci si nous travaillons quelque peu à le fortifier.

Si j'ai réussi à convaincre du péril qui nous menace, on reconnaîtra sans doute l'utilité de rechercher comment nous pourrions essayer de contrebattre la propagande anti-infidèle sans violer nos engagements, et de créer en même temps chez nos indigènes une mentalité plus conforme à la civilisation dont ils ne peuvent plus fuir le voisinage. Le progrès social a envahi matériellement les coins les plus reculés du monde, y compris le monde musulman; les Arabes du désert, malgré le dédain qu'ils affichent pour les « inventions diaboliques des infidèles », ne répugnent pas à employer pour leur usage personnel certains objets de fabrication européenne qu'ils trouvent commodes ; d'autres, plus rapprochés de nous, utilisent volontiers le chemin de fer, la voiture, voir même la bicyclette, emploient nos outils et nos procédés pour leurs travaux et consomment parmi nos produits tout ce qui est

---

boisson fermentée, du tabac et du café. Le Sultan, Khalifa de Dieu sur la terre, perd tout droits à l'obéissance de ses sujets temporels et au respect des musulmans quand il s'écarte des prescriptions de la foi telles que les a interprêtées et dévelopées la confrérie de Senoussi. Il serait puéril quand on sait cela, de nier la participation, l'initiative même de cette confrérie dans les troubles actuels du Maroc dont le Sultan est le "Khalifa de Dieu sur la terre", ainsi que dans la situation que nous avons à supporter aux environs de Figuig (fin mai 1903). Rappelons-nous la campagne entreprise en 1861 par les premiers Senoussia, qui a tant agité tout le Sahara algérien et à laquelle nous n'avons mis fin qu'en capturant Mohamed ben Abdellah, notre ancien Khalifa de Tlemcen destitué et rallié par espoir de vengeance contre nous au fondateur de la secte. Les Senoussia n'en étaient qu'à leurs débuts et ils ont considérablement progressé depuis cette époque.

susceptible d'améliorer l'existence sans violer les défenses spécialement visées dans le Coran. D'autres même plus avancés violent sans vergogne ces défenses, mais ce n'est pas à ceux-là qu'il conviendrait de donner un brevet d'honnêteté. Il ne faudrait pas conclure que cela est devenu pour eux une nécessité, et que tous éprouveraient une grosse privation en y renonçant brusquement; ce serait connaitre peu la puissance du fatalisme qui domine tous leurs sentiments. Voyez un saharien ayant quelques ressources voyager dans le Tell : il profite de tout le bien-être qui lui semble licite et quand il rentre au désert, il reprend tranquillement, sans regrets, la vie plutôt misérable qu'il avait quittée momentanément. J'ai eu l'occasion de rencontrer à Igli, dans le Sahara Oranais, un indigène qui avait émigré de la région dans son bas-âge pour grandir à Tlemcen chez des parents jardiniers. A la mort de son père, survenue quand lui-même avait déjà 35 à 40 ans, apprenant que sa famille avait besoin de ses bras au Sahara, il l'a rejointe. Je lui demandai comment il avait pu quitter les frais ombrages, les jardins arrosés d'eau courante (un des délices que tout bon croyant doit trouver au paradis), les cafés maures, les femmes galantes, etc., qui font de Tlemcen, pour les indigènes, une ville de choix, et s'il n'avait jamais regretté son existence antérieure. Il m'a répondu tout simplement : « *ach andi fih* ! (cela m'est égal), l'arabe est bien partout ».

On trouverait peu d'Européens qui, ayant comme cet arabe perdu tout espoir de recouvrer les agréments d'années bien vécues, pourraient afficher sincèrement un pareil « je m'enfichisme ». Pour accepter un tel renoncement sans l'ombre d'un regret, il faut que la créature humaine soit inspirée par un idéal puissant, religion, patriotisme, dévouement familial, folie scientifique ou tout autre sentiment analogue. Chez l'arabe, il n'en est qu'un seul, la religion, qui lui enseigne le fatalisme : (Sourate 17, verset 14). *Nous* (Dieu) *avons attaché au cou de chaque homme un oiseau* (sa destinée.)

Ne voyons-nous pas fréquemment des personnalités arabes, qui ayant donné pendant de longues années les preuves d'une assimilation presque complète à nos mœurs sont tout à coup rentrés entièrement dans la vie arabe? Voyez de même nos libérés et nos retraités militaires ; dès qu'ils sont rendus à la vie civile, ils reviennent d'autant plus vite au rigorisme musulman qu'ils sont alors plus âgés. Mais il faut chercher

ailleurs que dans la religion « personnelle » l'explication du fait. Celui qui sert dans notre armée est considéré par les sectateurs fervents comme sorti de l'état de grâce; quelques-uns de ceux-ci prononcent même le mot « renégat ». Tant qu'il est lié au service, sa famille, ses amis civils, acceptent bon gré, mal gré, la situation, en profitant même pour en tirer quelques bénéfices matériels, mais dès que ses obligations militaires ont cessé, commence un siège en règle contre la mentalité de tolérance qu'il a acquise dans l'armée. Ce serait une honte pour le douar, pour la famille, pour la confrérie, de voir cet aîné, chef de famille souvent, conserver les idées contractées au milieu des infidèles qui l'ont fait sortir du sentier de Dieu ! Ces mêmes infidèles lui servent, en échange de ses services, une pension qui profite à tous, mais comme nous nous sommes engagés à la lui payer jusqu'à sa mort, on ne risque rien à en refaire un vrai croyant, donc un ennemi de la France. On n'ira pas jusqu'à l'obliger à se faire chef de bande contre nous, ce serait risquer trop gros, mais il suffira que par une vie exemplaire, il rachète le passé aux yeux des ces coreligionnaires.

Je ferai remarquer en passant combien cette mentalité est encore peu susceptible d'encourager certain projet d'armée de réserve indigène en Algérie.

La naturalisation individuelle des indigènes jouit d'une considération encore moindre que celle de l'état militaire ; c'est un acte à peu près définitif d'apostasie(1). A la vérité, elle n'est guère demandée en connaissance de cause que par des intrigants ayant soif d'honneurs ou d'avantages matériels ou par des militaires desquels nous avons le tort de l'exiger pour obtenir certains droits. Si tous les indigènes la demandaient individuellement avec les droits qu'elle confère, nous serions pris à notre propre piège car leur nombre noierait le petit noyau de population non musulmane. L'accord de cette faveur en bloc aux Israëlites, qu'ils considèrent comme une race très inférieure, n'a pas peu contribué à la leur rendre peu désirable. Il est trop tard maintenant pour y revenir à moins de trouver une combinaison qui en supprime le caractère d'apostasie, ne

(1) La partie du Code musulman, dont l'application en Algérie a été supprimée par l'Ordonnance du 28 février 1841, qui a déféré aux seuls tribunaux français tous les crimes et délits prévus par notre Code Pénal, punissait de mort l'apostasie parce qu'elle avait un caractère politique autant que religieux.

soit pas un danger pour la suprématie de l'élément européen, et distingue l'indigène naturalisé de l'israélite en rehaussant la considération du premier. J'avoue que cela est bien difficile à résoudre, mais il est regrettable que nous n'ayons pas à notre disposition un acte similaire engageant des indigènes vis-à-vis de nous sans froisser leurs convictions religieuses ou sociales, jusqu'au jour où ils comprendraient le non fondé de celles-ci. On ne se lasse pas cependant de rechercher par quels moyens on pourrait tenter d'engager les indigènes dans la voie de l'assimilation, mais il y a, chez la plupart des promoteurs d'idées, un oubli des plus graves quant au point de départ de leur discussion, c'est l'étude préalable du Coran et de ses commentaires et l'examen approfondi de leur influence sur la mentalité arabe. Cette étude est évidemment aride et demande un travail considérable pour procurer les connaissances nécessaires à une discussion basée là-dessus. On se contente quelquefois de lire rapidement une traduction, ou seulement de consulter un *taleb* qui raconte, avec force omissions polies, le peu qu'il en sait. D'autres fois, on part du principe archi-faux que tout cela est inutile, le Coran, la religion même en général n'étant pour rien dans les questions sociales de l'Algérie ; à peine faudrait-il tenir compte de certaines particularité de mœurs ! A ceux qui pensent ainsi et qui sont, sans s'en douter, les pires ennemis d'une solution qu'ils cherchent sincèrement, je vais présenter une analyse aussi succincte que possible des principales prescriptions coraniques utiles à connaître pour comprendre quelles barrières elles opposent à une entente complète entre l'arabe et l'infidèle.

Le Coran n'est pas cependant, comme on le croit souvent, le Code unique civil et religieux des Arabes, mais il est la base de leurs lois et de leurs mœurs. Ce sont les khalifes successeurs de Mohammed qui ont consacré définitives et seules d'autorité divine les quatre interprétations admises par les rites : malékite, hanifite, banbalite et chafaïte, pour mettre fin aux controverses qui menaçaient de détruire tout l'édifice. Les compagnons survivants de Mohammed n'étaient plus là, en effet, pour donner les avis qui avaient permis au khalife Abou-Bekr et aux suivants, de rédiger le Coran conformément aux paroles du Prophète illettré. Ces interprétations ont apporté quelques adoucissements aux rigueurs de certains versets coraniques contre les infidèles, mais elles ne sont que

peu entrées dans l'esprit de la masse ignorante musulmane, parce que l'enseignement qu'on lui fait de sa religion consiste en un seul : le Coran dans toute sa brutalité.

Au XIVe siècle de notre ère, Sidi-Khalil réunit en un seul livre, tous les éléments épars du rite malékite, sous la forme d'un Code, qui régit depuis cette époque, la majorité des musulmans de l'Afrique du Nord. Les M'zab'ites cependant suivent le rite banbalite.

A se contenter d'observer les Arabes dans la vie courante, on n'apprend que bien peu à savoir ce qu'ils pensent ; il y a une foule de sujets, les plus importants pour nous, qu'ils éludent adroitement, quand leur indépendance vis-à-vis de leur interlocuteur le leur permet, où sur lesquels ils mentent quand la situation d'inférieur hiérarchique les oblige à répondre. Le colon, le fonctionnaire, tout européen qui vit journellement avec eux et se borne à cette observation, croit sincèrement connaître leur mentalité ; en réalité, il n'est au courant que de leurs coutumes, de leurs aptitudes et de leurs défauts. Pendant quinze ans de cette vie, j'ai eu la même illusion ; il m'a fallu étudier le Coran et ce qui s'y rapporte, puis faire de nombreuses observations comparées, tant sur le vif que d'après des récits dignes de foi, pour m'ouvrir les yeux sur l'erreur dans laquelle je me trouvais. En tous lieux, en toutes circonstances, on découvre la même puissance suggestive, le Coran, plus ou moins compris, souvent faussé, mais toujours admis comme règle de conduite vis-à-vis de nous.

Dans nos relations avec les peuples qui ont comme nous une civilisation avancée, il est permis de laisser à l'arrière-plan la question des nuances religieuses ; mais quand il s'agit d'un peuple musulman, il doit en être autrement, puisque la religion est pour lui le pivot de tous ses actes personnels ou sociaux. Nous l'avions compris dans l'application la plus large, en 1830, en édictant l'article suivant dans la transaction convenue après la prise d'Alger : « L'exercice de la religion mahométane restera libre. La liberté des habitants de toutes les classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte. Leurs femmes seront respectées ». (Paragraphe 5 de la convention du 5 juillet 1830 entre le général en chef de l'Armée française et Son Altesse le dey d'Alger).

Nous savions très bien qu'imposer aux musulmans la

religion du vainqueur aurait été, à l'époque, une exigence que le peu d'enthousiasme soulevé en France par notre nouvelle conquête, ne permettait pas de soutenir par les armes. C'était d'ailleurs rendre des points à la formule que les Arabes avaient employée lorsqu'ils étaient venus s'emparer du Bas-Empire : « Embrassez l'islamisme ou soumettez-vous ». Nous nous sommes contentés de la soumission sans même prévoir la possibilité de l'abjuration religieuse. M. Seignette, dans son introduction à la traduction du « Code musulman » de Sidi-Khalil affirme que l'islamisme a toujours respecté la religion du vaincu chrétien ayant consenti à payer le tribut de soumission ; ce fut vrai, sans doute après que Mohammed eût imposé la sienne à un noyau suffisamment fort. Je veux bien admettre que la mise à mort des réfractaires n'a pas constitué des massacres assez importants pour être rapportés dans l'histoire, mais s'il n'y en a eu aucun, on est en droit de se demander à quoi rimaient les versets sanguinaires qu'on lira plus loin. D'autre part, si les musulmans ont réellement fait preuve en tout temps de tolérance vis-à-vis des religions infidèles, on doit s'étonner doublement de les avoir vus, dans l'affaire de Margueritte, imposer la formule coranique aux prisonniers sous peine de mort. Enfin, je crois avoir trouvé dans la région d'Igli des sérieux vestiges de la conversion forcée des Berbères chrétiens (1). Nous n'avons nullement besoin de recourir à cet antique moyen, digne des temps barbares, pour consolider notre domination en Afrique, mais il importe de faire admettre aux musulmans soumis à la France une certaine tolérance que le Coran lui-même prévoit à notre égard, mais qu'on se garde bien de leur enseigner. Je n'affirme pas que nous y arriverons, mais comme nous n'avons jamais rien tenté dans ce sens par des moyens directs, personne n'a le droit d'en préjuger dans le sens défavorable. Par des procédés administratifs et législatifs appropriés, on peut, entre peuples civilisés et de même religion générale, gagner de la part du vaincu l'oubli d'abord, puis la sympathie. Avec les musulmans, cette tactique ne donnera jamais un résultat appréciable, si elle n'est secondée par un troisième élément que je crois « essayable » sinon possible : l'amodiation de sa religion au degré de civilisation du vainqueur. Ceci ne veut

(1) *Zousfana-Guir-Saoura*, par l'auteur (*Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1902).

pas dire : assimilation, et encore moins civilisation, conséquences désirables cependant de ces trois actions sagement combinées ; nous savons tous, en effet, que les Arabes ont à peine abordé cette voie ; nous en sommes extrêmement loin. Contentons-nous d'abord d'un but plus modeste : la tolérance vis-à-vis de nous.

Puisqu'il s'agit d'entamer un combat (tout pacifique, il est vrai), contre l'intolérance musulmane, appliquons les règles de l'art militaire : reconnaissance, dans la position ennemie, des points forts et des points faibles, d'où découlera le point d'attaque. Je n'envisagerai pas l'éventualité de la poursuite, trop heureux si nous arrivons ainsi à enlever la position et à nous y maintenir. La poursuite sera le secret de l'avenir qu'auront à rechercher les générations futures, mais bien longtemps après nous.

Tout d'abord, quelles sont les différences entre le dogme créé par Mohammed et ceux qu'il a voulu combattre ? Le Coran, dans la sourate (chapitre) 3, les établit nettement par les versets numérotés de 57 à 74. On peut les résumer comme il suit :

1° Il y a trois sortes d'ennemis de l'Islam, les Idolâtres, les Juifs et les Chrétiens. Les Idolâtres sont ceux qui n'ont jamais « reçu les Ecritures », c'est-à-dire qui n'ont écouté la voix d'aucun des envoyés précédents de Dieu. Les Juifs ont reçu seulement une partie des Ecritures, les Chrétiens ont reçu les Ecritures, puisqu'ils ont écouté la voix d'Aïssa (Jésus) reconnu par Mohammed comme ayant été le dernier prophète avant lui. Il s'ensuit que les Chrétiens sont plus près de l'Islam que les deux autres catégories ; toutefois, avec un peu de mauvaise foi, il est toujours facile de les compter comme Idolâtres puisqu'ils adorent des statues représentant Dieu ou ses associés et que les musulmans appellent des « idoles ».

2° La religion musulmane n'admet que Dieu unique, sans aucun intermédiaire ni associé, Jésus-Christ, Mohammed lui-même n'ont été que les prophètes-hommes ; le Saint-Esprit n'est autre que l'ange Gabriel (Ebril) chargé de missions par Dieu, mais comme tous les autres anges, les démons, et les génies qui accompagnent chaque être humain pour enregistrer ses actions sur le « livre évident », il ourra à la fin du monde pour subir la règle commune du Jugement dernier ; la mère de Jésus n'est qu'une femme comme les autres, mais on lui

accorde l'Immaculée Conception par l'intermédaire de l'ange Gabriel qui lui a soufflé sur la poitrine en lui apparaissant. Les animaux eux mêmes comparaîtront au Jugement dernier pour y rendre compte de leurs actions.

Tous les prophètes admis d'abord par les Juifs, puis par les Chrétiens, sont reconnus par Mohammed; ses récits bibliques, bien qu'erronés, se rapprochent assez du christianisme, et il veut non seulement que la qualité d'envoyé de Dieu en ce qui le concerne soit un article de foi, mais encore être celui qui a créé la religion définitive voulue par Dieu et n'avoir aucun successeur. Aussi la formule de l'Islam (*la chehada)* est-elle: *La illaha ila Allah ou Mohammed rsoul Allah* ; mot à mot : pas de divinité que Dieu et Mohammed envoyé de Dieu.

Il se peut que Dieu désigne encore des envoyés, mai ils ne seront pas prophètes, leur rôle se bornera à exercer sur la terre une mission en faveur de l'Islam. C'est l'un de ces envoyés que tout bon musulman attend pour se débarrasser de la domination des infidèles sur le dar-el-islam (sol de l'Islam), il sera le mouley-saâ (maître de l'heure) ; si l'un ne réussit pas il en viendra d'autres. Nous avons donc deux grands principes religieux différents de ceux de la religion musulmane : notre Dieu, aux yeux de l'Islam, ayant des associés pour la prière n'est pas Dieu unique, nous ne reconnaissons pas Mohammed comme prophète. Cela seul aurait dû suffire à nos missionnaires pour comprendre qu'ils chercheraient en vain à faire des conversions chez les mulsumans ; on peut convertir un être humain à une religion nouvelle et peu différente, mais on se heurte à des difficultés presque insurmontables quand on veut ramener à une religion antérieure un croyant d'une religion plus récente surtout quand celle-ci a sû donner à ses adeptes la certitude absolue de son immense supériorité sur les précédentes dont elle déclare dérouler cependant. Cette conversion serait pour eux une reculade à laquelle ils préfèreraient peut-être l'athéisme. Le rôle bien compris des missionnaires et des peuples chrétiens en général aurait dû se borner à convertir les idolâtres pour barrer le chemin à l'Islam partout où il n'avait pas encore pénétré.

Mohammed, en choisissant la guerre comme moyen d'établir et de répandre, de son vivant du moins, la religion nouvelle, a montré qu'il avait de ses concitoyens une connaissance bien supérieure à celle qu'avait Jésus-Christ préchant au contraire

aux siens la douceur et la persuasion. Son paradis, où l'élu trouvera quintessenciées les jouissances terrestres, la verdure, l'eau courante, les boissons fraîches, les femmes toujours jeunes et toujours vierges, les sièges élevés recouverts de tapis magnifiques, etc., est autrement conçu pour frapper l'imagination d'un mortel que celui de Jésus-Christ où les jouissances se contenteront d'être spirituelles et éthérées. Allez dire à un musulman que la vie éternelle, s'il se fait chrétien, lui réserve seulement ces récompenses ! Quelle diminution de ses aspirations antérieures ! Il faut donc que les peuples régis par le christianisme, quelle qu'en soit la forme, se résignent à accepter les musulmans sans autre conception que : 1° barrer le chemin à son prosélytisme dans les contrées encore vierges; 2° tenter, là où ils sont en contact avec eux, de ramener leur mentalité à une plus juste aménité vis-à-vis de ceux qui ne partagent pas leurs convictions sur Dieu, sur Mohammed ou sur la religion en général.

Voyons maintenant ce que Mohammed a pensé des infidèles et comment il a ordonné, dans le Coran, de les soumettre aux musulmans. Je suivrai l'ordre des chapitres de la traduction donnée par Kasimirski et citerai le texte même des versets en y ajoutant les commentaires acceptés en Algérie et en appelant l'attention sur certaines observations qui en découlent. Ce qui fait la force de ces versets, c'est que Mohammed affirme (de bonne foi, disent les historiens) et a réussi à faire admettre que le texte littéral lui a été dicté par Dieu lui-même au fur et à mesure de l'établissement du dogme.

SOURATE 2

Verset 187. — *Tuez-les partout où vous les trouverez et chassez-les d'où ils vous auront chassés.*

Verset 189. — *Combattez-les jusqu'à ce que vous n'ayiez point à craindre la tentation et que tout culte soit celui de Dieu unique.*

Ces deux versets visaient alors plus spécialement les idolâtres contre lesquelles Mohammed avaient à combattre à la Mecque, mais ils laissent une telle latitude d'interprétation qu'ils expliquent comment les musulmans se sont toujours cru libres de tout engagement de fidélité envers les peuples d'une autre religion quand ils ont jugé les circonstances favo-

rables pour reprendre des pays échappés à leur domination, même quand on ne les en avait pas chassés. (C'est le cas de l'Algérie).

SOURATE 3

Verset 108. — *Partout où ils* (les infidèles) *s'arrêteront, l'opprobre s'étendra comme une tente au-dessus de leurs têtes s'ils ne cherchent pas une alliance avec Dieu ou avec les hommes. Cela aura lieu parce qu'ils ont refusé de croire aux signes de Dieu, qu'ils tuent injustement leurs prophètes ; ce sera le prix de leur rébellion et de leurs iniquités.*

Verset 114. — *O croyants ! Ne formez de liaisons intimes qu'entre vous. Les infidèles ne manqueront point de vous corrompre ; ils désirent votre perte ; leur haine perce dans leurs paroles, mais ce que leur cœur recèle est pire encore.*

C'était vrai à l'époque de Mohammed où la guerre religieuse allumée par lui-même appelait des haines et des représailles, mais il nous appartient de prouver par des actes qu'il n'en est plus ainsi.

Verset 115. — *Vous les aimez et ils ne vous aiment point.*

Ceci était dit pour détacher les nouveaux adeptes de leur familles ou de leurs amis qui voulaient rester dans l'erreur, mais on continue quand même à l'enseigner.

Verset 116. — *Le bien qui vous arrive afflige les infidèles ; qu'il vous arrive un malheur, ils sont remplis de joie ; mais si vous avez de la patience et la crainte de Dieu, leurs artifices ne pourront vous nuire.*

Verset 142. — *O croyants ! Si vous écoutez les infidèles, ils vous feront revenir à vos erreurs et vous retomberez dans la perdition.*

Verset qui nous enseigne avec quelle prudence nous devons entamer la question de religion en causant avec un musulman, car sa première idée sera la méfiance qui le disposera à chercher une échappatoire quelconque, ainsi que l'ordonne d'ailleurs le verset suivant :

SOURATE 6

Verset 67. — *Lorsque tu vois les infidèles entamer la conversation sur nos signes* (sur notre religion), *éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre matière. Satan*

peut te faire oublier ce précepte ; aussitôt que tu t'en souviendras, éloigne-toi des méchants.

On voit que Mohammed a bien pris toutes précautions, en interdisant même la moindre conversation religieuse entre un croyant et un infidèle. Aussi, est-il difficile de faire dire sincèrement à un musulman ce qu'il pense de tel ou tel précepte relatif au dogme et surtout à la haine envers les infidèles. Cependant, par des recherches patientes, j'ai pu savoir sous quelle forme la religion est enseignée à la masse illéttrée et par suite la mentalité qui en découle. J'indiquerai plus loin certaines réponses qui ne peuvent laisser subsister aucun doute.

SOURATE 8

Verset 59. — *Si tu parviens à les saisir* (les infidèles), *pendant la guerre, disperse par le spectacle de leur supplice ceux qui les suivront, afin qu'ils y réfléchissent.*

Ceci vise plus particulièrement les ingrats, non croyants, *les plus mauvaises bêtes de la terre* (verset 57) qui, ayant fait un pacte avec les musulmans, *le rompent à tout moment et ne craignent pas Dieu* (verset 58). Comme tant d'autres versets, celui-ci visait un fait récent de paix violée, de façon à aiguiser la colère des croyants contre les coupables, mais inscrit dans le Coran, il conserve toute sa force pour justifier les mutilations méprisantes commises souvent sur les infidèles tués ou faits prisonniers par les musulmans, même quand ceux-là ne sont nullement coupables de l'ingratitude dont il est question.

Verset 60. — *Si tu appréhendes quelque trahison de la part d'une peuplade, rends-lui la pareille ; Dieu n'aime point les traîtres.*

Mohammed avait dit précédemment (sourate 2, verset 186), de n'attaquer jamais les premiers ; mais comme il a été ensuite obligé de le faire pour répandre son dogme, il fallait bien légitimer cette infraction. Il était et il sera toujours facile de justifier une agression en accusant le voisin de la même intention.

Verset 62. — *Mettez sur pied toutes les forces dont vous disposez, et de forts escadrons, pour en intimider les ennemis de Dieu et les vôtres et d'autres encore que vous ne connaissez pas et que Dieu connaît. Tout ce que vous aurez dépensé dans*

la voie de Dieu (pour sa cause) *vous sera payé et vous ne serez point lésés.*

Verset 74. — *Les infidèles se prêtent un mutuel appui ; si vous n'agissez pas de même, le désordre et de grands maux envahiront le pays.*

C'est bien ce que les Senoussia cherchent à produire en confédérant sous leur *dikr*, c'est-à-dire religieusement, les confréries musulmanes de l'Afrique avec l'approbation intéressée du Sultan turc. Ce précepte s'adressait alors aux partisans de Mohammed dont toutes les forces réunies étaient nécessaires pour résister aux attaques des infidèles ou pour attaquer ceux-ci avec chances de succès. Les successeurs de Mohammed l'ont surtout appliqué pour évincer un rival de même religion, mais il est resté article de foi à l'usage de l'Islam en général contre les infidèles.

Verset 8. — *Comment observent-ils cette alliance* ? (des infidèles avec les musulmans). *S'ils ont le dessus, ils n'auront aucun égard aux liens du sang ni à la foi jurée. Ils y consentent de leur bouche pendant que leurs cœurs s'y refusent. La plupart d'entre eux sont des criminels.*

Verset 12. — *S'ils violent leurs serments après avoir contracté l'alliance, et s'ils « attaquent votre croyance », attaquez les chefs des infidèles parce qu'il n'y a pas de serments sacrés pour eux, et pour qu'ils cessent leurs méfaits.*

Verset 13. — *Ne combattrez-vous pas un peuple qui a violé ses serments, qui s'efforce de chasser votre prophète ? Ce sont eux qui ont été les agresseurs ; les craindrez-vous ?*

Verset 14. — *Combattez-les afin que Dieu les châtie par vos mains*. . . . .

Verset 15. — *Afin qu'il anéantisse la colère dans les cœurs des infidèles.*

Ces versets, de 8 à 15, étaient encore des encouragements à à la guerre pour une circonstance du moment, mais ainsi que je l'ai dit pour d'autres, ils restent enseignés comme préceptes permanents. Les indigènes en retiendraient surtout le verset 12, pour en faire l'application, le cas échéant.

Verset 29. — *Faites la guerre à ceux qui ne croient point en Dieu ni au jour dernier, qui ne regardent point comme défendu ce que Dieu et son apôtre ont défendu, et à ceux des*

hommes des Écritures (les Chrétiens) *qui ne professent pas la croyance de la vérité. Faites-leur la guerre jusqu'à ce qu'ils paient le tribut et qu'ils soient humiliés.*

Verset 30. — *Les Juifs disent : « Ozaïr est fils de Dieu » ; les Chrétiens disent : « Le Messie est le fils de Dieu. » Que Dieu les combatte ! Qu'ils sont menteurs !*

Des écrivains ont osé affirmer que la guerre a contribué il est vrai au succès de l'Islam, mais qu'elle n'a été qu'un moyen secondaire. Il est difficile, il me semble, de nier son premier rôle puisque Mohammed a dû la prêcher dans les termes qu'on vient de lire. On verra d'ailleurs que ces préceptes sont anodins en comparaison de ceux qu'on lira plus loin sur l'excitation au courage dans les combats contre les infidèles.

Sourate 16

Verset 108. — *Quiconque après avoir cru redevient infidèle s'il est contraint par la force et si son cœur persévère dans sa foi, n'est point coupable.*

C'est ainsi que les *Morisques,* nom donné aux Mores restés en Espagne après l'expulsion générale, firent semblant d'être convertis au catholicisme pendant 80 ans, puis, chassés par les rigueurs de l'Inquisition qui s'acharnait surtout sur eux, ils revinrent en Afrique. Malgré leur conversion forcée puis reniée, ils furent mal reçus par leurs coreligionnaires. Relégués aux environs de Melilla, dit-on, et sur certaines côtes de l'Atlantique marocain, ils sont restés les pires ennemis des Espagnols et cette haine subsiste encore chez leurs descendants.

Sourate 21

Verset 130. — *Supporte avec patience le discours des infidèles, ne porte point les yeux sur les divers biens dont nous* (Dieu) *les faisons jouir, sur le clinquant de ce monde que nous leur donnons pour les éprouver.*

Ce verset, que j'ai déjà cité dans le préambule, est la barrière opposée à toute tentative de progrès Mohammed n'a sans doute voulu viser que la richesse et les jouissances qu'elle procurait alors à certains de ses ennemis de l'époque ; la barbarie de son temps ne lui permettait pas de prévoir la civilisation de nos jours, mais le vague de ce précepte continue à être habilement exploité par les prédicants ne

manquant de rien, pour en détourner la véritable portée. Ceux-là trouvent bonnes pour eux les jouissances de la fortune défendues par Mohammed ; ils tiennent à les garder et ils défendent au progrès de pénétrer chez les musulmans parce que la civilisation créerait le savoir, la discussion, le libre-arbitre....... et la chûte de leur influence qui entretient leurs richesses. Certes, il en est parmi eux qui sont de bonne foi dans leur croyance à cet égard, parce qu'ils n'ont jamais voulu ou pu raisonner ; leur intérêt personnel est trop en jeu pour que nous puissions les amener à comprendre autrement et encore moins à répandre la vérité ; c'est là cependant une des plus grosses difficultés à résoudre, nous devons en rechercher tous les moyens.

SOURATE 33

Verset 40. — *Mohammed est l'envoyé de Dieu et le « sceau. »*

C'est par ce verset que Mohammed a voulu affirmer, comme lui ayant été dicté par Dieu, qu'il sera le dernier prophète. Le sceau de Mohammed termine la révélation du dogme de Dieu comme le cachet termine toute lettre arabe du supérieur à l'inférieur.

SOURATE 47

Verset 4. — *Lorsque vous rencontrez des infidèles, eh bien ! tuez-les au point d'en faire un grand carnage, et serrez-fort les entraves des captifs.*

Verset 9. — *Pour les incrédules, puissent-ils périr, et puisse Dieu rendre nulles leurs œuvres !*

Verset 11. — *N'ont-ils* (les infidèles) *jamais traversé ces pays, n'ont-ils pas vu quelle a été la fin de leurs devanciers que Dieu a exterminés ? Un sort pareil attend les infidèles de nos jours.*

Mohammed faisait alors allusion aux calamités subies précédemment par les incrédules, le déluge, la destruction de Sodome et de Gomorrhe, etc. On voit quelle puissance peut avoir ce verset si, en l'enseignant, on a soin de ne pas faire remonter l'expression « de nos jours » à l'époque qu'elle visait. Faute de vouloir s'inquiéter de la mesure du temps, même pour son âge propre, l'Arabe est en état d'accepter tout anachronisme, aussi admet-il comme article de foi, en vertu du précédent verset, que les Français violateurs du sol islamique « de nos jours », subiront tôt ou tard l'expulsion ou l'extermination.

Verset 37. — *Ne montrez point de lâcheté et n'appelez pas les infidèles à la paix quand vous êtes les plus forts et que Dieu est avec vous.*

Lorsque les musulmans se sont vus les moins forts, ils ont su toujours arrêter leurs insuccès en demandant l'aman, quitte à le rompre dès que leurs forces leur ont semblé suffisamment rétablies. C'est le droit du vaincu, nous ne pouvons pas leur imputer les retours offensifs comme trahisons. Ils seraient certainement moins généreux que nous en pareil cas, mais leur religion les y pousse, comme on le voit, et les absout. Ceci nous montre que sans cesser d'accorder généreusement une paix demandée nous devons exiger des conditions dures et immédiatement exécutées. Toute concession de notre part serait considérée comme une faiblesse. En l'espèce, la convention que la France vient de faire avec les djemaâ de Figuig est un modèle, en ce que obligation leur a été imposée d'accepter nos conditions sans la moindre discussion et de les exécuter sur le champ.

SOURATE 48

Verset 16. — *Dis encore aux Arabes du désert qui sont restés chez eux* (ici, c'est Dieu qui parle à Mohammed) : « *nous vous appellerons à marcher contre un peuple doué d'une puissance terrible, vous combattrez ces gens jusqu'à ce qu'ils se fassent musulmans. Si vous obéissez, Dieu vous accordera une belle récompense ; si vous tergiversez comme vous l'avez déjà fait une fois, il vous infligera un châtiment douloureux* ».

Pour comprendre ce verset, il faut savoir que les Arabes du désert, quoique islamisés, mais aimant leur liberté quelque peu épicurienne, ne marchaient pas volontiers à l'appel de Mohammed pour combattre les infidèles. La forme vague du texte a permis d'y voir plus tard une prophétie réalisée, quand les Almoravides, bandes guerrières maraboutiques qui, parties du Maroc au VIIIe siècle avaient conquis à l'Islam le Soudan Occidental, revinrent au Xe siècle dans l'Afrique du Nord, pénétrèrent jusqu'en Espagne et en Asie, et rétablirent partout la religion pure. On peut supposer que les senoussistes ne négligent pas de l'invoquer encore à notre égard, tant les termes sont adaptables à la situation actuelle de l'Islam enserré de tous côtés par les puissances européennes et infidèles ; en attribuant à ce verset la puissance d'une prophétie dictée à

Mohammed par la bouche même de Dieu, les fervents de Senoussi qui, du fond du Soudan central correspondent avec le monde musulman tout entier, possèdent un levier formidable. En outre, il n'est plus seulement question de chasser les infidèles mais encore de les obliger à se faire musulmans. Cette tendance, rétablie par les Senoussia, est à rapprocher des incidents de Margueritte où l'on a vu ce fait nouveau de l'abjuration immédiate imposée aux Européens faits prisonniers, par le prononcé de la *chehada* ou formule coranique. Cela seul aurait dû faire comprendre que le fanatisme a été le moyen principal de cette tentative insurrectionnelle et que l'influence senoussiste seule l'a conduite en profitant de l'état de mécontentement des insurgés pour raisons d'ordre administratif. Le senoussisme a voulu essayer ses forces, c'est à nous d'ouvrir les yeux et de ne pas lui laisser les moyens de progresser chez nous et même ailleurs. M. Gentil, dans son livre *la chûte de l'Empire de Rabah*, signale la nécessité, pour les puissances européennes ayant des intérêts en Afrique, d'unir leurs efforts contre la propagation du senoussisme, le conseil serait bon à suivre au plus tôt.

. . . .

. . . .

Tels sont les plus importants des préceptes que Mohammed employait, dans les débuts de l'Islam, pour étendre par la guerre le dogme nouveau. Ils étaient nécéssaires, même sous leur forme sanguinaire, parcequ'il fallait secouer l'apathie des premiers convertis. Mais Mohammed n'était pas seulement prophète, il eut aussi toutes les aptitudes du chef militaire et sut utiliser la révélation divine pour donner à ses troupes les qualités qu'elles étaient alors loin de posséder : le courage au combat et le mépris de la mort. Voyons comment il s'y est pris.

Sourate 2

Verset 149. — *Ne dites pas que ceux qui sont tués dans la voie de Dieu* (pour la cause de Dieu), *sont des morts. Non, ils sont vivants, mais vous ne le comprenez pas.*

Ceci veut dire : les combattants tués pour l'Islam ont comme tous les autres hommes le corps inanimé, mais ils continuent à vivre au ciel en attendant le jugement dernier, tandis que les autres hommes ne reprendront vie qu'au moment même de ce jugement, leur âme comme leur corps restant anéantie

jusque-là. On ne peut nier que cette croyance soit un puissant encouragement à se faire tuer dans un combat contre les infidèles.

SOURATE 3

Verset 107. — *Ils* (les chrétiens) *ne sauraient vous causer que des dommages insignifiants. S'ils s'avisent de vous faire la guerre, ils tourneront bientôt le dos et ne seront point secourus* (par Dieu).

Verset 151. — *Si vous mourrez ou si vous êtes tués en combattant pour Dieu, l'indulgence et la miséricorde de Dieu vous attendent.* C'est à dire : non-seulement vous ne serez pas réellement morts (verset 149), mais encore au jugement dernier Dieu sera indulgent et miséricordieux pour vos fautes antérieures. Cet encouragement était nécessaire pour ceux dont la conscience se trouvait chargée.

SOURATE 8

Verset 15. — *O croyants ! Lorsque vous rencontrerez l'armée ennemie* (infidèles) *marchant en ordre. ne prenez pas la fuite.*

Verset 16. — *Quiconque tournera le dos au jour du combat, à moins que ce soit pour revenir à la charge ou pour se rallier, sera chargé de la colère de Dieu. Sa demeure sera l'enfer ; quel affreux séjour !*

Verset 17. — *Ce n'est pas vous qui les tuez* (les infidèles au combat), *c'est Dieu. Quand tu lances un trait, ce n'est pas toi qui le lances, c'est Dieu, pour éprouver les fidèles par une belle épreuve, car Dieu entend et voit tout.*

Voici la première annonce de l'intervention personnelle de Dieu dans les combats, en faveur des musulmans ; nous allons la voir bientôt beaucoup plus effective encore.

Verset 19. — *Vous avez désiré la victoire, ô infidèles ! et la victoire a tourné contre vous. Si vous cessez les premiers de nous combattre, cela vous sera plus avantageux. Si vous y revenez, nous y reviendrons aussi. Votre grand nombre ne vous servira de rien, car Dieu est avec les croyants.*

Cette interpellation aux infidèles est venue à la suite du premier combat de Bedr où la troupe de Mohammed, bien qu'inférieure en nombre fut victorieuse, parce que (sourate 8, verset 9) *Dieu l'appuya de 10,000 anges se succédant sans*

intervalle ; le verset 12 qui suit ajoute encore : *Dieu dit aux anges : « Je serai avec vous, allez affermir les croyants ; moi je jetterai la terreur dans le cœur des infidèles et vous, frappez-les sur les nuques et sur les extrémités des doigts ».* Au moment ou Mohammed a enseigné ces versets, il s'agissait d'attaquer une caravane de Koreichites allant de la Syrie à la Mecque et que venait défendre une troupe partie de la Mecque a sa rencontre. Mohammed cherchait à donner du courage aux siens en leur promettant l'assistance divine pour compenser la disproportion des forces.

Verset 61. — *Ne crois pas que les infidèles aient le dessus, car ils ne sauraient affaiblir la puissance de Dieu.*

Verset 66. — *O Prophète ! excite les croyants au combat ! Vingt hommes d'entre eux terrasseront 200 infidèles, 100 en mettront 1,000 en fuite, parce que les infidèles ne comprennent rien.*

Cette supériorité des croyants, vraie pendant la période des conquêtes arabes, a reçu depuis de rudes démentis, grâce aux progrès de tactique et d'armement des infidèles, que les musulmans, à part l'armée turque, n'ont pas encore voulu comprendre. Un fait cependant qui mérite attention, c'est l'adoption des armes rayées et même à tir rapide qui, depuis quelques années, tend à se généraliser chez les Braber et autres tribus qui sont en contact avec nous tout au long de la frontière marocaine et dans le centre africain.

Sourate 9

Verset 26. — *Puis Dieu fit descendre sa protection sur son apôtre et sur les fidèles* (à la bataille de Honain où 1200 musulmans allaient être vaincus par 4000 infidèles) ; *il fit descendre des armées invisibles pour vous et il châtia ceux qui ne croyaient pas ; c'est la rétribution des infidèles.*

En réalité, ce fut Mohammed lui-même qui, par son courage et avec l'aide de ses propres parents, réussit à rallier les fuyards et à rétablir le combat alors très compromis par suite d'un pillage prématuré. Dans un verset qui précède celui-ci, il raille vertement ses guerriers de leur peur dans le combat d'Ohd : « *Si vaste qu'elle soit, la terre fut alors trop étroite pour vous ; vous avez tourné le dos et pris la fuite.* » L'occasion était éminemment propice pour attribuer à l'aide divine une victoire aussi inespérée.

Verset 39. — *Si vous ne marchez pas au combat Dieu vous châtiera d'un châtiment douloureux et il vous remplacera par un autre peuple.*

Cette fois, c'est la promesse du châtiment à ceux qui restent neutres.

SOURATE 47

Verset 8. — *O croyants ! si vous assistez Dieu dans la guerre contre les méchants, il vous assistera aussi et affermira vos pas.*

Verset 52. — *Quel spectacle ! lorsque les anges ôtent la vie aux infidèles ! ils les frappent au visage et sur les reins et leur crient : « allez goûter la peine du feu ».*

. . . .
. . . .

Je crois avoir cité assez de versets sur la matière pour faire comprendre combien toutes ces exhortations étaient capables de créer et d'enflammer le courage chez les croyants : d'abord l'intervention personnelle des anges à main armée, conduits par Dieu lui-même, puis la vision d'un paradis immédiat (et quel paradis !) pour les courageux, en regard d'un enfer douloureux pour les lâches et pour les neutres ; enfin une autre tentation sérieuse, bien que Mohammed n'en ait dit que quelques mots, le butin (*dont le cinquième est réservé à Dieu, à son prophète, aux parents des morts, aux pauvres et aux voyageurs.* — Sourate 8, verset 42.)

Les personnes, trop nombreuses hélas ! qui croyant connaître les dessous de la mentalité indigène, affirment qu'en Algérie celle-ci est devenue indifférente à ces prescriptions coraniques, n'ont peut-être pas disposé des moyens que nous fournit le service militaire pour être bien renseignées. Dans les régiments indigènes, le soldat est venu, non pas pour s'enrôler sous le drapeau de la France (ce qui est non-seulement le dernier de ses soucis mais constituerait plutôt un empêchement moral) ; non certes, s'il s'est engagé, avec ou sans le consentement de ses parents, c'est uniquement par l'appât de la prime à laquelle vient s'ajouter une solde lui permettant de venir en aide à ses parents ou de nourrir une famille qu'il a déjà fondée. Il n'ignore pas que pendant tout le temps passé au service il est diminué dans l'estime de ses coreligionnaires, mais peu à peu il s'habitue à cette idée, les sentiments reli-

gieux puisés dans la famille s'émoussent et deviennent presque tolérants pour le *roumi*.

Parmi ceux qui sont totalement illettrés, il en est même qui perdent tout puritanisme et accordent une confiance sincère à ceux de leurs officiers français qu'ils voient étudier leur langue, leur mœurs et leur religion, parce qu'ils finissent par se rendre compte qu'il n'y a pas là une simple curiosité, mais plutôt le vrai désir d'améliorer le sort de leur race. A un inconnu, à un autre officier même que ceux dont la fréquentation journalière et l'autorité directe ont provoqué cette confiance, ils ne diront jamais rien que de banal, en réponse aux questions posées. C'est donc une fortune toute particulière que recevoir d'eux des réponses catégoriques. Je suis à même d'en citer quelques-unes, obtenues de bouches différentes et qui expliqueront sans doute les termes dans lesquels j'ai cru devoir présenter la question franco-musulmane algérienne :

D. — Comment enseigne-t-on la religion aux enfants arabes qui n'apprennent pas à lire en français, ni en arabe, dans les douars par exemple ?

R. — Quand un membre de la famille sait lire en arabe, il fait lui-même cette instruction aux enfants en leur lisant des versets du Coran. Si non, ou concurremment, c'est un marabout ou un *derrer* qui réunit les enfants du douar, leur fait cette lecture et fait répéter les versets à haute voix.

D. — Vous lit-on le Coran en entier ?

R. — Non, il y a un certain nombre de versets qui sont choisis et qu'on répète toujours pour les apprendre par cœur.

D. — De quoi traitent ces versets ?

R. — Ils parlent des hommes qui ne croient à rien, puis des Juifs et des Chrétiens auxquels il faut faire la guerre partout, puis des héritages en disant la part de chacun, du mariage, de la nourriture, du jeûne, de la façon de faire ses prières et ses ablutions, du paradis, de l'enfer, de l'histoire des prophètes, etc.

D. — (Après avoir lu les versets les plus sanguinaires contre les infidèles, parmi ceux que j'ai cités plus haut).

Sont-ce les versets qu'on vous lisait sur les infidèles ?

R. — Oui.

D. — Vous a-t-on jamais expliqué que Mohammed avait dit cela, il est vrai, dans l'ancien temps, mais qu'il n'y a plus lieu de l'appliquer aux Français en Algérie ?

R. — Cela je l'ai entendu dire, mais pas à l'école ; ce sont quelques parents ou d'autres gens qui disaient cela quelquefois, surtout les anciens militaires.

D. — Et ceux-ci ? (Les versets que j'indiquerai plus loin et qui sont par hasard favorables aux Chrétiens).

R. — Oh ! ceux-là sont dans le Coran français, mais pas dans le Coran arabe (textuel). En tous cas, nous n'en entendons jamais parler que par les Chrétiens.

D. — Avez-vous entendu parler des Senoussia ? y en a-t-il au régiment ?

R. — Oui, nous savons que les Senoussia n'aiment pas les Français. Il y en a quelques-uns au régiment, mais pas beaucoup, parce que passant pour mauvais musulmans, on ne cherche rien avec nous là-dessus (sic). Ceux que nous connaissons ne disent rien, ils sont tranquilles, ils ne jouent pas, ne boivent pas et ne fument pas ; nous les laissons tranquilles aussi comme s'ils étaient des marabouts.

A l'appui de ce dernier fait, je citerai le suivant que j'ai personnellement vérifié : En 1900, un émissaire employé par Bou-Amama pour correspondre avec les autorités françaises à Djenan-ed-Dar, fut reconnu comme étant déserteur du 2e Tirailleurs. On l'arrêta et il fut conduit à Oran pour être mis en prévention de Conseil de guerre. Pendant qu'il était en prison au camp d'Eckmühl, c'était à qui, de ses camarades, chercherait à lui procurer le plus de douceurs illicites, non par esprit de bonne camaraderie, mais parce qu'ayant vécu dans l'intimité de Bou-Amama, il était censé avoir pris une parcelle de la « baraka » du célèbre marabout ; on baisait la manche de sa veste. Il ne faudrait pas beaucoup d'hommes semblables dans les régiments indigènes.

D. — Parmi les Arabes civils, y a-t-il beaucoup de Senoussia?

R. — Nous savons qu'il y en a, surtout à Tlemcen, mais nous ne les connaissons pas personnellement ; ceux qui le sont ne le disent pas, mais ils doivent avoir un moyen de se reconnaître entre eux. On dit que leur chérif est loin d'ici, dans le Soudan.

D. — Comment se fait-il que rentrant chez vous après le service militaire, vous continuez à enseigner à vos enfants la même haine du Chrétien que vos marabouts vous avaient apprise et que vous aviez perdue en vivant au milieu des Français ?

R. — Quand nous rentrons chez nous, nous sommes obligés de faire comme les autres ; d'abord les membres de notre famille et les marabouts nous y poussent et nous ne pouvons pas leur désobéir sans perdre l'estime de tous les gens du douar. On nous oblige ainsi à racheter notre vie de régiment, puis la vieillesse arrive et nous revenons à penser comme tous les autres.

Quelques témoins ont avoué que leur père, leur oncle, retraité du service militaire et qui avait péché comme eux dans sa jeunesse, était redevenu ainsi plus intolérant que jamais en matière de religion vis-à-vis d'eux. Je connais quelques-uns de ces vieux retraités qui, au lieu d'encourager leurs jeunes parents à se procurer comme eux une situation à l'abri du besoin, par le métier militaire, y mettent tous les empêchements en leur pouvoir, sous la pression des marabouts locaux.

D. — Vous a-t-on jamais expliqué que lorsque Mohammed enseignait la guerre aux chrétiens, c'était pour fonder votre religion, mais puisque celle-ci est établie maintenant, que vous pourriez vivre en paix avec nous ?

R. — Il y en a peu qui le disent. Pour la plupart, il faut la religion de Mohammed partout si nous sommes les plus forts.

D. — Les Arabes se rendent compte cependant qu'ils sont loin de savoir ce que nous savons, qu'ils sont incapables de faire autre chose que travailler, plutôt mal, pour gagner leur nourriture, tandis que nous savons beaucoup et que nous trouvons tous les jours quelque chose de nouveau ?

R. — Oui, ils savent cela, mais ils disent qu'il vaut mieux rester comme ils sont, parce que Mohammed l'a dit.

La teneur catégorique de ces réponses ne permet pas de supposer qu'elles ont été faites, comme il arrive souvent aux indigènes, pour être agréable à l'interrogateur en abondant dans le sens qu'il semble désirer. J'ai pris d'ailleurs la précaution, comme on a pu s'en rendre compte, de faire mes questions dans le sens opposé à la réponse que j'attendais. Je crois donc à leur sincérité, pour cela d'abord, puis parce que toutes émanent de plusieurs indigènes ayant mérité ma confiance et enfin parce qu'elles sont confirmées par l'observation des faits de chaque jour.

Je me garderai néanmoins de toute exagération en affirmant d'après cela, que tous les musulmans sans exception n'ont

qu'une idée : la chasse aux infidèles, même aux Français. Le lettré arabe qui a étudié sérieusement le Coran et ses commentaires n'est pas sans se rendre compte des atténuations qu'un esprit cultivé doit forcément admettre dans la lettre de ce livre, mais il y a un fait certain, c'est qu'en dehors de certaines circonstances officielles où il fallait être poli, peu d'entre eux, parmi nos plus fidèles, ont osé prendre l'initiative de tentatives sérieuses et soutenues, pour éclairer leurs coreligionnaires du peuple. Ils savent très bien qu'ils soulèveraient contre eux la horde des marabouts illéttrés, pour qui l'entretien de l'erreur par la lettre seule est la meilleure cuirasse protégeant l'islamisme et la puissance de fanatisme du Coran. Il en est de même qui, reconnaissant pour leur propre compte la « possibilité religieuse » de la tolérance musulmane à notre égard, feraient tout contre celle-ci, sinon pour nous chasser de l'Algérie, mais au moins pour nous interdire l'accès des pays voisins où l'Islam règne encore en maître.

En fait, le Coran est enseigné sous sa forme la plus brutale, de façon à laisser le croyant illettré dans l'ignorance la plus complète de ce qui pourrait diminuer sa foi et par suite ses facultés de fanatisme. Les légendes de démons et les supertitions sont aussi entretenues avec soin et encadrées dans le merveilleux si prisé des Orientaux... et des ignorants de tous peuples.

De même que les Arabes comparés à nous en sont encore avant le Moyen-âge français pour la civilisation générale, de même leur religion en est au degré du catholicisme à cette époque ; la prédication de l'intolérance et des moyens violents est faite par enseignements choisis dans les textes religieux et coordonnés avec soin pour les besoins de la cause, exactement comme elle était faite par nos prêtres pour légitimer les Croisades, l'Inquisition et les massacres des protestants. Le petit marabout, le simple taleb de tribu a cependant pour excuse qu'il enseigne ce qu'on lui a enseigné à lui-même car il n'en sait pas plus long.

Pouvons-nous espérer qu'un jour la religion musulmane s'amodiera comme la nôtre et cessera d'être un foyer menaçant pour la paix du monde? Elle en est encore loin, certes, mais c'est à nous, Français, tolérants et administrateurs de la plus grande partie du monde musulman qu'il appartient d'y travailler.

Avant de chercher les moyens à employer en dehors du Coran, voyons si Mohammed lui-même n'a pas introduit dans son dogme quelques enseignements opposables à ceux déjà présentés. Nous y trouvons ceux-ci, que je commenterai ensuite :

SOURATE 2

Verset 186. — *Combattez dans la voie de Dieu contre ceux qui vous feront la guerre, mais ne commettez pas d'injustices en les attaquant les premiers, car Dieu n'aime point les injustes.*

Verset 257. — *Point de contrainte en religion, la vraie route se distingue assez de l'erreur ; celui qui ne croit pas à Thagout* (nom d'un dieu des idolâtres) *et qui croira à Dieu aura saisi une anse solide et à l'abri de toute brisure.*

SOURATE 3

Verset 106. — *Si les hommes qui ont reçu les Ecritures* (les Chrétiens) *voulaient croire, cela ne tournerait qu'à leur avantage, mais quelques-uns d'entre eux croient, tandis que la plupart sont pervers.*

Verset 109. — *Tous ceux qui ont reçu les Ecritures* (les Chrétiens) *ne se ressemblent pas, il en est dont le cœur est droit, ils passent des nuits entières à réciter les enseignements de Dieu et à l'adorer.*

Verset 110. — *Ils croient en Dieu et au jugement dernier, ils ordonnent le bien et défendent le mal, ils courent après les bonnes œuvres à l'envi les uns des autres et ils sont vertueux.*

Verset 198. — *Parmi les Juifs et les Chrétiens, il y en a qui croient à Dieu et aux livres envoyés à nous et à eux* (les livres avant le Coran) *et qui s'humilient devant Dieu. Ils trouveront leurs récompenses auprès de Dieu.*

SOURATE 5

Verset 85. — *Tu reconnaîtras que ceux qui nourrissent la haine la plus violente contre les fidèles sont les Juifs et les idôlatres, et que ceux qui sont le plus disposés à aimer les fidèles sont les hommes qui se disent Chrétiens ; c'est parce qu'ils ont des prêtres et des moines et parce qu'ils sont sans orgueil.*

SOURATE 8

Verset 63. — *S'ils inclinent à la paix, tu t'y prêteras aussi...*

SOURATE 9

Verset 7. — ..... *tant qu'ils agissent loyalement avec vous, agissez loyalement avec eux.*

SOURATE 33

Verset 47. — *N'écoute ni les infidèles ni les hypocrites, ne leur fais pas de mal cependant.*

SOURATE 60

Versets 7, 8, 9. — *Il se peut que Dieu établisse un jour entre vous* (musulmans) *et vos ennemis la bienveillance réciproque. Dieu peut tout, il est indulgent et miséricordieux. Dieu ne vous défend point d'être bons et équitables envers ceux qui ne combattent pas contre vous à cause de votre religion et qui ne vous ont point bannis de vos foyers ; il aime ceux qui agissent avec équité. Mais il vous interdit toute liaison avec ceux qui vous combattent pour cause de religion et qui vous ont chassés de vos foyers, ou qui ont aidé les autres à le faire. Ceux qui les prendraient pour amis seraient des méchants.*

. . . .

Certes, il y a moins de versets bienveillants que de versets malveillants, à l'égard des Chrétiens. On est même quelque peu étonné de rencontrer les premiers épars dans le Coran. Celui-ci, composé seulement après la mort de Mohammed par les premiers khalifes aux moyens de fragments écrits ou verbaux recueillis auprès des compagnons de Mohammed les plus instruits, n'a pas, évidemment, observé l'ordre chronologique des révélations ; il eût été intéressant de savoir si, en particulier, les versets bienveillants n'auraient pas été révélés à la fin de la mission de Mohammed, lorsque, certain du succès, il aurait pu porter son esprit au-delà des siècles et admettre que « Dieu établisse un jour entre vous et vos ennemis une bienveillance réciproque ». Il serait fort logique de l'admettre, car on ne comprendrait guère qu'en pleine ardeur des premières luttes engagées pour établir l'islamisme, alors que tous ses efforts tendaient à rehausser le courage de ses adeptes et à aiguiser leur haine contre l'ennemi, Mohammed aurait jeté cette douche sur leur exaltation nécessaire. La satisfaction du succès peut seule expliquer ce retour à une plus juste compréhension des devoirs de l'homme parmi ses semblables.

Dans le nombre des Chrétiens, Mohammed accorde surtout sa bienveillance à ceux qui pratiquent leur religion et en particulier aux prêtres et aux moines ; en tant que prophète, il a pu être logique, mais en tant que promoteur d'un dogme nouveau qu'il lui fallait imposer par les armes, il l'a été moins, car si quelques-uns parmi les infidèles devaient combattre ses préceptes, c'étaient bien les détenteurs du pouvoir religieux adverse voulant conserver leurs fidèles. Ceux-ci n'ont-ils pas été dans la suite ses plus sérieux détracteurs, n'ont-ils pas opposé les missionnaires à leurs mokaddem dans les pays idolâtres ? Pour être juste, il faut convenir que cela prouve la croyance sincère de Mohammed en sa foi et en sa mission, car ces dangers n'ont pas pu lui échapper.

Certes, un casuiste trouvera ainsi toutes sortes d'excellentes raisons pour approuver l'exception admise par Mohammed en faveur des vrais croyants chrétiens, mais la question n'est pas là pour l'instant, étant donné le scepticisme qui a fait admettre chez nous le droit à la liberté de penser en matière religieuse. Il nous faut arriver à faire comprendre aux musulmans qu'ils ont plus à craindre les interprétations étroites des croyants sincères des autres religions, que la tolérance des tièdes ou des indifférents. Ceux-ci ne chercheront jamais à entraver le libre exercice de leur culte par des actes de nature quelconque, parce qu'ils ne les considèreront jamais comme des réprouvés, tandis que ceux-là ont déjà fourni dans l'histoire des preuves certaines du contraire. Ainsi, que dit-on actuellement dans les milieux indigènes ? que les Français sont fous de chasser leurs moines, les seuls qui parmi eux conservent encore la foi en Dieu. On ne réfléchit pas plus loin et c'est là une tare de plus à notre actif invoquée par les petits marabouts.... et sans doute par certains grands. Il va de soi que nous n'avons aucun compte à tenir de l'opinion musulmane pour suivre telle ou telle ligne de politique intérieure qui ne les touche en rien, mais il faut savoir toutefois qu'ils s'en occupent, qu'on en parle dans les cafés maures, et que nos ennemis les plus ardents parmi eux profitent de tout pour nous déconsidérer aux yeux de la masse ignorante. Ils sont d'autant plus forts qu'ils citent des faits connus de tous, imprimés dans des journaux français ou arabes et qu'ils peuvent y relever leur connexité avec les erreurs qui nous noircissent dans le Coran. Sans devoir donner là-dessus à nos sujets musulmans des

explications qu'ils ne comprendraient pas d'ailleurs, ou ne voudraient pas comprendre, il serait utile et possible je crois, de faire entendre à certains de leurs dirigeants spirituels que cette guerre à coups d'épingle ne nous plait nullement, car ils savent parfaitement qu'ils sont de mauvaise foi en nous desservant ainsi. Je crois la chose possible parce que le premier mot d'ordre ne vient pas en premier lieu des marabouts, pauvres prêcheurs, fanatiques si l'on veut mais âmes simples, mais bien de certains indigènes d'une classe beaucoup plus élevée, de quelques « savants », qui très au courant de nos mœurs, de nos idées, souvent nos salariés et couverts de décorations, croient se faire pardonner leurs bonnes relations avec les Français en fournissant à la cause musulmane des armes religieuses contre l'ennemi commun.

Ce que je demande, et voilà où je veux en venir depuis le début de ce travail, c'est mettre tout indigène qui nous sert *volontairement*, à un titre quelconque, en demeure de parler ouvertement pour nous et non secrètement contre nous. Ceci posé, je vais pouvoir entrer dans quelques détails.

Je ne prétends pas que la mentalité indigène algérienne telle que je l'ai présentée constitue pour nous un danger immédiat, j'ai voulu seulement établir ceci : tant que nous n'aurons pas réussi à nous la rendre plus favorable, elle sera à la merci de tout agitateur adroit, patient, pouvant se dire chérif ou envoyé de Dieu, pour réouvrir la guerre sainte. Il ne faut évidemment rien exagérer dans ce sens, mais une saine clairvoyance secondée par les actes nécessaires, est indispensable pour tenter avec une persévérance soutenue, mais sans à coup, de rendre cette mentalité invulnérable aux influences semblables.

J'ai parlé précédemment d'un noyau indigène peu nombreux peut-être, mais qui paraît offrir des garanties suffisantes de fidélité, forcée ou sincère, peu nous importe. J'admets cependant qu'il doit s'en trouver, qui par leur intellectualité avancée sont au fond convaincus que leurs coreligionnaires algériens trouveraient tout avantage à nous suivre dans la voie du progrès et de la fusion sociale ; c'est à eux qu'il appartiendrait de répandre les idées de tolérance à ce sujet, non pas en simples philantropes, mais en invoquant courageusement le Coran. Il suffirait je crois, d'avoir pour point de départ la parole de quelques-uns autorisés par leur situation, connus comme

fervents observateurs des pratiques religieuses musulmanes, pour infiltrer petit à petit à la masse ces idées qui lui sont trop rarement enseignées. Nous avons pour cela tous les moyens sans violer nos engagements de respecter la libre pratique du culte.

Par le fait de ces engagements, devrions-nous assister, impassibles aux prédications qu'il plairait à des énergumènes d'imaginer encore en religion pour enseigner la haine du Français ? Dans quel pays a-t on toléré cela ? Nous en sommes là cependant. Laissons de côté la force, si on le veut, mais faisons quelque chose.

Une révolution spirituelle serait d'ailleurs facilitée par l'option officielle que feraient les personnages en question, des principes déjà admis par diverses confréries établies ou émis en diverses circonstances par des représentants respectés de la religion musulmane. La recherche et la citation de ces bases d'une mentalité nouvelle et plus généralisée m'entraînerait beaucoup trop loin ; je crois devoir en laisser le soin à de plus autorisés pour choisir les textes, mais j'ai tenu à indiquer que ces bases existent. Je me contenterai de citer : 1° les préceptes des Tedjinia : *le triomphe du droit par le droit et la tolérance dans la voie de Dieu.* C'est par le libéralisme de ses doctrines que Sidi-Ahmed-et-Tijani, fondateur de l'ordre vers 1775, fit tant d'adeptes en peu de temps. Entre cette confrérie et nous il n'y a jamais eu de sang, car elle a toujours défendu notre cause. Le Colonel de Neveu, dans son livre : *Les Khouan*, cite la réponse suivante d'un chef de Tedjinia aux gens du Ziban, de l'oued Ghir et du Souf, qui en 1844, venaient lui demander la conduite à tenir vis-à-vis des Français marchant sur Biskra. « C'est Dieu qui a donné aux Français l'Algérie et toutes les provinces qui en dépendent; c'est lui qui veut les y voir dominer. Restez donc en paix et ne faites pas parler la poudre contre eux. Dieu a changé ceux (les Turcs) qui, jadis nos maîtres n'avaient d'autre loi que l'oppression, d'autre règle que la violence, qui sans cesse faisaient le mal et portaient le trouble avec eux. Laissez donc faire aux Français ce qu'ils veulent car ils paraissent avoir pris un chemin juste et sage, qui doit faire fructifier le bien de tous(1) ».

2° Un chef religieux indépendant alors, le cheikh Othman, des Touareg du Nord, disait à ses disciples : « Chacune des

(1) Duveyrier. *Exploration du Sahara*, 1er volume page 302.

religions révélées peut élever la prétention d'être la meilleure; ainsi nous, musulmans, nous pouvons soutenir que le Coran est le complément de l'Evangile et de la Bible, mais nous ne pouvons contester que Dieu ait réservé pour les chrétiens toutes les qualités physiques et morales avec lesquelles on fait les grands peuples et les grands gouvernements ».

Duveyrier, en citant ces paroles, ajoute :

« Cette remarque dans la bouche d'un marabout musulman « révèle une haute philosophie en même temps qu'une « instruction solide, car les fanatiques n'admettent pour les « chrétiens de supériorité, que par l'intervention du diable et « seulement pour égarer les musulmans ».

Tout musulman lettré et bien intentionné dans la voie que j'indique, trouvera autant de ces bases qu'il voudra, s'il désire les utiliser pour appuyer ses enseignements aux ignorants et en même temps justifier la conviction qu'il se sera faite, contrairement aux erreurs propagées jusqu'à ce jour. Les vieux Arabes ont transmis à leurs fils, nos contemporains, le récit des exactions turques avant notre arrivée en Algérie ; si les fanatiques religieux avaient cessé d'entretenir la haine du chrétien depuis 1830, il est certain que la « bienveillance réciproque » règnerait depuis longtemps en Algérie. Je suis persuadé que maintenant encore la levée des scrupules religieux pour accepter le fait accompli serait accueillie avec bonheur par l'immense majorité des indigènes, si leurs chefs religieux prenaient la responsabilité de cette délivrance.

On a répété à satiété qu'il serait inutile et sûrement dangereux de vouloir toucher au Coran, et c'est en partant de ce principe qu'on n'a rien voulu ou osé essayer pour faire présenter aux musulmans les enseignements coraniques comme la logique l'indiquerait.

Certes, à lire les extraits que j'ai relatés et connaissant ce qu'en pense le monde musulman, il faut reconnaître que le Coran est une forteresse puissante, hérissée de défenses, mais présentant cependant quelques points faibles ; d'ailleurs il ne s'agit pas de l'attaquer.

Les dangers dont on nous menace si nous osons entamer la controverse sont-ils bien réels ? Voyons quelques exemples de mesures déjà prises et qui constituaient des modifications aux prescriptions basées sur la religion musulmane.

Le 8 septembre 1830, c'est-à-dire quelques jours après la prise d'Alger, un simple arrêté du Gouverneur général a déclaré propriété de l'Etat les biens *habous*, immeubles de successions particulières, dont une grande partie étaient destinés, par leurs revenus, à couvrir les dépenses du culte musulman. La légalité de ces successions était formellement reconnue cependant par le code musulman de Sidi-Khalil qui est l'émanation juridique du Coran et de ses commentaires. Outre le caractère anti-coranique de cet acte administratif, il y avait presque spoliation, puisque le fonds mobilier, propriété des donateurs aurait pu être revendiqué par les ayant droits. Cependant le fait fut accepté, quand après une révolte arabe très sérieuse le Gouverneur général eût décrété que l'Etat gardait les biens, mais se chargeait des frais du culte.

Plus tard en 1841, nous avons sorti du code mulsuman pour les soumettre à la justice française les crimes et délits relevant de notre code pénal. Aux militaires nous avons appliqué le code de justice militaire, etc.

Cependant, il y a quelque temps, nous avons été moins heureux. L'Académie avait suscité une décision qui interdisait l'enseignement dans les zaouïa pendant les heures de classe des écoles primaires et ordonnait au taleb de conduire les enfants à celles-ci. Il y eut, parait-il, des protestations au nom de la liberté de l'enseignement du Coran, et qui aboutirent au retrait de la décision. C'est exact que l'on ait protesté, mais quels ont été les interprètes ou plutôt les promoteurs de cette colère ? Ce ne furent pas les Arabes pères des enfants, mais bien leurs représentants indigènes ayant accès auprès des pouvoirs publics, qui ont trouvé là une belle occasion de se signaler aux yeux de leurs coreligionnaires en leur présentant la mesure sous un jour anti-religieux qu'elle n'avait pas, et en se faisant ensuite les champions des protestations provoquées par eux-mêmes. On pouvait, il est vrai, s'attendre à quelque résistance, mais si personne n'avait soufflé sur l'étincelle, celle-ci n'aurait sans doute rien allumé. Toutefois, il n'y a pas lieu de regretter la non application de la mesure, car même acceptée, elle n'aurait pas amélioré la mentalité indigène ; celle-ci n'y ayant pas été préparée par les idées de tolérance coranique verrait encore dans l'application une violation religieuse ; donc la mesure serait prématurée. Plus tard, au contraire, elle sera le meilleur dissolvant des dernières

idées d'intolérance. Je suis en effet persuadé, et je partage en cela l'opinion de nombreux vieux algériens, que l'enseignement obligatoire du français par les indigènes dans nos écoles françaises retarde la solution du problème algérien au lieu de l'avancer. Nous en avons la preuve dans les régiments indigènes où la grande majorité des plus mauvais soldats, des plus indisciplinés, des plus vicieux, sont ceux qui parlent et écrivent le français avant d'entrer au service. Dans la vie civile, ce sont les mêmes « savants » qui lisent nos journaux, se renseignent en causant avec nous, retiennent tout ce qui peut servir contre nous et l'enseignent, avec les modifications nécessaires, à leurs coreligionnaires illettrés. Au fond, leur mauvaise foi est-elle absolument personnelle ? Je ne le crois pas ; ils ne font qu'obéir aux lois de la mentalité générale ; ils savent qu'ils auront du succès en s'employant ainsi. Ceux de ces indigènes qui sont casés, soldés ou simplement titulaires de distinctions honorifiques ne se livrent pas ouvertement à une propagande anti-française ; il en est même, il faut bien l'espérer, qui reconnaissants envers la France seraient plutôt disposés à joindre leurs efforts aux nôtres pour obtenir une entente sincère, mais il leur est encore difficile, manquant de tout appui (même du nôtre), de contrebattre sérieusement ceux qui nous desservent sans s'exposer à la mésestime générale, aussi que font-ils ? Ils restent neutres. Le nombre des places à donner aux indigènes instruits et francisés est forcément limité, plus nous ferons de déclassés parmis eux, plus nous nous créerons d'ennemis, et ceux ci, les « non arrivés » sont plus dangereux que les simples sectaires non civilisés. Rien ne nous prouve même qu'ils ne deviennent pas les mokaddem occultes des confréries hostiles, échappant ainsi à toute surveillance.

La théorie que j'expose est évidemment contraire à notre sentiment national en ce qui concerne la France, mais ce qui est bon pour le peuple français ne l'est pas forcément encore pour le peuple arabe ; une seule barrière modifie tout : le Coran, tel qu'il est compris.

La devise : « la lettre tue, l'esprit vivifie » est parfaitement comprise des arabes dans la première partie quand il s'agit de tourner un article de loi qui les gêne ; ils font semblant d'en ignorer le texte et par suite d'en avoir mal saisi l'esprit ; il en est de même pour beaucoup quant à l'observation par eux-mêmes de certains versets du Coran qui troublent leurs

passions ou leurs intérêts ; une seule exception est faite, précisément en faveur des versets qui enseignent la haine du chrétien ; ceux-là sont sûs et indiscutés, en attendant qu'on puisse les appliquer. Pour respecter nous-mêmes ceux qui règlent les bases des successions, du mariage, et autres questions de la vie sociale, nous avons dû tenir compte de leurs commentaires rituels dans l'établissement de nos lois concernant les musulmans et celles-ci ont été acceptées sans difficultés ; nous avons légiféré de même sur l'organisation officielle du culte pour les vivants et pour les morts et en somme sur nombre de questions touchant aux préceptes coraniques, et je ne sache pas que cela ait allumé des insurrections. Que reste-t-il alors du Coran où nous n'ayons pas fait intrusion ? le dogme et les excitations à la guerre contre les infidèles. Au premier, ne touchons jamais, respectons le toujours et si même nous pouvions forcer tous les indigènes à le respecter aussi, nous n'aurions plus comme sujets que les gens les plus honnêtes de la terre, car il enseigne une morale saine, simple, parfaitement conforme aux aspirations arriérées du peuple arabe.

La haine du Chrétien doit-elle être considérée comme faisant partie du dogme ? Oui, répondent les sectaires et le troupeau entier des fidèles, aussi la plupart d'entre nous, se laissant intimider en sont-ils arrivés à croire qu'il serait dangereux d'ouvrir des discussions là-dessus avec les indigènes, parce que ce serait discuter « religion ». Certes, tout indigène partage d'autant plus cette croyance que ses éducateurs religieux la lui donnent comme premier article de foi et l'opposent toujours quand nous voulons élever le moindre obstacle au libre exercice de coutumes gênantes ou criminelles à notre point de vue. Voilà donc la première base à démolir. Légiférer là-dessus n'est pas possible ; ce n'est par un décret que nous déclarerons ces préceptes séparés du dogme, mais nous pouvons sans crainte, et nous devons, avec les moyens dont nous disposons déjà essayer de faire admettre cette séparation.

Les Khalifa de Mohammed ont défendu à tout croyant présent et futur de commenter après eux les préceptes du Coran, mais nous n'avons que faire de ces défenses, auxquelles d'ailleurs n'ont pas craint de désobéir de nombreux princes de la religion musulmane jusqu'à nos jours, y compris le chikh Senoussi. Le dogme lui-même a été écorné en plusieurs

points importants suivant en cela les lois de toutes les religions. La thèse que nous avons à soutenir contre nos docteurs de l'Islam peut-être dans le sens suivant :

Nous avons toujours respecté votre dogme et le libre exercice de votre religion ; toutes les lois qui vous concernent, nous les avons établies en conformité aussi exacte que possible du Coran et de ses commentaires sacrés. Si la France n'avait pas voulu être juste et généreuse, elle aurait fait comme vos premiers ancêtres en Afrique et aurait profité des moments où elle vous tenait vaincus et à sa merci pour vous imposer sa religion ; vous pouvez croire que si nous avions alors fait disparaître vos marabouts et vos tolba nous serions arrivés en peu de temps à faire de vous des Chrétiens qui seraient restés Chrétiens, ou bien, abandonnant votre pays vous seriez allés périr de misère dans les déserts improductifs. Au lieu de reconnaître cette générosité, on continue parmi vous à enseigner non-seulement la haine du Français parce qu'il est chrétien, mais encore que le seul désir de tout bon musulman doit être la guerre sainte contre lui. Que dans les premiers temps vous ayiez eu quelques griefs à notre égard parce que nous sommes restés en Algérie, nous l'avons excusé jusqu'à un certain point, bien que la terre appartint déjà aux Turcs et non à vous qui étiez leurs sujets, aussi avons-nous toujours fait les plus grands efforts pour vous amener à des relations amicales, en respectant votre foi d'abord, puis en recherchant tous les moyens justes d'augmenter votre bien-être matériel. Mohammed vous a dit, c'est très vrai, que le Chrétien sera toujours un infidèle puisqu'il a conservé la religion que vos ancêtres avaient eux-mêmes avant que Dieu lui ait révélé la vôtre ; que nous soyions toujours des infidèles, c'est affaire entre Dieu et nous ; il nous est permis de même de vous dire en ce qui concerne vos croyances : « C'est affaire entre Dieu et vous ». Nous ne vous demanderons jamais de changer d'opinion à cet égard, puisque votre dogme vous l'impose, comme les nôtres nous imposent de voir des héritiques en tous ce qui ne suivent pas la religion que nos parents nous ont donnée ; vous avez le droit de nous considérer comme destinés à être jetés en enfer au jugement dernier, mais puisqu'alors *toute âme chargée ne portera pas le fardeau d'un autre* (sourate 17, verset 16), les erreurs que vous nous reprochez ne vous seront nullement imputées.

Quand Mohammed a enseigné le Coran aux premiers croyants, c'est à dire pendant vingt trois ans environ, il avait alors à lutter contre ceux des Chrétiens, des Juifs et des idolâtres qui ne voulant pas devenir musulmans se défendaient les armes à la main. A cette époque, les Arabes n'avaient pas le courage à la guerre qu'ils ont maintenant et que Sidna Mohammed a donné à vos ancêtres en leur faisant partager ses croyances sur les grâces accordées par Dieu à ceux qui combattaient pour le *djihad* (guerre sainte). Il est possible, comme il a dit lui-même, que ce soit Dieu lui-même qui lui ait révélé ses enseignements, s'il était mécontent de ceux que vous appelez les infidèles et qu'il ait ainsi chargé Mohammed de les châtier, mais alors vous devez admettre aussi comme révélés par Dieu les versets 7, 8 et 9 de la sourate 60 qui sont rarement enseignés par ceux qui les connaissent : *Il se peut que Dieu établisse un jour entre vous et vos ennemis une bienveillance réciproque, etc.* Cette révélation reçue par Mohammed quand par ses victoires il avait réussi à établir solidement l'islamisme en Orient montre bien qu'il n'a pas prétendu arriver à faire musulmans tous les hommes de la terre. Si par hasard un homme juste parmi vous parle de cet espoir d'une bienveillance réciproque, il s'en trouve toujours pour y opposer que nous, Français, nous ne la méritons pas parce que nous avons combattu contre vous à cause de votre religion.

Les Français étaient-ils parmi les ennemis de Mohammed ? Notre pays est trop loin de La Mekke et il n'y avait alors aucune communication entre nous et vous. Direz-vous encore que Mohammed a voulu nous comprendre parmi vos ennemis vous ayant combattus? Nous ne craignons pas d'accuser hautement de mensonge ceux qui inventent tout cela pour exciter votre haine contre nous. Apprenez l'histoire, la vôtre comme la nôtre et vous serez fixés sur nos actes. Avant la prise d'Alger, en 1830, alors que les Turcs vous commandaient, nous avions déjà eu des combats avec vos maîtres parce que leurs navires attaquaient les nôtres, les pillaient, nous emmenaient comme esclaves et empêchaient notre commerce ; la religion n'était nullement en cause pour nous ; il a pu s'en trouver parmi vos pères qui se trouvaient dans ces combats, mais ils n'avaient qu'à ne pas aider nos agresseurs à nous combattre. Il nous a fallu prendre Alger aux Turcs pour en finir une bonne fois

avec ces massacres sur mer et venger une injure grave faite à la France par le dey. Vous a-t-on dit quel a été alors notre premier traité avec vous dont nous prenions le commandement ? Une des premières clauses a été celle-ci : « L'exercice de la religion mahométane restera libre. La liberté des habitants de toutes les classes, leur religion, etc., ne recevront aucune atteinte. » (Convention du 5 juillet 1830.) Depuis lors, avons-nous songé un seul instant à vous empêcher de pratiquer votre religion. Nous pourrions presque le regretter puisque vous avez si mal compris notre générosité. N'est-ce pas vous qui en nous attaquant toujours pour essayer de nous chasser, comme le font encore les gens du Sahara, nous avez mis dans l'obligation d'étendre notre domination beaucoup plus loin que nous n'en avions d'abord l'intention ? Vous devez savoir que nous avions donné à l'émir Abd-el-Kader la plus grande partie de l'Algérie, ne nous réservant que le juste nécessaire pour protéger la mer qui sépare la France de l'Afrique. Malgré cela, il nous a combattus longuement, avec bravoure, nous devons le reconnaître, comme vous l'avez toujours fait d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, à chaque nouvelle tribu que nous soumettions, nous disions toujours : « Nous nous engageons à respecter votre religion, vos mœurs, vos biens et vos coutumes ». N'avons-nous pas tenu nos promesses ? Nous avons-vous chassés de vos foyers ? N'avez-vous pas conservé vos biens, sauf ceux qu'il nous a bien fallu prendre pour vivre nous-mêmes ici en vous laissant le large nécessaire pour vous et pour vos troupeaux ? Ce pays, vos ancêtres l'avaient conquis, il est vrai, les armes à la main, en étendant l'Islam sur les Berbères qui l'occupaient, mais, en maintes circonstances, vous l'aviez perdu par votre faute, en ne faisant rien pour rester forts et unis. Au lieu de jouir tranquillement de vos biens, vous avez toujours écouté des chefs qui, au nom de votre religion, et uniquement à ce nom, vous ont fait faire des guerres continuelles entre musulmans, malgré les défenses de Mohammed. Qui vous dit que Dieu, lassé de votre désobéissance, n'a pas voulu vous punir à votre tour en vous donnant de nouveaux maîtres, les Turcs d'abord pour vous châtier et nous ensuite pour vous ramener au bien puisque vous êtes incapables de vous conduire ? Ne croirez-vous pas enfin que le moment est arrivé où « Dieu consent à établir une bienveillance réciproque entre vous et nous ? »

Il ne tient qu'à vous qu'il en soit ainsi, puisque nous « n'avons pas combattu contre vous à cause de votre religion et ne vous avons pas chassés de vos foyers ».

Le bienfaiteur ne devrait jamais être mis dans l'obligation d'étaler ses bienfaits pour prouver la pureté de sa conduite, mais vous avez des hommes parmi vous qui, au lieu de nous rendre justice, cherchent toutes occasions pour vous tromper sur les choses que vous ignorez et vous les racontent de façon à entretenir la haine contre nous. Cependant vous en avez quelques-uns qui, ayant étudié la science, savent la vérité ; au lieu d'écouter des fanatiques ignorants, demandez-la à ceux de vos hommes de science qui sont justes et pieux, et voici ce qu'ils pourront vous dire si vous les laissez parler en toute sincérité : « Avant l'arrivée des Français, nous étions toujours en guerre les uns contre les autres entre musulmans, nos foyers, nos biens, nos familles n'étaient jamais en sûreté, car nous cherchions à nous les prendre mutuellement ; la mort dans les combats éclaircissait nos rangs et empêchait nos familles de s'accroître. Nous désobéissions ainsi à Dieu qui nous a punis. Les Français sont venus, ils ont remplacé nos anciens maîtres qui nous poussaient à ces guerres ruineuses ; depuis que nous avons accepté la paix avec eux, rien n'entrave plus notre religion, nos biens, nos familles, nos troupeaux, nos mœurs, nos coutumes même, sont respectés en tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public, nos familles augmentent considérablement parce que les combats et les maladies ne les fauchent plus. Il nous faut donc apprendre le travail des Français, tant pour la culture de la terre que pour l'industrie, parce que nos terres, suffisantes autrefois, le seront de moins en moins par le seul fait que notre nombre augmente progressivement. » Voilà ce que ces hommes justes pourront vous faire comprendre. A vous de dire si ce n'est pas vrai !

Ajoutons encore à notre thèse : Jusqu'ici vous avez refusé de nous suivre dans la voie du progrès de la science qui, sans être employé contre les religions différentes de la nôtre, nous a servi à devenir une grande puissance sur terre ; vous auriez eu raison si Dieu vous avait fait des défenses à ce sujet, comme on cherche faussement à vous le faire croire. Lorsque vous serez mieux éclairés, vous serez amenés à reconnaître qu'en travaillant comme nous et en usant des satisfactions

matérielles permises par Dieu et par les lois humaines, vous ne violeriez nullement votre religion. Mohammed en conseillant aux premiers musulmans de ne pas désirer le « clinquant de ce monde », de ne pas « écouter les infidèles », de « ne pas former de liaisons avec eux », était alors dans le vrai, car les infidèles d'alors usaient de leurs richesses pour faire le mal et il y avait à craindre que les hommes de l'Islam, encore peu instruits dans leur religion, se laissent détourner par eux de la voie de Dieu. Les temps sont bien changés, heureusement ; d'abord nous n'avons aucun lien du sang avec ces infidèles de l'Orient, puis nous employons nos richesses et notre science à faire le bien à tous et à ne faire le mal à aucun de ceux qui obéissent aux lois, quelle que soit leur religion. Nous continuerons donc, comme auparavant, à accueillir ceux d'entre vous qui désireront connaître notre science. Vous avez déjà pu constater l'avantage de certains objets fabriqués par nous pour les usages courants de la vie, en particulier pour l'agriculture qui assure la subsistance de vos familles, pour votre industrie spéciale qui vous donne maintenant des objets plus solides et à meilleur marché ; il appartient à ceux qui dirigent votre dogme de vous arrêter là ou de vous autoriser à aller plus loin, nous n'interviendrons pas par la force, car nous voulons le bien de tous et la paix entre tous.

Vous supposez toujours que l'Evangile est resté notre seul guide dans nos lois et dans nos actions comme le Coran est resté le vôtre. Aussi, pour vous, le *roumi* actuel est-il toujours le chrétien, l'infidèle du temps de Mohammed, celui qui résistait par ses armes à vos guerriers et vous détestait parce que vous l'attaquiez. Il y a longtemps que nous avons renoncé à n'être que les exécuteurs des volontés de ceux qui croyaient pouvoir conduire les peuples d'après les seules Ecritures. Celles-ci ont été révélés aux prophètes pour les peuples de l'époque qui n'avaient pas encore la science, mais depuis que Dieu nous a permis d'acquérir celle-ci, nous devoir voir ses desseins beaucoup plus vastes qu'aux temps d'Abraham et de Sidna-Aïssa (Jésus Christ) et pouvoir par suite obéir aux nouvelles lois de justice humaine que nous avons découvertes dont la première est celle de la tolérance envers tous. Ces lois ne sont d'ailleurs que la confirmation des anciennes des Ecritures, mais mieux comprises et adaptés aux progrès sociaux ; elles n'empêchent nullement ceux qui le désirent de

croire au dogme de Dieu et d'en pratiquer le culte sous la forme qu'ils jugent la meilleure. Toutefois, ce que nous ne voulons plus, c'est voir chez nous les hommes dirigés uniquement par les gardiens de telle ou telle religion, en dehors du culte lui-même. Les aspirations de l'homme doivent tendre à la paix générale du monde entier et non se borner à vouloir forcer ses voisins à adopter telle ou telle idée ou pratique religieuse, but qui a été la cause de tant de guerres entre chrétiens et musulmans et entre musulmans seuls. Les idolâtres, même, ne doivent être conduits que par la persuasion, jamais par la force, à convertir leurs croyances barbares en celle de Dieu unique; c'est là le rôle de nos missionnaires et nous ne verrions aucun inconvénient à laisser l'islamisme s'étendre dans les pays idolâtres, si au lieu de prêcher la haine contre les autres religions vous faisiez admettre la tolérance et la paix.

Les Arabes seraient devenus comme nous un grand peuple si, cessant de s'attarder aux querelles de religion avec les autres, ils avaient consenti à écouter la voix des Français qui depuis 70 ans leur montrent les moyens de le devenir sans désobéir aux desseins de Dieu révélés par tous les prophètes, y compris Sidna Mohammed. En enseignant le Coran sous la forme textuelle que lui ont donnée les premiers khalifa de Mohammed d'après les récits de ceux qui avaient connu le Prophète, et sans vouloir tenir compte des commentaires que des chefs musulmans instruits, pieux et sincères en ont faits dans la suite, vous entretenez parmi vous une barrière insurmontable au progès, alors que tous les autres peuples deviennent forts. Si nous voulions, comme vous le croyez, vous asservir à nous comme vous asservissiez dans le temps vos esclaves, supposez-vous que nous serions assez sots pour vous montrer les moyens d'acquérir la puissance par le progrès ? Nous n'aurions qu'à vous laisser tels que nous vous avons trouvés et à couper assez de têtes pour obliger les récalcitrants à se tenir tranquilles. Notre désir de vous voir nous suivre dans la voie de la civilisation, vous prouve donc que nous voulons vous amener à comprendre comme nous que Dieu a mis les hommes sur la terre pour s'entr'aider et non pour s'entre-tuer au nom des religions.

Avouez au moins que nous avons sur vous un très grand avantage, c'est que nous connaissons à fond votre religion, mieux que vous, par vos livres eux-mêmes que nous avons

appris à lire et à comprendre, tandis que la plupart d'entre vous ignorent la nôtre. Aussi, croyez-vous en général que les deux religions sont très différentes ; c'est une très grande erreur. Avant de déclarer qu'une chose est malfaisante, il faut la connaitre, et cependant vous détestez de parti pris ce que vous ignorez. Apprenez comme nous à lire vos livres et à étudier la science, vous serez alors à même de juger notre religion en toute sincérité, et de saisir exactement la portée de nos actions. Vous reconnaitrez bientôt que l'islamisme et le christianisme, issus d'une origine commune, la voix des prophètes, ne se distinguent que par des nuances. Vous nous accusez d'avoir trois dieux, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, parce que vous ne comprenez pas comme nous la distinction. Demandez à un de nos petits enfants « Combien y a-t-il de dieux ? » Il vous répondra toujours et sans hésiter « il n'y a qu'un seul Dieu », car nous pouvons dire comme vous *el hamdou lillah ou ouahed hou* (louange à Dieu unique). Vous prétendez encore que nous avons des idoles parce que vous voyez nos croyants prosternés devants des statues ou devant des images. Nous savons très bien que celles-ci sont de la pierre, du bois, du papier, ou n'importe quelle substance, mais ce ne sont nullement des idoles, elles ne font que représenter à nos yeux des morts dont la vie sur terre a été sainte et que nous croyons maintenant auprès de Dieu. Nous les honorons ainsi pour garder leur souvenir plus vivace et les donner en exemple à nos enfants. N'en est-il pas de même de vos saints hommes dont vous honorez la mémoire en leur élevant des koubba, des mosquées, et que vous allez visiter pour les invoquer dans vos prières ? En admettant votre raisonnement à notre égard, nous pourrions aussi bien dire de vous que vous avez des idoles, mais nous savons que cela n'est pas. Croyez-vous maintenant que la première partie de votre formule « Dieu seul est Dieu » n'est pas aussi la nôtre ?

Vous y ajoutez « Et Mohammed est son Prophète ». Nous avouons que là nous ne sommes plus entièrement d'accord, religieusement parlant, mais lisez nos écrits et vous verrez ce que nous disons de Sidna Mohammed ; ceux nombreux maintenant parmi nous que n'aveuglent plus les mesquineries religieuses, s'accordent pour dire que Mohammed fut un grand saint, un esprit de génie, et qu'aux qualités puissantes de fondateur d'une religion s'adaptant parfaitement aux peuples

de l'Orient à son époque, il joignit celles d'un grand chef militaire. Nous comprenons donc très bien que vous le considériez comme envoyé de Dieu et que cette croyance fasse partie de votre dogme. Ne croyons nous pas aussi comme vous au jugement dernier, au paradis (*djenna*), à l'enfer (*djehennem*) et au purgatoire (*hidjab*) ?

Y aurait-il d'ailleurs, entre l'islamisme et le christianisme moins de principes communs, nous n'aurions plus comme dans les temps anciens la moindre tentation de vous haïr pour cela. La tolérance religieuse est maintenant répandue en France et dans d'autres pays chrétiens et rien ne nous empêche d'aimer les musulmans comme tous autres. Qu'ils consentent à appliquer comme nous la devise : « Faire le bien et ne tamais faire le mal », nous ne leur demandons pas autre chose, parcequ'ils auront compris que la religion n'ayant plus rien à voir dans les relations des hommes, ils doivent cesser de nous considérer comme des bêtes fauves à la destruction desquelles tout bon musulman est tenu de sacrifier toutes ses forces, joute sa vie et toutes ses actions. Des fanatiques aveugles, ennemis de la France et du chrétien en général cherchent à vous faire revenir encore plus en arrière pour vous replacer sous la domination des Turcs, en abusant de vos croyances religieuses. Ceux-là prétendent vous interdire l'usage du café, du tabac et d'autres choses que Mohammed n'a nullement défendues, vous empêcher d'honorer vos morts qui ont eu une vie pieuse, etc. Il y a eu cependant avant eux d'autres « Cherif » aussi pieux, et qui ont été reconnaissants envers la France de vous avoir délivrés du joug barbare qui avait pesé sur les Arabes d'Algérie pendant si longtemps. Lesquels croirez-vous le plus, ceux qui veulent vous rendre plus misérables encore ou ceux qui ne veulent que votre bonheur sur la terre sans vous barrer celui du ciel ?

Ceux qui parmi vous continueront à vous dire : « Les Français sont des menteurs et des hypocrites, ils ne veulent que votre perte parce qu'ils sont chrétiens » seront eux-mêmes des menteurs et des hypocrites ; qu'ils disent en quoi nous avons menti depuis 70 ans que nous sommes au milieu de vous ! Est-ce parce qu'un homme aura menti que tous doivent porter le poids de l'accusation ? N'y a-t-il pas parmi vous des hommes pervers comme il y en a encore malheureusement quelques-uns parmi nous et dans tous les peuples ? Nous voyez-vous

manquer à les châtier les uns comme les autres selon le bon droit de leurs victimes ? etc.

. . . .

. . . .

Tel est, je crois, le langage que nous pourrions tenir aux indigènes de l'Algérie ayant quelque instruction. Il y aurait pendant longtemps encore des fanatiques ignorants, des lettrés de mauvaise foi qui feraient leur possible pour retourner encore contre nous nos meilleures intentions, en utilisant le nombreux arsenal que leur offre le Coran « défense de commenter le Livre, les inventions des infidèles sont diaboliques, ils mentent toujours, ce sont des corrupteurs, etc. », toutes aménités qui, ainsi que je l'ai dit, s'adressaient aux premiers adversaires de Mohammed et ne riment plus à rien maintenant. Là, doit être le point de départ de la campagne à entreprendre au nom de la raison ; si nous l'obtenons, tout le reste en découlera logiquement.

Il faudrait se garder de vouloir brusquer les choses ; il y a lieu tout d'abord de gagner à ces idées quelques hauts personnages indigènes ayant une réputation méritée de piété et sur l'autorité desquels nous nous appuierons ensuite pour les étendre petit-à-petit par les moyens dont nous disposons. Je suppose résolue cette première partie du problème, n'ayant aucune qualité pour traiter sa résolution, mais fermement convaincu de sa possibilité par des moyens honnêtes et sans pression sur les consciences.

Voyons la suite. L'indigène du Tell, comme je l'ai dit précédemment, mais celui-là seulement, a troqué ses anciennes qualités de guerrier arabe contre d'autres beaucoup plus paisibles. Il est devenu propriétaire, métayer, ouvrier ou manœuvre, fonctionnaire ou employé de l'administration, ou à gages chez des particuliers, ou enfin s'est voué à la carrière militaire dans nos régiments indigènes. Le maréchal Bugeaud avait pronostiqué juste là-dessus quand il écrivait, au sujet d'Abd-el-Kader : (1) « Mais ce qui affaiblit surtout l'émir, c'est que les « tribus ne guerroyant plus entre elles parce qu'elles sont « soumises à un même prince, prenant peu à peu par le

---

(1) Maréchal BUGEAUD : *Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran* (juillet 1837).

« contact nos goûts et nos besoins, seront bientôt moins « guerrières. Le commerce, les rapports journaliers feront « disparaître la haine et la répugnance que nous leur inspi- « rons. Elles verront qu'après tout on peut vivre avec des « chrétiens et que nous portons avec nous l'aisance et le bien- « être. Déjà ces idées se répandent, elles deviendront géné- « rales, et quand la guerre éclatera, elles militeront en notre « faveur ; on se soumettra avec bien moins de difficultés. « Mais on ne saurait trop le répéter, pour que des modifica- « tions dans les mœurs s'opèrent, pour que les répugnances « et les préjugés s'effacent, pour que les idées de civilisation « pénètrent, pour que nous puissions fonder quelque chose et « nous établir militairement et agricolement, il faut que la « paix ait quelque durée ».

Nous venons de voir s'écouler cette période de paix que le maréchal jugeait indispensable ; tous les résultats qu'il en attendait ne sont pas encore entièrement acquis, mais la plupart sont très avancés, sauf deux : la pénétration de la civilisation, à peine ouverte, et l'effacement des préjugés contre nous, qui n'a rien gagné. La paix a donc fait son œuvre quant à la pacification du travail indigène, mais n'ayant modifié en rien la mentalité, elle n'a fait accepter aux Arabes qu'un nombre infimes d'usages civilisés, et ils ne feront pas un pas de plus dans cette voie si nous nous obstinons à ne pas agir directement. Il en résulte que l'arabe est toujours susceptible de renoncer aux intérêts acquis pour accourir à la voix du premier chérif vrai ou faux qui se dira « maître de l'heure ». D'ailleurs, les goûts de maraude, de braconnage et de vol, les actes de sauvagerie sanglante, se manifestent encore assez fréquemment chez les indigènes pour qu'on doive n'accorder qu'une demi-confiance à sa décadence guerrière ; la perspective d'un pillage rémunérateur suffirait encore pour secouer la torpeur des plus adoucis, surtout si c'est au nom d'Allah qu'on l'y appelle.

Le maréchal a dit encore : « Avec les Arabes, le « plus » est plus facile que le « moins » et l'histoire lui a donné raison chaque fois qu'on a osé appliquer ce précepte.

Osons donc encore, non pas pour les tyranniser par une administration et une législation moins bienveillantes, mais pour discuter loyalement les cruautés coraniques à notre égard, tentative que nous n'avons jamais faite sérieusement.

J'ai voulu savoir si des personnes sachant bien l'arabe, connaissant le Coran et se trouvant en situation favorable pour essayer cette discussion, avaient pu obtenir quelques concessions, mais j'ai eu bientôt la conviction que, cédant à un sentiment de retenue exagérée, à une sorte de politesse française qui ne veut pas heurter la religion du voisin, ceux d'entre nous qui devraient être le mieux renseignés n'ont rien osé pour l'être. Les uns allèguent qu'en raison de leur fonction civile ou militaire ils n'ont pas voulu abuser de leur autorité et se discréditer peut-être soit aux yeux des ingènes, soit aux yeux de leurs chefs qui auraient désapprouvé leur initiative, d'autres invoquent l'inutilité préconcue de tout ce qu'on pourrait tenter, pour expliquer leur abstention. Tout cela montre bien qu'une direction venue d'en haut est indispensable, autant pour encourager ceux qui le peuvent à marcher dans cette voie, que pour faire lancer aux indigènes le mot d'ordre qui dégagera leurs scrupules religieux. Il a pu paraître prudent de garder cette réserve jusqu'à ce jour, en laissant à d'autres moyens de conciliation le soin de préparer ce terrain plutôt volcanique, mais je crois le moment venu d'y porter franchement le soc, puisque des influences contraires et imprévues sont en train de défaire l'œuvre laborieusement obtenue. Il ne faudra pas nous laisser intimider par les criailleries que quelques énergumènes ne manqueront pas de lancer au début et de faire porter peut-être à nos tribunes publiques par leurs représentants indigènes. Il appartiendra aux nôtres d'y opposer le calme et la ténacité qui résulteront chez eux d'une connaissance exacte de la mentalité arabe algérienne ; si j'ai pu contribuer quelque peu à fixer et à étendre celle-ci chez eux et les convaincre qu'une action générale est nécessaire, je me tiendrai pour satisfait, car toute divergence, tout désaveu, tout recul surtout, serait saisi avec empressement par les fanatiques du Coran pour discréditer leurs coreligionnaires promoteurs des idées de tolérance religieuse. Il ne doit plus se montrer dans cette action des arabophiles ou des arabophobes, des athées ou des chrétiens illuminés, des partisans ou des ennemis du gouvernement, mais seulement des Français forts de leur raison et de la certitude qu'en donnant l'exemple de l'union pacifique, ils produiront le meilleur argument en faveur de l'œuvre poursuivie.

Il n'est pas utile d'ailleurs de commencer partout à la fois ; certaines régions et surtout certaines catégories d'indigènes seront plus aptes que d'autres à comprendre et à admettre cette révolution dans les idées toujours prêchées par leurs marabouts, les pouvoirs publics doivent disposer à cet égard de tous les renseignements nécessaires [1].

Il est un milieu que je crois connaître et qui me paraît tout indiqué comme devant servir de terrain d'essai, c'est le régiment indigène. Quel sera l'initiateur ? L'officier français ayant comme interprète l'officier indigène. Je m'attends à voir bien des gens sourire à cette idée de donner aux officiers un rôle dont on dira qu'il est celui d'un « prédicateur », pour établir une fois de plus que la « blague française » ne perd jamais ses droits. Dans un travail exclusivement militaire, je l'ai déjà soumise en la développant plus longuement. J'ignore quel accueil lui a été fait, mais je persiste à croire à son efficacité. On nous a confié des soldats non-seulement pour les instruire dans leurs devoirs militaires, mais encore pour les moraliser. Quelle morale leur donnerons-nous ? La nôtre ? ils ne la comprendront pas encore et auront le droit de s'en méfier puisqu'elle reposent sur une civilisation dont ils n'ont reçu que de légères atteintes, et pas les meilleures. Ils en ont une à eux, celle du Coran, merveilleuse d'ailleurs à beaucoup de points de vue pour des hommes n'appréciant comme récompenses que les jouissances matérielles ; pourquoi laisser celle-ci de côté sous le fallacieux prétexte que nous avons promis de respecter le libre exercice de leur religion ? Serait-ce violer ce pacte que leur enseigner nous-mêmes celle-ci en ce qu'elle a de bon et de moralisateur et leur tenir au sujet des infidèles le langage dont j'ai donné précédemment quelques éléments ? Qui, plus que les officiers français, peut avoir autorité sur eux pour tenir ce langage avec la certitude d'être écouté d'abord par discipline puis, je l'espère, par la conviction qui naîtra que le bon droit est pour nous ? Il ne peut être question de conférences, de sermons spirituels, et ce serait mal connaître les indigènes que choisir ce moyen en honneur chez les nations européennes ; ce qu'il faut, c'est un ensei-

---

(1) Voir à ce sujet : RINN : *Confréries et Khouan* ;
DEPONT et COPPOLANI : *Les confréries religieuses musulmanes* ;
Commandant LACROIX : *Les Derkaoua d'hier et les Derkaoua d'aujourd'hui.*

gnement donné sans l'apparat officiel, en conversations, en « théories dans les chambres », en toutes circonstances favorables, par des idées simples mais affirmatives et dosées d'après les facultés intellectuelles de ceux auxquels elles s'adressent. On voit de suite que cela exigera chez l'initiateur une connaissance assez approfondie de sa mission et la conviction raisonnée qu'il travaille à une œuvre délicate mais de premier ordre. Il lui faudra éviter qu'un mot mal choisi, mal compris ou mal traduit constitue une maladresse. Aussi, le procédé le plus simple serait il de composer un manuel abrégé, avec le français d'un côté, l'arabe de l'autre en caractères français, de façon à permettre à ceux qui ne parlent pas l'arabe de diriger la traduction. Si l'on veut être compris, il faut employer l'arabe vulgaire ; on sait en outre que nos procédés de raisonnement ne sont pas ceux à présenter aux indigènes ignorants du français (ni même à ceux qui le savent); ils ne les comprendraient pas ou peu. Avec eux, il faut affirmer sans chercher à prouver autrement qu'en s'appuyant sur une autorité acceptée, existante ou déjà reconnue parmi celles de l'Islam. L'histoire, la philosophie, auxquelles nous recourons dans nos controverses ne seraient pour eux qu'une langue incompréhensible. Seuls, les lettrés, et encore parmi eux un petit nombre seulement, ont actuellement le cerveau accessible à leurs enseignements, c'est-à-dire au raisonnement.

L'élément indigène militaire est, à mon avis, le plus apte à admettre ces théories, parce qu'étant le plus soustrait aux influences de la famille et des marabouts locaux, il a déjà des tendances à laisser s'émousser les sentiments hostiles à notre égard qui lui ont été inculqués pendant son adolescence. Nous avons aussi des moyens pour récompenser le zèle de ceux qui nous aideraient franchement dans cette voie ; enfin, l'officier indigène en acceptant le rôle de fidèle traducteur nous donnerait la meilleure preuve de sa fidélité à la France.

On pourra m'objecter que ces soldats issus de diverses tribus ont forcément reçu l'empreinte de confréries très différentes, ce qui pourrait constituer un empêchement à notre enseignement ; le fait n'a aucune importance. Les Arabes ayant la moindre teinte de littérature se gardent bien de se présenter au service militaire ; sauf quelques rares exceptions, ils préfèrent s'employer dans la vie civile. Les nôtres, étant

donné leur ignorance, ne sont pas même, sauf rares exceptions, capables d'être reçus « Khouan » dans les ordres religieux. D'ailleurs nous n'avons pas besoin de leur parler de ceux-ci, sinon pour dire du bien de tous ceux qui fonctionnent régulièrement en Algérie, puisque leurs familles peuvent avoir des membres affiliés à l'un ou à l'autre, et que nous cherchons précisément à nous les rallier tous en leur accordant aide et protection contre l'envahissante confrérie des Senoussia qui voudrait englober toutes les autres. J'irai même plus loin : si toutes ces confréries consentent à accepter ouvertement, publiquement, le prêche de la tolérance, nous pourrions à notre tour favoriser, par l'éducation littéraire et religieuse des Arabes l'entrée de ceux-ci dans la confrérie spéciale à leur tribu, dont ils accroîtraient la prospérité.

Pour terminer ce que j'avais à dire des militaires indigènes, je crois devoir signaler ce fait remarquable, que ceux auxquels nous réussissons à apprendre à lire et à écrire en français au régiment sont généralement les plus sûrs, les plus dignes et les plus dévoués ; ils en sont récompensés par la facilité qui en découle pour eux d'obtenir des petits emplois civils à leur libération ; c'est donc à encourager (1).

Le fait est à rapprocher de ce que j'ai dit plus haut des mauvais soldats fournis par de jeunes engagés sachant déjà lire et écrire avant leur rentrée au service. A cette anomalie, il y a une explication très simple que je me crois tenu de fournir pour ne pas laisser la suspicion planer sur le mode d'enseignement des écoles civiles : les élèves indigènes de celles-ci croient que leur apprentissage du français leur donne des droits à obtenir une situation ; si les nécessités de la vie les obligent à se faire soldats, ils se considèrent comme victimes du sort, cela et leur intelligence façonnée dans les villes les prédisposent à l'indiscipline et à l'inconduite dans le milieu inférieur où ils sont jetés. Au contraire, les ignorants venus en ligne droite des tribus, gens frustes, voient leur sort amélioré, leur intelligence s'ouvre peu à peu, ils se sentent sous une autorité analogue à celle de la famille, et l'instruction française qu'ils peuvent acquérir à grand'peine, bien qu'elle soit inférieure à celle des écoles, ne fait que les pousser dans

(1) La Société l'« Alliance Française » décerne chaque année des prix en argent, médailles, brevets, aux soldats indigènes qui ont fait des progrès sensibles en lecture et en écriture françaises.

la voie du bien en leur montrant à l'horizon de leur congé la perspective d'une place de garde-champêtre, de gendarme, de garde-forestier, etc., presque toujours obtenue grâce à leur bonne conduite au régiment.

Enfin, la voie dans laquelle nous venons d'entrer, d'accepter les indigènes dans des régiments de troupes françaises avec les avantages spéciaux des régiments indigènes, me paraît susceptible d'excellents résultats pour le but que j'ai exposé. Cela peut être une transition entre les engagements volontaires actuels et la conscription obligatoire à laquelle nous arriverons fatalement pour donner un débouché à l'excès croissant de population arabe et diminuer d'autant les charges de nos nationaux, tout en maintenant sous les armes les effectifs nécessaires. On peut être assuré que nous n'aurons alors rien à craindre de posséder une forte armée indigène, car si nos musulmans acceptent de bonne grâce le service obligatoire, c'est que leur mentalité à notre égard sera devenue conforme à mes désirs ; ils seront insensibles à la voix des agitateurs.

Avec des cadres français solides, nous disposerons de troupes merveilleuses, dignes de leur devancières dont l'éloge n'est plus à faire.

Dans toutes les branches de l'administration algérienne, là où nous disposons d'éléments indigènes ayant accepté des émoluments de l'État ou du Gouvernement général, dans les quelques grands commandements indigènes que nous avons su conserver, nous pouvons aussi tenter de modifier la mentalité arabe par des moyens analogues, mais appropriés aux divers cas.

Les élus des pouvoirs publics, les grands propriétaires, les particuliers influents, les simples colons eux-mêmes, ne sont pas sans quelques moyens d'action.

Enfin, là où l'enseignement précité doit donner le plus de résultats, c'est dans les écoles : françaises, arabes-françaises et zaouïa. Par l'éducation donnée à la jeunesse, on peut arriver à modifier entièrement la mentalité d'un peuple, c'est donc là qu'il faudrait frapper le grand coup.

Le dévouement de l'Académie algérienne à la cause française est hors de doute et j'y ferai appel pour me permettre quelques réflexions au sujet du rôle prépondérant quelle pourrait avoir, à la condition de ne pas vouloir aller trop vite. Cette restriction constitue déjà une légère critique que justifie le

retrait forcé de l'arrêté gubernatorial au sujet de la fermeture des zaouïa pendant les heures de classe des écoles primaires et de l'obligation d'amener les enfants indigènes à celles-ci. D'ailleurs, ce qui me conciliera certainement l'indulgence du corps si bien intentionné de l'enseignement, c'est que les quelques autres critiques à faire s'adressent tout autant aux fonctionnaires de toutes les catégories existantes en Algérie ; cette répartition égale fera paraître à chacun le poids plus léger. L'origine de toutes les fautes est la suivante : Nous ne faisons que des efforts insuffisants pour connaître la mentalité des indigènes par l'étude de leur histoire, de leur religion, de leurs mœurs chez eux et entre-eux, de leur langage, en un mot, de tout ce qui fait leur spécialité dans le monde ou dans chaque milieu spécial où ils vivent. Combien n'ai-je pas entendu de personnes sensées dire : « C'est au vaincu d'apprendre la langue du vainqueur ». Je l'ai dit, comme tant d'autres, et j'en fais l'aveu le plus contrit, car mes regrets tardifs n'ont pas suffi pour me permettre de traiter avec des arguments plus convaincants la question poignante et de premier ordre que j'ai entreprise. Nous devrions, au contraire, commencer tous par nous instruire en matière indigène, nous qui, en mettant à un titre quelconque le pied sur le sol algérien, prenons charge d'âmes avec mission nationale de les gagner à la France. Grands mots ! dira-t-on, chauvinisme ! soit ! mais, si positivistes que nous mettions notre orgueil à paraître, ce sont précisément les idées élevées et d'un sentimentalisme exagéré qui nous rendent prétentieux au point de fermer nos yeux aux réalités indispensables. Nous ne savons pas rester dans un juste milieu ; tout français, même le simple visiteur de passage en Algérie, se croit obligé de se déclarer arabophobe ou arabophile, exactement comme s'il s'agissait de donner son appréciation sur un « objet vu ».

Je crois avoir démontré suffisamment à ceux qui pouvaient l'ignorer, que le musulman demande, pour être connu et jugé, un examen très approfondi et exigeant des études préliminaires toutes spéciales. Il en est de même si on veut vulgariser la notion de sa mentalité et bien plus encore si on s'inscrit pour réformer cette mentalité malgré toutes les influences contraires qui la retiennent dans les idées arriérées. Toutes les bonnes volontés sont donc nécessaires et elles seront d'autant plus acquises à l'œuvre qu'elles se senti-

ront préparées à un rôle conscient. Puisque tout s'enchaîne dans ce problème, c'est à nous, gens d'âge mûr, de dresser nos jeunes successeurs aux connaissances générales nécessaires pour prolonger incessamment et élargir encore la voie qui achèvera de gagner la mentalité indigène à nos sentiments. De même que je l'ai dit pour l'officier, tout détenteur d'une autorité quelconque en Algérie doit avoir ces connaissances et les enseigner à ses aides. On l'a déjà compris pour les officiers, et depuis 1900 des cours d'arabe fonctionnent chaque année pendant six mois dans les garnisons de quelque importance ; on fait de même pour les sous-officiers dans les régiments. L'essai est trop récent encore pour avoir donné déjà des résultats sensibles ; mais la voie est certainement très bonne ; elle permet à quelques-uns de s'initier plus vite à la mentalité des indigènes civils ou soldats. Supposons qu'on l'aborde aussi, avec les tempéraments voulus, dans l'enseignement public français d'Algérie, nous aurons une pléiade de fonctionnaires instruits, à l'esprit forcément observateur, qui tout en faisant un cours de langues mortes ou vivantes, d'histoire, de géographie, de sciences naturelles et autres branches auxquelles il est possible de rattacher la question arabe, sauraient joindre aux considérations générales de ces cours, des notions sur l'Islam (dogme et histoire), sur les mœurs, les affinités, les coutumes et les procédés des Arabes, et enfin, enseigner la manière d'attirer à nous les indigènes dont la jeunesse française voit surtout les ridicules pour s'en moquer d'une façon souvent amère et humiliante. Les programmes ne sont pas muets sur le peuple arabe, mais il serait sans doute plus utile de reporter en grande partie sur lui ce qu'on enseigne par exemple d'analogue sur les Egyptiens, les Assyriens, les Grecs, les Romains, etc. ; les détails qui s'y rapportent s'oublient très vite, parce qu'ils ne frappent pas l'esprit comme ceux visibles encore en Algérie. Les parents qui à la maison (et ils sont nombreux) sont pour leurs enfants les répétiteurs des leçons scolaires, y apprendraient à leur tour quelques notions utiles.

Dans les *medersa* on peut faire mieux encore ; là, on forme les professeurs de l'enseignement français-arabe et certaines catégories de fonctionnaires indigènes, soldés, l'enseignement qui y est donné ne peut que gagner à être poussé plus encore dans le sens que j'ai indiqué pour donner à ces fonctionnaires

une autorité « religieuse » qu'ils n'ont pas actuellement sur les indigènes.

Aux petits Arabes, dans les écoles arabes-françaises, il suffirait d'apprendre à parler le français et à le comprendre, sans le lire ni l'écrire, et leur enseigner au contraire leur langue le mieux possible afin qu'ils soient à même de la lire, de l'écrire et d'adapter ses particularités à celles de la nôtre. La bonne semence de la propagande de tolérance, jetée dans ce milieu par des enseignements verbaux et par la lecture de quelques livres écrits par des autorités religieuses musulmanes, irait germer dans les familles indigènes. Quelques sujets choisis, juste ce qu'il en faut pour tenir les emplois de lettrés musulmans, seraient seuls instruits en science française tant que la mentalité générale ne serait pas arrivée au point voulu. Quelques-uns, ayant donné des gages de sentiments français, pourrait être à leur tour éducateurs dans les tribus. Il faut nous garder de rédiger nous-mêmes les livres en question et même de les faire imprimer dans nos imprimeries, ils seraient trop suspectés. On sait, en effet, que les fanatiques traitent de « profanation » nos éditions de leurs livres religieux, et que nous n'avons même pas le droit de porter la main sur ceux qu'ils ont calligraphiés. Ce préjugé existe au point que des traductions du Coran faites au Maroc, en langage berbère écrit en caractères arabes, ont été détruits « la parole de Dieu, raconte Ibn-Khaldoun, ne pouvant sans profanation être exposée à être altérée par des traducteurs ». Il explique la réponse qui m'a été faite et que j'ai citée, au sujet du Coran « français ». Dans le même ordre d'idées en voici une autre : ayant un jour sous les bras *les Confréries religieuses musulmanes*, de Delpont et Coppolani, je m'arrête à causer avec un indigène assez instruit en français ; celui-ci lit le titre de l'ouvrage et me dit : « c'est là-dedans que vous étudiez la religion musulmane ? il n'y a pas un mot de vrai, les Français ne peuvent pas comprendre nos signes et nos livres de religion » ; je lui réplique : avez-vous seulement lu ce livre ? » et il est obligé de m'avouer qu'il ne l'a jamais lu, mais qu'il ne fait que répéter ce que tous les Arabes disent de nos écrits sur leur religion. Essayez donc, après cela de prétendre faire accepter aux indigènes des livres à la fabrication desquels nous aurions participé en quoi que ce soit ! Par conséquent, de même qu'aux Indes et en quelques points de l'Afrique il y a des imprimeries

musulmanes, faisons en créer en Algérie par des musulmans croyants, et que de là sortent les livres destinés à l'enseignement de la tolérance religieuse ; contentons-nous de payer les frais, d'inspirer le texte aux écrivains et d'en vérifier l'enseignement sincère sans aucune pression que nos ennemis puissent nous reprocher. Par analogie, faisons traduire en arabe vulgaire nos lois les plus importantes qui, avec la partie conservée du code musulman, concernent les indigènes algériens ; la plupart de ceux-ci en ignorent le texte et comme l'ont fort bien dit déjà plusieurs personnalités[1], l'adage « nul n'est censé d'ignorer la loi » ne peut dès lors leur être appliqué. Nous l'avons fait pour les pénalités du code de justice militaire, nous les enseignons ainsi dans les régiments indigènes et quand un soldat commet une action justiciable des Conseils de guerre, il doit savoir à quelle peine il s'expose.

Enfin, ayons une presse, musulmane toujours, à la disposition des lettrés arabes laïques ou religieux, pour répandre les nouvelles en termes véridiques, de façon à confondre les colporteurs malveillants qui faussent tous les faits pour en faire des armes contre nous.

Dans les zaouïa et dans les douar, au lieu de tolérer que les petits marabouts, les tolba, les derrar (taleb ambulant) continuent à abriter leur ignorance sous un fanatisme hypocrite et répandent sans contrôle une instruction arabe haineuse et de mauvaise foi inconsciente ou voulue, chargeons de l'instruction des enfants, des tolba, marabouts ou non, brevetés par nos soins sur la présentation des autorités religieuses locales, officielles ou particulières, mais obligées de nous reconnaître le droit de contrôle ou y consentant. Comme dans les écoles arabes-françaises, on y enseignerait notre langue parlée, des procédés d'agriculture, d'industrie, c'est-à-dire tout ce qui peut relever la situation morale ou matérielle de l'Arabe. Cette dernière partie du programme est d'ailleurs conforme aux idées récemment émises par le Gouvernement Général de l'Algérie. On pourrait aussi poursuivre en les généralisant les efforts déjà eutrepris pour l'éducation et l'instruction des fillettes arabes.

Duveyrier à constaté que chez les Touareg l'instruction est plus étendue chez les femmes que chez les hommes, cela nous

(1) *La Question indigène en Algérie*, par M. MERCIER.

prouve qu'elle n'a rien d'incompatible avec les mœurs musulmanes. La femme arabe sera pour nous une puissante alliée quand elle sera à même de discuter avec son seigneur et maître.

Il y aurait beaucoup à dire de notre action politique possible sur les confréries religieuses amies ou hostiles ; je renvoie pour cela le lecteur aux livres si documentés des commandants Rinn : *Marabouts et Khouan* ; Lacroix : *Les Derkaoua d'hier et d'aujourd'hui*; de Messieurs Depont et Coppolani: *Les Confréries religieuses musulmanes*, et à tous autres à l'aide desquels on peut se faire une opinion.

S'il m'est permis d'émettre une appréciation générale, ce serait qu'au lieu de paraître rester indifférents à l'existence des confréries, attitude qui est d'ailleurs inexacte, nous aurions sûrement avantage à légaliser celle-ci, la reconnaître officiellement, y consacrer des subventions s'il le faut, pour les amener à nous être activement favorables, en observant vis-à-vis d'elles le principe que j'ai soutenu jusqu'ici : donnant, donnant; protection officielle, impartiale, mais efficace, en échange de la prédication ouverte de la tolérance ; cependant, aucune mesure de répression tant qu'il n'y a pas d'acte collectif d'intolérance, car en pareille matière c'est tout d'abord aux moyens patients et pacifiques qu'il faut avoir recours ; en revanche frapper dûr et fort si la prédication donne lieu à des actes de brigandage collectif ou de révolte à main armée.

Nous sommes maintenant au courant des menées senoussistes dont la grande idée, le panislamisme, ne peut être réalisée, en Algérie, que par l'adhésion des confréries y possédant des intérêts vitaux ; il semble difficile que cette adhésion reste purement morale, car en matière musulmane elle se traduit toujours par une soumission payante. Il s'agit donc de savoir si les ordres religieux dont l'influence règne chez nous sacrifieront leurs intérêts matériels à l'ambition du rénovateur de l'Islam. La conception maîtresse de la plupart des confréries est, pour l'affilié, un idéal de religiosité suraigüe qui le met en contact direct avec Dieu, une sortie d'extériorisation de l'âme qui, dans l'extase, amène l'esprit (*en-nefs*) aux pieds d'Allah ; plus les moyens d'arriver à l'extase sont courts et réduits, plus le croyant est vrai croyant. Ce n'est donc en rien différent de ce que nous voyons dans les autres religions, quant aux intérêts palpables et aux joies impalpables, mais si

la communauté de l'idéal est aussi générale, nous savons qu'il en est autrement, en ce bas monde, quant à celle des intérêts matériels. De même que dans le christianisme les congrégations de religieux séculiers, les paroisses, ont toujours gardé leurs intérêts séparés, de même les confréries musulmanes se décideront difficilement à résilier les leurs au profit d'une seule. C'est d'ailleurs la loi générale de toutes assiociations, spirituelles ou temporelles, qui sous une rubrique différente, poursuivent un but analogue.

Cependant, sous la pression d'un gros événement mondial favorable à l'éclosion brusque du fanatisme, il n'est pas impossible, si les puissances coloniales restent aveugles, que le « Dieu pour tous » fasse oublier un instant le « chacun pour soi » des ordres religieux ; cela se traduirait, en Islam, par la levée en masse de tous les éléments au milieu desquels nous ne sommes encore que des parias. Cet événement mondial, nous pouvons toujours l'éviter si nous savons prévoir à temps la gravité de ses conséquences en échange d'une satisfaction d'amour-propre ou d'un intérêt problématique. D'autre part, nous ne pouvons pas rester immobilisés dans un éternel état de circonspection. Les progrès rapides de la civilisation ont engendré les nécessités de la lutte pour la vie chez les nations où ils sont entrés, et celles-ci ont été fatalement entrainées vers l'expansion coloniale ; une fois le mouvement commencé, il n'a plus été possible de l'arrêter, une conquête en entrainant fatalement une autre jusqu'à ce que les pionniers de cette course au clocher se soient trouvés nez à nez en tous points avec des rivaux. Nous en sommes là en Afrique, où l'Islam ne détient plus que quelques forteresses auxquelles personne n'a encore osé porter la main. Avant d'aller plus loin, il serait peut-être bon de se ressaisir du premier emballement et de consolider ce qui est acquis. Si nous voulons que nos musulmans se résignent à la domination de l'infidèle, si douce que nous la leur imposions, nous n'y arriverons qu'en diminuant les chances de coalisation par la localisation des intérêts et celle-ci aura d'autant plus d'efficacité que les intérêts seront plus importants.

Si donc il est admis que nous allons faire agir sur la classe musulmane ignorante avec l'aide consentie de leurs directeurs de conscience, il faut que ces derniers y voient un intérêt majeur et non une simple complaisance qu'ils ne croient pas

nous devoir sans compensations. Si au lieu de réduire de plus en plus leurs bénéfices et leur prestige temporel, nous avions sû continuer cette politique qui avait été commencée au début de la conquête de l'Algérie, nous aurions certainement évité bien des difficultés tant pour garder l'Algérie que pour l'étendre. On commence heureusement à comprendre qu'il faut y revenir, mais ce n'est pas tout, de subventionner les influences musulmanes et de leur accorder des satisfactions d'amour-propre personnel, pour être certain de leur alliance ou même de leur neutralité. Telle circonstance peut malgré tout les obliger à la défection.

Le lien ne sera solide que lorsque de nombreux Khouan de ces personnages seront bien convaincus, par de pieux enseignements répandus dans leur ordre, que nous ne mettons aucune opposition à l'existence de celui-ci, que nous encourageons l'expansion de son dikr et que nous acceptons l'Islam sous la seule condition qu'il soit avec nous contre les Senoussia du centre africain. Ce dernier résultat peut être obtenu, car il est facile aux casuistes musulmans de trouver, quant au dogme, des arguments puissants pour éloigner leurs adeptes des théories senoussistes.

Sachant quelle barrière le Coran oppose à la bonne entente entre nous et ses adeptes, il semble illogique, au premier abord, de donner aux confréries un regain de puissance, mais c'est cependant le seul moyen efficace sans même chercher à appliquer la maxime « divide ut regnes » autrement que contre les partisans du panislamisme. Pouvant dès lors contrôler leurs ressources, leur nombre, leurs prédications, grâce à la protection officielle, nous saurons toujours à quel point il conviendra de les arrêter et nous serons les médiateurs dans le heurt de leurs intérêts.

Les propagateurs du senoussisme travaillent non-seulement dans les confréries, mais ils s'adressent encore, dit-on, aux fonctionnaires indigènes auxquels nous avons donné en toute confiance une certaine autorité dans diverses institutions de la colonie ; c'est le prosélytisme par la voie laïque. Nous devons mettre ceux-ci en garde contre de pareils agissements et casser aux gages sans pitié celui qui, à l'exemple du hérisson d'un pittoresque proverbe arabe « mangerait à la fois une bouchée de serpent et une bouchée de thym ». Il ne semble nullement qu'il serait arbitraire d'exiger de tous les fonction-

naires indigènes des gages publics de leur adhésion à nos intérêts ; c'est aussi par leur exemple que les ignorants finiraient par reconnaître qu'être allié des Français n'est pas faire acte d'apostasie, absurdité que nos ennemis entretiennent avec soin. Ces actes ne consisteraient pas à faire profession de foi anti-coranique en ce qui concerne la religion et les mœurs qui s'y rattachent, mais simplement à dire et à prouver qu'ils veulent en toutes circonstances nous aider á nous concilier la mentalité de leurs coreligionnaires. Un serment formel, prêté sur le Coran et analogue à celui que font nos soldats indigènes en entrant au service, devrait les engager vis-à-vis de nous. Notre réserve exagérée nous a fait tomber dans un piège tendu à notre crédulité ; autant il était logique d'accorder d'abord le secret à tel chef indigène qui recherchait notre amitié, jusqu'au moment où il avait pû faire accepter la situation à ses tribus, autant il est ridicule maintenant de laisser se propager cette conviction qu'un compromis public entre les fonctionnaires indigènes et nous, déconsidérerait ceux-ci et atteindrait leur prestige ; c'est tout simplement avouer cette énormité que nous pensons de même, et empêcher les sincères de faire leur devoir. Notre réserve à ce sujet ne doit plus être gardée que dans les négociations ayant pour but, les alliances avec les chefs des confréries adverses et les personnages influents hors frontières, jusqu'au moment où nous jugeons qu'elle peut cesser.

D'après ce que j'ai dit plus haut du fatalisme coranique et de la résignation des Arabes aux duretés de la vie, il faudrait conclure que la maxime « l'habitude crée le besoin » lui serait inapplicable. Je n'irai pas aussi loin, car ce serait passer du particulier au général et il faut opposer à cette conclusion un autre état de l'âme humaine que l'on trouve aussi chez le peuple arabe : le bien-être dispose à l'indulgence. Si l'Arabe peut se passer de jouissances telles que nous les comprenons à l'européenne : il ne fait nullement fi de celles moins raffinées mais encore nombreuses (et coûteuses) qui lui sont permises par sa religion ; mettons-le à même de s'en procurer par un bien-être relatif ; sa reconnaissance envers nous restera longtemps nulle, mais il sera tout au moins mieux disposé pour admettre que les temps de bienveillance réciproque prophétisés par Mohammed sont arrivés pour eux en Algérie, et cet exemple sera fructueux pour les autres, à l'extérieur.

La civilisation ne nait pas de la misère, c'est seulement dans le confortable dosé à chaque classe d'individus que germent et que s'étendent ensuite les goûts de la vie civilisée ; l'homme qui souffre de la faim demande d'abord du pain, s'il n'a que du pain il recherche ensuite volontiers une nourriture additionnelle. Malgré sa sobrité, l'Arabe subit la loi commune, quoique dans des limites très-variables suivant son habitat. Lorsque la situation matérielle d'un peuple est bonne, on peut alors songer à modifier sa situation morale dans le sens de la paix, et nous n'obtiendrons rien de semblable en Algérie si nous ne voulons pas tenir compte pratiquement de ces lois du progrès humain qui seules sont capables de refondre au creuset commmun les idées arriérées du monde musulman. Malgré tout ce que nous pouvons faire, il restera malheureusement toujours assez de préjugés religieux contre nous, mais peu nous importe, si nous avons réussi à démolir le fanatisme militant, chez nos sujets tout au moins. Ces préjugés sont un mal nécessaire, tout absurdes qu'ils nous paraissent en ce siècle de raison, il nous faut donc savoir composer avec eux puisqu'ils sont restés intacts jusqu'à ce jour, au lieu de les nier ou de nous refuser à en tenir compte, sous le prétexte que nous nous sommes défaits des nôtres.

A tout peuple primitif, il a fallu une religion quelconque lui tenant lieu de morale jusqu'à ce que parvenu à une perception suffisante des lois de raison et d'humanité, il ait pu se contenter de celles-ci comme guides dans les relations sociales. L'Arabe en est encore aux débuts ; détruisons sa religion, qui vaut tout autant que d'autres, il reviendra un barbare ; au contraire, en en cultivant chez lui la compréhension jusqu'à ce qu'il soit amené à la discuter, il en reconnaitra les erreurs voulues, les écartera et ne gardera que la saine morale qu'elle renferme.

C'est pour avoir fermé obstinément les yeux et les oreilles sur la manifestation des préjugés de religions arriérées que la puissante compagnie des Indes anglaises a allumé la formidable insurrection de 1857, où musulmans et hindous ont fait cause commune. La situation des Anglais là-bas avait alors beaucoup de points de ressemblance avec la nôtre actuelle dans l'Arique du Nord, mais ils l'aggravaient encore en voulant convertir les adeptes des deux religions au lieu de pourvoir tout d'abord à leur existence. Ils ont poursuivi les

mêmes erreurs depuis cette époque et tous leurs musulmans sont maintenant gagnés par le mouvement panislamique qui a son centre à Constantinople(1) ; cette situation est à rapprocher de celle qu'ils ont au Somaliland ; la rivalité coloniale ne doit pas nous en faire réjouir, mais plutôt nous ouvrir les yeux sur les menaces qu'elle indique pour nous-mêmes.

Le bien être ne réside pas seulement dans l'acte brutal de manger à sa faim, bien que celui-ci soit le premier dans l'ordre des nécessités ; il comporte encore, même chez l'homme le moins civilisé, l'adoucissement de la douleur et des infirmités corporelles dans toutes leurs manifestations. Puisqu'il répugne encore à l'indigène croyant de recevoir des soins médicaux dans nos hopitaux où ils passent cependant du rebouteux et du taudis arabes à nos médecins éclairés et au confortable, en lesquels, hélas ! ils ne voient que des tentations à violer leurs convictions, il est sans doute facile d'organiser des hospitalisations spéciales, analogues à celles qui existent déjà en quelques points de l'Agérie, mais d'où il conviendra d'exclure impitoyablement le « tebib » arabe, guérisseur au moyen de versets du Coran cuits dans des drogues quelconques. On n'a certainement pas assez compté sur la grosse influence de la médecine pour gagner l'amitié de ceux qui en recevraient les bienfaits avec quelques concessions à leurs préjugés. Des médecins pour les hommes, des femmes-médecins pour les femmes, pouvant employer le langage arabe pour interroger les malades, établir le diagnostic, puis semer la bonne parole, seraient des aides précieux en faveur de la cause française. Tout cela exige de l'argent, mais celui-ci ne pourrait manquer d'être un capital bien placé ; le bien-être remplaçant la pauvreté, la confiance remplaçant la méfiance, l'Arabe pourrait payer plus d'impôt et les transactions nouvelles augmenteraient les revenus de la Colonie.

Il n'est pas possible d'élaborer ici les solutions qui, basées sur ma thèse, seraient applicables à toutes les institutions pouvant être examinées au point de vue indigène. Chacune d'elles possède des membres ayant une compétence que je n'ai pas, pour voir les détails qu'il conviendrait de déterminer dans la voie générale. Je crois en avoir dit assez sur quelques institutions intérieures et je n'envisagerai plus que la question du senoussisme à l'extérieur.

---

(1) *L'Inde d'aujourd'hui*, d'ALBERT MÉTIN ; ouvrage tout récent.

En admettant que cette secte ennemie du chrétien et de toute civilisation, n'ait fait encore que des progrès peu dangereux en Algérie, on est obligé de reconnaitre maintenant, après avoir refusé longtemps d'y croire, qu'elle a pris à l'extérieur une puissance considérable ; il est grand temps d'ouvrir des contre-mines en face de ses galeries d'attaque, car la guerre qu'elle nous fait est sourde, mais acharnée. Ces galeries ne sont plus ignorées, depuis que les missions et les colonnes européennes parcourent les territoires centre-africains déterminées par le traité de Berlin. Partout ou Cheikh-Senoussi a étendu les raineaux de sa doctrine, nous voyons s'élever des difficultés inattendues. Au fur et à mesure que nous avancions vers le Tchad, Senoussi faisait de même, non pas pour s'éloigner plus de la civilisation, comme on l'avait d'abord supposé, mais bien pour nous barrer les routes. S'il avait précédé la mission Gentil sur le Chari, nous n'aurions sans doute pas pu d'ici longtemps faire voguer le pavillon français sur la nappe du Tchad.

Ses moyens d'action sont là-bas : la conversion à l'islamisme des peuplades païennes, la suzeraineté sur les sultans des principautés, le maintien de la direction du commerce vers les régions de la Méditerranée où l'infidèle n'a pas encore porté la main, la Tripolitaine en particulier, l'éducation des esclaves par ses missionnaires, le rôle d'arbitre et de protecteur, etc. Opposons-y : la conversion au christianisme des éléments païens, la protection aux sultans locaux contre les exigences politiques des senoussia, la dérivation du commerce vers les colonies européennes de l'Atlantique et de la Méditerranée par les voies fluviales et ferrées, l'éducation, puis l'émancipation des esclaves au fur et à mesure que ce sera possible sans nous mettre à dos les maîtres du pays pour lesquels l'esclave est un besoin autorisé par l'Islam.

Enfin, le dogme senoussiste qui veut ramener la religion à sa pureté originelle en supprimant les quatre rites obligatoires, a été vivement attaqué par les eulema du rite malékite ; des *fetoua*, libelles religieux émanant de la Mekke et qui sont de véritables excommunications, ont été lancées contre lui ; malgré l'ignorance des Khouan, on peut essayer, au Soudan comme en Algérie, de les utiliser contre celui qui cherche à se donner comme *madhi*, sauveur de l'Islam. Quels que soient les idées de chacun sur l'opportunité d'ajouter au domaine de la France

des contrées aussi éloignés des points commerciaux, nous devons tous nous féliciter maintenant de cette politique coloniale qui, par hasard il est vrai, a permis à quelques puissances européennes d'arriver encore à temps pour créer des barrières à l'invasion du pouvoir temporel senoussiste. Quelques années de plus, il aurait peut-être été trop tard pour tenter de sauvegarder les possessions déjà acquises. L'occupation des Oasis sahariennes vient de lever un nouvel obstacle entre Senoussi et le Maroc, mais celui-ci est encore insuffisant si nous n'arrivons pas à gagner à nous les confréries qui règnent entre le Touat et l'Atlantique, en particulier celle puissant Ma-el-Aïnine-el-Chenguitti qui détient l'autorité sur tout le territoire compris entre la Seguiat-el-Hamra et Timbouctou.

Pour avoir raison du senoussisme, ainsi que le recommande si sagement M. Gentil, il faut plus encore : une entente complète de vues entre les puissances qui se sont partagé l'Afrique. Les sphères d'influence de chacune, sauf délimitations effectives et ultérieures, sont maintenant suffisamment définies ; les procédés chicaniers retardent et n'empêchent pas la pénétration méthodique de chacun des co-partageants dans la part qui lui revient ; la question du drainage du commerce est la seule qui puisse, par ces procédés, favoriser l'un plutôt que l'autre ; un traité de commerce s'impose pour détruire tous les procédés de concurrence contraires à la ligue des efforts communs en un faisceau vigoureux contre l'accaparement Senoussiste.

Du côté du Maroc, point noir en ce moment, mais où la question est intimement liée avec la précédente, la ligne à suivre est bien nette : ne pas laisser le Sultan tomber sous les coups, et par suite sous la domination, de la secte qui l'a excommunié et condamné. Comment ? seuls ou par entente internationale ? Que faire ensuite ? . . . . . Je laisse ceci à d'autres. . . . .
. . . .

Je n'ignore pas qu'un certain nombre des idées émises ci-dessus sera considéré comme utopies dangereuses, même par des personnes versées dans l'étude du caractère indigène dans la société. Je ferai seulement remarquer qu'il y a chez l'arabe algérien deux faces très différentes à examiner pour prétendre le connaître : l'homme dans sa vie extérieure sur lequel on peut tout savoir, et le musulman dont il est difficile de savoir

quelque chose, et on se contente trop souvent de l'étude de la première face, laquelle ne révèle jamais la véritable mentalité de l'individu.

J'ai cru faire œuvre utile en fouillant aussi l'autre face, profitant de toutes les circonstances propices à l'observation et des réponses franches que ma fonction m'a permis de recueillir. J'ai fini par me faire une conviction bien arrêtée dont j'ai essayé d'étayer la justification, pour sonner un coup de cloche à ceux qui nient encore la puissance, néfaste pour nous, des paroles du Coran primitif sur la mentalité indigène en Algérie. Je ne prétends pas faire partager cette conviction par la simple lecture de ces pages, j'espère seulement donner à ceux dont elle ébranlerait quelque peu l'optimisme le désir d'observer les petits faits, les nuances et de surprendre les racontars chez les indigènes de leur entourage : En les rapprochant les uns des autres, en les comparant aux observations déjà faites aux diverses époques de l'histoire du peuple arabe et aux événements qui se produisent actuellement depuis la Chine jusqu'à l'Atlantique en passant par les Indes, l'Asie Mineure, la Turquie, le Tchad et le Soudan Occidental, ils diront peut-être comme moi : Garde à vous !

Alors, on sera logiquement amené à se dire : notre ennemi étant la mentalité indigène actuelle, celle-ci étant surtout le résultat de l'enseignement brutal du Coran, nous n'avons que deux moyens de réagir, soit supprimer cet enseignement par la force, soit l'amodier. Le premier moyen n'aurait jamais abouti et il aboutirait encore moins maintenant ; l'employer serait d'ailleurs violer indignement des engagements solennels et répétés. Le second n'a jamais été essayé d'une façon générale, il faut s'y arrêter et le poursuivre loyalement mais sans faiblesse.

Enfin, il est un principe dont nous devons tenir compte et que des esprits brouillons, quoique bien intentionnés, écartent trop souvent dans leurs propositions concernant l'Algérie : toutes mesures législatives, administratives, judiciaires, etc., dont l'acceptation n'aura pas été préparée par les modifications nécessaires dans la mentalité indigène, retarderont le problème de l'assimilation au lieu de le favoriser ; elles seront considérées comme vexations, et utilisées comme telles par certains prédicants du Coran pour renforcer la barrière déjà si puissante qu'ils entretiennent entre eux et nous ; même quand elles ne

sont pas décrétées, leur discussion, publiée par les journaux et presque toujours mal comprise, provoque les commentaires arabes jusqu'au fond des douars et entretient une agitation qui a pour résultat de faire douter de notre raison. Il en est de même d'ailleurs chez tous les peuples, un régime prématuré, imposé sans préparation, végète ou avorte, il faut que l'opinion soit mûre pour le faire accepter sans secousse.

Pour diriger cette opinion en Algérie au moyen des institutions déjà existantes, n'est-il pas indispensable que chacun de nous soit à même d'apporter sa pierre à l'édifice et surtout, de la placer au bon endroit ? Dans un pays de libre discussion comme le nôtre, il ne suffit pas, pour mener à bien une œuvre semblable, que quelques spécialistes sachent seuls les données du problème pour renseigner quelque peu les autres artisans. Il est indispensable que les résolutions prises soient approuvées par tous en connaissance de cause, c'est-à-dire que tout Européen mêlé à la question coloniale algérienne sache ce que beaucoup trop d'entre nous ignorent encore à peu près complètement : les bases, l'état actuel et les dangers de la mentalité arabe. On se contente trop facilement de savoir que l'indigène est musulman, sans s'inquiéter de tout ce qui en résulte pour nous. Il y a nombre de personnes élevées en Algérie, y occupant une situation qui les met en relations fréquentes avec les Arabes, et qui n'ont jamais eu la simple curiosité de connaître au juste ce que fut Mohammed, ce qu'il a dit, etc., il leur semble parfaitement inutile de s'inquiéter de ce que fait l'indigène en dehors du travail auquel elles l'emploient ; on laisse cette tâche à l'autorité et aux spécialistes qui par ce fait restent impuissants, n'apprenant que ce qui leur tombe sous les yeux. C'est cette apathie qu'il y a lieu de secouer, pour faire comprendre à ces indifférents que seule la combinaison de tous les efforts raisonnés permettra de changer la face des choses. Il faut donc, et c'est là-dessus que j'insiste une dernière fois, puisque c'est ma principale conclusion : Vulgariser le plus possible la connaissance de l'Islam, chez nous d'abord, les éducateurs, puis chez les indigènes, nos sujets ignorants, en y ajoutant pour eux les enseignements pratiques de la vie sociale, la tolérance, et notre langue parlée, plutôt que nos sciences dont ils n'ont que faire en l'état actuel.

Ayons des fonctionnaires de tous ordres, et de toutes classes, puis des colons et des « non-colons » sachant tous comprendre

et juger l'indigène, et nous ne serons pas loin, avec l'appui des lois et de la politique, de la solution cherchée, aussi bien ici que dans les autres pays musulmans où nos couleurs nationales ont pénétré.

Le bloc francisé que nous opposerons au « madhisme », à « l'imanat », c'est-à-dire à la reprise du dar-el-islam entier au profit du Sultan Turc, suffira peut-être pour renverser ce projet qui confond toute raison humaine civilisée : la conquête du monde par une puissance européenne de troisième ordre qui au lieu de constituer encore la fameuse « question d'Orient», aurait dû disparaitre à jamais, si les autres avaient sû s'entendre et comprendre plus tôt quel foyer de haine elles ont entretenu au milieu d'elles Il est trop tard maintenant, c'est un projet à reprendre lorsque les musulmans français, anglais, russes, allemands, etc., auront les yeux ouverts sur le piège qui leur est tendu au nom d'Allah.

En Algérie, nous n'avons pas souvent consulté l'opinion des indigènes, nous contentant de tabler sur leur docilité : l'obéissance, la leur surtout, n'a jamais voulu dire « acceptation » ; c'est, en l'espèce de la résignation, qui engendre facilement le mécontentement. Le fait de consulter cette opinion ne nous aurait pas obligés à nous y conformer, mais il nous aurait fait connaitre si la mentalité était prête à accepter telle ou telle innovation et nous nous serions bien vite aperçus de la propagande haineuse qui n'a pas cessé d'être faite contre nous, d'où, la nécessité de la combattre par ses propres armes. Avant que nous allions plus loin dans la voie suivie, j'ai voulu montrer ses dangers et quelques moyens de mieux la préparer.

Dans un avenir peut-être rapproché, un nouveau peuple musulman va nous échoir ; il ne manquera pas d'idéalistes, sincères, je le sais très-bien, qui voudront lui appliquer de suite les lois algériennes existantes, et franchir ainsi d'un bond les 73 ans qu'il a fallu mettre à leur institution progressive en Algérie. Si l'on veut, à juste titre, faire une conquête pacifique, cette hâte en serait sûrement la négation formelle.

M. Mouliéras, le savant arabisant oranais, qui a constaté sur le vif, dans son voyage à Fez, l'intolérance ignorante des docteurs de la célèbre université marocaine, a mis le doigt sur la véritable plaie dont la contagion continue à régner au loin dans les pays islamiques. Son entretien avec le pontife lettré

Bou-Bekr-Bennami[1], les « colles » grotesques à lui posées par ce dernier prouvent jusqu'à quel point il est facile d'en imposer au peuple illettré par la simple connaissance et le placement opportun de quelques versets du Coran appris par cœur. Cela se passe, il est vrai, au Maroc où le chrétien, rare d'ailleurs, n'a aucun moyen de se défendre, mais je crois avoir établi qu'il en est encore de même ici. Le fait n'a pas échappé à M. Mouliéras et je me fais un devoir de citer ce qu'il en a dit :

« Lors de sa prise de possession de l'Algérie, la France, « sans aucune idée de ce que pouvaient être les hommes et les « choses de l'Islam, respecta — et elle respecte encore « aujourd'hui au plus haut point — l'instruction clérico- « musulmane qui est donnée, à ses frais et contre elle-même, « dans les mosquées algériennes. Je publierai dans mon « prochain travail, l'*Université de Fez*, deux de mes rapports « à l'autorité supérieure, où j'indique en termes pressants le « remède à employer pour stériliser les germes d'intoxication « coranique qu'on laisse si imprudemment inoculer à la jeunesse « musulmane de notre chère et grande Colonie française du « Nord de l'Afrique[2] ».

C'est au moment où je mettais la dernière main à ce travail que mon attention s'est reportée sur ces lignes ; je suis d'autant plus heureux de les citer qu'elles émanent d'un érudit de premier ordre en science arabe et qu'elles corroborent pleinement les résultats identiques de deux enquêtes faites séparément et par des voies totalement différentes.

M. Mouliéras, dans le livre annoncé, mettra certainement au point, mieux que je n'ai pu le faire, les remèdes applicables à la maladie dont souffre l'Algérie.

Tlemcen, le 1er juillet 1903.

DUVAUX,

Capitaine adjudant-major du 2e Tirailleurs.

---

(1) Mouliéras : *Fez* (pages 374 et suivantes).
(2) Mouliéras : *Fez* (note des pages 416 et 417).

LETTRE DES OULAMA DE FEZ

Au nom du Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons.

Louange à Dieu qui a institué la religion des sages exhortations.

Bénédiction et salut à son envoyé généreux, notre seigneur Mohammed qui, par ses préceptes nobles et lumineux, a poussé les hommes à adopter cette religion ; aux membres de sa famille, que Dieu nous a fait un devoir d'aimer, d'honorer, d'affectionner, de révérer et de nous placer sous leur protection sûre et efficace ; à ses compagnons qui ont, par tous les moyens en leur pouvoir, aidé et assisté les successeurs du Prophète de par la loi divine, et combattu les imposteurs, gens déployant les vaines séductions de ce monde et inventant des mensonges impies.

Et ensuite. Ceci est une lettre d'avertissements utiles, sincères, substantiels, émanant des savants de Fez et revêtue de leurs signatures. — Que Dieu préserve cette ville, ses habitants, la totalité des musulmans et les pays qu'ils habitent de tout désagrément et de tout mal.

En la rédigeant, ils ont obéi aux ordres donnés par Dieu dans son Livre clair : « Seulement ne cesse pas de prêcher. L'avertissement profitera aux croyants » (Coran, chap. XLI, v. 55), et ils ont agi en conformité des paroles du Prophète — Que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut - telles que les rapporte Mouslim dans son *Çah'ih*,[1] d'après le récit de Temim Ed Dari — Que Dieu soit satisfait de lui[2] — Le Prophète dit : La religion des sages exhortations — O prophète de Dieu ! nous écriâmes-nous, en faveur de qui sont faites ces exhortations ? — En faveur de Dieu, reprit-il, de son Livre, de son Prophète, des pontifes des musulmans et de tout le peuple musulman. »

---

(1) *Çah'ih* (livre sincère), titre d'un livre dans lequel l'auteur Mouslim a consigné des paroles du prophète ou des faits recueillis de sa bouche ou sur lui. Ce recueil et celui de l'*Imam El Boukhari* (qui a le même titre), sont très appréciés des musulmans. Lorsque nous parlerons des deux *Çah'ih* il sera question de ces deux ouvrages.

(2) Formule qui suit les noms des compagnons de Mohammed.

Ce *hadith* (1) est un des quarante cités par le chikh En-Nouaoui.

Ils ont été aussi poussés à ce faire, par l'intérêt qu'ils portent aux affaires des musulmans, ainsi que l'a recommandé l'Envoyé de Dieu — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — : « Quiconque ne se préoccupe pas des intérêts des musulmans ne fait pas partie de la famille musulmane ».

Les docteurs ont déclaré qu'une partie des devoirs que nous impose la religion envers le peuple musulman, consistait à instruire les ignorants, à tirer les distraits de leur torpeur, à donner à tous de bons conseils pour leurs affaires secrètes et cachées, à les diriger dans le droit chemin, dans la voie qui les conduira au bonheur dans ce monde et dans l'autre et que, si les savants étaient tenus d'enseigner, d'expliquer, le peuple avait pour devoir de s'instruire, d'obéir et de se soumettre.

Dieu — Très Haut — n'a-t-il pas dit ? « Demandez-le aux hommes des Ecritures si vous ne le savez pas ». (Coran, chap. XVI, v. 45) et encore : « Portez vos différends devant Dieu et devant l'Apôtre si vous croyez en Dieu et au jour du jugement dernier. Ceci est le mieux, c'est la meilleure issue du débat. (Coran, chap. IV, v. 62) – A toi aussi nous avons donné un livre afin que tu expliques aux hommes ce qui leur a été envoyé. (Coran, chap. XVI, v. 46) — Prenez ce que le Prophète vous donne et abstenez-vous de ce qu'il vous refuse ». (Coran, chap. LIX, v. 7). Or personne n'ignore que les savants sont les vicaires du Prophète — Que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut.

D'après El-Idjmâ (2) il n'est pas licite à un homme de s'engager dans une affaire avant de connaître, si cela lui est possible, les lois de Dieu qui la régissent.

Nous disons que l'obéissance au pontife (souverain), que les hommes sont tenus de reconnaître comme prince légitime, est

(1) Le hadith est le recueil des paroles traditionnelles recueillies du Prophète par ses disciples, revêtues de plus ou moins d'authenticité, réunies ensuite par les disciples des disciples de Mohammed.

La Sounna (loi traditionnelle tirée des hadith) est, pour les musulmans, un recueil de principes religieusement obligatoires. Beaucoup de hadith ou paroles du Prophète, ne sont que des maximes de morale générale et non des principes de loi (Perron).

(2) El-Idjmâ. Accord des docteurs musulmans réunis après la mort du Prophète sur des points de doctrine différents mais considérés comme justes. (O. Depont et X. Coppolani).

une bonne œuvre, un acte de piété ; et que se résoudre à une obéissance passive, pour éviter toute faute, est une félicité. Cette soumission est d'ailleurs obligatoire de par le Livre et de par la Sounna (1).

Nous lisons dans le Livre : « O croyants ! obéissez à Dieu, obéissez à l'apôtre et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité. » (Coran, chap. IV, v. 62.)

Par ces paroles, Dieu, que sa louange soit proclamée, nous a enseigné qu'il attachait la même importance à notre soumission aux ordres de nos souverains, qu'à notre soumission à ses ordres et à ceux du Prophète.

Dans la Sounna, le Prophète — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — s'exprime ainsi : « Celui qui m'obéit, obéit à Dieu, et celui qui me désobéit, désobéit à Dieu. Quiconque obéit au chef nommé par moi, m'obéit, et quiconque désobéit à ce chef, me désobéit. » Ces paroles ont été rapportées par El Boukhari et Mouslim.

Le Prophète — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — a dit encore : « Tu dois écouter et obéir, que tu sois dans une situation précaire ou aisée, que les ordres donnés te soient agréables ou désagréables. Tu dois faire abnégation de toi-même. » Ce dernier *hadith* se trouve dans l'ouvrage de Mouslim.

Mohammed — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — dit un jour à Hodaïfa ben El Yaman — que Dieu soit satisfait de lui : « Tu écouteras le prince et tu lui obéiras. Et même s'il frappe ton dos et ravit tes biens, écoute-le, obéis-lui. » Ce *hadith*, comme le précédent, a été rapporté par Mouslim. On pourrait, dans le même ordre d'idées, en citer beaucoup d'autres.

Celui qui obéit au sultan, obéit au Miséricordieux et à l'Apôtre seigneur de toutes les créatures ; celui qui, au contraire, se soustrait à son obéissance, obéit au démon et est du nombre de ceux qui sont dans la voie de l'égarement et de la perdition.

El Baïhaki, Ibn Madja, El Bezzar et d'autres traditionnistes, s'appuyant sur des narrateurs dignes de foi, ont cité le *hadith* suivant recueilli par le fils d'Omar — que Dieu soit satisfait de tous deux — : Le Prophète — que Dieu répande sur lui ses

(1) Voir le renvoi de la page 242, paragraphe 2.

bénédictions et lui accorde le salut — a dit : « Le Sultan est l'ombre de Dieu, Très-Haut, sur la terre C'est vers lui que cherchent un refuge ceux des serviteurs de Dieu victimes de quelque injustice. S'il est juste, il recevra sa récompense et son peuple devra lui témoigner sa gratitude ; s'il se montre injuste, tyran, prévaricateur, il se chargera d'un grand crime, mais ses sujets seront tenus de le subir avec résignation. »

Le Prophète — que Dieu répande sur lui ses grâces et lui donne le salut — a dit encore : « Quiconque vénère le Sultan, sera comblé de dons par Dieu le jour du jugement dernier. »



Si nous examinons la manière d'agir du rebelle, de l'agitateur qui a refusé, en ces temps, d'obéir à son souverain, qui s'est séparé de l'Assemblée des croyants, qui a combattu les troupes du Sultan et qui a cherché à tromper les gens par des arguments volontairement erronés, nous constatons qu'il s'est rendu coupable d'un des péchés mortels réprouvés par les Anciens et les Modernes et pour lesquels un châtiment terrible est réservé à leurs auteurs.

Dans le *Çah'ih'*, Mouslim rapporte ce qui suit comme le tenant d'Abou-Horeïra — que Dieu soit satisfait de lui — : Le prophète de Dieu — que Dieu le bénisse et le salue — a dit : « Quiconque désobéit au prince et se sépare volontairement de l'Assemblée des croyants mourra d'une mort impie. »

Dans les deux *Çah'ih'* se trouve le *hadith* suivant recueilli par le fils de Abbas — que Dieu soit satisfait de tous deux — : Le prophète — Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — a dit : « Celui qui voit commettre à son prince une action qui lui répugne, n'a qu'à se résigner, car quiconque s'éloigne de l'Assemblée des croyants, même de la distance d'un empan, meurt d'une mort impie. »

Mouslim, dans son *Çah'ih'*, reproduit les paroles suivantes du fils d'Omar — que Dieu soit satisfait de tous deux — J'ai entendu dire au Prophète de Dieu, — que Dieu le bénisse et le salue — : « Quiconque retire une main de l'obéissance qu'il doit à son prince, rencontrera Dieu le jour de la résurrection, sans pouvoir fournir aucun argument. » Dans le même livre, l'auteur mentionne d'après Aouf-ben-Malek — que Dieu soit satisfait de lui — les paroles suivantes du prophète : « Si vous

voyez vos chefs commettre quelque mauvaise action, réprouvez cette mauvaise action mais ne retirez pas une main de l'obéissance qui leur est due. »

Dans les deux *Çah'ih'* on lit le récit suivant qui émane de Oubada ben Eç Çamit — que Dieu soit satisfait de lui — : « Le Prophète — que Dieu le bénisse et le salue — nous appela et nous le reconnûmes comme chef. Il nous imposa, entre autres obligations, lorsque nous nous soumîmes à lui, d'écouter et d'obéir, que les ordres donnés nous fussent agréables ou désagréables, que notre situation fût précaire ou aisée. Il nous imposa encore de faire complètement abnégation de nous-mêmes et de ne pas enlever le pouvoir à ceux qui en étaient investis. » — « C'est-à-dire, a expliqué Ibn El Arabi, à ceux que Dieu a établis pour gouverner. » Ce récit a été reproduit par El Mououak' dans un commentaire de El Mokhtaçar (1) au commencement du chapitre des révoltés.

Le prophète — que Dieu répande sur lui ses grâces et lui donne le salut, — a dit : « Quiconque méprise le Sultan de Dieu dans sa terre, sera méprisé par Dieu sur la terre. » Ce *hadith*, donné par Et-Termid'i, a été ainsi expliqué par quelques savants : « C'est Dieu qui a institué le Sultan ; si l'homme l'honore, il honore Celui qui l'a investi du pouvoir, Dieu à son tour l'honorera. S'il le méprise, etc., etc. »

Hodéïfa ben El Yaman — que Dieu soit satisfait de lui — a dit : « Tous ceux qui ont humilié le Sultan de Dieu dans son royaume ont été avilis par Dieu avant leur mort. »

Sahl ben Abdallah a émis cette opinion : « Les hommes ne cessent pas de jouir du bonheur tant qu'ils honorent Dieu et les savants. S'ils les vénèrent, Dieu les favorise dans ce monde et dans l'autre ; s'ils les méprisent, Dieu les rend malheureux sur la terre et leur prépare une triste vie future ».

L'imam El R'azali a écrit dans son livre intitulé : El-Ih'ia (la résurrection) : « Sachez que le Sultan contribue au maintien de la religion. Il ne convient donc pas de le mépriser, même s'il est injuste et pervers ».

Sahl ben Abdallah a dit : « Quiconque conteste au Sultan la

---

(1) El Mokhtaçar (l'abrégé), ouvrage de jurisprudence arabe qui s'adresse aux musulmans qui professent le rite malékite. Il a été rédigé par un docteur égyptien du nom de Khalil. (*Avertissement du précis de jurisprudence musulmane.*)

qualité de chef, est un manichéen. Quiconque appelé par le Sultan ne se rend pas à sa convocation, est un novateur et quiconque va chez lui, sans y être invité, est un ignorant ».

L'imam El K'ert'ebi dans sa lettre d'avertissement, El Hafidh ben Hadjar dans son livre intitulé : Fath' El Bari (La victoire du Créateur) et d'autres auteurs, ont soutenu que les savants ont tous émis, comme s'ils s'étaient concertés, l'opinion suivante : « Celui qui ne peut sauver sa vie et conserver ses biens qu'en désobéissant au Sultan et en le combattant, ne doit ni le combattre, ni lui désobéir et cela à cause des instructions données par le Prophète de Dieu — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut – lequel a recommandé de supporter patiemment la manière d'agir du Sultan et de ne pas se rebeller contre lui ».

On lit dans Sanan El Mouhtadine (la règle de conduite de ceux qui suivent la bonne voie) de El Maououak' : Ibn El Arabi commentant dans Es-Siradj (le flambeau) le *hadith* « la religion des sages exhortations » s'est ainsi exprimé : « Les devoirs que la religion nous impose envers le Prophète — que Dieu le bénisse et le salue — sont de plusieurs sortes. Il faut surtout l'honorer, lui obéir et accueillir ses commandements. Quant au Sultan qui est le vicaire du Prophète — que Dieu le bénisse et le salue - il a droit à la même vénération, au même respect et à la même obéissance que l'Apôtre — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — Que dis-je, les devoirs envers lui sont plus nombreux que les devoirs envers le Prophète — que Dieu le bénisse et le salue — non pas qu'il ait plus de mérites, mais parce qu'il est plus éloigné de la perfection.

Entre autres obligations nous devons supporter patiemment le tort qu'il peut faire, demander à Dieu de le ramener au bien dans ses dérèglements, et lui donner un respectueux avertissement lorsqu'il se montre négligent. »

Les Jurisconsultes ont décrété qu'il fallait traiter de la même manière le révolté contre le Sultan et le coupeur de routes.

Mouslim a, dans son *Çah'ih'*, inséré le *hadith* suivant d'après Arfadja — que Dieu soit satisfait de lui — : « J'ai entendu dire à l'Apôtre — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — : « Tuez sans crainte celui qui vient vous

diviser et faire naître la discorde parmi vous alors que vous obéissez tous à un seul chef. »

*
* *

Convient-il à un musulman intelligent de suivre ce perturbateur ignorant dans sa révolte contre le prince des croyants, d'obéir comme lui, aux frères des démons, de tomber à sa suite, dans le malheur, dans l'abîme de la perdition et de commettre les plus grands crimes ?

N'est-ce pas commettre une action abominable que de répandre le sang des musulmans ? Dieu Très Haut, n'a-t-il pas dit ? : « Celui qui tuera un croyant volontairement aura l'enfer pour récompense ; il y demeurera éternellement. Dieu, irrité contre lui, le maudira et le condamnera à un supplice terrible » (Coran chap. IV, v. 95).

Dans son *Çah'ih'*, Boukhari rapporte, d'après le fils d'Omar — que Dieu soit satisfait de tous deux — le propos suivant tenu par le Prophète de Dieu — que Dieu le bénisse et le salue — : « Le croyant ne cesse pas d'être dans une heureuse situation tant qu'il ne répand pas de sang qu'il ne lui est pas permis de répandre » Dans ce même ouvrage, on trouve un autre *hadith* que l'auteur cite d'après Ibn Messâoud — que Dieu soit satisfait de lui. — « Le Prophète de Dieu — que Dieu le bénisse et le salue — a dit : « Au jour du jugement dernier, Dieu s'occupera d'abord de tous ceux qui auront versé le sang. »

Et-Termid'i a donné le *hadith* suivant d'après Abou Sâïd El Khoud'ri — que Dieu soit satisfait de lui — : Le Prophète de Dieu — que Dieu le bénisse et le salue — a dit : « Si les habitants des cieux et de la terre s'associaient pour répandre le sang d'un croyant, Dieu — que son nom soit glorifié — les précipiterait sans rémission dans l'enfer. »

Ibn Madja a raconté ce qui suit, comme le tenant d'Abou Horeïra — que Dieu soit satisfait de lui — : Le prophète de Dieu — que Dieu répande sur lui ses grâces et lui donne le salut — a dit : « L'homme qui contribura au meurtre d'un musulman, ne serait-ce qu'en prononçant un demi-mot, portera écrit sur le front, le jour où il rencontrera Dieu. « Celui-ci désespère d'obtenir la miséricorde divine. »

Et-Termid'i a fait connaître le *hadith*, cité ci-dessous, rectifié

par En Nissaï et recueilli par le fils d'Omar — que Dieu soit satisfait de tous deux — : Le prophète de Dieu — que Dieu le bénisse et le salue — a dit : « La disparition du monde causerait moins de peine à Dieu que le meurtre d'un homme musulman. »

C'est aussi un grand crime que d'effrayer les musulmans. A ce sujet l'imam Mouslim a rapporté, dans son *Çah'ih'*, le *hadith* suivant, d'après Abou Horeïra — que Dieu soit satisfait de lui — Abou-l-Kasim (1) — que Dieu le bénisse et le salue — a dit : « Celui qui menace son frère, même un frère germain, avec un morceau de fer, est maudit par les anges tant qu'il fait cette menace. »

El Bezzar et d'autres traditionnistes racontent ce qui suit : Le Prophète de Dieu — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — a dit : « N'effrayez pas un musulman, car effrayer un musulman, c'est commettre une grande iniquité. »

Le traditionniste Abou Daoud et d'autres, ont rapporté, d'après des paroles puisées à une source digne de foi, que le Prophète — que Dieu le bénisse et le salue — a dit : « Il n'est pas permis à un musulman ou à un croyant d'effrayer un musulman. »

C'est encore un crime que de s'attaquer à l'honneur du prochain. On trouve dans le *Çah'ih'*, de Boukhari, ces paroles prononcées par le Prophète — que Dieu le bénisse et le salue — alors qu'il se trouvait à Mina (2), le jour de l'immolation des victimes : « Votre sang, vos biens, votre honneur sont aussi sacrés entre vous qu'est sacré ce jour, dans ce mois et qu'est sacré ce lieu. Est-ce que ceux qui sont ici présents ne feront pas connaître cette vérité à ceux qui ne s'y trouvent pas ? Est-ce que je ne vous l'ai pas fait parvenir ? »

Dans le *Çah'ih'*, de Mouslim, se trouve ce *haditd* que l'auteur attribue à Abou-Horeïra — que Dieu soit satisfait de lui — sans expliquer comment il lui est parvenu : « Il est défendu à un musulman de ravir à un musulman son sang, ses biens, son honneur. »

---

(1) Suivant la coutume des Arabes de son temps Mohammed prit le nom d'un fils qu'il eut de sa femme Khadidja. Abou-l-Kasim signifie le père de El-Kasim.

(2) Mina nom d'un village, près de La Mecque, où se font les sacrifices. Le jour de l'immolation des victimes est le dixième jour du mois de D'ou-l H'idjdja douzième et dernier mois de l'année arabe.

C'est enfin un crime que de dilapider la fortune des autres, de la ravir, d'en faire un mauvais usage. Dieu, Très-Haut, ne le défend-il pas quand il s'écrie : « O croyants ! ne consumez pas vos biens, entre vous, en choses vaines. » (Coran, chap. IV, v. 33.)

Le Prophète de Dieu — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — a dit : « Les biens qu'un homme aura acquis injustement ne lui donneront aucun profit; s'il les dépense en aumônes, ces aumônes ne lui seront pas comptées comme telles et s'il les conserve jalousement vers lui, ils le pousseront sûrement vers l'enfer. »

Le Prophète — sur lui soient la bénédiction et le salut — a dit encore : « Il n'est pas licite de s'emparer des biens d'un homme musulman à moins qu'il ne les donne de son plein gré. »

Celui qui suit l'agitateur se rend encore coupable d'autres crimes réprouvés par tous sauf par un rebelle ou un égaré. Seul un infidèle, qui ne croit ni en Dieu, ni au jour du jugement dernier, se permet de les trouver licites.

*
* *

Un homme raisonnable peut-il se résoudre à soutenir la cause de ce brouillon, alors que personne n'ignore qu'il est un fourbe hypocrite et un éhonté calomniateur ?

Il a d'abord menti sur son origine en prétendant et soutenant qu'il était le chérif Moulaye Mahammed, fils de notre maître, le saint prince des croyants, notre seigneur El Hassan, alors que le chérif Moulaye Mahammed, venu de Meknaset Ez-Zitoun (Méquinez), est actuellement à Fez. Depuis son arrivée dans cette ville il est allé en pélerinage au tombeau de notre maître Moulaye Edris et à celui de Sidi Ah'med Et-Tidjani — Que Dieu soit satisfait de tous deux. — Il habite toujours Fez ! La plus grande partie des habitants de la capitale, les étrangers, les savants, les cheurfa, les lecteurs du Coran, les gens de bien et la masse du peuple : hommes, femmes et enfants, hommes de condition libre et esclaves l'ont vu, de leurs yeux vu, ce qui s'appelle vu et le voient tous les jours. Est-il besoin de preuves pour affirmer que le jour luit ? Une chose racontée a-t-elle la même valeur qu'une chose vue ? Est-il nécessaire d'argumenter pour démontrer l'existence de ce que perçoit le regard ?

On sait qu'il est interdit de mentir à propos de son origine. Cette défense expresse se trouve dans un *hadith* mentionné dans les deux *Çah'ih'* d'après Sâd ben Abou Ouak'k'as — Que Dieu soit satisfait de lui : Le prophète de Dieu — que Dieu répande sur lui ses grâces et lui accorde le salut — a dit : « Celui qui soutient être le fils de quelqu'un, alors qu'il sait pertinemment ne pas l'être, n'entrera pas au paradis ».

D'après El Boukhari, le Prophète de Dieu — que Dieu le bénisse et le salue — aurait dit encore : « Ne faites pas paraître de l'éloignement pour vos pères, car celui qui manifeste de l'éloignement pour son père est un infidèle ».

Dans les deux *Çah'ih'* sont rapportées les paroles suivantes du Prophète — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — : « Celui qui soutient être le fils d'un autre homme que son père, ou qui veut faire croire qu'il appartient à une autre famille que la sienne, sera maudit par Dieu, par les anges et par tout le genre humain. Au jour de la résurrection Dieu ne lui tiendra pas compte, ni de son obéissance volontaire à ses lois, ni de ses œuvres surérogatoires ».

Si nous admettons même que le rebelle soit Moulaye Mahammed en personne, il résulte des *hadith* qui précèdent et des paroles des docteurs de la loi, que sa révolte n'est pas licite et qu'il n'est point permis de se joindre à lui.

Ce brouillon ment encore lorsqu'il prétend qu'il a en vue le bien public car celui dont les intentions sont pures ne contrevient pas aux dispositions de la loi divine et ne commet pas des actions exécrables.

Dieu fasse miséricorde à l'imam El K'ert'ebi pour avoir écrit les lignes suivantes en commentant la parole de Dieu — Très-Haut — : « Je vais établir un vicaire sur la terre. » (Coran chap. II, v. 28.) « Il ne faut pas que les hommes s'empressent, à qui mieux mieux, d'embrasser la cause du révolté qui affecte d'être juste, même si le Sultan est pervers, car celui qui cherche à s'emparer du pouvoir prend des dehors vertueux jusqu'au moment où il arrive à ses fins. Alors on constate que ses sentiments intimes sont en opposition flagrante avec ceux dont il avait fait étalage. »

Les hommes d'élite ont toujours défendu au peuple de se révolter contre les rois et de les injurier. Ils donnaient le bon exemple en ne faisant que des invocations en leur faveur.

Ibn El Arabi, dans son livre intitulé : *Es Siradj* (le flambeau), a répété après El Fodhéïl et Ibn Moubarak, les incomparables mots suivants dénotant une rare générosité et une superbe abnégation de leurs personnes en faveur du peuple : « Si nous avions le bonheur d'avoir une prière exaucée par Dieu, nous adresserions cette prière en faveur du Sultan », faisant allusion, par là, au rôle du Sultan qui peut faire le bien du peuple, maintenir la prospérité dans son empire et y faire régner le bon accord.

Cet agitateur ment aussi, lorsqu'il attribue les lettres, les questions et les réponses qu'il fabrique et invente, à des gens qui n'en sont pas plus les auteurs qu'ils ne sont responsables de ses paroles, de ses actes, de ses méchancetés et de sa situation actuelle. Quelle fermeté de caractère peut-on reconnaître à un homme qui s'adonne sans vergogne, au mensonge? Le menteur n'est-il pas maudit dans le Coran? Et le Prophète — sur lui soient la prière et la paix d'Allah — n'a-t-il pas dit à ce propos? « Mentir est mal » et encore : « L'hypocrite se reconnaît à trois signes : s'il raconte, il ment, etc. » On cite aussi ces paroles du Prophète — sur lui soient la prière et la paix d'Allah — : « Gardez-vous de mentir, car le mensonge mène à l'ignominie et l'ignominie conduit à l'enfer.»

Notre seigneur Ali — que Dieu honore son visage a dit : « Un menteur n'a pas de dignité. »

C'est pour protester contre les mensonges et la manière d'agir du perturbateur de l'ordre public, que nous avons apposé nos signatures au bas de ces feuilles. Ceux qui les liront sauront d'une manière sûre et indubitable qu'il mentira encore, mentira toujours, lorsqu'il nous attribuera quoi que ce soit en sa faveur.

Il ment enfin de plus belle lorsqu'il accuse les soldats et les troupes du Sultan d'infidélité — que Dieu les préserve d'un pareil malheur — car tous ceux qui servent dans l'armée sont musulmans, fils de musulmans et font partie de la grande famille qui, aux heures de la prière, se tourne vers la K'ibla[1] de Mohammed. A ce sujet, un savant a estimé que c'était commettre un péché mortel que d'accuser un musulman d'infidélité.

(1) K'ibla قِبْلَة Direction de La Mecque vers laquelle tout Musulman doit se tourner pour faire la prière.

Dans les deux *Çah'ih'*, on lit que le Prophète – que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut — a dit dans un grand nombre de *hadith* : « Celui qui accuse un homme d'infidélité ou l'appelle ennemi de Dieu, alors qu'il n'en est rien, verra ses imputations se retourner contre lui et deviendra ce dont il a accusé l'autre d'être. »

Dans un autre passage de ces deux livres on lit aussi : « Quiconque accuse un croyant d'infidélité, commet un aussi grand crime que s'il lui ravissait la vie. »

Ibn El Hadjar s'est ainsi exprimé dans son livre intitulé : *Ez-Zaouadjir* (les défenses) : « La menace contenue dans ce *hadith* est terrible ; car le coupable de ce crime deviendra infidèle ou ennemi de Dieu. Son crime est aussi grand que s'il commettait un meurtre. »

Grâce aux indications et aux preuves que nous venons de donner, la vérité a éclaté et le droit chemin a été distingué de la fausse route.

Nous prions nos élèves et en général tous ceux qui prendront connaissance des belles exhortations contenues dans cette lettre digne d'éloges, qu'ils soient étudiants des montagnes ou des plaines, de la lire et de la relire aux membres de leurs tribus, de la leur expliquer et de la leur commenter avec le plus grand soin, afin de leur en faire pénétrer le sens, pour qu'ils la comprennent et pour qu'ils agissent conformément à ses indications. Qu'ils fassent tous leurs efforts pour que ces gens n'en écoutent pas la lecture avec des oreilles atteintes volontairement de surdité, pour que les égarés fassent retour sur eux-mêmes, se repentent et reviennent à Dieu, pour qu'ils ne se laissent plus ni aveugler, ni détourner de la bonne voie.

Et si quelqu'un d'entre eux veut rechercher les faveurs du Sultan, qu'il repousse cet agitateur et sache que le prince des croyants, notre maître Abdelâziz – que Dieu l'assiste — est un chef doux, noble, vertueux, généreux, accueillant les gens repentants par le pardon, la générosité, la bienveillance et la douceur.

Pendant la 27e nuit du mois de Ramadhan les savants, les chérifs Alouites et Edrissites et d'autres, des lecteurs du Coran et des notables, se sont rendus dans la mosquée du palais et ont récité avec le Sultan les prières que les croyants adressent à Dieu pendant les nuits du Ramadhan. Ils l'ont vu faire avec l'Assemblés des fidèles, au commencement de la nuit, après la

prière du soir, quarante rekàa (1) et dix-sept autres à la fin de cette même nuit. Ils l'ont vu ensuite faire la prière de l'aube et celle du matin. Et personne n'ignore que les invocations faites pendant cette nuit sont exaucées, surtout si on les adresse à Dieu au moment des prosternations.

Comment peut-on désobéir au Sultan — que Dieu le rende victorieux — qui fait partie de l'illustre famille et appartient à la descendance de l'Elu — que Dieu répande sur lui ses grâces et lui donne le salut.

Sahl ben Abdallah a dit : « Si le khalife n'est pas vertueux, il est du nombre des Abdal (2) ; s'il est vertueux, il est le pôle dans l'axe duquel gravite le monde ».

Ces paroles ont été reproduites par Abou T'aleb El Mekki dans son livre ayant pour titre : K'out El K'ouloub (la nourriture des cœurs) qui a ajouté : « Par, il est du nombre des Abdal » il faut entendre que le khalife est un des premiers parmi les rois.

Quel est le meilleur des hommes ? demanda-t-on, un jour, à ce même Sahl ben Abdallah — C'est le Sultan, répondit-il. — Mais, lui dit-on, nous avions estimé jusqu'ici que le Sultan était le plus méchant des hommes. — Dieu — que son nom soit glorifié — reprit Sahl, jette tous les jours deux regards : un regard pour la sauvegarde des biens des hommes et un autre pour veiller au salut des premiers d'entre eux. Il voit la page où sont inscrites les actions du roi et il lui pardonne ses fautes ».

Nous prions Dieu — que sa louange soit proclamée — d'assister notre maître l'imam (3), de lui permettre de faire le bien et de lui accorder son secours à cet effet, de rendre prospères par lui les affaires de tous, vulgaires et gens distingués, et par lui de fortifier l'Islam.

---

(1) Rekàa. — Inclinaison du corps : posture qui fait partie des différentes situations du corps pendant la prière musulmane. (Kazimirski.)

(2) *Abdal* ابدال plu. de بدل Bidl. Hommes généreux et nobles (Kazimirski).

Les *Abdal* sont des gens au moyen desquels Dieu — qui est puissant et grand — maintient la terre en bon état. Ils sont au nombre de 70. Quarante vivent en Syrie et trente dans d'autres pays. Dès que l'un d'eux rend le dernier soupir, il est aussitôt remplacé par un autre pris parmi la société. (Kamous).

(3) Imam, chef, pontife. Les auteurs de la lettre veulent parler du Sultan. Au Maroc et en Turquie le khalife, comme le czar, en Russie, est un chef à la fois politique et religieux.

Qu'il fasse durer, en lui conservant la vie et la puissance, le bien-être des hommes, par les mérites de son aïeul le sincère, l'homme sûr. Que les bénédictions et le salut soient sur lui, sur sa famille et sur ses compagnons à toute heure et à chaque instant. Louange à Dieu, maître des mondes.

Abdallah ben Khadhra, cadi de Fez, la ville d'Edris. Que Dieu lui soit propice par un effet de sa bonté. Ainsi soit-il. — Houméïd ben Mohammed Bennani, cadi de Fez, la ville d'Edris. Que Dieu le protège par un effet de sa bonté. — Mohammed ben Rachid El Irak'i El Hasani, cadi de Fez la superbe. Que Dieu lui soit propice. Ainsi soit-il. — Le serviteur de son Dieu, cadi de la djemâa de Meknas (Méquinez) et de sa circonscription. Ahmed ben Et T'aleb Ibn Souda — Dieu est son protecteur et son maître — Celui qui vit dans l'intimité de l'heureuse et haute seigneurie, par un bienfait de Dieu. Edris ben Abdelhadi — Que Dieu le dirige dans la bonne voie.

L'ami de la haute seigneurie par la bonté de Dieu et de tous ceux qui appartiennent à sa famille, Djâfar ben Edris El Kenani — Que Dieu lui fasse la faveur de le faire entrer, dans l'autre monde, dans la demeure de la félicité. — L'ami de la noble seigneurie, Khabil ben Çalah, El Khalidi, El Hasani. Que Dieu le protège. L'humble serviteur de son Dieu, Abou Bekr ben El Arbi El Bennani. Que Dieu le protège. Le serviteur de son Dieu et le prisonnier de ses péchés : Abdallah El Kamel El Amrani. Que Dieu lui soit propice. L'humble serviteur de son Dieu et le prisonnier de ses péchés : Mohammed ben Abdelkebir El Kenani — Dieu — que son nom soit glorifié — tienne ses efforts pour agréables. Ainsi soit-il. — Le serviteur de son Dieu, Ahmed ben Mohammed ben El Khiiat' El Hasani — Que Dieu lui soit propice et soit propice aux musulmans. Ainsi soit-il. — L'ami du noble Livre, Mohammed ben El Djilali, de Sla (Salé). Que Dieu le protège. L'humble serviteur de son Dieu et l'ami de la haute seigneurie et de ceux qui se rattachent à elle par des liens de parenté — Abdelkebir ben Mohammed El Kenani. Que Dieu — Très-Haut — soit bienveillant pour lui. Ainsi soit-il. Le serviteur de son Dieu et l'ami de la haute seigneurie par un bienfait de Dieu, Ali ben Souda. Que Dieu soit bienveillant pour lui Ainsi soit-il. Le serviteur de son Dieu, l'imam qui fait le prône dans la sainte mosquée d'Edris, El Abed ben Ahmed ben Souda. Que Dieu lui soit propice. L'ami de la haute seigneurie par un bienfait

de Dieu, Abdesselam ben Mohammed El Haouari. Que Dieu soit bienveillant pour lui.

L'humble serviteur de son Dieu, Très-Haut, Mohammed ben Mohammed El Aloui, El Meder'zi, El Hasani. Que Dieu lui soit propice. Ainsi soit-il. L'humble serviteur de son Dieu Mohammed Guennoun. Que Dieu soit bienveillant pour lui. L'humble serviteur de son Dieu, Mohammed ben Kassem El Kadri. Que Dieu Très-Haut lui soit propice. Le serviteur de son Dieu Très-Haut El Mahdi ben Mohammed de Ouazzan, El Hasani El Oumrani. Que Dieu lui soit propice. L'humble serviteur de son Dieu, Mohammed Et-Touhami ben El Madani Guennoun. Que Dieu lui soit propice. Et le serviteur de son Dieu El Abbas ben Ah'med Et Tazi. Que Dieu soit bienveillant pour lui.

Marnia, le 12 juin 1903.

VIALA,
Interprète judiciaire.

BIBLIOGRAPHIE

Les Monuments arabes de Tlemcen, par MM. WILLIAM et GEORGES MARÇAIS. (Ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie), 1 volume in-8, Paris-Fontemoing, 1903.

Tlemcen est la seule ville de l'Algérie où l'on rencontre tant de vestiges encore imposants, tant de monuments anciens, éloquents témoins de la civilisation arabe, à l'époque de son épanouissement dans le Maghrib et l'Espagne. Des descriptions sommaires de ces édifices et de ces ruines, qu'admirent chaque jour le touriste et l'archéologue, ont été publiées déjà dans diverses revues européennes, dans des journaux, dans des brochures ; mais l'histoire du passé architectural de l'ancienne capitale àbd-el-wâdite méritait mieux que le récit, plus ou moins incomplet, d'un visiteur d'un instant ; il y avait à faire l'étude de l'art musulman maghribin en prenant comme point de départ les monuments de Tlemcen. C'est ce que les frères Marçais ont tenté de faire dans leur livre.

Cet ouvrage appartient à la même collection et fait suite aux *Monuments antiques de l'Algérie*, de M. S. GSELL, dont un compte-rendu a paru à cette même place dans un précédent bulletin.

Les auteurs des *Monuments arabes de Tlemcen*, au début de leur livre, dans une savante introduction de 111 pages, ont retracé d'abord, l'histoire architecturale de Tlemcen, sous ses différents maîtres musulmans, en indiquant ce que cette ville doit à chacun d'eux des monuments, encore debout aujourd'hui (p. 10-29). Ils ont ensuite comparé l'art tlemcenien à l'art andalous auquel il est si nettement apparenté. De cette étude se dégage la remarque intéressante que le monument tlemcenien n'a pas été modifié par l'apport des générations successives, comme l'ont été les monuments espagnols tels que l'Alhambra de Grenade ou l'Alcazar de Séville, par exemple (p. 29-36). La construction d'un édifice achevée par un prince tlemcenien est, en général, conservée intacte par ses successeurs. De la sorte, un tel édifice peut donner exactement le caractère du style d'une époque. Les auteurs ont manifesté le regret de n'avoir pu faire la comparaison des monuments tlemceniens avec ceux du Maroc, de Fâs, de Marrâkech et de Rbât, entre autres. Il n'est cependant pas douteux que le travail fait pour les édifices arabes de Tlemcen, sera le guide le plus sûr pour l'étude

des monuments marocains, le jour, prochain espérons-le, où des rapports plus amicaux et des relations plus commodes et plus fréquentes s'établiront entre les nations européennes et l'empire chérifien.

Les frères M. se sont livrés à de minutieuses recherches sur les origines des monuments tlemceniens, sur les architectes et les ouvriers, souvent andalous, qui les ont construits, sur le plan des mosquées, leur orientation, leur mobilier, leurs dépendances (p. 36-52). Les matériaux employés à la bâtisse, l'ensemble de la construction, les colonnes, les chapiteaux, le décor intérieur et extérieur, l'écriture des inscriptions, tout cela appuyé d'illustrations et de croquis faits à la main, a été étudié avec une compétence et un déploiement d'érudition remarquables (p. 52-93). Cette introduction, qui ressemble beaucoup à un précis de l'art arabe maghribin, se termine par l'étude, accompagnée de schèmes, de l'élément géométrique adopté dans le dessin du décor arabe, ses transformations successives, les diverses variétés d'entrelacs, dans les monuments tlemceniens.

Les auteurs déterminent ensuite l'enceinte, ou plutôt les enceintes de l'ancienne Tlemcen, d'après les dires des auteurs arabes, rapprochés des vestiges de murs, encore debout, et des formes du terrain. Cet exposé constitue le premier chapitre des *Monuments arabes de Tlemcen*. Dans l'introduction, MM. W. et G. M. nous avaient entretenus de l'architecture religieuse, dans ce premier chapitre, ils examinent ce que fut l'architecture militaire des anciens maîtres de Tlemcen : celle-ci, comme celle-là, a l'empreinte de l'art byzantin. Les portes du rempart sont passées en revue l'une après l'autre et leur emplacement déterminé. A propos des importantes ruines de Bâb el-Qarmâdîn et du but de cet ouvrage de défense, il y a diverses hypothèses soutenables (p. 125). Le rôle du « grand bassin », à sec aujourd'hui, est resté assez difficile à expliquer, étant donnée la pénurie des renseignements fournis par les chroniqueurs musulmans de Tlemcen. Cependant dans le chapitre du livre d'Et-Tenesi sur les rois de la dynastie zeïyânite, je relève ce passage, à propos du règne d'Abou Tâchfîn :

فخلد آثارا لم يكن (sic) لمن قبله ولمن بعده كدار
الملك ودار السرور وابي فهر والصهريج الأعظم
كلّ ذلك للملاذة الدنيوية

(Abou Tâchfîn) a laissé des monuments tels que (n'en ont bâtis) ni ses prédécesseurs, ni ses successeurs. De ce nombre (on peut citer) la « Dâr el-Molk », la « Dâr es-Soroûr », (celle)

« *d'Abou Fihr* », *le* « *Cihrîdj el-A'd'am* » (1). *Tous ces monuments étaient destinés aux réjouissances mondaines*. Cette dernière phrase serait une précieuse indication, si Et-Tenesi avait songé à dire d'où il tenait ce renseignement.

Signalons encore dans ce premier chapitre, l'historique du Méchouar (p. 129-131) dont les premiers fondements sont dûs à Yaghmoràsen ben Zeïyàn.

A part les ruines des anciens remparts, il ne reste plus, parmi les villas et les jardins qui constituent aujourd'hui Agàdir, que le minaret de l'ancienne mosquée ; sa description, avec une planche, occupe le chapitre II.

Dans l'intérieur même de la Tlemcen actuelle, au nombre des anciens monuments, figure d'abord la grande mosquée dont l'étude détaillée et savante (chapitre III) est accompagnée de nombreux dessins des décors et de reproductions phototypiques.

Le bain maure, dit « Bain des Teinturiers » (H'ammàm eç-Cabbàghîn), dans la rue de Mascara, fait l'objet du chapitre IV ; un plan du bain figure à la page 164, et la planche VII donne une bonne photographie de la salle de repos.

La mosquée de Sìdi Bel-Hassen, qui date de 696 hég. (1296 de J. C.) est par le décor de la salle, un chef-d'œuvre des plus remarquables de l'ornementation mauresque, par la finesse et la complication du dessin et l'on doit savoir gré à M. G. M. d'avoir eu la patience et le talent de démêler le détail de ces extravagantes arabesques et de nous en avoir donné de très nettes reproductions.

Le chapitre VI est consacré à la mosquée d'Oulàd el-Imàm, construite avec une Médersa et des logements annexes, sur l'ordre du roi Abou H'ammou I, pour les deux frères, les savants professeurs, Abou Zeïd et Abou Moûsa, fils de l'*Imâm* (de là le nom de la mosquée) de la ville, aujourd'hui disparue, de Brechk, dans le Dahra. De toutes ces constructions, il ne reste plus aujourd'hui que la mosquée.

Les mosquées précédentes datent toutes des premiers souverains 'abd-el-wàdites. Avec le chapitre VII, nous arrivons aux monuments construits par les Mérinides de Fâs, cousins des Beni 'Abd-el-Wàd et leurs éternels ennemis. La série de ces constructions

---

(1) La prononciation vulgaire est *Sèhrîdj* (grammat' صهريج *Cihrîjd*). Ce passage d'Et-Tenesi est tiré du premier volume du *Ed-dorr wa-l-'iqïân fi dsikri charafi Bani Zaïyân*, manuscrit de la biblioth. de la Médersa de Tlemcen, n° 4, f° 62 v° lig. 2-3 ; voyez aussi BARGÈS, *Histoire des Beni Zeiyan*, Paris. Duprat, 1852, p. 46. Il n'est pas fait mention du Cihrìdj, parmi les constructions attribuées à Abou Tâchfin, par Yah'ìa Ibn Khaldoûn, dans sa *Bighîa-t-er Rowwâd fî dsikri-l-Moloûk min Bani 'Abd el-Wâd*.

commence avec la fondation de l'ancienne ville de Mansourah, qui ne vécut guère qu'un demi-siècle et dont chacun connait l'histoire sommaire. De l'immense camp retranché bâti par les assiégeants de Tlemcen, il reste encore des ruines nombreuses des murs d'enceinte, flanqués de tourelles, et de la mosquée, avec son gigantesque minaret (p. 201-223).

De Mansourah, nous passons à El-Eubbad, le village arabe, d'un si pittoresque effet, qui émerge tout blanc, d'un bois d'oliviers, sur le flanc de la montagne de Tlemcen. Les maisons sont venues se grouper tout autour du tombeau du grand saint andalous Sîdi Bou Mdiane (le Sîdi Bou Médine des Européens). La qoubba, qui recouvre le tombeau, a été bâtie à la fin du XIIe siècle de notre ère, sous le règne de l'almohade En-Nâcer ; elle fut embellie et modifiée par les maîtres de Tlemcen, désireux de rendre hommage à la mémoire du saint homme. Autour de la qoubba s'élevèrent plus tard les édifices qu'on y admire aujourd'hui, la mosquée, le petit palais, la médersa, etc., qui sont l'œuvre d'Abou 'l-Hassen le Mérinide, maître de Tlemcen (2e quart du XIVe siècle de J.-C.). L'étude de ces monuments occupe le chapitre VIII (p. 223-285) et renferme de nombreux croquis et de belles vues photographiques.

Aux Mérinides également appartient la construction de l'élégante mosquée de Sîdi-'l-H'alwi (chap. IX), en dehors de la Tlemcen actuelle et tout près du rempart nord de la ville.

La mosquée de Sîdi Brâhîm et ses dépendances (chap. X), sont des fondations du fameux Abou H'ammou II, prince dont l'histoire partielle a été écrite avec une grande richesse de détails par son secrétaire et confident Yah'ia Ibn Khaldoûn.

Dans les chapitres suivants (XI-XVIII) sont mentionnées les autres mosquées de Tlemcen, ainsi que les particularités qu'elles présentent. Ces mosquées offrent à tous les points de vue, beaucoup moins d'intérêt que les précédentes ; aussi les auteurs des *Monuments arabes de Tlemcen*, ont-ils été très brefs à leur sujet.

Le dernier chapitre (chap. XIX) du livre est consacré à l'étude des principales qoubbas des environs de Tlemcen. Ces monuments funéraires de saints maghribins sont nombreux dans le pays et sont l'objet de visites pieuses — véritables pélérinages — des fidèles. Bien que les tombeaux des saints des « amis (de Dieu) » comme on les appelle, aient été semés un peu partout, il est à remarquer qu'ils ont été placés souvent dans le voisinage des portes des villes, comme pour mettre celles-ci sous leur protection, et empêcher ainsi, l'entrée de la ville aux individus et aux êtres malfaisants ; il faut reconnaître qu'ils n'y réussissent pas toujours ! Ces blanches coupoles se dressent aussi parfois sur les hauteurs voisines de la cité, telles d'immobiles sentinelles, qui veillent sur

le pays. Les auteurs des *Monuments arabes de Tlemcen*, dans ce dernier chapitre, passent en revue les tombeaux de Sidi Yaqoûb, dont le vrai nom était Abou Yaqoûb Yoûsof-et-Tifrisi, de Sidi-'d-Daoûdi, l'ancien patron de Tlemcen, avant Sidi Bou-Mdiane, de Sidi Snousi, le grand théologien du xv[e] siècle de notre ère, et enfin ceux plus récents de Sidi Abd Allah ben Mançoûr et Sidi Mohammed ben Ali, dans le charmant petit village arabe d'Aïn-el-Hout, à environ huit kilomètres au nord de Tlemcen.

Les auteurs de l'ouvrage dont on vient de lire l'exposé très bref, n'ont rien négligé pour rendre leur étude complète : les textes anciens des auteurs arabes ont été soigneusement compulsés par eux, et ont fourni de précieuses indications sur l'origine et l'histoire des monuments tlemceniens ; les inscriptions, qui ornent ces monuments et dont quelques unes passaient pour indéchiffrables, ont été lues avec une sagacité remarquable (voy. p. ex. p. 315 316); les ouvrages européens d'art musulman ont été mis à contribution et M. G. M. en a tiré d'utiles renseignements sur le style d'autres monuments arabes ; en outre, les auteurs se sont personnellement rendus en Espagne, pour y examiner eux-mêmes les édifices arabes andalous contemporains de ceux de Tlemcen et les comparer à ces derniers ; ils ont encore recueilli, de la bouche même des vieux tlemceniens, nombre de légendes et anecdotes sur les édifices étudiés et n'ont pas manqué d'en faire bénéficier le lecteur.

En résumé, les *Monuments arabes de Tlemcen*, ouvrage enrichi de 30 planches hors texte et de 82 dessins faits sur place, en présence des monuments, par M. G. M., forment un magnifique livre de 355 pages et digne d'occuper une place très honorable dans la collection, si brillamment inaugurée par les *Monuments antiques de l'Algérie*.

L'éditeur, M. Fontemoing, a droit à une mention toute spéciale pour le soin apporté dans la reproduction typographique et dans l'impression de cet ouvrage capital non seulement en ce qui concerne l'archéologie et l'épigraphie tlemcenienne, mais encore pour l'histoire de l'art arabe dans l'Afrique septentrionale.

Tlemcen, le 5 octobre 1903.

Alfred BEL.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN

BULLETIN TRIMESTRIEL DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — TOME XXIII
FASCICULE XCVII. — OCTOBRE A DÉCEMBRE 1903

SOMMAIRE

Avis aux Membres de la Société au sujet du Bulletin, de la Géographie du Maroc et du Compte-rendu du Congrès de Géographie de 1902. (Voir le verso de la couverture.)

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1903

AVIS

à MM. les Membres de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

---

1° *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ*

Sont mis en vente, au prix de **1** fr. chacun, les fascicules disponibles dont les numéros suivent :

Année 1879 : nº 5.
— 1880 : nº 7.
— 1881 : nºs 8 et 9.
— 1882 : nºs 11 et 12.
— 1885 : nºs 26 et 27.
— 1886 : nºs 29, 30 et 31.
— 1887 : nºs 32, 33 et 34.
— 1888 : nº 39.
— 1889 à 1895 : nºs 40 à 67.
— 1896 : nºs 69, 70 et 71.
— 1897 à 1901 : nºs 72 à 89.
— 1902 : nºs 91, 92 et 93.

2° *GÉOGRAPHIE DU MAROC*

Le Comité de la Société, dans sa séance du 5 janvier 1903, a décidé qu'un exemplaire de la *Géographie du Maroc*, éditée par ses soins, serait offert à chaque membre **payant** de la Société.

Les sociétaires de l'intérieur recevront cet ouvrage contre l'envoi de **1** fr. **10**, montant de l'affranchissement. Ceux habitant Oran pourront le faire prendre chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran.

La *Géographie du Maroc*, est vendue : **5** fr. (**6** fr. par la poste), aux membres **non payant** ainsi qu'aux autres membres de la Société qui demanderaient un 2e exemplaire ; ce prix est resté fixé à **6** fr. (**7** fr par la poste) aux personnes étrangères à la Société.

3° *VOLUME du COMPTE-RENDU du CONGRÈS de GÉOGRAPHIE*

Le volume du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, tenu à Oran, en avril 1902, est déposé chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran, où les Membres de la Société de Géographie d'Oran, qui faisaient partie de cette association lors du dit Congrès, pourront le faire prendre ou demander à le recevoir en envoyant 0 fr. 75 en timbres poste.

MM. les Membres qui ne faisaient pas partie de la Société à cette époque et qui désireraient posséder cet ouvrage, voudront bien envoyer la somme de 3 fr. 75.

S'adresser pour achat du *Bulletin*, de la *Géographie du Maroc* et du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, à M. Pock, trésorier de la Société, boulevard Malakoff, nº 1.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin

NÉCROLOGIE

M. BOUTY

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran vient de faire une perte des plus cruelles.

L'un de ses fondateurs, M. Bouty, Secrétaire général pendant de longues années et Secrétaire général honoraire, est décédé en novembre dernier.

Nous avons essayé, sur sa tombe, de nous faire l'interprète de ses amis et de tous ses collègues de la Société, en lui adressant l'adieu de nos cœurs attristés et le témoignage de notre reconnaissance. Mais, c'est dans ce Bulletin, c'est-à-dire dans nos archives, si pleines de son œuvre inlassable, qu'il appartient de dire plus complètement de Bouty ce qu'il a été.

Né en 1828, engagé volontaire au 2e régiment du Génie en 1847, il vint en Afrique en 1850 pour ne plus la quitter. Sergent du Génie en 1859, il avait été classé, l'année précédente, Garde des mines, il entra dans cette administration dans laquelle il atteint le grade de Contrôleur principal de 1re classe, après avoir rempli, à diverses reprises, les fonctions d'Ingénieur ordinaire du département d'Oran.

Il prit sa retraite après 37 ans de bons et loyaux services.

D'une activité prodigieuse, malgré le dur labeur de ses fonctions et de nombreuses expertises que longtemps les tribunaux confièrent à son impartialité et à son expérience consommée en matière de constructions, il s'intéressa à tous les travaux de vulgarisation de notre chère Algérie.

Des récompenses au Concours régional de Bel-Abbès en 1883, à l'Exposition industrielle de Caen la même année, au Concours régional de Bordeaux en 1884, à l'Exposition de Rouen, à celle d'Anvers en 1885, à l'Exposition Universelle de 1889 témoignent hautement de la diversité et de la multiplicité de ses consciencieux travaux.

L'intérêt qu'il portait aux questions agricoles lui valut en 1887 le diplôme d'honneur de la Société des Agriculteurs de France ; il avait eu, en 1882, une récompense analogue.

Comme constructeur, c'est sur ses plans qu'en 1858 la Ville de Djidjelli fut rebâtie, après le tremblement de terre qui l'avait détruite. Il a participé à des travaux considérables à Blidah, Milianah et à la création des centres de Vesoul-Benian, Bou-Medfa, etc., etc.

Depuis 1884, il était le Secrétaire général de notre Société, qui l'avait appelé, dans ces dernières années, à l'honorariat.

C'est à elle qu'il a consacré la plus grande partie de ses travaux scientifiques et bibliographiques, depuis 1878.

Nos procès-verbaux de séance, ceux de nos assemblées générales, témoignent de l'affection sans borne qu'il avait pour notre œuvre. Avec quelle joie, il avait aidé à la fonder, avec quel plaisir, il l'avait vu grandir avec l'espoir qu'elle servirait une cause qui lui était si chère, qui était la passion de sa vie et de ses écrits « Le Transsaharien ».

Que d'articles, combien de brochures, combien de notes a-t-il écrites sur ce sujet avec un tracé qui avait été adopté par le Parlement, ce qui lui avait valu le surnom de « Père du Transsaharien ».

La médaille coloniale, les palmes d'officier d'Académie, la rosette de l'Instruction publique, la croix de commandeur du Nicham-Iftickar avaient été, avec onze médailles d'or et d'argent, la juste récompense de tant de travaux, mais n'avaient rien changé à sa modestie bien connue, égale à sa bonté et à sa générosité.

Il laisse à Oran le souvenir d'un homme de bien, d'un citoyen ayant bien mérité de son pays.

Quant à notre Société, elle salue en lui, avec respect, un de ses fondateurs les plus dévoués, son infatigable collaborateur.

Qu'il me soit permis, en lui adressant ce nouveau témoignage de notre reconnaissance, de lui donner l'inaltérable souvenir de toute mon amitié.

Th. MONBRUN,

Président Honoraire de la Société de Géographie d'Oran.

Congrès des Sociétés Savantes en 1904

Le 42e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 5 avril 1904.

Comme les années précédentes, les Membres de la *Société de Géographie d'Oran* qui désireraient y prendre part ne devront envoyer au Ministère de l'Instruction publique que des manuscrits entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ce que, si elle est décidée par le Comité des travaux historiques et scientifiques, leur impression ne souffre aucun retard.

Les mémoires devront parvenir avant le 20 janvier 1904 au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Le programme des questions de géographie historique et descriptive est le suivant :

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières. — Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

2° Dresser des cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'homme à l'époque quaternaire ou des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

3° Déterminer les limites des différents *pays* (pagi), en s'appuyant sur les documents écrits ou la tradition locale.

4° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

5° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.) — Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.), et qui ne figurent pas sur les cartes.

S'attacher à la reconstitution des formes plutôt qu'à la recherche des étymologies.

6° Dresser la carte toponymique d'un *pays* de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

7° Histoire monographique des colonies étrangères à Paris ; leurs origines ; leur répartition par quartiers.

8° Etude particulière des régions de causses (avens, grottes, cours d'eau souterrains, etc.).

9° Recherches sur les glaciers, les moraines, les lacs et les étangs de montagne. — Formation des cirques, des chutes, des cluses, etc)...

10° Recherches sur les marées des côtes de France. — Courants littoraux ; leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

11° Modifications anciennes et actuelles des côtes. – Cordons littoraux, bancs, etc. – Formation des dunes et des étangs. — Landes, forêts sous-marines, etc.

12° Délimiter comparativement une forêt de France, au Moyen âge et à l'époque actuelle. — Déboisements et reboisements.

13° Etude hydrographique du bassin de la Seine à travers les âges. — Tracé, aux diverses époques, du cours inférieur de ce fleuve.

14° Causes du tracé des cours d'eau ; variations, empiètements, captures.

15° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

16° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

17° Documents inédits sur l'histoire des colonies françaises.

18° Missions scientifiques françaises à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

Pour les autres questions qui seront traitées en Congrès, en demander le programme à M Flahault, secrétaire général de la *Société de Géographie d'Oran*, rue Saint-Denis, 11.

CONGRÈS NATIONAL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES
de Géographie
TUNIS 1904 — XXVe SESSION

CIRCULAIRE N° 2

Tunis, le 20 novembre 1903.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à la décision prise par le Congrès d'Oran (1903), le Congrès national des Sociétés françaises de Géographie tiendra sa XXVe session à Tunis, pendant les vacances de Pâques, du 3 au 7 avril 1904.

Ce Congrès coïncidera avec la XXVe année de la fondation de la Société de Géographie Commerciale de Paris, qui célèbrera ses noces d'argent.

Notre Société vous adresse, Monsieur le Président, une cordiale invitation à venir honorer le Congrès de votre présence.

Nous vous prions également de vouloir bien engager les membres de votre Société à prendre part à nos travaux. Ils peuvent être assurés de trouver dans la capitale de la Régence, outre l'attrait des curiosités de la ville indigène, l'accueil le plus empressé de tous. Des excursions dans l'intérieur du pays seront organisées par le bureau du Congrès, ainsi que des attractions diverses, après la clôture des travaux.

Nous vous prions enfin, Monsieur le Président, de vouloir bien nous faire connaître, de *toute urgence*, en vue de la rédaction du programme de la session, les sujets d'études ou les communications que votre Société a l'intention de soumettre à l'examen du Congrès.

Nous vous serions en outre, très reconnaissant de nous faire savoir dès maintenant si vous avez l'intention de vous faire représenter au Congrès.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Secrétaire général,
SAUMAGNE.

Le Président,
DOLLIN DU FRESNEL.

Congrès National des Sociétés de Géographie en 1903
A ROUEN

COMPTE RENDU DE M. TH. MONBRUN

Président honoraire de la Société de Géographie d'Oran
délégué par elle au Congrès National

Messieurs et chers Collègues,

Vous m'avez fait l'honneur de me déléguer à Rouen, pour y représenter notre Société au Congrès national de Géographie et, par lettre du 22 octobre dernier, Monsieur le Président m'a informé que votre Comité l'avait chargé pour moi d'aimables félicitations.

J'ai été très sensible à vos très flatteuses appréciations du rôle que j'ai rempli au Congrès et dont il eut été impossible de vous parler moi-même dans la présente notice.

Elle sera succincte, car tous les travaux du Congrès ont été portés à la connaissance du public, et très copieusement, au jour le jour, par la presse de Rouen, celle de Paris, ainsi que la presse coloniale et géographique.

M. le général Guillet qui y a représenté avec moi notre Société peut vous attester combien grande a été notre satisfaction de prendre part à ces assises scientifiques dont nous conservons le plus agréable souvenir.

Jamais Congrès ne fut à la fois plus intéressant, plus instructif et mieux organisé.

En vous en rendant compte, notre pensée va pleine de reconnaissance vers les collègues qui nous ont à Rouen si bien accueillis, qui sont aujourd'hui pour nous de véritables amis.

L'Algérie est aimée là-bas, vous pouvez en être certains, l'affection qu'on lui témoigne est sincère, l'intérêt que l'on a pour nous est pratique et bien compris.

Vous avez pu vous en rendre compte par la conférence que j'ai faite sur l'Algérie.

Les productions de notre grande colonie, son prodigieux développement ont vivement intéressé tous les auditeurs et c'est de tout cœur qu'ils se sont réjouis de la prospérité toujours croissante de l'Afrique française.

Le Congrès s'est tenu du 3 au 6 août.

La presque totalité des Sociétés françaises y étaient représentées, plus trois Sociétés étrangères.

La présidence d'honneur avait été confiée à M. BAYET, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, la vice-présidence à M. ETIENNE, député d'Oran, président du Groupe colonial de la Chambre, et à M. ZEVORT, recteur de l'Académie de Caen.

Tous les ministres étaient représentés et M. le Gouverneur général de l'Algérie m'avait fait l'honneur de me désigner comme son délégué officiel.

Le bureau de la Société normande de Géographie était ainsi composé :

Président : MM. CANONVILLE-DESLYS ; Vice-présidents : Henri PAULME et Henri HIE ; Secrétaire général : Georges MONFLIER ; Secrétaire général-adjoint : JOURDAN ; Secrétaire : René LEBLOND ; Archiviste-bibliothécaire : LIGNEAU ; Trésorier : LAYER.

Les délégués officiels des Sociétés de Géographie et Sociétés assimilées constituant les comités du Congrès étaient :

Alger. — M. Armand MESPLÉ, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres, président.

Bordeaux. — Dr GILBERT-LASSERRE, secrétaire-général.

Bourges. — M. Paul HAZARD, ancien bâtonnier, avocat à la cour de Bourges, président.

Douai. — M. Georges BOTTIN, juge d'instruction, président.

Dunkerque. — M. Thomas DEMAN avocat, ancien bâtonnier.

Le Havre. — M. BLOT-LEFEBVRE, président.

Lille. — M. Albert MERCHIER, professeur au Lycée de Lille, secrétaire général.

Lorient. — M. Edgard DUFILHOL.

Lyon. — M. le général MEYSONNIER.

Marseille. — M. Henri BARÉE, bibliothécaire de la Société.

Nancy. — M. DEGLIN, avocat.

Nantes. — M. V. DOBY, secrétaire général.

Oran. — M. MONBRUN, avocat, bâtonnier de l'Ordre, délégué officiel de M. le Gouverneur général de l'Algérie,

Paris. — M. le Dr E. T. HAMY, de l'Institut.

Paris-Commerciale. — M. Charles GAUTHIOT, secrétaire général.

Poitiers. — M. le colonel BLANCHOT.

Roubaix. — M. BOULENGER, président.

Rouen. — M. JOURDAN, adjoint de M. G. MONFLIER.

Saint-Etienne. — M. Gabriel FOREST.

Saint-Nazaire. — M. Etienne PORT, président.

Saint-Omer. — M. G. BUREAU.

Toulouse. — M. Guenot, secrétaire général.

Tunis. — M. PIQUET, vice-président.

Valenciennes. — M. DOUTREIAUX, ancien bâtonnier, président.

SOCIÉTÉS ASSIMILÉES

Alliance Française. — M. E. FLAMBARD, président du Comité de Rouen.

Club-Alpin Français. — M. Reguis, avocat général à Rouen.

AUTRES SOCIÉTÉS ASSISTANT AU CONGRÈS

Société d'Etudes coloniales et maritimes. — M. Paul BONNARD.

Union Coloniale Française. — M. FRANCONIE.

La France Colonisatrice. - M. E. BUCHÈRE, président.

Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales. — M. FRANCONIE.

Syndicat de la Presse Coloniale. - M. BOULLAND DE L'ESCALE.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Société Royale de Géographie de Londres. - M. MACKINDER, directeur du Cours de géographie de l'Université d'Oxford.

Société de Genève. — M. de CLAPARÈDE, adjoint M. GOEGG.

Société Royale de Géographie de Madrid. — M. GONZALO DE REPARAZ.

M. MESPLÉ, le distingué président de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord qui a présidé une séance des plus importantes du Congrès, a pris une part considérable à ses travaux et pourra vous attester comme moi, combien à Rouen, est aimée l'Algérie qu'il a défendue avec son énergie et son talent.

M. le général GUILLET a été appelé aussi à présider une séance, honneur fait à sa personne et à notre Société.

Les réunions du Congrès se tenaient à l'Hôtel des Sociétés Savantes. Les séances d'ouverture et de clôture ont eu lieu à l'Hôtel de Ville dans la splendide salle du Conseil municipal. Les délégués des Ministres et les autorités locales y ont assisté. Un magistral discours de M. BAYET nous a entretenus de l'enseignement de la Géographie et des différentes phases par lesquelles il a passé depuis 1870. Le savant directeur de l'Enseignement supérieur a préconisé l'union des Sociétés de Géographie et de l'Université, « réunion d'idées et d'initiatives nouvelles qui fera éclore des énergies nouvelles ».

M. CANONVILLE-DESLYS a souhaité une bienvenue des plus cordiales aux Congressistes, parlé du grand rôle de la Normandie au point de vue géographique et de l'« expansion industrielle et coloniale, œuvre patriotique comme l'œuvre sacrée de la défense nationale ».

Le programme du Congrès a été celui qui vous avait été adressé avec la liste des questions traitées. Ce programme et tout ce qui pouvait nous servir de guide avait fait l'objet des attentions les plus complètes et les plus suivies, surtout de M. Georges MONFLIER, l'infatigable secrétaire général du Congrès. Les communications ont été multiples, si considérables même que pendant les derniers jours, le Congrès a dû se diviser en deux sections pour les discuter.

Il faudrait de longues pages et un long exposé oral pour analyser les principales.

M. le docteur IMBEAUX, ingénieur des Ponts et Chaussées à Nancy, nous a entretenus d'hydrologie ; M. FRANCONIE des voies navigables en France et M. Georges BLONDEL, le savant professeur que vous avez entendu, l'an dernier à Oran, a fait une conférence des plus intéressantes sur la navigation intérieure en France et en Allemagne, ainsi que sur les ports de commerce français.

M. le commandant KRIEN, professeur de géographie à Saint-Cyr, a développé devant nous, avec une clarté et une érudition très grande, une note sur les Zeemours et les Zaer, tribus marocaines.

La cartographie et l'histoire de l'expansion européenne dans la région du Haut-Nil, la situation cotonnière en Normandie, le canal des Deux-Mers, la pénétration des Russes en

Asie, la marche des courants de marée autour de la presqu'île du Cotentin, les envahissements de la mer sur cette côte, les cateliers de la Seine-Inférieure, etc., etc., nous ont valu des communications des plus curieuses, suivies de discussions pleines d'intérêt.

M. LAYER nous a fait une communication sur Gisors et le Vexin normand ; M. PICQUET sur le port de Bizerte ; M. BONNARD sur le Transsaharien, M. PORT sur la nouvelle entrée du port de Saint-Nazaire, M. JOURDAN, sur l'enseignement de la géographie.

Mais, nous avons le devoir de signaler plus particulièrement la question proposée par M. P. COLLESSON sur le percement du Simplon et celle de M. GOEGG sur le raccordement des voies françaises avec la nouvelle ligne du Simplon.

M. GOEGG, qui est professeur à l'Université de Genève, nous a fait avec cartes et projections une conférence sur le percement du Simplon. Elle a été accueillie par les applaudissements enthousiastes du Congrès.

Les conclusions de M. COLLESSON ont été les suivantes :

« Que les pouvoirs publics fassent tout ce qui dépend d'eux « pour l'établissement de la ligne Lons-Le-Saulnier-Genève ».

M. GOEGG a résumé ainsi son exposé :

« Il est de l'intérêt national d'améliorer les communications « directes entre la France, la Suisse et l'Italie.

« De l'avis des hommes les plus compétents en matière de « chemins de fer, la ligne Lons-Le-Saulnier-Genève par « Saint-Claude, communément dénommée « Ligne de la Fau- » cille », parce qu'elle se réaliserait par le percement du « massif du même nom, prolongeant la ligne, à peu près « droite, de Paris à Lons Le-Saulnier, par Dijon et Saint-Jean- « de-Losne, constitue, entre Paris et Genève, le tracé le plus « cours que l'on puisse imaginer.

« Le percement de la Faucille, donnant accès au Simplon, « raccourcit de plus de trois heures le parcours entre Paris et « Genève et, par conséquent, entre Paris et l'Italie ».

M. GUENOT, secrétaire général de la Société de Géographie de Toulouse, a repris avec sa compét nce habituelle et une tenacité qui lui a fait le plus grand honneur, la question des forêts et présenté des observations très importantes sur le déboisement et le reboisement.

M. Guenot ayant représenté l'Algérie comme étant à la veille de devenir un Sahara, les délégués des Sociétés algériennes ont protesté contre ces assertions dans une discussion qui a été des plus vives. La part que nous y avons prise ne nous permet pas d'en être le narrateur.

M. A. Boulland de l'Escale, syndic de la Presse coloniale, le distingué collaborateur de la *Dépêche Coloniale*, qui a tenu cet important organe au courant des moindres détails du Congrès dans des comptes-rendus quotidiens des mieux documentés, a traité l'intéressante question du « rôle des Sociétés « de Géographie dans les questions de politique extérieure et « coloniale au point de vue géographique et économique ».

Sa communication a eu un très vif succès.

Le vœu suivant qu'il a émis a été adopté à l'unanimité :

Le Congrès de Géographie émet le vœu que les Sociétés de Géographie fassent une place importante dans leur enseignement, dans leurs conférences et dans les missions ou explorations qu'elles organisent, à l'étude et à la discussion des questions géographiques et économiques qui touchent à la politique extérieure et coloniale française,

Que parmi ces questions, celles qui tendent à la solution pacifique des litiges coloniaux entre la France et les autres puissances coloniales soient placées en première ligne.

M. Gallois, le sympathique explorateur, nous a fait des communications sur la situation française dans le Pacifique, le maintien de notre prestige et les relations avec les colonies et la Métropole et sur la Côte Occidentale d'Afrique.

Après lui, M. Charles Lemire, résident honoraire au Tonkin, nous a parlé des intérêts français aux Hébrides et des établissements français en Chine, services postaux, médicaux, Universités et écoles, congrégations chinoises.

A la Chambre de commerce, M. Dupont, ingénieur des Ponts et Chaussées, nous a entretenus du port de Rouen, de son développement, de son outillage, qu'ensuite il nous a fait visiter dans ses moindres détails. Qu'il nous soit permis de lui renouveler nos remerciements les plus sincères.

La division décimale du temps avec les observations antérieures de M. de Sarrauton, ont fait l'objet d'intéressantes communications.

M. Colrat propose au Congrès, qui l'adopte à l'unanimité, le vœu suivant :

« Le Congrès de Géographie, ému du danger que fait courir à l'industrie cotonnière le manque de matière première, approuvant sans réserve l'initiative prise par l'« Association coloniale cotonnière », émet le veu : que les pouvoirs publics hâtent dans la mesure du possible les travaux entrepris pour organiser les voies de communication dans l'Afrique Occidentale. »

Le Congrès ratifie par un vote la demande formulée l'année dernière par la Société de Géographie de Tunis, et décide en conséquence, que le XXVe Congrès sera tenu en 1904 dans cette ville. Il prend ensuite en considération la demande de la Société de Saint-Etienne, posant sa candidature pour l'organisation du Congrès en 1905.

Au nom de ses collègues, M. de Claparède, de la Société de Géographie de Genève, a remercié M. Canonville-Deslys et les Membres du bureau de la Sociélé Normande, de leur accueil, dont ses collègues et lui garderont le meilleur souvenir.

M. de Claparède dit en terminant :

« J'ai assisté déjà à quatre Congrès de Géographie et je dois
« dire en toute sincérité que je n'en ai pas encore vu d'aussi
« réussis ni d'aussi excellents que celui qui vient de prendre
« fin.

« Agréez l'expression de notre très vive et très sincère reconnaissance ».

En dehors des communications que nous avons dû analyser rapidement, le Congrès a assisté à une conférence de M. Sarazin, avocat, ancien bâtonnier, sur Rouen. Elle a été un véritable régal. M. Sarazin est un des historiens les plus érudits de la Normandie et un orateur du plus beau talent.

Comme direction du Congrès en l'absence de M. Bayet, rappelé à Paris, il est impossible d'en trouver une plus aimable que celle de M. Saint-Arroman, délégué de M. le Ministre de

l'Instruction Publique. Ses charmantes improvisations à la séance d'ouverture et son discours à celle de clôture, lui ont valu d'unanimes applaudissements.

Il s'est fait en termes exquis l'interprète de tous, en rappelant la cordialité, l'aisance, la largeur d'esprit que MM. CANONVILLE-DESLYS, MONFLIER, PAULME et leurs collaborateurs ont montrés dans les moindres détails et dans les excursions à Bonsecours, à Canteleu, à Saint-Georges de Boscherville, à Saint-Wandrille, à Caudebec et à Jumèges, excursions délicieuses dans un décor de toute beauté.

N'oublions pas dans nos remerciements le délégué de la Société Royale de Géographie de Londres, M. MACKINDER, grâce à qui nous avons été si bien reçus dans la capitale de l'Angleterre.

Toute notre gratitude s'adresse aussi à M. le Maire de Rouen, au délicieux poète DELESQUE et à nos guides, sommités de l'histoire et de l'architecture rouennaise pour la visite des monuments de la ville de Rouen.

La Société Rouennaise de Géographie avait organisé pour la fin du Congrès une excursion en Angleterre. Notre voyage de cinq jours de Rouen à Londres et à Brighton par Dieppe a été parfait et reste comme un de mes meilleurs souvenirs de ce Congrès : il est impossible de mieux faire et de mieux organiser sous tous les rapports.

Nous en exprimons encore toute notre reconnaissance à la Société de Rouen.

Notre réception par la Société Royale de Londres a été des plus cordiales : je l'ai racontée en détails pour nos sociétaires et pour tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre dans deux lettres à l'*Echo d'Oran* que j'ai le devoir de remercier de son aimable hospitalité.

TH. MONBRUN,
Président honoraire
de la Société de Géographie d'Oran.

CONFÉRENCE de M. Th. Monbrun

SUR

L'ALGÉRIE

au Congrès National des Sociétés de Géographie, à Rouen

le 3 août 1903

Dans la grande et splendide salle du Conseil Municipal à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, à 9 heures du soir, le 3 août 1903, M. Th. MONBRUN, bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Oran, Président honoraire de notre Société de Géographie, délégué officiel de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, a fait sur l'Algérie une Conférence qui avait attiré un public nombreux, l'élite de la société rouennaise et toutes les notabilités du Congrès.

Les divers journaux de Paris, notamment l'*Eclair*, la *Dépêche Coloniale*, les journaux de Rouen et l'*Echo d'Oran* ont bien voulu apprécier cette conférence de la façon la plus flatteuse.

Nous avons tenu à la conserver dans le Bulletin de la Société. En son entier, elle constitue un document algérien utile à consulter.

Elle a eu lieu sous la présidence de M. BAYET, directeur de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Instruction Publique, Président du Congrès, assisté de MM. Zevort, recteur de l'Académie de Caen; Fosse, Préfet de la Seine-Inférieure; Leblond, maire de Rouen; Rack, ancien Procureur de la République, à Oran, actuellement Premier Président de la Cour d'Appel de Rouen ; Général de Division Debatisse ; les délégués des Ministères et des Sociétés de Géographie, notamment, M. Delavand, Ministre plénipotentiaire ; Saint-Arroman ; Colonel Bon ; Colonel Binger ; Mesplé, Président de la Société de Géographique de l'Afrique du Nord ; Général Meyssonnier ; Général Guillet ; Ch. Gautherot, Secrétaire Général de la Société Com-

merciale de Paris ; Mac Kinder, Professeur à l'Université d'Oxfort ; de Claparède et Goegg, de la Société de Géographie de Genève ; les Délégués de Madrid, Anvers, Australie, Canonville-Deslys et Monflier, le Président et le Secrétaire Général de la Société de Géographie de Rouen, etc., etc.

Après quelques paroles de présentation prononcées par M. Bayet, M. Th. Monbrun s'exprime ainsi :

MESDAMES et MESSIEURS,

Je suis véritablement confus de la présentation trop flatteuse dont j'ai été l'objet devant vous, cet après-midi, de la part de l'éminent Président du Congrès.

Aussi, je crains que vous soyez déçus tout à l'heure d'autant plus que mon émotion est grande de parler après tant d'autorisés orateurs, loin de mon milieu habituel et loin des miens. Je me sens réconforté seulement par la présence dans cette enceinte de mon excellent ami et compagnon de voyage, M. le Général Guillet, venu d'Oran, avec moi, à la suite de la promesse que nous avons faite, l'an dernier, à Oran même, à M. Georges Monflier.

Je le suis aussi en retrouvant à Rouen, quelques bons amis de vingt ans passés, que je salue respectueusement surtout en la personne de M. le Premier Président Rack et en celle de M. le Conseiller Verner.

MESDAMES et MESSIEURS,

Permettez que mes premières paroles expriment toute ma gratitude à M. le Maire de Rouen, qui a bien voulu mettre cette salle, si imposante et si pleine de souvenirs, à la disposition du modeste conférencier de ce soir, pour vous parler de l'autre France, l'*Algérie*.

Je remercie M. le Maire de Rouen de l'accueil si aimable fait aux congressistes et de ses paroles si cordiales de bienvenue.

J'ai été heureux de constater, dès notre arrivée, que la ville de Rouen a fait largement tous ses efforts pour recevoir les membres du Congrès, nous en rapporterons tous le meilleur et le plus cordial souvenir. (*Applaudissements*).

Comme mon éloquent confrère, M. Sarrazin, le faisait hier, je remercie les dames d'être venues si nombreuses à cette causerie.

Leur présence est un charme qui atténue ce qu'il y a de froid et de solennel chez des savants, car, vous le savez, nous sommes... des savants. Et puis, tout à l'heure, en entendant des chiffres, des chiffres arides, vous aurez au moins, Messieurs, le plaisir des yeux. (*Sourires et applaudissements*).

Qu'il me soit permis de saluer avec respect M. le Président Canonville-Deslys, l'éminent professeur à qui il n'a pas suffi d'avoir élevé, depuis quarante ans bientôt, les générations des élèves qui l'aiment autant qu'ils le vénèrent, mais qui consacre en outre à la science géographique, à sa vulgarisation et, aujourd'hui, aux intérêts bien entendus de votre ville, son inlassable activité. (*Approbations et applaudissements*).

Avec quel dévouement d'ailleurs, il a été secondé dans l'organisation si complexe et si vaste de votre magnifique Congrès, par son prédécesseur, M. Georges Monflier

Ce n'est pas à Rouen que j'ai besoin de rappeler ses travaux, son œuvre, vous le connaissez tous autant que vous l'admirez. Avec une foi d'apôtre, il ne s'occupe pas seulement de contribuer à l'étude, aux progrès, à la diffusion des sciences géographiques, il met en pratique les principes si féconds de vos statuts « entretenir et développer les rapports de confraternité « entre les Sociétés qui cultivent les sciences, le rappro- « chement des hommes qui s'y consacrent.»

Comme M. Canonville-Deslys, il fait en cela œuvre de bon Français, de bon citoyen, œuvre pratiquée même au loin, excellente œuvre mutuelle qui m'a valu, depuis un an, l'honneur et le plaisir de sceller en Afrique une amitié qu'il me permet de développer ici, même à son foyer. (*Applaudissements*).

Laissez-moi remercier publiquement maintenant M. le Gouverneur Général du grand honneur qu'il m'a fait en me déléguant officiellement à Rouen pour y représenter l'Algérie.

Ami de l'Algérie, ami qui lui est revenu pour le grand bien de la France et de sa riche colonie, M. Jonnart a désigné pour cette haute mission, un Algérien de naissance et de cœur, qu'il connaît depuis vingt ans et qui conserve avec une légitime fierté, le souvenir d'une collaboration commune en 1883 au Conseil Supérieur du Gouvernement de l'Algérie.

M. le Gouverneur Général connaît la passion que j'ai de mon pays ; avec l'autorité de cette mission, elle me donne, ce

soir, la force que je trouve à chacun de mes voyages en France pour y parler de l'Algérie.

Cette passion sera ma seule éloquence et, votre bienveillance aidant, j'essayerai de vous faire apprécier le colossal effort fait là-bas par notre France bien-aimée !

Déjà, on nous connait mieux et ce sera en grande partie à ces Congrès, aux Sociétés de géographie qu'on le devra, parcequ'elles font œuvre de vulgarisation pratique.

C'est d'ailleurs, sur ce terrain que je veux me placer et que je resterai ce soir, si arides parfois que vous paraissent les chiffres, à vous surtout, Mesdames,qui déjà voulez bien m'accorder votre si gracieuse attention.

Le temps est passé, en effet, où un voyage en Algérie — même un voyage d'études ou d'enquête ! — consistait à voir l'Arabe et son coursier, à assister à des fantasias, à admirer le mouton rôti empalé, avant de le manger après quelque colossal couscouss, à assister à la danse du ventre et à faire de ce côté de l'eau ensuite de simples descriptions de notre pays enchanteur.

J'appartiens comme le savant président de la Société de Géographie d'Alger, mon excellent ami, M. Mesplé, que je suis heureux de sentir là, bien près de moi, à une génération, à une catégorie d'Algériens qui ont compris que ce n'est pas ce côté de l'Algérie qu'il faut se borner à montrer et, nous donnant la main avec vous, Rouennais et Normands pratiques, nous essayons de faire œuvre pratique.

Questions économiques, extension des rapports entre l'Algérie et la France, moyens et facilités de transport, utilisations des produits, etc., etc., voilà mon programme, programme d'affaires et de mise en valeur de forces vives, communes et, vous allez le voir, considérables.

Assez d'orientalisme, quelquefois théâtral, du travail, et le produit du travail ! *(Chaleureux applaudissements).*

Est ce à dire que nous renions, que je renie notre beau soleil ? Ah ! certes non, mais il faut vous dire qu'il ne se contente pas de chauffer nos têtes et notre sang quelquefois à l'excès, puisque les mauvaises langues disent que nous sommes du Midi et quart et même du Midi et demi, il faut vous dire quelles belles moissons il donne, quels beaux vins il fait couler... jusqu'ici même.

Et puis, le sujet est plus vaste encore, me disait hier notre

éminent député, M. Etienne, que vous avez entendu et applaudi il y a deux mois à peine. Dans les destinées du monde, combien est grand le rôle politique que l'Algérie est appelée à jouer avec ses compléments nécessaires : la Tunisie occupée et le Maroc, qui, espérons-le, ne tardera pas à l'être. L'Algérie, c'est notre prédominance sur le bassin de la Méditerranée et par notre jonction avec le Soudan, c'est la clef de voûte de notre politique africaine. (*Applaudissements*).

Ma désolation sera, ce soir, de ne pouvoir vous parler entièrement de tout cela. Un avocat est à cette place ; on a dès lors prudemment limité le temps de cette causerie, de cette simple causerie, car il serait prétentieux de vouloir, en trois quarts d'heure, faire une « conférence sur l'Algérie ». La difficulté qui m'est imposée est grande, je vous l'assure, et je voudrais bien pour mon sujet, pour ma chère Algérie, user avec cette pendule d'un stratagème algérois. La session budgétaire des Conseils généraux algériens dure, comme en France, un mois. Une année, à Alger, M. Mesplé peut vous le confirmer, on n'avait pas épuisé en ce mois le programme de la session ; minuit du trentième jour allait sonner. Que faire ? Un conseiller général, Josué de la nuit, arrêta tout simplement la pendule... On épuisa l'ordre du jour et *il était encore minuit à huit heures du matin*. M. le Préfet ne put protester, la pendule officielle de la Préfecture marquait encore minuit ! (*Rires*).

Rassurez-vous pour votre patience, je n'en ferai pas autant, mais si la magnifique réception de M. le Maire ne vous attendait, j'aurais mis à contribution la complicité par exemple de mon confrère et ami Georges Monflier, pour retarder la pendule d'un quart d'heure au moins. Je ne le ferai pas, mais alors il faudra vous contenter de simples indications de chiffres, officiels, donnés avec joie et orgueil par un Français d'Algérie à des Français de France, aux meilleurs même, comme colonisateurs, à ceux de Normandie puisqu'ils n'ont pas attendu nos conférences, pour venir en Algérie et dans le monde entier.

Vous l'avez vu confirmer aujourd'hui par l'éminent président du Congrès, par M. Canonville-Deslys et par M. le Maire de Rouen.

De tous temps, les Rouennais sont venus nombreux, en effet, dans notre grande colonie et ils y ont fait des affaires.

Elle a, d'ailleurs, pour vous tous, une attraction dont je vous remercie avec bonheur.

Après une conférence, M. Monflier, il y a quelques mois, attirait en Algérie un cultivateur normand, M. Isidore Guy, qui voulait sa concession tout de suite, qu'il a eue et qui est déjà installé à Teniet-El-Haad.

J'en félicite à la fois M. Monflier et M. Guy, en me disant que si chaque Rouennais en fait autant, l'œuvre du peuplement de l'Algérie s'accomplira bientôt et avec les meilleurs éléments. (*Applaudissements*).

Votre conquête est ainsi faite. Je ne viens donc pas, nouveau Pierre l'Ermite, chercher à vous convaincre pour vous conduire en une croisade colonisatrice.

Vous êtes des convertis, vous êtes venus, je viens vous dire simplement : venez plus nombreux encore.

Les chiffres que je vais vous donner vous montreront, d'ailleurs, ce qu'est l'Algérie, ce qu'elle est devenue surtout, ce qu'elle a produit, ce qu'elle donne, ce qu'elle donnera à votre port de Rouen en vins, en céréales, en produits chimiques, ce qu'elle fournira aux ports du Nord de la France, lorsqu'on aura multiplié plus encore nos rapports et surtout les voyages de compagnies, comme celles de MM. Grosos, Lequellec et surtout Anquetil, qui méritent bien à la fois de la France et de l'Algérie par leur initiative constante et leurs efforts en vue de nos relations directes avec Rouen.

Venez nous voir, vous constaterez ce qui a été fait là-bas par une colonie trop souvent décriée et calomniée. Elle s'avance maintenant avec ses récoltes de toutes sortes, fière, heureuse, et répondant, comme le sage Romain, calomnié aussi, campé devant son chariot, lourd des moissons de la veille : « Voilà mes sortilèges ! »

De grandes choses ont été accomplies, de grands progrès réalisés par une poignée de Français, aidés de nos frères latins les Espagnols et les Italiens, avec une énergie tenace, un sens pratique et avisé auxquels M. le gouverneur général Révoil rendait justice et hommage, en s'adressant, il y a un an, aux colons, aux commerçants et aux industriels de l'Algérie.

C'est grâce à ces qualités, à ce travail que le commerce général de l'Algérie, qui n'atteignait pas *sept millions* en 1830, dépasse aujourd'hui *six cents millions* !

Et au point de vue moral, voilà ce que M. Hanotaux ajoutait au Congrès d'Oran en 1902, en parlant de la France : « En cinquante ans elle a guéri ici le ravage de quinze siècles. Elle a fait de cette côte, qui n'était qu'un repaire de brigands, un séjour délicieux, et comme la réplique imprévue de cette « Côte d'Azur » où le monde vient chercher chaque hiver, la trève de la lumière et de la joie ».

Quoi qu'on ait pu dire à un moment, et les Rouennais comme les congressistes, venus en Algérie, vous l'attesteront, tout cela s'est fait sans maltraiter l'indigène, en lui procurant au contraire, du travail, des moyens de transport, des routes, une meilleure hygiène, des avantages de toutes sortes qui l'ont si bien aidé que la population musulmane a plus que doublé depuis la conquête.

Nous voilà majeurs, maintenant. L'Algérie a son autonomie depuis deux ans ; cela va lui permettre de grandir encore.

Si cette autonomie a pu effrayer quelques esprits, si elle a fait prononcer même ce grand mot de *séparatisme*, rassurez-vous, Messieurs ; ceux qui nous ont vus en Algérie vous attesteront que nous aimons la mère-patrie autant que vous l'aimez tous, et nombreux nous sommes venus à elle lorsqu'il y a trente-trois ans son sol a été envahi.

Comment abandonnerions-nous cette mère qui nous a nourris, élevés, si puissamment aidés dans notre œuvre, du sang de ses soldats et de ses capitaux, cette mère dont tant d'autres seraient fiers d'être les fils : la France ? (*Profonde sensation*).

Burdeau que je citerai quelquefois, à qui Lyon vient d'élever une statue, qui avait visité et étudié notre pays, qui connaissait bien nos sentiments, disait le 4 décembre 1891, aux applaudissements de la Chambre «... Il y a là-bas une terre de grand avenir, il fait bon de s'y expatrier parce qu'en réalité on y garde avec soi la Patrie. » (*Applaudissements*).

Mais je ne veux pas m'attarder davantage à attester devant vous notre attachement à la Patrie, laissez-moi vous dire ce qu'est cette Algérie bien française, en empruntant à une récente et très complète publication de la *Dépêche Coloniale* de précieux renseignements.

Son étendue est de 20 millions d'hectares avec 4 millions et demi d'habitants ; les territoires du Sud n'ont guère

d'appropriation agricole ; la colonie est avant tout un pays de production agricole.

M. Larcher, Professeur à l'Ecole de Droit d'Alger, qui dans un ouvrage des plus consciencieux, et des plus utiles, vient de donner des statistiques auxquelles j'ai fait aussi de nombreux emprunts, dit que « les territoires administrés sont officiellement comptés comme mesurant 478.970 kilomètres carrés : environ les neuf dixièmes du territoire métropolitain. » (1)

En 1901-1902, on a semé *3 millions* d'hectares en céréales donnant *22 millions de quintaux métriques* de grains et ayant une valeur de *300 millions de francs !*

Nos blés durs sont les plus beaux blés de semoule du monde.

Nos blés tendres, ceux de Bel-Abbès notamment, valent sur toutes les places 1 franc de plus par quintal, ils donnent la magnifique farine dite *tuzelle*.

Nos orges vont en partie à Dunkerque et dans le Nord de la France, recherchées par la brasserie.

La vigne ! Ah ! Voilà une œuvre essentiellement européenne et principalement française, a dit Burdeau. Sa plantation, son développement constituent le fait économique le plus saillant depuis trente ans.

Voulez-vous des chiffres ; ils tiennent du prodige à raison de ce que, là, c'est le travail exclusif de 400.000 Européens, dont 200.000 Français et en vingt-cinq ans.

En 1871, il y avait, en effet, en Algérie à peine 9 à 10.000 hectares de vigne.

Il y en avait 30.000 en 1881, 77,000 en 1894, actuellement, il y en a 175,000 ! Vous entendez, *175.000 hectares*, dont 150.000 hectares en plein rapport.

Comme rendement : 84.500 hectolitres en 1871 ; *5.600.000 hectolitres* en 1900. (*Applaudissements répétés*).

Le département d'Oran seul, cette année, fera bien près de 70 millions de francs de vins.

La conquête est plus belle encore, disait récemment la *Dépêche Coloniale*.

(1) Larcher, *Traité élémentaire de législation algérienne*, 2 volumes, 1903, Adolphe Jourdan, éditeur à Alger.

« L'Algérie tend à produire des vins de coupage, riches en alcool, en couleur et en extrait, et des vins de liqueur de toutes catégories pour lesquels la France était jusqu'ici tributaire de l'étranger.»

Devenez, avec cette production, à Rouen le centre de distribution de nos vins algériens, bons aujourd'hui, soignés par des vignerons qui ont dû faire en vingt ans une école de plusieurs siècles en France au point de vue de la plantation, de la vinification, de la conservation du pur jus de la treille, en tenant compte de conditions climatériques spéciales.

Vos Compagnies de navigation sont pour les transports de vins en relations presque journalières avec nous, les vapeurs Lequellec chargent sur la côte algérienne et remontent la Seine jusqu'à Rouen. C'est une grande joie pour moi quand je les vois quitter Oran les cales bondées de nos vins : je leur confie mon souvenir ému pour vous, ils ont avec eux non plus maintenant nos espérances, mais cette réalité même que nous nous donnons bien la main, que nos relations commerciales sont bien et définitivement établies avec Rouen.

Laissez-moi vous signaler nos cultures d'oliviers et l'intérêt que vous auriez à entreprendre de ce côté des affaires importantes pour l'alimentation.

Il y a cinq millions d'oliviers greffés et à peu près autant de sujets susceptibles de l'être.

La production atteint bien près de 30 millions de francs d'huile excellente et très recherchée concurrençant les huiles de graines de l'Amérique du Levant.

Ce soir même on m'écrit d'Oran :

« D'une façon générale on peut constater que les relations de l'Algérie en vins et aussi en céréales avec Rouen ont parcouru, depuis dix ans, une ligne très sensiblement ascendante. On fait passer « en transit » par ce port d'assez importantes quantités d'avoines et d'orges. »

Je signale à M. le Maire de Rouen et surtout à MM. les Membres de la Chambre de Commerce, qui m'entendent, les questions suivantes, très grosses aussi, sur lesquelles mon attention est appelée : « Le transit des avoines et des orges « s'augmenterait sensiblement si l'administration de la guerre « admettait plus largement dans ses fournitures des avoines « d'Algérie. Il y a même des points, qui sont en régie directe,

« où l'Intendance n'adjuge pas ou ne demande pas de nos « avoines. A plusieurs reprises, nos Chambres de Commerce « et nos négociants ont manifesté le désir de les voir admettre « dans une plus large proportion ; cette accession plus facile « augmenterait encore les chances possibles de transiter par « Rouen de plus grandes quantités. »

Les capitaux français peuvent prendre en toute sécurité la route de l'Algérie, leur placement y sera très rémunérateur.

Pour ne pas abuser de vos instants, c'est à votre Chambre de Commerce que je signalerai la question du sucrage des vins, des marchés francs, et le moyen de faire arriver chez vous une partie des bestiaux qui vont en France par Marseille en la quantité que je vous indiquerai dans un instant.

Je veux presser aussi rapidement que possible l'exposé de nos productions de toutes sortes et je continue, en vous donnant encore des chiffres bien éloquents.

La culture du tabac est libre : l'Etat français achète, chaque année, un peu plus de trois millions de kilos de tabac récolté dans la colonie.

Nous verrons plus loin que la Régie est la cliente de la grande manufacture oranaise de tabacs, si renommée, la Maison Bastos.

Le palmier dattier dans la province de Constantine produit un fruit très recherché : le rendement est considérable.

La figue, celle de Kabylie surtout, donne au commerce un aliment notable.

Les ports algériens ont exporté en 1901 près de *neuf millions de kilogrammes de figues.*

Mais ce qui prend plus d'extension encore, c'est la production et le commerce des fruits et légumes, de nos primeurs ; nous concurrençons maintenant avantageusement en France, l'Espagne, l'Italie, l'Egypte, avec nos mandarines, nos citrons et nos oranges, ces jolis fruits, Mesdames, si appréciés de vous, comme nos légumes frais. Les petits pois, tomates, artichauts, haricots verts, etc., donnaient à l'exportation *en 1899* près de cinq millions de kilogrammes ; trois ans après, *trois ans* entendez-vous, le chiffre a doublé, dépassant *onze millions.*

Les pommes de terre nouvelles ont passé de *onze* millions de kilogrammes à SEIZE millions dans la même période.

Le raisin de table, dans ces jolies caisettes que vous voyez aux Halles à Paris et ailleurs, a donné 2.394.000 kilogrammes (1901), 3.900.000 kilogrammes (1902), ce qui prouve, Messieurs, et vous surtout Mesdames, que vous trouvez bon notre raisin et que vous êtes heureux d'en manger, venant de nous, lorsque quelques-unes de vos vignes sont encore en fleurs.

Aussi, il faut voir le mouvement donné par cette industrie à nos compagnies de transports maritimes, à quantité d'ouvriers, indigènes et européens, à l'industrie des emballages.

Mais, le colis postal est maltraité sur vos lignes de chemin de fer, au grand préjudice de l'expéditeur et du destinataire : je donnerai à cet égard à la Chambre de Commerce et au Congrès des détails qui m'entraîneraient trop loin ici.

Cette production des fruits, légumes, primeurs de toutes sortes qui se chiffrait, il y a dix ans, par 7 millions, dépasse de beaucoup 10 MILLIONS aujourd'hui.

L'alfa, depuis trente ans environ, donne lieu dans notre seul département d'Oran à une exportation considérable, après avoir procuré aux ouvriers indigènes et européens, à nos compagnies de transport, un aliment des plus notables.

Les dernières statistiques indiquent un rendement de plus de quatre cent mille quintaux sur l'ensemble de l'Algérie.

L'élevage qui est la grande ressource de la population indigène, a dirigé en France, en 1902, près de UN MILLION CINQ CENT MILLES TÊTES.

On évalue cette année à plus de six cent mille têtes le bétail expédié par les seuls ports de l'Oranie.

Je voudrais bien vous parler de nos chemins de fer mais le sujet vaudrait à lui seul une conférence.

M. le Gouverneur Général traite en ce moment à Paris même cette grosse question des tarifs ; ce que l'on peut dire, c'est que l'avenir de l'Algérie en dépend beaucoup, comme il tient à l'outillage de nos ports, à tout ce qui peut diminuer les charges qui grèvent les produits de la terre.

Que vous dire de l'industrie ?

M. le président Loubet déclarait à Oran qu'elle n'est pas en rapport avec la production, mais la houille nous manque, elle nous arrive grevée d'énormes frais de transport.

Disons cependant que nos manufactures de tabacs occupent plusieurs milliers d'ouvriers.

A Oran, une grande manufacture dont le nom est répandu maintenant dans le monde entier, la maison Bastos a été fondée en 1838, elle emploie environ mille ouvriers, deux moteurs de trente-cinq chevaux actionnent les machines à couper le tabac, à torréfier, à ventiler et à fabriquer les cigarettes.

La fabrication *journalière*, je dis journalière, est de deux millions de cigarettes, dix mille cigares et six mille paquets de tabac à 100 grammes.

Elle a des dépôts dans l'univers entier qui absorbe les 3/4 de sa production, elle fournit les régies française et tunisienne.

Elle vient de fonder une seconde usine à Oran spécialement pour l'exportation.

Nos *phosphates ! La Dépêche Coloniale* rappelait naguère qu'ils pourraient alimenter le monde entier.

De janvier à fin octobre 1902, le Bône-Guelma a transporté *226.690 tonnes* de phosphate de Tebessa au port de Bône.

Depuis janvier 1903, cette compagnie a transporté *223.760 tonnes*.

En 1899, le groupe de Tebessa a exporté *325.000 tonnes.*

Les mines ont donné en 1901, 574.000 tonnes de zinc, fer, plomb, valant près de *7 millions de francs*.

On a découvert des pétroles dans le département d'Oran.

Pour le crin végétal, la fabrication a été de 280.000 quintaux en 1899 ; elle a été de 330.000 quintaux en 1902, à 10 francs le quintal environ ; ce travail a procuré 1.200.000 francs de salaires aux indigènes et aux européens.

L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Amérique nous prennent notre crin végétal.

Pourquoi Rouen, après nous avoir apporté ses cotonnades, ne prendrait-il pas avec nos vins, notre crin végétal si recherché à l'étranger ?

Voici le mouvement de la population de l'Algérie :

Elle était de 2.921.000 habitants en 1866 ; au dernier recensement elle a été de 4.739.000 en 1901.

Il y avait 130.000 européens en 1870, il y en a *650.000* aujourd'hui.

Il y a nécessité d'augmenter ce chiffre d'européens et c'est ici surtout que je voudrais battre le rappel vers l'Algérie.

Le développement de la population de quelques villes est extraordinaire.

Laissez-moi vous parler de ma ville natale, Oran, où mon père est venu de l'Hérault en *1830*, comme soldat, et est resté là-bas ; j'y ai encore ma mère venue, *il y a soixante-cinq ans*, en 1838.

Oran avait en 1831, 3.000 habitants ; en 1861, 30.000 ; en 1871, 40.000 ; en 1881, 60.000 ; en 1901, 93,000.

Il y en a *100.000 aujourd'hui*.

La population a doublé en vingt-deux ans. Il n'y a pas d'exemple, si ce n'est en Amérique, d'un pareil développement.

M. le président, directeur général de l'enseignement supérieur, entendra rappeler avec satisfaction que nos écoles d'Oran avaient, en 1832, 23 élèves ; qu'Oran-Ville en avait en 1874, 2.802 et qu'il y en a en 1903, *12.000*.

L'œuvre de la justice n'y a pas été moins considérable. M. le premier président Rack, que j'ai retrouvé ici blanchi comme moi, serait étonné de ces progrès depuis qu'il a quitté le Parquet d'Oran où, pendant quelques années — j'en conserve le souvenir précieux — j'ai rompu avec lui des lances aussi énergiques que courtoises dans notre vieux et modeste tribunal remplacé aujourd'hui par un grand palais de justice.

Voulez-vous maintenant, que je vous donne les chiffres les plus probants de notre colossal développement ?

Voici, en effet, sous le titre de commerce extérieur, quels sont les chiffres de nos échanges totaux dans le commerce général de la colonie avec la métropole, les colonies françaises et l'étranger :

1880.	427	millions	de francs
1890.	513	—	—
1900.	566	—	—
1901.	602	—	—

Aussi, voyez combien considérable a été le mouvement maritime.

Voici le chiffre des navires ayant fréquenté nos principaux ports algériens, le tonnage de jauge et le tonnage en plein :

Navires en 1901 : Alger, 2.285 ; Oran, 1.886 ; Bône, 1,025 ; Philippeville, 600 ; Bougie, 192.

Tonnage : Alger, 1.778.525 tonnes ; Oran, 1.309.160 tonnes; ports du département de Constantine réunis, 1.248.093 tonnes, sans compter le cabotage par vapeur et par voiles qui a donné en 1901, 13.506 navires et un tonnage de jauge de 2.748.674 tonnes.

Parlons particulièrement d'Oran. M. Mesplé ne m'en voudra pas de mettre plus en évidence le développement prodigieux de notre ville, de notre port. Je le fais avec un orgueil que vous excuserez, avec une réelle émotion même et surtout, Mesdames et Messieurs, avec toute la sincérité, toute la force que me donnent les statistiques officielles que j'ai là, celles de notre Chambre de commerce, établies récemment encore pour demander aux pouvoirs publics la création d'un grand bassin, le développement de nos quais et surtout de notre outillage.

Vous avez ici de nombreux garants de cette sincérité, les congressistes venus l'an dernier à Oran, je les vois là nombreux me répétant, il y a quelques instants, combien a été grande une admiration dont je suis fier pour ma ville natale, pour mon cher Oran, pour cette grande cité à laquelle me tiennent tant de souvenirs, tant d'affections et tant d'admiration aussi.

Laissez-moi vous citer quelques-uns de mes témoins, de nos parrains maintenant bien autorisés.

M. Blondel, le grand et éloquent économiste que je retrouve ici, avec tant de plaisir, qui m'entend avec sa bienveillance accoutumée, disait au Congrès de 1902 : « Oran est le grand centre maritime de l'Oranie, sa magnifique croissance n'est pas faite pour s'arrêter avec le temps. »

Ah ! je vous en donne l'assurance avec toute mon énergie, nous ne nous arrêterons pas. (*Applaudissements*).

Savourez maintenant cette jolie peinture d'Oran, par M. Hanotaux, présidant notre Congrès d'Oran :

« Le problème africain est là, en quelque sorte ouvert sous vos yeux. Vous allez le vivre autour de vous, rien que par le court séjour que vous allez faire dans cette ville, *nœud d'intérêts si importants*, installée au point où les deux continents se rapprochent comme s'ils voulaient se toucher. » (*Sensation et applaudissements*).

Voulez-vous que nous traduisions cela en chiffres maintenant ?

Le port d'Oran a eu en 1902, cabotage compris en tonneaux de jauge : 3,029,237 tonnes. Depuis 1882, le tonnage et le jaugeage ont doublé ; le nombre des voyageurs est de 76,000 par an. Vous verrez exposés dans la salle du Congrès quatre plans très intéressants et très nets, indiquant depuis la conquête, le prodigieux développement d'Oran ; ces plans ont été établis par M. Jourdan, ingénieur-directeur de la ville d'Oran, que j'ai le devoir de remercier ici.

En 1899, Oran occupait le sixième rang, après Marseille, Le Havre, Bordeaux, Boulogne et Alger.

Jugez du mouvement de notre port par comparaison avec le vôtre dont le tonnage (2,400,000 tonnes) m'a été indiqué par M. le Délégué des colonies.

Que de chiffres, que d'indications il faudrait fournir encore, que d'observations surtout si le temps ne pressait ! Il faut que je finisse et que je conclue.

Voilà le pays que la France a là-bas.

Et voilà le pays qu'après 1830 on voulait abandonner. Il a fallu pour le conserver notre énergie, notre labeur, mais surtout la sagacité, l'intuition très nette de l'avenir d'hommes qui ont été de grands patriotes.

Que de tergiversations au début ! Ces hésitations, ces tergiversations, ces régimes successifs, M. Hanotaux les a rappelés et qualifiés dans un admirable chapitre intitulé « Une colonie ».

« On fut, écrit-il, sur le point de renoncer à la conquête, parce qu'on ne savait qu'en faire. Si le point d'honneur militaire et l'esprit d'aventure ne s'en étaient mêlés, on eût rembarqué les troupes et laissé tout en plan..... Dupin, au Parlement, résumait la question algérienne en cette phrase lapidaire : « Point de colons, point de terres à leur promettre ».

Et il concluait : « Hâtons-nous de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourra et ne voudra pas porter longtemps. »

On écouta Dupin et, ajoute très finement M. Hanotaux, on ne le suivit pas.

Heureusement, car les colons sont venus de France et à Oran, surtout d'Espagne et d'Italie ; on a trouvé des terres, de belles terres même et un vaste domaine a été mis en valeur.

Dupin n'était pas seul à tenir ce langage.

C'est un grand écrivain, un polémiste éloquent qui, en par-

lant de nous, de l'Algérie, l'appelait, lui aussi, le boulet que traîne la France.

J'ai trouvé, Messieurs, une très vieille brochure due à la plume d'un auditeur au Conseil d'Etat avec ce titre : *La France doit-elle conserver Alger* ?

Non, répondait-il, car « Alger est une *possession détestable*, une cause d'affaiblissement et de ruine ».

Il ajoutait : « Rassurons-nous, l'Angleterre est trop habile pour consentir à nous y succéder... »

Et le maréchal Clauzel, retour de quelque expédition aussi périlleuse que glorieuse, était obligé de répondre à ces insanités en une brochure de deux cents pages que j'ai trouvée aussi.

Il le faisait en ces termes : « Quand l'Angleterre recherche tous les points de la Méditerranée où elle peut s'établir, avec tant de persévérance que si un rocher s'élève à fleur d'eau elle court y planter son drapeau... je supposais, je croyais qu'une grande pensée de prévoyance avait fait entreprendre la conquête d'Alger... »

Et avec une intuition très nette de l'avenir, voyant Bizerte, Oran, en face de Toulon, il ajoutait : « Posséder en face de notre littoral européen un littoral non moins étendu, être posté sur les deux flancs de cette mer, de manière à le contenir dans notre obéissance, pouvoir protéger notre commerce du Nord et du Midi de cette vaste route où voyagent tant de richesses ; avoir, en cas de guerre des ports et des arsenanx qui *se regardent et se secourent,* avoir, en cas de revers, des asiles devant et derrière ; c'était une position qui me semblait si belle, si forte, si supérieure que prévoir qu'on voudrait l'abandonner m'eût semblé une injure au bon sens le plus grossier ». (*Applaudissements prolongés*).

(Se tournant vers le général La Batisse qui écoute avec le plus vif intérêt) : « Voilà, mon général, ce qu'écrivait le glorieux maréchal. Il avait raison de ne pas désespérer du bon sens français et de notre énergie nationale.

Et combien il avait raison ! Les résultats le prouvent bien aujourd'hui, résultats matériels de production et de situation stratégique.

D'autres ont eu, comme le maréchal Clauzel, cette intuition de l'avenir. Vous savez ce que disait Prévost-Paradol en 1870.

Burdeau l'a rappelé dans son magistral rapport de 1891 à la Commission du Budget.

Ecoutez : « Lorsque Prévost-Paradol, dans des pages qui, sur bien des points furent prophétiques, se demandait si nous saurions mettre à profit cette chance suprême, qui nous était présentée par le destin, de multiplier le nombre des Français et de nous maintenir en quantité respectable sur la terre, cette chance « qui s'appelle d'un nom qui devrait être plus populaire en France, l'Algérie » notre colonie alors ne comptait guère plus de deux cent mille européens dont cent dix mille possédant à eux tous six à sept cent mille hectares de terre ; sa production agricole essentielle se chiffrait par 8 à 10 millions de quintaux de céréales et quelque cent mille hectolitres de vin ; son exportation n'atteignait pas 80 millions ; elle avait à peu près 400 kilomètres de chemins de fer. Si Paradol pouvait, aujourd'hui, après vingt trois ans écoulés, voir l'Algérie telle que l'ont faite les efforts réunis de la Métropole et des colons, *il y trouverait une population européenne et française plus que doublée et possédant deux fois plus de terres ; une récolte presque double en céréales et une récolte trente fois plus considérable en vins ; une exportation presque triplée* ; tous les signes enfin de vigueur et de rapide croissance auxquels, dans l'histoire on reconnaît les colonies approchant de l'âge adulte, et déjà presque sûres de leur avenir.

« Peut-être en face de ces faits, jugerait-il *que les années écoulées et l'argent dépensé n'ont pas été perdus* et que le jour n'est plus aussi lointain où l'Algérie pourra « peser de notre côté dans l'arrangement des affaires humaines » et contribuer « à maintenir un certain équilibre entre notre puissance et celle des autres grandes nations de la terre. » (*Applaudissements prolongés*).

Laissez-moi vous dire cependant quelle énergie, quel persévérant labeur, quel courage il a fallu à tous, colons et soldats. Quelle admirable histoire du dévouement, de la ténacité et de l'endurance, quelle réponse à ceux qui ont osé écrire que le Français n'est pas colonisateur ! Quels enseignements et que de reconnaissance nous conservons à ceux qui nous ont précédés sur cette terre d'Afrique, qui ont fait ce que je vous ai dit, qui ont produit ce que vous savez maintenant ! Les temps furent durs, croyez-moi ; par les miens qui m'en ont fait le

récit, par tous ceux que j'aime là-bas, par ces hardis pionniers de la conquête, j'ai appris ce qu'ont souffert plusieurs générations de vaillants tombés à la peine, accablés par le dur labeur ou la fièvre et n'ayant pas eu comme nous la joie de goûter au fruit de tant d'efforts. (*Sensation profonde*).

Laissez-moi vous citer une dernière fois Burdeau résumant cette vie du colon algérien de la conquête : « Quand, il y a un demi-siècle, les premiers colons commencèrent à cultiver la Mitidja, l'infecte Mitidja, comme l'appelait le général Duvivier, foyer de maladies et de mort, domaine des chacals et des bandits arabes, aujourd'hui l'une des plus heureuses contrées de l'Algérie et du monde, ils travaillaient les pieds dans les marais, sous la menace des Hadjoutes embusqués. Entre 1835 et 1841, dans le seul village de Boufarik, 36 colons étaient tués à l'ennemi, 38 enlevés et allaient pour la plupart finir dans une horrible captivité. En 1842, sur 300 habitants, 92 mouraient de fièvres pernicieuses. Les survivants, lorsqu'ils avaient réussi à engranger quelques sacs de blé, allaient les vendre à Alger. C'était une véritable expédition. Pas de routes tracées; les chariots, traînés par des bœufs, suivaient de mauvaises pistes. Pas de ponts ; à chaque rivière, à chaque ravin, on déchargeait la voiture, qui passait d'abord à vide ; les hommes ensuite transportaient d'une rive à l'autre les sacs de blé, sur leur dos. *De Blida à Alger* (une heure et demie en 1903) *le voyage durait quatre jours...* » (*Sensation*).

Ah ! Messieurs, rendons hommage à nos vaillants soldats d'Afrique et aux colons leurs dignes et si courageux émules, en un souvenir ému enveloppons-les dans une égale admiration. Ils dorment, maintenant, sous cette terre témoin de leurs exploits, découvrons-nous devant eux avec respect et reconnaissance, comme le faisait le général Lamoricière en 1848.

Il y a quatre jours, Mesdames et Messieurs, la plus agréable joie, celle de la grande paternité, m'a conduit à Nantes ; j'y ai admiré le tombeau du général Lamoricière et, dans un recueillement plein de l'émotion qui me gagne en ce moment, il me semblait entendre ces paroles qu'il adressait à de jeunes immigrants parisiens venant en Algérie :

« Avant de vous quitter, permettez à un ancien soldat d'Afrique de vous dire que si jamais, en défrichant vos champs

vous trouvez dans les broussailles une croix de bois, entourée de quelques pierres, cette croix vous demande une larme et une prière pour ce pauvre enfant du peuple, votre frère qui est mort là, en combattant pour la patrie et qui s'est sacrifié tout entier pour que vous puissiez un jour, sans même savoir son nom, recueillir le fruit de son courage et de son dévouement. » (*Applaudissements répétés et très vive émotion.*)

Lorsque cette manifestation a pris fin, M. Th. Monbrun termine ainsi :

A côté de ces croix de soldats, vous rencontrerez celles des colons tombés, eux aussi, au champ d'honneur du travail ; ils ont fait, eux encore, cette Algérie grande, belle, prospère, riche de cette magnifique production dont vous connaissez maintenant le chiffre et l'importance.

En promettant de faire fructifier davantage leur œuvre par notre union, en leur adressant le témoignage pieux de notre reconnaissance, promettons de ne les oublier jamais !

Soldats et colons sont tombés dans les plaines, les ravins et les montagnes, l'épée ou la charrue à la main, leur sang a fécondé la terre, ils ont servi la France ! (*Applaudissements prolongés*).

Le conférencier est l'objet d'une longue et sympathique manifestation.

Une Tribu Zénète Anti-Musulmane

AU MAROC

(LES ZKARA)

PAR

Auguste MOULIÉRAS
PROFESSEUR DE LA CHAIRE D'ARABE D'ORAN
Lauréat de l'Académie Française

Une tribu zénète anti-musulmane au Maroc

PAR

Auguste MOULIÉRAS

PROFESSEUR DE LA CHAIRE D'ARABE D'ORAN
Lauréat de l'Académie Française

I

LES ZKARA

Comment cette tribu fut découverte

L'un des plus étonnants césarismes théocratiques qui aient paru sur la surface de la terre, l'unique souverain moral qui reste maintenant debout au milieu du gâchis et des ruines marocaines, l'Islam, le tumultueux, le redoutable Islam, cet irrésistible assimilateur des races candides ou grossières, ce rapide conquérant de la moitié de l'Ancien Monde, s'arrête, impuissant, au pied d'un petit canton montagneux des Angad, à 5 ou 6 journées de marche de Fez, dans l'orbe par conséquent de l'omnipotente attraction de la Rome chérifienne. Et ce qu'il y a de plus curieux dans cet échec de l'éléphant qui voit sa route barrée par un ciron, c'est que le ciron la lui barre depuis un bon nombre de siècles que nous ne pourrons évaluer exactement tant que les origines de la tribu zénète des *Zkara* resteront pour nous à l'état d'énigme historique.

Cette étrange tribu des Zkara, nous nous souviendrons longtemps de la joie profonde qu'elle nous causa quand nous l'entendîmes qualifier, pour la première fois, de *tribu chrétienne, issue de chrétiens, et restée chrétienne* au milieu du flot islamique ! car, vainement, pendant des années et des années, la même question, obsédante et opiniâtre, avait été posée par nous à des quantités de Marocains de divers points de l'Empire : « — Y a-t-il au Maroc une tribu berbère qui ne soit pas musulmane ?

Et toujours, comme clichée d'avance sur les lèvres de nos interlocuteurs, la même réponse résonnait à nos oreilles :

« — Par Allah ! répondaient-ils stupéfaits, tu veux rire sans doute ? Grâce à Dieu, il n'y a pas un seul douar, pas un seul village marocain où l'on ne prononce plusieurs fois par jour le « *la ilaha illa Llah, Mouh'ammed rasoul Allah.* ». (1)

Ces affirmations de gens pouvant bien ne pas connaître à fond tous les recoins de leur pays, n'eurent heureusement pas plus le don de nous décourager que la lecture des historiens, arabes et chrétiens, qui affirment, eux aussi, que l'Islam n'a laissé trace d'aucune ancienne religion, chrétienne ou païenne, parmi les populations actuelles du Nord-Ouest de l'Afrique. Ils sont particulièrement désespérants à cet égard nos annalistes, et aucun d'eux, pas même nos meilleurs chroniqueurs français de l'Algérie, auxquels on ne saurait refuser sans injustice une dose d'esprit philosophique au moins égale à celle que l'on se plaît à attribuer au plus illustre historien musulman de la Berbérie, Ibn Khaldoun, aucun d'eux n'a eu l'idée de se demander si, par hasard, une petite épave du grand naufrage des religions et des nationalités n'avait pas surnagé après l'inondation mahométane au Maroc, surtout au Maroc

(1) Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est le prophète de Dieu.

où les vastes étendues désertiques du Sud et de l'Est, ainsi que la masse imposante de l'Atlas, offraient des asiles à peu près inviolables aux croyances et aux races que l'Islam envahisseur savait si bien assimiler, refouler, ou exterminer le cas échéant.

Cependant, il y a quelques dix ans, un homme était passé à côté de la vérité sans parvenir à soulever entièrement le voile qui la cachait à ses yeux, et nous verrons tout-à-l'heure que le derviche Moh'ammed ben Tayeb, que M. Gabriel Hanotaux proclamait naguère, à si juste titre, comme notre guide le mieux informé des hommes et des choses du Maroc [1], nous verrons que Moh'ammed avait cru deviner que les Zkara sont des *Abadhites schismatiques*, c'est-à-dire des *Protestants musulmans* de la même secte que nos Mozabites algériens, indication précieuse qui était déjà un rayon de vive clarté projetée sur le chaos des tribus si peu connues de la Dhahra marocaine.

Le problème restait donc toujours à résoudre, et nous en étions à nous demander s'il ne nous faudrait pas attendre les résultats de la troisième exploration des Braber, entreprise par le derviche d'après nos instructions, avant de renoncer à l'espoir de trouver au Maroc des tribus chrétiennes ou païennes, lorsque le hasard nous mit l'an dernier en rapport avec un vieux taleb musulman des Beni-Znassen [2] qui avait vécu assez longtemps chez les Zkara, parmi lesquels il compte encore de nombreux et fidèles amis ... Les Beni-Znassen sont en effet les voisins immédiats des Zkara ; ils sont en relations constantes les uns avec les autres, et les Zkara, généralement plus pauvres que les Beni-Znassen, se font volontiers gardiens de silos de ces derniers, spécialité bien connue dans le

(1) *Petite Gironde* du 21 novembre 1903.

(2) C'est un nommé BOU-TERFAS BEN MESSAOUD, originaire de la déchra des Beni-Nouga, fraction des Beni-Ouryimmèch, tribu des Beni-Znassen, membre de la famille maraboutique de la zaouia des Oulad ben Daoud et très connu au Village-Nègre d'Oran.

pays et qui a valu à ces vigilants dragons des greniers souterrains l'épithète malsonnante de طمار plur. طمامرة (*t'emmar*, plur. *t'mamra*, gardien de silos).

Après plusieurs conversations qui servirent à nous démontrer que ce taleb connaissait une bonne moitié du Maroc, celle de l'Est, l'inéluctable interrogation lui fut posée :

« — Y a-t-il au Maroc une tribu berbère qui ne soit pas musulmane ?

— Ta question, nous répondit aussitôt Bou-Terfas, me rappelle que nous avons près de chez nous une tribu zénète, les *Zkara*, qui n'est sûrement pas musulmane, qui a même en horreur notre divine religion. Le mépris que ces gens-là affichent pour notre Prophète et nos saints nous a toujours fait penser qu'ils sont *chrétiens*. A toi maintenant de rechercher s'ils appartiennent au culte du Messie ou au paganisme ..

....

Montaigne a dit quelque part : — « Il n'est que de trouver le bout du fil, on en dévide tant qu'on veut. »

Le bout du fil était enfin entre nos mains ; il s'agissait d'en dévider quelques aunes. C'est ce que nous avons essayé de faire. Sans nous arrêter aux détails d'une enquête longue et minutieuse, qu'il nous soit permis, avant d'entrer dans le vif de notre sujet, de dire que notre premier soin a été de trouver et d'interroger nous-même des indigènes appartenant à la tribu des Zkara. L'un d'eux, notre principal informateur (1), nous fut signalé comme un homme de la

(1) Il répond au nom de AMOR BEN ALI. Il est originaire de la fraction des Oulad Moussa, tribu des *Zkara*, et il exerce actuellement la profession de gardien de silos de Ben Ali, près de Hammam-bou-Hadjar, dans la province d'Oran. Au physique : taille de 1m70, nez aquilin, yeux bleus, barbe clairsemée et grisonnante dénotant l'approche de la cinquantaine. Au moral : méfiance extrême, l'air concentré et affaissé de ceux que la misère a longuement tourmentés.

Un autre indigène des Zkara, à qui nous devons aussi de bonnes informations, nous a été présenté comme appartenant à la caste seigneuriale des OULAD SIDI AH'MED BEN YOUSSEF. Ses révélations, au point de vue social et religieux, nous ont été très utiles. Nous reparlerons de cet homme et de nos autres informateurs dès que le contrôle de leurs assertions aura été fait.

plus grande honnêteté. Le faire venir à Oran, lui inspirer une pleine confiance d'abord, extraire ensuite de sa cervelle de primitif la majeure partie de ce qui s'y trouvait, fut l'affaire de quelques jours.

De ces matériaux, jetés en vrac et accumulés à la hâte dans nos papiers, nous ne livrerons à la curiosité publique que ce qui peut être considéré dès à présent comme l'esquisse d'une très incomplète mais fort intéressante monographie du nouveau Petit Monde que l'on ne soupçonnait pas au Maroc.

II

LE PAYS DES ZKARA

---

1. — Situation géographique

Une quarantaine de kilomètres seulement sépare notre frontière oranaise de l'extrémité occidentale du *Jbel Zkara*. Il n'y a entre celui-ci et notre *Ras Asfour* que quelques heures de marche, distance insignifiante, si l'on ne considère que les mètres à parcourir, distance énorme au contraire si l'on songe que l'étroite bande de territoire qui s'interpose entre les Zkara et l'Algérie fut l'unique obstacle à la connaissance et à l'amitié réciproques des Français et de ces singuliers zénètes marocains qui viennent de nous révéler d'une façon si imprévue leur peu d'affection pour la doctrine du législateur des Arabes.

Par suite de l'absence de documents géographiques précis sur leur pays, il faudra s'en rapporter, jusqu'à nouvel ordre, aux informations topographiques que nous avons recueillies de la bouche des Zkara et de leurs voisins de la plaine des Angad.

Il est aussi une autre source d'informations que nous ne négligerons pas pour appuyer, confirmer ou rectifier au besoin les données cartographiques de nos indigènes ; et cette source, généralement très sûre, qui ne la connaît parmi ceux qui s'occupent de la géographie physique du Maroc ? De Foucauld, l'intrépide, l'admirable de Foucauld a vu, de ses yeux vu, et a failli toucher en 1884 la chaîne de montagnes, le *Jbel Zkara* (1), où s'éparpillent les toits de laine et les humbles foyers d'une peuplade dont il ne pouvait deviner les opinions et les croyances secrètes. Nul doute qu'avec sa nature ardente d'apôtre, sous laquelle perçait déjà l'âme du

---

(1) Ch. de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, in-4. Paris 1888. Dans le texte et sur la carte de cet auteur, notre tribu est orthographiée *Zekkara*, à tort selon nous. C'est *Zkara* qu'il faut prononcer, sans réduplication du *k*.

missionnaire, du soldat du Christ qu'il est aujourd'hui [1], le vaillant explorateur n'eût, dès cette époque, arrêté ses pas et planté sa tente de convertisseur au milieu de ces rudes montagnards, si l'un d'eux lui avait glissé à l'oreille les deux mots qui nous furent dits à nous dans un moment de grande et absolue confiance :

رانا نصارى *Rana N'çara.* « Nous sommes chrétiens ! ».

Le pays des Zkara est situé à 25 kilomètres à peu près à l'Ouest-Sud-Ouest de la petite ville marocaine d'Oujda, très près par conséquent de la frontière française, et il est compris en majeure partie dans un massif montagneux assez élevé que l'on désigne sous le terme commun de *Jbel Zkara* [2] (Montagne des Zkara).

---

(1) On sait que le R. P. de Foucauld s'est fixé, il y a quelques années, dans l'Extrême-Sud oranais où il est la providence des pauvres, des souffrants, sans distinction de culte ou de nationalité.

(2) Nous reproduisons ci-après tout ce que de Foucauld a dit des Zkara et de leur pays :

— « Outre le Grand, le Moyen et le Petit Atlas, il y a (au Maroc) d'autres chaînes de montagnes secondaires, toutes parallèles à ces trois chaînes fondamentales. Parmi elles, la plus importante est celle devant laquelle nous sommes (Jbel R'iatha) : commençant à l'Ouest d'Oulmess, elle passe au Sud de Sfrou, a un de ses points culminants au Jbel R'iatha et se continue par les monts Beni-bou-Zeggou, *Zekkara* etc., jusqu'en Algérie, où elle passe au Sud de Tlemcen » (pages 28 et 101) ; — « Je redescends dans la vallée du Za et je la traverse ainsi que la rivière ; puis je gravis le talus qui en forme le flanc droit. Parvenu au sommet, je me trouve dans une plaine sablonneuse ondulée. Je suis dans le désert d'Angad ; j'y resterai jusqu'à mon arrivée à Lalla-Marnia. C'est une plaine immense ayant pour limites : à l'Ouest, l'ouad Za et la Mlouïa ; à l'Est, les hauteurs qui bordent la Tafna ; au Nord, le Djebel Beni-Iznaten ; au Sud, les Djebels Beni-bou-Zeggou et *Zekkara* faisant suite au Mergeshoum » (page 253) ; — « Durant toute la journée, le pays reste très plat ; ce n'est qu'en approchant d'Oudjda que deux accidents de terrain changent l'aspect du désert. Vers le Nord, une côte en pente douce, parallèle au Djebel Beni-Iznaten, se projette en avant de lui dans la plaine, et se termine au cours de l'Isli. Vers l'Est, on voit la fameuse Koudiat el Khodra, théâtre du champ de bataille de l'Isli ; de loin, elle apparaît comme un long talus verdoyant, bas, à crête uniforme, barrant toute la plaine d'Angad, depuis le Djebel *Zekkara*, dont il se détache et auquel il est perpendiculaire, jusqu'à la côte qu'on vient de signaler » (page 257) ; — « La plaine de Tafrata est suivie d'une autre (celle d'Angad), qui est séparée de la première par une ligne de coteaux très bas unissant le Djebel R'iatha à la chaîne des monts Mergeshoum, Beni-bou Zeggou et *Zekkara* son prolongement (page 372) ; — « Chaîne Oulmess-R'iatha. Commençant à l'Ouest d'Oulmess, se continuant dans le Djebel R'iatha et se prolongeant jusqu'en Algérie par les monts Beni-bou-Zeggou et *Zekkara* cette chaîne traverse le territoire des Aït Ioussi au Nord de la précédente (le Moyen Atlas), à laquelle elle est à peu près parallèle » (page 383) ; — « Angad. Vaste plaine déserte ayant pour limites : au Nord, le Djebel Beni-Iznaten ; à l'Est, les hauteurs qui bordent la Tafna ; à l'Ouest, la Mlouïa et l'Ouad Za ; au Sud, le Djebel Beni-bou-Zeggou et le Djebel *Zekkara* » (page 388) ; — « Le désert

A la base de ses hauteurs se déroulent, au Nord et au Midi, deux immenses plaines, de sorte que le massif zkarien s'allonge et se dresse, semblable à un îlot fusiforme, entre deux vastes espaces mornes qui sont les deux déserts de T'afrat'a et d'Angad, le premier au Sud, le second au Nord. Ce n'est qu'au jour des sanglants revers que la tribu des Zkara se tasse tout entière dans les forteresses naturelles de ses montagnes ; en temps ordinaire, elle déborde aux quatre points cardinaux, principalement dans la partie septentrionale de la plaine des Angad où sa limite extrême se confond avec la frontière des Beni-Znassen. Les estimations les moins avantageuses accordent à ce territoire essentiellement élastique une longueur approximative de 60 kilomètres, du Nord au Sud, et 100 kilomètres de l'Est à l'Ouest.

Si ces données ne s'éloignent pas trop de la réalité, l'hinterland zkarien, plaines et montagnes comprises, pourrait être évalué, en tenant compte des sinuosités des frontières, à environ 6,000 kilomètres carrés, soit une superficie sensiblement égale à celle d'un petit département français. Ses limites seraient : au Nord, les Beni-Znassen, Heouara et Angad; à l'Ouest, Es-Sedjaâ, Beni-bou-Zeggou et Beni-Yaâla entâ

---

d'Angad est, avons-nous vu, bordé au Nord et au Sud par deux longues chaînes de montagnes. Prenant le nom des tribus qui les habitent, elles s'appellent, l'une, Djebel Beni-Iznaten, l'autre, d'abord Djebel Beni-bou-Zeggou, puis Djebel *Zekkara*. Nous allons dire un mot des Beni-Iznaten, des Beni-bou-Zeggou et des *Zekkara*. » (pages 388, 389) ; — *Zekkara*. Petite tribu sédentaire. Elle vit dans des villages. C'est une tribu de montagne tout entière cantonnée dans le tronçon de chaîne qu'elle occupe et auquel elle a donné son nom. Elle ne compte que 200 fantassins et n'a point de chevaux. Elle est tamazir't de langue comme de race. Les *Zekkara* sont soumis au sultan depuis la campagne de 1876. Ils sont gouvernés par un chikh qui dépend du caïd d'Oudjeda. » (page 389).

Telle est la *totalité* des renseignements que l'on trouve sur les Zkara dans l'ouvrage de l'illustre de Foucauld. Quand nous aurons dit que dans la grande compilation de La Martinière et Lacroix (A), les Zkara sont mentionnés comme étant des *musulmans* quelconques, *serviteurs religieux du marabout de Kenatsa et surtout de Moulaï Taïeb !* » le lecteur saura tout ce que l'on savait des Zkara avant la publication de notre présent travail. C'est assez dire combien cette extraordinaire tribu anti-musulmane était ignorée, combien elle le serait restée longtemps encore peut-être si notre foi dans l'existence d'une tribu berbère marocaine *non-musulmane* avait été moins tenace.

(A) *Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain*, tome I, page 155 à 157.

Cefacif ; au Sud, Oulad Amer, Oulad Sidi-Ali et Beni-Guil ; à l'Est, Mehaya, Oujda, Djeâouna et Beni-Ouacine (1).

Au Nord, près de la limite des Beni-Znassen, coule une source abondante, *Aïn-Métlili*, qui appartient aux Oulad Mh'ammed, l'une des fractions des Zkara. Son eau excellente sert à abreuver les troupeaux et les nomades qui errent sans cesse dans les solitudes du désert des Angad.

Les montagnes zkariennes paraissent quelque peu dénudées, mais leurs vallées et leurs flancs sont bien cultivés. De nombreuses sources d'eau fraîche et limpide, ainsi que cinq rivières : *ouad Sidi Moussa, ouad Metlili, ouad Sidi Mh'ammed, ouad Oulad Moussa, ouad Mesferki, ouad Tinzi* et *ouad Oummidher*, sont utilisées pour l'arrosage d'une foule de vergers et jardins potagers où poussent nos différents légumes algériens. Si les vergers et les jardins laissent à désirer sous le rapport de la diversité des arbres fruitiers et d'agrément, en revanche les figuiers ordinaires et les figuiers de Barbarie couvrent des centaines d'hectares. L'agriculture est très développée en blé et en orge, en orge principalement. C'est Oujda qui est le marché préféré des Zkara ; ils viennent vendre dans cette petite ville l'excédent de leurs céréales et ils y achètent les produits, sucre, thé, babouches, foulards, cotonnades, etc., dont ils ont besoin. Nous verrons plus loin qu'ils se procurent des Remingtons à Mliliya par l'intermédiaire des Beni-Znassen.

Les Zkara habitent en général sous la tente. Depuis quelques années cependant, les plus fortunés se sont mis à construire des maisons, et l'on cite avec orgueil dans le pays les borj (château, maison de campagne) du vieux caïd Remdhan ben Ali, de Moulaye Méliani ben Ah'med et de Sidi Aïssa ben Youssef, les deux grands chefs de la caste seigneuriale des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef. Certains cheikhs ont également des borj, ou plutôt des maisons d'apparence plus modeste que celles de leurs seigneurs ; souvent, ce sont de petites maisonnettes en torchis, pauvres réduits blanchis à la chaux qui excitent néanmoins l'admiration et l'envie des compatriotes domiciliés sous les toits de laine ou dans de simples gourbis. Il n'est pas rare de rencontrer dans les vallées et les plaines, quelquefois sur les flancs des montagnes, de grands douars de 60 à 80 tentes où se déroule, dans son uniformité

(1) Voyez la note 1, page 304.

séculaire, la vie sociale, pastorale, agricole et guerrière d'une peuplade marocaine si différente par ses institutions, ses mœurs et ses croyances, des populations mahométanes qui l'entourent.

Nous ne pouvons donner pour le moment que quelques vagues renseignements sur les monts zkariens qui ne se laisseront déterminer avec précision que lorsque des topographes (français, espérons-le), iront en dresser la carte sur les lieux mêmes. La configuration générale du Jbel Zkara semble orientée de l'Ouest à l'Est ; on dirait que la chaîne entière est parallèle au 34°30 de latitude Nord qui la coupe par le milieu à son extrémité orientale. Une solution de continuité paraît exister entre cette chaîne et le Jbel Beni-bou-Zeggou qui la prolonge à l'Ouest. Les hauteurs zkariennes s'accentuent, dit-on, de l'Est à l'Ouest, sans toutefois que leurs sommets occidentaux se couvrent de neige en hiver comme ceux des Beni-Yaâla-entaâ-Cefacif qui se trouvent au Sud des Zkara [1].

D'après notre système [2], la tribu des Zkara serait comprise dans la province de la Dhahra marocaine.

---

2. — Fractions, Douars, Villages et Chefs politiques des Zkara

La tribu des Zkara se compose de trois fractions : — Les *Oulad Mh'ammed*, les *Oulad Moussa* et *Akkmen* [3].

Les *Oulad Mh'ammed* sont à l'Ouest, les *Oulad Moussa* au Nord et *Akkmen* à l'Est.

La très grande majorité des habitants vit sous la tente. Les réunions de tentes forment des douars et ces douars se déplacent suivant les exigences des saisons.

---

(1) Une autre délimitation des Zkara, différente de la première, nous a été fournie au dernier moment par Bou-Terfas, qui prétend connaître admirablement le pays. La voici : Les Zkara auraient pour limites : au Nord, les Beni-Znassen ; au Nord-Ouest, les Ahal-Angad ; à l'Ouest, les Beni-Yaâla entaâ Met'rouh' ; au Sud-Ouest, les Beni-bou-Zeggou et Tagafaït ; au Sud, les Beni-Yaâla entaâ Cefacif et Embarech ; à l'Est, les Oulad-Sidi-Moussa, Angad et Oujda.

(2) *Maroc Inconnu*, tome I, page 18.

(3) Ce terme ayant une signification injurieuse, les Zkara le changent souvent en *Ouchchanen*. *Akkmen* est un mot arabe berbérisé, de la racine عكم signifiant *caravaniers*, mais les Zénètes lui donnent le sens de *mécréants* Le singulier est *Akkem*. Quant à *Ouchchanen*, c'est le pluriel berbère de *Ouchchen* (chacal).

FRACTION DES OULAD MH'AMMED

NOMS DES DOUARS	NOMS DES CHEIKHS
Oulad H'ammou.	Driouch ould Ali Azoukkar'(1)
Soualmia.	Belàid ben Mansour.
Izrichen (les méchants).	Ali ou (fils de) Salem.
Bendîsaïn.	Ah'med Fadhma.
	Les douars précédents campent d'habitude sur les bords de l'*Ouad-el-Kebir*, rivière appelée par les Zénètes *Ir'zer Mesferki*.
Ik'açgouïn.	Amor ould K'addour.
Iâddoudiyin.	Aïsa Lah'sen ben Mansour
Ikherraguen.	Amor n Ali.
Imelhouben (les coquins).	Mansour n Ali.
	Les douars précédents campent ordinairement sur l'*Ouad Oummidher* qui est séparé de la va'lée de *Ir'zer Mesferki* par le *Jbel Bou-Heoua.*
Maïcha.	En znatia, *Imâiach* ; douar d'une quinzaine de tentes. Le plus important des douars cependant, parce qu'il ne contient que des *Rousma*(2) (caste sacerdotale des Zkara.)

FRACTION DES OULAD MOUSSA

NOMS DES DOUARS	NOMS DES CHEIKHS
Izerfaïn (les bons).	Mh'ammed Lah'sen.
Imehraïn (les paresseux).	Ben-Abd-el Ouah'ad.
Oulad Rabah'.	K'addour ben Bou-Azza. (*douar islamisé*).
Ilah'snen.	Mbarek ben Mansour.
Içalh'en.	Mouh'ammed ben bou Azza.
Ik'addouren.	Mouh'ammed ben K'addour.

(1) *Azoukkar'* (le rouge) en znatia des Zkara.

(2) Il sera longuement question de ces *prêtres* plus loin. *Rousma* fait au singulier *Rousmi*, au féminin singulier *Rousmia*, au féminin pluriel *Rousmiat*. رصمة — رصمى

FRACTION DE AKKMEN

DOUARS ET VILLAGES	NOMS DES CHEIKHS
Beni-Izzount (1).	Ali Ak'ouchih' (2)
Oulad Ben-Gana (3).	Abd-el-K'ader Zerrouk'i
Oulad Bou-Asaker.	Ali ou Abd Allah.
Ibousalmen.	Mouh'and ould bou Salem.
Mh'afidh.	K'addour ou (5) Aïsa (*douar islamisé*).
Touachna (4).	2 cheikhs : Belk'asem ou Mrah' et Belhachmi.
Isasiyin (les mendiants).	Miloud n (5) Sasi.
Iharslaïn (6).	2 cheikhs : Mouh' ou Ali ou Rah'h'ou et Ah'med ou Ali ou H'amida.
Ik'arrouchen.	K'addour ou l-Bachir.
Oulad Taleb-el-Bachir.	Mbarek el-Bachir (l'unique cheikh des Zkara sachant un peu lire et écrire l'arabe.)
Oulad Zerrouk'i.	Village d'une vingtaine de maisons. Centre politique important parce qu'il est peuplé par les *Oulad Sidi Ah'med ben Youssef.*

Les douars et les villages de Akkmen s'éparpillent dans la vallée de l'*Ouad Tinzi* jusqu'au célèbre *Ouad Isli.*

Les *Iharslaïn* sont campés à *Tafrent*, grande vallée où abondent les *chênes-liège*, arbres précieux que personne n'exploite. *Tafrent*, en berbère znatien, signifie *chêne-liège*. Les Arabes algériens et marocains ont arabisé ce mot et en ont fait *fernana*.

(1) Ce village s'appelle en réalité *H'ouzmer* (A), mais il est habité par les *Beni-Izzount* et on le désigne souvent sous cette dernière appellation qui est un vocable zénète arabisé. C'est une *déchra* (village) de 30 à 35 maisons. Son véritable nom berbère est *Iath-Izzouneth* (Zemphatique,) qui signifie *les planteurs*. Les habitants de ce centre sont des fabricants de goudron.

(2) *Ak'ouchih'* « estropié du bras » en znatia. Surnom donné à ce cheikh à la suite d'un accident d'armes à feu qui lui a effectivement abîmé le bras.

(3) Village plus important que les *Beni-Izzount*. De 80 à 100 maisons. Sur l'*Ouad-Tinzi.*

(4) Les *Touachna* sont campés sur le sommet du *Jbel Maâden* où se trouve une mine de plomb que l'on exploite pour faire des balles de fusil.

(5) *ou* et *n* en znatia ont le sens de *fils de*.

(6) يهرصلاين

(A) Au sujet de *H'ouzmer*, Cf. *Maroc Inconnu*, tome II, p. 198 et suiv.

Les *Beni-Izzount* se signalent entre tous les Zkara par une particularité assez étrange. Chaque année, avant de commencer les labours, ils montent au sommet du *Jbel Tamnarth*, montagne élevée qui se dresse au centre des Zkara. C'est un pélérinage qu'ils font, disent-ils, en l'honneur de leur premier ancêtre dont la *tombe antique* (*Tamnarth* en znatia) se trouve sur la cime de ce mont. D'après la description qui nous est faite du tombeau de l'ancêtre, nous croyons comprendre qu'il s'agit d'un monument mégalithique, une sorte de galerie couverte avec d'énormes pierres plates brutes.

Le caïd des Zkara est le vieux Remdhan ould Mouh'ammed ben Remdhan. Tel est le nom *officiel* sous lequel il est connu à Fez et parmi les tribus musulmanes de la Dhahra. Son nom vrai et connu des seuls Zkara est Remdhan ould Amor ben Mansour. Le *Mouh'ammed* (1) de la première appelation n'est là que pour donner le change aux Musulmans sur les sentiments religieux de ce chef des Zkara dont nous parlerons plus longuement ailleurs.

---

3. — Renseignements statistiques
Tentes. — Troupeaux

En résumé, la tribu des Zkara compte à peu près 1,600 tentes et 3 villages.(2) Elle est très riche en moutons ; elle en aurait 160,000 environ, c'est-à-dire une moyenne de cent par tente. Elle posséderait aussi 80,000 chèvres, 20,000 bœufs, 5,000 mulets, 4,000 chevaux de selle, 8,000 juments, 5 ou 6,000 ânes. Aucun chameau. Certaines familles, principalement les *Oulad Sidi Ah'med ben Yousef* et les *Rousma*, possèdent de grands troupeaux et de vastes étendues de terres labourables.

---

(1) On sait que le prophète arabe s'appelait *Mouh'ammed*, dont nous avons fait en français, *Mahomet* et *Mohammed* On verra plus loin que les Zkara portent des noms de convention quand ils se trouvent avec des Mahométans.

(2) Les trois villages sont : *Beni-Izzount*, *Oulad ben Gana* et *Oulad Zerrouk'i*. Il ne faut pas confondre les *douars* avec les *villages*. Un *douar* est une réunion de tentes ; un *village* est une agglomération de maisons construites en maçonnerie.

Le caïd Remdhan, considéré comme l'un des Zkara les plus fortunés, aurait à lui seul 3,000 moutons, 1,200 chèvres, 250 bœufs, 60 vaches laitières, 15 mules ou mulets, 5 chevaux d'armes, d'une valeur de 1,000 à 2,000 francs chacun, 4 belles juments de selle, 25 ânes. Quant à ses propriétés foncières, on dit qu'il ne sait pas exactement lui-même le nombre de *sekka* [1] qui lui appartiennent.

---

4. — Situation politique
Population. — Forces militaires

La tribu des Zkara peut mettre en ligne de bataille 3,500 hommes, dont un tiers à cheval et le reste à pied [2], tous ou presque tous armés de Remingtons achetés au présidio de Mliliya par l'intermédiaire des Beni-Znassen et des Galiya. Ces derniers, ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs [3], se livrent, avec quelques autres tribus rifaines, à la contrebande de guerre, industrie fructueuse qu'exploitent à merveille certaines manufactures d'armes anglaises, belges et espagnoles.

Le chiffre de 3,500 guerriers tendrait à nous faire supposer que la population totale des Zkara doit osciller entre 17,000 et 20,000 âmes ; il y a lieu, croyons-nous, d'adopter cette évaluation, qui paraissait trop réduite au gré de nos informateurs, mais que nous maintenons à ce total, inférieur vraisemblablement à la réalité, en vue d'éviter les exagérations habituelles aux Indigènes.

Au point de vue politique, les Zkara jouissent, à l'égard de la Cour de Fez, d'une indépendance tellement effective qu'elle se traduit, à l'heure qu'il est, par des escarmouches incessantes que ces braves montagnards livrent aux troupes impériales qui commettent l'imprudence de s'aventurer sur les

---

(1) *Sekka* (charrue), étendue de terre que deux bœufs peuvent labourer en une saison (environ 10 hectares).

(2) De Foucauld, cité plus haut, n'accorde aux Zkara qu'une force armée de 200 fantassins ! Il y a là évidemment une grosse erreur provenant de l'ignorance ou de la mauvaise foi des indigènes auprès desquels le célèbre explorateur s'est renseigné. Les *Documents* se rapprochent beaucoup plus de la réalité par leur total de 2,226 guerriers Zkariens, dont 236 cavaliers. (*Documents*, tome I, page 177.)

(3) *Maroc Inconnu*, tome I, pages 114, 115 et 132.

confins du minuscule royaume que *Bou H'emara* (1) a su se tailler dans l'Est marocain. Ils n'ont pas hésité, dès les premiers jours de la révolte de l'audacieux Prétendant, à secouer l'ombre des liens de vassalité qui les rattachaient au pouvoir chérifien, et ils ont embrassé la cause de l'agitateur magribin autant par amour de la liberté que pour se conformer aux décisions de la *Confédération des Angad (leff Angad)*, dont ils font partie, et aux termes desquelles toutes les tribus alliées devaient se prononcer en faveur de l'énigmatique personnage qui cherche à saper le trône du jeune Abd-el-Aziz.

Dans le tome I du *Maroc Inconnu*, page 184, nous avons essayé d'esquisser la répartition des groupes arabes et berbères qui composent le *Leff Angad* ; nous n'y reviendrons donc pas aujourd'hui. Qu'il nous suffise de dire que cette puissante Confédération des Angad, trop souvent disloquée jadis par les intrigues de la Cour chérifienne et par les visées ambitieuses des chefs de tribus, continue de nos jours à se signaler par une aussi déconcertante versatilité politique qu'autrefois.

En leur qualité de Berbères-Zénètes, les Zkara se rangent d'habitude du côté de leurs homophones : les Beni-Znassen, les Beni-Mah'you, les Beni-bou-Zeggou, les Beni-Yaâla, Kébdana, etc. Ceci n'empêche nullement les rivalités d'éclater entre les groupes de même dialecte quand des meurtres ou des vols importants viennent détruire à l'improviste le lien fragile qui unit ces remuantes populations. Les Zkara, en particulier, ont à se méfier aussi bien des Berbères que des Arabes. Considérés par les uns et par les autres comme des *chiens de chrétiens*, il y a beau temps qu'ils eussent succombé sous les coups des Musulmans si leur bravoure naturelle, favorisée par les citadelles inexpugnables de leurs montagnes, ne les eussent préservés chaque fois de l'extermination totale rêvée par leurs implacables ennemis.

---

(1) *L'homme à l'ânesse*, le Prétendant marocain, en révolte ouverte depuis deux ans bientôt contre le sultan Abd-el-Aziz. Ce personnage, dont l'identité est loin d'être parfaitement bien établie, serait un ancien taleb famélique du nom de *Si-l-Jilali ez-Zerhouni*. (Originaire de Zerhoun, l'ancienne Volubilis.) Cette origine sert à faire croire que Jilali est un chérif idrissite.

Voir à propos des noms *Djilali* (ou Djilani) et *Rougui*, que l'on applique à tort et à travers à Bou-H'emara, l'histoire plus ou moins authentique de son homonyme et devancier *El Djilani er-Rougui* dans le tome IV du *Kitab el-Istik'çâ*, page 225.

Au souvenir de ses chères montagnes, précieuses gardiennes de la nationalité menacée, des larmes jaillissaient des yeux du vieux Zkraoui qui nous documentait sur sa patrie lointaine et nous rappelaient à nous-mêmes les vers de l'immortel poëte :

> C'est naturellement que les monts sont fidèles
> Et purs, ayant la forme âpre des citadelles,
> Ayant reçu de Dieu des créneaux où, le soir,
> L'homme peut, d'embrasure en embrasure, voir
> Etinceler le fer de lance des étoiles.
>
> (V. Hugo).

Grâce à leurs monts fidèles, grâce aussi à l'anarchie perpétuelle qui fait de la Dhahra et du Rif deux foyers toujours brûlants de discordes, de haines, de guerres civiles, au-dessus desquelles plane l'amour sauvage d'une liberté et d'une indépendance illimitées, les Zkara ont eu le double bonheur de pouvoir se préserver : 1° de l'anéantissement certain qui les attendait au milieu des loups à face humaine dont ils sont environnés ; 2° de la tyrannie intolérable du Makhzen chérifien ; — et c'est ainsi qu'ils ont réussi à garder précieusement dans leurs nids d'aigle ce que l'homme a de plus cher ici-bas : leurs croyances et leurs libertés.

L'Est marocain, de la frontière française jusqu'à Taza, — les derniers événements l'ont prouvé une fois de plus, — échappe entièrement à l'action du faible pouvoir qui siège à Fez. Celui-ci, à aucune époque de son histoire, n'est parvenu à exercer sur cette région, d'une façon durable, ses prétendus droits de souveraineté ; et quand, après de longs intervalles qui embrassent parfois la moitié ou les trois quarts d'un siècle, il se décide à faire rentrer dans l'obéissance les turbulentes tribus orientales, c'est le plus souvent par la ruse et par les intrigues souterraines qu'il agit, rarement par la force ouverte.

Maintenant, notre curiosité s'arrête devant plusieurs gros points d'interrogation : — A quelles conditions les Zkara ont-ils adhéré au programme subversif du Prétendant ?... que leur a-t-on promis ?..... à quoi se sont-ils engagés ?.....

— Le sac de Fez, le pillage, l'incendie de cette capitale abhorrée ; la vengeance, d'un seul coup, des anciennes abominations chérifiennes... puis l'intronisation du Taleb-Préten-

dant, — et les tribus alliées de la Dhahra rejoindront ensuite leurs campements, chargées de butin, libres comme auparavant, ayant seulement perdu sur les divers champs de bataille *quelques milliers de leurs meilleurs défenseurs.* — Tel est, semble-t-il, le mirage auquel se sont laissés prendre la plupart des confédérés des Angad et du Rif, les Zkara en tête [1].

---

(1) Nous espérons que le chapitre intitulé « *Les Zénètes et la Zénétie marocaine* » éclairera d'un jour nouveau l'aire et le groupement ethnique des tribus de la Dhahra et du Rif.

III

ETHNOGRAPHIE. — LANGAGE

1. — Ethnographie

A quelle race appartiennent les Zkara ? Eux se disent *chrétiens*, descendants de *chrétiens*. A les en croire, ils auraient pour ancêtres les Romains qui occupèrent et colonisèrent l'Afrique du Nord longtemps avant l'invasion arabe.

Personnellement, nous n'avons aucune objection sérieuse à opposer à cette prétention généologique à laquelle se sont ralliés d'ailleurs les voisins des Zkara, Arabes et Berbères. Cependant, il nous semble que la dissemblance confessionnelle qui existe entre ceux ci et ceux-là n'a pas été sans influencer considérablement les opinions ethnologiques de ces peuples simplistes dont l'ignorance est le moindre défaut.

Réduit à des conjectures incertaines en face du mystérieux problème des origines Zkariennes, dépourvu du secours des livres (qui sont d'un mutisme complet sur les Zkara), nous estimons que le parti le plus sage serait de renoncer à creuser plus avant une énigme devant laquelle reculeraient peut-être nos plus savants anthropologistes ; mais le lecteur ne nous pardonnerait pas de nous voir passer sous silence notre propre opinion sur cette grave question de la race Zkarienne. Aussi la donnerons-nous cette opinion, — en insistant sur son peu de valeur scientifique, — et nous dirons que les trois Zkara que nous avons vus au cours de notre enquête ne paraissaient guère différer du type *Zénète*, type qui diffère lui-même selon nous de l'Arabe d'une part et du Berbère pur d'autre part.

2. — Langage

Ici, plus de doute. La langue des Zkara est un idiome berbère, ce qu'il y a de plus berbère. Notre certitude est complète à cet égard, et il nous serait facile de fournir les preuves de ce que nous disons par la publication d'un dictionnaire de ce langage qui a de grandes affinités avec les autres dialectes

berbères du Rif et de la Dhahra. Quelques mots Zkara, pris au hasard, montreront que la langue de cette tribu appartient bien à la grande famille berbère :

Ex : Homme : *ariaz ;* pluriel : *iriazen.* (1)
Femme : *thafroukhth* ; pluriel : *thifrakh.*
Mulet : *aserd'oun ;* pluriel : *iserd'ian.*
Mule : *thaserd'ount ;* pluriel : *thiserd'an.*
Cheval : *iyis ;* pluriel : *iisan.*
Jument : *thagmarth* ; pluriel : *thigmarin* (2).
Chameau : *alr'em ;* pluriel ; *iler'man.*
Chamelle : *thalr'emt ;* pluriel : *thiler'min.*
Bélier : *ikerri* ; pluriel : *akraren.*
Brebis : *thikhsi ;* pluriel : *thikhesouin.*
Agneau : *izmer ;* pluriel : *izmaren.*
Un troupeau de moutons : *thih'imar.*

Le dialecte berbère que parlent les Zkara est qualifié par eux de *Znatia. La Znatia* est la langue nationale des *Berbères-Zénètes.* En ce qui concerne le Maroc, le domaine géographique des Zénètes est très étendu et aussi mal connu que les Zénètes eux-mêmes.

Que sont donc les Zénètes ?

Voilà la question à laquelle nous nous efforcerons de répondre dans le chapitre suivant.

---

(1) Cf. notre système de transcription des mots arabes et berbères dans le 1er vol. du *Maroc Inconnu*, page 42.

(2) Les Beni-Znassen, voisins des Zkara. ont déjà délaissé ce terme berbère pour adopter le mot arabe *el-âouda*, pluriel : *el-âoudèt* (jument).

IV

LES ZÉNÈTES (LA ZÉNÉTIE MAROCAINE)[1]

1. — Quel est ce peuple ? Son origine, sa race ?

Quand il s'agit de fouiller la nuit des lointains passés pour retrouver l'origine d'un peuple, on a instinctivement la notion d'un éloignement effroyable, qui augmente toujours, et qui fuit sans cesse comme le mirage mobile que poursuit la caravane à travers l'espace sans fin de nos mers sahariennes. Et lorsque les points de repère nous manquent dans ces recherches obscures, lorsque les spécialistes en sciences historiques n'y voient plus clair et se déclarent incapables de nous guider plus loin, il semble alors qu'un abîme s'entrouvre sous nos pas ; une grande chute dans les ténèbres commence par nous : la tête perdue de vertige, nous nous laissons tomber dans le vide, délicieusement évanouis dans notre ignorance, les bras ouverts, les yeux fermés pour jamais.

Celui qui écrit ces lignes a éprouvé bien des fois l'indicible angoisse des chutes rapides dans d'insondables ignorances,

Les *Zénètes*, entre autres, furent l'un des gouffres, pleins de mystère et d'inconnu, dans lequel sombra longtemps sa pensée. La descente dans ce noir précipice continue encore pour lui, mais avec moins de vitesse qu'autrefois, avec, par

---

(1) Ce chapitre des *Zénètes et de la Zénétie marocaine* est un sujet neuf, qui n'a été entrevu ni traité par personne encore, par conséquent fort incomplet ; il n'en constitue pas moins une révélation qui a son importance et qui est peut-être appelée à modifier nos anciennes idées sur le monde berbèro-arabe du Maroc oriental au quadruple point de vue de l'ethnographie, de la géographie, de l'histoire et, espérons-le, de la politique *purement française* que nous serons sans doute obligés d'inaugurer bientôt avec les tribus Zénètes voisines de notre frontière oranaise, tribus qui s'échelonnent depuis l'embouchure du Kis jusqu'à Figuig, tribus qui ont joui de tout temps d'une indépendance à peu près absolue et que le Prétendant actuel a su réunir en un seul faisceau en faisant appel à leurs sentiments nationalistes de *Znata*. C'est ainsi en effet que *l'Homme à l'ânesse* a pu reconstituer à nos portes une *Zénétie* libre qui menace de battre en brèche le trône mal assuré d'Abd-el-Aziz.

Tout le secret des longs succès de l'agitateur marocain est dans les mots suivants :

Il s'appuie sur la nation Zénète qui est l'ennemie naturelle des Arabes et des autres Berbères du Maroc, fait grave que nous ignorions et dont nous ferons bien de tenir compte à l'avenir puisque nous le savons à présent.

moments, des lueurs mouvantes, aussi vite éteintes qu'allumées, pâles reflets d'un soleil caché qui lui font espérer cependant que la nuit ne règnera pas toujours dans ce domaine particulier de l'ignorance humaine.

Que l'on nous permette d'exposer maintenant comment nous avons aperçu ces échappées de lumière sans l'aide desquelles les *Zénètes* et la *Zénétie marocaine* seraient encore noyés dans l'ombre, au fond du gouffre historique où nous les avons entrevus.

Les *Zénètes* ! Tous les historiens musulmans les croient, ou Arabes purs, ou Berbères purs. C'est une question de préférence personnelle, de sentiment religieux, d'orgueil de race, quand ce n'est pas le pénible aveu d'une ignorance totale ; et l'on ne cherche pas plus loin, le problème paraissant insoluble. En effet, *Chlouh'*, *Imazir'en*, *Braber*, *Znata*, *Touareg*, etc., voilà bien le noir chaos de familles, de groupes et de races inconnues dans lequel nous plongent les auteurs arabes et chrétiens pour nous souffler à l'oreille ensuite cette conclusion candide :

— « Tous ces gens-là sont des Berbères !

— « Quant aux *Zénètes*, ajoutent certains annalistes musulmans, ce sont des Arabes de pure race, mais berbérisés.

— « Nullement ! affirment d'autres annalistes également musulmans, les Zénètes sont des Berbères très purs, sans aucun mélange de sang arabe.

Des ombres épaisses nous viennent, comme on le voit, des vieux historiens arabes, admirablement résumés par Fournel[1]. A travers le tissu inextricable de leurs contradictions, de leurs fables, de leurs légendes merveilleuses, l'esprit le moins sagace croira comprendre que la race berbère, à une époque lointaine que l'on ne déterminera peut être jamais, se divisait en deux branches distinctes : les *Branis* et les *Madghis el-Abter*. Parmi ces derniers, on comptait les nombreuses tribus des *Znata* [2] (Zénètes) qui devaient jouer dans l'histoire de la Berbérie le rôle glorieux que l'on sait [3]. Les deux branches précitées avaient pour souche commune *Zah'h'ik'* ou *Zadjik'*-

(1) H. Fournel. *Les Berbers*. (Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes). 2 vol. in-4°. Paris 1875.

(2) *Znati*. pluriel *Znata*: Telle est la prononciation arabe et berbère de ce mot dont nous avons fait *Zénètes*.

(3) Cf. Ibn Khaldoun, tome III de la traduction de de Slane, page 179 et suiv. (*Histoire des Zenata des conquêtes faites en Maghreb par les peuples de cette race berbère et des royaumes qu'ils y ont fondés*).

ibn-Madghis. Voici donc une vieille tradition, appuyée par les meilleures généalogistes arabes et berbères, qui nous présente les *Zénètes comme étant des Berbères purs*.

Une autre vieille tradition, également respectable, mais soutenue cette fois-ci par les meilleurs généologistes *Znatiens* et plusieurs excellents auteurs arabes, attribue à certaines familles berbères, *en particulier aux Znata*, une origine arabe. « — Les *Znata*, dit el-Idrissi, *étaient originairement des Arabes de race pure*, mais par suite des alliances qu'ils ont contractées avec les Masmouda leurs voisins, *ils sont devenus eux-mêmes Berbères* (1).

Telles sont les deux traditions, diamétralement opposées, qui nous ont été léguées par les historiens arabes sur *l'origine des Zénètes*.

Il est une troisième tradition, qui ne figure dans aucun texte, et que nous croyons indispensable de publier parce qu'elle a sur les deux précédentes l'avantage immense d'avoir cours, de nos jours encore, parmi les représentants da la race Zénète, parce que cette troisième tradition, dépouillée du fatras des historiettes et des légendes arabes, se présente à nous avec de forts étais linguistiques, politiques et sociologiques dont il est difficile de ne pas tenir compte, et puis enfin parce que cette troisième tradition fut pour l'auteur le trait de lumière, le premier éclair éblouissant qui lui fit entrevoir la *Question Zénète* sous un jour tout nouveau.

---

2. — Les Zénètes descendraient d'un Arabe et d'une femme Berbère

Laissons la parole aux Zénètes marocains et bornons-nous à traduire ce qu'ils disent au sujet de leur origine. (2)

— « *Les Znata*, assurent-ils, *descendent d'un père arabe et d'une mère berbère* (3). Ils continuèrent à habiter parmi les

(1) Fournel. *Les Berbers*, tome I, page 36.

(2) Ce fut le grand explorateur Moh'ammed ben Tayeb qui nous fit le premier ces révélations. Beaucoup d'autres Zénètes marocains nous les confirmèrent ensuite.

(3) Les noms de ces deux ancètres paraissent définitivement tombés dans l'oubli. Le vieil historien El-Bekri prétend que les Zénètes sont de *pure race arabe*. Il cite le nom de leur père commun, l'arabe *Berr-ibn-K'aïs-ibn-el-Yas-ibn-Moudhar*. Il serait intéressant maintenant de découvrir le nom de la *mère berbère* qu'El-Bekri et les autres auteurs ne pouvaient soupçonner puisqu'ils pensaient que les Zénètes sont de *race arabe pure*.

Arabes et les Berbères sous la dénomination de *Znata*, dénomination due au genre d'industrie qu'ils exerçaient et qui s'appelle encore aujourd'hui *Ez-Znati*. Cette industrie, généralement pratiquée par les femmes Zénètes, est celle qui consiste à *filer la laine et à la tisser* الغزيل و النساجة — et l'on dit couramment, chez les Berbères et chez les Arabes, en parlant d'une femme qui fait ce métier : فلانة تخدم الزناتي Flana tekhdem *ez-Znati*. (Une telle fait du *znati*) ; c'est-à-dire du *filage et du tissage*.(1) »

---

3. — Znatia, Chelh'a, Thamazir'th (Etymologies)

Ecoutons maintenant ce que les Zénètes nous apprennent sur les *Znata*, les *Chlouh'* et les *Imazir'en*.

— « Les Galîya du Rif, par exemple, disent : — « Notre langue est la *Znatia* ». Si vous leur demandez ce qu'est la *Znatia*, ils répondront :

— « Notre *chelh'a* ressemble à la *chelh'a* des *Znata*. »

D'autres tribus rifaines se disent au contraire *chlouh'* شلوح et prétendent que leur langue est le *thamazir'th*(2). En réalité, le Rif (en partie), les Braber et le Sous parlent le *thamazir'th*. Le thamazir'th, dont se servent ces peuples, se divise en plusieurs dialectes. De tous ces dialectes, celui des Braber paraît être le plus ancien, le plus pur, le moins mélangé, le moins envahi d'expressions arabes(3), et les connaisseurs le rangent, sous le rapport de la simplicité et de la pureté, avant le *zouaoua* des Kabyles algériens.

« Le mot *chlouh'* vient du terme braber *achlouh'*, pluriel : *ichelh'en* qui signifie « natte en jonc, en alfa ou en palmier nain, vieille et déchirée. » Dans le langage ordinaire, on désigne par le mot *chlouh'* les Berbères et quelquefois même les Arabes marocains qui habitent sous des tentes en *lif* (tissu réticulaire du dattier et du palmier nain). L'expression si

---

(1) Ibn Khaldoun (tome III de la traduction française, page 188 et suiv.), donne son avis sur la *dérivation du mot Zenata*. — « Il faut savoir, dit-il, que *Zenata* dérive de *Djana*, nom propre qui désigne l'ancêtre de cette tribu : Djana, fils de Yahya, le même qui figure dans leurs généalogies ». Il explique ensuite comment *Djana* s'est transformé en *Djanat* et en *Zanat*, pour devenir enfin *Zanata* ou *Zenata*.

(2) Mot berbère féminin, employé généralement en français au masculin.

(3) L'assertion est vraie, mais il faut ajouter que la langue arabe fait d'incessants progrès parmi les populations berbères marocaines.

commune de *chelh'a* désigne le langage que parlent les Berbères qui ont des tentes en *lif*.

« Mais la vraie, la seule dénomination qui devrait être employée quand on veut donner un nom à la langue berbère en général, c'est le mot *thamazir'th.* »

---

4. – Les Zénètes ne sont ni franchement Arabes, ni franchement Berbères. C'est un peuple à part

De ces explications un peu confuses, il ressort que les expressions *Znatia*, *Chelh'a* et *Thamazir'th* sont à peu près synonymes et qu'elles servent à désigner trois dialectes berbères différents : 1° Conformément à son étymologie, la *Znatia* est le dialecte parlé par les Berbères-Zénètes, qui *excellent à filer et à tisser la laine* (1) (*ez-Znati*). 2° La *Chelh'a* est le dialecte des Berbères dont les tentes en tissu végétal ressemblent à de *vieilles nattes en palmier nain, usées et déchirées* (*achlouh'*) ; 3° Le *Thamazir'th*, dont la signification reste à déterminer, serait l'ancien et le seul nom de la langue berbère primitive, mais il s'appliquerait actuellement, en ce qui concerne le Maroc, aux dialectes berbères parlés par les tribus rifaines à l'Ouest de Temsaman ainsi qu'aux dialectes des Braber et du Sous.

De ces explications, il semble résulter en outre que les *Znata* ou *Zénètes* étaient primitivement des *demi-berbères, issus d'un père arabe et d'une mère berbère.* Ceci, dans notre langage scientifique moderne, signifie que les anciens Zénètes, quelle que soit leur origine d'ailleurs, ont été fortement mélangés d'Arabes et de Berbères, au point qu'ils ont pu former une race, ou, si l'on aime mieux, un peuple, une nation spéciale, avec sa langue particulière, avec des mœurs et des coutumes qui distinguent ce peuple de ses *cousins germains* arabes et berbères, tout en lui donnant cependant un double cachet de famille facilement reconnaissable aux yeux de l'observateur.

Et ce qui tendrait à nous faire adopter cette nouvelle tradition populaire, c'est que, en dépit d'un contact plusieurs fois sécu-

---

(1) Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que les expressions *touggôubant* et *touggr'arsant*, que les Mozabites emploient pour désigner leur langue, sont synonymes de *Znatia*. Cf. nos « Remarques sur les mots *Zénatia*, *touggôubant* et *touggr'arsant* » aux pages 3 et 4 de nos *Beni-Isguen*, in-8°, Oran, 1895.

laire, les Zénètes ne se sont assimilés complétement jusqu'à présent ni aux Arabes ni aux Berbères purs (1) ; ils sont restés ce qu'ils étaient jadis, moitié Arabes, moitié Berbères, quelque chose d'analogue aux Kourour'lis de Tlemcen, lesquels ne sont devenus ni franchement Arabes, malgré leurs mères qui étaient d'origine arabe, ni franchement Turcs, malgré leurs pères qui appartenaient à la race turque.

Entourés de Berbères, parlant un dialecte berbère, il est naturel que les Zénètes éprouvent moins d'antipathie pour les Berbères que pour les Arabes. Néanmoins, ils sont Zénètes avant tout. L'histoire de la Berbérie est remplie de leurs longues luttes, de leurs batailles acharnées avec les Arabes et les Berbères, et c'est bien là, en définitive, le témoignage le plus concluant que nous puissions invoquer en faveur de la tradition populaire qui fait des Zénètes un peuple à part, moitié Arabe, moitié Berbère.

---

5. — La Zénétie. — Habitat des Zénètes marocains. — Politique à inaugurer avec ce peuple

D'après les renseignements les moins exagérés que nous ayons pu nous procurer sur la contrée habitée par les Zénètes, on nous assure qu'elle embrasserait, en latitude, toute la région orientale du Maroc comprise entre la frontière oranaise et la ville de Taza, et, en longitude, tout le territoire qui s'étend depuis la Méditerranée, à l'Ouest de la presqu'île de Meliliya, jnsqu'à Figuig inclusivement, formant ainsi un rectangle que dessinent assez bien les 4° et 6° degrés de longitude Ouest, d'une part, et les 32° et 36° degrés de latitude Nord, d'autre part ; ce qui donnerait à l'habitat zénète (2) une surface d'envi-

---

(1) Déjà, en 1895, nous avions effleuré cette grave question de l'hostilité sourde qui existe entre les Berbères de langue thamazir'th et les *Znata*. (Cf. *Maroc Inconnu*, tome I, page 48, ligne 10 et suivantes).

(2) De l'autre côté de la frontière oranaise, on s'accorde à considérer comme *Zénètes* les tribus suivantes : *Beni-Znassen* (avec leur hégémonie sur *Trifa*), *Kébdana*, *Galîya*. *Beni-Saîd*, *Beni-Ouleckchek*, *Témsaman*, *Beni-Touzin*, *Beni-Ouriar'el*, *Beni-bou-Yah'yi*, *Lemtalça*, *Kzennaia* (A), *Ez-Zkàra* (B). *Beni-bou-Zeggou* *Oulad-el-Midi*, *Beni-Chebel*, *Beni-Ourer'*, *Lemk'am*, *Oulad-Amor*, *Revhida*, *Figuig*.

(A) Voir, à propos de ces tribus rifaines, le *Maroc Inconnu*, tome I, passim.

(B) C'est notre tribu anti-musulmane. On prononce tantôt son nom *Ez-Zkara*, tantôt *Zkara*.

ron 60,000 kilomètres carrés, soit un peu plus du tiers de la Tunisie.

A travers cette vaste contrée, surtout dans la partie désertique, circulent, il est vrai, quelques tribus arabes nomades avec lesquelles les Zénètes ont souvent maille à partir, mais la grande majorité des habitants est de race zénète ; les mœurs, les coutumes, le langage sont zénètes ; c'est chez les Zénètes que le Prétendant a trouvé ses plus énergiques auxiliaires ; ce sont les Zénètes, ne l'oublions pas, qui forment tampon entre la province d'Oran et la frontière naturelle et historique du Maroc (1) ; c'est le peuple Zénète, en un mot, qu'il faudrait étudier, qu'il faudrait connaître et amadouer parce que, indépendant comme il l'est et très disposé à s'entendre avec nous, il peut nous ouvrir l'une des deux portes du Magrib, celle du Nord-Est, de beaucoup la plus avantageuse, tandis que l'autre porte, celle du Sud, à l'accès presque impossible, est gardée par les farouches Braber.

Et puis, ne serait-il pas d'une bonne politique de profiter de l'heureuse chance qui a placé sur le flanc gauche de l'Algérie un peuple spécial, d'une mentalité et d'une origine particulières, pour l'attirer à nous et l'opposer à ses deux rivaux séculaires : les Arabes et les Berbères Chlouh' et Imazir'en ?

Partout ailleurs, en Algérie, en Tunisie, en Tripolitaine, les Berbères, dont le dialecte est appelé *Znatia*, ne forment que des groupes isolés, sans cohésion, sans aucune notion de leur communauté d'origine, la plupart ne parlant plus que l'arabe, avec la conviction qu'ils ont eu pour ancêtres d'illustres guerriers de la péninsule arabique.

Ici, au contraire, dans la Dhahra marocaine, nous avons devant nous un *Royaume Zénète d'un seul bloc*, tellement homogène, tellement indépendant de la Cour de Fez, qu'il soutient seul, ou à peu près seul, la lutte que l'intrépide Rougui a engagé depuis bientôt deux ans contre le sultan.

Nous ne savions pas ces choses, et nous ne nous doutions guère qu'il existait si près de nous un État libre, qui n'est ni arabe ni berbère, un débris, grand et respectable encore, de l'ancien Empire Zénète. Et cet imposant débris, que l'on nous permettra d'appeler désormais la *Zénétie*, ne demande pas mieux que d'entrer en rapports politiques et commerciaux avec nous.

---

(1) Voir à ce sujet le *Maroc Inconnu*, tome II, pages 692 et 693.

Cette puissante [1] Confédération (car c'est une confédération que le petit empire dont nous parlons), est disposée, — l'auteur de cette étude en donne l'assurance, — à faire taire ses propres divisions intestines pour se mettre résolument du côté de la France et l'aider à établir au Maroc son hégémonie politique.

Dernièrement, la Zénétie s'est jetée, faute de mieux, dans les bras de l'aventurier qui a su comprendre et favoriser ses passions nationales [2]. Aujourd'hui, par l'organe de ses plus hautes notabilités politiques et religieuses, elle nous fait dire que si nous voulons d'elle, elle sera, dans la pénétration marocaine, notre alliée, notre servante la plus fidèle et la plus dévouée.

---

(1) Nous disons *puissante* parce que la Zénétie pourrait mettre en ligne de bataille cent mille hommes *au bas mot*. Les Beni-Znassen, l'une des plus importantes tribus zénètes, lèvent à eux seuls près de vingt mille guerriers.

(2) Dès le début des troubles, il disait aux tribus Zénètes, et il leur dit encore chaque jour :

يا زناتة لو كان نتولى لي المملكة ما نقبل شي
العربي يلبس البلغة يكون لي في المشور راني
نرد المملكة زنتية تولّيوا انتما تدخلوا في المشور
بنعايلكم و العربي مانقبله شي يكون الوزير زناتي
والمشاوري زناتي والامين زناتي وكيفاش تركتوا
النيف يا زناتة حتى ولوا العرب تسلطنوا عليكم
و يحكموا فيكم والتسلطينة والراي الاول كان لوالديكم
واليوم انا يا جابني النيف عليكم باش نرد لكم
التسلطينة على يديكم كما كانت اولا غير اوقفوا
معي حتى ندخل فاس وانا نعرف كيفاش
نرد الزناتة

TRADUCTION

— « O Znata, si je deviens sultan, je ne souffrirai pas que l'arabe, porteur de babouches, soit caïd du Méchouar. Les membres du gouvernement seront Zénètes (A). Vous, vous entrerez dans la salle du Conseil avec vos sandales d'alfa (B). Quant aux Arabes, je n'en veux pas. Le vizir sera Zénète, le caïd du Méchouar sera Zénète, le chef des

V

CROYANCES RELIGIEUSES DES ZKARA

---

1. — Considérations préliminaires

De même que les Zénètes marocains forment un peuple à part au milieu des Arabes et des Berbères, de même les Zkara sont une tribu à part au milieu des Zénètes. Ce qui les diffèrentie les uns des autres, ce n'est ni le vêtement, ni l'habitation, ni le langage, qui sont identiques chez ceux-ci et chez ceux-là, et qui ont servi à les mêler et à les confondre ensemble au point que tous les Zénètes paraissent coulés dans le même moule ; — profonde cependant est la dissemblance entre ces deux groupes d'indigènes, autrement profonde que celle qui se laisse voir sur les habits ou dans les diflérences linguistiques, anatomiques et physiologiques des individus. Il a fallu, pour l'entrevoir, cette différence, aller la chercher au fond du plus inviolable des asiles, celui de la conscience.

Et voici que nous avons découvert, au fond de cette conscience, un fait inouï, invraisemblable, *c'est que les Zkara ne sont point musulmans !*

---

douanes sera Zénète. Comment avez-vous perdu tout amour-propre, ô Znata, au point que les Arabes sont devenus vos rois et vos maîtres, alors que le Pouvoir suprême et la direction politique appartenaient jadis à vos pères ? Indigné de vous voir traités de la sorte, je viens à vous pour remettre entre vos mains le sultanat comme vous l'aviez autrefois. Je ne vous demande qu'une chose : — Combattez avec moi jusqu'à ce que j'entre à Fez, et puis je sais ce que je ferai des Zénètes. »

Les chefs Zénètes, qui savent la langue arabe, traduisent ensuite en znatiya cette proclamation à leurs contribules.

(A) Dans le texte, il y a زنتية *zentiya*, au lieu de زناتية *Znatiya*. Les tribus arabes des Angad, soit par amour de la concision, soit par mépris, prononcent en effet *zenti*, *zentiya* (un zénète, une zènète), au lieu des termes corrects زناتي — زناتية *Znati*, *Znatiya*. Le pluriel est le même partout زناتة *Znata* (les Zénètes.)

(B) L'Arabe, chaussé de belles babouches, le Zénète, traînant ses sandales d'alfa, car l'alfa abonde en Zénétie, — voilà comment, avec deux mots, l'habile orateur sait peindre en même temps et la différence du costume et la distance sociale qui existe entre les deux races.

Réfractaires jusqu'ici à la doctrine du Prophète arabe, ils sont parvenus à se conserver miraculeusement au milieu du bloc islamique en projetant l'ombre et le mystère sur leurs croyances, sans donner complètement le change toutefois sur leurs véritables sentiments religieux aux Mahométans dont ils sont entourés. Ce que leurs voisins immédiats savent des Zkara sous le rapport de la foi, c'est que les Zkara sont des *Kouffar*, des *Nçara* (Infidèles, Chrétiens). En dehors de ce cercle restreint de leurs voisins, la nuit se fait sur eux, et chacun croit, à cinquante kilomètres plus loin, que les Zkara ne diffèrent en rien des autres Indigènes de la Dhahra(1) : bienheureuse ignorance, qui a contribué, autant que toutes les autres causes réunies, à préserver des foudres musulmanes le vivace arbrisseau zkarien autour duquel ont grondé, sans trop l'abîmer, tant de tempêtes, arbrisseau qui a pu fleurir, s'épanouir au centre d'éléments hostiles et nous présenter, en cette aurore du XXe siècle, une ramure encore verte et solide.

Survenue au moment précis où les regards de l'Europe sont fixés sur l'Empire vermoulu des Chérifs, cette découverte d'une tribu marocaine non-musulmane peut avoir pour la politique française d'heureuses conséquences. Il est à présumer en effet que nos coloniaux et nos hommes d'Etat ne se désintéresseront pas d'une peuplade, amie des Chrétiens, ennemie des Musulmans, dont le pays constitue par lui-même un point stratégique précieux à proximité de la future voie ferrée qui doit relier Fez à Tlemcen.

Il est à prévoir aussi que nos savants, dont les veilles sont consacrées à l'étude des religions et des anciens peuples de l'Afrique septentrionale, se mettront de leur côté à débrouiller le chaos des origines de notre tribu anti-mahométane et à rechercher à la suite de quelles vicissitudes sociales et confessionnelles les Zhara ont abouti au vague déisme sur lequel semblent reposer aujourd'hui leurs conceptions religieuses.

Quant à nous, notre tâche est de publier au plus vite le peu que nous avons appris lors de notre premier voyage d'explo-

---

(1) Une des causes qui a contribué à sauver les Zkara d'une perte certaine, c'est que leur costume, leur langue et la plupart de leurs habitudes les confondent avec les autres Zénètes au point que nul de ces derniers ne songe à les considérer comme des non-Zénètes.

ration à travers le domaine de la conscience zkarienne, quitte à reprendre plus tard ce sujet pour le développer, combler les lacunes et réparer les erreurs qu'une première ébauche entraîne toujours après elle.

---

2. — L'anti-islamisme des Zkara

Dès maintenant, ce qui ne fait plus de doute pour nous, nous le répétons, c'est que les Zkara ne sont point Musulmans. Bien qu'entre eux ils se disent Chrétiens et que devant les Mahométans ils n'osent affirmer trop haut qu'ils ne partagent pas leurs croyances religieuses, ils est évident qu'ils ignorent Jésus comme Mahomet. Ils ne paraissent pas avoir entendu parler des Ecritures saintes. L'Ancien et le Nouveau Testament, ainsi que le Coran, leur sont totalement inconnus. Ils ne disent et ne connaissent aucune prière, ne jeûnent jamais, ne prononcent en aucune circonstance la profession de foi islamique, même à l'article de la mort. Ils ne se marient qu'entre eux et l'un des plus grands crimes que puisse commettre une Zkraouia est d'épouser un musulman et un Zkraoui de se marier avec une musulmane. L'aversion des femmes Zkara contre les Mahométans est telle, qu'elles préfèrent se donner la mort plutôt que de subir leurs derniers outrages quand le sort des armes fait tomber ces malheureuses entre leurs mains.

La reconnaissance des bienfaits, ce beau sentiment qui est pour les âmes sensibles un aimant si puissant, perd son influence et s'efface presque devant l'inflexible loi qui interdit aux Zkara l'union légale (ou illégale) avec les sectateurs du Prophète. En voici un exemple : — Il y a quelques années, un musulman marocain, chef de chantier au service d'un colon français des environs d'Aïn-Témouchent, avait pris sous sa protection un vieux zkraoui que les autres travailleurs mahométans s'ingéniaient à ennuyer de mille manières, sous prétexte qu'il était *kafer* (mécréant). Plusieurs mois se passèrent ainsi, l'un protégeant l'autre ; puis, un beau jour, le chef de chantier expédia une vieille femme arabe chargée d'une proposition de mariage à l'adresse de la fille du zkraoui. Celle-ci, jeune et belle personne d'une vingtaine d'années, vint aussitôt au gourbi de son prétendant, et après l'avoir remercié des bontés qu'il

avait eues pour son père : « — Ma loi, lui dit-elle, me défend d'être à un musulman. A part ça, tout t'appartient chez nous. »

— Quelle ne fut pas ma stupéfaction, nous racontait lui-même le héros de cette aventure, quand je vis cette jeune fille défaire les deux petits bracelets d'argent qu'elle portait autour des poignets, les déposer à mes pieds et s'en retourner ensuite tranquillement vers la tente de son père !

Contrairement aux préceptes du Coran, les Zkara mangent les animaux crevés qu'ils trouvent dans la campagne (1). Ils mangent aussi le sang des bêtes qu'ils tuent et ils ne pratiquent pas de la même manière que les Mahométans et les Juifs l'immolation des animaux destinés à leur table. Pour le mouton et le chameau, par exemple, le couteau est plongé dans la gorge de la victime, la pointe en bas, dirigée vers le cœur. Les volailles et autres animaux sont assommés ou étouffés. Quant à la formule musulmane du sacrifice : — *Bismillah, Allahou Akbar* « Au nom de Dieu, Dieu est grand », aucun zkraoui ne la prononce.

Le sanglier, qui pullule un peu partout en Zénétie, offre à la population zkraouienne sa chair saine et savoureuse. Hommes, femmes et enfants, quand la battue a été fructueuse, se réunissent en des banquets homériques pour dévorer jusqu'aux os ceux de ces animaux qui sont tombés sous les balles des Remington des chasseurs de la tribu. Les populations musulmanes d'alentour, au courant des goûts particuliers des Zkara, leur abandonnent avec dédain les sangliers tués par elles, parce que le dieu du Coran, ainsi que le Jéhovah de la Bible, ont maudit jusqu'à la fin des temps ces robustes frères de nos porcs domestiques. Ajoutons que les Zkara qui viennent louer leurs bras en Algérie ne se font pas prier pour manger du porc et boire du vin quand les colons européens qui les occupent veulent bien leur faire la gracieuseté de les inviter à participer, sans bourse délier, à la déglutition de ces deux produits abhorrés des fervents musulmans.

Il est d'autres occasions où l'anti-islamisme des Zkara se manifeste avec éclat. Ainsi, ils daignent consentir à manger

(1) Ceci nous a été dit par le zkraoui islamisé des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef ; par conséquent, ce renseignement demande a être confirmé par des Zkara non-musulmans.

toutes sortes d'aliments préparés par les Mahométans et à s'asseoir avec eux autour d'une gaçaa remplie de kouskous et de viande, mais ils refusent de se servir des cuillers que les sectateurs du Prophète ont portées une seule fois à leur bouche. C'est en prévision de ce désagréable inconvénient que le zkraoui porte constamment sur lui, quand il est en voyage, sa cuiller en bois, dont il est seul à faire usage et qu'il ne peut prêter qu'à un zkraoui comme lui.

Bou-Terfas a assisté, une fois entre autres, à un repas donné chez les Beni-Znassen en l'honneur du célèbre Abd-en-Nbi, l'un des guerriers les plus redoutables des Zkara. Un des voisins musulmans de ce dernier ayant passé au zkraoui la cuiller dont il venait de se servir en l'invitant à la plonger dans le plat et à manger avec, Abd-en-Nbi saisit la cuiller et la lança au loin dans le parc aux moutons en s'écriant :

يلحسوها البراهيش بصحتهم

— « Les chiens la lècheront. Grand bien leur fasse ! »

Bou-Terfas assure que le facétieux voisin d'Abd-en-Nbi, au courant des mœurs zkraouiennes, avait voulu simplement faire une niche à l'irascible montagnard ; c'est pourquoi, tous les convives mahométans, présents à cette scène, loin de se fâcher, partirent d'un grand éclat de rire en entendant la boutade de leur hôte et ami, auquel d'ailleurs il eût été dangereux de s'attaquer.

Les Zkara ne doivent pas porter non plus des chaussures dans lesquelles les Mahométans auraient mis leurs pieds, ne serait-ce qu'une seconde. Aussi, il faut voir les minutieuses précautions que ces braves gens prennent en vue d'éviter ce malheur qui les condamnerait à subir la perte des souliers, ou des sandales, qu'un disciple de Mahomet aurait chaussés, par mégarde ou autrement. Afin de prévenir les accidents de cette nature, beaucoup de Zkara de la classe moyenne, quand ils vont chez des Musulmans, fourrent leurs chaussures dans leur capuchon, au lieu de les laisser près de la porte d'entrée selon l'usage arabe. Les grands seigneurs zkara, au contraire, prennent à la main leurs souliers et vont les déposer sur une étagère, ou derrière une caisse, à l'abri des étourderies et des tentations mahométanes. Quant aux pauvres diables, ils

trouvent plus simple et plus habile de venir nu-pieds chez les partisans du Prophète auprès desquels leurs affaires les appellent. Et quand, par le plus grand des hasards, a lieu l'irréparable souillure, alors le zkraoui, dans un accès de fureur, coupe et lacère ses chaussures, ou bien il les jette au vent, et il les abandonne, avec regret sans doute, mais enfin il les abandonne aux pieds impurs qui les ont contaminés.

On sait que dans la plus grande partie du Maroc les Mahométans ont l'habitude de recevoir et de faire coucher leurs hôtes, les mendiants et les étrangers dans les mosquées, les zaouia ou les sanctuaires de santons. Or les Zkara refusent de pénétrer dans ces bâtiments et, à plus forte raison, d'y passer la nuit. Lorsque les Musulmans leur font une invitation de ce genre, ils répondent, avec une pointe de dégoût :

— « Que les vivants restent avec les vivants et les morts avec les morts. »

A cela, dans le but de les taquiner, les Mahométans répliquent :

— « Mais il y a des saints enterrés là, ils vous porteront bonheur.

— « Avec l'argent que vous dépensez pour élever de somptueuses habitations à des gens tombés depuis longtemps en poussière, objectent les Zkara, vous feriez mieux de construire de bonnes maisons pour vous et vos enfants. »

Il y a une dizaine d'années, quelques jeunes gens des Zkara, appartenant à la lignée de Sidi Ah'med ben Youssef, personnage dont il sera question un peu plus loin, allèrent achever leurs études à Fez dans le but de se retremper aux sources vives du Mahométisme. Ils revinrent ensuite au pays, confits en dévotion, avec l'idée fixe d'islamiser leurs compatriotes. Leurs conférences, leurs prédications enflammées, les peintures séduisantes qu'ils faisaient du paradis de Mahomet aboutirent à un résultat extraordinaire, qu'ils étaient loin de prévoir eux-mêmes. Ils furent bannis de la tribu, avec défense d'y rentrer tant qu'ils ne prendraient pas l'engagement de ne plus ennuyer leurs concitoyens avec leur monomanie islamisatrice. Il paraît qu'ils vivent en ce moment à Oujda où les Zkara leur envoient des subsides ; oui des subsides, parce qu'il serait dangereux de se brouiller à fond avec ces convertisseurs, parce que leurs

parents et les autres Sidi Ah'med ben Youssef, ainsi qu'on le dira lorsque le moment sera venu, servent toujours de paratonnerre et de chaperons à ces mécréants de Zkara quand la Cour de Fez, ou les autres puissances islamiques du Maroc, demandent aux descendants du grand santon musulman si les Zkara et leurs prêtres, les *Rousma*, sont, comme on le dit, des Infidèles.

L'hostilité des Zkara contre l'Islam et ceux qui professent cette religion éclate jusque dans la pitié que les fous leur inspirent. Ils disent, en parlant des aliénés pour lesquels les Mahométans témoignent un respect superstitieux :

ضربوهم المسلمين

— « Les Musulmans les ont frappés ! »

Ce qui n'est pas ordinaire, c'est leur conviction que la folie est provoquée, dans l'univers entier, par les artifices des Mahométans, et ce qui est encore moins ordinaire, c'est leur persuasion que les sectateurs de l'Apôtre arabe obtiennent ces affreux ravages de l'intelligence humaine sans avoir besoin du concours d'aucun agent surnaturel, *attendu que les Zkara nient l'existence des anges, des esprits, des démons et des génies !*

A ces preuves palpables de leur anti-islamisme, il est nécessaire d'en ajouter d'autres, plus probantes, plus décisives, absolument irréfutables, des preuves qui classeront ces Indigènes non seulement hors du sein de la religion musulmane, mais encore en dehors des autres grandes doctrines auxquelles se rattachent les divers groupes religieux actuels du Nord de l'Afrique.

La constatation la plus surprenante que feront les arabisants et les berbérisants, qui voudront percer plus avant le mystère dans lequel s'enveloppent les Zkara et étendre le champ forcément restreint de nos premières investigations, sera d'entendre sortir de la bouche de ces montagnards l'affirmation énergique que Mahomet n'est pas, mais absolument pas, prophète, apôtre, ni envoyé de Dieu à un titre quelconque. Ils constateront en outre que les Zkara évitent de prononcer le nom du législateur des Arabes et ils ne tarderont pas à s'aper-

cevoir également qu'ils paraissent éprouver une réelle contrariété quand on leur parle du fondateur de l'Islamisme.

— Dans ces conditions, direz vous, il est peu probable qu'il y ait parmi eux des gens s'appelant Moh'ammed (1).

Eux-mêmes nous ont affirmé qu'il n'en existait point et que les noms portés chez eux de préférence étaient : *Aïsa* (Jésus), *Amor, Moussa* (Moïse) *Ali*, *Doudouh'*, *Belkassem, Abdallah* (serviteur de Dieu), pour les hommes ; *Rah'ma*, *Fat'ma*, *Rabh'a*, *Mariem* (Marie), *Aïcha,* pour les femmes. On trouve cependant quelques *Mh'ammed*, *Mouh'*, *Mouh'and*, altérations berbères de *Moh'ammed*, mais les Zkara repoussent cette étymologie et pensent qu'il n'y a rien de commun entre ces divers substantifs.

Il y a bien aussi des *Abd-en-Nbi* (serviteur, esclave du Prophète), notamment le zkraoui auteur de l'esclandre de la cuiller, *mais outre que nous ne connaissons aucun musulman de ce nom,* (ce qui est déjà très significatif), il est permis de se demander aussi de quel prophète les Zkara ainsi dénommés seraient les esclaves. Serait-ce de Jésus ? Serait-ce d'un autre personnage que nos futures enquêtes nous révèleront peut-être ? Et puis, il nous a été affirmé par des Musulmans des Beni-Znassen que les Zkara ont des *noms de guerre* quand ils se trouvent au millieu des Mahométans, tandis qu'entre eux ils s'interpellent par leurs véritables noms. Cela étant, il ne serait pas impossible qu'*Abd-en-Nbi*, par exemple, ainsi que les *Mouh'ammed* et autres dénominations islamiques, ne fussent que des noms de fantaisie destinés à endormir la méfiance mahométane (2).

On connaît la répulsion que ressentent les Zkara en présence d'une mosquée, d'une zaouia ou d'un monument funéraire élevé à la mémoire d'un marabout mort en odeur de sainteté. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il n'y a chez eux aucun monument de ce genre ? Le culte des saints de l'Islam, si développé au Maroc, n'inspire à nos montagnards que du mépris et des sarcasmes. Après une bataille, quand ils ont battu une ou plusieurs tribus mahométanes — cela leur arrive assez

(1) Voir la note 1, page 307.
(2) Voyez page 307 le nom *officiel* du caïd Remdham et son nom réel.

souvent, car ils sont d'une bravoure extraordinaire, — leur premier soin est de faire main basse sur ce que contiennent les mosquées, chapelles et autres sanctuaires de la tribu défaite. Si quelque disciple du Prophète, la paix conclue, s'avise de leur reprocher ce sacrilège, ils répondent en riant : — « que les morts n'ont plus besoin de rien et que les vivants, sans cesse en proie à la misère, ont le droit et le devoir d'utiliser à leur profit les inutiles marques de la superstition islamique. »

---

3. — Religion des Zkara

Etrange tribu, en vérité, que cette tribu des Zkara, encore plongée dans les ténèbres de l'ignorance, qui ne sait rien, ne veut rien savoir, et qui oblige cependant son premier historien, tant ses croyances sont simples et raisonnables, à définir en deux mots son système religieux : *déisme pur* ; — on pourrait même dire — *déisme sceptique* — si l'on était sûr d'avoir vu le fond et le tréfonds de la conscience zkarienne !

Ainsi, dès nos premières interrogations sur les idées que les Zkara ont de la vie future, nous fûmes forcé de reconnaître qu'il font absolument table rase des eschatologies chrétienne, musulmane et rabbinique. Selon eux, tout est fini après la mort. Ame immortelle, jugement dernier, paradis, purgatoire, enfer, rien de cela n'existe, disent-ils. Après la cessation de la vie, le corps humain retourne à la matière d'où il est sorti, sa courte apparition sur la terre n'ayant été qu'un intermède insignifiant entre les deux néants qui ont précédé et suivi sa naissance et sa mort.

Maintenant, demandez-leur s'il y a un Dieu. Ils vous répondront : *oui*, avec un visible embarras, sans grande conviction, sans avoir l'air d'attacher à cette affirmation une importance quelconque, plutôt comme quelqu'un qui désirerait changer de conversation et qui n'oserait dire : — « Ce sujet me déplaît, passons à autre chose. »

— « Mais enfin, leur direz-vous, ce ciel, cette terre, ce soleil, ces étoiles, qui les a créés ?

Ils semblent admettre alors que l'univers ne s'est pas fait

tout seul, qu'il a dû être créé par quelqu'un de très supérieur, et ils donnent à ce quelqu'un, faute d'autre appellation, le nom arabe d'*Allah* ; mais cet Allah n'est pour eux ni le dieu terrible de la Bible, ni le dieu rémunérateur de l'Evangile, ni le dieu assimilateur du Coran : c'est un X, profondément inconnu, qui paraît ne se préoccuper en aucune façon de la planète que nous habitons et encore moins des atomes raisonnables et irraisonnables qui s'y trouvent. Aussi ont-ils pour leur vaporeuse Déité une indifférence complète. Ils ne la craignent pas beaucoup, parce qu'ils savent qu'ils échapperont à sa colère après la mort, et ils l'invoquent rarement parce qu'ils pensent que tout étant réglé d'avance par Elle, il lui est difficile de modifier ses propres lois qui ont été faites précisément pour ne pas être dérangées. Quant à l'amour qu'ils pourraient ressentir pour cet Etre infiniment ignoré, il vaut mieux ne pas leur en parler afin d'éviter la fine réponse qu'ils ne manqueraient pas de faire à cette interrogation.

Les Zkara ne jurent jamais par Allah ; c'est à peine s'ils disent quelquefois, par suite de l'influence séculaire de leurs voisins Mahométans :

الله يجعل البركة

— « Que Dieu accorde sa bénédiction ! »

Sur notre demande : — « Est-ce en vue des biens terrestres ou des récompenses célestes que vous implorez la bénédiction divine ? » Notre zkraoui répondit, avec un petit sourire moqueur : — « Est-ce qu'il y a une vie future ? un autre monde ? Qui l'a vu ? »

Ce qui est très extraordinaire de leur part, c'est que, se croyant Chrétiens, ils ignorent Jésus-Christ, ses apôtres, les papes, les conciles, la Réforme protestante et les innombrables sectes sorties du Christianisme. Ils paraissent plongés à cet égard dans une ignorance sans égale. Moïse et les autres prophètes de l'Ancien Testament leur sont également inconnus. Ils repoussent d'ailleurs toute tentative qui tendrait à les faire passer pour une secte dissidente ou une branche quelconque des anciens Beni-Israël.

En ce qui concerne Mahomet, nous avons vu qu'ils le connaissent de nom seulement et que ce nom leur est odieux ;

nous avons vu aussi jusqu'où ils poussent le mépris et l'aversion que leur inspirent l'Islam et ceux qui professent cette religion. On serait même tenté de croire que leur déisme philosophique ainsi que certaines de leurs institutions civiles(1) ne sont qu'une réaction éclatante contre les dogmes et la législation de l'auteur du Coran.

En résumé, le Zkraouisme nie l'existence des anges, des démons, des génies ; il nie les prophètes, Mahomet en tête; il ignore le Christ ; pour lui, le Coran et les Ecritures saintes des Juifs et des Chrétiens n'existent point ; il nie le Jugement dernier, la vie future, l'immortalité de l'âme ; il semble goûter un plaisir infini à narguer l'Islam, ses saints, ses préceptes, ses grands hommes, et, comme marque suprême de dédain, il s'ingénie à honorer ce que l'Islam méprise et il méprise ce que l'Islam honore.

En raison de leur vague croyance à une divinité également très vague, est-il permis de ranger les Zkara parmi les déistes purs ? Ce serait leur faire, croyons-nous, beaucoup d'honneur, d'autant plus qu'il nous reste deux questions très graves à élucider : Nous voulons parler de la vénération profonde et mystérieuse que ces indigènes professent à l'égard de leurs prêtres et directeurs spirituels les *Rousma*(2), ainsi que du vasselage politico-mystique que les soi-disant descendants du célèbre santon magribin *Sidi-Ah'med ben Youssef* ont su leur imposer.

(A suivre).

---

(1) Par exemple, la *monogamie*.

(2) Les Zkara prononcent ce mot avec un *çad* (s emphatique), et c'est ainsi que nous l'avons écrit plus haut. Cependant, jusqu'à preuve du contraire, nous pensons que ce terme vient de l'arabe رسم. A la VIIIe forme, ce verbe signifie *être ordonné, recevoir un ordre sacré* (clerc), رسامة *ordination* (d'un clerc). Ce sens spécial nous est donné par le *Vocabulaire Arabe-Français* de Beyrouth (imprimerie catholique), in-16, 1883. A notre connaissance, les Zkara sont les seuls, dans tout le Nord-Ouest de l'Afrique, à se servir des termes *Rousmi, Rousma*, pour désigner les membres de la caste sacerdotale où se recrute leur *clergé*. Les rares musulmans qui sont au courant des fonctions des *Rousma* prétendent que ces derniers sont les *babbassat*, les *K'ississin* (prêtres, curés), des Zkara.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

I. — GÉNÉRALITÉS

Il semble bon de placer dans les généralités, la bibliographie nord-africaine. Nous parlons de celle qui, sans s'occuper de telle ou telle province de l'Algérie ou encore de la Tunisie, traite de toutes en général.

Ainsi M. GRAHAN dans son ouvrage *Roman Africa* nous donne une histoire de l'Afrique Romaine, bien peu complète. M. KORNEMAN, dans le *Philologus*, est plus documenté. Il nous indique les nombreux pagi attachés par César à Carthage.

M. PALLU DE LESSERT a fait paraître le tome II de ses *Fastes des provinces africaines*. Il traite du Bas-Empire en Afrique. C'est une œuvre sérieuse et à consulter. De son côté, reprenant l'œuvre déjà ancienne de *Papencordt*, M. LUDWIG SCHMITT a publié une histoire des Vandales. (Leipsig, 203 pages). En définitive, on sait encore peu de chose sur ces envahisseurs de l'Afrique romaine et il faut s'en tenir le plus souvent à VICTOR DE VITE.

Il n'est encore pas trop tard pour parler des ouvrages de M. MANCEAUX, l'*Histoire Littéraire de l'Afrique chrétienne*. Ces deux volumes parus sont le commencement d'une série. Un d'eux a pour titre, *Tertullien et les origines*, l'autre *Saint-Cyprien et son temps*. L'œuvre de M. MANCEAUX mérite tous les éloges et sera un précieux auxiliaire pour tous ceux qui veulent étudier les auteurs chrétiens des premiers temps de l'Afrique romaine.

De son côté, M. HAHN fait connaître *Tyconius*, théologien donatiste auquel, dit-il, SAINT-AUGUSTIN doit beaucoup, tandis que M. BRUKNER a composé la biographie de *Fauste de Milève*. LE CORPUS DE VIENNE édite en ce moment les œuvres de SAINT-AUGUSTIN. M. FERRÈRE étudie le style de VICTOR DE VITE.

Signalons en terminant deux publications importantes : 1° La librairie DIDOT a publié la 2e partie du tome 1er de la *Géographie de Plotémée*, éditée par M. MULLER. Le livre IVe contient l'Afrique ; 2° La Librairie LEROUX met en vente la 8me livraison de l'*Atlas Archéologique de la Tunisie*.

II. — TUNISIE

Epoque préhistorique. — Nous pouvons classer sous ce titre une étude, par M. le Docteur DAYROLLES, parue dans le Bulletin Archéologique de Sousse, sur les *Haouanets* du Djebel-Behalil. La Tunisie possède dolmens et haouanets en grand nombre. Parfois même se rencontrent-ils sur un même point comme au Djebel-Behalil. C'est dans cette contrée que le Docteur DAYROLLES en a rencontré 56 séries, divisées en quatre groupes différents.

Quelques remarques nous aideront à les classer par époque: 1° Les chapitaux qui les surmontent, quoique fort ressemblants aux polissoirs néolitiques, indiquent par les coups de ciseaux qu'ils portent, qu'ils appartiennent à l'âge des métaux et non au *néolitique primitif*; 2° Les sculptures primitives de ces haouanets font croire à une influence des *sculpteurs rupestres* sur les artistes qui décorèrent ces grottes. C'est souvent le même trait et la même couleur que dans les sculptures rupestres déjà connues ; 3° Ces mêmes sculptures présentent aussi une influence *égyptienne*, que fait supposer le Dieu à tête de cerf, etc. . . ; 4° On y sent encore une influence, plus directe sans aucun doute, des *Phéniciens*. La forme des tombeaux, identiques à certaines sépultures puniques cubiques de Carthage, permet de le croire ; enfin, 5° Les *Grecs d'Ionie* paraissent avoir eu leur part d'influence, comme on peut le constater par les colonnes cannelées, supportant un chapiteau à oves.

Une étude plus complète fera sans doute la part prépondérante de ces influences et distinguer les diverses époques de la confection de ces haouanets.

Epoque punique. — M. BESNIER a fait paraître à Caen une interessante brochure sur la Carthage punique. D'après lui, G. FLAUBERT dans *Salambo* a deviné, mieux que les archéologues de son temps ce qu'était la Carthage punique, ville toute orientale par ses mœurs, sa religion, sa langue. Deux siècles après, elle avait perdu cet aspect et était devenue ville grecque. — M. FEHLER dans l'*Archaologischer Anzeiger*, pense que les vestiges de la jetée du Kram de Carthage, appartiennent à la digue de Scipion.

M. GAUCKLER a trouvé à Dermèche, plusieurs ateliers de poterie avec fours, magasins renfermant des plats, pots, figurines, fioles. Ces objets portent des inscriptions néopuniques. Dans la nécropole de Ste-Monique, le P. DELATTRE

a découvert de nombreux et riches objets, déesses en terre-cuite, brûle-parfums de bronze, hachettes avec gravures d'Isis des fleurs de lotus surmontées de l'épervier couronné, personnages à costume égyptien, femmes jouant du tympanum scarabés en cornaline, anneau d'or à figure d'Hercule. Les fouilles ont aussi mis au jour des stèles en grand nombre. Ces stèles ne présentent rien de particulier . la formule qu'elles portent est connue et identique pour toutes, sauf les changements des noms du dédicant.

La découverte la plus importante du Père DELATTRE et celle qui a fait le plus de bruit dans le monde savant est la mise au jour de deux sarcophages en marbre. Le premier, à peintures rouge et bleue porte deux bustes ailés, tenant en main le disque et le croissant. La cuve contenait un squelette de vieillard, noyé dans la résine. Le couvercle de l'autre sarcophage est décoré d'une sculpture de femme, la tête couverte d'un voile. Cette sculpture est d'inspiration grecque et d'une grande pureté de lignes. Le musée LAVIGERIE de Carthage possède six sarcophages puniques remarquables et qui font grand honneur aux archéologues qui les ont décou verts.

Le même P. DELATTRE a découvert aussi de nouvelles inscriptions ; l'une d'elles porte ceci : Tombeau d'Hamilcat, prêtre de *Baal Céleste*, fils d'Asdrubal le *sano*, fils d'Esnounamar le *sano*, etc. — M. BERGER pense que le mot sano désigne une dignité religieuse. M. CLERMONT-GANNEAU croit qu'il signifie le deuzième et indique un prêtre en second. Une autre épitaphe nomme un *rab*, une autre un fabricant de taalioth (?). Enfin une inscription de huit lignes signale des suffètes, des magistrats nommés pour l'édification des monuments publics, un grand prêtre.

Terminons cette énumération de découvertes puniques en faisant connaître à ceux qui s'intéressent aux antiquités de Carthage, la publication du 1er fascicule du Musée LAVIGERIE à Carthage. C'est un gros volume dans lequel sont décrits, par M. BERGER, les objets découverts par le P. DELATTRE. Ce volume est comme une synthèse des fouilles du savant et heureux archéologue.

A *Sousse*, on a exhumé des tombes phéniciennes, près de la Casbah. Elles contiennent des urnes pleines d'ossements et communiquaient avec une grande crypte. Une ouverture percée dans la voûte permettait de descendre dans cette crypte. — A *Moktar*, six inscriptions néo-puniques de l'époque romaine, offrent des noms propres libyques, puniques et

romains. A Henchir-Mided, on rencontre également des inscriptions néo-puniques, portant des noms phéniciens et latins.

Comme il est permis de le constater, l'année archéologique a été fructueuse pour ce qui concerne l'époque punique, soit à Carthage, soit à Sousse et ses environs.

N'oublions pas la note que publie le bulletin du *Comité des Travaux historiques*. Reprenant les fouilles de Tatahouine, il a été découvert un mausolée, qui porte une inscription néo-punique peu déchiffrable. Un deuxième tombeau montre des bas-reliefs reproduisant des scènes de chasses, des cavaliers, des animaux divers, et trois cônes surmontés chacun d'une boule. N'est-ce pas la triate divine punique ?

Epoque romaine. — Dans le *Bulletin des Antiquaires de France,* M. MAURICE, étudiant les monnaies frappées à Carthage, au début du IVe siècle, affirme que l'empereur Maxence, fut reconnu en Afrique, d'octobre 306 jusqu'en avril 308. M. PALLU DE LESSERT, dans le même bulletin, a étudié les documents concernant l'élection de Cécilien, comme évêque de Carthage. Il traite à ce sujet, du ressort administratif du proconsul et du vicaire d'Afrique. Une inscription, découverte à Rome dans les fouilles du Forum, porte une dédicace des colons de la treizième légion, habitant Uthina, aujourd'hui Oudna.

M. SCHULTEN a encore étudié la célèbre inscription d'Henchir-Mettich, déjà commentée par le docteur CARTON, dans la *Revue Tunisienne*. A son tour, M. GAUCKLÆR, dans son enquête sur les installations hydrauliques des Romains en Tunisie, indique les nombreux barrages, aqueducs et citernes restaurées et servant aux habitants actuels de la Régence.

Dans le bulletin cité plus haut, M. MONCEAUX, à l'aide des textes de Tertullien, a recherché quel était le costume des femmes à Carthage au début du IIIe siècle. Les femmes chrétiennes se voilaient la tête dès qu'elles sortaient. C'est de Carthage aussi que s'occupe M. AUDOLLENT, lorsqu'il étudie les textes relatifs au culte de la déesse Cœlestis, protectrice de la grande cité africaine. Après M. AUDOLLENT, M. HÉRON DE VILLEFOSSE, s'attache à expliquer quelques tablettes magiques de plomb, découvertes à Sousse. Tantôt ces tablettes portent une adjuration au Dieu des Juifs, Iao, pour qu'il donne la mort à un cocher du cirque et à ses coursiers, tantôt une imprécation magique en lettres grecques.

A *Djerba*, M. SADOUX a déblayé deux basiliques chrétiennes,

tandis qu'à *Bou-Ghara*, il a dégagé la voie qui conduit au Forum, ce Forum lui-même, le temple du Capitole, deux petits temples contenant des restes de statues. Les édifices qui entouraient le Forum, offraient une riche décoration avec des marbres de couleur. De nombreuses inscriptions y ont été aussi exhumées. Une d'elles porte le nom d'Antonin le Pieux comme *Conditor municipii*

Dans le même bulletin du *Comité des travaux historiques*, qui donne les fouilles de M. SADOUX, M. HILAIRE y publie une note sur la voie romaine de Tacape à Leptis-Magna. Après lui, M. MENOUILLARD étudie un mausolée du bordj des Matmata.

L'inscription latine qu'il portait manque en partie. M. MENOUILLARD pense reconnaître des dromadaires dans un bas-relief. N'avait-on pas dit, cependant, que cet animal d'Asie était venu très tardivement dans l'Afrique du Nord ?

A son tour et dans le même bulletin, M. GOMBEAUD, parle des fouilles de l'antique Tisavar, à Ksar-Ghelâne ; il a vu là un castellum avec dépendances, commandant deux routes stratégiques. Comme M. GOMBEAUD, M. TARDY a étudié le Sud-Tunisien. Il a découvert une inscription qui donne le nom antique du fortin qu'il fouillait : *Centenarium Tibubuci*, élevé par le prœses de la Tripolitaine. La chronique archéologique de 1902 a rendu compte des fouilles de M. NOVAK, à El-Alia, tout près du littoral tunisien. Depuis ce temps, de nouvelles découvertes ont rendues à la villa son ancienne physionomie ; Salles ornées de peintures imitant le marbre, mosaïques en pâte de verre, placages de marbres de couleur. Un appartement contenait deux baignoires, revêtues d'une mosaïque blanche. Une salle du rez-de-chaussée présentait la forme d'un trèfle. Les peintures qui la décorent, représentent l'enlèvement d'Europe, des génies.

Près de *Mokenine*, une mosaïque, représente, d'après M. GAUCKLER, une image destinée à combattre le mauvais œil. C'est un œil vu de face, un poisson par dessus et un serpent de chaque côté. Dans l'Enfida, on a exhumé de curieux chapiteaux bysantins portant des figures d'animaux. M. FOURNERAUX a rencontré près de *Kairwan* une épitaphe qui, étudiée par M. MONCEAUX, paraît être l'œuvre de païens judaïsants. Près de *Fériana*, une pierre porte les mots : *Christus regnat*, avec l'*α* et l'*ώ*. A *Thale*, c'est un calice qui est incrusté dans la mosaïque.

Revenons à Carthage. Le P. DELATTRE pense que la colonnade découverte près de la chapelle Saint-Louis, appartenait

au temple d'Esculape. Les fouilles de l'*Odéon*, dirigées par M. Gauckler, montrent bien que cet édifice était semblable à un théâtre. Les citernes, placées sous l'Odéon, offrent une multitude de statues antiques brisées, jetées là par les Bysantins. Près de Dermèche, le cimetière exploré a donné des tombeaux chrétiens avec figures du Bon-Pasteur. Fait étrange, on a trouvé entremêlés aux tombeaux chrétiens, des sarcophages païens, avec figures de Sérapis et d'Harpocrate.

Près d'Aïn-Zaga, une dédicace à *Caracalla* indique la situation du pagus *Trizipensis*, dont l'évêque assistait à la conférence de Carthage en 411. Dans la vallée de la *Siliana*, une inscription rapporte la déposition des reliques de deux martyrs, faite par un évêque. Elle est d'époque bysantine, et se distingue par le b mis à la place du v : *Rebocati*, *botum*, *boverunt* pour Revocati, votum, voverunt. A Dougga, l'ancienne Thugga, le Dr Carton a fouillé le théâtre, un des mieux conservés de l'Afrique du Nord. M. Homo de son côté s'occupait du Forum.

C'est avec un grand plaisir que les érudits apprendront la fondation de la *Société archéologique de Sousse*. Le 1er fascicule qu'elle publie de ses travaux, indique l'importance et la richesse des ruines qui entourent, l'ancienne Hadrumète. Faisons une revue succincte de ces travaux.

Tout d'abord, ce sont des excursions et promenades archéologiques de M. Chevy et M. le Dr Carton. Le premier a exploré, au début de cette année, *Henchir-Lembra*, l'antique Ullizippira, dont les ruines occupent 60 hectares. L'amphithéâtre a été reconnu. Tout à côté une abside fait penser à une basilique, et non loin se voit un théâtre. Une mosaïque à dessins géométriques a été déblayée. Le Dr Carton rend compte des fouilles d'Henchir Sidi Khalifat qu'il croit être l'ancienne *Aphrodisium*. Les découvertes les plus importantes consistent en stèles néo-puniques qui portent des inscriptions latines ou puniques.

Dans le même bulletin, M. Héron de Villefosse envoie une note sur une inscription du Louvre qui nomme un cavalier romain, originaire de Thysdrus flamine dans sa ville natale et à Rome. A son tour M. Cagnat nous dit quel était le prix des funérailles chez les Romains. Une inscription de Sousse a été le point de départ de cette étude. Le défunt, porte-elle a dépensé cent deniers, un peu plus de cent francs pour son enterrrement. C'était l'enterrement d'un petit bourgeois d'alors, tandis que les riches dépensaient de 600 à 1.300 francs.

Dans le même bulletin le P. Delattre donne une notice

intitulée : *A l'Amphithéâtre de Carthage* (Mars 1903). C'est le récit des aménagements faits dans la chapelle souterraine placée sous les arcs qui portaient jadis le plancher de l'arène. Des inscriptions trouvées sur le sol même de l'arène, avaient été encastrées dans le mur. Les terrassements effectués autour du pourtour permettent de voir que les dimensions de l'amphithéâtre sont identiques à peu près à celles du Colysée de Rome.

Après le P. DELATTRE, le capitaine DE BRAY nous parle d'une trouvaille d'un millier de monnaies dans le domaine de Dir-Bel-Ouar. Chose curieuse, le plus grand nombre de ces pièces portent l'éffigie de *Postume*, qui fonda en 259, l'empire des Gaules avec Trèves pour capitale. Serait-ce le pécule d'un soldat gaulois, transporté en Afrique ? Une autre particularité c'est la croix tracée sur les monnaies de *Tétricus* vers 270. Les archéologues nous diront-ils pourquoi cette croix prise par un empereur païen ?

Le même bulletin publie une note du Dr CARTON sur quelques inscriptions de la colonie *Thuburnica* et du Cap. ORDION, sur les collections du 4e Tirailleurs à Sousse. Enfin, pour clôturer cette publication, le Cap. HANNEZO nous donne des notes historiques sur Sousse. Cette étude qui commence à la période prœpunique est des plus intéressantes. A ce sujet, constatons combien les militaires s'intéressent dans la colonie aux études archéologiques et la grande part qu'ils prennent à la rédaction du Bulletin.

Dans la revue de l'*Institut de Cartage*, le Dr CARTON publie un excellent travail sur les *Domaines impériaux en Afrique*. Il cherche à jeter la lumière sur cette question des *saltus*, immenses fermes appartenant aux empereurs. On sait, et cela se vit sous Néron, que les empereurs romains ne craignaient pas de confisquer les propriétés. Aussi, n'est-ce pas étonnant d'apprendre que la moitié du pays appartenait aux Césars de Rome. *Honorius* possédait en Proconsulaire jusqu'à 150 000 hectares. Un bulletin suivant contient une étude sur les grandes propriétés particulières— les *domaines des Pulleni*.— C'est une étude très attachante sur les propriétaires terriens de l'époque romaine.

Notons en terminant la traduction de la *Johannide de Corippe* par M. ALIX, et la promenade archéologique de M. JULIEN à *Thugga*, *Haïdra*, *Sbeïtla*, villes mortes, mais que son pinceau d'archéologue fait revivre sous leur manteau de cendre.

III. — DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Epoque préhistorique. — Dans le *Recueil archéologique de Constantine* M. L. Jacquot donne une courte notice sur les constructions pélasgiques de Mansoura, au pied des Bibans. Il leur trouve une étroite parenté avec les murs étrusques de Cortone et d'Alatri en Toscane. Il a aussi rencontré de nombreux silex taillés près de Sétif, à *Bir-en-Nsa*. Ces silex, au nombre de plus de cent indiquent non pas une cachette mais un atelier. De semblables découvertes ont eu lieu à *Mellala* dans le Sahara, à l'Ouest d'Ouargla, ainsi qu'à Gafsa en Tunisie. Ce sont des haches, des couteaux, coups de poing, etc

Epoque punique. — Un fait intéressant à noter, c'est que M. Halévy, ayant étudié les inscriptions puniques de Constantine, croit que la prononciation de *Tanit* est vicieuse et qu'il faut écrire *Tint*.

Epoque romaine — Le *Recueil de la Société archéologique de Constantine* publie une étude documentée du lieutenant Grange, sur *Tobna* (Thubana). Après quelques lignes consacrées aux temps primitifs et à l'époque précédant la conquête romaine, M. Grange s'occupe surtout de l'hydraulique des anciens, autour et dans la ville de *Thubuna*. Il décrit ensuite le résultat des fouilles : inscriptions tumulaires ou milliaires, édifice chrétien. L'occupation bysantine y laisse un camp avec citadelle dont beaucoup de pierres portent des épigraphes.

M. Jacquot, à son tour, consacre quelques pages à la nécropole romaine du cimetière français de *Sétif*. Tout près, il a ramassé une nombreuse collection de tessons à emblèmes et à figures, tels que chrismes, croix, étoiles, cœurs, poissons, tête de guerrier casqué à la grecque et bien d'autres symboles que M. Jacquot explique. La tête du guerrier grec montre l'influence grecque dans la Sitifis romaine. Un peu plus loin, M. Jacquot, signale à l'attention des archéologues plusieurs points susceptibles de donner de bons résultats, s'ils étaient fouillés avec soin.

Après lui, M. Robert consacre une notice à Auzia (Aumale) Avec cartes à l'appui, il fait passer sous les yeux du lecteur, les fortifications qui entouraient autrefois Aumale et donne les faits militaires dont cette cité fut le théâtre. Le même archéologue fait le relevé des antiquités de la commune mixte d'Aïn-Malila. Il en compte un grand nombre autour de *Sigus et de Ticisis*, antiques cités romaines. A son tour le capitaine Touchard, envoie quelques notes sur les fouilles de Tahouda

(Thabuda) dont il a exhumé une partie d'anciens thermes romains. M. Mercier, après lui, cherche à expliquer les inscriptions de la grotte du *Chettaba*, qui débutent toutes par les caractères suivants : *Gnas*. Diverses explications ont été données. M. H. de Villefosse après Mgr Toulotte, pense qu'il faut y lire : *Gibbadœ Deo Augusto Sacrum*. Le Chattaba se rapproche, en effet, du mot latin donné par Saint-Augustin : giddaba.

Dans le même recueil, le P. Delattre donne une série de 22 poids de bronze conservés au Musée Lavigerie. Différents de poids et de formes, les uns portent les lettres sol, m, les autres l'a et l'ώ chrétiens, ou encore la croix. Ces poids donnent une idée du système de pesage usités dans l'Afrique romaine. Le même fait part d'une découverte faite le 24 avril 1902. C'est une cachette de monnaies du ve siècle, enfouies à 0^m 10 du sol. Le vase en contenait 4339, depuis Constantin jusqu'à Honorius de 306 à 423.

Après le P. Delattre, M. Laborde relate les découvertes faites à El-Aria. Dans une inscription, il y est question du saltus Begatensis, immense domaine des empereurs ou de quelque illustre personnage. Plus loin, à Mahidjiba, il découvrit encore de nombreux débris de stèles funéraires païennes.

M. Vars nous entretient des fouilles de Timgad. Il cite et explique 25 inscriptions qui rappellent la déesse Hygie, les riches citoyens de Timgad, Faustus et Valentine, Crispus, le fils infortuné de Constantin, l'empereur Hadrien, les déesses de la Victoire et Cérès Auguste. Un monument demi-circulaire a fortement intrigué les archéologues qui croient y voir ou un temple ou un odéon. Le monument était d'une grande richesse, tout plaqué de marbre vert et blanc. On pense avec raison qu'il fut une schola ou réunion de prêtres. Un autre bâtiment contenant des thermes a été déblayé. Il contenait de fort beaux débris de lampes aiguières, poteries fines, etc. Un temple de Timgad a donné l'inscription faisant connaître un *Collegium Augustalium*, recruté parmi les plébiens. La description de ces objets, la découverte d'une basilique chrétienne, l'histoire de Timgad et de ses développements, tout est à lire, tant M. Ch. Vars a su mettre dans cette notice, de la science, de la vérité.

Dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, M. Gsell, reprenant les fouilles de Timgad en 1901, s'étonne du peu de résultat des découvertes, eu égard à l'argent dépensé. Cet archéologue pense avec raison, semble-t il, qu'on pourrait dépenser plus utilement ailleurs les milliers de francs qu'on jette, tous les ans, à Timgad. Une seule fouille ne doit pas absorber tous les

crédits, surtout lorsqu'on obtient de si minces résultats, comme en 1901. Djemila, Lambèse et d'autres cités antiques, auraient besoin d'une plus large part dans les crédits de l'Etat.

Lambèse en particulier, a donné des résultats plus sérieux. C'est ainsi qu'on a exhumé une cour dallée avec portiques et chambres, inscription réglant les *armorum custodes* plusieurs milliers de projectiles en terre cuite et en pierre, qui étaient les boulets de l'époque.

Le même M. Gsell, publie une intéressante étude sur une chapelle chrétienne d'Henchir-Akhrib, près de N'gaous. Cette chapelle, découverte par M. Jacquetton, a 18 mètres de long sur 7 de large. Comme dimensions et dispositions, elle présente les caractères généraux des temples chrétiens de l'époque. Les fouilles ont mis au jour les chapitaux corinthiens et surtout la table contenant des reliques. Le dépôt était intact. L'inscription qui le formait est assez curieuse pour être citée : *In nomine Patris et Filii et spiritus santi positœ sunt memorice sancti Juliani et Laurentü Cum sociis suis, per manus beati Columbi épiscopi sanctœ Ecclesiœ Nicivensis istius plébis, per instentiam Donati presbytéri imperante Libério anno V, indictiam IX, sub prédie nonas octobres.* C'était donc en 582. La cachette contenait plusieurs reliquaires. L'un de Saint-Pastor, l'autre de Saint Julienus, daté de 543.

M. le Dr Carton dans le recueil de Constantine, publie un annuaire d'*Epigraphie Africaine*, 1901-1902, très utile à consulter si l'on veut se tenir au courant des récentes découvertes d'inscriptions. A remarquer surtout la découverte de la *mensa* des martyrs Castus et Florus, qui a provoqué deux intéressantes lettres des Bolandistes et de Mgr Toulotte.

Nous ne pouvons quitter Constantine, sans nous arrêter un instant aux fêtes qui ont marqué le *Cinquantenaire de la Société archéologique* de cette ville, 1853-1903. Un volume, souvenir du cinquantenaire, contient les travaux de savants qui ont voulu montrer leur intérêt à la société. Il débute par une conférence publique faite au théâtre par M. Hinglais. Elle est comme la synthèse de ces 50 ans. Après M. Cagnat, qui présidait les fêtes, publie dans ce recueil les fastes municipaux de Timgad. Mettant à profit les Albums ordinis, il reconstitue la liste des membres du Sénat de Thamugadi, magistrats, prêtres, anciens dignitaires de la cité.

A son tour, M. Stéphane Gsell note quelques observations géographiques sur la révolte de Firmus, cherchant à jeter un peu de lumière dans le récit bien incomplet, que nous possédons de l'expédition du comte Théodose. M. de Vil-

LEFOSSE envoie quelques remarques sur deux inscriptions de Taoura, tandis que M. TOUTAIN nous décrit la colonie *Tertiadecimanorum Uthina*. M. CARTON continue par une étude intéressante sur l'Hypogée du Labyrinthe de la nécropole d'Hadrumète. Il arrive à cette conclusion que cette hypogée se rapproche des tombeaux étrusques. Enfin M. REINACH démontre que le chameau est un produit de l'Asie, tandis que l'Afrique serait contrairement à l'opinion reçue, la patrie du cheval. De là, par la Cyrémaïque, le cheval se serait répandu en Arabie, Syrie. Cette étude est à lire. Après deux études de M. BESNIER sur le collège des Augustales et de M. GAUGKLER, sur une tête de poète grec découverte à Carthage, se clôt ce livre intéressant du souvenir du cinquantenaire de la Société archéologique de Constantine.

IV. — PROVINCE D'ALGER

Epoque préhistorique. — MM. LACOUR et TURCAT rendent compte dans le Bulletin du *Comité des Travaux historiques* des fouilles exécutées près de Dellys. Ils ont trouvé des instruments en pierre taillée. Dans la région d'Aumale, M. DEBRUGE a aussi fouillé des cavernes. Outre des armes en silex de l'époque néolithique, ils ont rencontré des débris d'œufs d'autruche travaillés pour servir de pendeloques.

Le bulletin de l'Association pour l'avancement des sciences publie les explorations de MM. FLAMARD et BRIVES dans les grottes du boulevard Bru à Alger. Elles contenaient beaucoup d'ossements d'animaux antiques. MM. David RANDALL, MACINER et WILKIN ont publié dans leurs ouvrages *Libyan-Notes*, des descriptions de dolmens, de tombes circulaires d'Es-Esnam, près de M'Sila. Ils constatent en outre que les dessins des poteries indigènes sont analogues aux poteries de l'Egypte, mises à jour dans les fouilles des tombeaux antiques. Ces dolmens d'Es-Esnam ont aussi été étudiées par M. ARNOULD.

Epoque libyque. — Le Bulletin du Comité des Travaux historiques nous apprend la découverte de M. SALOMOND au douar Jaskren, près de Tizi-Ouzou, d'une stèle qui, bien que brisée, reproduit en partie celle d'*Abizar*, dont la découverte fit sensation dans le monde savant. On y voit un cavalier indigène, portant des javelots. Cette figure est accompagnée d'une inscription libyque nommant le personnage.

Epoque romaine. — Dans la *Revue Africaine* d'Alger, M. V. Waille publie le rapport adressé au Gouverneur général, sur les fouilles de *Cherchel*. Ces fouilles ont été exécutées sur trois points : 1° la propriété Mercadel entre l'hippodrome antique et la route de Ténès ; 2° la propriété Grégory, entre la route de Ténès et la mer ; 3° terrain de fortifications, proche la propriété Mercadel. Ces fouilles ont données de bons résultats. Déjà Cherchel avait fourni des répliques fort belles de statues antiques, répliques soigneusement étudiées par des savants étrangers. Cette année on a découvert : un portrait d'impératrice du 1er siècle, marbre plus grand que nature, qui représente *Agrippine*, femme de Claude et mère de Néron. Au musée de Cherchel, elle fera pendant à Livie, femme d'Auguste ; une tête d'homme en marbre blanc, ceinte d'un bandeau royal. On peut y voir avec quelque raison les traits de *Ptolémée*, dernier roi de Mauritanie. Il s'ajoute aux deux déjà découvertes à Cherchel et qui sont au Louvre. On a découvert encore une tête de chef africain que M. Wiersjecki pense être le Bacchus indien. Sans doute, à certains indices, faut-il y voir un Juba 1er. — Cette profusion de statues à cet endroit indiquerait un temple, car si nous en croyons Tertullien, la Mauritanie adorait ses rois.

Peu après, apparaissait un torse de femme nue, qui semble indiquer la *Vénus* anadyomène, divinité protectrice des matelots de Cherchel. A côté d'elle, se trouvait une statue de guerrier, orné d'une tête de Méduse et vêtu de la cuirasse. On croit y retrouver le Mars Ultor.

Dans un second rapport, M. Waille rend compte de ses nouvelles découvertes. Il débute par la mosaïque qui représente la chasse au lion, de 4m 20 de haut sur 1m 90 de large. Elle porte un cavalier, un cerf, un lion, ces deux derniers blessés par un javelot. Le sujet parait d'inspiration grecque. Un temple a été fouillé aussi. Cet édifice de 30 mètres de long sur 16 de large, semble être le temple d'*Auguste* élevé par *Juba II*. Il ressemble par ses dispositions intérieures au temple d'Apollon à Pompéi. Les résultats n'ont pas été très abondants. A noter seulement des débris de statue et un doigt énorme qui appartiendrait à une statue de 10 mètres de haut.

La nécropole de l'ouest a été l'objet de récentes fouilles. On a exhumé une urne de marbre contenant les cendres de *Tettal Baricbalis fiilius*. C'est un nom punique qui rappelle le dieu Baal. La nécropole de la route de Novi a donné beaucoup de lampes toutes païennes, dont plusieurs du premier siècle. Elles indiquent par leurs inscriptions, soit l'existence à

Cherchel de plusieurs ateliers de poterie, soit l'exportation d'Italie en Afrique de produits romains. Cette nécropole a donné des épitaphes dont trois de soldats. A noter celle de *Julius Masculus* qui est appelé Décurion des *Kastrinovenses*. Cet ethnique désigne, sans nul doute, la cité antique de Perrégaux.

Dans le même bulletin (*Revue Africaine d'Alger*), le Père MESNAGE publie une page de l'histoire de l'antique Eglise d'Afrique. C'est une coupure d'un ouvrage qui parait intéressant. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point l'élément indigène entrait dans le chiffre des chrétiens africains. Il y traite la question peu étudiée jusqu'à ce jour, de la dépendance du siège de Carthage du *Patriarcat d'Alexandrie*. Carthage suffragant d'Alexandrie, aurait eu sous sa juridiction 40 évêchés, jusqu'à Tanger.

M. le Colonel MOINIER continue dans la même revue, son intéressante note sur *Jules César* en Afrique. C'est une étude documentée d'archéologie et de critique historique.

V. — PROVINCE D'ORAN

Epoque préhistorique. — M. JACQUOT a publié dans le *Recueil de la Société de Constantine* une note sur les gravures rupestres de Tiout dans le Sud-Oranais. Son travail n'apporte rien de nouveau : il pense que ces gravures sont l'œuvre d'un idolâtre fétichiste, venu de caravane en caravane du fond de l'Afrique jusque dans l'oasis du Sud-Oranais. Trois dessins accompagnent la notice de M. JACQUOT. M. PALLARY a donné, dans la revue de l'association pour l'avancement des sciences, un 4e catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran.

Rien à signaler de plus, pour la province d'Oran. Les découvertes récentes ont été étudiées dans le cours de la publication du Bulletin de notre Société.

ABBÉ FABRE.

Note sur la Station Romaine de Port-aux-Poules

Peu de temps après la publication de ma note sur la station balnéaire de Port-aux-Poules, M. Pallary m'a fait part d'une nouvelle découverte qu'il y a faite dans le courant du mois de juillet dernier, découverte qui confirme l'existence d'un poste romain en ce point.

En visitant à nouveau le point 7, il a reconnu que cette construction s'étendait plus loin que nous l'avions vu au premier abord, et il a constaté l'existence de trois bassins en maçonnerie perdus au milieu des broussailles très denses en cet endroit. Ces trois bassins de forme cubique, sont contigus et mesurent chacun environ deux mètres en tous sens, soit un volume de huit mètres cubes. Leurs parois sont revêtues d'une chape en ciment en parfait état de conservation. Il y a tout lieu de croire que c'étaient des citernes dépendantes de la construction 7 : car il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas d'eau à Port-aux-Poules, et que jusqu'au jour tout récent où les eaux de Mazagran ont été amenées à Port-aux-Poules, Saint-Leu, Damesme et Arzew, on avait recours à des citernes ou à l'eau saumâtre de la Macta.

M. Pallary m'a fait remarquer aussi que le point 8 que nous avions cru devoir assimiler aux points 1 et 2, doit plutôt être la carrière qui a fourni les matériaux de gros appareils pour la construction 7. Cette interprétation, en effet, doit être exacte, car elle explique fort bien le but des sous-caves creusées au pied des parois et des rigoles entaillées un peu en arrière et en haut de ces mêmes parois (figurées à droite dans la partie B du point 8, pl. IV), but qui était de recevoir les coins destinés à détacher les blocs.

Enfin, il paraît que le lotissement des terrains de Port-aux-Poules est chose décidée. Il serait, dès lors, à souhaiter, si des fouilles méthodiques ne peuvent être entreprises au plus tôt, qu'au moins il soit pris des mesures pour que tous les vestiges qui seront mis à jour par les acquéreurs de ces lots, puissent être relevés avec soin. Comme Port-aux-Poules dépend de la commune de Saint-Leu, il suffirait pour cela que M. le Maire de Saint-Leu, qui est membre de notre Société, voulut bien s'y intéresser.

Ad. KOCH.

INSCRIPTION DE DAR-ZEMMORAH

M. Gsell, inspecteur des monuments historiques de l'Algérie, membre de la *Société de Géographie d'Oran*, a bien voulu nous mettre au point l'interprétation de l'inscription de Dar-Zemmorah, insérée dans le précédent bulletin de 1903, page 137.

Il faut la lire ainsi qu'il suit :

(VICT)ORIAE POSUIT
P R O   S A L V T E
S U(A)E E T C O M
M I L I f (O N) V (M)
LIBE(M| S A(NIMO) V(OTUM| SOLVIT)

C'est une dédicace à la Victoire par un officier, en son nom et au nom de ses compagnons d'armes.

N. D. L. R.

BIBLIOGRAPHIE

Littérature arabe, de M. Cl. HUART

La librairie Armand Colin à Paris vient de publier avec luxe un ouvrage qui, depuis de longues années, était nécessaire en France. Il s'agit de la *Littérature Arabe* de M. Cl. Huart (in-8, XIV-470 pages). A l'imitation de ce qui a déjà été fait pour un grand nombre de Littératures nationales, notamment pour la *Littérature Française* de M. Lanson, l'auteur a donné à son livre la forme d'un manuel accessible à tous, fort intéressant à lire pour les profanes et excellent résumé pour ceux qui sont déjà familiarisés avec les études arabes. L'Angleterre, la Russie, l'Italie et surtout l'Allemagne, nous avaient devancés depuis longtemps et possédaient déjà sur la littérature arabe des manuels d'inégale valeur. En tant que puissance musulmane, sinon comme foyer intellectuel, la France devrait avoir depuis longtemps sur cette question des ouvrages techniques et des abrégés destinés à la vulgarisation. Peut-être M. Cl. Huart aurait-il pu, songeant d'abord aux spécialistes, publier en quelques tomes, une œuvre savamment annotée sur les manifestations littéraires des Arabes, quitte à condenser ensuite, pour le gros public, les parties les plus intéressantes de son étude. Il a préféré contenter tout le monde à la fois, jugeant sans doute qu'on avait déjà trop attendu.

Certes, ce livre n'apprend rien de nouveau à ceux qui se sont occupés d'un pareil sujet et ont puisé de nombreux détails sur les écrivains arabes dans les œuvres de Brockelmann et de Hammer-Purgstall. Mais tout le monde ne lit pas l'allemand, et il y a en Algérie et en Tunisie des personnes très fortes en langue arabe, qui, n'ayant point voulu s'astreindre à l'étude de l'idiome germanique, restaient étrangères au mouvement littéraire arabe. Quant au public ordinaire, inutile de dire qu'il ignorait même le nom des deux auteurs que je viens de citer. M. Cl. Huart n'est pas un inconnu. Il a déjà rendu de grands services au Gouvernement comme secrétaire interprète ; il professe à l'école des langues orientales et a attiré l'attention par ses publications sur différentes études islamiques.

Le plan de sa Littérature arabe est naturellement conçu dans l'ordre chronologique. Il comprend douze sections ou chapitres qui forment chacun une étude à part et bien délimitée. L'auteur ne pouvait moins faire au début que de décrire le cadre où avaient pris naissance, bien avant le Coran, les premières manifestations du génie arabe, manifestations poétiques, ainsi que chez tous les peuples primitifs.

Et certainement, outre le caractère propre de la race sémitique à laquelle appartiennent les Arabes, il faut tenir compte de la géographie des lieux où ils vivaient, du climat, de leur existence nomade à travers les sables, enfin de tous ces éléments combinés au milieu desquels s'agitait constamment un peuple encore embryonnaire. Les aventures que des tribus hellènes étaient allées tenter sur les côtes d'Asie Mineure ; voilà ce qui avait donné naissance à l'épopée homérique ; les périgrinations des familles arabes à travers le désert, la marche lente des caravanes, la lutte pour la vie entre ces tribus nomades : voilà d'où devait naître la poésie anté-islamique.

La première forme revêtue par ces bégaiements poétiques fut celle de la satire ; c'est avec les « paroles qui blessent » que furent composées les premiers essais poétiques des Arabes. Mais ce n'était là qu'une sorte de prose rimée. La véritable poésie, esclave d'une métrique rigoureuse, n'a été à sa perfection qu'à partir des sept fameuses *Moàllakat* dont on trouve le nom dans n'importe quel sommaire sur l'histoire de l'Islamisme. Les « suspendues » (traduction de ce nom barbare) indiquent par leur qualification la place d'honneur qu'elles occupent dans le Parnasse arabe.

Et tandis que les païens de la péninsule arabique composaient ainsi de véritables chefs-d'œuvres, certains de leurs congénères, juifs ou chrétiens, se distinguaient également par des œuvres remplies de verve. En même temps, apparaissaient les premières productions en prose qui, moins favorisées que les poésies, ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Le génie littéraire arabe avait à peine eu le temps de dire ses premiers mots, il s'ébauchait encore quand un événement considérable vint limiter son développement, comme il fixait à la langue une syntaxe immuable : j'ai nommé la rédaction du Coran. La venue de Mohamet qui allait amener de si grands troubles dans l'histoire de l'Orient et de l'Occident, se refléta dans un livre qui devait être entre les mains des musulmans un instrument aussi puissant que l'avait été la Bible pour les chrétiens. Ce livre n'est au fond que la réunion des lambeaux de phrases recueillis de la bouche du Prophète par ses disci-

ples et colligés après sa mort. Quoique inspiré du Saint-Esprit et de l'archange Gabriel, le style du Coran se ressent des différentes époques pendant lesquelles Mahomet a improvisé, tout comme le style des simples mortels.

La première dynastie des Kalifes, celle des Oméyades, ne fut pas très féconde en productions littéraires. Les Arabes occupés à conquérir le monde n'avaient guère le temps de songer aux Belles-Lettres. Il y eut cependant des auteurs de mérite qui eurent leur heure de renommée.

Après une maladroite imitation des *qacida,* c'est-à-dire des vieilles odes bédouines, vinrent les poésies amoureuses d'*Omar ben Ali Rabiâ* qui chanta ses propres aventures. Il convient aussi de signaler le poète de cour, chantre des princes Oméyades, *El Akhtal*, et les rivalités fameuses de *Djérir* et *Férazdak* dans cette même cour où le souverain trouvait dans les joutes de l'esprit quelque repos à ses guerres contre la chrétienté. A cette même époque, c'est-à-dire au commencement du VIIIe siècle de notre ère, les Persans se mettaient déjà à composer en langue arabe, tandis que deux femmes poètes se signalaient par leur talent : *Leïla el Akhylya* avec ses élégies funèbres, *El Khansa* avec ses épigrammes. Il faut aussi mentionner les poètes chrétiens du désert, les compositions bachiques du kalife *Oualid* et les aventures du célèbre *Acha Hamdan* qui abandonna l'étude du droit pour la poésie, précédant dans cette façon d'agir quelques uns de nos plus grands poètes du XVIIe siècle (sans comparaison d'ailleurs).

Enfin, c'est encore sous le règne de cette dynastie que l'on voit poindre l'histoire et qu'apparaissent, dans ce genre, les premiers ouvrages en prose.

L'avènement des Abbassides qui marqua la revanche des Persans contre les Arabes d'origine, la création de Bagdad comme capitale de cette nouvelle dynastie, l'influence de l'esprit aryen sur le développement oriental qui va civiliser l'occident, donnent un essor nouveau à la littérature arabe. Celle-ci, comme la civilisation, atteint son apogée. Elle éclot de tous les points de l'empire musulman, depuis la Perse jusqu'au nord de l'Espagne et elle inonde comme d'un rayon de soleil cet immense arc de cercle que décrivent les rives africaines et ibériques de la Méditerranée. C'est une poussée de sève qui vivifie tous les genres et étonne l'Occident qui se réveille de sa barbarie. Une poésie toute nouvelle se forme, dégagée de la servile imitation des vieilles qacida. Les poètes de talent se succèdent.

Tour à tour, le syrien *Monti ben Ayas* avec ses libertés de langage, le nègre abyssin *Abou Dolama* avec ses bouffonne-

ries, le Persan aveugle né et libre-penseur *Bachchar ben Bourd*, jetèrent leur éclat à la cour d'Orient. Mais le plus célèbre de cette pleïade qui brillait à la fin du VIIIe siècle était encore *Abou-Nowas*, poète bachique et facétieux. A la même époque, on citait aussi *Msalini*, surnommé « la Victime des Belles », et le moraliste *Aboul Atahya*.

Un peu plus tard, sous le règne du fameux kalife *El Moutawakil*, protecteur des artistes et amateur de jeux d'esprit, la musique et la poésie tinrent une grande place à la cour. C'est alors que la poètesse *Fadl* et la chanteuse *Mahbouba* acquirent une véritable renommée. Puis on vit encore défiler dans ce palais de nombreux poètes, parmi lesquels *Ibn el Ntâtazy*, ce fils de roi, khalife lui-même pendant un jour et le commissaire de police *Ibn el Hadjadj*, qui vivait à la fin du Xe siècle.

Dans les provinces, le genre poétique prenait également son essor, avec plus ou moins de succès. A Alep, la dynastie des *Hamdanides* avait créé dans cette ville un mouvement littéraire des plus importants. Là s'illustra surtout *Motanabbi*, ce fils de porteur d'eau qui s'était cru prophète dans sa jeunesse. Il eut un immense succès au milieu du Xe siècle. Aujourd'hui encore, il est très goûté dans le monde arabe. Jamais poète ne fut plus applaudi ni plus critiqué. Au XIIe siècle, le persan *Toghraï*, à la fois savant et homme d'État, se fit remarquer par ses élégies. En Syrie, un philosophe, *El Mârri*, se signalait comme le dernier des grands poètes arabes.

Pendant toute cette période, c'est la Perse qui fournit le plus fort contingent de poètes composant en langue arabe. Le berceau de la poésie, l'Arabie, n'était plus ce qu'elle avait eté naguère et son flambeau menaçait de s'éteindre. En Egypte, en Syrie et en Sicile, les auteurs de talent prenaient leur place au soleil. Quant à l'Espagne, les vainqueurs musulmans y cultivaient la poésie dès les premiers temps de l'occupation. Nombreux furent les artistes lyriques : parmi eux, il faut citer *Ibn Guzman*, le troubadour ambulant et le juif de Séville *Ibn Sahl*.

La prose rimée, qui, depuis le Coran avait perdu sa vogue, fut de nouveau très goûtée et plusieurs écrivains y excellèrent. Parmi eux, il convient surtout de signaler le célèbre *Hariri*, de Bassora, dont les « séances » sont restées le chef-d'œuvre du genre. Cet ouvrage a été publié et commenté de façon magistrale par notre grand orientaliste, Sylvestre de Sacy.

A côté du langage rythmé et de la versification, d'autres branches littéraires trouvaient des adeptes remplis de zèle et d'érudition. La nécessité, pour les peuples nouvellement sou-

mis, de connaître toutes les subtilités de la langue arabe, fit surgir une légion de grammairiens.

Cette étude de la grammaire, sortie de l'exégèse du Coran, fut pratiquée dans deux grandes écoles du bassin du Tigre et de l'Euphrate, *Bassora* et *Koufa*. Le savant *Khalil* fit paraître son dictionnaire de linguistique et son traité de métrique, et, un peu plus tard, son élève *Sibouyé* publiait ce fameux *Kitab* qui est resté la grande autorité à laquelle on aime à remonter. N'oublions pas le *Kamil* ou traité complet de grammaire d'*El Mebarrad*, dont la famille forma toute une dynastie de philologues. Après lui *El Kisaï* se distingua par sa manière particulière de lire le Coran et comme précepteur des fils d'*Haroun-er-Rachid*. Bientôt à Bagdad se fonda l'Université dite *Nizhamya* qui fit souche de nouveaux grammairiens, tandis que, dans les provinces, des philologues de mérite eurent leur heure de célébrité. Mais on ne saurait tous les citer.

D'autre part, les traductions des « Livres des Rois » qui, de bonne heure, avaient été faites en arabe par des Persans, donnèrent une grande impulsion aux études historiques. De nombreux écrivains s'adonnèrent à l'étude de la chronologie, de l'histoire, des traditions, voire même des fables et des anecdotes.

A la fin du VIIIe siècle, *Ibn Ish'ak* traduisit une biographie de Mahomet. Successivement, *El Ouakidi*, *Bel Adhori*, *Tabari*, s'illustrèrent, et surtout *Maçoudi*, que M. Barbier de Meynard a rendu célèbre par la traduction de ses « Prairies d'Or », énorme recueil d'innombrables anecdotes. A la fin du Xe siècle paraissait le « Livre des chansons », d'*Aboul Ferradj* d'Ispahan. A la même époque, un auteur peu connu livrait au public un ouvrage unique en son genre, le *Fihrist* (Index), véritable traité bibliographique, comme les Européens n'en devaient rédiger que beaucoup plus tard. Nombreux furent les biographes de *Saladin* qui donnèrent l'exemple de ces monographies n'embrassant qu'un seul règne. Plus tard, au XIIIe siècle, *Ibn Khallikan* publiait son « Dictionnaire de Biographie », rendu fameux par la traduction en anglais qu'en a faite M. de Slane. Citons encore *Kémaleddin*, l'historien d'Alep, *Ibn el Athir* et son « Histoire Universelle », *Aboul Faradj*, connu également sous son nom syrien latinisé de *Bar Hebrœus*, fils d'un médecin juif qui s'était fait baptiser N'oublions pas la traduction arabe des fables indiennes et persanes de *Kalila* et *Dimna* et les auteurs d'anthologies ou compilateurs d'historiettes.

A côté des glossateurs et des grammairiens, les jurisconsul-

tes moins en vue et plus modestes travaillaient à la constitution d'un droit musulman, d'une législation qu'un aussi grand empire ne pouvait trouver dans le Coran, si varié que soit le contenu de ce livre. C'est alors que se créa la science du hadith qui consistait à rechercher et à réunir toutes les paroles que le Prophète était censé avoir dites et qui s'étaient transmises de bouche en bouche. Au IXe siècle, *Bokhari* réussit à colliger près de six cent mille traditions de cette nature. Un autre juriste, *Moslim*, en fit autant. Leurs deux ouvrages sont devenus les deux livres canoniques de l'Islamisme. On peut les considérer comme un résumé de la « Science des traditions » au IIIe siècle de l'hégire. Après eux, on codifia les *Sonan* ou coutumes d'un intérêt purement législatif. Enfin, dès le Xe siècle, les auteurs s'occupèrent de la critique des autorités du hadith. Cet océan de faits et de commentaires permettait aux jurisconsultes de faire un choix logique et une classification parmi cet amas de renseignements accumulés. Ce fut l'œuvre de la jurisprudence. Avec elle, naquirent les différentes écoles d'interprétation, parmi lesquelles quatre orthodoxes : les Hanéfites, les Malékites (Afrique du Nord), les Chaféites et les Hambalites. D'autres sectes moins importantes, comme les Zhâhiristes et les Chiites, se développèrent également. Quant aux auteurs de traités de jurisprudence, ils sont innombrables.

Par suite des recherches occasionnées par l'étude du droit, le Coran fut de plus en plus approfondi par les glossateurs dont le célèbre *Bidaouï* a résumé et condensé les travaux à la fin du XIIIe siècle. De plus, le Coran avait besoin de défenseurs contre les attaques des théologiens juifs et chrétiens. De là, naquit la théologie dogmatique. Ces questions religieuses passionnèrent une quantité inouïe de musulmans de toutes sectes et de tout ordre. Parmi eux, il faut surtout signaler les Mystiques, ces ancêtres des saints de l'Islam, ces fondateurs de confréries religieuses dont les adeptes couvrent le monde islamique. Non contents de recruter des ascètes par leurs paroles enfiévrées, ils composaient dans leurs retraites de volumineux manuscrits sur l'ensemble des devoirs de l'homme envers Dieu.

Le mouvement scientifique des belles époques de la civilisation arabe donna également naissance à une littérature qui fut entre l'Orient et l'Occident un intermédiaire précieux.

C'est, en effet, par les traductions arabes que les savants d'Europe connurent d'abord les chefs d'œuvre des érudits de l'antiquité grecque : philosophie, mathématiques, astronomie, astrologie, médecine, tout cela fut inspiré par les manuscrits grecs (traduits en syrien) aux Arabes qui abordèrent avec ardeur ces différentes études et développèrent certaines d'en-

tre elles d'une façon remarquable. La géographie fut aussi une des branches les plus cultivées et non des moins utiles, car, de nos jours, elle nous permet de connaître assez exactement la situation des différents Etats au Moyen-âge. Dès le XIIe siècle, des compilateurs ingénieux composèrent d'utiles encyclopédies qui résumaient les différentes sciences alors connues et facilitaient la rapidité dés recherches.

Entre l'époque de la prise de Bagdad et la fin du XVIIIe siècle s'est écoulée une période d'environ 500 ans que M. Huart a désigné sous la rubrique caractéristique de « Déclin des Lettres ». Malgré cette qualification un peu sévère, le monde littéraire arabe a mis au jour, pendant cette période, des œuvres de grand mérite dont certaines sont encore très prisées parmi les musulmans. La poésie ne fit peut-être pas de grands progrès, mais l'histoire eut des écrivains célèbres, comme *Aboul Féda* si étudié par les érudits de l'Europe moderne, *En Nowaïri*, l'historien de la Sicile, le fameux *Sidi Khelil*, auteur d'un précis de jurisprudence malékite.

Mais celui qui doit surtout attirer notre attention, c'est le grand chroniqueur berbère du XIVe siècle, *Ibn Khaldoun*, dont la vie offre des épisodes si intéressantes et dont l'œuvre immense, résumée dans les « Prolégomènes », constitue toute une philosophie de l'histoire musulmane, telle que pouvait la concevoir un magistrat et un homme d'Etat à la fin du XIVe siècle. Après lui, *Makrizi*, avec ses annales de l'Egypte, et *Tagri-Birdi* mirent en lumière les différents événements qui avaient illustré la vallée du Nil depuis son islamisation.

Ce fut aussi l'Egyptien *Soyouti* qui, par ses travaux encyclopédiques, incarna la science musulmane au XVe siècle, tandis qu'un siècle et demi plus tard, à l'autre extrémité de l'Afrique du Nord, l'historien *El Maqqari* devenait célèbre à Tlemcen. En même temps s'illustrait en Turquie *Hadji-Khalfa.*

La philologie et les questions grammaticales attiraient un grand nombre d'étudiants qui se consacraient à ces recherches ingrates. Tous les pays islamisés, d'ailleurs, fournissaient leur contingent d'auteurs dans les branches les plus variées de l'activité intellectuelle.

En Afrique, outre l'Egypte et le Maghreb, le Soudan islamisé dès le XIVe siècle eut des professeurs célèbres qui commentaient le Livre Saint et rédigeaient la chronique du pays.

Avec l'imprimerie, l'instruction se répandit dans les diverses classes de la population : cela donna naissance à un certain nombre d'authologies et de livres populaires très prisés des lecteurs du commun. Alors parurent les fameux contes anonymes des *Mille et Une Nuits* qui, après avoir fait les délices

de plusieurs générations de musulmans, se répandirent en Europe dès le début du XVIIIe siècle, grâce à la traduction de Galland. A côté de ces contes prosaïques et populaires, le grand roman de chevalerie, dit *Roman d'Antar*, avait aussi un succès retentissant avec ses aventures de cap et d'épée qui rappellent un peu le genre d'Alexandre Dumas père.

Un roman non moins célèbre, c'est celui des *Beni Hilal*, horde arabe qui envahit le Maghreb au XIe siècle. Il y a là toute une série de légendes qui offrent ample matière aux chanteurs indigènes. Enfin, les Arabes ont aussi leurs fables, celles de *Lokman*, imitées d'Esope le Phrygien.

A partir du XIXe siècle, l'évolution de la Littérature arabe ne peut être bien définie et de nos jours encore on ne peut exactement prévoir quelle est sa destinée au milieu des progrès modernes et de l'envahissement du monde par l'Europe civilisée. L'Islamisme est vivace, et pour longtemps encore. Mais qui peut prévoir l'avenir réservé à la langue du Coran ? On doit reconnaître, à vrai dire, qu'elle s'est modernisée, et cela par la création de journaux et de périodiques dans les différents pays musulmans. C'est surtout dans la presse musulmane que l'activité de certains auteurs arabes de talent se donne libre cours. En Egypte et en Asie, c'est là certainement la partie la plus vivante de la littérature arabe contemporaine. Le journalisme seul peut d'ailleurs simplifier et clarifier la langue encore toute encombrée de ses formules et de ses phrases moyen-âgesques. En contact permanent avec le modernisme des langues européennes, il peut imprimer à la littérature arabe une évolution nécessaire et lui assurer une longue et belle carrière.

Tout cela, M. Cl. Huart l'a exposé d'une façon très intéressante dans son ouvrage. Il a eu l'habileté de combler une lacune en même temps qu'il assurait au public une lecture attrayante et instructive.

***

La Langue Arabe à l'Ecole Primaire

Le *Temps* analysait dernièrement un remarquable rapport sur l'étude de l'arabe, qui lui avait été adressé par la *Dépêche Tunisienne*, son correspondant de la Régence.

Ce rapport qui a paru in-extenso dans la *Revue de l'Institut de Carthage*, a pour auteur M. Machuel, directeur de l'enseignement public en Tunisie, et comme l'on sait, distingué arabisant, dont les appréciations en la matière font autorité. Ce travail, tout en s'occupant de la place que doit occuper la langue arabe dans les programmes de l'enseignement secon-

daire, parle aussi de son utilité pour les écoles primaires, où les fils de colons ont besoin d'être initiés au parler des indigènes qui les entourent.

En Algérie comme en Tunisie, cette utilité est indéniable ; elle n'est d'ailleurs pas méconnue puisque, depuis quelques années, on crée peu à peu dans les écoles primaires des cours d'arabe parlé qui sont suivis par de nombreux élèves. La question est de savoir comment et dans quelle mesure doit être fait cet enseignement à de jeunes enfants qui ne doivent pas pousser au-delà du certificat d'études. En un mot, cette question implique une méthode claire et sans prétention, destinée à réduire à leur plus simple expression les difficultés que peut présenter l'acquisition même rudimentaire d'un idiome dont le génie est si différent de celui de notre langue.

Pour rédiger une pareille méthode, il fallait une expérience de l'école primaire renforcée par des principes pédagogiques, tel qu'on les enseigne dans les Ecoles Normales. C'est ce que paraissent avoir compris MM. Jacquard et Viala, l'un instituteur et l'autre ancien instituteur (actuellement interprète). L'*Arabe à l'Ecole primaire*, tel est le titre du manuel que ces deux auteurs ont publié cette année. Ce qui fait le principal mérite de ce petit ouvrage, c'est sa disposition qui est ordonnée et sa matière qui est limitée au strict nécessaire. Il est d'ailleurs inspiré de manuels plus complets, destinés à des études plus approfondies et ingénieusement conçues.

Ce livre, de plus, répondra certainement à un besoin que ne prévoyaient peut-être pas ses auteurs. Il constitue, en effet, pour l'instituteur un excellent mémento fort utile à son enseignement oral : il remplira pour lui l'office du « Livre du Maître », composé sur toutes sortes de matières et destiné à guider celui qui le consulte au cours de la marche graduelle de ses exercices pédagogiques. J'ai remarqué, en le parcourant, combien il peut suggérer au jeune maître d'idées nouvelles, de combinaisons personnelles, propres à intéresser ses élèves et à exciter leur émulation. C'est là, à mon avis, qu'apparaît le talent de MM. Viala et Jacquard, talent qui résulte certainement de la méthode d'enseignement à laquelle ils ont été initiés à l'Ecole Normale.

Cela revient à dire qu'un manuel de ce genre composé exclusivement pour être mis entre les mains des jeunes écoliers aurait pû être encore plus pratique.

Que doit-on attendre, en effet, de ce traité élémentaire si ce n'est d'inculquer à ceux qui s'en servent les règles du langage courant et rien de plus. Pourquoi alors, dans sa composition, utiliser les caractères arabes, ce qui nécessite l'étude de

l'alphabet, étude longue et pénible pour les enfants, et on sait que les élèves de l'école primaire n'ont pas de temps à perdre, car leur programme est relativement chargé; de plus, ils sont habitués à ce que les livres leur mâchent la besogne dans la plus grande mesure du possible et soient dépouillés de difficultés.

Pour cette catégorie d'étudiants, il est nécessaire que les vocables arabes soient transcrites en caractères français, ainsi que cela a lieu dans les ouvrages de langue kabyle. Les lettres et signes conventionnels supplémentaires, que l'on est obligé d'adopter pour cette transcription s'apprennent en quelques minutes et l'enfant est immédiatement à même de lire dans le petit livre qui lui est confié.

Un officier d'administration dont le nom m'échappe, qui a passé plusieurs années en Tunisie, a publié, il y a deux ou trois ans à Toulouse, une grammaire d'arabe parlé fort complète et très bien ordonnée, où la prononciation était figurée en italique d'après le mode de transcription officiel.

L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage n'ont sans doute pas fait ce qu'il fallait pour lui donner une publicité utile, car il est peu connu et beaucoup de gens, à qui il pourrait rendre de grands services, ne se doutent pas de son existence. Ce manuel repose sur ce principe fort rationnel qu'il ne sert à rien aux personnes désirant seulement s'initier aux principes du langage arabe usité dans le nord de l'Afrique, de s'échiner à étudier les formes multiples de l'alphabet arabe : ce qui les amène à épeler péniblement des groupes de caractère qui ne leur donnent même pàs la prononciation exacte des mots.

J'ai entendu sur ce sujet la lecture d'un intéressant et judicieux rapport de M. Colin, professeur au Lycée d'Alger, qui préconisait l'emploi des lettres françaises pour représenter les termes de l'idiome arabe parlé. Ce système qui, pour les élèves de l'enseignement secondaire appelés à étudier l'arabe littéral, pourrait avoir peut-être l'inconvénient de charger leur mémoire visuelle de deux formes pour un même mot et de creuser encore plus profonde la ligne de démarcation entre les deux langues — ce système, dis-je, serait excellent, s'il était approprié à l'enseignement primaire et à l'instruction pratique en général.

Si donc MM. Viala et Jacquard sont appelés à faire paraître une nouvelle édition de leur ouvrage (ce que je leur souhaite sincèrement), j'espère qu'ils auront l'heureuse initiative de rompre avec leur tradition et de mettre en vigueur la méthode sur laquelle j'appelle leur attention.

* * *

L'Auxiliaire de l'Arabisant, par M. SOUALAH

Parmi les manuels didactiques parus en 1903, je remarque encore une intéressante brochure : c'est l'*Auxiliaire de l'Arabisant*, de M. Soualah (Jourdan, 1903.—131 p. in 18). L'auteur qui, dans l'enseignement pratique de l'arabe, a pris à cœur de continuer l'œuvre esquissée par le regretté Belkassem ben Sedira, présente aux étudiants un livre destiné à compléter dans une certaine mesure différents manuels bien connus signés Houdas et Delphin, Machuel, Sedira. Laissant à d'autres les spéculations de pure érudition littéraire ou linguistique, M. Soualah ne veut que mâcher la besogne aux néophytes qui abordent l'étude de l'arabe. Son seul but est de se rendre utile, d'imiter dans son genre les travaux d'Ahn, d'Otto et de Sanderson pour les langues européennes.

L'*Auxiliaire de l'Arabisant* offre un curieux amas de documents, soigneusement classés, choisis dans les productions courantes du style épistolaire et judiciaire, des livres de commerce et des journaux arabes. Les futurs interprètes y trouveront de précieux renseignements, et tous ceux qui ne font de l'arabe qu'une étude essentiellement pratique s'y familiariseront avec les différents textes que l'on peut être appelé à compulser dans le monde des affaires et du commerce musulmans.

Commandes, billets à ordres, lettres privées, reçus de loyer, renseignements politiques, lettres de recommandation etc., rien n'a été oublié. La première partie contient tous ces différents écrits relatifs aux faits de la vie quotidienne. Une large place y a été réservée aux factures commerciales, aux comptes de grand-livre, qui présentent le curieux aspect de ces grimoires où les *moutchous* inscrivent journellement le doit et l'avoir de leur boutique.

Une seconde partie contient une sorte de collection de découpures de journaux arabes. On y rencontre des annonces et réclames, des cours de marchés, des avis au public, des nouvelles à la plume, voire même des faits divers. Le lecteur pourra ainsi prendre contact avec ce style si curieux et si utile à connaître que la Presse moderne arabe a inauguré et adopté aux besoins du progrès. On voit trop souvent des érudits capables de déchiffrer sans difficulté de vieilles poésies antéislamiques, et arrêtés par les nouvelles tournures phraséologiques ou le vocabulaire d'un article de gazette égyptienne. Un manuel paru récemment à Beyrouth, l'*Arabe moderne étudié dans les Journaux et les Pièces officielles*, par M. Washington Serruys, répondait à ce besoin nouveau des études orientales,

Cette partie de l'ouvrage de M. Soualah en sera un utile complément.

L'auteur a ensuite inséré un certain nombre d'actes judiciaires et sous seings-privés qui viendront s'ajouter aux modèles déjà publiés par Machuel, Mouliéras et Zeys.

Dans une quatrième partie figurent des « textes authentiques du Soudan français », qu'on est peut-être un peu surpris de trouver là, puisqu'il s'agit d'un livre destiné aux jeunes gens d'Algérie et de Tunisie. Ils auraient eu sans doute meilleure place dans un manuel spécial réservé uniquement à ceux qui se rendent au Sénégal ou au Soudan. Ceci dit, la critique n'a en soi pas d'autre importance. A côté de cela, il faut louer M. Soualah d'avoir introduit dans son ouvrage un grand nombre de pièces émanant du Maroc. A une époque où tous les yeux des Français coloniaux se tournent vers le Maghreb, il n'est pas sans intérêt de voir de jeunes arabisants s'initier à la langue et au style de nos voisins : moyen de pénétration radical s'il en fût, car la barrière du langage est toujours celle qui a le plus séparé les peuples.

En attendant des œuvres plus spécialement réservées à la langue écrite usuelle et aux dialectes parlés du Maroc, il faut savoir gré à M. Soualah de s'être engagé un des premiers dans la bonne voie et d'avoir servi d'exemple à ses collègues éducateurs de jeunes arabisants. Gagner un peuple par la parole, c'est peut-être une utopie. Mais il n'est pas impossible que, ce moyen aidant, on puisse obtenir le résultat que plusieurs de nos hommes politiques en vue, craignent tant de voir se réaliser par les armes.

L'*Auxiliaire de l'Arabisant* se termine par un lexique arabe-français pour faciliter leur tâche aux étudiants et leur éviter l'achat de dictionnaires variés. Cette œuvre de vulgarisation ne peut qu'être bien accueillie par le public. Son auteur se félicitera certainement de l'avoir conçue et réalisée. Je ne puis que lui souhaiter de nouveaux succès.

***

Le Maroc connu

Les récents évènements du Maroc ont été le prétexte de la publication, dans un grand nombre de revues françaises, d'articles et d'études sur ce pays mal connu encore, qui excite la curiosité des uns et la convoitise des autres. Au milieu de cette éclosion de mémoires d'inégale valeur il convient surtout de signaler l'initiative de la *Revue Générale des Sciences* pures et appliquées qui, au cours des sept premiers numéros de

l'année (15 janvier au 15 avril) a publié sur le Maroc une étude d'ensemble remarquable, tant par la netteté de son exposition que par l'actualité de sa documentation. Les trois auteurs qui ont signé les différentes parties de ce travail ne sont d'ailleurs pas des inconnus et ont déjà su se faire apprécier dans le public Nord-Africain comme dans le monde colonial.

Au risque de froisser leur modestie, je nommerai M. Machat, professeur agrégé au Lycée de Bourges ; M. Augustin Bernard, chargé du cours de géographie de l'Afrique du Nord à la Sorbonne, et M. Edmond Doutté, chargé de cours à l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger.

Nombreux déjà étaient les ouvrages parus sur la géographie physique du Maroc, mais après l'importante et méritoire étude de Schnell sur l'Atlas Marocain précisément traduite par M. Augustin Bernard, les opuscules et monographies traitant de la question s'étaient disséminés dans un certain nombre de publications, et la réunion de ces documents dans une étude générale, analogue à celle de Schnell, semblait nécessaire. L'article de M. J. Machat (*R. G. des Sc.*, 15 janvier), répond à ce besoin et condense dans son ensemble les résultats des différentes explorations scientifiques qui se sont succédées au cours du XIXe siècle et au début du XXe. L'exposé très méthodique est dépouillé de cette aridité qui est trop souvent le propre d'une description de géographie physique. L'intérêt s'y soutient d'un bout à l'autre et les plus réfractaires à de pareilles lectures ont pris connaissance sans fatigue aucune de cet habile résumé où l'auteur a su réunir tout ce qui était essentiel pour une synthèse de ce genre.

Un rapide aperçu des explorations et du progrès des connaissances géographiques, une vue générale du relief du sol et des conditions climatériques, un paragraphe relatif aux cours d'eau et un autre à la nature vivante, telles sont les grandes divisions de ce travail documenté, avec références nombreuses, commenté par d'excellentes cartes schématiques et agrémenté de photographies variées, dont les clichés ont été pris par M. Doutté lui-même.

Les deux articles parus dans les numéros suivants sont dus à l'érudition de M. Augustin Bernard et à son talent consommé de géographe. Ils sont consacrés aux productions naturelles, à l'agriculture, l'industrie et le commerce au Maroc. L'auteur met en lumière les principales ressources minérales et végétales du pays et montre le parti qu'en pourrait tirer un peuple civilisé et laborieux. Il passe en revue les différentes cultures, le jardinage et le mode d'exploitation agricole qui rappellent les procédés sommaires des indigènes d'Algérie. Puis, après

avoir donné un aperçu de l'élevage des bestiaux, il envisage l'avenir agricole du Maroc, tout en reconnaissant combien il est malaisé et hasardeux de « tirer l'horoscope » de cette contrée.

En ce qui concerne l'industrie marocaine, l'auteur fait d'abord remarquer, et avec juste raison, qu'elle ne mérite pas de retenir l'attention. Et s'il y consacre quelques colonnes, c'est plutôt en se plaçant à un point de vue descriptif et pittoresque. Sur le terrain économique, la question n'offre pas grand intérêt. Les produits du pays sont rudimentaires et ne suffisent pas à la consommation locale.

Cette constatation est pour M. Augustin Bernard l'occasion d'une étude consciencieuse et détaillée sur le commerce du Maroc. Les transactions entre indigènes et les voies de communication sont traitées sous la rubrique de « Commerce intérieur ». Les Européens fixés au Maroc, le commerce des principales puissances avec ce pays et les échanges qui se produisent par la frontière algérienne, tels sont les différents sujets qui font la matière du « Commerce extérieur ». Le tout se termine par une magistrale conclusion, comme on pouvait s'y attendre de la part de l'ex-directeur de la *Revue des Questions diplomatiques et coloniales*.

Mais le morceau de résistance de cette monographie d'actualité est sans contredit représenté par les quatres numéros suivants de la *Revue des Sciences* où le travail intitulé : « Les Marocains et la Société Marocaine » est dû à M. Edmond Doutté. Ce dernier a personnellement un grand avantage, c'est de pouvoir, dans sa recherche des documents, s'aider du souvenir de choses vues et vécues par lui. Ses voyages au Maghreb, à la suite de missions qui lui avaient été confiées, lui ont permis d'approcher de très près les populations au milieu desquelles il séjournait, d'entrer en rapport avec les différentes classes de la société marocaine, de s'initier à leurs mœurs et à leurs croyances. Les études antérieures que M. Doutté avait faites sur l'Islamisme et sa connaissance de la langue arabe lui ont permis de retirer le plus grand fruit de ses explorations.

Il est en effet bien démontré, et je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, que les voyages entrepris dans des pays aussi peu connus n'ont d'utilité que s'ils ont été précédés d'une étude préalable de la langue et des coutumes de la région à parcourir, étude tirée naturellement des renseignements donnés par les voyageurs antérieurs. Trop nombreux sont ceux qui, partis à l'aventure, sont revenus sans résultat appréciable pour la science géographique, ou encore ont été les malheureuses

victimes de leur imprudence et de leur inexpérience. M. Doutté s'en est tenu à un champ limité d'observations : une portion du *Blad El Makhzen* où rien n'a échappé à sa louable curiosité. Ce qu'il a vu, il l'a bien vu et il l'expose avec une grande netteté. Les nombreux clichés photographiques qu'il a rapportés de ses excursions suppléent à ce que le texte ne peut dire et soulignent les si intéressantes narrations de l'auteur.

Une première partie de son mémoire résume les origines probables et l'histoire du Maroc. Ce chapitre amène M. Doutté à exposer ses théories personnelles sur la prétendue race berbère et sur le problème des origines, théories qui ne sont peut-être pas partagées par tout le monde, mais qui, en l'état actuel des connaissances sur la question, mettent en lumière et en saillie de fort utiles indications ethnologiques. Il y a là un effort estimable pour sortir des doctrines routinières et je crois que l'auteur est du côté de la vérité. Mais je crois aussi qu'il fera bien de se défier de certains érudits qui, sous le couvert de leurs connaissances anthropologiques, émettent sur les origines berbères des conjectures plutôt fantaisistes.

Un sommaire clair et précis de l'histoire du Maroc fait suite à cette délicate introduction. Il suit naturellement l'ordre chronologique et, dans des paragraphes suggestifs, présente au lecteur la période antique, la conquête arabe et les premières dynasties musulmanes, les dominations almoravides et almohades, l'invasion hilalienne du XIe siècle, les Mérinides, l'influence chrétienne au Moyen-âge et enfin la réaction chérifienne au XVIe siècle. Cette partie se termine par une conclusion sur le chérifat actuel.

Puis, c'est une étude sur les mœurs et coutumes où l'auteur a surtout utilisé ses souvenirs et ses notes de voyage : la peinture n'en a que plus d'attrait. M. Doutté fait défiler sous nos yeux les principaux groupes de populations et des scènes de la vie matérielle chez les Marocains. Il décrit ensuite la vie effective et le caractère des indigènes et clot la liste variée de son énumération colorée par un paragraphe réservé aux maladies, à la médecine et aux remèdes populaires.

La troisième division est consacrée à la religion. L'auteur est là dans son élément, car c'est surtout par ses études sur l'Islam qu'il a acquis une notoriété méritée et qu'il a fait connaitre son talent d'observateur dans les années précédentes. Il attire notre attention sur la survivance des cultes primitifs et de la magie dans la religion musulmane au Maroc : c'est d'ailleurs là une remarque qui peut s'appliquer à toute l'Afrique du Nord. Il passe ensuite au *maraboutisme* et réédite, après retouche, un article qu'il a publié il y a trois ans dans

la *Revue de l'Histoire des Religions*. Après un aperçu sur les sanctuaires religieux, les fêtes et les rites, vient un essai sur les congrégations et le clergé marocain qui clôt ce chapitre.

La quatrième et dernière section qui traite exclusivement de la Société marocaine n'est pas la moins importante. Comme tout le reste de l'étude en question elle présente d'autant plus d'intérêt qu'elle est émaillée de réflexions personnelles, d'aperçus inédits que l'auteur n'a eu qu'à recueillir dans ses souvenirs de voyages. C'est là, je le répète, le principal mérite de cet exposé et ce qui en constitue l'originalité. Depuis quelques années les ouvrages parus sur le Maroc (à part l'œuvre si spéciale de M. Mouliéras) nous avaient un peu trop habitués à considérer ces livres de vulgarisation comme des compilations plus ou moins ingénieuses, présentées sous des faces diverses, avec des titres *tire-l'œil*, mais n'offrant aux curieux rien de nouveau en la matière. Ce genre de publications n'a d'ailleurs pas cessé d'être en vogue. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur un catalogue bibliographique. Je ne saurais trop répéter que le travail dont j'ai essayé de faire l'analyse, n'a rien de commun avec ces banales spéculations de librairie; il est destiné à être considéré pendant longtemps comme l'étude d'ensemble la meilleure et la plus condensée qui ait été faite sur le Maroc.

Le septième fascicule où M. Doutté résume habilement les caractères généraux de la Société marocaine se divise en quatre parties. Dans un premier paragraphe l'auteur étudie les tribus et leurs éléments constitutifs en les examinant sous leur double aspect de sédentaires ou de nomades, de tribus du *Blad el Makhzen* ou du *Blad es Siba*. Après l'énumération des principaux de ces groupements viennent des détails plus particuliers aux populations berbères du *Blad es Siba* (qui sont encore les moins connues), avec d'heureuses allusions aux coutumes presque identiques de nos Kabyles. Les traits saillants de ces existences semi-barbares sont relevés : les combats fréquents entre fractions voisines, l'*anaïa* et les institutions analogues, l'influence des marabouts et celle moins précise de la *djemâa*. Suit une description de cette assemblée municipale qui caractérise en général toutes les peuplades dites berbères. Le chapitre se clôt par quelques réflexions sur les luttes de *çoff*.

Un second paragraphe est réservé aux villes qui, en général, sont toutes entre les mains du *Makhzen*. Les éléments constitutifs et physiques d'une cité marocaine sont décrits avec soin; les fortifications, une casba, une mosquée, surmontée d'un minaret, quelques souks : voilà ce qui forme une ville. De

même en France au Moyen-âge, quelques maisons entourées d'un rempart, groupées autour d'un Hôtel-de-Ville et d'un beffroi, constituaient une *commune*. Au Maroc il faut distinguer la *mdina* proprement dite, composée par les quartiers réservés aux mususulmans, du *mellah* où doivent se confiner tous les juifs sans exception. Cependant cet usage n'est plus en cours dans certaines localités qui s'européanisent peu à peu. Les monuments qui sont l'objet de quelques ornementations architecturales sont les mosquées, les fontaines et les portes. Il est à remarquer que les édifices publics où opèrent les autorités administratives ou judiciaires ne diffèrent en rien des autres habitations. Particularité à signaler : les quartiers sont séparés les uns des autres par des murs d'enceinte et des portes que l'on ferme chaque soir. De tels usages ne peuvent qu'exagérer l'esprit de caste, si significatif chez les populations nord-africaines.

Suit une description des souks ou marchés de la ville de Fez qui offrent un spectacle encore plus intéressant et plus varié que les souks de Tunis. Mais il faut déplorer aussi la vente des esclaves nègres qui est encore courante à Fez et à Merakech et attire plus de curieux que d'acheteurs devant cet étal de chair vivante. Les Européens sont admis à « voir » ce triste trafic. Ils peuvent également séjourner et habiter dans toutes les villes de la côte depuis Tanger jusqu'à Mogador. Certains de ces petits ports de l'Océan ne sont presque plus musulmans d'aspect. Chacun d'eux d'ailleurs a ses caractères particuliers et distinctifs, quoique au premier abord leur aspect semble uniforme.

Fez, Rabat et Tétouan sont considérées par les Marocains comme leurs villes les plus civilisées, — si civilisation il y a. Fez a naturellement la prééminence. A Rabat les habitants sont généralement polis et accueillent volontiers les Européens. Tétouan offre un curieux mélange de Rifains demi-sauvages et de Maures andalous remplis d'urbanité. Merakech est une ville *chelh'a* c'est-à-dire avant tout berbère et rustique. De Fez, le sanctuaire de Moulaye Edris (le marabout religieux le plus vénéré), se dégage un fanatisme courtois mais entier qui ne laisse pas d'embarrasser ces MM. *les Chiens de Chrétiens* les plus insouciants. La haine sourde et polie n'a jamais été du goût de personne. A Salé, la ville la plus fanatique du Maroc, on est plus franc, on lance des pierres au *Roumi* qui passe. Méquinez qui forme une transition entre Merakech et Fez, a des rues et des carrefours plantés d'arbres. L'alignement n'y est peut-être pas très *administratif*, mais l'intention est louable et appréciée en temps de canicule. De

nombreux et originaux détails sur toutes ces cités si curieuses, voilà ce qui caractérise ce second chapitre du travail de M. Ed. Doutté.

Une troisième section est consacrée aux Juifs qui « forment dans la Société marocaine une classe bien tranchée ». Cette délicate question est traitée avec tout le tact voulu et l'auteur, pour prévenir toute interprétation malveillante et pour éviter que l'on se méprenne sur son intention, laisse à d'autres et particulièrement à de Foucauld la description réaliste des vices de cette population. D'ailleurs le tableau qu'il en donne est très suffisant : vie privée, fêtes religieuses, coutumes et vêtements, rien n'est omis. Il y a lieu de tenir compte de la différence de condition entre juifs du *Blad el Makhzen* et juifs du *Blad es Siba*. Ici, en effet, ils sont ravalés au rang d'esclave et ils ne peuvent pénétrer sur certains territoires sans danger de mort.

Enfin la dernière partie de cette étude nous dépeint sous toutes ses faces le *Makhzen*, c'est-à-dire le Gouvernement et l'Administration du Maroc, le *beylik* dirait-on dans nos pays. S'il est un régime administratif qu'aucune nation qui se respecte ne doit envier, c'est bien celui qui relève du Sultan de l'Ouest. Est ce bien un régime, est-ce bien une organisation ? Qui saurait le dire ? Aucune fonction n'a ses pouvoirs fixés, aucun fonctionnaire ne sait exactement quelles sont les limites de ses attributions. Et il va sans dire que les sujets le savent encore bien moins. Il existe une hiérarchie de titres nettement formulée, mais là s'arrête la précision. Pas de distinction entre le Gouvernement et l'Administration. Pas de division du travail; rien qui rappelle les départements ministériels les plus rudimentaires. Chaque Ministre en faveur tire à lui la couverture, s'occupe des affaires importantes et laisse le menu fretin à ses collègues. Les intrigues de cour, au reste, préoccupent beaucoup plus les hauts fonctionnaires que la bonne marche des affaires.

Le pouvoir absolu dont jouit le Sultan du Maroc est une des principales causes de ces désordres et de ce manque de précision. Puisque l'arbitraire peut trancher n'importe quelle question, il est tout naturel qu'on ne se mette pas martel en tête pour délimiter une fois pour toutes les prérogatives de chaque emploi.

M. Ed. Doutté fait défiler sous nos yeux l'existence quotidienne du Sultan actuel Abd El Aziz, ses occupations et celles de ses collaborateurs, les hauts dignitaires : tels que le grand vizir (*ouzir el adem*), le chambellan (*h'adjeb*), le chef du protocole (*caïd el Mechouar*), etc.

Suit un intéressant aperçu sur l'armée marocaine, les chefs qui la dirigent, les effectifs dont elle se compose ; la curieuse classe des *mohendis*, les attachés militaires étrangers, les rénégats européens y sont signalés tour à tour. Après avoir fait mention du *guich*, formé par les cavaliers du *Makhzen*, l'auteur passe aux Finances, au ministre qui les gère, aux employés qui relèvent de ce ministre. L'organisation théorique est assez judicieuse, mais là comme ailleurs, les différentes attributions se confondent.

L'exercice de la justice, le régime des prisonniers, les *khalifas* du Sultan, l'administration des tribus, tels sont encore les sujets qui sont tour à tour traités avec clarté et concision. Là s'arrête l'énumération des divers éléments qui caractérisent la société marocaine. Tous, ou pour mieux dire tous ceux que l'on connaît, ont été passés en revue. Une fois ce tableau achevé, restait à tirer une conclusion. M. Ed. Doutté s'en est acquitté avec talent. Il a rappelé incidemment ces rapprochements constants qu'il faut faire entre les trois pays qui constituent l'Afrique du Nord lorsqu'on décrit l'un d'eux. Et sans qu'il ait eu besoin d'insister sur l'uniformité géographique du Maghreb, depuis le golfe de Gabès jusqu'à l'Océan, son allusion a été comprise.

Une de ses spirituelles réflexions résume l'histoire du Maroc : « On répète volontiers que c'est un Etat en décadence, on le « compare à un moribond, on l'appelle un empire qui croule : « il croule ainsi depuis douze siècles ! »

La vérité est que le Maroc en est encore à la période du Moyen-âge et ce n'est pas l'Islamisme qui pouvait l'en faire sortir. Il se trouve dans la situation où seraient encore l'Algérie et la Tunisie si une nation civilisée n'y était venue semer le progrès. Plus le nombre des années s'accroît, moins le Maroc peut résister à une pareille impulsion. Sera-t-elle directe ou indirecte ? L'avenir nous l'apprendra. En attendant, il était nécessaire d'être renseigné sur le présent. M. Doutté et ses collaborateurs en ont pris l'initiative et ils ont largement suffi à leur tâche.

Ch. RENÉ-LECLERC.

Les traditions islamiques et *la traduction du Çah'îh' d'El-Bokhâri*, par MM. O. HOUDAS et W. MARÇAIS.

MM. Houdas, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes et Marçais, directeur de la Médersa de Tlemcen, ont entrepris la traduction française de l'important recueil de traditions islamiques composé au troisième siècle de l'hégire par El-Bokhâri et intitulé *El-Djâmi' eç-Çah'îh'*.Le premier volume de cette traduction a paru récemment sous le titre : *Les Traditions Islamiques* (1).

C'est la première fois qu'est donnée dans une langue européenne une traduction complète de ce volumineux ouvrage.

Le livre d'El-Bokhâri († 256 H. = 870. J.-C.) est le plus ancien des recueils de *traditions parfaites* (au sing.: *h'adîts çah'îh'*.) Il est considéré comme le plus complet et le meilleur des nombreux ouvrages analogues. Il est généralement préféré au *Çah'îh'* de Moslim († 261 H. = 874-5 J.-C.), qui par ordre de mérite vient immédiatement après lui.

« Le premier ouvrage, dit En-Nawawi (2), consacré uniquement au *h'adîts parfait* est le *Çah'îh'* d'El-Bokhâri. Moslim vint ensuite, et les ouvrages de ces deux auteurs sont les plus *parfaits* de tous les livres, après le Coran précieux. Des deux, c'est celui d'El-Bokhâri qui l'emporte en *perfection* et en utilité... »

Le volumineux recueil d'El-Bokhâri ne renferme pas moins de 7.275 traditions (3) ou 4.000 en défalquant celles qui s'y trou-

(1) Un vol. in-8, 682 pages, Paris, Impr. Nation. 1903 (publication de l'Ecole des Langues orientales vivantes).

(2) Moh'i ed-dîn Abou Zakarya Yah'ïa ben Charaf ed-dîn en-Nawawi († 676 H. = 1277 — 8 J.-C.) Le passage cité ici est tiré du traité d'*Oçoûl el-h'adîts* intitulé *Et-Taqrîb wa-'taïsîr li ma'rifati sonan el-bachîr en-nadzîr*, trad. W Marçais dans le *Journ. asiat.* cf. tir. à p. pp. 5-6 (1 vol. in-8, I. N. 1902)

(3) Le nombre des traditions recueillies par El-Bokhâri était bien plus considérable : il donne lui-même le chiffre de 600.000. Quant au nombre de 7.275 *h'adîts* contenus dans le *Çah'îh'*, il a été indiqué d'une manière assez originale, dans 2 vers sur le mètre *t'awîl*, composés par un Tlemcénien qui fut le contemporain et l'ami de Sidi Bou Médîan et mourut en 625 H. (1228) Voici le texte de ces deux vers cités par Yah'ïa Ibn Khaldoûn dans la *Bîghîa-t-er-Rowwâd* p. ٤٦ de mon édition (sous presse) :

جميع احاديث الصحيح الذي روى الـ
بخاري خمسة و سبعون في العد
و سبعة آلاف تضاف و ما بقي
الى مئتين عد ذاك اولوا الجد

Un peu plus loin (page ٤٧) le même auteur nous apprend que le savant tlemcénien Moh'ammed ben Yakhlaftan († 621 H.) savait par cœur le *Çah'ih'* d'El Bokhâri.

vent répétées plusieurs fois (1) et jouit dans l'Afrique du Nord, comme on le verra plus loin, d'une considération quasi-superstitieuse ; « il y est révéré presque à l'égal du Coran » a pu dire M. Doutté (2).

L'importance de l'œuvre entreprise par les traducteurs de cet ouvrage arabe serait assez justifiée par la haute place qu'a occupé le *h'adîts* [c'est le nom par lequel les musulmans désignent les traditions (au pluriel *Ah'âdîts*)] dans l'établissement de la loi musulmane ; mais le *Çah'îh'* d'El-Bokhâri a bien d'autres titres à retenir l'attention ; il est en effet une véritable mine de renseignements sur la vie arabe et la société musulmane, à l'époque du Prophète Mahomet ; il nous donne une foule d'informations, parfois futiles, souvent précieuses, non seulement sur le Prophète depuis l'époque de la révélation jusqu'à sa mort, mais encore sur sa famille, ses compagnons, et sur les Arabes en général au début de l'Islâm. Comme l'a si bien exprimé Dozy « la tradition, qui nous transporte complètement au milieu de la vie des anciens Arabes est d'une lecture bien plus attachante que le Coran » (3). Aussi les historiens du Prophète ne se sont-ils pas fait faute de puiser dans les recueils de traditions islamiques, et Sprenger, notamment, n'y a pas manqué, pour écrire son bel ouvrage sur *La Vie et la doctrine du Prophète Mahomet* (4).

Essayer de montrer l'intérêt qu'offre pour la connaissance de l'Islâm et du monde musulman la traduction d'un recueil de *h'adîts* m'oblige tout d'abord à rappeler ce qu'on entend par les *h'adîts*, comment ils ont été recueillis, quand et dans quel but ils ont été fixés dans des recueils spéciaux.

Dès les premières années qui suivirent la mort du Prophète, les musulmans éprouvèrent, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux aussi bien que dans leurs rapports sociaux le besoin de développer les points pour lesquels le texte du Coran était trop concis et trop peu explicite (5) ; ils attendaient en outre, du fondateur de la nouvelle religion, comme l'a fort bien observé Sprenger, les prescriptions les plus puériles,

---

(1) Cf. *Taqrîb*. d'En-Nawawi, *loc. cit.* p. 8 ; Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Moh'ammad*, t III, Berlin 1869, p. c. II.

(2) *L'Islam Algérien en l'an 1900*, un vol. in 8, Alger-Giralt, 1900, p. 18.

(3) *Essai sur l'Histoire de l'Islamisme*, trad. V. Chauvin, Leyde et Paris 1879. un vol. in-8, p. 125, à propos de l'influence de la tradition sur le *Çoûfisme*, voy. ibid. p. 315-316

(4) A. Sprenger, *Das, Leben und die Lehre des Moh'ammad*, 3 vol. in-8, Berlin 1869.

(5) Voyez notamment : Dr Perron, *Balance de la loi musulmane*, traduction publiée par M. Luciani. 1 vol. in. 8, Alger, 1898. p. 28 in. princ.

sur la manière de se vêtir, de se peigner la barbe, de boire, de manger [1]..... ils voulaient en un mot, la réglementation de maint détail que le Coran avait négligé de fixer. On essaya, dès lors, de suivre les indications qu'avait pu donner le Prophète, dans ses conversations par exemple ; on songea, dans chaque cas particulier, à faire ce qu'aurait fait Mahomet lui-même, dans des circonstances identiques. Ceux des musulmans qui n'avaient pu connaître le Prophète s'adressèrent donc à ses *Compagnons*, à ses femmes, aux premiers Khalifes, pour savoir la ligne de conduite qu'ils devraient adopter. Les paroles (*el-qaoûl*), les actes (*el-fa'l*) le silence même (*et-taqrîr*) du Prophète, observés par son entourage furent fixés dans la mémoire des premiers musulmans et transmis de bouche en bouche à travers les âges. Ce sont ces récits, ces traditions, que l'on nomme *h'adîts*. Le fidèle doit conformer sa conduite à ces *h'adîts*, c'est la loi traditionnelle, c'est la *sonna*. [2] « Les docteurs de la loi, dit Ibn Khaldoûn, sont unanimement d'accord sur l'obligation de conformer ses actions à ce qui est indiqué dans les traditions attribuées au Prophète et dont l'authenticité a été reconnue.[3] »

Ces innombrables *h'adîts* étaient donc, de ce fait appelés à jouer un très grand rôle dans la société musulmane. Mais il fallait d'abord fixer ces *traditions*, qui s'étaient conservées surtout dans la mémoire et ce ne fut guère qu'au commencement du 2e siècle de l'hégire, sous les Abbâssides, que l'on entreprit avec zèle cette tâche. Le fait seul de recueillir des *h'adîts* et de les transmettre à d'autres était très méritoire ; aussi les compilateurs de *h'adîts* ne firent-ils pas défaut. On réunit d'abord, sans grand contrôle toutes les *traditions* que l'on entendait, sans prendre la peine d'en vérifier l'authenticité. Ainsi s'accumulèrent de nombreuses *traditions* entièrement fausses, souvent forgées de toutes pièces pour défendre telle opinion religieuse (sectes hétérodoxes) ou pour satisfaire telle ambition politique. El-Bokhâri, ainsi qu'il a eté dit, dut rejeter l'énorme majorité des *h'adîts* qu'il avait recueillis et aujourd'hui l'on ne reconnait guère, comme authentiques, que la moitié de ceux qu'il a rapportés dans son *Çah'ih'*. Ce fut donc devant la fausseté évidente d'une foule de *h'adîts* que

---

(1) Cf. *Das Leben u. die Lehre*, t. III, p. LXXVII ; Dozy, *Essai s. l'Hist. de l'Isl.*, loc. cit. p. 121.
(2) On lira à propos de la *sonna*, le chapitre très intéressant que lui a consacré Sprenger dans son *Das Leben und die Lehre des Moh'*, t. III, pp. LXXVII à CIV.
(3) Cf. *Prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoùn*, in. t. XX des *Notices et extraits des Mss. de la Bib. imp.*, Paris 1865, p. 465.

l'on en vint à exiger dans la transmission, certaines garanties; il fallut donner pour chaque *tradition* que l'on rapportait son *isnâd* (appui), c'est-à-dire la chaîne ininterrompue, remontant au Prophète, des personnages dignes de confiance, [1] qui se l'étaient successivement transmise [2]. Cette science de la *critique* des h'adîts fut (surtout du ve au viiie siècle de l'Hég.) l'une des plus importantes que l'on étudiât dans les universités musulmanes [3] ; elle occupe un rang des plus éminents dit En-Nawawi, parmi les moyens de se rapprocher du Maître des mondes. Comment en serait-il autrement, étant donné qu'elle consiste à montrer les voies suivies par la meilleure des créatures, le plus magnanime des êtres passés et futurs ?[4] »

Voilà qui nous montre comment les écoles musulmanes en sont arrivées, bien des siècles avant nous, à pratiquer la *critique scientifique*. Cette critique était surtout, comme on dirait aujourd'hui, une critique *externe* et ne portait guère que sur *l'isnâd* ; elle avait pour but de fixer un *isnâd*, sans interruption et sans anachronisme et établissait que tous les personnages cités avaient été dans des conditions leur permettant de se communiquer la *tradition* rapportée. On recherchait en outre si chacun des personnages de l'*isnâd* présentait bien les qualités exigées (orthodoxie, sincérité, mémoire, etc...) Mais la critique *interne*, celle qui doit porter sur le texte même de la *tradition* n'existait pas dans les écoles du *h'adîts*, c'est ce qui explique le nombre encore considérable de *h'adîts* apocryphes contenus dans les meilleurs recueils ; on eut notamment, le tort d'accorder toujours toute confiance à ce qui était dit par un compagnon du Prophète ou par une de ses femmes. Il me suffira de citer le nom de la capricieuse 'Aïcha, cette épouse du Prophète, dont l'autorité est si souvent invoquée dans les recueils de *h'adîts*, pour que l'on comprenne qu'une femme si haineuse et si vindicative — une femme qui n'hésita pas à couvrir l'Islâm de sang et de boue en soutenant

---

(1) Les qualités exigées d'un *traditionniste* étaient : probité ('adâla), sûreté d'information (d'abt'), exactitude [dans la répétition de ce qu'il a appris] (Itqân), piété (taqoûa) ; en outre il ne devait appartenir à aucune secte hétérodoxe (Ahl el-bida').

(2) Cette longue série de noms propres, qui figure pour chaque *h'adîts* dans le texte des recueils de *traditions*, a été supprimée dans la traduction française du *Çah'îh'* d'El-Bokhâri. Sur les règles de critiques que s'imposaient El-Bokhâri et Moslim, voyez p. ex, : *Taqrîb d'En-Nawawi, loc. cit.* p. 15 note 2.

(3) Ce fut, semble-t-il. l'imâm Ech-Châfi'i († 204 H. = 820 J.-C.) qui le premier exigea un *isnâd* authentique et ininterrompu (Cf. *Taqrîb*, intr. p. XIV).

(4) Cf. *Taqrib*, p. 2.

la lutte contre Ali, parce que le gendre du Prophète avait, un jour osé douter de sa vertu — dut rarement hésiter à fabriquer un *h'adîts* capable de soutenir ses opinions personnelles et de faire aboutir ses projets politiques.

On a vu qu'El-Bokhâri fut le premier à faire un répertoire de *h'adits parfaits*. Les autres auteurs de recueils de traditions dignes de foi, Moslim († 261 H. = 875 J.-C,), Abou Dâwoûd († 275 H. = 888 J.-C.), Et-Tirmidsi († 279 H. = 892 J.-C.) En-Nisâî († 302 H. = 914 J.-C.), Ibn Mâdja († 273 H. = 886) (1) sont ceux qui jouissent de la plus grande autorité, après lui, aussi les appelle-t-on les *bases* (El-Oçoûl). Ce fut donc entre 256 (870) date de la mort d'El-Bokhâri et 302 (914), dans une période de moins de 50 années que furent composés les grands recueils canoniques de *h'adîts*. Ils fixaient définitivement l'ensemble de tous les *hadîts parfaits*. « On tiendra pour *parfaites* les seules traditions que ces auteurs déclarent expressément telles (2) » a pu dire En-Nawâwi.

A partir de cette époque, l'étude des *traditions* devint une pure spéculation scolastique et les savants qui étudièrent cette branche de la science, se bornèrent à en constituer la technologie et à en réglementer la critique.

Il est intéressant en effet de remarquer que les fameuses *bases* dont on vient de parler, ne servirent point du tout à établir le droit musulman ; car lorsque parurent ces recueils de *traditions*, le droit était déjà fixé et figé définitivement dans le moule que lui avaient donné les quatre fondateurs de *madshab*. Mâlik dans son *Mowat't'a* et Ibn H'anbal dans son *Mosnad* avait recueilli un grand nombre de *traditions* sur lesquelles ils s'appuyèrent et dont ils tirèrent les règles juridiques qui furent désormais appliquées et le sont encore actuellement ; car on s'est borné après eux à résumer leurs livres dans des manuels parfois concis jusqu'à l'obscurité, comme le *Mokhtaçar* de Khalîl par exemple. Or, Mâlik mourut en 179 H. (795 J.-C.) et Ibn H'anbal, le dernier des quatre fondateurs de *madshab* encore en vigueur aujourd'hui, mourut en 241 H. (855 J.-C.), c'est-à-dire avant El-Bokhâri lui-même. Voilà donc comment la tradition entra dans la constitution du droit musulman.

Il appartenait, comme on va le voir à une tribu berbère du Maroc actuel, de rendre aux *traditions* toute leur importance

---

(1) J'ai dit que le recueil de Moslim avait pour titre *Ec-Çah'îh'*, c'est aussi le titre de celui d'Et-Tirmidsi. Les recueils des trois autres sont intitulés *Es-Sonan*. Aucun de ces livres n'a été traduit dans une langue européenne.

(2) Cf. *Taqrîb* d'En-Nawawi, loc. cit. p. 8.

et de faire revivre, pour un temps, dans l'Afrique du Nord et l'Espagne, l'étude des sources de la loi religieuse (*Coran et traditions*), en vue de leur application pratique.

La doctrine étroite et fanatique de Mâlik, qui fermait la porte à l'étude des *traditions* comme source du droit, avait surtout réussi en Espagne, où elle avait reçu l'appui des Omayyades de Cordoue. Elle avait été, comme on le sait, apportée en Maghrib par le fameux cadi Sah'noûn († 240 H. = 854 J.-C.) et y avait triomphé. Lorsque les Almoravides véritables apôtres du *Mâlikisme*, eurent établi leur autorité sur le Maghrib et l'Espagne musulmane, dans la seconde moitié du ve siècle de l'hégire, le règne du clergé (*foqahâ*) commença, et ce fut une persécution en règle qui s'organisa contre tous ceux qui adoptaient les idées théologiques libérales de l'école ach'arite(1).

Dès le début du vi^e siècle de l'hégire, le Mahdi Ibn Toûmart, revenant d'Orient, tout plein d'enthousiasme pour les doctrines ach'arites et la philosophie scolastique d'El-Ghazâli semait en Maghrib, avec une rare énergie et un grand talent, ses idées réformatrices (2). J'ai exposé ailleurs (3), les causes religieuses de cette lutte, entre les descendants de Yoûsof ben Tâchfîn et les partisans du Mahdi Ibn Toûmart, je n'y reviendrai pas ici. Cette guerre, se termina par le triomphe des Almohades [prise de Marrâkoch en 541 H. (1147 de J.-C.)] et de leur doctrine, et par conséquent, par le rétablissement de l'étude des *traditions* et de leur application. Les grands recueils de *traditions* en particulier ceux d'El-Bokhâri et de Moslim revinrent en faveur. Un chroniqueur de l'empire almohade, 'Abd-el-Wâhid el-Marrâkochi (4) [qui écrivait son livre en 621 H. (1224 J.-C.)] rapporte que le fils d'Abd-el Moûmin, le Commandeur des Croyants Abou Ya'qoûb Yoûsof

---

(1) Sur les idées théologiques de l'Ecole d'Abou-'l-H'asan el-Ach'ari et la bibliographie de la question, voir mon mémoire, *Les Benou Ghânya derniers représentants de l'Empire almoravide et leur lutte contre l'empire almohade*, Paris-Leroux, 1 vol. in-8, 1903, p. 33, note 2.

(2) On consultera surtout à ce sujet le beau travail de M. Goldziher, *Materialen zur Kenntniss der Almohadenbewegung in Nordafrika* (in Zeitschrift d. D. M. G., 1887, p. 30 et s.) M. Luciani a entrepris la traduction des œuvres d'Ibn Toûmart, ce travail doit paraître très prochainement avec une préface de M I. Goldziher.

(3) Cf. *Benou Ghânya*, loc. cit., p. 32-35.

(4) Cf. *The history of the Almohades*, édit. R. Dozy (2e édit.) Leyde-Brill 1881. p. 170 et *Histoire des Almohades*, tr. E. Fagnan, Alger-Jourdan, 1893, p. 205 C'était ce même souverain qui, au moment de partir pour la guerre contre les Chrétiens d'Espagne, dictait lui-même aux Almohades, les traditions relatives à la guerre sainte (Cf. *ibid.* éd., p. 183 tr. p. 220).

savait par cœur l'un des *Çah'ih'*, probablement celui d'El-Bokhâri.

Les Almoravides avaient fait brûler les livres d'El-Ghazâli (1) les Almohades (sous le règne d'Abou Yoûsof Ya'qoûb, le 3me souverain de la dynastie (2)) firent livrer aux flammes les livres de l'école malikite, préalablement débarrassés des passages provenant du *Coran* et des *Traditions*, et l'on rétablit l'*Idjitihâd* (étude du *Coran* et des *Traditions* en vue d'en tirer des applications juridiques (3)). L'empire almoravide avait été le triomphe des *foqaha* malikites, celui des Almohades fut le triomphe des *t'olba* (s'entend ici de ceux qui étudiaient les *traditions* (4).)

La réforme très remarquable opérée par les Almohades ne dura pas plus que leur empire. Déjà avec les derniers souverains, succeseurs d''Abd-el-Moûmin, sous le règne troublé d'El-Mâmoûn († 629 = 1232 J.-C.) notamment, on commença à laisser de côté les idées répandues en Maghrib par le Mahdi Ibn Toûmart. Dans les trois royaumes, qui s'élevèrent sur les ruines de l'Empire almohade, l'étude des *traditions* se poursuivit avec zèle sans doute, mais c'en était fini de l'application de la *tradition* dans la pratique du droit , le *mâlikisme* triompha de nouveau, et pour longtemps cette fois, dans les terres occidentales de l'Islâm. C'est ainsi que nous voyons les H'afçides, en 658 (1260 J.-C.) — les plus autorisés par leur origine à représenter l'empire almohade déchu — nommer à Tunis un cadi « versé dans le *Madshab* (de Mâlik) (5). »

On conserva cependant dans tout le Maghrib, pour les *traditions* et particulièrement pour l'ouvrage d'El-Bokhâri un religieux respect et l'auteur lui-même est considéré comme

---

(1) Cf. *ibid.* éd. p. 123 ; tr. p. 149.

(2) Ya'qoûb régna de 580 à 595 de l'hégire. Il fit brûler notamment, dans tous ses Etats, selon 'Abd el-Wâhid el-Marrâkochi (éd. 201, et tr. 241), les ouvrages comme la *Modawwana* de Sah'noûn, l'ouvrage d'Ibn Yoûnos, les *Nawâdir* et le *Mokhtaçar* d'Ibn Abi Zaïd, le *Kitâb et Tahdsîb* d'El Barâds'aî, la *Wad'ih'a*, d'Ibn H'abîb, etc ..... Il ordonna, ajoute le chroniqueur (éd. 202, tr. 242), à un comité de savants *traditionnistes* de son entourage de réunir les *h'adits* des 10 recueils suivants, les deux *Çah'îh'*, (celui d') Et-Tirmidsi, le *Mowat't'a*, les *Sonan* d'Abou Dâwoûd, celles d'El-Bazzâr, le *Mosnad* d'Ibn Abi Chaïba, les *Sonan* d'Ed-Dâraqot'ni et celles d'El-Baïhaqi — relatifs à la *prière* et à ce qui s'y rapporte, sur le modèle des traditions recueillies par Moh'ammed ben Toûmart relativement à la *purification*.

(3) Sur le sens du mot *Modjtahid*, voir *Balance de la loi musulmane* loc. cit. p. 27 et s.

(4) Voir comment les traitait le souverain Abou Yoûsof Yâqoûb, ap. 'Abd el-Wah'id, éd., 203 ; tr., 243.

(5) Cf. *Chronique des Almohades et des H'afçides*, attribuée à Zerkechi, tr. Fagnan, p. 48.

l'un des plus grands saints de l'Islâm. Nombre de familles maghribines se sont données le nom d'El-Bokhâri (ou plutôt de Bokhâri tout court) en souvenir de celui du célèbre professeur de Baghdâd, aux cours duquel, se pressaient, dit-on, 20.000 auditeurs (1). Du reste l'un des commentateurs, les plus en renom, du *Çah'îh'* d'El-Bokhâri, Ibn H'adjar el-'Asqalâni († 923 = 1517 J.-C.) ne dit-il pas sans sourciller que la terre du tombeau d'El-Bokhàri exhalait l'odeur du musc et que les gens des environs venaient en prendre ? Or, il est une croyance généralement répandue chez les musulmans, c'est que les saints ont la faveur de parfumer la terre de leurs tombeaux ; nous rappellerons seulement, à cette occasion ce vers du Tlemcénien Moh'ammed ben Ah'med ben Mohammed el-Lakhmi, cité par Yah'ìa Ibn Khaldoûn (2) :

« Celui qui sera un adorateur passionné, parfumera la terre inodorante de son tombeau ».

J'ai signalé plus haut la vénération, touchant au fétichisme, dont le livre d'El-Bokhâri est l'objet dans le Maghrib (3). Abd er-Rah'mân Ibn Khaldoûn († 808 = 1406 J.-C) écrivait à son époque que le peuple musulman a toujours été d'accord pour accepter ces ouvrages (d'El-Bokhâri et de Moslim) et pour régler sa conduite sur les indications qu'ils renferment (4) ; et plus loin « le Çah'ìh' d'El-Bokhâri tient le premier rang parmi les recueils de *traditions* » (5).

El-Qaïrowâni qui écrivait son histoire de Tunis en 1092 (1681) parle longuement des cérémonies (introduites par les H'afçides), qui avaient lieu à son époque à Tunis, à l'occasion de l'achèvement de la lecture du *Çah'îh'* d'El Bokhâri (6).

On sait qu'au Maroc une garde noire est encore chargée spécialement de veiller sur le recueil d'El-Bokhâri. Ces nègres ont, pour cette raison, reçu le nom de *'Abîd el-Bokhâri* (vulg. *Bokhâri* au sing., et *Bouâkhra* au pl). Le sultan Moûla Isma'îl ben ech-Charîf († en radjab 1139 = mars 1727), et fils du fondateur de la dynastie des Cherîfs actuels, avait fait recruter et acheter ces nègres dans tout le Maroc (il en avait réuni ainsi 14.000, selon le *Kitâb el-Istiqça*) pour s'en faire une

(1) Cf. Dozy, *Essai sur l'histoire de l'Islam.*, tr. V. Chauvin, 1879, p. 236.
(2) Cf. *Bighìa-t-er-Rowwâd* éd. p. ٢٨ et tr. p. 36 (sous presse).
(3) M. I. Goldziher l'a déjà remarqué Cf. *die Zàhiriten,* Leipzig, 1881, un vol., p. 115 et notes 1 et 2.
(4) Cf *Prolégomènes*, loc. cit. t. XX, p. 160.
(5) Cf. *ibid.*, p. 473.
(6) *Exploration scientifique de l'Algérie*, t. VII, Paris I. R. 1845, p. 507 et suiv.

puissante armée, et ils furent chargés de la garde du *Çah'ih'* d'El-Bokhâri. Voici du reste en quels termes, d'après l'auteur du *Kitâb el-Istiqça*, le Sultan leur confia ce soin. Après avoir réuni les principaux d'entre les nègres, il fit apporter un exemplaire du *Çah'îh'* d'El-Bokhâri et leur dit : « Vous et moi sommes esclaves des préceptes contenus dans la *Sonna* du Prophète d'Allâh — qu'Allâh le comble de sa miséricorde et lui donne le salut ; or la loi tout entière est renfermée dans ce livre. Tout ce qu'il ordonne, nous le ferons ; tout ce qu'il défend, nous le laisserons de côté ; nous combattrons pour sa défense ». Ils lui prêtèrent serment d'observer cette conduite. Puis il (leur) ordonna de veiller sur la copie (qu'il leur confiait) de l'emporter quand ils allaient en expédition et de la faire porter devant eux dans les guerres, tout comme faisaient les Israélites pour l'arche sainte. Cette coutume n'a pas cessé (au Maroc) jusqu'à ce jour ; c'est pourquoi ces nègres sont appelés *'Abîd-el Bokhâri* (1).

On ne pourrait mieux marquer le respect dont jouit aujourd'hui en Algérie le recueil d'El-Bokhâri, qu'en rappelant, ici, que le serment prêté sur un exemplaire du *Çah'îh'* équivaut au serment fait sur un exemplaire du Coran (2). De tout temps il en a été ainsi et les ouvrages des chroniqueurs musulmans renferment tous des citations de *h'adîts* tirées généralement du *Çah'îh'* d'El-Bokhâri, pour défendre telle opinion politique ou religieuse.

On a lu dans le dernier numéro de ce bulletin (pp. 241-255), la traduction d'une lettre-circulaire des savants marocains au peuple de l'Empire pour l'engager à suivre le sultan 'Abd el-'Azîz et à combattre le prétendant actuel ; on a pu voir, par l'abondance des *h'adîts* cités dans cette épître, de quel secours pouvait être la *tradition* en matière politique ; il serait donc superflu d'insister, ici, davantage sur ce point.

El-Bokhâri a raconté, lui-même, de la façon suivante, la raison pour laquelle il s'était décidé à entreprendre la rédaction de son *Çah'îh'* :« L'envoyé de Dieu m'apparut en songe et il me semblait que j'écartais de lui les mouches. Quand je me fus éveillé, je demandai le sens de cette vision à un devin qui expliquait les rêves. Il me répondit : tu dois écarter de lui les mensonges. Telle est la cause de la composition de mon livre » (3).

---

(1) Cf. AH'MED BEN KHALID, *Kitâb el-Istiqça li Akhbâr dowal il-Maghrib il-Aqça*, t. IV, p. ٢٧

(2) Cf. *Balance de la loi musulmane*, loc. cit. p. 25 et ma *Djâzya*, un vol. Paris, I. N. 1903, p. 113.

(3) Ces paroles sont citées par R. DOZY, *Essai s. l'hist. de l'Islam*, p. 335.

Le *Çah'îh'* est divisé en *Titres* et en *Chapitres*. El Bokhâri écrivait d'abord le *Titre* sous lequel il rangeait des *traditions*; une ou plusieurs traditions analogues formait un *chapitre*. Le texte de la *tradition* était toujours précédé de son *isnâd* qui en garantissait l'authenticité (2). En outre El-Bokhâri plaçait avant l'*isnâd* le ou les versets du Coran (quand il y en avait) se rapportant à la tradition donnée et dont elle était comme l'explication ou le complément ; il y joignait parfois, mais assez rarement, son opinion personnelle qu'il introduisait par ces mots : « *Qâla Abou 'Abd Allâh* » c'est-à-dire « El Bokhâri a dit... » Ce commentaire d'El-Bokhâri se nomme la *tardjima*; aussi a-t-on pu dire avec raison « *fiqh el-Bokhâri fi tarâdjimihi* » le droit d'El-Bokhâri se trouve dans ses interprétations (du sens des *h'adîts*). Les *tarâdjim* figurent en italique dans la traduction française.

Le texte du *h'adîts* n'est pas toujours très clair et l'interprétation en est difficile ainsi que l'a reconnu notamment 'Abd er-Rah'mân Ibn Khaldoûn dans ses Prolégomènes (loc. cit. XX, 473 et s, et 475). Aussi bien, des commentaires composés par des hommes compétents étaient-ils nécessaires à l'intelligence du texte, comme cela a lieu du reste pour tant d'autres ouvrages arabes. Avec la vogue que prit l'étude du *h'adîts* à un moment donné, comme il a été remarqué ci-devant, les commentateurs du *Çah'îh'* d'El-Bokhâri ne firent pas défaut (3). L'un des plus grands saints de Tlemcen, Sidi-'d-Daoûdi († IVe siècle de l'hégire), qui fut le patron de la ville (le *Moûl el-Blèd*) avant Sidi Bou Médîan, aurait été selon le cheikh Bou Râs, l'un des premiers commentateurs du *Çah'îh'* d'El-Bokhâri. Je lis en effet au f° 87 v° du manuscrit (4) du commentaire du cheîkh Bou Râs intitulé *Nafîsa-t-el-Djomân fi fath' tsighr Wahrân...* à son ouvrage *Adjâïb el-Asfâr wa lat'âïf el-Akhbâr*:

وبتلمسان القديمة ضريح الشيخ الداودي بن نصر
اول من شرح البخارى توفى اخر القرن الرابع (5)

Les auteurs de la traduction des *Traditions Islamiques d'El-Bokhâri* avaient à leur disposition, outre l'édition européenne

(1) Dans la traduction française, le nom seul du premier personnage qui avait recueilli la *tradition* a été conservé.

(2) On trouvera une longue liste des principaux commentaires imprimés ou manuscrits du *Çah'îh'* d'El-Bokhâri, avec le titre de chacun d'eux, le nom et la date de la mort de leur auteur ap. C. BROCKELMANN, *Geschischte der arabischen Litteratur*, t. I, Weimar., 1898, pp. 158-160.

(3) Ce manuscrit m'a été prêté par Si Cho'ïb ben T'aleb, bach-adel à Ammi-Moûsa (Oran).

(4) Voyez aussi A. ARNAUD, *Voyages extraordinaires et nouvelles agréables*, 1 vol. in-8, Alger-Jourdan, 1885, p. 75.

incomplète de L. Krehl (3 vol. Leyde, 1862, 1864, 1868) et celles de Boûlâq et du Caire, les importants commentaires d'Ibn H'adjar el-'Asqalâni († 852 = 1448 J.-C.), d'El-'Aïni († 855=1451 J.-C.) et d'El Qast'allani († 923 = 1518 J.-C.)(1) ; ils ont souvent donné en note l'opinion des commentateurs pour éclairer le sens de certains *h'adîts*.

Le premier volume de la traduction ne renferme ni préface ni index (ceux-ci doivent former un volume à part, à la fin de la traduction complète) et contient les *h'adîts* classés sous trente-trois *titres* différents.

Les notes, que les traducteurs ont tenu à réduire le plus possible, donnent, outre des éclaircissements sur le sens des mots ou des phrases peu claires, des renseignements géographiques sur les lieux cités dans le texte et des références bibliographiques.

En s'imposant la tâche de faire passer dans notre langue le recueil de traditions islamiques d'El-Bokhâri, les traducteurs comblent un vœu exprimé, depuis plus de trente ans par un savant respecté, le Dr Perron, dans son introduction à la traduction du *Mizân* d'Ech-Cha'râni (2) ; ils accomplissent une œuvre d'une haute importance pour la connaissance de l'Islâm et des musulmans.

***

Contes populaires d'Afrique, par M. René BASSET, un vol. petit in-8, cartonné toile, 455 pp., Paris-Guilmoto, 1903.

Ce livre vient augmenter d'un numéro fort intéressant, la collection des *Littératures populaires de toutes les nations*. C'est un recueil de légendes, de contes et de fables que l'auteur a puisés dans divers ouvrages allemands, anglais, italiens, français .. où ils se trouvaient épars. Il a formé ainsi une anthologie, qui ne renferme pas moins de 170 contes, à raison de un conte, ou deux au plus, pour chaque dialecte ; elle est divisée en neuf parties : groupe chamitique, langues sémitiques, langues du Nil, langues du Soudan, langues de la Sénégambie et de Guinée, groupe hottentot, groupe bantou, contes de Madagascar, contes des nègres des colonies.

M. B. s'est attaché à présenter les contes qu'il a traduits dans le style simple qui convient au sujet ; il les a rendus

(1) Ces commentaires ont pour titres respectifs : *Fath' el-Bâri fi charh il-Bokhâri, 'Omda-t-el-Qâri fi ch. il-B. Irchâd es-Sâri fi ch. il-B.*.
(2) Cf. *Balance de la loi musulmane*, introd. p. X.

avec la naïveté mêlée de négligence et de familiarité de l'original et a su conserver au dialogue la couleur locale et le naturel puéril qui en sont les premières qualités.

Ces histoires que racontent les peuples africains ont été choisies par l'auteur des *Contes populaires d'Afrique* dans les ouvrages offrant les plus grandes garanties, dans des relations des voyageurs européens, qui ont parcourus les contrées africaines, dans les livres des folkloristes et des linguistes ayant étudiés sur place la vie intellectuelle et la langue des populations de l'Afrique ; il s'est astreint, dans la mesure du possible, à choisir de préférence les contes dont il possédait non seulement une traduction européenne, mais encore le texte dans la langue du pays, et s'est borné à donner en note, pour chaque conte, la référence à l'ouvrage d'où il est tiré et l'indication de la région dont il provient. La mention précise du titre, de la date et du lieu de publication des ouvrages de folk-lore utilisés, permettent au lecteur, peu familiarisé avec la bibliographie africaine, de retrouver le conte dans l'original et d'y lire d'autres contes analogues.

Les *Contes populaires d'Afrique* renferment peu de légendes pieuses ; on ne trouve guère à citer que les numéros 3 et 4 dans la langue copte, le miracle de Saint-Coluthus et la légende de l'avènement de Théodose, ainsi que les numéros 44 et 45, dans la langue gheez (Ethiopie).

Les traces du fétichisme des populations primitives et grossières de l'Afrique Australe et centrale apparaissent dans plusieurs contes nègres (nos 145, 147, 148 notamment) ainsi que la croyance aux sorciers (no 132).

Ce qui domine, ce sont les contes d'animaux, dans leur rapports entre eux ou avec les hommes. La conversation des bêtes des steppes de l'Afrique septentrionale ou australe, des forêts de l'Afrique équatoriale, les tours qu'elles se jouent entre elles, les ruses du lièvre, du lapin, du hérisson, de la tortue, de la grenouille, du singe, de l'araignée, du bouc, la noblesse du lion, la bêtise de l'éléphant et de la hyène, etc. Voilà les thèmes que l'on trouve développés dans ces contes populaires. On y rencontre encore des conversations et l'exposé de rapports étroits entre les bêtes et les hommes ; le conte no 12, par exemple, de la fille qui voyageait avec des gazelles (berbère marocain), ou bien no 17, d'un garçon nourri par des autruches et vivant au milieu d'elles (touareg), nous rappelle « le livre de la Jungle » de Rudyard Kipling, roman d'un petit d'homme partageant la vie d'une famille de loups dans les fourrés de l'Inde.

Un certain nombre de ces contes sont de vraies fables avec la moralité à en tirer.

« Sans cela toute fable est un œuvre imparfait. »

comme dans le 1er conte (égyptien ancien) « Le lion et la souris » qui est tout à fait la fable de La Fontaine « le lion et le rat » imitée d'Esope, ou le second « les membres et l'estomac » qui a le même titre chez notre grand fabuliste ; citons encore le n° 48 « la compassion du renard » rappelant la fable « le renard et les raisins », les nos 49 « la pénitence du renard » et 109 « le chef et l'oiseau ». Parfois même la morale est exprimée à la fin du conte, comme dans les nos 46 « le taureau et la grenouille », 103 « la gélinotte et la tortue » et 116 « l'enfant méchant et le chien ».

Les animaux, acteurs de ces contes, représentent généralement des hommes ; mais ces allégories sont rarement saisies par ceux qui les redisent. J'ai entendu plus d'un conteur arabe — chez les ruraux surtout — me dire, avec le plus parfait accent de sincérité, que ce qu'il racontait était de l'histoire vraie, que cela se passait au temps où les bêtes parlaient et s'entretenaient avec les humains, particulièrement avec ceux qui jouissaient de la faveur d'Allâh : la puissance divine est si grande....!

Dans les *Contes populaires d'Afrique*, les hommes n'ont pas toujours le beau rôle, ils sont parfois dupés par les animaux, comme par exemple dans une légende de la côte occidentale (n° 119) où la hyène mystifie un homme, ou dans un conte hottentot, d'après lequel un homme prend comme arbitre un babouin (n° 94). Quant à la femme, elle a souvent assez mauvaise réputation : « ne confie jamais un secret à ta femme » recommande un père mourant à son fils (n° 32) ; d'après un conte somali, les vieilles femmes ne tiennent pas leurs promesses ; parfois, elle sait cependant se faire rendre justice, comme dans le conte berbère marocain déjà cité (n° 12) ; le conte n° 136 nous donne un exemple dramatique de la jalousie des femmes, et le conte n° 100 explique pourquoi Dieu a voulu que la femme fût soumise à l'homme. Les mérites respectifs des deux grandes races en contact sur le sol africain, font l'objet de plusieurs légendes ; ainsi, chez les peuplades de l'embouchure du Congo, on raconte que les nègres et les blancs sont tous originaires d'Afrique ; l'ancêtre des blancs, à qui son père donnait à choisir entre divers objets prit du papier, des plumes, une longue-vue, un fusil et de la poudre, et quitta l'Afrique pour d'autres continents, tandis que

son frère, le père des nègres, préféra choisir pour lui des bracelets en cuivre, des cimeterres en fer, des arcs et des flèches et resta en Afrique. Du reste la supériorité des blancs est nettement marquée dans le conte n° 97 d'après lequel elle daterait de la création du monde.

Les animaux et les plantes mis en scène dans ces fables ne sont pas représentés avec les organes et les habitudes que nous leur connaissons ; des herbivores mangent de la viande, les carnivores broutent, des oiseaux sont mammifères ; une courge devient grosse comme une maison et avale tous les habitants d'un village ; un cheval fait de même ; mais alors, il suffit d'ouvrir la courge et d'éventrer le cheval pour en sortir intactes toutes les personnes avalées.

L'homme lui-même est présenté sous des aspects fantastiques : ici, c'est un ogre ou une ogresse sur qui roulent de nombreuses légendes dans toute l'Afrique du Nord ; là c'est un cannibale, qui emporte une jeune fille dans un sac pour la dévorer, mais qui a été habilement mystifié par les parents de la jeune fille et ne trouve plus dans le sac, en arrivant chez lui, que des serpents et des crapauds (n° 128).

Au surplus, il en est des contes comme des superstitions et de toutes les croyances populaires, les peuples, dans leurs déplacements ou leurs voyages, les emportent avec eux et les implantent dans les pays étrangers où ils sont venus s'établir et même où ils n'ont fait que passer(1). On ne saurait s'étonner de trouver ailleurs qu'en Afrique le thême d'un grand nombre des contes réunis par M. B. ; quelques-uns de ceux-ci ont été apportés des pays étrangers par les Arabes et les bateaux des négriers par exemple ; d'autres ont subi seulement l'influence étrangère. Les contes et les légendes sont comme les feuilles transportées au loin par le vent. Les relations entre les peuples, les migrations des tribus africaines ont influencé la vie intellectuelle de ces populations aussi bien que la vie matérielle ; les contes nous en donnent maint exemple fort curieux et M.B. n'a pas négligé d'en faire la remarque dans la préface de son livre (pp. XVIII-XIX).

Pour marquer la valeur des *Contes populaires d'Afrique*, il me suffira de rappeler en terminant que M. B. est l'auteur des *Nouveaux contes berbères* dont un compte-rendu a été inséré

(1) Je signalerai à ce propos une toute récente et fort curieuse petite brochure de M. J. B. ANDREWS, *les fontaines des Génies (Seba Aïoun) croyances soudanaises à Alger* (Alger-Jourdan, 1903, 36 pp.). C'est l'étude de certaines cérémonies, en l'honneur des génies, pratiquées à Alger par les nègres soudanais qui s'y trouvent.

à cette même place et d'une foule d'autres travaux sur le folk-lore africain, parus notamment dans d'importants périodiques comme *la Mélusine* et la *Revue des Traditions populaires* Dans ce volume M. B. a volontairement laissé de côté les poésies et chansons populaires et les proverbes (voy. préf. p. XIX). Ils feront l'objet d'un livre spécial, qui sera comme le complément des *Contes populaires* et nous donnera un nouvel aperçu d'ensemble de la vie intellectuelle des peuples africains, sous son aspect le plus relevé et le plus original.

Tlemcen, le 4 Décembre 1903.

ALFRED BEL.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1903

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maxima	moyenne (2)				tombée en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
1903														
Juin	725,7	17,2	24,4	20,8	12,5	80,0	165,0	2,9	5	S. E.	2,6	4,2	9,3	6
Juillet	726,2	20,7	28,3	24,5	16,0	82,8	179,4	0,0	0	S. E.	1,7	3,7	8,2	10
Août	726,1	21,7	30,6	26,2	16,5	76,9	242,1	0,0	0	S. W.	1,5	4,4	8,7	11
Septembre	726,7	18,8	27,0	22,9	13,5	75,0	226,8	0,4	5	S. E.	1,6	4,9	9,5	6
Octobre(3)	727,1	17,2	24,8	21,0	11,5	71,3	294,7	13,1	5	S. W.	1,9	4,1	9,4	4
Novembre	728,1	12,3	19,5	15,9	8,3	67,7	237,8	10,4	6	S. W.	2,0	4,4	12,5	3
TOTAUX							1345,8	26,8	21					40

OBSERVATIONS. — (1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.
(3).— Tremblement de terre le 29 octobre à 1 h. 10 du soir.

Albert GUILLAUME.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE SANTA-CRUZ D'ORAN

Altitude : 374 mètres

EXPOSÉ SOMMAIRE

des résultats obtenus du 1er Juin au 1er Décembre 1903 avec une étude comparative aux résultats obtenus à l'Hôpital Militaire pendant la même période.

A Oran, la pression barométrique moyenne mensuelle croît d'août en février. Le tableau ci-annexé le montre ainsi que les résultats suivants, observés pendant ces six mois à l'Hôpital Militaire dont l'altitude est de 60 mètres :

755 m/m 7 ; 759. 7 ; 756. 6 ; 757. 0 ; 757. 0 ; 759. 4.

A Santa-Cruz, les pressions barométriques maximums ont été respectivement :

728 m/m 6 ; 729. 3 ; 729. 3 ; 730. 3 ; 731. 1 ; 734. 2.

Les pressions barométriques minimums ont été :

721 m/m 7 ; 723. 1 ; 723. 0 ; 718. 1 ; 720. 7 ; 709. 3

La variation barométrique pendant les cinq premiers mois n'a pas dépassé 12m/m 2, ce qui indique une période peu troublée. La variation barométrique du mois de novembre s'élève à 24m/m 9, variation qui s'est fait sentir à la fin de ce mois. La pression maximum de 734 m/m 2 a été observée le 24 novembre à 7 heures du matin et la pression minimum le 30 novembre à 7 heures du soir, indiquant le mauvais temps qui a continué en décembre.

Les moyennes mensuelles de la température observées à l'Hôpital Militaire sont légèrement inférieures à celles observées à Santa-Cruz. Elles sont les suivantes :

20° 8, 23° 0, 24° 7, 22° 3, 20° 0, 15° 3

Comme on peut le voir, elles vont, dans les deux stations, en augmentant jusqu'au mois d'août pour diminuer ensuite.

Les tableaux suivants serviront à compléter les observations faites à Santa Cruz pour la température :

Minimum des minimums : 12.4 ; 17.0 ; 19 0 ; 13.0 ; 13.4 ; 8.8.
Maximum des minimums : 20 6 ; 25.2 ; 25.0 ; 23.8 ; 20.2 ; 16.4.
Minimum des maximums : 19.0 ; 24.4 ; 25.8 ; 23.2 ; 17.8 ; 14.4.
Maximum des maximums : 29.4 ; 33.8 ; 35.6 ; 34.4 ; 32.6 ; 22.2.

La journée la plus chaude a été celle du 11 août. La nuit la plus froide a été celle du 19 au 20 novembre.

La plus faible variation diurne de température a été de 2°6 le 6 Juillet, et la plus forte de 12°6 le 11 août, journée la plus chaude de cette période.

Les moyennes mensuelles de l'état ozonomitrique ont été inférieures aux moyennes correspondantes observées depuis la création de la station.

Voici les résultats observés à l'Hôpital Militaire pendant la même période :

Etat ozonomitrique : 11°0 ; 9.9 ; 9.1 ; 8.9 ; 8.9 ; 9.1.
Humidité relative : 67 ; 70 ; 74 ; 72 ; 71 et 66.
Tension de la vapeur d'eau : 11 m/m 8 ; 15.6 ; 17.5 ; 14.9 ; 12.9 ; 9.4.

ALBERT GUILLAUME.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXIIIe. — 1903

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

